

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, trente-cinquième année,
Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1930.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1930_000_035.pdf

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en
matière de droit d'auteur.**

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles**
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

**Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite
qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la
Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .**

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette
œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les
Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>



REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

TRENTE CINQUIÈME ANNÉE
1929-1930

BRUXELLES
SECRETARIAT DE LA REVUE DE L'UNIVERSITÉ
50, AVENUE DES NATIONS

1930

La situation de l'Université pendant la XCV^e année académique

PAR

M. JEAN SERVAIS,

Président du Conseil d'Administration de l'Université.

**Rapport présenté à la séance solennelle de rentrée
le 14 octobre 1929**

Ma première pensée va naturellement à l'homme éminent dont j'occupe la place par l'effet d'une bienveillance dont je voudrais être capable de me montrer digne. La haute charge dont M. Maurice Vauthier est investi dans les Conseils de la Couronne, et qui absorbe son inlassable activité, l'a contraint à abandonner la Présidence du Conseil d'Administration de l'Université. Dans le sein du Conseil d'Administration, il continue à lui apporter la riche contribution de son dévouement, de sa haute intelligence et de son expérience. Je trouve en lui le modèle que j'espère suivre, de très loin, je le crains. Fort des enseignements de cet exemple et de la collaboration des membres du Conseil d'Administration, je veux, par mon effort et ma bonne volonté, ne pas rester trop inférieur à la tâche qui m'est dévolue, maintenir l'Université au rang élevé qu'elle a conquis, pour le bien du Pays, pour le développement de la Science libre et indépendante, pour l'épanouissement des générations qui se forment.

L'année académique qui finit a vu s'achever la construction et l'appropriation de la Maison des Etudiants, l'installation dans ces bâtiments où nous sommes, des facultés de philosophie et lettres et de droit, ainsi que de nos services administratifs, l'installation de la faculté de médecine dans les locaux superbes

et si bien aménagés de l'Ecole de Médecine, près de laquelle commence à s'édifier l'Hôpital Universitaire, son indispensable complément. Nous sommes prêts à consacrer le 24 juin prochain, dans une fête que nous voulons digne de nous, l'inauguration officielle de notre cité universitaire.

Tout cela, comme l'activité toujours croissante de notre enseignement, a été réalisé grâce aux concours généreux que l'Université a rencontrés et dont une fois de plus il lui plaît de manifester sa reconnaissance. Les pouvoirs publics, l'Etat, la province de Brabant, la Ville de Bruxelles, la plupart des communes de l'agglomération bruxelloise nous accordent leurs subsides. Les enfants de feu M. Ernest Solvay ont attribué un million à l'Institut de Sociologie qui porte le nom glorieux de Solvay, feu M. le Professeur Kreglinger nous a légué sa bibliothèque et nous a mis à même de fonder un prix important pour encourager l'étude de l'histoire des religions, M. Armand Keiffer a doté d'une rente annuelle de mille francs notre laboratoire de minéralogie et de cristallographie; la famille Depage a donné 15.000 francs pour le développement des études de chirurgie expérimentale; M. René Braem, M. Couturier, la Société Générale du Matériel d'Entrepreneurs, MM. Parfonry et Lielens nous ont donné d'intéressantes collections ou des appareils précieux; M^{lle} Lefébure a augmenté la richesse de notre bibliothèque; MM. Sheid ont renouvelé le subside qu'ils accordent à l'Institut de droit maritime; M^{lle} Sacré a recueilli des fonds pour le centre des tumeurs; M. le docteur Herman nous a fait don de 11.000 francs destinés au fonds du Glaucome et encourager l'étude de l'histoire des religions, M. Armand Kleefeld nous a donné 100.000 francs dont le revenu est destiné à récompenser les élèves les plus méritants de la Faculté de Médecine; M^{me} Leroy a donné une somme de 40.000 francs dont les revenus serviront à récompenser les travaux sur la prophylaxie des maladies transmissibles autres que la tuberculose et l'étude de la mort subite et une somme de 40.000 francs pour favoriser les recherches sur les maladies de la nutrition. Un groupe de banquiers et d'agents de change, à l'initiative de M. Finfe, nous a donné une somme de 200.000 francs pour le développement de la section d'Economie financière de notre Ecole des Sciences politiques et sociales et y a fondé plusieurs bourses d'études importantes.

Le Fonds National de la Recherche scientifique a accordé à des chercheurs, membres de notre corps enseignant, des subsides dont le total dépasse 900.000 francs.

La Fondation Universitaire a alloué des bourses et des subsides importants à nos étudiants.

Touchante preuve de la solidarité qui unit notre belle jeunesse universitaire d'aujourd'hui à ceux qui, avant elle, ont formé ici leurs personnalités aux disciplines scientifiques, c'est l'Union des Anciens Etudiants qui, sur un terrain donné à l'Université par la C. R. B., a construit la nouvelle Maison des Etudiants. L'avenir, nous l'espérons, nous apportera l'aide nécessaire pour en développer les bâtiments. Dès à présent, elle offre aux étudiants une salle de restaurant, des salles de réunion, un local pour les sports. Elle se complètera par l'édification de logements pour étudiants et étudiantes. Déjà, l'Université envisage la possibilité de la doter de plaines de sport.

La commission d'Assistance publique de Bruxelles, sous l'intelligente impulsion de son président, M. Goossens-Bara, comme auparavant le Conseil général des Hospices auquel elle a succédé, comprend combien son œuvre de solidarité sociale gagne à associer son activité à celle de notre Faculté de Médecine. C'est d'accord avec celle-ci qu'elle a conçu les plans de son nouvel hôpital qui sera notre hôpital universitaire. Au point de vue de l'enseignement comme à celui de l'hospitalisation et de la guérison des malades, cet hôpital, de l'avis unanime de tous les hommes compétents qui en ont étudié les plans, prendra incontestablement place au premier rang des établissements similaires du monde entier.

Pour réaliser cette conception grandiose, la Commission d'Assistance a obtenu l'aide généreuse de S. M. le Roi, de la Ville de Bruxelles, de la Fondation Rockefeller, qui lui alloua un subside de 250.000 dollars, de M. Louis Solvay, de beaucoup d'autres encore.

A l'hôpital, s'adjoint un home et une Ecole d'infirmières sous la double invocation Edith Cavell-Marie Depage. Leur construction et leur fonctionnement sont assurés par une libéralité des héritiers Depage, les fils de ce grand animateur de notre enseignement médical que fut le professeur Depage, et par un nouveau don de 8.000.000 de francs de la Fondation Rockefeller.

Il est réconfortant de constater ainsi combien est vivante et agissante la claire compréhension que jusque par delà l'Atlantique tant de personnalités ont de l'utilité de notre institution.

Mais de tous les concours sur lesquels elle s'appuie, le plus précieux et celui à qui va d'abord, étudiants, votre reconnaissance, celui qui fait la grandeur et j'ose dire la puissance de l'Université libre, c'est celui que lui donne, avec un inlassable dévouement, le corps de ses professeurs, ceux-ci dérochant sans compter à une profession absorbante les heures qu'ils consacrent à un enseignement nourri de leur science et de leur expérience et nous fortifiant d'une autorité conquise au dehors, ceux-là consacrant à nos étudiants et aux recherches scientifiques tous les trésors d'une intelligence et d'une science qui, monnayés ailleurs, leur apporteraient une richesse que dédaigne leur esprit épris d'idéal.

Cette année, comme les précédentes, nos professeurs ont dignement soutenu le renom de l'Université.

M. le Recteur Maurice Ansiaux a fait, à l'Université de Strasbourg, une série de quatre leçons ayant pour sujet : le 15 janvier, l'Etalon monétaire et ses modalités nouvelles; le 17 janvier, Comment stabiliser la valeur de l'Etalon; le 19 janvier, Les variations cycliques du pouvoir d'achat de la Monnaie; le 21 janvier, La régularisation du mouvement économique par la politique monétaire est-elle possible ?

Les liens, chaque année plus étroits, qui nous unissent aux Etats-Unis ont été resserrés l'hiver dernier à la suite du voyage de M. le Professeur Albert Brachet. Sous les auspices de la C. R. B. Educational Foundation Inc., M. Brachet a fait pendant deux mois des conférences dans les principaux centres universitaires, de New-York à San Francisco, et de Chicago à Saint Louis. Ses leçons sur l'Œuf, sur l'Hérédité, sur le progrès scientifique en Europe, ont eu le plus grand retentissement et augmenteront considérablement dans les milieux américains le rayonnement de l'Université.

M. le Vice-Président Maurice Bourquin a donné au mois de juin 1929 à l'Institut universitaire des Hautes Etudes Internationales de Genève, un cours sur la Politique orientale de l'Angleterre.

M. le professeur Jean Demoor a fait une série de leçons à la Faculté de Médecine à Paris au mois de mars 1929

M. le professeur Gustave Charlier a fait à l'Université de Poitiers, au mois d'avril 1929, trois leçons sur l'Histoire des Lettres françaises en Belgique depuis les origines jusqu'à l'époque contemporaine.

M. Louis Baes, professeur à la Faculté des Sciences Appliquées, a fait, en avril 1929, un voyage en Tchécoslovaquie. Il a donné dans les trois villes de Prague, Brno et Plzen, un ensemble de cinq conférences sur les sujets suivants : Résistance des Matériaux : Le Champ des tensions principales. 1° Méthodes graphiques, mécaniques et optiques; 2° Résultats scientifiques et techniques acquis par la photo-élasticité.

M. Alfred Errera, professeur extraordinaire à la Faculté des Sciences, a été chargé de deux cours de mathématiques comme « visiting lecturer » à l'Université de Stanford (Californie) pendant tout le trimestre d'été 1928, il a également fait deux conférences à l'Université de Lille, l'une sur « La Logique de M. Brouwer », l'autre sur « Quelques questions d'Analysis situs énumérative ».

M. le professeur De Donder a représenté l'Université à l'inauguration de l'Institut de Physique mathématique Henri Poincaré à Paris, le 17 novembre 1928.

M. Decroly, professeur à l'École de Pédagogie, a représenté l'Université au Congrès de Psychologie de Paris (24-27 mars 1929).

MM. les professeurs de Selys-Longchamps et Timmermans ont représenté le Gouvernement belge au Congrès organisé par l'Association française pour l'avancement des sciences (Le Havre 25-30 juillet 1929).

M. le professeur Leclère a été désigné pour représenter l'Université aux fêtes du VII^e Centenaire de l'Université de Toulouse célébré en juin 1929.

M. le professeur van Kalken a représenté l'Université au Congrès International des Bibliothécaires qui a eu lieu à Rome du 13 au 30 juin 1929.

L'autorité que nos professeurs nous ont ainsi conquise au dehors nous a valu l'honneur de recevoir des professeurs particulièrement distingués des Universités étrangères.

M. Raphaël Altamira, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques de Madrid, membre de l'Académie

d'Histoire de Madrid, ancien Président de l'Institut Hibéro-Américain de droit comparé et Juge à la cour permanente de Justice Internationale de La Haye, membre correspondant de l'Institut de France, Docteur Honoris Causa de l'Université de Paris, nous a fait deux conférences le 7 novembre 1928, sur la Rectification à la théorie au sujet de l'histoire et les directions fondamentales et caractéristiques de l'histoire d'Espagne.

M. Walter B. Ford, professeur à l'Université de Michigan, président de l'Association des Mathématiciens d'Amérique, a fait le 3 décembre 1928, une conférence sur le rôle des séries divergentes en mathématique.

M. Abraham Flexner, Directeur du « General Education Board » a fait le 25 février 1929, une conférence sur l'Éducation médicale.

M. S. A. Goudsmit, de l'Université de Michigan à Ann Arbor, a fait le 7 mars 1929, une conférence sur la structure des atomes et la théorie des spectres.

M. Jacques Lapparent, professeur à l'Université de Strasbourg, a fait les 11 et 12 mars 1929 deux conférences sur les Bauxites et les Brèches d'origine sédimentaire.

La mort a cruellement éprouvé notre admirable corps professoral pendant l'année qui finit.

Jean Linard, assistant à la Faculté des Sciences appliquées avait trente ans; il était plein de promesses (1). La dissertation qui lui valut son diplôme de docteur en sciences chimiques, a servi de point de départ à toute une série d'études qui se poursuivent dans le laboratoire du Professeur Timmermans.

En octobre 1925, Jean Linard fut nommé Professeur de Chimie-physique à l'Institut des industries chimiques de Saint Ghilain; il cumula cette fonction avec celle d'assistant au laboratoire de Chimie analytique et de Métallographie.

A partir de février 1928 il renonça à cette chaire pour se consacrer uniquement aux travaux de laboratoire à l'Univer-

(1) Jean Linard, né le 3 décembre 1898, à Soignies. Docteur en sciences naturelles U. L. B.; 30 janvier 1926, nommé assistant demi-temps aux cours de chimie analytique et de métallographie (Ecole Polytechnique). Décédé le 27 décembre 1928.

sité. Ces travaux étaient suivis par les élèves de 3^e année (mines, mécaniciens-électriciens, constructions civiles) et de 4^e année (industries diverses) ainsi que par les élèves de 1^e et de 2^e année de l'Ecole de Commerce.

Avec M. le Professeur Jacobsen et sous sa direction, il avait élaboré tout un programme de recherches concernant l'application des méthodes physico-chimiques à l'analyse. Un premier travail concernant le dosage gazo-volumétrique des nitrates venait d'être mis au point lorsque la maladie terrassa l'auteur en juillet dernier.

Trente ans, c'est l'âge aussi où nous avons perdu Lucien Champion (1), chargé de cours à la Faculté de droit. Chez lui, grâce à son travail et à ses dispositions naturelles, la jeunesse s'ornait déjà des qualités de la maturité.

Il symbolisait la santé et la force; la générosité ardente de sa nature, sa franchise, sa bonne humeur s'épanouissaient dans son sourire. Brusquement, il a succombé à une maladie inopinée. Son livre sur « l'Abus du droit » l'avait placé au rang des juristes qui comptent dans ce pays. Au Barreau, c'était déjà un maître. Ici, c'était le professeur écouté, aimé des étudiants qui percevaient clairement combien son enseignement vivant, alerte, tout nourri de science, de méthode et de clarté contribuait à leur formation juridique.

Richard Kreglinger, chargé de cours d'histoire des religions (2), était en pleine possession d'un talent mûri par de fortes études et d'une science acquise par de laborieuses recherches. Il l'avait exposée dans des ouvrages où se marque la caractéristique de son enseignement, un parfait équilibre entre l'érudition historique et l'esprit philosophique.

(1) Lucien Champion, né à Vilvorde le 25 avril 1898.

10 juillet 1926, chargé des cours de Principes généraux du Droit et de Droit civil (les biens, les privilèges et hypothèques), Docteur en droit U. L. B. Prix Dubois 1926 (Barreau d'Appel Bruxelles), Docteur spécial en Droit civil. Membre de l'Institut belge de Droit comparé. Avocat à la Cour de Bruxelles. Décédé le 20 février 1929.

(2) Richard Kreglinger, né à Anvers le 1^{er} avril 1885. — 22 février 1919, chargé du cours d'Histoire des Religions; 24 juillet 1921, nommé professeur ordinaire; Etudes universitaires: Université de Bruxelles, Paris, Oxford; avocat à Anvers; Membre de la Chambre des Représentants. Décédé à Bâle, le 2 novembre 1928.

Des nombreux écrits de Richard Kreglinger, on m'excusera de ne mentionner que les principaux. Ce sont, en premier lieu, les *Etudes sur les Origines et le Développement du Sentiment religieux* (Bruxelles-Lamartin) dont trois volumes consacrés respectivement aux *Religions des Primitifs, de l'Inde, de l'Égypte*, à la *Religion des Grecs et des Romains*, à la *Religion d'Israël*, enfin, se succédèrent de 1919 à 1922. L'ensemble des idées développées dans ce grand ouvrage fut repris, d'une manière plus systématique, dans un « Essai de Synthèse », lucide et suggestif : *l'Évolution religieuse de l'Humanité* (Paris-Rieder, 1926). On doit joindre, à ces volumes, une série d'articles importants : *Apollon* (Revue de l'Université de Bruxelles, 1909-1910); *Thémis* (Journal des Tribunaux, 1911); *le Sionisme* (Revue de l'Institut de Sociologie, 1920); *La Mentalité primitive* (Revue de l'Université de Bruxelles, 1921); *Ernest Renan* (Ibid. 1923); *La Religion et la Magie* (Revue d'Histoire et de Philosophie religieuse, Strasbourg, 1923); *Notice sur la vie et les travaux du Comte Goblet d'Alviella* (Rapport de l'Université de Bruxelles, 1926); *La Mentalité primitive et la signification première des Rites* (Actes du Congrès international des religions, Paris, Champion, 1925), ainsi qu'un groupe de notices publiées dans les archives de Sociologie, dans la Revue belge de Philologie et d'histoire et dans la Revue de l'Université de Bruxelles. Doué d'une puissance de travail peu commune, Richard Kreglinger fut à la fois un savant et un homme d'action : il prit une part active à la vie politique de son pays.

M. Apelman (1), professeur à l'École de Commerce, est décédé après une longue carrière professorale, dans l'enseignement moyen d'abord, à l'Université ensuite. Très modeste, il lui a rendu de signalés services.

Né à Arlon d'une famille du terroir, Apelman était professeur d'Athénée au moment de la création de l'École. Il fut

(1) Henri Apelman, né à Arlon, le 17 novembre 1862. Agrégé de l'École Normale Supérieure des Sciences Commerciales annexée à l'Université de Gand. — 18 juin 1903, nommé titulaire du cours de grand commerce en marchandises, comptabilité, organisation des affaires, technique des transactions commerciales. — 18 juillet 1914, professeur ordinaire. Décédé le 17 décembre 1928.

distingué par Waxweiler et accepta d'assurer à l'École de Commerce toute la partie pratique de l'enseignement commercial dans la nouvelle institution. Il accomplit sa tâche avec énormément de dévouement. Il arrivait avec des idées nouvelles en la matière et, de la sorte, l'École put prendre une situation unique en Belgique.

Au cours des vacances, nous avons perdu, dans un âge avancé, M. le professeur honoraire Vanderrydt (1).

On peut difficilement séparer la carrière scientifique de Vanderrydt de sa vie d'ingénieur. Comme tel, il s'applique à l'étude des problèmes techniques se rapportant à l'exploitation des chemins de fer et dont le domaine s'étendait à mesure que se développait l'outillage des chemins de fer. Mais les questions purement techniques ne suffisaient pas à absorber son activité. Son tempérament et ses sentiments humanitaires l'attiraient vers d'autres études. Il se passionna pour les questions sociologiques et pour l'économie politique. Il se rapprocha des Emile de Laveleye et des Hector Denis, dont il voulut suivre les cours. Ainsi se formait l'homme dont l'érudition s'étendait à la science de l'ingénieur, du sociologue, de l'économiste. Ainsi se préparait le futur professeur.

Aux Chemins de fer de l'Etat belge, Vanderrydt s'était signalé comme le promoteur des installations destinées à améliorer le bien-être du personnel des machines et par des perfectionnements apportés dans l'outillage des dépôts. Plus tard quand il sera devenu le chef du service du matériel et de la traction, c'est lui qui tracera le plan de réorganisation de ces dépôts, de leurs installations mécaniques et donnera une impulsion vigoureuse à la réalisation de ses conceptions. Souvent on fit appel à ses talents d'organisateur. C'est ainsi qu'il prit une grande part aux études préparatoires de l'industrialisation des chemins de fer. Il organisa la participation du personnel à l'administra-

(1) Hippolyte Vanderrydt, né à Tongres, le 26 janvier 1857. Ingénieur civil des mines, ingénieur des arts et manufactures, ingénieur des mines, ingénieur en chef aux chemins de fer de l'Etat. Officier de l'Ordre de Léopold le 19 mai 1910; Commandeur de l'Ordre de Léopold le 13 avril 1921. — 4 février 1911, Chargé du cours d'exploitation des chemins de fer; 19 juillet 1913, nommé professeur extraordinaire; 18 juillet 1914, professeur ordinaire; 6 mai 1925, professeur honoraire. Décédé à Bruxelles, le 29 août 1929.

tion du réseau. Ses études antérieures le firent désigner pour siéger dans la commission officielle chargée d'étudier la réforme du régime légal des chemins de fer.

L'Institut de Sociologie Solvay qui avait mis cette question à l'étude, l'appela au sein de la commission constituée à cet effet et il y apporta une large contribution.

La Science économique lui doit une traduction française complète du « Capital » de Karl Marx. Comme publiciste, il écrivit dans la presse quotidienne de nombreux articles de vulgarisation qu'il dédiait aux travailleurs manuels.

L'enseignement d'ailleurs était pour Vanderrydt une œuvre de prédilection. Encore comme chef du service du matériel et de la traction, il réorganisa les cours donnés au personnel des machines et les dota d'un matériel moderne. En dehors de l'administration, il fonda des écoles techniques ouvertes au personnel du chemin de fer en général.

A l'Université, il succéda à Alphonse Huberti à une époque où les chemins de fer étaient en plein développement. Il imprima à son enseignement une nouvelle orientation. Ses leçons très vivantes marquaient les étapes du progrès et souvent indiquaient celles à venir. Le cours qu'il a publié est conçu sur un plan renouvelé et parfaitement adapté aux nécessités de l'heure.

Cette liste déjà trop longue de nos deuils ne serait pas complète, si je n'évoquais pas devant vous la mémoire d'une amie dévouée de l'Université. Une maladie implacable et cruelle a enlevé le 23 juin à notre affection respectueuse, M^{me} Paul Errera, l'arrachant aux travaux où se complaisaient sa nature laborieuse et ses goûts d'artiste. Elle était bien digne d'associer sa vie à l'homme éminent que fut Paul Errera; tous ceux qui l'ont approchée, tous ceux qui ont connu le charme des causeries où son intelligence alerte et son érudition sans pédanterie faisaient jaillir tant d'idées intéressantes, conservent d'elle un souvenir attendri.

M. Franz Philippon est décédé le 9 juillet 1929, après une longue carrière riche de pensée et d'action. Le pays a perdu en lui un grand économiste et un grand bienfaiteur des Musées et de l'enseignement supérieur.

M. le Professeur Herman a été admis à l'honorariat le 6 juil-

let dernier (1) après avoir professé avec beaucoup de distinction à notre faculté de médecine. Lorsqu'il nous a apporté sa précieuse collaboration, il était directeur du laboratoire de l'Institut de Bactériologie et d'Hygiène du Hainaut, qu'il avait contribué à fonder. A l'Université, il a été un professeur apprécié et du dévouement duquel elle se plait à rendre hommage. M. le Professeur Herman est membre de l'Académie de Médecine.

M. Wencenlas Lednicki, chargé depuis le 20 mars 1926 du cours de langues et littérature slaves, a donné sa démission le 8 juin 1928, ayant été nommé professeur d'histoire de la littérature russe à l'Université de Cracovie. Il a été remplacé par M. Manfred Kridl, précédemment chargé d'un cours libre de littérature polonaise à l'Université de Varsovie, auteur de travaux très appréciés sur Mickiewicz.

M. J.-S. Dubois, ingénieur civil des Mines de l'Université, nommé le 10 octobre 1925, assistant du cours de Mécanique appliquée à la technique des machines et chargé du cours de Mécanique à l'Ecole de commerce, est démissionnaire depuis le 25 septembre 1928.

M. Ernest Gysen, nommé le 15 décembre 1923 assistant du cours de Résistance des Matériaux (Laboratoire de photo-élasticité), démissionnaire le 31 mars 1929, occupe à l'Ecole des Mines de Mons la chaire de Résistance et essai des matériaux.

La nouvelle loi sur l'enseignement supérieur qui entrera en application dans un an, imposera à l'Université certains remaniements de son programme et de lourdes charges nouvelles. Malgré la trop grande modicité de nos ressources, nous envisageons, comme toujours, l'avenir avec confiance. L'Université de Bruxelles répond, dans ce pays, à une nécessité sociale; l'enseignement supérieur et la Science, dont il assure les progrès et la diffusion, demandent leur complet épanouissement à cette doctrine du libre examen qui est la nôtre; nous avons toujours trouvé dans le passé les concours nécessaires; nous les trouverons dans l'avenir; de la liberté nous sommes nés; dans la liberté nous vivons; par la liberté nous grandirons.

(1) Martin Herman, né à Herstal, le 10 septembre 1864. Docteur en médecine, Université de Liège; le 21 octobre 1911, chargé de cours d'hygiène spéciale à l'Ecole de Médecine; le 24 juillet 1921, nommé professeur ordinaire; le 8 mars 1924, chargé de l'enseignement de la médecine sociale au doctorat spécial en hygiène; le 12 juin 1929, démissionnaire. Admis à l'honorariat le 6 juillet 1929.

Le Matriarcat et l'Evolution

PAR

M. GEORGES SMETS,

Recteur de l'Université libre de Bruxelles.

**Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée
le 14 octobre 1929**

MESDAMES,
MESSIEURS,

Le matriarcat est une notion qui ne peut être étrangère à ceux qui ont quelque clarté des études ethnologiques et sociologiques de notre temps; tous ceux, aussi, qui ont lu de grands exposés de l'histoire de l'Antiquité ont dû rencontrer ce mot dans un des premiers chapitres : ou bien l'auteur s'est demandé si Grecs et Romains n'ont pas connu, à quelque moment de leur développement préhistorique, une organisation familiale différente de celle que nous trouvons à l'époque classique; ou bien il voudra montrer que la structure que la famille présente chez eux, est un trait qui les distingue de leurs voisins, Lyciens ou Etrusques; c'est ainsi qu'il sera amené à opposer au patriarcat, le matriarcat. Et l'historien de l'Antiquité est d'autant plus fondé à poser ces questions, que celui qui a défini la notion et créé la terminologie était lui-même un philologue, romaniste de profession, et que ces idées lui furent suggérées par une série de textes pris dans les auteurs classiques.

L'ouvrage que ce professeur et magistrat bâlois, qui s'appelait Johann Jakob Bachofen, publia en 1861, était intitulé « *Das Mutterrecht* ». C'est le mot qu'on a traduit en français par

« matriarcat ». Sans doute, aujourd'hui, le langage technique des ethnologues s'est enrichi et précisé, et la synonymie a cessé d'être complète. Mais, laissant aux spécialistes ces raffinements de langage qui, d'ailleurs, ont leur raison d'être, nous nous permettrons d'employer ce terme dans son sens le plus large, pour désigner ce que M. Marcel Mauss a appelé quelque part « civilisation à tonalité féminine ».

La théorie de Bachofen était faite pour étonner les juristes, ses contemporains, qui avaient puisé, dans l'étude du droit romain et des droits modernes, la conviction que la forme de la famille qui apparaît dans le passé et dans le présent des peuples européens, était et avait été de tout temps la forme normale de cette institution, et que la nature même avait en quelque sorte désigné l'homme, le père, pour grouper autour de lui, sous sa garde et sous son autorité, la petite société faite de sa femme et de ses enfants, et pour transmettre aussi à ses descendants tout ce qui peut se transmettre d'une génération à une autre génération.

Bachofen affirmait que ce régime-là avait été précédé d'un autre régime, qui, lui-même, n'était pas le premier état dans lequel l'humanité avait vécu. Elle se serait trouvée, à ses origines, dans une sorte d'anarchie sans frein et sans règle, qu'il appelle hétéirisme, et que l'ethnologie ultérieure connaîtra sous le nom de promiscuité primitive. Si elle en est sortie, ce ne fut qu'en passant par la gynécocratie; la femme a su établir son autorité sur ses enfants, qui n'appartiennent qu'à elle et ne peuvent rien tenir que d'elle; elle soumet l'instinct à une discipline, impose une certaine constance aux relations entre les sexes, crée le mariage, et par là introduit dans le monde les premiers linéaments de l'ordre et de la légalité. Une idée domine la société matriarcale, pénètre tous les domaines de l'activité humaine, s'exprime dans la religion: c'est l'époque du labourage substitué à la libre végétation des marais, c'est l'âge des dieux de la terre. Mais ces temps ne connaissent rien encore qui dépasse la vie matérielle; il appartiendra à l'homme qui, dans l'obéissance, s'est préparé à commander, d'atteindre à un niveau supérieur; à lui, maintenant, de devenir le chef de la famille, de transmettre aux enfants, qui sont devenus ses enfants, ses biens et son pouvoir; et c'est lui, qui, par le développement de l'esprit, élèvera l'humanité au-dessus de la nature

et commencera l'affranchissement de l'individu ; c'est lui aussi qui tournera les yeux vers le ciel et cherchera ses dieux dans l'empyrée.

Je n'ai pas tout dit ; il n'est rien qui ne puisse s'insérer dans ce large système : l'amazonisme y trouve sa place, l'exaltation dionysiaque également. Mythes et croyances sont soumis à une interprétation allégorique, plus d'une fois téméraire, méthode qui avait joui d'une grande autorité et n'avait pas cessé d'être en faveur. Au surplus, par d'autres traits encore, l'ouvrage est bien de son temps ; d'abord par sa foi en une évolution spontanée : chaque stade se lie au précédent qui déjà l'annonçait, et au suivant, dont il portait les germes en lui-même ; — ensuite par la conviction qu'il existe un principe dominant qui caractérise chaque époque et peut réduire à l'unité les manifestations les plus diverses de la vie sociale. C'est un produit typique du romantisme allemand.

Mais, si nous laissons tomber ce qu'il y a d'artificiel dans cette construction ambitieuse, et dont tant de parties, en quelque sorte, sonnent creux, il reste que l'idée maîtresse était hardie, et presque géniale : toute une série de faits, jusque-là négligés ou rangés dans la catégorie des anomalies ou des monstruosité, trouvaient enfin une explication et un sens. L'influence de Bachofen fut considérable, plus d'ailleurs sur les ethnologues que sur les philologues et les juristes.

Bachofen ne s'était pas astreint à l'étude systématique des documents ethnographiques. Or, ils révélaient une foule de phénomènes qui pouvaient aisément s'ordonner dans les cadres tout tracés de sa théorie. Débarrassée de sa gangue d'amplifications romantiques, enrichie de faits nouveaux, elle fut reprise dans ses éléments essentiels, promiscuité primitive originaire, matriarcat antérieur au patriarcat, par les Lewis Morgan, les Mac Lennan et tant d'autres ; adoptée aussi par les théoriciens du socialisme, elle eut beaucoup d'adeptes, et elle ne les a pas tous perdus.

Mais elle suscita des résistances et des critiques, et je crois que l'on peut, en gros, et sans se dissimuler que c'est aller très loin dans la voie de la simplification, les rattacher à deux points de vue opposés.

Le premier, que j'aimerais appeler « sociologique » si ce n'était préjuger de la méthode qu'on croit la plus légitime en

sociologie, est un point de vue mécaniste : on cherchera des corrélations entre des phénomènes concomitants ; on voudra notamment mettre les formes de la famille en rapport avec des faits sociaux d'un autre ordre, de préférence avec les manifestations de l'activité économique ; or, si l'on y réussit, leur ordre de succession cesse d'être l'effet d'un développement interne, il n'est plus qu'une conséquence secondaire de transformations qui se produisent ailleurs ; il n'y a plus de raison de vouloir que cet ordre soit linéaire ; dans un livre comme celui que Ernst Grosse a écrit sur les Formes de la famille et les Formes de la vie économique, on voit s'estomper la ligne droite qui était si caractéristique de la théorie de Bachofen.

Ceci est une attaque de flanc. L'attaque de front vient de l'école qui est issue de l'anthropo-géographie de Ratzel, l'école historico-culturelle. On ne se préoccupe plus de découvrir de l'uniformité dans le développement de toutes les populations humaines, on cherche au contraire en quel point du globe sont nés les divers éléments de culture, comment ils se sont groupés, par quelles voies se sont faites les migrations de ces complexes. Les civilisations s'opposent les unes aux autres dans les limites de territoires définis. Les « aires de culture » ainsi circonscrites pourront dès lors être, sans inconvénient, les unes patriarcales, les autres matriarcales. Ici la ligne droite est effacée tout à fait, ou peu s'en faut.

La théorie évolutionniste du matriarcat est aujourd'hui beaucoup plus qu'ébranlée, elle n'est pas loin d'être abandonnée complètement. Il n'est pas sans intérêt pourtant de la soumettre à un nouvel examen, qui permettra de poser certains principes de méthode et de formuler quelques vérités sociologiques générales.

Une des faiblesses, et non la moindre, de beaucoup de théories évolutionnistes, c'est qu'elles ont été construites par la méthode des survivances : si, parmi les règles de droit ou les traits de mœurs que l'on observe, à une époque déterminée, dans un groupe humain déterminé, il s'en trouve un qui s'accorde mal avec l'ensemble des autres traits de mœurs ou des autres règles de droit, on admet qu'il est un legs de quelque régime antérieur, ou comme on dit trop volontiers, d'un régime que ce groupe humain a dépassé. Première démarche de l'esprit,

qu'une autre suit tout aussitôt : on reconstitue le régime dans lequel cette survivance eût été à sa place, et on affirme qu'il a dû précéder celui qu'il a été possible d'observer. Or, pour que ce raisonnement soit probant, il faut que l'institution que l'on traite en survivance ne puisse s'interpréter que d'une seule manière, et c'est ce dont on néglige trop souvent de s'assurer.

Les ethnologues et les sociologues ont découvert plus d'une survivance du matriarcat, et ils n'ont pas toujours eu tort de les tenir pour telles. Mais ils ont pu se tromper en affirmant qu'elles ne pouvaient jamais s'expliquer autrement.

Je citerai, entre plusieurs, l'avonculat. Ce terme technique, dont l'étymologie est claire, désigne la place privilégiée qui est faite, dans la famille, à l'oncle maternel, l'autorité qu'il exerce sur les enfants de sa sœur, en même temps que le respect particulier que ceux-ci lui témoignent. Trait qui est normal dans les sociétés matriarcales, où le parent mâle le plus proche de la mère assumera les fonctions qui doivent être exercées par un homme, et qui, ailleurs, appartiennent au père; trait qui fait disparate là où la filiation paternelle est reconnue et où le chef de la famille est incontestablement le père.

L'avonculat existait chez les anciens Germains, Tacite nous l'apprend dans un passage célèbre : « *Sorum filiis idem apud auunculum qui ad patrem honor* ». Ainsi donc, dira-t-on, les institutions des Germains ou de leurs ancêtres ont dû passer par une phase matriarcale.

Mais si nous lisons le livre du P. Lammens sur le Berceau de l'Islam, nous verrons qu'il peut y avoir, de l'avonculat, une interprétation toute différente. Les Bédouins d'avant l'Hégire formaient une société patriarcale, mais polygame, et qui connaissait des différences de classe tranchées; un même homme pouvait avoir des femmes esclaves à côté de femmes libres, ou même nobles, et la considération dont jouissaient les enfants, variait avec le rang de leur mère. « L'honnête homme, dit le P. Lammens, devait en première ligne posséder des *hāl* (c'est-à-dire des oncles maternels) irréprochables; condition impossible à réaliser dans l'hypothèse d'un mariage servile. » C'était donc en vue d'assurer son propre prestige social que l'enfant s'attachait au frère de sa mère et attendait de celui-ci, en retour, des marques d'affection.

Il y a au moins une population africaine qui nous offre ici un parallèle tout à fait frappant. Au Soudan, les Khassonké, bien décrits par Charles Monteil, ont également une famille patriarcale et polygame, avec des épouses de condition différente; or, il existe un mot, le mot *fa*, dont l'enfant se sert pour désigner son père, ainsi que les ascendants et collatéraux mâles de son père, ses agnats, si l'on veut parler la langue du droit romain; mais ce terme, il l'applique aussi à un seul de ses parents dans la ligne maternelle, au frère de sa mère, qu'il rapproche ainsi de ses agnats et dont il se rapproche en même temps; en outre, dans la famille, on donne à l'enfant le nom qui lui est propre, précédé du nom de sa mère: autre façon de souligner le rang qu'il y occupe.

Si, à présent, nous revenons aux Germains, nous aurons le droit d'hésiter: car la polygamie ne leur était pas inconnue, et ils n'étaient nullement la société de paysans et de guerriers libres et égaux qu'on s'est longtemps représentée.

Des deux explications possibles de l'avonculat, il en est donc une qui n'implique plus l'antériorité du matriarcat. Il faudra choisir, et pour choisir, tenir compte de tout ce que nous savons des institutions du groupe où il se rencontre, et de leur passé. Bien loin qu'une prétendue survivance nous autorise à reconstituer les phases successives d'une évolution, c'est à l'histoire à nous dire s'il s'agit ou non d'une survivance. Les rôles sont renversés.

Je pourrais parler encore d'une institution très curieuse, et qui a toujours surpris autant qu'elle faisait sourire, la couvade. Attestée déjà, par plusieurs auteurs classiques, chez les primitifs de ces temps-là, elle a été retrouvée de nos jours en Amérique et en Océanie. On sait en quoi elle consiste: lorsqu'un enfant naît, on voit le père s'aliter et se conduire à peu près comme l'accouchée.

Déjà Bachofen en avait proposé une explication qui cadrerait avec ses théories: elle constitue pour lui ce qu'Emile Waxweiler eût appelé un procédé d'attestation. D'où vient qu'on connaît la filiation maternelle d'un enfant déterminé? C'est que parents, amis, voisins ont vu ou su que la mère s'est comportée comme une mère se comporte au moment où elle met un enfant au monde. Lorsque le père, de son côté, voulut faire admettre qu'il existait un lien de filiation entre lui et le fils ou la

filles que sa femme venait de lui donner, il a bien fallu qu'à son tour, il fît comme avait fait la mère. On voit tout de suite que la couvade, ainsi comprise, ne peut être, à proprement parler, une « survivance » du matriarcat au sens étymologique du mot. Car elle n'est pas née dans la famille matriarcale pour se perpétuer dans un régime avec lequel elle ne s'accorde plus. Mais elle se rapproche de la survivance en un point : elle suppose le passage du matriarcat au patriarcat, puisqu'elle n'a pu apparaître qu'au moment où ce passage s'opérait.

L'étude des faits ébranle cette construction dans une de ses assises principales. La couvade existe chez des peuples de l'Amérique du Sud qui se rattachent à la grande famille des Arouaks. Et elle se pratique quand le mari, par l'effet du mariage, et à plus forte raison ses enfants, entrent dans la famille de la femme ; il n'y a dans ce cas aucune raison de marquer la filiation paternelle, et l'on s'attendrait à ce que la couvade n'eût pas lieu. Mais ici, l'élément significatif du rite, c'est le lieu où il s'accomplit, l'habitation du beau-père du mari ; et le choix de ce lieu atteste que l'autorité sur le père et son enfant doit appartenir aux parents de la mère. Ainsi donc, la couvade concourt ici à la consolidation d'un régime, qui, nous le verrons plus tard, est construit d'éléments hétérogènes, mais auquel elle n'apporte que des matériaux nettement matriarcaux.

Or, si les effets juridiques du rite sont, dans ce cas-ci, liés au lieu où il se pratique, c'est qu'ils sont étrangers à ses éléments constitutifs. Il faudra donc chercher, de ceux-ci, une autre explication. Edward Tylor l'avait donnée déjà en 1865 dans son *Early History of Mankind* ; mais, ce qui montre bien le prestige dont jouissaient alors les interprétations évolutionnistes, il l'abandonna plus tard pour adopter celle de Bachofen. Beaucoup de primitifs croient qu'il existe entre l'enfant et ses parents une telle solidarité, une si étroite sympathie, que tout ce qui agit sur ceux-ci peut affecter celui-là. S'il est des aliments qui peuvent nuire à l'enfant, il faudra que son père et sa mère s'en abstiennent autant que lui-même ; et les mouvements violents auxquels le père se livrerait, ne pourraient manquer d'endommager l'organisme encore frêle du nouveau-né ; il lui sera prescrit de les éviter et le repos au lit deviendra pour ce motif un impérieux devoir. Ces raisons, qui sont données par les pri-

mitifs eux-mêmes, apparentent la couvade à toute une série d'autres tabous qui n'ont rien de commun avec la question de la filiation ou de son attestation. Sans doute, ce rite suppose toujours un lien entre le père et l'enfant, mais il n'implique nullement que ce lien se soit substitué ou superposé à celui qui, auparavant, existait uniquement entre l'enfant et la mère.

Renonçons donc à tirer de survivances équivoques des conclusions ruineuses. La théorie de Bachofen et de ceux qui l'ont suivi résistera-t-elle mieux à l'épreuve des faits ?

Quel serait, si elle était exacte, le spectacle que devraient nous offrir les sociétés humaines qu'on s'accorde à tenir pour peu développées ? Ou la promiscuité, sans autre groupements stables que ceux que forment la mère et ses enfants ; ou une famille constituée, avec prédominance marquée de la filiation maternelle ; ou des stades de transition vers une organisation patriarcale ; jamais un régime qu'on pourrait qualifier d'indifférent.

Ecartons d'abord la promiscuité. On n'a pu l'observer nulle part. On la reconstitue en partant de prétendues survivances, et nous savons ce que vaut la méthode des survivances. Tout au contraire, nous voyons partout des liens durables se nouer entre des hommes et des femmes individuellement déterminés. Sans doute, il arrive qu'un homme puisse avoir plus d'une femme, mais il peut toujours dénombrer ces épousés et les désigner par leur nom ; si une femme, ce qui est bien plus rare, peut avoir plusieurs maris, elle connaît exactement leur identité, et il en est encore ainsi dans les cas exceptionnels où une femme peut avoir plusieurs maris qui de leur côté peuvent avoir plusieurs femmes. Monogamie, polygamie, polyandrie, combinaison de la polygamie avec la polyandrie, ne sont que des espèces d'un même genre, le mariage individuel. Encore faut-il ajouter que la monogamie est nettement prédominante dans les sociétés les plus primitives, et que cette monogamie est parfois très stricte.

Les populations les moins développées se répartissent en petits groupes familiaux qui, à l'intérieur d'un territoire généralement fort bien délimité, errent à la recherche du gibier, du poisson, des fruits et des racines qui sont indispensables à leur alimentation. Ces groupes se composent des parents et de leurs enfants ; des alliés, gendres ou brus, se joignent à eux ; et les

représentants d'une troisième génération s'ajoutent bientôt aux représentants des deux générations précédentes; parfois des lignées collatérales, des frères avec leurs descendants, restent en quelque sorte juxtaposées.

L'autorité du père est incontestée, et s'affirme dans tous les cas où une décision doit être prise. Et cela exclut, dès l'abord, toute espèce de gynécocratie.

Reste la question de la filiation. Ici l'hésitation devient légitime; il n'est pas toujours possible de dire si la ligne maternelle l'emporte sur la ligne paternelle: l'observateur le plus averti peut se trouver contraint de suspendre son jugement. Parlant d'une tribu d'Indiens de la Colombie britannique, les *Beaver Indians* ou Indiens Castors, Goddard écrira: « Les informations recueillies au sujet de la filiation des enfants ne sont pas décisives, principalement parce qu'il se trouve qu'il n'y a rien à propos de quoi la question puisse se poser. Pas de clans, ni d'autres systèmes de groupement en dehors de la famille ou des bandes de parents qui campent ensemble. Pas de propriété ni de possessions cérémonielles qui puissent faire l'objet d'une succession... » Ce texte mérite toute notre attention. Il va de soi que nous ne pouvons découvrir où passe, à la mort de celui qui les détient, la propriété des biens matériels ou intellectuels, s'il n'y a pas de biens qui valent qu'on s'y attache; il va de soi qu'on ne peut déterminer si l'enfant appartient au même groupe que sa mère ou au même groupe que son père, quand il n'existe aucun groupe dont son père et sa mère ne puissent faire partie en même temps. Mais on peut trouver à la remarque de Goddard, un sens bien plus profond. Nous ne sommes pas ici devant les institutions de certains primitifs, comme un chimiste qui ne pourrait déceler les éléments composants d'un mélange faute de réactif approprié. Dans notre cas, il n'y a rien à déceler. Les coutumes étudiées ne sont ni matrilineaires, ni patrilineaires, pour employer le langage technique de l'ethnologie, parce que les primitifs eux-mêmes n'ont pas choisi entre la ligne féminine et la ligne masculine. Et s'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils n'ont eu ni raison ni occasion de le faire. C'est un état d'indétermination complète. On ne cherche la solution d'un problème que lorsque ce problème est posé: c'est une vérité, ou, si l'on veut, un truisme, qu'il n'est pas toujours superflu de rappeler, même à des sociologues.

La théorie évolutionniste suppose qu'une société est nécessairement ou matriarcale ou patriarcale et que, sauf les survivances et les transitions, elle est matriarcale ou patriarcale dans toutes ses manifestations. L'observation montre au contraire que le choix entre la ligne maternelle et la ligne paternelle ne s'impose que dans des circonstances déterminées, qui peuvent être multiples, mais qui ne se présentent pas toujours. Par suite le problème qui se pose est un problème particulier et la solution en peut être locale.

Prenons l'exemple des groupements matrimoniaux : peut-être est-ce l'institution à propos de laquelle la question a surgi d'abord ; c'est tout au moins une institution qui ne peut ne pas la faire apparaître.

On sait que, chez beaucoup de primitifs, le mariage est bien moins libre que chez les civilisés. Les quelques articles du Code civil qui établissent chez nous un petit nombre d'empêchements sont peu de chose auprès des coutumes compliquées qui régissent la même matière, par exemple, chez certains Australiens, pour citer un peuple auquel les sociologues ont pris l'habitude de ne pas marchander leur attention. Ces groupements matrimoniaux sont de nature diverse, mais on peut dire que, là où ils existent, un homme ne peut prendre sa compagne dans celui auquel il appartient lui-même ; il doit porter son choix sur une femme, soit de n'importe lequel parmi les autres groupes, soit d'un ou de plusieurs d'entre eux. On comprend pourquoi l'enfant doit appartenir soit à celui de sa mère, soit à celui de son père, jamais aux deux groupes à la fois. S'il en était autrement il suffirait de peu de générations pour que tous les enfants, devenus membres de tous les groupes de leur tribu, fussent condamnés au célibat ; là où il n'existe que deux subdivisions, on en serait là dès la seconde génération.

Mais si l'on est amené à choisir, si l'on ne peut pas ne pas choisir, on n'en reste pas moins libre de choisir ce qu'on veut. Le résultat est atteint de quelque côté qu'aient été les préférences. Les nécessités de la circulation font que, de nos jours, les véhicules doivent prendre l'un des côtés de la route ; mais l'ordre s'établira, soit qu'ils prennent la droite, soit qu'ils prennent la gauche ; il suffit qu'ils n'hésitent pas entre l'une et l'autre. Si l'organisation de notre famille moderne, déjà beaucoup plus « parentale » que patriarcale, devait quelque jour attein-

dre à l'égalité parfaite du père et de la mère, il resterait un point qui ne pourrait, pourtant, se régler que par une option arbitraire : il faudra bien, à moins que nous ne renoncions à l'usage des noms de famille, que l'enfant porte ou celui de son père, ou celui de sa mère, à peine d'être accablé d'une liste de noms dont l'ampleur croîtrait, à chaque génération, en progression géométrique ; mais il pourrait porter le nom de sa mère tout aussi utilement que celui de son père.

Ce choix n'est efficace que s'il est accepté de tous, et si tous sont résolus à s'y tenir. Adhésion plus ou moins consciente, plus ou moins volontaire, mais qui n'en est pas moins une adhésion. Parce qu'il y a ici à la fois de l'arbitraire et une adhésion à cet arbitraire initial, nous pouvons parler d'une convention. Je crois que les sociologues n'ont pas fait, au conventionnel pur, la place à laquelle il a droit dans l'explication des institutions humaines.

On comprend pourquoi, chez des peuples voisins et de civilisation peu différente, on pourra trouver tantôt la transmission matrilineaire, tantôt la transmission patrilinéaire. C'est ce qui se présente chez les Australiens, pour les classes matrimoniales. Dans telle tribu l'enfant entre dans la classe de la mère, dans telle autre, il fait partie de celle du père. Il est vain de vouloir expliquer ces divergences par une évolution partout identique, mais qui n'en serait pas partout au même stade : tout autant, de rechercher l'influence singulièrement enchevêtrée d'aires de culture opposées. Comment ces méthodes rendraient-elles compte des cas où la solution n'est même pas identique pour tous les membres d'une même tribu ? Il existe, sur les confins de l'Australie occidentale et de l'Australie du Sud, une population, les Ikula, où dans certains cas, les filles suivent le sort de la mère, les fils, le sort du père. Durkheim, qui s'est efforcé de démontrer que chez les Arunta, la filiation masculine s'est substituée à la filiation féminine, a soin de dire pourtant, qu'il n'est nullement impossible qu'il n'en ait pas été ainsi dans toutes les tribus. Et je crois bien que les ethnologues sont, aujourd'hui, de plus en plus disposés à admettre que l'antériorité de la solution matriarcale est au moins douteuse. « Les organisations matriarcale et patriarcale sont toutes deux originaires », dit Fritz Sarasin, dans une monographie toute récente, consacrée aux Néo-Calédoniens et aux indigènes des îles Loyauté.

Si dans des groupes différents, le même problème est loin d'être résolu toujours de façon identique, il arrive qu'à l'intérieur d'un même groupe, des problèmes différents reçoivent des solutions qui ne sont pas nécessairement parallèles.

Voyons ce qui se passe, dans l'île de Ceylan, chez les Vedda, ces chasseurs primitifs dont les derniers représentants sont en train de disparaître ou de se laisser assimiler par les autres éléments de la population insulaire. Ils ont été décrits par les Seligmann, dans une monographie qui est un modèle de ce genre d'ouvrages.

En ce qui concerne la classe matrimoniale, la transmission se fait de la mère aux enfants. — Mais lorsqu'il s'agit de savoir si le mari va s'établir dans la famille de sa femme ou la femme, dans la famille de son mari, ce qui est un point auquel les auteurs de théories ont attaché beaucoup d'importance, on verra les usages pencher d'abord dans le sens du patriarcat, puis dans le sens du matriarcat, pour revenir enfin au patriarcat. En effet, au lendemain du mariage, le mari emmène son épouse dans le territoire dont il est originaire. Mais ce n'est là qu'une sorte de voyage de noces. Bientôt le couple va s'établir dans la famille de la femme, le mari partage la vie de son beau-père, il chasse sur ses territoires de chasse et pêche dans les mares qui lui appartiennent. Je crois pouvoir déduire de certaines observations faites par les Seligmann que, plus tard, le mari retourne auprès de son propre père, car il semble bien que, au moment où un homme va mourir, il est normal de trouver ses fils auprès de lui, et ses gendres, loin de lui. — Enfin le chef des communautés vivant ensemble est toujours le père, la propriété est la propriété du père, elle passe du père à ses enfants, fils ou filles, celles-ci représentées par leurs maris ou par les cousins désignés pour devenir leurs maris. Le droit de succession est d'esprit nettement patriarcal.

On peut constater ici que tel trait de mœurs, qui paraît donner à la famille de la femme un avantage sur la famille du mari, en fin de compte sert à renforcer l'autorité d'un chef qui est en même temps le père, bref, d'un patriarche. Cela apparaît mieux encore, quand on étudie, dans la substantielle étude que Max Schmidt leur a consacrée, les institutions des Arouaks : le mari obtient sa femme des parents de celle-ci en travaillant pour eux avant le mariage ; le mariage célébré, il se fixe auprès

d'eux et vit dans la dépendance économique de son beau-père. Mais cela ne peut être vrai de celui qui est à la tête de cette communauté, et on le voit fort bien dans les grandes habitations collectives du Haut-Xingu : le chef fait venir sa femme chez lui, mais par les mariages de ses parentes, qui ne le quittent pas et attirent leurs maris auprès d'elles, il recrute des auxiliaires, qui font désormais partie de son groupe familial, dont ils contribuent à augmenter la prospérité.

Je ne puis résister à la tentation de faire un rapprochement avec des mœurs singulières qui, m'assure-t-on, règnent en Europe même, dans certaines vallées alpestres déshéritées, où le travail du paysan est pénible et la main-d'œuvre précieuse. Le père y tolère ce que, partout ailleurs on appellerait l'inconduite de ses filles ; il accueille avec joie et avec orgueil les enfants naturels qu'elles mettent au monde. Ainsi ses filles restent auprès de lui, et ses petits-enfants, dès qu'ils ont grandi, travaillent à ses côtés. Le chef de ce groupe est bien un patriarche. Mais l'organisme dont il est la tête groupe sous son autorité quelques cellules nettement matriarcales : car la fille-mère et son enfant ne forment pas autre chose qu'une famille matriarcale.

Le caractère, ou matriarcal ou patriarcal, des groupements humains n'est pas non plus, comme l'implique la théorie évolutionniste, lié au niveau de la civilisation, en ce sens que le matriarcat serait à sa place dans les sociétés les plus primitives, et que le patriarcat se substituerait à lui avec les progrès de la culture. Les groupements les moins développés donnent à cet égard, nous le savons déjà, le spectacle de l'indifférence, de l'arbitraire ou de l'hétérogénéité. Et d'autre part, si nous trouvons des sociétés nettement et entièrement matriarcales, ce sera chez des peuples qui connaissent en toutes choses une technique beaucoup plus riche, une agriculture qui n'en est plus à ses débuts, une organisation militaire plus ou moins savante, un régime politique relativement compliqué.

On a beaucoup parlé des Naïrs (ou Nayars) de la côte de Malabar, dont Camoëns déjà célébrait la vaillance. Il s'agit d'une caste, ou plutôt d'un groupe de castes aristocratiques, dont les membres sont généralement des propriétaires fonciers et des guerriers du type féodal. Le véritable mariage naïr, le

sambandham, se célèbre quand la femme a atteint l'adolescence et il n'a nullement pour conséquence de la faire sortir du groupe familial où elle est née : ce groupe est une famille étendue, un clan, comme on dit souvent d'une façon fort impropre, où la filiation par les femmes seule importe ; on y trouvera donc les enfants d'une femme déterminée, les enfants de ses filles, les enfants des filles de ses filles ; les hommes qui en font partie n'y introduisent pas leurs enfants, qui resteront dans le *taravad* — c'est le nom de ces groupements — de leurs mères ; l'épouse ne quitte pas sa maison natale, elle se borne à faire, aux parents de son mari, des visites de politesse ou d'amitié. Le chef du *taravad* est un homme, mais ce n'est pas un père ; il est, par rapport aux autres membres de ce groupe, frère, oncle maternel, grand-oncle dans la ligne maternelle. Sans doute, les maris participent à certaines cérémonies, sans doute, les fils prennent part aux funérailles de leur père ; mais on voit bien qu'ils n'y tiennent pas la même place que les parents par les femmes. C'est entre les membres du *taravad*, et non entre des parents consanguins qui, à nos yeux, sembleraient beaucoup plus proches, qu'existait autrefois l'obligation de la vengeance. Les biens-fonds appartiennent aux femmes, ou pour mieux dire, au *taravad*, et ils n'en sortent pas : ceux qu'un homme a administrés ne passeront donc pas à ses enfants : ce seront les enfants de ses sœurs qui en jouiront après lui ; s'il acquiert des biens personnels, c'est à ces mêmes neveux et nièces qu'ils seront dévolus à sa mort ; et s'il veut que ses enfants aient une part de ces acquêts, il pourra, tout au plus, la leur donner de son vivant, comme à des étrangers, mais non la leur léguer. On nous dit aussi que l'homme qui n'a personne pour lui succéder ne pourra se créer des héritiers qu'en se faisant adopter comme frère par une femme.

Les Naïrs sont plus célèbres par d'autres traits de leurs mœurs d'autrefois. Nous possédons beaucoup de témoignages sur la polyandrie qui régnait chez eux, on parle même de femmes qui pouvaient avoir jusqu'à douze maris, ce qui n'empêchait pas les maris d'avoir plusieurs femmes. Même si elles sont fort exagérées, ces affirmations ne peuvent être tout à fait inexactes. Mais ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui la polyandrie a disparu et, dès 1895, un ethnologue qui avait pu observer les Naïrs, Emil Schmidt, pouvait faire un tableau

complet de leurs institutions sans même la mentionner. Le sambandham est devenu un mariage monogame, sans doute assez facile à dissoudre, mais aussi régulier qu'aucun autre.

Ce qui est remarquable, c'est la ténacité avec laquelle les Naïrs sont restés fidèles à ce régime matrilineaire étroitement lié à leur organisation économique. Car il semble qu'on ait essayé de le réformer, mais sans succès. De ces tentatives, quelque chose a subsisté : les jeunes filles naïrs, avant le sambandham, contractent un autre mariage, alors qu'elles sont encore en bas-âge, en tous cas, avant d'avoir atteint leur onzième année. C'est là un caractère du mariage tel qu'il est généralement pratiqué par les populations brahmaniques de l'Inde, et cette union, le *tali-kattu*, eût eu sans doute pour effet de donner au père la place qu'il occupe par ailleurs dans la famille qu'il se crée, si elle avait pu devenir autre chose qu'un vain simulacre : celui qui y fait figure de mari, souvent pour toute une série d'enfants à la fois, n'est qu'un comparse, qui ne jouera aucun rôle dans leur vie. Il faut supposer que c'est ainsi qu'on a trouvé moyen d'obéir pour la forme aux ordres de quelque novateur puissant et trop zélé. Plus récemment, l'autorité anglaise a tenté à son tour de modifier les effets juridiques du sambandham ; le *Malabar Marriage Act* de 1896 porte que, si ce mariage est enregistré, le mari aura des obligations alimentaires envers sa femme et ses enfants, que ceux-ci hériteront, s'il meurt intestat, de la moitié de ses acquêts, enfin que l'union ne pourra être dissoute que par un divorce judiciaire. Mais le nombre de mariages qui, tout au moins de 1897 à 1903, ont été soumis à la formalité de l'enregistrement, est resté infime.

Ce qu'il convient de souligner, dans une organisation comme celle des Naïrs, c'est la disparition de cette union économique qui, chez tous les peuples peu développés, liait entre eux le mari et la femme, dont le premier chassait ou pêchait pendant que sa compagne recueillait des aliments végétaux et de petits animaux, ou tout au plus pratiquait une agriculture rudimentaire. Elle fait place à une autre association plus étendue, formée des descendants d'un même ancêtre et fondée sur la propriété et l'exploitation de la terre. Quand cet ancêtre est une femme, et que la descendance s'établit par les femmes, la coopération qui existait entre les époux a dû se relâcher,

parce que le groupe du mari n'a pas pu ni voulu renoncer à la protection et au travail qu'il attendait de lui, ni le groupe de la femme, permettre à celle-ci de quitter une association dont elle ne pouvait se détacher sans la disloquer.

L'absence presque complète de collaboration économique entre les époux s'observe fort bien dans le Menangkabauw, cette région de l'île de Sumatra, souvent étudiée, et récemment encore par notre compatriote Octave Collet. On y retrouve des communautés matrilineaires analogues au taravad des Nairs, propriétaires des terres et des biens de la famille; on y voit un mari qui passe la journée dans la famille de sa mère et ne prend part aux travaux de sa femme qu'en qualité d'ami et sans aucun profit personnel, et qui, s'il peut être reçu parfois en hôte privilégié dans la maison de son épouse, n'y entrera pourtant la nuit que furtivement, et par une porte de derrière.

Mais ici, on rencontrera en outre une organisation administrative dont la cellule est cette famille matriarcale que le mariage n'arrive pas à faire éclater. A la tête de chacun de ces groupes, une aïeule exerce une grande autorité, mais elle se fait représenter au dehors par un de ses parents mâles, son frère ou son oncle maternel; ces *mamak* se réunissent sous la présidence d'un chef qui appartient toujours à une même famille, celle à laquelle la coutume a, de tout temps, conféré cet honneur; ce chef a des pouvoirs administratifs; et la hiérarchie se continue par la constitution, à deux degrés successifs, d'assemblées analogues.

Si l'on traverse l'Océan Pacifique, on trouvera une construction de l'autorité politique tout à fait analogue chez les Iroquois, autre société agricole, où les femmes avaient un rôle prépondérant dans le travail de la terre. Il y avait là une confédération de tribus, chacune divisée en deux moitiés, celles-ci en clans exogamiques, ceux-ci en grandes familles matriarcales, qui comptaient parfois jusqu'à deux cents membres. Les cinquante chefs répartis entre ces tribus devaient, en vertu de la coutume, appartenir à un clan déterminé, et dans ce clan, à une famille déterminée. Ils étaient désignés par les membres de celle-ci, convoqués par la femme qui était à sa tête et dont l'avis l'emportait toujours; après quoi, l'élection était ratifiée par les autres chefs; mais toujours l'élu restait surveillé par l'aïeule de qui il dépendait et qui, s'il se montrait indocile, trouvait le moyen de le faire déposer.

Or, ces institutions étranges dont les Naïrs, le Menangkabau, la confédération iroquoise nous offrent des exemples, mais non les seuls exemples, ne sont, à peu de chose près, que le parallèle exact de ce que nous pouvons observer dans les sociétés patriarcales.

Il existe ou a existé chez bien des peuples de grandes familles patrilinéaires : si elles prennent une extension considérable, elles s'appelleront *gotra*, *genos* ou *gens*. Certaines d'entre elles sont des associations économiques qui possèdent la terre en commun, telle la *zadruga* des Slaves du Sud ; ailleurs, comme ce fut le cas, semble-t-il, chez les anciens Germains, on voit le droit de succession maintenir les biens dans le groupe agnatique, et n'accorder aux filles que l'entretien dans la maison ou une dot au moment de leur mariage, et l'on sait avec quelles hésitations et quelles restrictions les lois franques ont admis la femme à recueillir sa part des terres familiales. J'ajouterai que la polygamie, là où elle existe dans la famille patriarcale, est la contre-partie de la polyandrie des Naïrs. Enfin la constitution gentilice que les peuples de l'Antiquité classique ont dû connaître en une période reculée de leur histoire, est l'équivalent des curieuses organisations qui nous surprennent dans le Menangkabau ou chez les Iroquois.

Sans doute, en deux points, le parallélisme apparaît incomplet : d'abord la grande famille patrilinéaire n'a pas dissocié la vieille association des époux, parce que les groupes agnatiques n'ont pas craint d'échanger leurs membres féminins, qui passaient de celui où ils étaient nés dans celui où ils se mariaient, sans cesser d'occuper dans l'un comme dans l'autre une position subordonnée ; ensuite, là où le groupe matrilinéaire joue un rôle dans la construction administrative ou politique, ce sont des hommes qui le représentent au dehors, même quand les mères de famille tiennent ces hommes dans une étroite dépendance.

Mais, à part ces concessions faites aux aptitudes propres aux deux sexes, les organisations patriarcales et les organisations matriarcales se répondent trait pour trait. Il ne peut être question ici ni de deux stades successifs, ni de deux types de société dont la nature même serait foncièrement différente. Il n'y a que deux partis pris opposés et les déviations corrélatives qu'ils imposent. C'est un même thème transcrit en deux modes divers.

Pareillement, si, pour le croisement des véhicules, on substitue la droite à la gauche, ou la gauche à la droite, il faudra que les règlements de la circulation se modifient dans toutes leurs dispositions; pourtant, chaque disposition nouvelle ne cessera pas d'être la contre-partie d'une disposition ancienne.

Mais, si le matriarcat élaboré est en tout parallèle au patriarcat élaboré, il n'en reste pas moins qu'il est beaucoup moins fréquent. Et quelque défiance qu'on ait à l'égard des théories évolutionnistes, il faut bien reconnaître que leurs auteurs ont vu juste sur un point; incontestablement, les institutions patriarcales ont tendu à se répandre. Mais ce ne fut pas en succédant partout au matriarcat des premiers temps, ce fut en substituant une uniformité croissante à la variété et à l'hétérogénéité antérieures.

Un ethnologue d'esprit pénétrant et qui est bien loin de s'inféoder à une théorie, Max Schmidt, a pu écrire, il n'y a pas bien longtemps, que, s'il y a dans l'humanité des exemples de passage du système matrilineaire au système patrilineaire, l'inverse ne s'est jamais produit.

C'est que les chances ont été favorables au régime patriarcal.

Il n'est pas impossible que, chez les peuples les plus primitifs, les organisations matrilineaires l'emportent et l'aient emporté en nombre sur les organisations patrilineaires.

Mais, là où l'exploitation pastorale a joué un rôle prépondérant dans la vie économique, l'homme, sans peine, a pu prendre en toutes choses la première place. La conduite des troupeaux est l'affaire de l'homme; les déplacements fréquents font que la femme, si elle ne veut être séparée de son mari, doit se détacher de sa famille d'origine; le droit de propriété que l'homme exerce sur les bêtes du troupeau et leur croît, il est bien tenté de l'étendre jusqu'à son épouse et aux enfants qui naîtront d'elle; enfin, les animaux, facilement cessibles, constituent le prix qui indemnifera la famille de qui on obtient une femme, et une femme achetée est bientôt considérée comme un bien dont on est le maître.

D'autre part, c'est la femme, on l'a dit bien souvent, qui a inventé l'agriculture, et c'est, pour son sexe, un beau titre de gloire. La culture du sol ouvre une vaste carrière à son activité; entre elle et la terre se nouent des liens d'où la propriété pourra

sortir, et se créer à son profit, ou, ce qui revient au même pour nous, au profit du groupe familial qui s'organise autour d'elle. Et par là, il sera possible que la ligne féminine conserve l'avantage et que l'autorité de la mère en vienne même à dominer.

Mais, quand la technique agricole se perfectionne, quand on use de la charrue et des bêtes de trait, l'homme, à son tour, va jouer un rôle important, et il trouvera l'occasion de saisir ou le moyen de garder la prépondérance.

Il ne s'agit nullement ici, bien entendu, de lois rigoureuses, qui lieraient nécessairement les formes de la famille aux formes de l'activité économique. Pour parler le langage des statisticiens, il n'existe pas entre ces termes de relation fonctionnelle; le rapport qui les unit est purement conjectural, ou statistique. Ce sont des pasteurs, comme les anciens Arabes, qui, à côté de mariages d'un autre type, nous fournissent, dans le mariage *mot'a*, un exemple classique d'une union avec filiation maternelle.

La somme faite, les chances seront bien à l'avantage de l'homme et de la ligne masculine. A supposer même que l'homme n'en ait eu que la moitié là où l'agriculture s'est développée, il les avait presque toutes dans les populations où c'est l'élève du bétail qui dominait. La balance penche décidément de son côté.

Il faut enfin tenir compte d'un fait historique. La solution patriarcale a prévalu chez beaucoup de peuples qui ont atteint un haut degré de culture; c'est le cas des peuples d'Europe, et peut-être est-ce un legs du temps où leurs ancêtres ont, comme tout porte à le croire, mené la vie des pasteurs. La forme que la famille a prise et conservée chez eux a participé au prestige de leur civilisation tout entière. Partout, aujourd'hui, on tend à modeler sur elle des institutions d'un autre type; on peut voir en Mélanésie, en Afrique, les coutumes matriarcales se modifier, soit qu'on adopte délibérément des usages nouveaux, soit qu'on imagine d'ingénieux procédés juridiques pour détacher l'enfant de ses parents maternels et l'agréger à la famille de son père. Même cette citadelle du matriarcat, le Menangkabauw, commence à se laisser forcer par des usages auparavant moins répandus: le père, enrichi par sa propre industrie, trouve, sans rencontrer trop de résistance, le moyen de donner ou de léguer sa fortune à ses propres enfants; il rêve de s'affranchir du

contrôle tyrannique du groupe matrilinéaire auquel il n'a pas cessé d'appartenir, et ce sont des intellectuels, formés dans les écoles hollandaises, qui mènent péniblement contre le droit familial établi cette lente offensive qui doit le rapprocher des modèles occidentaux.

Au point où nous en sommes arrivés, il n'est plus besoin de nous attarder plus longtemps à l'analyse des faits. Il est clair que les théories évolutionnistes ne peuvent plus rendre compte aujourd'hui de la masse imposante de tous ceux qu'une investigation de plus en plus active ne cesse d'accumuler. Nous n'admettons plus que, toujours et partout, de la promiscuité est sorti le matriarcat, qui, lui-même, a fait place au patriarcat, et que chacune de ces phases en quelque sorte porte en soi, comme le croyait Bachofen, et celle qui l'a précédée et celle qui doit la suivre.

Si nous devons rejeter l'idée d'une évolution uniforme et linéaire, et qui serait, en même temps, spontanée, c'est que les transformations des sociétés humaines se font, au moins en partie, par ces conventions, dont l'option inévitable, mais parfaitement libre, entre la ligne masculine et la ligne féminine, est un exemple frappant. Les choix de ce genre impliquent, outre la nécessité de s'accorder, la possibilité de le faire de plus d'une façon différente; et il va de soi que les termes de l'alternative ne sont pas faits pour se ranger dans un ordre successif et nécessaire. Ils sont coordonnés, et chacun d'eux sera le point de départ de transformations ou parallèles ou divergentes, mais bien distinctes, et introduira dans l'histoire un élément de contingent ou de discontinu. Ce contingent et ce discontinu s'opposent à la conception, qui si longtemps a séduit les meilleurs esprits, d'un simple déboîtement de germes préexistants.

Mais, d'autre part, la notion de convention s'accorde fort bien avec l'emploi de deux méthodes dont j'ai eu l'occasion déjà de montrer le conflit avec la méthode évolutionniste: ce sont la méthode mécaniste et la méthode géographique, ou si l'on veut, la méthode des corrélations et la méthode des migrations.

La première, on s'en souviendra, rattache les uns aux autres des faits concomitants, et veut les soumettre à ces relations que l'on décore volontiers du nom de lois. Mais ces lois ne seront

jamais exactement du type des lois des sciences de la nature, parce qu'elles ne peuvent avoir la rigueur que la plupart des savants et le sens commun attribuent à celles-ci (à tort ou à raison, que les philosophes en décident !). Ce n'est pas seulement parce que la complexité des phénomènes est, en matière sociale, si grande que nos formules ne peuvent faire place à tous les facteurs dont il faudrait tenir compte à la fois, c'est plus encore parce que l'élément conventionnel ne se laisse pas réduire en formules. Nous devons donc nous contenter de rapports conjecturaux analogues aux évaluations des statisticiens. Il y aura toujours des cas où la loi ne se vérifiera pas, mais les échecs auxquels cette première méthode est exposée par là, trouveront une justification dont son prestige et son autorité n'auront plus rien à souffrir.

Quant à la méthode des migrations, elle nous montre bien comment, par une action de proche en proche, l'uniforme se substitue au divers dans des limites géographiques déterminées, au delà desquelles s'est accompli un travail du même ordre, mais d'un effet opposé. Mais elle ne rend pas compte de la diversité originaire. Ici encore le conventionnel pur fournira, sinon le seul principe d'explication, du moins un principe d'explication parmi d'autres.

Il ne me reste plus qu'à me défendre d'avoir porté sur les théories évolutionnistes un jugement trop rigoureux et par suite injuste. Chacun sait que les sciences sociales tiennent d'elles l'élan qu'elles ont montré au siècle passé, leur enrichissement, leur confiance en soi ; c'est une dette qu'aucune école ne peut songer à renier. Nul ne voudra non plus s'interdire de mettre de l'ordre dans les phénomènes successifs, et d'y chercher, non l'Evolution, mais des évolutions multiples, spéciales, limitées et dont le mécanisme soit apparent. Cela ne peut nous empêcher de protester contre les excès d'une méthode qui, ayant si délibérément sacrifié la constance dans le temps pour ne plus y voir que du changement, inversement a substitué, à la diversité dans l'espace, une uniformité virtuelle, altérée seulement par des inégalités dans le rythme ou l'amplitude d'un développement partout identique. Contre ces prétentions du mouvement illimité, continu, uniforme et nécessaire, il semble bien que nous devions faire valoir les droits opposés, peut-être du constant et du permanent, sûrement du divers, du contingent et du discontinu.

MONSIEUR LE PRORECTEUR,

Vous abandonnez, après trois années d'un labeur absorbant et d'un dévouement inlassable, des fonctions que vous avez remplies avec autant de conscience et d'autorité que d'aménité et de tact. Vos collègues louent en vous un ferme attachement aux principes en lesquels tous communient et une claire intelligence de ce qu'exige l'efficacité de l'enseignement universitaire et le succès de l'activité scientifique, et ils vous remercient cordialement d'avoir bien voulu consacrer, à cette grande maison qui leur est si chère, votre temps et votre effort.

Je ne voudrais pas ne pas rappeler ici que c'est vous qui avez pris l'initiative d'une réforme de l'Ecole des Sciences politiques et sociales et que vous avez apporté une active collaboration à l'étude et à la rédaction de ses nouveaux programmes. Nul ne pouvait avoir plus d'autorité que vous pour mener à bien cette entreprise, à laquelle vous préparait toute votre carrière de savant. Au moment où vous deveniez recteur, vous aviez terminé la publication de votre « Traité d'Economie politique », qui montre si bien ce qu'on peut attendre d'une information étendue fécondée par des réflexions pénétrantes; au moment où vous cessez de l'être, vous nous laissez une école agrandie et rajeunie, où un enseignement pratique plus développé apprendra aux étudiants à la fois les moyens de mieux connaître des faits plus nombreux et l'art de les interpréter d'après les préceptes d'une discipline scientifique rigoureuse. Après avoir donné un bel exemple, vous avez tendu la main à ceux qui voudraient s'essayer à le suivre. Vous vous êtes acquis par là des titres spéciaux à la gratitude de notre Université.

ETUDIANTS,

Une université est, comme toutes les œuvres humaines qui vivent et qui durent, quelque chose de complexe : elle est une école professionnelle qui prépare à certaines carrières privilégiées, elle est aussi un institut où s'élaborent des connaissances nouvelles. Il est bon qu'il en soit ainsi, car, par là, d'un côté elle s'insère sur l'organisation administrative et économique du pays, et, d'un autre côté, elle prend sa part du prestige qui entoure les manifestations supérieures de la vie de l'esprit. Elle transmet la science faite et elle aide à faire la science.

L'enseignement de vos maîtres se placera nécessairement aux confins de la science faite et de la science qui se fait. Apprenez à l'accueillir toujours avec respect, jamais pourtant sans critique. Ne vous étonnez pas s'ils se détournent parfois de théories qui ont longtemps fécondé les esprits au point qu'on les a identifiées en quelque sorte avec la science même ou avec ce qu'on s'accorde à appeler le progrès. Il ne faut pas qu'elles deviennent frein après avoir été moteur. Ce qu'elles ont apporté de solide ne sera jamais perdu, et, tout au contraire, s'incorporera à des constructions plus vastes et plus fermes. Souvenez-vous que celui qui substitue une vérité nouvelle à une vérité périmée doit autant au génie de ceux qui ont formulé celle-ci qu'à l'esprit d'invention qui lui a fait entrevoir celle-là. Dans le champ clos de la science une solidarité étroite existe même entre ceux qui se combattent.

Il en est parmi vous qui nous quitteront pour se consacrer à des tâches professionnelles absorbantes. Qu'ils n'oublient pas qu'ils ont passé par une maison où toute affirmation, depuis les axiomes des mathématiques jusqu'aux croyances liées à la vie sociale, a été, est ou sera soumise à une discussion qui peut la consolider aussi bien que l'ébranler. Il ne faut jamais cesser d'être prêt à accueillir la vérité quelle qu'elle soit, et la néolâtrie est une faiblesse de l'esprit et du caractère autant que le misonéisme.

Quelques-uns préféreront travailler à cet édifice de la science qui chaque jour s'effrite un peu pour se reconstruire par ailleurs. Ils ne se dissimuleront pas que la vie qu'ils auront choisie est une vie de longs labeurs, parfois de déboires et d'insuccès, toujours de désintéressement. Mais ces labeurs et ce désintéressement trouvent leur compensation dans une joie unique, la joie d'une pensée sans entraves, la joie d'une sincérité sans réserve. Cette joie-là, l'action, toujours forcée de sacrifier quelque chose au résultat, ou encore à la solidarité avec des compagnons d'effort, ne pourra jamais la donner tout entière.

Que ceux qui s'engageront avec courage dans la carrière de l'observation et de la réflexion, de la recherche et de la méditation, comptent sur la sollicitude de leurs aînés, qui ont reconnu la voie, et qui seront pour eux, et de tout cœur, guide, conseil et soutien.

La deuxième vertu du XIX^e siècle⁽¹⁾

PAR

Eugène DUPRÉEL

Professeur à l'Université de Bruxelles.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les siècles auxquels les chronographes et l'usage ont assigné un numéro d'ordre sont trop tard venus dans la vie de l'Humanité pour apporter à celle-ci des vertus nouvelles ou des vices inconnus. Il arrive seulement que l'un d'eux montre plus d'éloignement pour un travers donné, et une prédilection particulière pour un certain mérite. Ainsi s'est comporté le dix-neuvième siècle à l'égard de *la sincérité*.

Car c'est la sincérité, l'espèce d'excellence morale de laquelle j'ai à vous entretenir ce soir. L'annonce de cette lecture en fait honneur au dix-neuvième siècle comme la deuxième de ses vertus, et quelqu'un se demande peut-être pourquoi l'on ne parle pas de la première. A cette question, il me suffit de répondre que c'est déjà fait. Le premier mérite moral du siècle passé a été un amour plus général de *la justice*. Or, il y a cinq ans, dans la même solennité qui nous réunit ici, mon collègue et ami Henri Rolin a développé, sur l'attitude de la pensée moderne à l'égard de la justice, des considérations si intéressantes, que l'idée m'est venue de traiter un thème symétrique, trop heureux si l'essai du philosophe n'est pas indigne d'être apparié avec la belle étude du juriste.

La sincérité n'est pas le respect de la vérité en général. La vérité, quel temps l'a jamais méprisée ? On cherche le vrai avec plus ou moins d'ardeur, on ne fait jamais profession de le dédai-

(1) Discours prononcé à la séance de rentrée de l'Institut des Hautes Etudes, le 26 octobre 1929.

gner. Mais à côté de l'accord sur l'incomparable valeur de la vérité proprement dite, il y a place pour le plus ou le moins d'estime pour la vérité *singulière*, qualité des affirmations relatives aux objets concrets et aux événements particuliers. Un de ces objets c'est l'individu homme, c'est nous-même et ce sont nos semblables, discernés un à un avec ce que chacun d'eux a en propre et avec ce qui lui manque de ce dont les autres sont pourvus. Tenir à la sincérité d'autrui, être sincère soi-même, se laisser connaître tel que l'on est, cela dérivera donc de l'estime dans laquelle on tient ce qu'il y a de propre à des individus en tant que tels et à des rencontres de faits qui ne se produisent qu'une fois.

Or, je répète que les hommes du dix-neuvième siècle, plus que leurs aînés, ont eu le sentiment de cette valeur ; ils ont plus formellement proclamé le devoir d'être sincère et, si j'ose dire, plus sincèrement essayé de l'être.

La démonstration de cette thèse serait naturellement en deux parties. L'une montrerait que la conscience du XIX^e siècle accorde bien à la sincérité une valeur prépondérante : tâche facile, car ce siècle est celui d'un *Carlyle* qui proclame que la qualité propre des héros, conducteurs de l'Histoire, c'est l'*absolute sincérité*, d'un *Ibsen* qui exalte la révolte de l'individu contre les mensonges sociaux, d'un *Tolstoï*, le Rousseau russe, d'un *Amiel* enfin, dont le journal intime, et plus encore le succès qu'on lui a fait, est un trait caractéristique de ce temps.

Il faudrait montrer en second lieu qu'à notre vertu les temps antérieurs avaient attaché moins d'importance, démonstration plus ingrate et presque désobligeante, devant laquelle nous déroberons. J'en appellerai seulement à l'expérience des lecteurs tant des œuvres classiques que des biographies de leurs auteurs : à qui de nous n'est-il pas arrivé d'être obligé de découvrir chez tel génie particulièrement admiré, moins de minutie dans le scrupule de véracité qu'il ne nous paraît de mise, à nous enfants ou héritiers du dix-neuvième siècle ?

Force est bien de reconnaître que quelque apprêt dans la présentation de son propre personnage était jadis au nombre de ces permissions qu'on ne discute pas plus qu'on ne les exprime.

Au reste, il nous suffirait de rappeler le dédain des classiques du grand siècle pour la vérité historique, c'est-à-dire *singulière*.

Leur attachement allait aux propositions générales, aux méthodes pour retrouver la vérité dont on a besoin. Au nom même de la morale, ils préféraient un tableau édifiant à une peinture exacte. Le particulier comme tel étant proprement inutile, quels égards eût-il mérités ?

L'Art, pour un classique, se détourne de la réalité concrète pour conduire le contemplateur devant la beauté générale. Par devoir comme par métier l'artiste est un *embellisseur* ; le réel particulier n'est pour lui que le support ou l'occasion de la beauté, réalité idéale. Un instrument d'astronomie ou de physique n'était beau qu'à condition que des dragons à la chinoise, des caryatides ou des pieds de lion, à la manière de Pompéi, ornassent toutes les parties où cela ne nuisait pas trop à leur destination scientifique.

Cette esthétique n'est que l'application d'une philosophie qui fut par excellence celle de la pensée classique : selon cet *idéalisme rationaliste*, de même qu'il y a une vérité universelle aux conditions immuables, il y a une beauté en soi, et les choses concrètes ne sont belles que dans la mesure où elles participent de cette perfection, ou servent à la faire ressortir. En vain fixerions-nous notre regard sur quelque individu si privilégié fût-il, à elle seule cette observation ne nous révélerait jamais la beauté, il faut que notre raison nous l'enseigne à l'occasion de notre perception.

Le dix-huitième siècle vit le déclin de cette pensée classique et lui suscita une philosophie rivale qui devait porter tous ses fruits au dix-neuvième siècle. Cette nouvelle attitude spirituelle est un *naturalisme*.

Pour le philosophe de la Nature l'essentiel, le fond des choses et le siège de tout ce qui est précieux, ce n'est point tel système de relations abstraites auquel se complaît le logicien ou le géomètre, c'est la nature, une réalité vivante dont la connaissance ne se communique point d'une tête à une autre par la parole, mais qu'il faut sentir dans sa plénitude, sous peine de la méconnaître irrémédiablement.

Cette nature, nous en avons la perception directe dans le sentiment que nous avons de nous-mêmes, elle se manifeste par nos inclinations les plus fondamentales, elle est, comme on dira plus tard, *notre moi profond*, antérieur et supérieur aux

décisions raisonnées, aux croyances inculquées par autrui, aux résolutions prises d'accord avec les autres.

Cette réalité toute concrète elle est nécessairement et exclusivement *bonne*, et elle est *belle*. Nous agissons bien quand rien n'entrave l'élan de notre nature et nous sentons le beau lorsque c'est la nature qui, sans aucun brouillard, s'offre à notre vue.

Le mal et la laideur seront donc les attributs de ce qui n'est pas la réalité naturelle. Mais que peut-il y avoir en dehors de celle-ci, sinon vaine apparence, dissimulation, mensonge ? Le lieu où ce mal pouvait prendre consistance, ce n'est pas le for intérieur de la conscience, où le moi n'est en présence que de lui-même, mais bien cette zone extérieure où les individus se rencontrent et se heurtent, et profitent de ce qu'ils ne peuvent se connaître par le dedans, pour se tromper les uns les autres. La *société* avec ses conventions et ses hypocrisies devenait ainsi le seul édifice qui eût assez de consistance pour faire échec à la pure nature, et pour en être le contraire, le monde des artifices en face de la nature belle et bonne.

On comprend immédiatement qu'une telle philosophie devait donner à la sincérité une valeur accrue, et faire de cette vertu, secondaire aux yeux des classiques, la condition de toute excellence. Car, si le beau et le bien sont le propre du réel concret, aller droit au réel sera ce qui importe, faire en sorte que les autres, dans leurs rapports avec nous, n'aient affaire qu'avec notre moi réel, devient le premier devoir.

La beauté, ce ne sera plus cette qualité générale, définie une fois pour toutes par notre raison, dont les classiques voulaient couvrir toutes choses comme d'une parure, le beau sera l'*original*, c'est-à-dire le caractère saillant ou révélateur de l'être concret.

De même que la valeur esthétique est l'aspect du réel immédiatement saisi, la vertu est l'action suscitée par notre générosité spontanée, et ainsi *se raconter*, se laisser connaître, c'est le secret d'être à la fois sympathique et intéressant.

L'*attitude sincère* a séduit le XIX^e siècle. Etre consciencieux, ce fut dès lors s'efforcer de se *réaliser soi-même*, de devoir son mérite aux sollicitations spontanées de la conscience plutôt qu'à la stricte obéissance à une règle imposée du dehors. Etre poète ou artiste ce fut se raconter dans ses œuvres, laisser parler

sa propre nature, sûr qu'elle sera éloquente, car seule la nature peut parler à la nature. La musique devient le premier des arts parce qu'on découvre en elle le moyen de faire se communiquer les âmes sans recourir à l'intermédiaire d'un langage, expédient social plus apte au mensonge qu'à la vérité.

Relevons en passant le surprenant paradoxe de la pensée du XIX^e siècle. Cette pensée, à la considérer moins dans les traités des philosophes que dans l'ensemble des attitudes méditées et des actes réfléchis, elle est à deux compartiments. Nous trouvons une philosophie des lumières, *une doctrine du progrès*, la confiance dans un mieux-aller universel inspirée par les découvertes accumulées du génie humain; autrement dit une philosophie fondée sur la science, qui est l'activité progressive par excellence. Mais nous trouvons aussi une philosophie de la réalité profonde, du moi véritable, des poussées obscures qui, écartant comme aventures superficielles tout ce qui relève de l'élaboration des hommes associés, s'arrête seulement à la permanence des instincts, à la valeur de ce qui n'est le fabricat de personne, bref notre philosophie de la nature.

La philosophie du progrès, fondée sur la science, a été une philosophie officielle, invoquée dans la vie publique par les politiques et les économistes, discutée par les partis, exploitée par les faiseurs d'utopies. C'est de cette philosophie que voulut relever *la justice*, première vertu du siècle. C'est *une philosophie d'hommes*.

La philosophie de la nature et du moi véritable est celle qui donne à l'époque son accent, une résonnance particulière, qui inspire l'art et qui dirige le goût. Elle commande la vie intérieure. La sincérité, deuxième vertu du XIX^e siècle, est liée à cette manière de penser qui fut, principalement, *la philosophie des femmes*.

Le paradoxe de ces deux esprits si différents, de cette civilisation à deux étages, n'apparaît pas assez chez les philosophes proprement dits, car faire la synthèse des deux tendances a été justement l'ambition des plus grands d'entre eux. Mais qu'ils aient totalement échoué dans cette entreprise, malgré leurs illusions, ce n'est pas seulement la critique philosophique ultérieure qui le dit, c'est la vie même qui l'a prouvé. Les deux philosophies ont été comme deux corps chimiques mélangés

mais non combinés : elles ont évolué différemment, et la dualité de leurs principes, loin de s'atténuer, n'a fait jusqu'à nos jours que s'accuser davantage.

Mais ce n'est pas l'histoire de ce parallélisme qui doit nous retenir. Nous nous sommes demandé quelle cause a pu donner à la sincérité une importance qu'on lui reconnaissait moins auparavant, et nous avons répondu en montrant dans cette estime particulière une conséquence du naturalisme.

Au reste, des philosophies naturalistes alternent constamment, dans l'histoire de la pensée, avec des doctrines plus ou moins antinaturalistes. Pourquoi une philosophie de la nature a-t-elle eu cette vogue au temps sur lequel nous fixons notre attention, et pourquoi aussi, a-t-elle pris cette forme, mettant l'accent, moins encore sur la Nature en général, abandonnée aux savants, que sur la force psychologique, la nature irréductible de chaque homme ?

Une philosophie s'explique d'abord par son opposition à la philosophie antérieure. C'est en réaction contre le rationalisme que notre naturalisme s'est affirmé. Commençons par nous demander d'où vient, au XVII^e siècle, la force du rationalisme. Cette grande philosophie a présidé à la défaite des forces sociales du Moyen âge. L'homme de la Renaissance déplore l'incohérence de l'organisation sociale, le morcellement féodal des territoires et l'hétérogénéité des institutions. Il y voit justement l'effet des hasards de l'Histoire. Les misères du temps sont liées au caractère éminemment irrationnel de l'organisation de toutes choses, arbitraire, inégalité, dispersion de l'autorité. Cela conduisit à concevoir le bien comme une organisation conforme à l'ordre le plus simple et le plus logique, *la raison*.

Pour un contemporain de Rabelais ou de Richelieu, l'incohérence féodale figée dans les institutions et dans les mœurs apparaît comme une réalité qui s'interpose entre lui et son idéal, l'ordre rationnel. La raison est son recours contre l'imperfection du temps. Par elle il peut se libérer en conformant sa conduite à l'ordre universel, et travailler à y conformer bientôt l'ordre social, si imparfait.

Il va y travailler si bien que l'Etat moderne se substitue rapidement à la société féodale. La chose publique, de plus en plus unifiée, sera régie par la machine administrative avec une

régularité admirable. Une technique générale, c'est-à-dire conforme à la raison, s'impose de plus en plus à la vie publique.

L'homme éclairé du dix-huitième siècle ne doute pas que la société sera bientôt totalement unifiée et que les fonctions de toutes sortes, nécessaires à l'existence deviendront de plus en plus conformes à cet ordre rationnel que prise par dessus tout la philosophie du temps.

Ainsi, tandis que pour leurs pères la société réelle, la société qui les opprimait était l'image même de l'irrationnel, pour ceux-ci la société réelle est de plus en plus l'image de la raison. Jadis la société rationnelle était un idéal, à présent on juge qu'elle est ou va être la réalité. Mais aucune réalité n'apporte la félicité et la satisfaction de tous les désirs. Un idéal qui se réalise est un idéal qui s'abolit, et cela laisse un vide. La raison ne sera plus le recours contre le réel, car de plus en plus elle s'est faite *la complice de la société*. Et la société étant rationnelle, sera aussi universelle, c'est-à-dire, une et homogène : On ne pourra plus, comme l'homme du Moyen âge, s'appuyer sur un groupe social pour se libérer d'un autre groupe.

Comprend-t-on pourquoi les esprits les plus déliés se rejettent, dès le dix-huitième siècle, vers le naturalisme, se détournant comme d'une même chose, de la raison et du social ? Pour sauver quelque chose de son indépendance contre l'emprise d'une société qui a trop raison, pour justifier à lui-même et aux yeux d'autrui ses résistances, l'individu a besoin d'un recours qui soit à la fois prestigieux et irrationnel : il le trouve dans l'idée de la Nature, non en tant qu'*ordre*, mais en tant que *force* immense et souveraine, il oppose la réalité pure qu'il se sent être à l'*artificiel*, qui est le social où règne la raison et ses froids calculs.

Le rationalisme est l'idéal de l'individu qui souffre au sein d'une société par trop multiple et brutalement incohérente, tandis que dans la sécurité d'une société de plus en plus parfaite quant à l'organisation rationnelle, dans une société qui, appuyée sur des motifs trop évidemment justes, comprime l'âme, celle-ci oppose à la fois au social et au rationnel le dynamisme irréductible de sa nature toute sentie et tout excellente.

Un idéal philosophique est régulièrement un recours contre l'état des choses, une libération de l'esprit contre le milieu. Soit

dit en passant, c'est pour cela qu'il naît et se soutient, non dans la classe supérieure, trop avantagée pour ne pas redouter tout changement, ni dans les couches tout à fait inférieures, attentives seulement à exploiter ce qui est, mais dans les classes intermédiaires. C'est la même bourgeoisie qui, d'abord cartésienne et rationaliste, a fait ensuite le succès de la philosophie de la nature et du moi profond, lorsqu'elle a cru que raison et société allaient désormais coïncider.

Nous espérons avoir fait apercevoir les causes du regain de faveur d'une haute valeur morale. Ce n'est pas, comme d'aucuns pourraient le croire, parce que le dix-neuvième siècle a laissé à chacun plus de *liberté* qu'on a estimé davantage la vérité singulière et réprouvé plus expressément toute dissimulation. Car être libre de tout dire ce n'est pas encore une raison d'aimer la vérité, ce n'est qu'une circonstance favorable. Bien plus, si l'autorité et l'opinion ont laissé tout dire, c'est parce qu'elles ont été entraînées à croire que cela était bon. L'amour de la sincérité a été profitable à la liberté. La conscience de ce temps impose d'être sincère, parce que la sincérité nous fait toucher la pure nature, siège du beau et du bien.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, que cette philosophie de la nature, si elle tourne le dos à l'inspiration proprement rationnelle ou scientifique, trouve dans l'art et dans la littérature des soutiens permanents.

Quelles ressources pour l'intérêt dramatique que cette idée d'une apparence superficielle des choses dont une réalité profonde viendra soudain déchirer l'épaisseur, comme la gloire d'un rayon perçant les nues ! Plus familièrement l'on pense à ces romans écossais dont les premiers chapitres ne font deviner que des personnages subalternes, lesquels soudain s'effacent devant quelque héros de haute lignée ou de passion ardente.

Peut-être dira-t-on que la science elle aussi, procède de ce qu'on aperçoit d'abord vers ce que l'on n'avait pas pu pressentir ; elle aussi nous est une manière de révélation : Mais qu'est-ce que la science ambitionne de nous révéler ? Quelque formule, une cause bien claire, bien intelligible, une *explication*.

Elle part de ce qui paraît mystérieux pour le réduire à ce qui ne l'est plus, tel est son génie propre. Bien différente est la notion d'explication dans une philosophie de la nature. L'objet qu'elle veut nous faire découvrir c'est une réalité concrète, elle

ne va pas de ce qui est énigmatique vers ce qui est simple, elle veut aller vers ce qui est inépuisablement riche de réalité et de possibilités nouvelles. Son idéal n'est pas la clarté mais la profondeur.

Intermédiaire entre la religion et la science une philosophie de la nature prétend *expliquer* comme la seconde, mais en sauvant, comme la première, *le mystère*. De même qu'une philosophie rationaliste doit aux succès répétés de la science son autorité et ses renouvellements, une philosophie naturaliste implique une culture de l'émotion qui l'unit étroitement à la production artistique.

Et sur cette remarque nous arrivons à ce qui est comme la péripétie de cette causerie.

L'estime particulière pour le réel concret et pour les vertus de sincérité, dont nous avons montré les causes, va durer et se propager à travers tout le siècle. Mais cette attitude spirituelle est-elle demeurée exactement telle qu'elle fut à l'origine ? Son succès même ne va-t-il pas développer certains germes d'altération ?

Nous voudrions montrer qu'en effet il s'est produit, il s'achève sous nos yeux *une évolution de la sincérité*, et combien décevante !

Dans sa fraîcheur, tel que le dix-neuvième siècle l'a trouvé près de son berceau, notre naturalisme était *un optimisme*. Il ne pouvait ne pas l'être ; pourquoi, en effet, avait-on retenu cette idée d'une nature, d'une réalité irréductible que chacun de nous découvre en lui-même, et pourquoi l'avait-on opposée au culte des idées générales du rationalisme alors régnant ? Parce qu'on voulait un point d'appui pour justifier moralement une certaine indépendance de l'individu, qu'une société de plus en plus raisonnable menaçait d'une tutelle exorbitante. Pour justifier quelque initiative, quelque fantaisie on avait dû trouver que le bien et le beau sont le propre de la nature en soi, telle que chacun peut la toucher sans intermédiaire. Ce n'eût pas été la peine d'opposer la Nature à la Raison et à la Société, si cette Nature n'avait pas été le siège des valeurs les plus hautes, toute bonne et toute belle.

Etre sincère, ou ne point dissimuler en soi la nature c'était donc en fait offrir à la contemplation d'autrui quelque chose de bon et de beau, se montrer vrai c'était s'avérer aimable.

Ouvrir son cœur, étaler ses affections, ne rien amortir de ses élans généreux, c'était faire jouir les autres d'un paysage psychologique où chaque détail, comme dans les montagnes, est d'autant plus séduisant qu'il est mieux éclairé.

On sait que le premier effet du naturalisme a été une ostentation de beaux sentiments, l'étalage complaisant des trésors d'une sensibilité débordante. Au reste cette manière de se montrer soi-même était déjà démodée avant le début du dix-neuvième siècle. Il va de soi, en effet, qu'une sincérité si commode ne pouvait être appréciée bien longtemps. Sans doute le mérite primordial est d'aller tout droit à la réalité foncière, belle et bonne, en écartant tout ce qui la déroberait au regard, mais il n'y a de mérite évident que le mérite *difficile*, celui qui ne s'obtient que par du sacrifice. Si la sincérité est le devoir, quel devoir trop facile que celui qui consiste à étaler en soi les perfections auxquelles tout le monde applaudit d'avance !

Ce n'est pas tout d'avoir un mérite, il faut encore démontrer qu'on l'a ; or, les autres seront-ils disposés à nous juger sincères tant que notre sincérité ne va qu'à nous montrer sous un jour tout favorable ? La sincérité se présume chez celui qui se résoud à des aveux pénibles, c'est tout le contraire que nous sommes enclins à soupçonner chez celui dont on voit trop les avantages. Aussi longtemps donc que l'effet de la sincérité est de mettre plus en lumière ce qui est conforme au vœu public, elle demeure sujette à la suspicion ; elle ne s'avère que lorsqu'elle paraît quelque peu inopportune, déconcertante, lorsqu'elle va vers l'aveu de quelque chose de regrettable en soi, ou de déplaisant. Ainsi, par une logique intérieure, le besoin de s'avérer sincère devait conduire à considérer la nature, source de toute excellence, par le côté de ses ombres plutôt que du côté lumineux. Irrésistiblement l'optimisme naturaliste se tempère bientôt d'un *pessimisme relatif*. Lorsque la sincérité est devenue une vertu éminente, un mérite officiel, c'est vers la mise au jour de l'imparfait qu'elle doit tourner ses soins.

La même conversion déconcertante se révélera dans l'art, plus évidente encore que dans la contenance morale. Le jeu normal du mérite de la sincérité y fera passer *du lyrisme au réalisme*, et à un réalisme *pessimiste*.

Le mérite de l'artiste ou du poète, il est entendu que c'est sa sincérité devant la nature, sa mission est de nous la faire

voir face à face. Mais aussi longtemps qu'il nous la montre conforme à notre attente préalable, c'est-à-dire s'il pare la nature de ces qualités dont n'importe qui sent d'avance tout le charme, n'allons-nous pas le soupçonner d'avoir représenté cette nature non telle qu'elle est, mais telle que le public la désire ? Le signe du mérite étant un certain détriment accepté, l'artiste cherchera la preuve de son mérite dans la représentation d'une nature un peu décevante pour le public, et le public cherchera à se donner le mérite de sentir le beau en acceptant cette déception, — souffrir un peu pour admirer mieux.

Qui dit sincérité dit aveu ; de même, qui proclame son attachement au réel doit professer d'accepter ses aspects rugueux et, s'il en est, *ses laideurs*. Prendre l'agréable et laisser là le reste, ce serait retomber dans les prétentions dérisoires de l'idéalisme d'antan, amateur d'abstraction. Dans le concret, le beau et le laid font bloc.

Tout comme l'effort de sincérité dirige l'œuvre d'art vers ce qui est, au préalable, déplaisant ou déprécié, il conduit l'artiste vers l'abandon de la technique, trésor du métier, accumulé au long des âges. On dit aux débutants, « soyez vous-mêmes, laissez parler la nature en vous ! » Mais comment prouveront-ils qu'ils sont eux-mêmes, qu'ils ont une nature que n'ont pas su déflorer la convention et le procédé ? S'ils font usage des moyens techniques appropriés ils paraîtront répéter ce que d'autres auront dit. Il ne leur reste qu'à cultiver subtilement la gaucherie naturelle antérieure à tout apprentissage. La logique interne de la sincérité incline l'œuvre d'art vers un réalisme pessimiste et son auteur vers un infantilisme délibéré.

Marquons, à travers la littérature, quelques étapes de cette évolution.

Les personnages de la *Nouvelle Héloïse* vivent dans l'ivresse de la découverte. Ils découvrent la Nature dans la splendeur du Lac entouré de ses rochers et dans l'excellence de leur cœur où les préjugés se sont tus. Jamais rois ou empereurs n'ont senti autant que ces bourgeois campagnards l'importance de leur être et de leurs démarches ! C'est que toute la majesté de la Nature est dans leur personne et se révèle dans chacune de leurs vertus. Ici, l'identité est absolue entre le vrai et le bien ; réalité et excellence ne font qu'un.

Mais lorsque le génial animateur de ces aimables gens, pas-

sant du roman à l'histoire, fait, sur l'autel de la Sincérité, l'offrande de ses *Confessions*, l'évolution déconcertante est déjà commencée. Il s'agit de nous raconter une vie telle qu'il n'y en eut pas de meilleure : il faudra donc aller jusqu'au réel, *intus et in cute*. Chacun sait quels sont les gages douloureux de cette véracité.

Mais bientôt le thème littéraire caractéristique du romantisme sera posé : c'est celui du génie dont les passions tumultueuses, poussée directe de la Nature, viendront se heurter tragiquement à l'ordre social et à ses conventions. Les héros de Stendhal se feront toujours aimer par la fraîcheur de leurs impulsions, par l'élan de générosité dans la passion la plus vive. Mais il faut qu'ils souffrent et qu'ils meurent après avoir été jusqu'aux crimes les plus avérés, objets de scandale et d'horreur pour leur entourage d'être médiocres et hypocrites, qui font profession de respecter les lois et la décence. Ce thème de la passion ingénue éminemment noble parce que provenue des profondeurs de la nature, qui aboutit au malheur et au crime, nourrira avec une constance remarquable le drame et le roman tout le siècle durant, fleurissant enfin, comme une rose d'automne, dans tel chef-d'œuvre d'un Thomas Hardy.

Il est trop simple d'expliquer la vogue de ce lieu commun tragique par la haine de la société ou par quelque propension particulière d'un écrivain vers le pessimisme en général. La vraie cause est *une cause technique*, liée à une attitude *philosophique*. Dès lors qu'il s'agit de faire ressortir la réalité dans sa spontanéité immédiate, une nature tout excellente en soi, cela devient, dans la plus noble acception de ces deux termes, un *procédé de métier*, un *tour de main* nécessaire, de présenter cette excellence comme inadéquate à la vie courante, comme *inadaptée*. Car, encore une fois, si la nature suggérait au héros sympathique une conduite toute conforme à ce que l'opinion générale attend, et telle qu'elle mènerait droit au bonheur le plus complet, comment s'assurer qu'une telle conduite aurait ceci de spécifique de provenir des profondeurs du réel ? De même que, parlant de nous, notre sincérité s'avère par des aveux pénibles, voulant opposer fortement le réel à l'artificiel, force est de le présenter comme gênant, comme désastreux, comme inconfortable. Car l'artificiel est confortable : il est fait pour cela ! Il faut donc que le réel ne le soit pas.

D'ailleurs, un réalisme plus évolué en vint à montrer d'autres exigences. Le signe de l'expression sincère du réel on le cherchera dans la médiocrité méticuleusement étalée. Comme je viens de le rappeler à propos de Stendhal, cette même médiocrité était considérée par les romantiques comme le fait des gens trop ajustés à l'artificiel de la vie courante. L'homme médiocre était un individu *sans nature*, et c'est sur ce fond terne qu'on faisait éclater la passion vraie et le génie prime-sautier. Or voici qu'on juge ces caractères du naturel trop brillants, trop sûrement admirables : l'auteur qui s'y complaît n'est-il pas suspect de les inventer au gré de son public ? L'art sincère devient donc celui qui ne haussera point le ton et qui saura découvrir, dans ses grisailles, l'*humble vérité*.

Par la mesquinerie de leurs gestes et de leurs pensers, les personnages de Maupassant nous laissent l'impression de je ne sais quoi d'insuffisant, comme l'est tout ce qui est moyen ; or, c'est ce manque d'une pleine satisfaction que nous goûtons comme un charme : le charme *du naturel* ; et nous savons gré à celui qui nous le fait sentir, de sa *probité d'artiste*, traduisons : de sa sincérité.

Mais cette interférence de l'idée de nature et de l'idée de médiocrité ne pouvait réussir que pendant un temps limité. En effet, la nature ainsi révélée ressemble trop à son contraire, à l'artificiel et à la routine ; de là une réaction dont les effets contribuent à caractériser l'inspiration littéraire de notre temps. Elle cherche à opposer le réel à l'apparence par des différences violentes. Toujours soucieux de toucher la nature et d'en donner l'intuition, l'artiste ne se tournera ni vers des qualités appréciées d'avance par la conscience commune, ni vers un mal médiocre et relatif, il ne s'arrêtera qu'à des caractères les plus déconcertants possibles. Deux expressions me paraissent convenir pour marquer l'esprit de l'art contemporain : il exploite *un pessimisme radical* et *une impudeur cynique*.

Un pessimisme radical : Les étapes antérieures n'avaient changé l'optimisme originel du naturalisme qu'en un pessimisme partiel ou relatif. La sincérité chez Stendhal et chez Maupassant nous présente une nature bien imparfaite ou désavantageuse, mais qui demeure aimable par ses limitations mêmes. Nous voici au contraire devant la révélation, dans l'art,

d'une nature qui n'est plus que le mal, en quelque sorte, à l'état pur.

Que sera, par exemple, un personnage tel que cette *Thérèse Desqueyroux* que nous peint en pied, avec une sympathie apitoyée, M. François Mauriac ? Tout comme les héros de Stendhal, Thérèse Desqueyroux vit dans un cadre d'individus médiocres et conventionnels qui vont réagir devant les difficultés de la vie, de la façon la plus basse : *Le social* reste donc gris et mauvais comme chez les romantiques d'antan, et dans l'héroïne, c'est *la nature* qui se montre. Mais comment se montre-t-elle ? aimable et fraîche, ou seulement modeste, comme naguère ? Non : horrible. L'instinct fait de cette bourgeoise cossue une empoisonneuse et la réaction de son milieu en fera une femme perdue. Ainsi, ton sur ton, mal sur mal. Il y a toujours une nature, un réel profond, mais c'est un mal foncier qui tranche seulement par une couleur plus forte, par une crudité plus belle, sur le mal gris du social.

Les exigences de la sincérité sont devenues telles qu'on n'estime avoir touché et exprimé le réel que lorsque celui-ci n'apporte avec lui aucun réconfort ni aucune espérance.

Quant à l'impudeur cynique et ostentatoire, second point d'aboutissement de l'esprit naturaliste, l'heure tardive nous dispensera d'insister sur ce sujet. Si nous avons une nature, si cette nature est intéressante, s'il convient de demeurer passif devant elle, de peur de l'altérer par quelque intervention, s'il y a mérite à la découvrir et à la montrer — comme, d'autre part, le mérite ne s'obtient ou ne se présume que par quelque sacrifice ou mortification, on devait arriver à ne reconnaître enfin la pure nature que dans l'incohérence des velléités indépendantes de tout ordre et dans les impulsions antérieures à toute règle. La honte et la pudeur sont des facteurs de dissimulation, comme la discipline est une convention extérieure aux êtres qui la subissent. On aboutit à chercher les manifestations spécifiques du réel pur de toute altération dans cela justement que la réaction morale des siècles avait flétri comme *contre nature*, παρά φύσιν.

Tout le monde sentira qu'avec ce pessimisme intégral et cette ostentation cynique une évolution se trouve parvenue à son terme final. L'écart entre son point de départ et son point d'arri-

vée ne saurait être plus grand. La Nature de Rousseau était toute bonne et toute belle, en elle on trouvait la *réalité* et la *valeur* intégralement confondues en une identité, comme elles le sont, pour le croyant, dans l'essence du Créateur. La Nature telle que l'exploite notre esthétique enveloppe, au contraire, le mal dans ses replis, bien plus, elle en arrive à ne se manifester que par lui. La Nature n'est plus ni le bien ni même le beau, car ce qu'on juge beau, ce n'est pas la Nature, c'est seulement le courage de la représenter telle qu'elle est.

Nulle réflexion systématique n'a dirigé cette évolution. Elle résulte de l'application à la vie et à l'art de notre vertu de sincérité promue au rang de vertu dominante. Mais une telle *expérience* ne doit pas être perdue pour le philosophe. On lui proposait l'idée d'une nature, réalité en soi, source de toute valeur morale et esthétique, et voilà que, appliquée à la vie, cette notion se dissout, ses deux éléments se séparent, la *Valeur* et le *Réel* cessent de coïncider.

Et en effet, qu'est-ce qui permettait à nos philosophes de la Nature d'attribuer à celle-ci toutes les formes d'excellence qu'ils refusaient à la Raison et à la Société ? Rien, que le besoin de trouver dans cette notion un point d'appui et un recours. L'idée de la Nature bonne en soi, n'était soutenue que par l'adhésion enthousiaste des consciences innombrables auxquelles elle procurait la contenance cherchée.

Généralisons, dénonçons l'arbitraire de toute philosophie qui distingue entre une *Réalité* et une *Apparence*, entre un moi profond qui serait naturel et excellent, ou, aussi bien, naturel et détestable, et un moi superficiel, d'origine sociale, qu'on le fasse bon, mauvais ou médiocre.

Notre moi véritable n'est pas une nature brute, mais une synthèse, chef-d'œuvre d'équilibre entre des instincts héréditaires, des dons fortuits et des acquisitions au sein de la vie sociale. N'étaler de soi que l'instinct, ou des impulsions désordonnées, ce n'est pas *se réaliser*, c'est *se désagréger*, ce n'est pas une vertu, c'est une aberration.

Mais de ce que nous disons là s'ensuit-il une moindre valeur du mérite de sincérité et devons-nous, pour conclure, en revenir à n'accorder à cette vertu romantique que l'estime tempérée d'indifférence que lui accordaient les classiques ?

Trop bon fils du XIX^e siècle, nous ne saurions nous y résoudre; et, heureusement, rien ne nous y force. De même qu'il y a des vérités plus évidentes que leur démonstration, de même le degré de valeur d'une vertu ne dépend jamais entièrement d'une philosophie qui prétend la déduire de ses principes. Il est vrai qu'une théorie peut mettre une règle morale dans une lumière plus vive et suggérer à la conscience une manière de la pratiquer avec plus de vigueur ou d'ostentation. Ainsi en est-il arrivé du réalisme naturaliste avec la vertu de sincérité. Mais les théories passent et les vertus demeurent. Leur rapprochement est comme ce commerce d'amitié qui unissait quelque temps un mortel et une déesse : Hippolyte exhale son dernier soupir, Artémis regagne ses forêts.

Au reste, il ne paraît nullement que notre temps s'apprête à ne point faire siennes les prédilections morales du siècle passé, et à mettre, comme on dirait familièrement, la sincérité en veilleuse. Écoutons *La Voix des Jeunes* (1). Sur quel mérite propre les écrivains à peine parvenus à l'âge de la production prétendent-ils fonder leur droit de ne point se mettre à la suite de leurs aînés ? Sur le mérite d'un idéal de sincérité.

Un de ces aînés, parmi les plus brillants (2), les raille sur ce point, et soutient que cette prétention, les jeunes l'ont eue exactement dans tous les temps.

Je pense qu'il faut distinguer. Il est vrai que la sincérité est une qualité de la jeunesse; vrai aussi que de tout temps et par la force des choses, dans leurs revendications contre les vieux, à l'expérience de ces derniers, les jeunes n'ont pu opposer que leur sincérité : Mais cet argument n'a pu avoir de force qu'aux époques où le mérite de sincérité a été très hautement estimé.

Les mêmes raisons qui, au XIX^e siècle ont fait de la sincérité une vertu prépondérante ont fait dès lors de la haute littérature et du grand art une affaire d'assez jeunes gens. Chez les classiques, le génie poétique n'arrivait à son point culminant que sur le tard. Ce que le revolver a fait pour les assassins, l'estime de

(1) André BERGE, *La Voix des Jeunes*. *Revue des Deux Mondes*, 15 août-1^{er} octobre 1929.

(2) Edmond JALOUX, *Le Problème de la Jeunesse*. *Le Temps*, 18 octobre 1929.

la sincérité l'a fait pour les poètes : elle a abaissé leur âge moyen.

La vérité, c'est que des raisons profondes de chérir la sincérité, que nous avons vue surgir au XVIII^e siècle et donner à la moralité du XIX^e siècle son accent propre, de ces raisons une partie essentielle subsiste intégralement. Dans la méfiance des philosophes de la Nature pour le social et le rationnel, il y avait un besoin spirituel profond qui, depuis, n'a fait que grandir. Ce besoin est celui d'un contrepoids.

L'esprit scientifique, tout dirigé vers les vérités générales, domine notre temps. Il n'a point rendu la Société tout-à-fait rationnelle, mais il a créé *la tyrannie de la technique*, administrative, industrielle, mercantile. Devant le prestige de la connaissance scientifique et l'envahissement de cet énorme fatras utilitaire dont la science est en partie responsable, c'est *une libération* que l'esprit trouve dans le sentiment de la valeur des choses concrètes, des actions singulières, de ce que l'homme n'a point fait, de ce que l'on ne peut reproduire en appliquant une formule.

Or, le gage de cette libération, c'est l'esprit de sincérité, car être sincère, ce n'est rien d'autre que respecter l'importance absolue de l'être unique et original qu'on est soi-même, ce qui ne va pas sans estimer la même qualité chez autrui.

Elaborer cet esprit de sincérité comme l'ont fait les deux derniers siècles, c'était donc réaliser un grand progrès spirituel, un progrès nécessaire, complémentaire de ceux de la science et de la technique.

Sachons reconnaître les hautes jouissances que nous a valu la sincérité romantique par les œuvres du premier mérite qu'elle a suscitées, jusque dans certains de ses égarements.

Cela seul qui est périmé ce sont les théories philosophiques sur lesquelles cet attachement au concret des choses et de la vie a voulu se fonder. C'est cette philosophie qui n'a pu empêcher ces déviations de la sincérité dont nous avons tâché de marquer la courbe. Proclamer une certaine nature toute bonne d'emblée, c'est nous faire passifs devant elle, pour tout dire en un mot, c'est nous imposer *une sincérité indiscrete*.

Le seul redressement qui s'impose, c'est de redonner à tous, public et créateurs, le sens de *la sincérité discrète*.

Cette heureuse rectification dépend toute d'une réponse apportée à cette question : quelle est *la réalité intéressante*, qu'est-ce qui, en nous ou hors de nous, est d'une valeur si éminente qu'on se doive de n'en rien dissimuler ?

Mais à cette question posée la réponse est une philosophie, et elle doit être une philosophie nouvelle.

Si le vieux rationalisme classique y avait suffi, le naturalisme romantique ne l'aurait pas supplanté, si à son tour ce naturalisme était suffisant, les déviations du goût et de la conscience que nous avons dénoncées n'auraient pu le compromettre, comme il arrive sous nos yeux.

Certes l'inspiration artistique et l'élan moral sont libres, encore ne se renouvellent-ils que grâce au soutien d'une haute contenance intellectuelle, d'une philosophie.

Quelle philosophie prévoyons-nous ici ? Les bases en sont-elles posées ? Une philosophie qui innove réellement est-elle possible ? Mesdames et Messieurs, si je ne jugeais que cette philosophie est possible, si je ne croyais en apercevoir quelques traits, je ne vous aurais pas retenus ce soir sur les tristes antinomies de la sincérité et de la discrétion.

Mais s'étendre sur une explication des choses qui conciliera les délicatesses morales de la pensée romantique avec la mesure et la solidité classiques, ce serait parler de l'avenir. D'aller plus avant dans un tel sujet, je laisserai le soin à un autre mieux informé, qui prendra la parole à quelque séance de rentrée de l'Institut des Hautes Etudes, plus près de l'an 2029 que de cette année, lorsqu'il aura été laissé à notre XX^{me} siècle tout le temps dont il paraît avoir besoin pour acquérir, à son tour, des vertus.

La Vie de Porphyre, évêque de Gaza, est-elle authentique ?

PAR

Henri GRÉGOIRE et M.-A. KUGENER

Nous possédons, sur la cour byzantine au temps d'Arcadius, d'Eudoxie et de saint Jean Chrysostome, un document justement qualifié d'unique. C'est la Vie de Porphyre, évêque de Gaza, par son diacre Marc. Porphyre, à la fin du IV^e siècle, se vit appelé à un poste de combat, le plus difficile peut-être de toute l'Eglise d'alors, triomphante, mais toujours militante. Gaza était une grande ville au pays des Philistins. Ses habitants étaient rebelles à la nouvelle foi. A Gaza, les Chrétiens n'étaient qu'une poignée : deux cent quatre-vingt en tout, sur cinquante ou soixante mille citoyens. Huit temples, dont celui du grand Dieu de Gaza, Marnas, le Seigneur de la Pluie, des idoles sans nombre dans la ville et les environs, insultaient au culte du divin Sauveur en sa modeste église appelée Irène ou *La Paix*. Mais l'empereur Arcadius ne permettait pas qu'on appliquât aux Gazéens les édits qui prohibaient les sacrifices. Car la ville et son port rapportaient au fisc des sommes considérables. Et les païens, pour des raisons économiques, jouissaient d'une entière tolérance. Aussi, lorsque Porphyre arriva dans son évêché, fut-il bien affligé de se trouver incapable, non seulement d'accroître le troupeau du Christ, mais encore de défendre ses fidèles contre les vexations des idolâtres. Il envoya son diacre Marc à Constantinople solliciter de l'empereur la clôture des temples. Marc obtint un édit, et comme on disait alors, un « exécuteur ». Mais cet exécuteur, un haut dignitaire nommé Hilarios, se laissa corrompre, et le Marneion, ou temple de Marnas, continua à fonctionner. L'insolence des

païens et aussi, il faut le dire, le zèle indiscret de l'évêque et d'un de ses acolytes, le bouillant diacre Barochas, provoquèrent mainte bagarre; un beau jour, Barochas fut roué de coups et laissé pour mort sur la place. Il est vrai que lorsqu'il revint de son évanouissement, le nouveau Samson retrouva miraculeusement ses forces et tomba à coups de gourdin sur ses persécuteurs, dont il assomma un bon nombre. Mais cette affaire avait poussé à bout la patience de Porphyre. L'évêque déserta sa ville épiscopale et supp'ia son métropolitain, l'évêque Jean de Césarée, de l'accompagner à Constantinople pour réclamer de l'empereur des mesures décisives.

Les deux prélats s'embarquèrent avec le diacre Marc qui, apparemment, tenait le journal de route. Car c'est, semble-t-il, ce document même que nous avons dans la *Vie de Porphyre*. Depuis qu'il est connu des érudits, c'est-à-dire depuis le XVI^e siècle, où Gentien Hervet en donna une traduction latine, il n'a cessé de les émerveiller par la précision pittoresque de ses informations. De nos jours, le texte grec lui-même a été retrouvé et publié deux fois. Nous en avons procuré une édition nouvelle d'après les trois manuscrits qui nous l'ont conservé, et dont le meilleur, qui n'avait pas été utilisé jusqu'ici, est celui de Jérusalem (1). Notre traduction française, la première qui ait vu le jour, rendra sans doute populaire une histoire instructive, amusante et surtout vivante, sinon édifiante. Il ne peut s'agir ici de la résumer.

On y verra comment Porphyre, cette fois, réussit dans son pieux dessein. Arrivé à Constantinople vers l'an 401, il va d'abord trouver saint Jean Chrysostome, qui, brouillé avec la cour, s'excuse de ne pouvoir intervenir personnellement. Mais il abouche les prélats avec un eunuque d'Eudoxie, la première impératrice de Byzance, laquelle, sur la recommandation du pieux chambellan, les reçoit à merveille. Eudoxie avait eu trois filles de son impérial époux; elle attendait avec impatience un héritier. Saint Porphyre, divinement ou, dans tous les cas, heureusement inspiré, lui prédit la naissance d'un fils, le futur empereur Théodose II. Enchantée et rougissante — Marc a noté jusqu'à ce charmant détail — elle promet d'agir efficacement

(1) Cette édition paraîtra le mois prochain dans la collection Budé.

si la prophétie se réalise. Et grâce aux prières des saints prélats, le 10 avril 401, elle met au monde le « nobilissime enfant » : c'est l'expression protocolaire de ce temps-là. Mais Arcadius, entêté, ne veut pas signer la « lettre impériale » portant destruction du Marneion. Il craint la fuite des contribuables et la disparition — déjà ! — de la matière imposable. C'est pourquoi Eudoxie est contrainte d'employer la ruse. Elle imagine toute une mise en scène à l'occasion du baptême du jeune Théodose. Sur le passage du cortège se tiennent les évêques, munis d'une supplique. Ils la tendent au haut dignitaire qui portait l'enfant. Celui-ci, instruit par Eudoxie, s'arrête, prend le placet, et a soin d'incliner la tête du nouveau baptisé en signe d'assentiment, en s'écriant : *Sa Majesté ordonne d'exécuter ce qui est dit dans cette supplique!* L'empereur, colère et lourdaud, « se laissait mener comme une beste » dit l'historien Philostorge, traduit par Tillemont. Eudoxie le félicite du prodige accompli par son fils, qui « dans la sainte robe du baptême », vient de faire « son premier commandement ». Arcadius se résigne... et signe. Munis de l'ordre impérial, accompagnés d'un « comte du consistoire », l'admirable Cynégus, et d'une petite armée tirée des garnisons palestiniennes, les évêques rentrent triomphalement à Gaza. L'« exécution », cette fois, est sans merci. Le Marneion est livré aux flammes; sur ses débris s'élève une église immense, dont Eudoxie elle-même a tracé le plan et fait les frais. Les païens terrorisés se convertissent en nombre. Il y a bien, quelques années plus tard, une réaction assez vive qui dégénère en *pogrom*. L'évêque doit se cacher pendant quelques jours. Mais les troupes venues de Césarée rétablissent l'ordre. Et Porphyre, enfin vainqueur, s'endort dans le Seigneur le 26 février 420, non sans avoir baptisé, outre les idolâtres, quelques Manichéens. Nous le répétons, un résumé ne saurait garder la fraîcheur, la verdeur, la minutie pittoresque d'un récit qui a rendu célèbre le nom de Marc le diacre.

Il nous faudrait trente pages rien que pour transcrire les éloges que les historiens de l'Eglise et ceux de Byzance ont prodigués à l'humble conteur. Les Bollandistes Henschen et Stilting, le cardinal Baronius, Lenain de Tillemont, J. B. Bury et bien d'autres ont vanté à l'envi sa « véracité » exemplaire. Comment se méfier en présence de dates précises, énoncées d'après l'ère de Gaza ? Et la couleur palestinienne du récit,

comment la contester lorsque le R. P. Abel, des Frères prêcheurs, l'un des meilleurs connaisseurs du pays, nous assure :

« Il n'est pas besoin d'avoir vécu longtemps en Palestine pour apprécier toute la couleur locale du tableau suivant, qui représente le voyage de Porphyre à Césarée, où l'a mandé l'archevêque Jean. Le bienheureux, qui se doute des projets de ce dernier, fait ses adieux aux Lieux Saints, renferme dans un reliquaire le bois précieux de la croix (1), porte ses clefs à l'évêque de Jérusalem, et se retire chez lui pour se disposer au départ : « Ayant loué trois ânes, ajoute l'auteur, nous prîmes nos effets de route et nous sortîmes; ces bagages étaient tout ce qu'il y avait à la maison. Nous étions cinq en route, le bienheureux lui-même et moi ainsi que deux *moukres* (2) et un autre serviteur plus jeune, du nom de Barochas, que peu de temps auparavant, le saint avait trouvé étendu sur la place publique, à deux doigts de la mort. L'ayant recueilli, il l'avait, par le secours du Christ, rendu à la santé, à grand'peine. Depuis lors, Barochas était demeuré à ses côtés pour le servir avec moi. On chemina toute la journée et le lendemain nous arrivâmes à Césarée. Le bruit de notre présence se répandit par toute la ville, car le bienheureux s'était acquis du renom par son amour envers les pauvres. Nous nous dirigeâmes vers le khan de l'endroit; ce qu'ayant appris, le bienheureux évêque Jean accourut en hâte auprès de nous. Comme on s'était assis après de mutuelles salutations et une courte prière, l'archevêque dit à Porphyre : Lève-toi pour l'amour du Seigneur et viens souper avec moi pour que nous soyons prêts à célébrer la vigile du saint dimanche (nous étions arrivés le samedi soir). Le bienheureux Porphyre le pria de lui laisser la soirée à cause de la fatigue de la route, promettant d'être éveillé après le premier sommeil, pour la vigile. Sur le refus de l'archevêque, le bienheureux se leva, et, me prenant avec lui, il le suivit. Quant au frère Barochas, nous le laissâmes au khan pour garder les effets ».

« Si nous quittons un instant avec Marc, continue le P. Abel, l'humble Palestine, le pays des caravansérails et des voyages

(1) Porphyre, avant son épiscopat était, à Jérusalem, gardien de la Sainte-Croix.

(2) L'amusante traduction du P. Abel est légèrement arabisée, pour plus de couleur locale.

à ânes, pour le suivre à Byzance, un jour de gala, le jour du baptême de Théodose le Jeune, fils de l'empereur Arcadius, nous trouverons à notre biographe quelque chose de nos vieux chroniqueurs, amusés, curieux, toujours à la fenêtre : « La ville entière était couronnée et ornée de soieries, d'orfèvreries et d'autres parures de toutes sortes, au point qu'il est impossible de décrire la décoration de la cité. On voyait aussi la foule des habitants pressés comme les flots, sous des habits de formes variées à l'infini. Au moment où le jeune Théodose déjà baptisé était porté de l'église au palais, on pouvait admirer de nouveau la noblesse et la multitude de ceux qui défilaient devant lui et l'éclat de leurs costumes. Tous étaient vêtus de blanc : on eût dit une foule couverte de neige. Patrices, illustres et tous les dignitaires venaient d'abord parmi les rangs des soldats, tous portant des flambeaux de cire, ce qui donnait à penser que les étoiles paraissaient sur terre. Près de l'enfant qu'on portait, se tenait le *basileus*, Arcadius lui-même, le visage réjoui et plus éclatant que la pourpre dont il était revêtu ; l'un des hauts dignitaires portait le bébé dans un vêtement brillant (1) et nous étions ébahis de tant de splendeurs. »

Nous croyons qu'un des secrets de l'effet que la *Vie de Porphyre* est assurée de faire sur les historiens, et aussi sur le *general reader*, c'est le langage sans fard que Marc prête aux grands personnages qu'il met en scène. Nous sommes naturellement curieux des *ipsissima verba* des héros de l'histoire ; et nous croyons tous ceux qui savent les faire parler avec vraisemblance et familiarité. Nous donnerions toutes les lois d'Arcadius pour le petit discours en langue vulgaire qu'il tient à l'impératrice pour lui remonter le danger fiscal qu'il y aurait à brusquer les Gazéens, et nous donnerions toutes les homélies de Saint Jean - Bouche d'or pour la confiance qu'en un grec presque moderne, il fait aux saints prélats de ses difficultés avec l'impératrice : « Tout d'abord, nous primes un logis ; le lendemain nous allâmes nous présenter au très saint archevêque Jean. Sachant qui nous étions, il nous reçut avec beaucoup d'honneurs et de prévenances. Il nous demanda pour quelle cause nous avions affronté la fatigue du voyage, et nous le lui

(1) C'est-à-dire, tout blanc.

contâmes. Il se souvient alors qu'un an auparavant, nous lui avions déjà fait, par lettre, la même demande. Il me reconnut et m'embrassa affectueusement. Il nous exhorta à ne pas perdre courage, mais à placer notre espoir dans la miséricorde de Dieu. Il nous dit aussi : « Pour moi, je ne puis parler à l'empereur, car l'impératrice l'a indisposé contre moi, parce que je lui ai fait, à elle, des reproches au sujet d'un bien qu'elle convoitait, et dont elle s'est emparée. Personnellement, en ceci, je ne me soucie guère de son courroux, et cela m'est bien égal : ils ne se seront fait tort qu'à eux-mêmes (en se fâchant) et non pas à moi : ou, si même ils causent quelque dommage à mon corps, ils n'en seront que plus utiles à mon âme. Mais laissons tout cela à la miséricorde de Dieu... Quant à votre affaire, s'il plaît à Dieu, je ferai venir demain l'eunuque Aman-tios, *castrensis* de l'impératrice, très puissant auprès d'elle et vrai serviteur de Dieu, et je lui confierai la chose ; moyennant l'aide divine, il s'y emploiera avec un grand zèle ». Et nous, munis de telles promesses et de sa bénédiction, nous nous en retournâmes à notre logis ».

Cependant, les sourcils de Lenain de Tillemont, auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique* et de *l'Histoire des Empereurs*, s'étaient froncés jadis à la lecture de la *Vie de Porphyre* (1). Malgré l'enthousiasme de Baronius et de « Bollandus », comme il dit (en réalité, l'éditeur de la *Vie de Porphyre* dans le *Februarius* des Bollandistes était le P. Henschen), l'austère critique janséniste avait trouvé dans « l'histoire de Marc » neuf difficultés, qu'il estimait « bien fâcheuses », difficultés chronologiques, surtout ; lapsus de Marc, trop évidemment. Ainsi, d'après notre biographe, l'évêque de Jérusalem qui conféra la prêtrise à Porphyre s'appelait Praylios : or, Praylios en 393-5, devait attendre vingt-deux ou vingt-cinq ans avant de s'asseoir sur le trône épiscopal des Saints Lieux... Et puis, Théodose II, d'après tous les historiens, naquit le 10 avril 401 ; selon Marc, il serait né plus tôt, en plein hiver. Et Tillemont se demandait, soucieux, s'il ne faudrait pas « abandonner l'histoire de Marc ». Mais des personnes habiles et judicieuses, lisez ces Messieurs de Port-Royal, lui avaient conseillé d'accep-

(1) *Mémoires*, t. X (Paris, 1705), p. 703 et suiv., 843 et suiv.

ter tout de même cette pièce « fort belle et fort utile », et où il y avait « des choses singulières, surtout pour les processions des Fidèles sous l'étendar (sic) de la Croix ». Lenain de Tillemont n'obéissait pas aux censeurs ecclésiastiques; mais l'autorité de ces Messieurs de Port-Royal était pour lui souveraine. Il s'inclina après quelques subtilités apologétiques qui ne sont pas dans sa manière...

Depuis lors les doutes se turent. Et notre Stilting, au XVIII^e siècle, dans son interminable *commentarius praeuius* sur Saint Jean Chrysostome (*Acta Sanctorum*, Sept. IV, 1753), tançait aigrement le grand Tillemont, coupable de « faiblesse en chronologie » (1). Le traducteur anglais de Marc, M. Hill, le numismate, disait, il y a quelques années, que l'oubli avait justement enseveli les noms des critiques qui avaient osé suspecter l'authenticité de l'œuvre. Auguste Nuth, docteur allemand, a fondé toute la chronologie de la fin du IV^e et du début du V^e siècle sur les *fasti Porphyriani*, et contre les chroniqueurs byzantins unanimes, il a déplacé de sept mois entiers la date de naissance de Théodose II.

Partout, actuellement, l'« histoire de Marc » est reçue et fait autorité. Rien qu'à cause d'elle, on admet que saint Jean Chrysostome était brouillé avec la Cour au début de l'an 401, alors qu'à la fin de cette année et l'année suivante, il jouissait de toute la confiance impériale, puisqu'il déposait, à Ephèse, les évêques d'Asie, comme un véritable patriarche œcuménique avant la lettre. Photius avait beau nous dire que Gélase, évêque de Césarée, traduisit en grec l'histoire ecclésiastique de Rufin, parue en 402. Comme, à cette époque, d'après Marc, l'évêque de Césarée s'appelait Jean, on donnait tort à Photius, et l'on préférait croire que Rufin, tout au rebours, avait traduit Gélase. Quant à Praylios, évêque de Jérusalem, vingt-cinq ans avant son tour, on imaginait pieusement qu'il avait été coadjuteur de son prédécesseur: et ainsi Marc n'avait menti qu'à moitié...

Le « *consensus omnium* » (2) était éloquemment traduit par le P. Abel:

(1) Cf. *op cit.* p. 553 : *itaque erravit Tillemontius ipse, dum creditit errasse Henschenium, eumque corrigere voluit in chronologicâ scientiâ, hac ex parte sibi non satis notâ.*

(2) Auquel nous faisons nous-mêmes chorus dans un récent article : *Byzantion*, IV, 337.

« Ces quelques traits suffisent à esquisser la physionomie morale de notre biographe; ils se retrouvent, d'ailleurs, dans sa façon d'écrire. Dès la première ligne de son ouvrage, il fait preuve de *cette délicatesse exempte de gêne comme d'affectation* que nous avons déjà remarquée en lui. Sous le couvert d'une phrase de portée générale, Marc se donne comme témoin digne de foi... A vrai dire, il n'est pas historien, puisqu'il se borne à enregistrer son observation personnelle et directe, sans recourir au témoignage des autres; mais il fait mieux que de l'histoire, il nous donne un document... » (1).

Je ne sais si l'auteur de notre Vie était « délicat »; mais à coup sûr, il était « exempt de gêne ». Son *Ungenierteit*, comme diraient les philologues allemands, nous est apparue fort crûment, lorsque nous avons retrouvé, presque mot pour mot, les expressions de son prologue chez un grand écrivain du V^e siècle, Théodoret, évêque de Cyr.

« Marc » commence ainsi la Vie de Porphyre :

Il est excellent de contempler de ses yeux les combats des saints athlètes, leur zèle et leur ardeur pour la cause de Dieu; car, à les voir, on se prend à les aimer; mais les récits qu'en font des hommes exactement informés, s'insinuant dans l'âme des auditeurs, ne sont pas, non plus, médiocrement utiles. Il est vrai, la vue est plus accessible à la persuasion que l'ouïe; pourtant, des récits peuvent convaincre l'ouïe elle-même, si les narrateurs sont dignes de foi. Or, si la tradition des choses profitables ne s'altérerait point, si la graine du mensonge ne se mêlait point à la vérité, il serait superflu d'écrire: à l'édification suffirait cette vérité, semée d'âge en âge dans les oreilles des générations successives. Mais puisque le temps la corrompt, soit par l'effet de l'oubli, soit par celui de la fraude, j'ai jugé nécessaire de composer cet ouvrage, craignant que les années n'effacent la mémoire d'un si saint homme, je veux dire le vénérable Porphyre...

Or, Théodoret dit, dans le préambule de sa *Philotheos Historia* (*Patrologie grecque*, t. 82) :

Il est excellent de contempler les combats des vaillants héros

(1) *Conférences de Saint-Etienne* (Ecole pratique d'Etudes bibliques), Paris, 1910, p. 229.

(chrétiens), des athlètes de la vertu, et d'en tirer profit par le moyen de la vue. Car les objets célébrés, lorsqu'on les voit, paraissent dignes d'être possédés et dignes d'être aimés, et la vue incite les spectateurs à les acquérir. Toutefois, même les récits de tels exploits ne sont pas médiocrement utiles, lorsque, faits par ceux qui savent, ils sont portés aux oreilles de ceux qui ne savent point. En effet, si la vue, comme le disent d'aucuns, est plus fidèle que l'ouïe, néanmoins l'ouïe se laisse persuader, elle aussi, jugeant la valeur des récits à la véracité des narrateurs... Or donc, si la mémoire des discours profitables restait inviolée, si l'usure de l'oubli... ne la faisait pas disparaître, il serait superflu... de mettre ces choses par écrit, car l'utilité qui en résulte se transmettrait facilement à la postérité : mais puisque le temps use et détruit les corps en leur apportant la vieillesse et la mort, et les exploits des hommes en engendrant l'oubli et en émoussant la mémoire, personne ne peut nous en vouloir, si nous entreprenons d'écrire la Vie des amis de Dieu...

Théodoret est plus verbeux, et il est bien possible que le lecteur français prise davantage la concision de Marc. Il est possible aussi qu'il songe à l'hypothèse d'un plagiat dont Théodoret serait l'auteur, et Marc la victime. Mais lisons *plus outre*, et une comparaison même superficielle entre les deux prologues, qui continuent à se ressembler étrangement, ne laissera plus aucun doute sur le rapport des textes et l'auteur de l'« emprunt ».

Marc dit ensuite, et ses expressions nous avaient paru depuis longtemps bien singulières :

Aussi bien, le rappel de ses exploits est, pour ceux qui les entendent rapporter, un remède salutaire... Et tandis que poètes, faiseurs de tragédies, et autres écrivains de cette sorte dépensent leur verve pour exciter le rire et débiter des contes de vieilles femmes, quelle inconvenance serait la nôtre, si nous laissions tomber dans l'oubli des hommes saints et mémorables ! Et comme je serais justement condamné, si je ne mettais par écrit la vie d'un personnage si agréable à Dieu, la vie, véritable maîtresse de philosophie, de celui dont le zèle prit pour modèle le régime du ciel ! Il nous faut donc relater ses guerres et ses luttes, etc...

Trois choses nous avaient frappés dans ce passage. D'abord

le « remède salutaire ». Ensuite, la phrase incohérente sur les poètes tragiques « qui provoquent le rire ». Enfin la jolie expression « la vie, véritable maîtresse de philosophie », beaucoup trop élégante pour Marc, et dont nous étions certains qu'il avait dû la prendre quelque part. A présent, tout s'éclaire, hélas ! Dans le texte de Marc, la comparaison du récit avec un « remède salutaire » est si peu amenée qu'elle en devenait inintelligible. A preuve la note que nous avons rédigée, en adoptant la leçon φαρμάκου ἀλεξητήριον (« antidote »), pour expliquer cet endroit : « Marc semble imiter Epiphane de Chypre. Celui-ci, dans le préambule du Πανάριον, a raison de dire que son livre contient des ἀλεξητήρια, des « antidotes », puisque les hérésies qu'il combat sont symbolisées par autant de serpents venimeux. Dans une œuvre, non de polémique, mais d'édification, comme est la nôtre, l'expression est plus bizarre... » Nous nous étions trompés. Ce n'est pas Epiphane que « Marc » imite, c'est Théodoret qu'il copie, mais en oubliant une phrase qui, dans Théodoret, prépare, amène et justifie l'image du remède salutaire. Théodoret vient de comparer l'oubli à une maladie; il poursuit :

« De même que ceux qui soignent les corps fabriquent des remèdes pour combattre la maladie et venir en aide à ceux qui souffrent, de même le présent travail devient un remède qui combat l'oubli et vient en aide à la mémoire. »

Pareillement, la phrase sur les tragiques est, dans Théodoret, l'ordre et la clarté mêmes :

« Tandis que poètes et historiens content les hauts faits accomplis dans les guerres; tandis que les tragiques mettent publiquement en scène des malheurs bien cachés et en perpétuent par écrit la mémoire; tandis que d'autres dépensent leur verve au profit de la comédie et du rire, comment commettrions-nous, nous autres, l'inconvenance de laisser tomber dans l'oubli des hommes qui, etc. » Théodoret, en lettré qu'il est, tout nourri de culture classique, distingue parfaitement les genres : il donne à συγγραφεύς son vrai sens, range les historiens dans la même catégorie que les poètes épiques, *ratione materiae*; viennent ensuite les tragiques, puis les comiques. Marc confond et brouille tout, se trompe sur la signification du mot συγγραφεύς et, stupidement, attribue aux poètes tragiques,

« et autres » la fonction « d'exciter le rire et de débiter des contes de vieilles femmes ».

Après cette preuve de maladresse et d'ignorance, on ne se demandera plus lequel des écrivains a emprunté à l'autre la jolie expression βίον, φιλοσοφίας διδάσκαλον. Théodoret: ἡμεῖς δὲ βίον μὲν συγγράφομεν φιλοσοφίας διδάσκαλον καὶ τὴν ἐν οὐρανοῖς πολιτείαν ἐζηλωκότα.
« Nous décrivons une vie, maîtresse de philosophie, et imitatrice de celle des citoyens du ciel. »

*
**

Ainsi donc, le prologue de la *Vie de Porphyre* est emprunté à celui de la Φιλότητος Ἱστορία de Théodoret. Or, Théodoret publia la première édition de ladite Φιλότητος Ἱστορία vers l'an 444 (1). Comme Marc semble avoir été à peu près du même âge que Porphyre, mort très vieux en 420, il aurait eu beaucoup plus que « les années de Clemenceau » lorsqu'il rédigea la fameuse biographie, — à condition de supposer qu'il en copia le prologue dès l'apparition de l'œuvre de Théodoret ! Tout cela est infiniment invraisemblable. Il est à peu près sûr, au contraire, que nous avons affaire à un cas très banal en hagiographie. Un « remanieur », beaucoup plus tard, trouva le « journal » de Marc qu'il transforma au goût du jour, en l'adornant d'une rhétorique d'emprunt et d'enjolivements divers. Ce remanieur, quand vivait-il ?

Après 444, nous l'avons vu. Et sans doute ne savait-il rien de Porphyre que ce qu'il avait pu apprendre dans le journal de Marc. La *Vie*, en effet, est incomplète. Nous n'y relevons aucune espèce d'information sur les quatorze ou quinze dernières années du saint. Le récit s'arrête brusquement après la dernière révolte des païens. Et pourtant la tâche de l'évêque était loin d'être achevée. L'œuvre de la conversion des idolâtres était à peine entamée. Porphyre a dû fournir encore bien des travaux apostoliques. Il a dû assister à un important concile provincial tenu en 415 à Diospolis. De tout cela, pas un mot. L'auteur connaissait tout juste la date de la mort de l'évêque : il l'avait peut-être lue sur son épitaphe.

(1) Cette date s'établit avec rigueur : cf. l'ouvrage capital de N. Glubokovsky, *Blajennyi Theodorit*, II (Moscou, 1890), p. 416, surtout note 22.

Bien des indices nous portent à croire que le « remaniement » est au plus tôt du VI^e siècle. C'est probablement le remanieur qui est responsable des lapsus chronologiques qui scandalisèrent l'honnête Tillemont. Sans doute le « journal de Marc », le document original, négligeait de nommer l'évêque de Jérusalem qui avait ordonné prêtre Porphyre, celui de Césarée qui l'avait fait évêque. Le remanieur choisit au petit bonheur des noms dans les listes épiscopales. Il installa sur le siège de Jérusalem Praylios, moyennant un anachronisme de vingt-cinq ans en chiffres ronds. Quant à Jean, deux évêques de Césarée portèrent ce nom au VI^e siècle : mais le « Jean » de 395, dont l'existence n'est attestée que par notre document, nous paraît à présent bien problématique. L'admirable Cynégius, destructeur du Marneion, rappelle un peu trop un Cynégius historique, grand briseur d'idôles du temps de Théodose le Grand. L'avouons-nous ? Nous nous méfions aussi, très fort, des petits... *laïus*, à l'accent si véridique, de l'empereur Arcadius et de l'archevêque saint Jean Chrysostome...

Saint Jean affirme qu'il est brouillé avec Eudoxie (en 401), « pour un bien dont la *basilissa* s'est emparée ». C'est au VII^e siècle, dans des biographies par trop fabuleuses du saint archevêque, qu'apparaît pour la première fois l'historiette, absolument ignorée des contemporains, de cette vigne de Théognoste confisquée par Eudoxie, et qui ressemble « fascheusement » à la vigne de Naboth. Pour Arcadius, il loue les contribuables de Gaza de leur exactitude à payer l'impôt, à peu près dans les termes dont use Justinien vantant dans une Nouvelle le loyalisme (εὐγνωμοσύνη) des Palestiniens, qui contribuent, dit-il, avec ponctualité, de grosses sommes au trésor. Et notre hagiographe emploie quelque part le verbe λησμονῶ, « oublier », tout à fait néo-grec et dont on ne rencontre aucun exemple, même dans les chroniques les plus vulgaires, jusqu'au VII^e siècle.

Nous croyons donc que notre rédaction de la *Vie de Porphyre* est postérieure d'un siècle et demi au moins à la mort de son héros.

D'aucuns la traiteront désormais de roman historique, et il sera bien difficile de les réfuter. Ils nous concéderont d'ailleurs que c'est un roman historique assez bien fait. Il ne faudra pas, je pense, renoncer aux précieux et copieux renseignements que

nous donne « Marc », ou si l'on veut le Pseudo-Marc, sur l'agonie du paganisme à Gaza. Mais les temps sont passés où l'on pouvait opposer au texte des historiens les *fasti Porphyriani*. Je crois que le soulagement sera universel parmi les érudits qui s'occupent de cette époque tumultueuse. L'excellent biographe de Chrysostome, le R. P. Chr. Baur, sortira enfin du « labyrinthe chronologique », où, nous écrit-il, les indications de la *Vie*, en contradiction avec tout ce qu'on sait de bonne source sur les démêlés de Chrysostome avec Eudoxie, l'avaient enfermé depuis des années. Seul M. Glas, auteur d'un livre paru en 1914 sur Gélase de Césarée (1) sera (s'il vit toujours, ce que je souhaite), un peu marri. C'est le savant allemand qui avait imaginé que Rufin avait traduit Gélase, et non point Gélase, Rufin — principalement parce que Gélase, bien vivant en 394 (2), avait dû mourir immédiatement après pour faire place, sur le trône épiscopal de Césarée, à Jean, le consécrateur de Porphyre...

L'histoire du règne d'Arcadius rentrera peu à peu dans l'ordre, troublé pendant trois siècles et demi par le sans-gêne du Pseudo-Marc — qui trompa Tillemont, mais non pas le R. P. Peeters, Bollandiste. Car c'est au flair redoutable de ce sceptique érudit que nous devons d'avoir trouvé et suivi une piste qui était la bonne. Le P. Peeters, qui avait étudié jadis le chapitre de la *Philotheos Historia* relatif à Jacques de Nisibe, nous engagea à chercher de ce côté une source possible de la *Vie de Porphyre*, qu'il ne pouvait croire absolument authentique. C'est ainsi que nous fîmes une découverte d'autant plus surprenante que Gentien Hervet, au XVI^e siècle, signala et traduisit pour la première fois et la *Vie de Porphyre*, et la *Philotheos Historia*. Mais on ne lit guère les préfaces...

Au moment de donner le bon à tirer de cet article, dont la matière a fait l'objet d'une communication à la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques* (Bruxelles, 10 novembre 1929) et à l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* de Paris, nous recevons une lettre du P. Chry-

(1) Anton Glas, *Die Kirchengeschichte des Gelasios von Kaisareta*, Leipzig, Teubner 1914 (*Byz. Archiv*, Heft 6).

(2) Il assista cette année-là à un concile, à Constantinople.

sostome Baur, nous signalant que M. Zellinger, de Munich, dans un travail encore manuscrit sur la *Vita Melaniae*, a relevé, de son côté, l'analogie entre les deux prologues, mais qu'il considère « *den Markus als Quelle für Theodoret* ». Nous ne croyons pas qu'il persiste dans cette opinion, fondée sur un préjugé. Il faut se faire une raison : les *Acta sincera* et les *Vitae genuinae* sont aussi rares, en hagiographie, que les mastabas inviolés dans la terre des Pharaons.

20 novembre 1929.

Des droits du savant sur ses découvertes

PAR

ALBERT GUISLAIN,

Avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles.

INTRODUCTION

En écrivant cette étude sur *La protection due aux droits des savants*, nous n'avons pas eu d'autre ambition que d'exposer un problème important. L'esprit de justice internationale a été frappé par ce fait que les savants, en général, sont sacrifiés et que, jusqu'ici, la juste rémunération que leurs travaux méritent ne leur est point accordée. Les milieux compétents se sont inquiétés de cette situation regrettable. Ils ont cherché, en toute indépendance et en toute bonne foi, un remède à cet état de choses. Juristes et praticiens rêvaient sans doute une solution qui donnât également satisfaction à tous. Leurs aspirations théoriques étaient grandes. Ils ont dû les restreindre pour les adapter aux réalités pratiques. Ils ne se sont pas découragés. Ils se sont dit qu'il fallait tout d'abord consacrer le principe, si même son application doit apparaître insuffisante. Ils ont entrepris de rémunérer le savant dont la découverte, sans être immédiatement opérante, le devient et rend ainsi, à l'industrie, des services signalés et, en même temps qu'à l'industrie, à l'humanité tout entière. C'est un début raisonnable, imposé par les exigences pratiques et non pas une abdication.

Notre but a été de marquer les étapes de leurs efforts en signalant les progrès de leurs tentatives. La consécration des droits du savant est acquise. Les modalités de leur exercice restent à fixer, quoique les études faites aient apporté bien des lumières sur les difficultés qu'elles suscitent.

Il importe de montrer clairement la marche de cette con-

quête, les buts qu'elle s'est assignés, les réalisations qu'elle peut entrevoir.

C'est ce que nous avons voulu faire d'une manière accessible à tous. Telle est la raison pour laquelle nous avons adopté cette division qui pourra paraître élémentaire :

Le Problème,
Les Solution proposées,
Les Objections,

et que nous nous sommes efforcés d'alléger leur développement, de constructions théoriques et doctrinales qui demeurent, en général, assez obscures et restent, à cause de cette obscurité même, sans conséquences utiles.

Les spécialistes qui voudront avoir en même temps qu'une vue d'ensemble, sur le problème improprement appelé de *la propriété industrielle*, le détail des études auquel il a donné lieu, auront recours aux publications de la Commission de Coopération intellectuelle et de l'Institut international de Coopération intellectuelle. Ce sont les vraies, les précieuses archives qui serviront de base pour rédiger ce que nous appellerons volontiers le panorama de la question.

Ce que nous voulons retenir, ce sont les impératifs primordiaux qui s'imposent, actuellement, dans la matière qui nous occupe. Ils ont été définis très nettement, par M. Serruys au cours des travaux et du Comité économique et du Comité de Coopération intellectuelle.

Il faut circonscrire le sujet.

Il faut fonder une doctrine.

C'est à cette œuvre que cet essai veut contribuer.

PREMIÈRE PARTIE

LE PROBLEME

I. — Nécessité en fait d'une protection.

1. M. le sénateur Ruffini, à qui l'on doit d'ailleurs les études les plus précises et les plus documentées sur ce sujet, a exposé le problème d'une manière aussi complète que possible, dans le magnifique rapport présenté à la Commission de Coopération

intellectuelle à la fin de l'année 1923. Ce rapport constitue un document infiniment précieux ; nous y aurons recours maintes fois. Il montre d'une manière saisissante les considérations qui ont amené la Commission de Coopération Intellectuelle, nommée par le Conseil de la Société des Nations, à s'occuper tout particulièrement de la protection du travail scientifique. Il indique les raisons qui l'ont déterminé à étudier la possibilité d'étendre à ce travail, le droit d'auteur, ou le droit d'inventeur, que les lois de tous les Etats civilisés et les conventions internationales reconnaissent aussi bien aux œuvres artistiques et littéraires, qu'aux inventions industrielles.

2. Ces préoccupations répondent à des soucis d'un démocratisme bien moderne. Nous verrons sous quelle forme elles sont apparues, mais il faut reconnaître que c'est après la guerre mondiale qu'elles ont pris une intensité toute particulière.

Le premier fait qui n'a pu échapper à l'attention de personne, c'est la situation critique créée après l'armistice à l'élite intellectuelle de tous les pays et en particulier aux savants. Le second, c'est l'injustice flagrante que tous les pays ont commise, jusqu'ici, en n'accordant point à la création scientifique le prix de son travail et de ses recherches. C'est donc un souci d'équité sociale qui amènera les organismes compétents à s'occuper de ce que l'on appelle improprement *La propriété scientifique* ; de ce que nous appellerons *Les droits du savant sur ses découvertes*.

3. Ce que l'on appelle la découverte de principe, celle dont les résultats pratiques ne sont pas immédiats, est dépourvue de protection juridique. Elle doit cette infortune à son caractère spécial ; comme on l'a fait judicieusement remarquer en essayant de déterminer ses caractères, dans son premier aspect, la découverte scientifique demeure dans le domaine purement intellectuel. Elle n'est pas, au moment où elle est mise au jour, susceptible d'applications pratiques, bien qu'elle puisse porter en elle de multiples possibilités de réalisation.

Comme l'exprime Marcel Vigneron, dans la thèse qu'il a publiée à Paris en 1925, la découverte scientifique apparaît comme une « invention différée ».

4. Berthelot, dans un article de la Revue des Deux Mondes, paru en 1895, montrait, d'une manière fort vivante cet aspect

théorique de la découverte scientifique; « Nulle histoire ne marque mieux la progression des industries modernes qui transforment les sociétés humaines; comment elles ont, pour point de départ et pour base essentielle les travaux de théorie pure des savants tels que Galilée et Torricelli, qui découvrent les faits et les principes fondamentaux, dans leurs laboratoires; puis viennent les inventeurs d'applications scientifiques..., qui aperçoivent les applications sans toujours les réaliser; jusqu'au jour où les ingénieurs qui, eux, n'ont trouvé ni les faits, ni les principes, ni même deviné leurs applications, réussissent à les mettre en œuvre, par des procédés vraiment pratiques, empruntés à leur expérience technique; ils les réalisent enfin à leur profit particulier et pour la société. Il est rare que ces trois rôles et même que deux d'entre eux, soient joués par une seule et même personne. De là, tant de mécomptes et de protestations. En principe et en justice abstraite, la part légitime et idéale, en quelque sorte, des profits des inventions devrait être partagée entre ces trois catégories de personnes : savants purs, inventeurs industriels d'applications scientifiques, et ingénieurs praticiens. »

5. C'est ce que M. Wigmore constate également, dans un rapport présenté à la Société des Nations et que cite M. Rufini.

M. Wigmore a le mérite de souligner le côté paradoxal de la situation d'une manière pleine de finesse : « Si nous nous reportons à l'histoire des découvertes scientifiques, il apparaît que la plus grande partie des découvertes de la science, jusqu'à la dernière et avant-dernière génération, a été constituée par la découverte de principes permettant d'expliquer les phénomènes apparents de la vie humaine. Par exemple Sir Isaac Newton, en découvrant la loi de gravitation, a révélé la raison pour laquelle d'une part, l'eau coule en descendant, et d'autre part, la fumée monte en l'air. De même la découverte du principe scientifique de la combustion a été une explication et une révélation des raisons invisibles et secrètes du phénomène du feu, phénomène connu, dans la pratique, par l'humanité, depuis l'antique sacrilège commis par Prométhée contre la science cachée des dieux. Mais depuis les deux dernières générations, les progrès rapides de la science ont dépassé l'explication des phé-

nomènes apparents de l'activité humaine, et on découvre maintenant des principes qui nous permettent d'entrer dans des voies que l'esprit humain n'avait jamais pu soupçonner auparavant. Par exemple, la découverte du radium a amené l'emploi de nombreux procédés qui n'avaient jamais été tentés auparavant dans la vie pratique. De même la découverte de ce que l'on appelle les ondes hertziennes, a entraîné les multiples emplois des appareils de communication sans fil. On peut donc constater que dans ces nouvelles conditions de la découverte scientifique, les principes découvertes peuvent conduire, et en fait conduisent toujours, à des activités entièrement nouvelles; peut-être est-ce là l'une des caractéristiques les plus importantes de la science moderne. »

II. — Absence de protection au point de vue juridique.

6. La lacune est indiscutable. Le droit d'auteur, qui s'appliquera à l'œuvre imprimée du savant, sera impropre à sauvegarder tous ses droits, et la notion du brevet s'applique, elle, aux *inventions* scientifiques seulement. Pour le droit d'auteur, il n'est pas utile de commenter autrement son insuffisance. Pour ce qui concerne le brevet, Picard et Olin disent : « Ce que la loi a voulu protéger et récompenser ce sont les combinaisons de l'activité humaine. Elle n'a pu vouloir donner à l'homme une récompense pour ce que la nature seule avait produit. On peut donc poser, en général, qu'il n'y a de choses brevetables que celles où l'activité humaine entre comme élément. » (Cité par Pouillet. Brevets d'invention par. 24.)

7. Pareille conception, dans l'état actuel de la science est devenue indéfendable. L'exemple de l'invention de Curie est merveilleux pour faire toucher du doigt l'injustice qu'il y a de défendre le système juridique actuel, en ce qu'il consacre l'absence de toute protection efficace à la découverte scientifique. Curie découvre, sans aucun doute, un phénomène naturel, mais du jour où il l'a découvert, grâce à son travail et à son génie, dans quelle proportion n'augmente-t-il pas le patrimoine scientifique de l'humanité et quelles ressources n'offre-t-il pas aux techniciens qui vont mettre le radium en œuvre !

Cette lacune existe dans le droit belge comme dans le droit français. La législation belge est fille de la législation française, sur cet objet, c'est donc la législation française qu'il convient d'examiner avant tout.

8. En France, comme partout ailleurs, d'une manière générale, c'est la notion de valeur utilitaire ou sociale qui déterminera l'intervention de l'Etat et la protection législative. Seules les créations de l'intelligence qui présentent de l'utilité sont protégées par la loi.

La loi du 17 juillet 1893 consacre le droit d'auteur.

La loi du 5 juillet 1844 confère à l'inventeur « le droit exclusif d'exploiter à son profit l'invention brevetée ». Il est indispensable que la création intellectuelle ait pris une forme, un caractère concret pour que la protection légale puisse s'y attacher. Nous ne reviendrons pas aux questions de principes tant de fois discutées à propos du droit d'auteur et du droit de propriété industrielle. Mais, avec Marcel Vigneron, nous attirerons l'attention sur ce que la protection actuelle ne s'applique, et ne peut s'appliquer, qu'à l'œuvre d'art et à l'invention; que l'œuvre d'art et l'invention requièrent un régime différent à raison de leurs différences essentielles.

L'œuvre d'art qui tient à la personnalité de son inventeur, tient de lui sa perfection. Elle est destinée à demeurer unique. L'invention, elle, étant donnée les progrès de l'industrie, est appelée à être diffusée, imitée, perfectionnée. Pour l'invention « la part de création étant à l'origine moins apparente et moins décisive, le législateur considère l'œuvre non plus dans sa cause, l'activité créatrice, l'idée inventive, mais dans ses effets, le résultat industriel ».

9. La découverte scientifique, caractérisée par son efficacité, ne trouve point droit de cité là où l'invention est seulement protégée dans ses efforts concrets. Nous apercevons l'esprit qui a présidé à l'élaboration de la loi française du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention dans ses travaux préparatoires.

Toute découverte utile, déclarait Philippe Dupin, dans le rapport qu'il fit à la Chambre des Représentants, suivant l'expression de Kant, est la prestation d'un service rendu à la Société. Il est donc juste que celui qui a rendu ce service en

soit récompensé, par la Société qui le reçoit. C'est une transaction équitable, un véritable contrat, un échange qui s'opère entre les auteurs d'une découverte et la Société. Mais ce droit que l'on a appelé « un droit concédé » aura sa base dans une réalisation industrielle.

L'article 30 de la loi de 1844 déclare nuls en effet, les brevets portant sur des méthodes, des principes, systèmes, découvertes et conceptions théoriques ou purement scientifiques. A ce paragraphe, le troisième de l'article 30, Arago demanda que l'on ajoutât le texte suivant : « ... dont on n'a pas indiqué l'application industrielle ».

Arago, pour défendre son point de vue, prit comme exemple, on s'en souvient, celui de la lampe de Davy qui resta, pendant un temps, fort peu utilisée. Elle mettait un phénomène remarquable en valeur, à savoir que la flamme protégée par une toile métallique refroidit et ne peut plus provoquer d'explosion. Sa diffusion industrielle devint, peu de temps après, et rapidement, considérable.

L'idée abstraite dotée d'un effet utile que l'on peut prévoir et déterminer est protégée. L'idée abstraite dénuée, au moment où elle est découverte, de cet effet concret et déterminable ne l'est pas.

Tel est le régime de la loi française.

10. Qu'en est-il dans le droit international ? Il en va de même. Nous adopterons, pour le démontrer, les distinctions excellentes de M. le Sénateur Ruffini.

Ainsi que nous l'avons dit, la loi française et le groupe latin qui s'en inspire, admettent que sont susceptibles d'être brevetées aussi bien les inventions que les découvertes, mais en excluant de ces dernières, les découvertes et conceptions théoriques ou purement scientifiques.

Le groupe anglo-américain ne fait pour ainsi dire aucune allusion à l'existence d'une opposition entre l'invention et la découverte. Les lois américaines visent, elles, d'une manière tout à fait expresse, les inventions et perfectionnements d'objets matériels. La loi anglaise de 1907 définit l'invention de la manière suivante : « toute espèce de nouvelle fabrication ».

Le groupe germanique vise également les inventions susceptibles d'une utilisation industrielle.

11. Le fait n'est donc plus douteux et la jurisprudence nous en donnera des exemples précis : il n'est pas de protection pour les découvertes dont l'action industrielle peut se faire attendre, alors que la protection sera accordée, immédiate et rémunératrice, pour les applications scientifiques de ces découvertes dès qu'elles auront été brevetées. La disproportion éclate. Reprenons, en effet, l'exemple de M. et M^{me} Curie et du radium. La découverte du radium n'est pas protégée. La moindre application utilitaire du radium trouve protection dans le brevet. La moindre application utilitaire du radium a valu à son auteur une rémunération qui a été refusée à ces deux découvreurs géniaux, M. et M^{me} Curie.

Les droits du savant ne doivent pas être examinés dans le domaine de l'industrie seulement, cela va sans dire. Les considérations émises à propos des « chercheurs » dans le domaine des sciences physiques ou mathématiques valent aussi pour les autres. Mais, si l'on a pensé un instant à réunir tous les savants et leurs œuvres sous une protection égale et équitable pour tous, on a dû abandonner rapidement l'espoir d'étendre ainsi un régime uniformément valable pour le chimiste, le linguiste, l'astronome, etc.

III. — Absence de protection. Nécessité d'une protection. Exemples.

12. L'absence de résultat industriel laissera la découverte scientifique en dehors de la protection du brevet. Pourra-t-on assimiler, parfois, la découverte purement théorique et l'invention industrielle ? Quelques exemples permettront de répondre à cette question et de saisir mieux encore, l'injustice du régime actuel. Marcel Vigneron rappelle avec beaucoup d'à-propos la découverte du carbure de calcium, celle du radium, des propriétés colorantes de l'aniline. Elles montrent, de manière très précise, la portée du problème.

13. Pour le carbure de calcium, l'histoire est typique. Moissan avait décrit l'existence d'un corps nouveau qu'il avait découvert au cours de ses recherches. Etudiant, en effet, la marche du four électrique, il observait qu'à une certaine température, la chaux qui le constituait entrait en fusion et mélan-

gée au carbone des électrodes, donnait un produit original qu'il signalait à raison de sa nouveauté. Il le nomma « Carbure de calcium ».

Le chimiste Bullier démontra peu après que ce corps, au contact de l'eau, dégage un gaz combustible. Il en réalisa la synthèse et obtint, par un brevet, le monopole de sa production.

Le Tribunal civil de la Seine, dans un jugement du 13 juillet 1900 (Annales de la propriété industrielle, p. 327), maintint la validité du brevet en se prononçant en ces termes :

« Attendu que ce savant n'a fait que noter un phénomène scientifique, sans analyser ce qu'il a supposé être du carbure de calcium, sans en indiquer ni l'aspect, ni les propriétés; qu'à la place d'un simple incident survenu au cours d'une expérience de laboratoire et d'une note constatant un fait scientifique, il y a eu de la part de Bullier obtention du carbure de calcium cristallisé, et d'un procédé de fabrication, par le traitement d'un four électrique d'un mélange de chaux et de carbure en proportions convenables;

Que la communication de Moissan qui ne conduisait pas à un résultat industriel, ne peut constituer une antériorité. »

14. La découverte des propriétés colorantes de l'aniline présente les mêmes caractères. Un groupe de chimistes allemands avait obtenu, au cours de ses expériences, « une substance très soluble et d'un cramoisi magnifique », l'aniline. Ils en faisaient la remarque dans une note de l'Académie des Sciences, livrant leur observation telle qu'elle résultait de leurs travaux, comme un fait accidentel.

Quelques mois après, les frères Renard obtenaient un brevet pour la « Fuchsine », produit de la même nature, dont ils avaient spécialement retenu les propriétés colorantes.

Un arrêt fut rendu par la Cour d'appel de Lyon (13 décembre 1861, Dalloz, 1863-1-67) et la Cour de Cassation (13 août 1862, Dalloz, 1863-1-67) rejette le pourvoi formé contre cet arrêt.

« Attendu que l'arrêt attaqué déclare que les travaux antérieurs des savants n'ont eu pour effet que de noter un phénomène scientifique, sans égard à ses conséquences et à la possibilité des applications industrielles;

Qu'il est déclaré, en outre et au contraire, que l'invention dont s'agit a consisté à isoler et fabriquer tout exprès le rouge

d'aniline, en vue des précieuses propriétés que les frères Renard avaient été les premiers à y trouver comme matière tinctoriale et qu'ils ont ainsi doté la société d'un produit inconnu avant eux et dont ils ont fait la première application. »

15. Lorsqu'il faudra faire la différence entre l'invention et la découverte, c'est à ces décisions qu'il faudra s'en référer. Elles laissent apercevoir, sur le vif, que c'est le point de vue utilitaire et social qui domine et que c'est ce point de vue utilitaire et social qui constituera le critérium distinctif.

Le tribunal de la Seine avait d'ailleurs, sur ce sujet, rendu un jugement tout à fait explicite.

« Attendu que les frères Renard sont les premiers qui aient obtenu la substance sur laquelle repose le résultat industriel; qu'ils l'ont produite comme substance commerciale, et qu'ils en ont signalé les propriétés tinctoriales, ce qui n'avait jamais été fait avant eux; qu'ils sont donc les véritables inventeurs de ce produit; qu'en vain, on prétend qu'une pareille interprétation tendrait à dépouiller la science au profit de l'industrie; que cette distinction est dans la loi et dans la nature des choses; que la science tend à développer les connaissances utiles, à faire progresser les arts et l'industrie; qu'en chimie surtout, elle fait souvent des observations et des constatations, sans s'occuper des résultats industriels qu'elle pourrait produire. »
(Tribunal de la Seine, 9 août 1862. Annales, 1863, p. 301.)

16. Il en fut de même pour la découverte de M. et M^{me} Curie :
« Le Radium, premier exemple d'un corps qui se charge spontanément d'électricité (Curie, Recherche sur les substances radio-actives. Comptes rendus de l'Académie des Sciences, 26 décembre 1898).

17. Comme le fait remarquer, avec beaucoup de justesse, M. Marcel Vigneron, il y a lieu d'éviter certains exemples qui ne pourraient donner qu'une idée fautive sur la nature du problème. Les travaux de Pasteur sur les fermentations que l'on cite parfois, ont pu faire l'objet de brevets et leur protection relève de la législation industrielle. De même les travaux de Branly sur la télégraphie sans fil ou le « cohéreur » muni d'un résultat industriel était une invention brevetable.

18. Le point de vue utilitaire et social est le critérium, disions nous. En voici une dernière preuve : « Lorsque Galilée, écrit Pouillet, fondait la théorie du baromètre en expliquant pourquoi la nature a horreur du vide jusqu'à 32 pieds, il donnait beaucoup à la science, il lui ouvrait des horizons nouveaux ; il enseignait des lois jusqu'alors inconnues, mais quels services rendait-il directement à l'industrie, quel produit commercial sortait directement de ses mains ? » (Traité des Brevets d'invention, par. 449.)

Le principe répond incontestablement à l'esprit d'une législation, mais il n'est plus conforme à notre souci actuel de justice sociale.

IV. — Aspect juridique du problème.

19. C'est donc le désir, combien légitime, de remédier à la situation critique des savants et des inventeurs qui a mis en pleine évidence l'injustice flagrante qu'il y a de ne point accorder la protection qu'il attend, à un domaine de la création spirituelle. « Au savant qui découvre une vérité dont l'humanité tirera par la suite des avantages les plus grands et les plus durables, la loi n'accorde rien. On ne peut le nier, il existe, dans notre système juridique actuel, une lacune dont s'étonneront les générations futures, comme nous nous étonnons nous-mêmes des défauts, inadmissibles pour des peuples civilisés, qui caractérisaient les systèmes juridiques d'autrefois. Il manque un anneau à la chaîne qui assure aux créations de l'esprit depuis les plus positives, les plus concrètes, les plus pratiques, jusqu'aux plus abstraites, aux plus transcendantes et aux plus idéales, une juste reconnaissance. »

Tels sont les termes employés par M. le Sénateur Ruffini et l'on ne peut évidemment mieux dire.

20. Mais affirmer qu'il y a là une injustice, qu'il faut la réparer, c'est poser le problème, ce n'est malheureusement pas le résoudre.

La solution, il faut le reconnaître immédiatement, présente de sérieuses difficultés. Il suffira, pour s'en convaincre, de considérer qu'après un labeur soutenu, poursuivi pendant près

de cinq années, la Société des Nations n'est pas encore parvenue à les réduire, du moins d'une manière pratique. C'est la preuve, quand on connaît l'activité dont les services compétents ont fait preuve, de la multiplicité des objections qu'il fait naître.

Répondre de manière affirmative à cette question : le savant ne doit-il pas être assuré, tout comme l'inventeur, du bénéfice de sa découverte, n'est malheureusement rien. Non seulement il faut pouvoir justifier sa réponse au point de vue doctrinal comme au point de vue pratique et la faire passer, de plus dans la réalité législative.

Il y aura lieu d'examiner les objections pratiques et doctrinales que le seul énoncé de cette réponse a fait naître.

21. Ce que nous nous attacherons à faire ici, c'est à déterminer la nature de ce que l'on a appelé d'une manière impropre, mais courante, du *droit de propriété scientifique* au point de vue juridique.

Soit dit en passant, on se livre à ce sujet à bien des discussions vaines. Mais les hommes sont ainsi faits, il leur est difficile, lorsqu'ils ont découvert une réalité impérieuse, de lui donner une solution pragmatique pure et simple, sans s'inquiéter de justifications théoriques et parfois même purement formelles. Il leur faut, à tout prix, chercher l'approbation du passé, alors que le présent est là, qui attend une réponse satisfaisante pour une nécessité toute nouvelle. Cette préoccupation est légitime. Il faut y obéir.

22. La discussion commence à propos de terminologie. Il est certes, tout à fait erroné de parler de *propriété scientifique* à propos des droits du savant sur ses découvertes. Rien n'est plus inexact, en effet, plus encore que lorsqu'il s'agit de *propriété artistique et littéraire*. Mais la formule est brève, elle est facile. Il est peu probable que l'argumentation la plus serrée puisse y faire renoncer. Cependant elle est dangereuse : assimiler les droits du savant à un droit de propriété, rien que dans les termes, c'est s'exposer à des confusions regrettables. Il serait préférable, de manière générale, d'adopter ces formules commodes et neutres, les *droit d'auteur*, les *droits de l'inventeur*, les *droits du savant*.

23. Il est dangereux de parler de propriété scientifique, car les adversaires de la protection trouveront là des arguments qui raviveront des querelles anciennes. L'on sait que c'est la terminologie qui fut adoptée, à Berne, en 1866 et quelle source de conflits ce fut. On y a parlé de propriété littéraire, de propriété artistique et de propriété intellectuelle. Dans cette assemblée internationale, les Français voulaient que l'on employât ces termes. Les Allemands leur opposaient le droit d'auteur. Le conflit apparaissait ainsi d'une manière précise, il était ancien. C'est même l'opposition des théories que cette question de terminologie couvre, qui a privé, pendant longtemps la création intellectuelle de protection internationale.

Actuellement encore, le débat s'alimente de toutes ces vieilles polémiques. On les croit éteintes et elles se raniment pour compromettre les meilleures intentions. Heureusement, les réalités sont impérieuses; elles mettent parfois le temps à vaincre les résistances que le passé leur oppose, mais le droit nouveau s'édifie, quand même.

24. M. Ruffini a bien montré cette lutte constante, entre l'esprit novateur et les réactions qui s'y opposent, en soulignant un événement qui s'est produit dans cet ordre d'idées et dont la signification ne peut échapper à personne. Elle est symptomatique, sinon symbolique.

« Voici, dit-il, qu'une loi, la plus digne de considération parmi les lois modernes relatives à cette question, nous voulons parler de la loi française du 20 mai 1920 qui établit le « Droit de suite » en faveur des artistes — intervient, inconsciemment mais résolument, dans ce débat doctrinal, et en bouleverse toutes les notions et tous les résultats. Cette loi émane d'une véritable révolte de la conscience nationale, d'un mouvement d'indignation, comme le dit si bien M. Albert Vannois, dans son livre sur le Droit d'Auteur, contre cette injustice flagrante, que l'acquéreur à bas prix d'une œuvre d'art puisse s'enrichir, grâce aux ventes que favorise, par la suite, la célébrité croissante de l'auteur et la reconnaissance toujours plus vaste de la valeur de l'œuvre, alors que l'auteur se voit refuser le droit de bénéficier à son tour de cette plus-value des œuvres qui émanent de sa personnalité. La loi de 1920 porte l'empreinte des grandes lois novatrices, inspirées par la réalité vivante, et non

par la spéculation scientifique, dont Kohler même, tout en revendiquant pour l'Allemagne le premier rang dans le domaine des créations théoriques, reconnaissait le mérite aux nations étrangères, et parmi ces nations en premier lieu à la France. »

25. Symbolique cette loi, car elle montre que le point de vue doctrinal éclate sous la poussée des nécessités que le souci d'équité sociale a mis en valeur. Le droit de suite est un droit spécifique que l'on a attaché à l'œuvre d'art, et la question de savoir si ce droit est, ou non, un attribut de la propriété artistique est bien indifférent. Vouloir à tout prix en faire cet attribut de la propriété est devenu tout à fait oiseux. Le désir de réaliser plus de justice donne au droit qu'il crée, des bases aussi solides que n'importe quel raisonnement doctrinal, plus solides même, puisqu'il est avant tout attentif d'assurer le contact, le plus parfait possible entre la réalité sociale, les nécessités présentes et les mesures qu'il prend.

26. A ceux que les polémiques passionnent de consulter les travaux préparatoires des lois nationales sur le droit d'auteur et sur les brevets, sur la convention de Paris du 23 mars 1883 et de la Convention de Berne du 9 septembre 1886. Mais ce qu'il conviendra de retenir, c'est, comme le dit M. le Sénateur Ruffini, la tendance inspiratrice de ces législations nationales et internationales. La protection juridique actuellement en vigueur, dit-il, quelle que soit la forme qui lui est donnée, est une manifestation du respect de l'activité intellectuelle créatrice ou bien, ajoute-t-il, comme le disait tout récemment le professeur Allfeld, la protection du travail de l'esprit contre la déprédation d'autrui. Il y a évidemment quelque chose à ajouter à la définition du professeur Allfeld; il s'agit autant de la protection du travail, dans son intégrité, que de sa rémunération, mais cela ne présente au point de vue qui nous occupe qu'une importance relative.

27. Ces législations, nationales et internationales, paraissent admettre, admettent que tout travail créateur et d'ordre intellectuel a droit à la protection légale, du moment que son utilité sociale est reconnue. Il y a-t-il des raisons juridiques valables

pour poser que toutes les créations intellectuelles sont dignes de la même protection ? Cela paraît élémentaire. Qu'on s'abstienne, pendant quelque temps, en énonçant ce principe, de penser aux difficultés d'application de ce principe et l'on sera théoriquement d'accord. Les modalités de cette protection importent peu, pour l'instant. Le mérite particulier des spécialistes qui se sont attachés à ce problème est d'avoir bien dégagé cette vérité.

28. Ne faudrait-il retenir que cela des études de M. le Sénateur Ruffini, qu'elles seraient déjà infiniment précieuses. Mais notre auteur va beaucoup plus loin. En se demandant pourquoi les droits du savant ne sont pas reconnus, il souligne la dualité du système juridique de protection actuelle. La plupart des pays ont adopté un régime particulier, d'une part, pour les compositeurs, gens de lettres et artistes de toutes classes, et d'autre part, pour les inventeurs et créateurs de dessins et modèles industriels. Droit d'auteur d'une part; droit d'inventeur d'autre part. Il montre qu'il n'y a point de différence d'essence dans l'objet protégé. C'est toujours la conception spirituelle, l'invention que l'on vise. Si l'on avait pu trouver la protection idéale, c'est la conception intellectuelle elle-même que l'on aurait défendue. On a été contraint de ne considérer la conception intellectuelle du savant et de l'inventeur que dans ses réalisations matérielles que parce qu'il fallait un objet identifiable et concret à cette protection légale. On peut parler, indistinctement, du droit d'auteur de l'artiste et du droit d'auteur de l'inventeur, sans commettre d'erreur substantielle. Pourquoi ? Parce qu'en définitive, la protection s'attache à la création de l'esprit, à l'esprit lui-même qui s'extériorise, livre à la société une création ou une invention dont elle profite ou peut s'enorgueillir.

29. Il n'y a pas de différence substantielle, il n'y a pas de différence essentielle entre les objets protégés. Ruffini invoque à l'appui de ses constatations des références tout à fait autorisées. La plus intéressante est celle du Professeur Ferrara (*La Concezione economica dei diritti su beni immateriali*, 1910, p. 25), qui observe que la meilleure preuve de l'identité de substance qui existe entre les différentes catégories de droits

d'auteur est bien la tendance à en fixer les règles dans une loi unique, assez large pour englober ces différentes catégories de droits. Il retrouve la tendance dans les signes extérieurs; les deux Bureaux Internationaux, le Bureau International de l'Union Industrielle, le Bureau de l'Union Littéraire sont placés à Berne, sous une direction unique. C'est également la tendance doctrinale qui cherche à unifier le système légal : c'était celle du grand juriste belge, Edmond Picard, une autorité en la matière, qui a groupé tous les droits intellectuels sous une même rubrique. Même tendance dans le dernier traité dû à Nicolas Stolfi sur la « Propriété Intellectuelle » (Turin, 1915).

30. Il est à se demander comment les droits du savant sont demeurés en dehors des préoccupations législatives et dépourvus de toute protection efficace. La résistance des savants eux-mêmes en est peut-être la cause principale. Mais aussi, et ceci est capital, le fait qu'au point de vue doctrinal on n'est point parvenu à se mettre d'accord pour définir la découverte et la différencier de l'invention. C'est ce qu'il faudra étudier au moment d'apprécier les objections formulées contre tout système de protection en général et contre quelques systèmes en particulier.

DEUXIÈME PARTIE

SOLUTION DU PROBLEME

I. — La recherche d'une solution historique.

31. La question a-t-elle été posée dans le passé ? Sans aucun doute, mais jusqu'au moment de l'intervention de la Société des Nations elle le fut sans succès.

En 1879, au Congrès de Londres, le D^r Declat intervint assez timidement. Sa proposition fut repoussée. Elle ne visait cependant que « des mesures pour protéger l'invention ou la découverte, soit d'une méthode, soit d'une préparation ou d'une substance qui puisse aider l'humanité à se préserver des épidémies et à guérir les maladies graves ».

32. Le 22 septembre 1888, au Congrès de Venise, un Alle-

mand, J. Oppert, appela l'attention de l'assemblée sur l'injustice que l'on commettait en ne s'occupant que des œuvres des littérateurs, sans songer aux œuvres scientifiques. Pouillet, alors vice-président de l'Association, promit de transmettre le vœu formulé par Oppert à la Commission d'études pour être inscrite à l'ordre du jour d'un Congrès. Malheureusement, il ne fut point donné suite à cette promesse.

33. En 1896, le Congrès de Berne fut saisi de la question par M. Davanne qui proposa de remplacer la locution usitée jusqu'à « œuvres littéraires et artistiques » pour la protection du droit d'auteur, par l'expression « œuvres intellectuelles ». M. Davanne fut appuyé par M. Dejardin et par M. Maillart qui proposa de soumettre le problème au Congrès de Monaco. Le Congrès de Monaco se passa pourtant sans qu'il fût inscrit seulement à l'ordre du jour.

34. En 1898, au Congrès de Turin, un vœu unanime cette fois, fut exprimé marquant le désir formel que toutes les œuvres de la pensée fussent traitées avec une égale justice.

35. En 1899, à Heidelberg, l'Italien Pesce, conseiller technique auprès de l'ambassade italienne à Paris, obtint que la question fut mise au programme des congrès futurs.

36. En 1903, au Congrès de Weimar, le même Pesce présente un rapport mais presque exclusivement consacré aux œuvres du génie civil et de l'architecture. Au même congrès, Vannois, avocat à Paris, s'occupe de la protection des travaux d'histoire et de critique.

37. Le Congrès International des Associations d'Inventeurs, tenu à Paris en 1900, adopte une résolution qu'il convient d'épingler :

« Considérant que l'homme de science est journellement dépouillé du fruit de ses découvertes ou inventions par des imitations plus ou moins exactes de ses œuvres qui échappent à toute répression », le Congrès émet le vœu :

Que le savant, par des dispositions légales, effectives et formelles, soit mis à l'abri des spoliations dont il est journellement

victime et qui l'atteignent dans son bien le plus précieux : sa réputation, quand on lui ravit impunément la propriété nominale d'une œuvre, d'une découverte, d'un principe, non brevetable et sans caractère de personnalité d'auteur manifeste, mais dont il peut néanmoins prouver qu'il est le premier créateur, ou inventeur, au moyen d'un dépôt spécial, d'une publication ou d'une communication académique antérieure à celle de ses spoliateurs, conscients ou inconscients. Ce sont des vœux qui demeureront platoniques.

38. Ces vœux passeront cependant dans le domaine législatif. C'est en France que les premiers projets de loi feront leur apparition.

L'idée de la réforme fut formulée par le publiciste français, Lucien Klotz. Une réunion fut tenue, à l'initiative de ce dernier, sous la présidence de M. Appel, recteur de l'Université de Paris, par un certain nombre de savants, d'inventeurs et de juristes. L'accord se fit sur les points suivants :

1° Qu'il soit procédé à un examen des causes de déchéance prévues par la loi de 1844, en vue de les supprimer ou tout au moins de les réduire ;

2° Qu'on ne puisse plus opposer à l'inventeur ses propres publications, lorsqu'il demandera un brevet dans un délai à déterminer ;

3° Qu'à la déchéance d'un brevet pour quelque cause que ce soit, l'inventeur ait sur son invention un droit de suite pour un délai à déterminer ;

4° Qu'il soit accordé à l'auteur d'une découverte scientifique un droit nouveau à définir, lorsqu'il aura été démontré par la suite qu'elle donne lieu à une invention telle qu'elle est définie par la loi de 1844.

On entre ici dans la voie des réalisations. Deux projets de loi basés sur des vœux, furent présentés, l'un par la Confédération des Travailleurs intellectuels dont MM. R. Dailimier et L. Gallié furent les rapporteurs.

L'autre fut élaboré par l'Union des Syndicats d'Ingénieurs français qui pria M. Joseph Barthélémy, de la Faculté de Droit de Paris, de lui donner une forme et de le déposer à la Chambre. Nous sommes en 1922 et 1923.

39. Le problème a pris corps. Il sera réellement posé lorsque la Société des Nations s'en occupera.

La Commission de Coopération intellectuelle nommée en 1922 par le Conseil de la Société des Nations, et présidée par l'illustre philosophe Bergson, met à l'étude la question de la propriété scientifique pendant sa session de juillet-août 1923.

M. le professeur Torres Quevedo proposa un prélèvement sur les bénéfices réalisés par les industriels exploitant un brevet, d'une fraction de 30 %, qui aurait pu, à son avis, être répartie entre les inventeurs et les laboratoires, par les soins d'un collège d'experts.

M. le Sénateur Ruffini, professeur à l'Université de Turin, proposa à la Commission de promouvoir l'adoption immédiate, par le plus grand nombre d'Etats possible, d'une convention internationale précisant que chaque pays reconnaîttrait, sur son territoire, le droit du savant d'exiger une redevance de la part des industriels qui utiliseraient son idée.

40. Le rapport qui fut présenté en 1923 à la Commission de Coopération intellectuelle à Genève va constituer la plus remarquable synthèse que l'on ait faite sur ce sujet. Il servira de base à toutes les discussions qui suivront.

Dans une première partie, essentiellement critique, M. Ruffini expose le problème et définit la méthode qu'il faut employer pour le résoudre. Il différencie le droit du savant du droit de l'auteur et de l'inventeur, pour aborder ensuite les objections, génériques et spécifiques, que l'on formule contre ce droit nouveau.

Dans une deuxième partie, il retrace, d'une manière tout à fait complète, l'histoire de la question, se demande comment on pourra récompenser le savant et s'il y a lieu d'étendre la notion de brevet ou la notion de droit d'auteur à ses découvertes. Il montre la voie à suivre en ne celant pas les difficultés du chemin à parcourir, se prononce pour l'élaboration d'une Convention internationale et élabore un projet de convention en 23 articles.

41. La quatrième assemblée de la Société des Nations, au cours de sa séance du 27 septembre 1923, donna son approbation au principe du projet présenté par le Sénateur Ruffini et

relatif à la protection de la Propriété scientifique. Tenant compte de la résolution adoptée à ce sujet par le Conseil, elle décide de transmettre ce projet à tous les gouvernements, en les priant de vouloir bien communiquer au Secrétariat de la Société des Nations leurs observations, afin que la Commission de Coopération intellectuelle puisse rédiger éventuellement un projet de convention définitif, qui serait mis à l'ordre du jour de la cinquième assemblée, et soumis, ensuite, à tous les Etats pour signature et ratification.

42. Grâce à l'initiative de la Société des Nations et au rapport Ruffini, la question est posée dans toute son ampleur; les Gouvernements vont à avoir à se prononcer; les études de détails vont se poursuivre dans tous les pays et les travaux entrepris porteront leurs fruits. Les objections se multiplient, mais ce n'est pas ici la place de les examiner. Il s'agit uniquement de la chronologie des faits.

43. Le 24 juillet 1924, la Commission de Coopération Intellectuelle dans sa session plénière, prend la résolution suivante :

« La Commission a reçu et étudié la réponse des Gouvernements sur la question de la propriété scientifique. Elle estime que, bien que la majorité des Etats les plus intéressés aient fait connaître leur avis, il convient cependant, avant de tirer les conclusions de cette consultation, d'attendre qu'un plus grand nombre de réponses aient pu être examinées.

Elle constate, d'autre part, que les réponses des Etats, ainsi que les avis motivés donnés par des institutions ou des personnalités compétentes, sont en grande majorité concordantes sur les points suivants.

1° Un droit nouveau doit être créé en faveur des savants dont la découverte a donné lieu à des applications lucratives;

2° Il est très difficile de déterminer les règles de l'application de ce droit à des cas particuliers;

3° Il convient de ménager les intérêts légitimes des industries qui vivent des applications des sciences. »

La Commission insistait auprès des Etats qui n'avaient point encore répondu et convoquait pour 1925 une Conférence d'Experts pour l'étude des problèmes soulevés par la question de la propriété scientifique.

44. Le style « communiqué » de cette résolution indique assez clairement que les milieux consultés ont montré et peu d'empressement et peu d'enthousiasme à se prononcer.

Le 22 juillet 1925, par décision approuvée le 30 juillet 1925 par la Commission plénière, la Sous-Commission de la Propriété Intellectuelle charge l'Institut de Coopération Intellectuelle, créée à Paris en 1925, de consulter, cette fois, le monde industriel sur les mesures envisagées dans le projet Ruffini.

Suivant les termes employés dans le rapport présenté par la deuxième commission à la sixième assemblée, le 19 septembre 1925, cette enquête avait pour objet de dégager « le point de vue particulier de l'industrie, préalablement à la Conférence des experts envisagée dans une résolution de l'année précédente. Cette enquête devait être menée auprès de certains représentants qualifiés de l'industrie, soit par écrit, soit dans une réunion, par les soins de l'Institut International de Coopération Intellectuelle à Paris ».

45. Pendant que les idées du Sénateur Ruffini prennent corps, se produit un fait nouveau, dont il faut, ici, faire mention.

M. Gariel, au cours d'une série d'études publiées par lui dans la « Propriété Industrielle », pose une question qui va dominer le problème. Il y répond négativement d'ailleurs. C'est celle de savoir si l'on peut reconnaître l'existence d'un lien juridique entre l'auteur de la découverte scientifique et l'usager de cette découverte. Comme le dira plus tard le rapport (1), l'option entre deux systèmes est ouverte. L'un des deux, le projet Ruffini, qui reconnaît l'existence de ce lien, l'autre qui le nie. Ce sera en réalité l'objet réel de la consultation des milieux compétents.

46. Une réunion des experts juristes tenue à Paris les 5 et 6 janvier 1926, s'assigne le même objet. Elle marque une étape importante dans le développement des conceptions relatives à cet objet, en affirmant que la reconnaissance d'un droit au profit des auteurs de découvertes scientifiques ne se heurte « à priori » à aucune impossibilité d'ordre juridique.

(1) Deuxième rapport présenté par l'Institut international de Coopération intellectuelle à la sous-commission des Droits intellectuels de la Société des Nations, lors de la session tenue à Genève, les 14 et 15 juillet 1927.

Toutefois, les experts estiment qu'il y a lieu d'attendre les résultats du supplément d'enquête prescrit par la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle.

47. Le rapport sur les résultats de l'enquête préparatoire fut présenté par l'Institut de Coopération intellectuelle à la Sous-Commission des Droits intellectuels, lors de la session tenue à Genève les 15 et 16 juillet 1926.

Les étapes de ce travail préparatoire sont, on s'en rend aisément compte, extrêmement intéressantes à suivre. Elles ne peuvent être retracées dans tous leurs détails au cours d'une monographie pratique. On en retrouvera le reflet très exact dans la documentation réunie par les soins de l'Institut de Coopération intellectuelle, mais ce qu'il y a lieu de signaler, c'est que la situation s'est considérablement modifiée en 1926 sur ce qu'elle était en 1923.

Au projet Ruffini s'en sont joints trois autres. Deux de ceux-ci s'inspirent de principes tout différents : ce sont les projets de Torres Quevedo et de Gariel.

48. Le projet Ruffini et, dans un même esprit, le projet de MM. Dalimier et Gallié (1), s'appliquent aux découvertes ou inventions scientifiques, brevetables ou non brevetables. Ils instituent un droit d'auteur sur les avantages économiques de l'exploitation des applications nouvelles de la découverte, consistant en une redevance, dont le taux doit être déterminé par l'accord des parties ou, à défaut, par le tribunal ; ils instituent aussi un arbitrage facultatif.

La durée du droit, dans le projet Ruffini, devait être de la vie de l'auteur et se prolonger cinquante ans après sa mort. L'antériorité de la découverte devait être prouvée par les publications dans des revues spéciales, des actes de Congrès ou de réunions académiques, avec la faculté pour l'auteur de se faire délivrer un brevet de principe. Le projet de Dalimier et Gallié aboutissait à des conclusions semblables, mais limitait à cinquante ans, après la publication, la période de protection du droit.

(1) Projet présenté au nom de la Confédération Internationale des Travailleurs intellectuels.

49. Le projet de Torrès Quevedo et celui de Gariel, tout à fait différents des deux premiers, ne sont plus basés sur la notion juridique d'un rapport entre inventeur et usager. Ils instituent une rémunération accordée au savant et prélevée sur les sommes globales que les industriels seraient tenus de payer à des caisses spéciales.

Les découvertes ou inventions, ayant donné lieu à la délivrance d'un brevet, seraient donc rémunérées par une *récompense professionnelle*, distribuée par une *caisse nationale* si l'inventeur est ressortissant du pays, ou par une *caisse internationale* s'il est étranger. Le paiement de ces récompenses aurait lieu en capital et exceptionnellement par annuités.

50. Les objections formulées contre les principes et les modes d'application de ces différents systèmes furent nombreuses; nous en examinerons la portée.

La Sous-Commission des Droits Intellectuels ne prit pas de conclusions, mais chargea l'Institut International d'étendre le champ de ses investigations et, le cas échéant, de le faire en liaison avec le comité économique de la Société des Nations.

Le travail se poursuit.

En effet, le 8 septembre 1926, le Comité économique, constatant que des moyens de coopération effectifs ont été établis entre ce Comité Economique et le Comité de Coopération Intellectuelle, en vue de l'étude des problèmes relatifs à la propriété scientifique et qu'ils présentent un intérêt commun aux deux organismes, désigne M. Serruys pour affirmer cette coopération et la rendre efficace.

51. Un rapport très complet fut présenté par l'Institut de Coopération intellectuelle à la Sous-Commission des Droits intellectuels de la Société des Nations, lors de la session tenue à Genève les 14 et 15 juillet 1927. Ce rapport résumait d'une manière limpide les travaux antérieurs et le résultat des enquêtes menées dans les conditions que l'on sait. Il fut fait sous la direction éclairée de M. Luchaire, directeur de l'Institut International de Coopération Intellectuelle, à Paris, et de son collaborateur si averti, M. Weiss, directeur des services juridiques de la Commission.

52. Les éléments d'une solution étant, cette fois, réunis, la Commission Internationale de Coopération intellectuelle adopta (juillet 1927) le principe de la convocation d'un comité d'experts chargé d'élaborer *une convention internationale*. Il s'agissait de donner une forme aux résultats acquis et de les synthétiser.

53. Le 2 septembre 1927, le Conseil de la Société des Nations rappelant sa décision du 12 septembre 1924, approuvant les suggestions de la Commission de Coopération Intellectuelle, l'autorisait à convoquer un sous-comité d'experts en vue de la préparation du projet de convention susdit.

54. Le sous-comité des experts s'assembla à Paris en décembre 1927. Il écarta le projet Gariel et le projet Torres Quevedo de manière très nette et établit, dans l'esprit du projet Ruffini, un avant-projet de convention internationale très précis.

Il y aura lieu de revenir plus longuement sur les discussions qui eurent lieu au sein de ce collège d'experts. Trois catégories de documents leur étaient soumis : le rapport et le projet de M. le Sénateur Ruffini ; les résultats des enquêtes ouvertes auprès des Gouvernements et auprès des industriels ainsi que dans les milieux des juristes et des savants par les soins de l'Institut International de Coopération Intellectuelle ; enfin un avant-projet de convention internationale élaboré par le service juridique de l'Institut.

Le projet de convention établi par les experts comporte vingt articles. Il fut défendu à la *Commission Internationale* réunie à Genève en juillet 1928, par le député Marcel Plaisant, rapporteur.

(A suivre.)

Variétés

Dans l'antre du Super...

Impressions des Salons de la T. S. F. de Paris et de Bruxelles.

par Georges HOMÈS,
Chargé de Cours à l'Université

Dans l'engouement général pour la Radio, est-il permis de jeter une note pessimiste ? Non, sans doute ; ce ne peut donc être que l'attrait du fruit défendu qui m'incite à le faire.

Mais au fait, après avoir vu, à l'Exposition Internationale de Magic City, à Paris et au Salon de Bruxelles, de luxueux meubles en acajou, en loupe ou en béton émaillé (sic) portant les noms en vogue de Superradio, Superondola, Supercrépuscula, Supermacros, Superinternational, radio-ci, radio-là, que sais-je ? après avoir entendu un concert de haut-parleurs jouant chacun un air différent ; après avoir vu des étalages entiers de pièces détachées, chacune la meilleure en son genre ; après avoir admiré, dans leur cage en métal, les brillants postes d'émission destinés aux stations radio-phoniques ou aux bateaux ; après avoir bourré mes poches de prospectus bariolés qui témoignent d'une industrie radioélectrique prospère, après tout cela, puis-je réserver mon enthousiasme ?

Et bien ! au risque d'être mis à l'index par le trust des exposants qui, à n'en pas douter, se sont efforcés de faire de belles choses et surtout des super-choses, je vous avouerai que je ne suis pas emballé — que voulez-vous, c'est malheureux, mais c'est ainsi !

Chacun sait que la T. S. F. est une science jeune et qu'elle a eu une croissance prodigieusement accélérée.

Mais si cet enfant gâté a poussé si vite, peut-être a-t-il poussé trop vite et traverse-t-il une crise de puberté... La technique s'est jetée, non, s'est ruée sur une découverte scientifique et en a véritablement extirpé toutes les applications possibles. Tous se sont lancés sur quelques pistes, à corps perdu, sans regarder en-dehors, sans réfléchir... Pourquoi réfléchir ? Réfléchir c'est arrêter la production. « Tu dors Brutus... » La clientèle est là, ne demande qu'à

apporter ses billets de mille ; qu'on lui fournisse un super - n'importe-quoi, pimpant, et qu'on baisse le rideau : la représentation est terminée !

Depuis les premiers postes de T. S. F. on a été de complication en complication. La lampe à trois électrodes fut une merveilleuse découverte — ce n'est pas un physicien qui le niera. — mais son emploi impliquait des accumulateurs. Va pour les accumulateurs ! Un constructeur de plus fera fortune. Tant pis si Madame X abîme ses tapis en renversant l'acide de ses accus !

N'y a-t-il par moyen de simplifier ce fatras ?

Je pose cette question insidieuse *en marge* des Salons de la T. S. F., car je conçois bien que le fignotage du détail, le soin dans la présentation sont choses indispensables pour les constructeurs concurrents. Mais, il me semble qu'aucune découverte vraiment nouvelle ne se fait jour et je crains un peu que ces Messieurs de l'industrie radioélectrique ne finissent par s'embrouiller dans l'enchevêtrement de fils qui caractérise un poste de télégraphie sans fil.

Je tire argument de la tendance récente à supprimer les accumulateurs. Il y a trois ans je me vis rire au nez par certaines personnalités de la Radio lorsque j'osai mettre en doute la nécessité des accumulateurs, et celle de la lampe à trois électrodes. Jamais, on ne parviendrait à éviter les parasites du secteur !

Non, jamais,... jusqu'au jour où les redresseurs ont été bien mis au point, jusqu'au jour où l'inertie calorifique du filament a permis d'alimenter directement la lampe sur les secteurs urbains, et, aujourd'hui, le poste alimenté par le secteur est courant ; c'est un Super de plus, qui triomphe au Salon de Paris comme à celui de Bruxelles. La lampe habituelle à trois électrodes dans le vide poussé tient encore, bien que certains laboratoires tâchent de mettre au point une technique de catalyse des cristaux détecteurs.

Il est temps de s'écarter des voies tracées et de chercher des idées nouvelles. Les résultats surprenants de la physique du rayonnement laissent entrevoir l'utilisation d'éléments à la fois plus délicats et plus simples, plus adéquats peut-être par leur sensibilité au mécanisme de la Radio. Les constructeurs semblent aimer les œillères et dédaignent à tort le laboratoire de physique ; un jour viendra où la clientèle des postes à cinq mille francs sera saturée...

Il y a cependant un grand problème qui préoccupe les puissants de la Radio, c'est la mise au point de la télévision. A l'Exposition de Paris, il y avait certains jours des démonstrations de télévision ; l'Université de Bruxelles a eu la bonne fortune de recevoir le docteur Druyvestein, de la firme Philips, qui, après l'exposé de la question, a donné une démonstration expérimentale. Le problème scientifique est résolu ; la télévision est. Le laboratoire a fourni les éléments fondamentaux à l'usine qui n'a plus qu'à mettre au point l'application pratique. La seule tâche restant au laboratoire est

la recherche de cellules photoélectriques sensibles et sans inertie, ou de bons modulateurs de lumière à la réception, et encore ne sont-ce pas vraiment là des recherches de Science pure. Il importe de dire que la télévision n'est pas encore du domaine de la pratique; seules les quelques grandes firmes qui voient loin, s'intéressent à la question. (1)

Parmi les choses saillantes des Expositions de Paris et de Bruxelles, citons les expériences du docteur Kohl, de l'Université d'Erlanger, sur les ondes de 14 cm; le chien électrique, et les pièces détachées isolées au quartz. Ces dernières pièces sont remarquables par leur bon marché et sont appelées à trouver un débouché formidable chez les spécialistes de la Radio, eu égard à leur qualité.

Le docteur Kohl produit des ondes de 14 cm. avec une triode de sa construction, qui n'a de particulier que les dimensions des électrodes. La grille et la plaque sont deux petites hélices concentriques.

La lampe est soutenue par des tiges métalliques qui servent de conducteurs. Le circuit oscillant est constitué par la lampe elle-même et des portions de quelques centimètres de ces conducteurs, portions limitées par un réflecteur métallique plan, axé sur les supports. La lampe L_1 de la source d'émission est placée au foyer d'un réflecteur parabolique en métal, M_1 , et les ondes réfléchies forment un faisceau parallèle. Ce faisceau est reçu par un poste de réception tout semblable au poste émetteur : lampe L_2 placée au foyer d'un miroir parabolique M_2 axé sur M_1 . La lampe M_1 est modulée par un disque de phonographe avec pick-up; la lampe L_2 est reliée à un amplificateur actionnant un haut-parleur qui ne reproduit le morceau de musique transmis que si le faisceau d'ondes issu de L_1 tombe sur le miroir M_2 .

On répète avec ces ondes les expériences fondamentales de l'optique. Certains corps placés sur le trajet des ondes les absorbent et arrêtent la transmission : l'eau entre autres — et il paraît que cette propriété a servi à découvrir des nappes d'eau souterraines — d'autres corps sont plus ou moins transparents pour les ondes : ébonite, papier, paraffine. Ces ondes sont polarisées : on le montre en plaçant sur leur trajet un réseau de Hertz : cadre de fils parallèles équidistants. Lorsque les fils sont orientés dans une direction convenable, l'audition est maximum; dans la direction perpendiculaire l'audition est nulle.

On peut observer un système d'ondes stationnaires et, en promenant le récepteur le long de la distance Emetteur-Récepteur, « entendre » les nœuds et les ventres. C'est une expérience très frappante qui permet d'ailleurs de vérifier la valeur de 14 cm. de la longueur d'onde.

(1) Toutefois il paraît que Baird construit des appareils de télévision pour lancer sur le marché. D'autre part la station de Londres 2LO donnerait depuis peu des émissions de télévision.

On prévoit diverses applications de ces ondes très courtes, à la chimie (structure moléculaire), à la marine (radiophare : les ondes sont aisément dirigeables et peu absorbées par le brouillard), à la médecine (diathermie). Les démonstrations du docteur Kohl à Paris eurent un très vif succès.

Le *chien électrique* présenté par la firme Philips à Paris et à Bruxelles, attira les badauds en grand nombre. Cet automate cubiste d'une conception bien moderne, poursuit les phares. En vrai néophyte, il recherche la Lumière... et vire à gauche ou à droite avec la lampe qu'on déplace devant lui. Si on le taquine un peu trop, sa patience est à bout et il aboie. C'est, si l'on veut, une réalisation de télémechanique, mais sans radio : les yeux du chien sont deux cellules photoélectriques qui commandent deux moteurs indépendants ; lorsque le courant photoélectrique dépasse une valeur maximum, un relai se déclanche et l'aboiement se produit.

On voit qu'au Salon de la T. S. F. comme dans l'Opéra-Comique, on trouve côte à côte, le plaisant et le sévère.

Ce qui ressort de ces Expositions, c'est que la construction radio-électrique, suivant en cela la construction automobile, soigne la présentation, cherche à augmenter le rendement et la sûreté de fonctionnement des appareils. Elle semble déjà s'être à ce point individualisée qu'un retour vers la recherche de nouveaux principes lui est presque impossible. Si des découvertes nouvelles dans ce domaine si jeune que l'on a nommé la radiophysique, devaient modifier profondément les moyens de transmission de la parole, de la vue ou de l'action mécanique, nul doute que l'industrie radioélectrique, malgré sa jeunesse, traverserait difficilement la crise d'adaptation que l'on exigerait d'elle.

Législations récentes sur la nationalité de la femme mariée.

Nous avons eu l'occasion (1) de commenter les dispositions des dernières lois belges et françaises (2) sur la nationalité, dans lesquelles on peut constater l'évolution que parait appeler à subir, dans la plupart des pays, le statut national de la femme mariée. Comme on sait, ces dispositions tendent à isoler à ce point de vue la situation de l'épouse de celle de son conjoint, soit qu'elles permettent à la femme de remédier aux conséquences du mariage avec un étranger, soit même qu'elles considèrent, en principe, pareil mariage comme sans influence sur sa nationalité.

*
**

La loi serbe-croate-slovène du 21 septembre 1928 manifeste la même tendance, mais, à certains égards, d'une façon plus marquée encore.

Cette loi porte (art 10) que la femme étrangère, qui épouse un ressortissant serbe-croate-slovène, *n'acquiert pas, par là*, la nationalité de son mari, si, par une déclaration faite avant la célébration du mariage, elle s'est réservé sa nationalité d'origine, les lois de sa patrie prévoyant cette possibilité.

Inversement, la femme serbe-croate-slovène *ne perd pas* sa nationalité par suite du mariage avec un étranger, si elle a exprimé la volonté de conserver cette nationalité, cela soit par *contrat de mariage*, soit par déclaration faite au moment du mariage. La femme reste également serbe-croate-slovène, malgré son mariage avec un sujet étranger, dans l'hypothèse où, selon la loi nationale de son conjoint, elle n'acquiert pas la nationalité de ce dernier.

D'autre part, la femme qui a perdu la nationalité serbe-croate-slovène par le fait du mariage avec un étranger a le droit de recouvrer cette nationalité en cas de divorce, de mort du conjoint et même de *séparation de corps*, pourvu qu'elle s'établisse de façon permanente sur le territoire du royaume et *qu'elle le demande*. Par contre, aux termes de l'article 44 de la loi, *l'annulation* du mariage, par

(1) *Revue de Droit International et de Législation comparée*, 1922 pp. 365 et s.; *Id.*, 1928, pp. 646 et s.; *Journal du Droit International (Clunet)*, 1927, pp. 611 et s.

(2) Lois belges des 15 mai 1922 et 4 août 1926. Loi française du 10 août 1927.

jugement passé en force de chose jugée, met la femme, au point de vue de la nationalité, dans l'état où elle se trouvait avant le mariage.

En matière de naturalisation, il est prévu que celle du mari *ne s'étend pas* à la femme qui, avant le mariage, a déclaré vouloir conserver sa nationalité, les lois de sa patrie prévoyant ce cas.

D'autre part, la perte par son conjoint de la qualité de serbe-croate-slovène ne s'étend à la femme que si elle acquiert la nouvelle nationalité dudit conjoint. A défaut de cette acquisition, elle *conserve* la nationalité serbe-croate-slovène, *jusqu'à ce qu'elle émigre définitivement* du territoire du royaume.

Enfin, dans le même ordre d'idées (changement de nationalité par le mari), une disposition porte que la femme ne suit pas la condition de son époux, si, au moment où ce dernier a changé de nationalité, il existait un jugement de divorce, d'annulation de mariage ou de *séparation de corps*, passé en force de chose jugée.

Aux termes de la même disposition (art. 43), la *réconciliation* des époux judiciairement séparés de corps a, sur la nationalité de la femme, *le même effet que le mariage*.

★ ★

Dans le même sens, il nous faut mentionner la loi chinoise du 5 février 1929.

La femme étrangère qui épouse un ressortissant chinois *n'acquiert pas* la nationalité chinoise, si, en vertu de sa loi nationale, elle conserve sa nationalité d'origine.

Inversement, la femme chinoise qui épouse un étranger *ne perd pas* la qualité de chinoise, à moins que, *sur sa demande*, elle ait été autorisée, par le Ministère de l'Intérieur, à renoncer à sa nationalité d'origine (art. 10).

D'autre part, la Chinoise qui, dûment autorisée par le Ministère de l'Intérieur, a perdu sa nationalité par le mariage avec un étranger, peut, *après la dissolution du mariage*, être réintégrée dans la qualité de chinoise par autorisation du même ministère.

D'après l'article 8, relatif à la naturalisation, l'épouse du naturalisé n'acquiert la nationalité chinoise que si sa loi nationale n'en décide pas autrement.

★ ★

Par contre, la loi égyptienne du 27 février 1929 ne se ressent que fort peu de la tendance moderne.

La femme étrangère qui épouse un Egyptien devient Egyptienne. Elle ne perd pas la nationalité égyptienne à la dissolution du mariage, à moins que, ayant sa résidence habituelle à l'étranger, elle ne

recouvre sa nationalité d'origine en vertu de la loi réglant cette nationalité.

De même, la femme égyptienne qui épouse un étranger perd la nationalité égyptienne, lorsque, par le fait du mariage, elle acquiert la nationalité du mari en vertu de la loi réglant cette nationalité. *Dans le cas de dissolution du mariage*, la femme peut, si elle a sa résidence habituelle en Egypte ou si elle vient s'y fixer, recouvrer la nationalité égyptienne en déclarant sa volonté à cet effet.

Il faut, cependant, signaler que l'acquisition par un étranger de la nationalité égyptienne n'assure cette nationalité à sa femme que pour autant que cette dernière, dans l'année de ladite acquisition, ne déclare pas sa préférence pour sa nationalité étrangère (art. 15).

Inversement, si l'acquisition par un Egyptien d'une nationalité étrangère a pour effet de faire perdre la nationalité égyptienne à sa femme, pourvu qu'elle acquière la nationalité de son mari en vertu de la loi réglant cette nouvelle nationalité, l'épouse peut se réserver sa nationalité égyptienne, moyennant une déclaration faite dans l'année de ladite acquisition.

Marie-Thérèse Nisot.
Docteur en Droit.

Chronique Universitaire

EXCURSION GEOGRAPHIQUE INTERUNIVERSITAIRE BELGE

M. le professeur P. Michotte et M^{lle} M. Lefèvre, son assistante, de l'Institut de géographie de l'Université de Louvain, avaient bien voulu se charger de l'organisation et de la direction de cette 8^e inter-universitaire géographique. Elle eut lieu, du 1^{er} au 6 septembre, sur le grand cône alluvial de la Meuse dans la Campine limbourgeoise et dans le sud du Limbourg hollandais et réunit une quarantaine de professeurs et d'étudiants de Liège, d'Anvers, de Louvain, de Gand et de Bruxelles. M. Kraentzel, sous-directeur au ministère des Sciences et des Arts et, les deux dernières journées, M^{lle} Hol, assistante, et M. Van Vuuren, professeur de géographie à l'Université d'Utrecht, furent encore des nôtres. Lanaeken n'ayant pu nous recevoir à cette époque de villégiature, Maestricht, qui eût été le mieux indiqué, étant impossible par suite du change trop défavorable, ce fut à Hasselt qu'on fixa le centre de l'excursion.

M. le professeur Michotte nous fit connaître la structure et l'histoire économiques de la région, plus complexes dans le Limbourg hollandais, dont le développement plus ancien, est plus avancé que celui du plateau limbourgeois belge, l'activité de celui-ci se limitant encore à la seule exploitation minière. A Heerlen, non loin de la frontière allemande, nous sommes en pleine région houillère. Mines, fours à coke, usines à récupération, dressent leurs silhouettes caractéristiques dans le paysage autour de la ville, centre commercial, dont le nombre d'habitants a passé de 10,000 en 1908 à 42,000 en 1927. Les mines sont ou bien des concessions privées, parmi lesquelles les quatre sièges d'Orange-Nassau, au capital français surtout, et Laura et Vereeniging, presque exclusivement belge, ou bien, mines domaniales (Staatsmijnen), dont « Emma », la plus importante de toutes, prévoit une extraction de 7.000 tonnes par jour, alors qu'en Campine, Winterslag n'en prévoit que 4,000. Dans la même région nous visitons une exploitation de lignite miocène et son usine à briquettes. Maestricht est un autre centre industriel dans le Limbourg, d'industries céramiques surtout. Il y en a d'autres : verreries, cristallerie, papeterie, distillerie, fours à coke, petite métallur-

gie, briqueterie, presque toutes belges. Au pied du St-Pietersberg, qui lui fournit la chaux, au bord du canal latéral, on vient d'élever en un style moderne remarquable, la cimenterie la plus formidable de l'Europe occidentale. C'est une entreprise exclusivement belge. On remarquera l'importance si considérable du capital étranger, belge notamment, dans ces industries de frontières, les capitaux hollandais s'en désintéressant à peu près complètement. Toutefois, afin d'éviter la main-mise étrangère sur presque toutes les richesses industrielles du pays, le gouvernement hollandais a mis en œuvre ses puissantes mines d'Etat et, afin de faire entrer la production de cette province excéntrique dans la circulation nationale, et de se la rattacher par des liens plus étroits, il l'arme en ce moment d'une grande voie d'eau pour bateaux de 2,000 tonnes, remplaçant les voies actuelles insuffisantes, la Meuse et le Zuid-Willemsvaart (canal de Bois-le-Duc), — ce que nous constatons par l'encombrement devant les écluses, — par le canal Juliana, latéral à la Meuse mitoyenne, de Maestricht à Maasbracht, puis la Meuse canalisée, au-delà de la frontière, et rattachée au Waal-Rhin par le Maas-Waalkanaal, au pied des hauteurs de Nimègue. Cette voie navigable qu'on compte voir achevée en 1933, tendra à favoriser considérablement Rotterdam aux dépens d'Anvers. Ainsi naît et se développe en territoire néerlandais une cinquième région industrielle.

M^{lle} Lefèvre va nous initier à la morphologie du plateau limbourgeois, simple dans ses grandes lignes, mais complexe dans ses origines, et à sa géographie humaine. La morphologie nous intéressera vivement, surtout par la genèse que nous en développera notre guide. Nous ne pouvons ici qu'en résumer les principaux épisodes (1). Au nord du Pays de Herve, un cône alluvial, formé par la Meuse, recouvre d'un manteau de cailloux, ardennais surtout, épais au maximum de vingt mètres, une plaine déblayée jadis par des cours d'eau S.E.-N.W., laissant à l'est de la Meuse actuelle, un sol, le sous-sol actuel, formé de craies de la Meuse, et à l'ouest formé de sables, aujourd'hui considérés comme continentaux miocènes. Le cours d'eau le plus méridional aurait eu comme versant sud, le rebord du Pays de Herve, le « gebergterand » des géologues hollandais, et comme versant nord, ou du moins ce qui en reste, les Ubahgsbergen, démantelés depuis par d'autres cours d'eau, des bras du Rhin possibles. Le cours d'eau E.-W. avait comme affluent la Meuse S.-N. Lors d'un mouvement positif d'invasion de la mer, pendant une période interglaciaire ancienne, la Meuse redressant sa pente dimi-

(1) Pour plus de détails, voir l'étude de M^{lle} M. Lefèvre : Le cône alluvial de la Meuse, *Ann. de la Soc. scientifique de Bruxelles*, 1928, pp. 121-138.

nuée à l'aval, construit au débouché dans la plaine, un cône de cailloux qui aveugle la vallée E.-W., dont seul subsiste et évolue plus tard un tronçon, notre Démer. A l'est, le cailloutis mosan se confond avec celui du Rhin. L'un des bras de la Meuse sur ce cône très surbaissé, la Meuse actuelle, prend le dessus, s'y enfonce avec des périodes d'arrêt, créant des terrasses. Parmi celles que nous distinguons, nous analyserons en coupe et en profils la terrasse de Caberg, très nette, de 15 à 20 mètres au dessus de la Meuse, avec son abrupt, ses cailloux de silex, ses sables et son épaisse couche de limon, dépôts variant avec le régime du fleuve. Nous la poursuivons vers le nord, le long du canal, et, à la latitude de Smeermaes, nous la voyons s'abaisser, disparaître dans les alluvions de la Meuse, sous lesquelles on peut encore décéler son cailloutis par des sondages. La convergence des deux lits successifs s'explique le plus simplement par le relèvement du niveau de base général, ennoyant les lits de toutes nos rivières de leurs propres alluvions, des lits creusés auparavant jusqu'au niveau de — 30 mètres. A Smeermaes ces alluvions viennent donc recouper la terrasse de Caberg. Plus en aval nous étudierons encore le lendemain, les grands méandres recoupés de la Meuse.

Autre problème qui nous arrête : le limon abondamment réparti sur le plateau de la rive droite du fleuve, est absent, complètement, sur le plateau campinois de la rive gauche, au nord du sillon du Demer et de son prolongement vers l'est. L'origine éolienne n'explique pas cette répartition d'une manière satisfaisante; tandis que si l'on y voit un dépôt par ruissellement, celui-ci ayant entraîné les éléments les plus fins des plateaux crayeux et de l'argile à silex éluviale du plateau de Herve, vers le nord, on peut admettre que le sillon du Demer E.-W., qui a pu s'établir dès la formation du cône alluvial, ait intercepté ces ruissellements. Cette explication, ingénieuse, n'est cependant pas acceptée sans réserves par tous les assistants. Cette répartition si inégale du limon fertile, a eu des conséquences considérables pour la géographie humaine du cône alluvial. Tandis que notre plateau campinois, sur son sol caillouteux et sableux, étend à l'infini sa lande pauvre, la bruyère avec ses dunes, ses bois de pins, ses rares villages aux chaumières dispersées dans de maigres cultures, en Hollande, ce même sol, ou plutôt sous-sol ici, recouvert de limon, porte une riche Hesbaye, avec de beaux villages aux fermes fortement agglomérées, une Hesbaye humide même, où un peu d'argile près du cailloutis du sous-sol, maintient près de la surface une humidité favorable aux vergers très étendus et aux pâturages; cette humidité est encore décélée d'une façon évidente par les saules et les peupliers, plantés parfois sur le plateau même. A présent la mise en valeur des richesses houillères de

part et d'autre de la Meuse, tend à une convergence des caractères géographiques sur de grandes étendues des deux régions. Nous observons cet aspect industriel de la Campine belge, notamment dans la région de Genck, dont M. Michotte nous retrace l'évolution devant la belle cité-jardin de Winterslag. Une grande randonnée en autocar nous amène vers le nord par Genck, Glabeek, Gruitrode à Bree, où un changement net dans les cultures, plus riches, nous révèle un sol moins ingrat, différent de celui du cône de la Meuse. En effet celui-ci cesse brusquement devant un grand accident tectonique, une faille N.W.-S.E., passant par Bree-Sittard et limitant de ce côté, un des effondrements du grand champ de fractures de la Campine et du sud des Pays-Bas. Nous nous trouvons devant une véritable « Limagne », une zone effondrée, remblayée par alluvionnement graduel.

A l'ouest de Genck, nous avons gravi le Vosseberg, limite S.W. du plateau limbourgeois dominant d'une cinquantaine de mètres la grande plaine d'érosion de la basse Belgique. Le plateau dont la surface est à peu près intacte grâce à la grande perméabilité des gros éléments quartzeux qui le constituent, se trouve, sur les flancs, entamé de nombreuses vallées remontant du Demer par érosion régressive et laissant entre elles des éperons, dont le Bolderberg, que nous visitons le dernier jour, est un « outlier » presque isolé vers l'ouest. On n'y trouve plus de cailloutis mosan, dont la couche mince ici, a été dispersée probablement par l'érosion. Le haut Limbourg belge nous apparaît donc comme un plateau de sables miocènes, que recouvre un manteau de cailloutis mosan et entamé sur ses flancs par un réseau de vallées periclinales qui lui font actuellement un rebord d'érosion. Les nombreux étangs, artificiels la plupart, une parure du bas pays que nous parcourons, sont possibles grâce au rupélien imperméable du sous-sol.

Des vues nouvelles vigoureusement exposées, audacieuses sans doute, mais non hasardées, heurtant parfois les théories reçues des maîtres, rendirent cette excursion particulièrement attrayante et animée. Quelque puisse être le sort futur des idées développées par M^{lle} Lefèvre, elles auront été fécondes en enseignements pour tous ceux qui ont suivi cette excursion.

A. H.

NANCY

GRAND CENTRE UNIVERSITAIRE

.....

Aux étudiants qui désirent compléter leurs études à l'étranger, nous croyons utile de signaler les ressources qu'offre Nancy, aussi bien pendant l'année scolaire que pour un séjour de vacances.

Cette ville, une des plus belles de France, est un grand foyer intellectuel, un centre d'études, riche en bibliothèques, musées, collections.

Son Université comprend cinq Facultés : **Droit, Médecine, Sciences, Lettres, Pharmacie.**

Aux différentes Facultés, sont joints des Instituts Techniques décernant un Diplôme d'Ingénieur, enregistré au Ministère de l'Instruction Publique.

Institut Chimique — Institut Electrotechnique et de Mécanique appliquée — Ecole supérieure de la Métallurgie et des Mines — Institut de Géologie appliquée — Institut Agricole et Colonial — Ecole de Brasserie .. Institut Commercial .. Institut dentaire — Institut Sérothérapique.

Un enseignement spécial de la langue française est donné à la Faculté des Lettres, pendant l'année scolaire et au cours des vacances, (Juillet à fin Septembre). Il permet aux étrangers d'acquérir une connaissance approfondie de la langue et de la littérature françaises, soit qu'ils veuillent s'instruire d'une façon désintéressée, préparer les examens de leur pays d'origine, ou obtenir un diplôme français (d'Etat — d'Université — ou d'Alliance Française.)

Les laboratoires de la Faculté de Pharmacie, offrent toutes facilités aux étrangers (Pharmaciens, Médecins, Ingénieurs, Etudiants), qui désirent poursuivre des recherches personnelles, ou postuler un diplôme (certificat de Microbiologie). Ils permettent aussi de s'initier à tous les procédés de fabrication employés dans l'industrie pharmaceutique.

On trouve encore à Nancy : l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts — Une Ecole des Beaux-Arts — Une Ecole Supérieure de Commerce — Une Ecole Professionnelle — Une Ecole d'Agriculture.

Nancy offre aux étrangers des avantages particuliers avec la magnifique Maison des Etudiants du Parc de Monbois complétée par le Restaurant Universitaire et différentes organisations à l'usage des Etudiants.

La section sportive des Etudiants, le Théâtre Municipal, le Conservatoire de Musique, la magnifique piscine de natation de *Nancy-Thermal*, leur offrent de saines distractions.

Enfin un Comité procure des relations avec des familles et met ainsi les étrangers dans des conditions particulièrement favorables pour s'imprégner de la vie et de la culture française.

L'Office de Renseignements de l'Université, 13, Place Carnot, donne toutes les indications concernant l'enseignement universitaire et la vie matérielle à Nancy.

Les Etats-Unis d'Europe ⁽¹⁾

PAR

le Sénateur Comte SFORZA,
Ancien Ministre des Affaires Etrangères d'Italie.

Sachant que je parle à un public qui s'intéresse sérieusement aux questions de politique internationale, je vous devrais tout d'abord une excuse pour ce titre : *Etats-Unis d'Europe* — trop vague, trop prometteur... Les titres, comme les définitions, devraient être exacts.

Mais son inexactitude sert peut-être à rendre cet ensemble d'espoirs vagues, d'aspirations encore incertaines qui veulent s'opposer aux empoisonnements des nationalismes.

Je vous dois aussi un aveu. Le genre littéraire de la Conférence ne me semble approprié qu'à des sujets historiques ou politiques à cadre bien défini. Une question comme celle-ci ne saurait pas bien y être traitée; à moins qu'on ne donne l'impression d'avoir été clair seulement parce qu'on a été unilatéral, et qu'on a escamoté les côtés les plus complexes du sujet. Mais on n'obtiendrait ainsi d'autre clarté que la clarté factice des manuels scolaires. J'étudierai avec vous les différents aspects du problème, sans trop prétendre vous soumettre des conclusions nettes et précises. Il est bon parfois de se permettre un certain désordre apparent. Comme disait Pascal : *Je mettrai ici mes pensées sans ordre; c'est le véritable ordre qui marquera mon objet par le désordre même.*

Si nous mettions trop d'ordre dès aujourd'hui dans ce problème si grave et si plein d'inconnues, nous ferions comme les généraux russes qui présentaient à Catherine II, en Crimée, des paysages lointains fabriqués à la hâte avec du carton peint.

(1) Conférence faite le 29 novembre 1929 à la Fondation Universitaire sous les auspices du Comité des Conférences de Politique internationale.

Vous savez la situation paradoxale, ou — pour être plus juste — apparemment paradoxale, de l'après-guerre.

Les traités de 1919 ont multiplié les barrières entre les peuples. Nous avons, en 1914, 26 domaines douaniers et 13 systèmes monétaires. Nous avons aujourd'hui 35 domaines douaniers et 27 systèmes monétaires. C'est-à-dire, donc, 6000 kilomètres de nouvelles barrières douanières.

Et ceci au moment où la concentration industrielle, la rationalisation du travail deviennent de plus en plus la condition *sine qua non* du progrès.

D'ailleurs, le *statu quo* même de 1914 aurait été insuffisant, étant donné les progrès survenus dans d'autres parties du monde.

Les premières années de l'après-guerre furent dédiées partout à panser les plaies et les ruines que la guerre avait laissées derrière elle. Ce ne fut qu'après, dans un passé relativement récent, qu'on se rendit compte de ce que — retourner aux situations de 1914, aurait équivalu à accepter une situation de déchéance.

Se rendre compte de cela signifiait en même temps se rendre compte qu'un changement radical était survenu dans la vie économique de l'Europe; et qu'il fallait ajuster nos efforts — et des efforts nouveaux — à une situation nouvelle.

Le premier aveu solennel est contenu dans le rapport final de la Conférence économique internationale de 1927 :

« La disparition des difficultés temporaires d'ordre économique et financier, qui, au lendemain de la guerre, avaient presque complètement absorbé l'attention du public, nous permet de discerner plus clairement les changements profonds intervenus dans la situation économique du monde. La solution, dès lors, ne saurait être cherchée simplement dans un retour à la situation de 1913 : En présence d'une situation nouvelle des remèdes nouveaux s'imposent. »

Les « changements profonds » auxquels le rapport faisait allusion sont évidents :

— le fait que l'Europe n'est plus créancière du monde, mais débitrice de l'Amérique;

— l'industrialisation des Etats-Unis qui deviennent de moins en moins des importateurs de produits européens;

— l'arrêt des courants d'émigration qui servaient autrefois à rétablir un certain équilibre entre les pays;

— et finalement (le résultat le plus fâcheux de la guerre) la mode du nationalisme économique, et partant, dans chaque pays, gaspillage de forces précieuses afin de créer artificiellement, en dedans des barrières, les moyens de se suffire à soi-même le plus possible, comme s'il s'agissait de forteresses menacées de siège.

En même temps que la sensation qu'il y avait quelque chose de radicalement changé dans le monde économique se faisait jour dans les esprits, une autre vérité a commencé simultanément à percer, vérité qui, au lendemain de la guerre, avait été ignorée. Une politique de dépression de la consommation était inévitable au lendemain de la guerre : nécessité n'a pas de loi. Mais — depuis peu de temps d'ailleurs — on a commencé à se demander (chez les producteurs et chez les travailleurs en même temps) s'il était naturel, plus encore, s'il était utile à la reconstitution de la richesse de l'Europe qu'on subisse ici un niveau de vie tellement plus bas et mesquin qu'en Amérique. Fait nouveau, on a vu des producteurs — pas beaucoup, il faut dire — proclamer que le relèvement de l'Europe est essentiellement lié au progrès graduel de toutes les classes, à une nouvelle éclosion de besoins chez tous, besoins que, d'autre part, tous auraient la possibilité de satisfaire, — ainsi qu'il arrive en Amérique où l'on se réjouit des hauts salaires parce qu'ils font des ouvriers les acheteurs de plus en plus nombreux de toutes sortes de produits.

Toutes ces constatations, loyales et courageuses chez les uns, péniblement acceptées chez les autres, se sont fait jour à un moment où les consommateurs extérieurs des produits européens étaient en train de disparaître.

Disparus les Etats-Unis d'Amérique derrière leurs barrières douanières de plus en plus prohibitives.

Disparue la Russie, dont la misère atroce ne trouve de fonds que pour des achats en Amérique.

Disparue la Chine, déchirée par la guerre intestine de ses chefs militaires et dont la victime est ce laborieux peuple chinois qui s'ouvrait de plus en plus aux besoins occidentaux.

Pourtant, la perte de ces marchés, pour grave qu'elle aura

été économiquement — finira par avoir été un heureux bienfait si elle peut avoir appris à l'Europe que son principal marché est — l'Europe elle-même.

Laissez-moi vous citer quelques chiffres :

En 1928, la Belgique a acheté à la France plus du double que les Etats-Unis; la Suisse tout autant que les Etats-Unis; l'Allemagne et l'Angleterre chacune beaucoup plus du double.

C'est dans une atmosphère où ces constatations ne pouvaient pas ne pas provoquer des réflexions (et c'est pourquoi j'ai pris des chiffres se rapportant à la France) que M. Briand en vint naturellement à mûrir son idée qu'il annonça d'abord à la Chambre française l'été dernier et qu'il formula solennellement il y a quatre mois à la X^e Assemblée de la Société des Nations.

Il est opportun de reproduire ici les mots mêmes dont il se servit pour soumettre à l'Assemblée son projet et obtenir que la question de l'organisation de l'Europe fut mise à l'étude par les différents Cabinets.

Le 5 septembre 1929, il montait à la tribune de l'Assemblée de la Société des Nations et proposait aux Etats Européens de former entre eux un *lien fédéral* afin, disait-il, et je répète ici ses paroles parce qu'elles sont comme la première ébauche de sa pensée définitive, « afin d'avoir à tout instant la possibilité d'entrer en contact, de discuter leurs intérêts, de prendre des résolutions communes, d'établir entre eux un lien de solidarité qui leur permette de faire face à des circonstances graves si elles venaient à naître ».

Il n'en resta pas là.

Jugeant que l'affaire était mûre et qu'il ne fallait pas attendre, il invita ses collègues à ce fameux déjeuner que l'on appela « de la Fédération Européenne » et leur proposa de soumettre sa proposition concrète à leurs gouvernements respectifs. Ceux-ci acceptèrent à l'unanimité et chargèrent le gouvernement français de rédiger le mémorandum qui serait à chaque gouvernement.

M. Hymans, délégué belge, tint à préciser ce que pourrait être la première application pratique de cette fédération proposée : il invita les puissances à conclure une trêve économique de deux ans, pendant lesquels celles-ci s'engageraient à ne pas élever leurs barrières douanières.

M. Graham, délégué de la Grande-Bretagne, reprit à son compte la proposition de M. Hymans et la concrétisa en ces termes, dans son discours à l'Assemblée :

« Il faudrait consacrer ces deux années à un effort pratique, essayer de réunir des conférences groupant les représentants des divers gouvernements de la S. d. N. qui seraient chargés d'examiner comment les tarifs actuels pourraient être réduits, d'étudier les facteurs qui régissent la situation ainsi que les possibilités d'accord sur certains groupes de produits ou sur les niveaux généraux des tarifs, de ne pas oublier tout ce qu'impliquent le traitement de la nation la plus favorisée et autres problèmes de ce genre. En même temps, des conférences chercheraient pendant deux ans à réaliser un accord pour que, sans attendre la fin de cette période ou le résultat des délibérations d'une conférence chargée de négocier une convention, les différents pays réduisent les tarifs douaniers existants chaque fois qu'ils en auront l'occasion. »

Telle est la situation aujourd'hui au point de vue diplomatique: La question n'a pas, techniquement, fait un pas — ce qui est naturel.

Seulement, quatre mois de discussions de presse nous ont donné le moyen de constater les réactions des différents pays.

En Angleterre, il y eut une réaction de méfiance. C'était naturel. L'opinion publique, en Angleterre, est lente à évoluer. Mais le pays qui, malgré le dogme du « Command of the Seas » est allé chercher la paix de la mer à Washington, finira certainement par avoir une compréhension généreuse des nécessités européennes.

En France et en Allemagne (était-ce déjà l'atmosphère européenne ?), les impressions ont été analogues.

On a aimé l'idée en France — les idées générales provoquent toujours l'intérêt le plus profond de l'esprit français, si épris de logique; — mais on a montré des craintes que le tout pourrait se résoudre en une hégémonie germanique; c'est le souvenir des résultats du *Zollverein* qui mit cinquante ans à se former en Allemagne et finit par la domination de la Prusse.

De même en Allemagne.

L'Allemagne n'est pas devenue pacifiste — et probablement elle n'est pas encore démocratique dans notre sens occidental.

Mais une chose au moins est sûre de l'Allemagne : elle a découvert que l'industrie de la paix est une industrie plus importante et plus féconde que l'industrie de la guerre. C'est beaucoup.

Approbation chaude et sincère donc de l'idée de Briand ; mais : — Et si c'était là un ténébreux stratagème pour assurer une hégémonie diplomatique française, comme l'on essaya de faire au lendemain de Versailles ?

En réalité, Briand n'a pas voulu servir exclusivement des intérêts français — mais a voulu servir *aussi* des intérêts essentiellement français.

C'était son droit et son devoir.

J'ajouterai que c'est dans la fusion de ces deux buts, — intérêt national, intérêt général — qu'on reconnaît l'homme d'Etat.

Si on cherche des succès pour son pays à rebours du grand fleuve de l'histoire, on peut avoir des factices apparences démagogiques de vogue, mais on est condamné d'avance à l'insuccès ; plus encore : au désastre.

Briand — que je crois avoir pu juger pendant les nombreux Conseils Suprêmes de l'après-guerre où nous fûmes si souvent collègues et si souvent d'accord — Briand sent, certes, profondément, un grand idéal humain, et veut y associer la France ; mais je ne puis m'empêcher de sourire à l'entendre taxé d'idéologie. Briand n'oublie jamais les nécessités de la France ; seulement sa vision est trop large pour qu'il s'abaisse à voir la France comme séparée du reste du monde.

En réalité, dans la nouvelle atmosphère européenne, tous les différends qui ont empoisonné ces derniers dix ans — réparations, minorités, frontières en litige, Anschluss — tout cela perdrait son côté dangereux si chacune de ces questions pouvait être considérée au point de vue d'une atmosphère commune européenne.

A commencer par la plus grave de toutes les questions : les rapports franco-allemands. C'est d'eux, en réalité, que dépendra la paix de l'Europe.

Il est probablement vrai, d'ailleurs, que, malgré la bonne volonté des chefs responsables des deux côtés, il serait au-dessus des forces humaines — et certainement au-dessus des forces d'une seule génération — de dissiper un héritage de haines, de craintes, de soupçons, de rancunes qui s'est formé autour du fleuve sanglant — héritage dont une nouvelle crise

détruirait probablement à tout jamais ce qui reste de la civilisation européenne.

Et que fait-on lorsque des conversations à deux sont difficiles, lorsque les approches sont délicates entre deux individus qui depuis longtemps ne se sont pas réconciliés ? On les invite avec beaucoup d'autres autour d'une grande table, où enfin ils s'accostent d'une façon naturelle, et sentent, au milieu des autres, que les raisons de contact sont encore plus importantes que celles de méfiance.

Il ne serait pas juste, d'ailleurs, de définir l'Europe actuelle en comparaison de celle de l'avant-guerre, comme étant une Europe réellement plus divisée. Je vous ai dit au commencement que la nouvelle situation de l'Europe n'était qu'apparemment paradoxale.

Je sais bien qu'il est de mode de médire des traités de 1919, et moi-même j'ai plus d'une fois formulé d'âpres critiques à leur sujet. Il n'en reste pas moins que l'on a tort de déclarer l'Europe balkanisée simplement parce qu'elle compte aujourd'hui 30 Etats au lieu de 18.

Ce n'est pas quelques Etats de plus ou de moins qui forment la différence essentielle entre les deux Europes. La différence essentielle consiste en ceci :

— que les monarchies (j'entends les monarchies autocratiques à prétention divine) ont toutes disparu : Allemagne, Autriche, Russie, Turquie ;

— et que l'Europe est pratiquement aujourd'hui une collection de démocraties (s'il y a des exceptions, ce ne sont que des résidus passagers de la psychose d'après-guerre).

D'où le grand résultat que l'union de l'Europe est imaginable, possible même, aujourd'hui, tandis qu'elle aurait été impossible avec des Hohenzollern, des Habsbourg, des Romanoff.

Le grand apôtre et précurseur italien Mazzini fut vraiment prophétique lorsque, seul dans une Europe fatiguée par le grand effort de la Révolution française, il déclara, vers 1830, que les jours du monstrueux amalgame autrichien étaient comptés et qu'on verrait la résurrection, non seulement de l'Italie, mais de la Pologne, de la Bohème, de la nation Yougoslave.

Rien n'est plus mesquin que la facile critique que ces nouveaux Etats ont balkanisé l'Europe. Certes, il y a eu, il y aura

encore, des troubles d'ajustement : mais les nouveaux Etats offrent le matériel solide et permanent avec lequel on pourra bâtir le nouvel édifice européen. Avec les anciennes volumineuses entités, on n'aurait pu concevoir que des constructions basées sur l'équilibre européen. Et vous savez bien ce que contient d'affreux et de sanglant cette formule du vieil arsenal diplomatique...

L'histoire nous montre les deux types opposés de tentatives européennes de concentration entre nationalités différentes.

L'une s'appela Autriche. Nous la vîmes nous-mêmes, cette Autriche aux huit nations et huit langues différentes, où le seul lien, le seul but, le seul idéal, était de servir cette Maison de Habsbourg qui, au cours de sa longue carrière, ne sut trouver d'autre formule politique que son immoral *Divide et impera*. Nous avons vu aussi les conséquences de cette politique : l'ultimatum à la Serbie, la guerre européenne.

L'autre exemple de formation historique supernationale nous est donné par la Suisse — où la liberté seule a été le lien et le ciment ; où une nationalité n'a jamais opprimé l'autre, malgré la différence de proportion des trois peuples qui composent la Fédération : presque deux tiers allemand, presque un tiers français, et une troisième fraction moins nombreuse, italienne. Tous vivent dans un état d'égalité parfaite, sans guerres, sans heurts, parce qu'un désir et un intérêt rationnel d'union dominent les divergences nationales.

Et pourtant, les deux races principales de la Suisse sont ces mêmes Allemands et Français dont l'antagonisme serait la menace la plus formidable pour l'avenir de l'Europe.

Le patriotisme de la Suisse pourrait devenir un jour le type des différents patriotismes européens.

Et pourquoi y aurait-il aujourd'hui un sentiment européen, tandis qu'il n'existait pas hier ?

Parce que, tout, même les haines, ne peut se juger que sous le signe de la relativité.

Aujourd'hui, œuvres de l'Europe, des nouvelles unités se forment à côté d'elle, qui diffèrent d'elle encore plus que les nationalités européennes ne diffèrent désormais entre elles.

Ce qui obligera l'Europe à devenir une unité c'est que, vis-à-vis d'autres humanités non-européennes qui surgissent, notre

continent découvre que les idées et les sentiments que tout Européen a en commun prennent plus de valeur que les idées et les sentiments qui nous divisent.

Voyez l'Asie. Elle était un monde, mais si séparé de nous qu'il n'agissait pas sur nous. En l'occidentalissant nous l'avons rapprochée de nous — mais d'un rapprochement qui nous fait sentir encore davantage nos profondes différences collectives.

La Russie, de son côté, s'en va vers l'Asie; la Russie où l'on prétend créer l'*homme collectif* — idée anti-européenne par excellence.

Ce sont ces antithèses qui forceront l'Europe — la petite péninsule européenne — à se sentir l'Europe.

Le même phénomène se vérifie d'ailleurs, sans que nous ne nous en rendions trop compte, dans une autre péninsule, pas plus petite que l'Europe, dans l'Inde. L'Inde est, était, un monde de civilisations et traditions encore plus différentes entre elles que celles d'Europe. Dans l'Inde, encore plus de langues que chez nous, encore plus de haines entre sectes religieuses. Que l'Inde resterait toujours désunie semblait indiscutable à tous les vieux colonels anglais à la retraite qui croient avoir une compétence asiatique, parce qu'ils ont joué au tennis à Bombay ou à Calcutta.

En réalité, les Anglais qui pensent sont en train d'apprendre que l'Inde devient de plus en plus une unité organique, malgré toutes les erreurs des meneurs indiens, qui desservent parfois leur cause avec leurs impatiences.

Mais ni les facteurs psychologiques seuls, ni les facteurs économiques seuls, n'ont la force de changer une situation, d'enfanter un nouveau monde.

Cela n'arrive que lorsque les deux facteurs conjugués travaillent dans le même sens.

Nous y sommes.

Non seulement la mentalité asiatique, prenant conscience d'elle-même, s'éloigne de nous; mais le grand marché chinois se ferme à l'Europe.

Il y a l'antithèse économique avec l'Amérique.

Avec la crise européenne coïncide la prospérité américaine.

On pourrait cumuler les chiffres.

Avant guerre, l'Europe produisait :

55 %	de la production mondiale du charbon ;	aujourd'hui	51 %
22 %	— — — du pétrole ;	—	7 %
58 %	— — — du fer brut ;	—	47 %

Elle consommait :

91 % de la production mondiale du caoutchouc ; aujourd'hui
24 %.

Et tout ceci à l'avantage de l'Amérique. Facile conclusion : elle est dans toutes les bouches : l'Amérique s'enrichit au détriment de l'Europe ruinée, etc. Le nom de Shylock est répété — et une nouvelle haine surgit.

Plus j'y pense, plus j'observe de mes yeux en Amérique, — où j'ai fait des longs séjours en 1927, 28 et 29 — plus toutes ces plaintes et ces rancunes me semblent extrêmement exagérées.

L'enrichissement des Etats-Unis se serait accompli avec autant et plus de rapidité si l'Europe aussi avait joui d'une période de prospérité économique.

C'est dans l'essence même des Etats-Unis, tels qu'ils ont su et voulu être, qu'on doit trouver la cause de leur succès. Ce n'est pas aux dépens de l'Europe qu'ils l'ont gagné.

Ce n'est pas non plus exact que l'Amérique ait été favorisée de dons naturels plus heureux que les nôtres.

Vrai qu'elle a des richesses naturelles ; mais les champs cultivés de l'Europe (de la Belgique, de la Lombardie, de la France) sont plus riches encore. En dehors du pétrole, les richesses minières de l'Europe et de l'Afrique valent celles de l'Amérique.

Vrai que la population américaine est énergique. Mais ils ne sont que des fils d'Européens — et, avec tant d'éléments hardis nous avons envoyé là-bas aussi tant de déchets.

Vrai que l'Amérique a encore des étendues inoccupées ; mais l'Europe les aurait aussi si elle pouvait faire rentrer la Russie dans son giron.

L'Europe a 450 millions d'âmes divisées en 33 Etats indépendants. Les Etats-Unis en ont 110 millions, répartis sur un territoire de 9 millions de kilomètres carrés (la superficie de l'Europe, et deux fois celle de l'Europe sans la Russie).

Quel est donc l'avantage de ce territoire qui n'est pas, je le répète, trop différent de l'Europe ?

Seulement ceci : qu'il n'est pas divisé par des frontières.

Conclusion : le génie américain ne se révèle pas chez les Fords ou à Wall Street : il n'apparaît dans sa force vitale que dans sa constitution politique qui a su si bien doser la décentralisation et l'unité. Comme toujours, son vrai mérite est un mérite moral.

Le même phénomène, d'ailleurs, peut se constater dans nos histoires nationales.

L'essor industriel de la France ne date que du jour où, au lendemain de la Révolution, les barrières douanières intérieures furent supprimées.

Et quelle est donc l'origine du formidable développement de l'Allemagne au XIX^e siècle ? Elle gît dans son adoption du *Zollverein* qui, aussi, entre Allemands, créa tant de craintes et de suspicions à ses débuts.

D'ailleurs, les Etats-Unis d'Europe — pour nous servir de ce mot encore téméraire — sont en train de se réaliser dans plus d'un champ de l'activité européenne.

Tandis que les hommes politiques en sont encore à s'affronter sur les principes, les industriels s'accordent entre eux et collaborent avec succès. En ce qui concerne la potasse, les Allemands et les Français, par deux accords signés, l'un à Lugano le 10 avril 1926, l'autre à Paris le 29 décembre 1926, se sont entendus pour se partager les marchés et les livraisons à l'Amérique. L'ensemble des accords portait sur une masse de 840.000 tonnes dont 70 % réservés au Kalisyndicate et 30 % attribués à la France ; au delà de ce chiffre, le partage se fait par moitié.

En septembre de la même année, les industries lourdes d'Allemagne, de France, de Belgique et du Luxembourg se sont unies pour former le consortium international de l'acier brut qui procède par voie de contingents. La répartition se fait sur un programme de production arrêté chaque trimestre. La dernière réunion eut lieu à Vienne, le 25 septembre 1929 ; on y décida de maintenir le chiffre de production à 32 millions de tonnes et de prolonger l'accord jusqu'au 31 mars 1930. Si l'industrie lourde anglaise se rattachait au consortium, l'Europe

arriverait à une production voisine de celle qui fait la force des deux grands trusts américains de l'acier.

A la fin de l'année 1927 fut conclu le pacte chimique franco-allemand. Et je crois savoir que la *Farbenindustrie* est en train de traiter, pour la production de l'azote, avec l'union des industries chimiques anglaises. Si l'azote, la potasse et le phosphate venaient à être réunis sous un régime commun, toutes les agricultures d'Europe passeraient sous la domination de cette nouvelle entité. Ce n'est pas tout. Je pourrais encore citer le cartel des lampes électriques (*Glühlampcartel*), le cartel des tuyaux (*Roehrenverband*), le cartel de la laine (*Wollevereinigung*), le cartel du nickel (*Nickelvereinigung*), le cartel de la colle, et bien d'autres encore.

Un autre élément des Etats-Unis d'Europe est la Banque des Règlements internationaux, qu'on créa à La Haye l'été dernier.

Elle est la constatation officielle d'une vérité dont nous nous doutions un peu — à savoir, que, désormais, pas une communauté nationale ne peut contrôler dans l'isolement ses destinées financières.

Un peu épouvantés de leur hardiesse, les gouvernements ont mis au fronton de la Banque une série de *Verboten*. Mais comme tous les grands banquiers d'Europe s'y rencontreront, il se peut fort bien qu'une *atmosphère de Bâle* finisse par se créer à côté de la déjà fameuse *atmosphère de Genève*.

La Saar pourrait fournir un exemple de cette transformation progressive.

Ce petit territoire qui est parmi les plus civilisés et les plus favorisés de l'Europe a été englobé depuis dix ans dans le régime douanier français.

On négocie à présent pour régler cette question, sans attendre le plébiscite que le Traité de Versailles a fixé à 1935, plébiscite dont tout le monde en France connaît l'issue; ce qui permet de croire qu'on arrivera à une entente. Mais si, les négociation pour la Saar n'ont d'autres résultats que d'en changer les barrières douanières, françaises hier, allemandes demain, — cela signifiera que l'on aura perdu une grande occasion de substituer des actes aux paroles dans la création d'une nouvelle Europe.

Le fer de la Lorraine a besoin du charbon et du coke de la Saar et de la Ruhr.

C'est pourquoi une entente au sujet de la Saar prouverait

que le bon sens est revenu chez les industriels, chez les gouvernements et chez les masses. La Saar peut devenir un pont entre deux grandes unités en désaccord. L'accord viendrait-il à se faire, nous aurions à bénir le fait que les unités soi-disant de race n'ont point coïncidé, sur ce point vital, avec les unités économiques.

Dès que l'on parle de la forme que prendrait l'entente européenne, on pense tout de suite au problème des droits de douane.

Malgré que certains voient là des difficultés très graves, il ne s'agit en réalité que d'un problème technique d'une médiocre importance.

Qu'il me suffise de remarquer que les recettes douanières ne constituent qu'un dixième à peine des revenus de chaque Etat. Combien y a-t-il d'Etats européens qui ne dépensent qu'un dixième pour leurs armements et industries connexes ?

La conséquence et le but de l'entente étant précisément la réduction des armements, on voit combien l'élimination des douanes serait facile à supporter. D'ailleurs, pas mal des revenus les plus importants des douanes sont constitués par des produits d'outre-mer qui resteraient en entier ou en partie.

Il ne s'agit là, je le répète, que d'un problème technique.

Plus importants encore que la réforme douanière seraient, à mon avis, deux problèmes dont on parle moins, mais dont la solution serait indispensable pour pouvoir arriver à une vraie solidarité européenne. J'entends :

- la libre disponibilité des matières premières;
- la libre circulation des hommes.

Il suffit de formuler les deux problèmes pour en mesurer l'importance. Le premier est compris par tous les pays; le second n'est senti que par les pays qui jouissent, ou souffrent, de surpopulation, et qui ne sauraient concevoir une Europe devenue, en quelque sorte, patrie commune, et qui se refuserait à admettre les courants migratoires se vérifiant d'une façon normale et spontanée.

A côté des problèmes qui préoccupent, il y a les objections qui troublent.

Examinons-les brièvement, une à une.

Il y a d'abord l'objection russe.

Les Soviets se sont occupés des discussions intervenues à Genève et ont parlé tout aussitôt d'une Sainte Alliance. Rien n'est moins exact. Nul ne veut plus en Europe recommencer les fâcheuses expériences du passé, du « fil de fer barbelé » dont Clemenceau s'était vanté d'entourer la Russie, et dont — le premier, j'ose dire — je démontrai la futilité en 1920, au Parlement Italien. Tout homme politique sérieux est désormais convaincu, tant les lois de vie finissent toujours par s'imposer, que la Russie sera bien obligée dans un avenir quelconque de rechercher un accord avec l'Europe dont elle ne peut se passer.

Il y a l'objection anglaise. Un nombre considérable de journaux britanniques ont protesté contre le programme de M. Briand en lui opposant la vieille idée historique d'un Empire britannique réalisant en lui-même et à lui seul son propre équilibre; c'est la doctrine qui a trouvé son expression dans les paroles de Chamberlain — le vieux, pas la pâle ombre qu'est son fils — lorsqu'il enjoignit aux Anglais de tisser « avec des lambeaux encore épars, un impérial manteau pour la vieille Mère-Patrie »; c'est la conception d'une Angleterre qui serait la Venise du globe, ayant les océans pour canaux. Mais les amis les plus éprouvés de l'Angleterre, ceux qui croient le plus à la nécessité de son rôle dans le monde, sont fondés à se demander si les événements qui se sont produits et qui se produisent constamment dans l'Empire, autorisent encore cette conception. Il est d'ailleurs remarquable que le Ministre du Commerce anglais, Graham, ait demandé à Genève, en septembre dernier, la constitution d'un Comité de producteurs européens pour assurer la répartition du charbon. Or, le charbon c'est l'élément essentiel de toute l'économie britannique.

L'objection américaine est celle qui semble la plus chargée d'inconnues.

Certains esprits craignent de voir l'Europe se lever contre les Etats-Unis, de sorte qu'à une haine entre nations se substituerait une haine entre continents. Aucune idée ne pourrait être plus artificielle. Les guerres sont préparées peut-être par des intérêts en conflit; mais elles n'éclatent que lorsque les sentiments — nos vieilles et aveugles passions héréditaires — entrent en jeu. Cela ne pourrait pas être de continent à continent. De continent à continent il n'y a que des intérêts.

Les gens qui se targuent de sens pratique, et qui sentent pourtant qu'il faut faire quelque chose, disent :

— Après tout, l'assainissement de l'Europe et la nécessaire élimination des exagérations douanières peuvent être obtenus par une simple amélioration des traités de commerce existants.

Ces gens pratiques oublient deux points, l'un, moral (et il n'est guère étrange qu'ils l'oublient) et l'autre, matériel, qui ne devrait pas, celui-là au moins, leur échapper.

Le point moral est que, pour faire aboutir certains grands changements, il est nécessaire de recourir au ressort du sentiment; d'où, l'importance de la formule magique.

Le point matériel, ou plutôt juridique, est le suivant :

— Si nous nous bornions à perfectionner nos traités de commerce, les Etats-Unis pourraient, de par la clause de la nation la plus favorisée, demander les mêmes avantages, tout en gardant, eux, leurs tarifs prohibitifs. Ils ne le pourraient pas s'ils se trouvaient en face d'un quelconque Pacte fédératif européen. Déjà ils respectent la clause scandinave, la clause baltique, la clause ibéro-américaine. Ils respecteraient la clause européenne. Ils le feraient par loyauté; mais ils le feraient aussi par intérêt — car ils ont intérêt à avoir des clients riches.

On aurait tort, d'ailleurs, de chercher dans le domaine technique la solution de problèmes économiques, et même de problèmes politiques, à longue échéance.

Les industriels ont le droit — je dirais presque le devoir — de penser à leurs gains immédiats. Et comme on ne fait pas de traités de commerce sans les industriels, les progrès et les réductions qui découleraient de cette méthode ne seraient probablement pas très visibles.

Je n'hésite pas à avouer que les influences politiques des capitaines d'industrie (heureuses dès qu'il s'agit de fermer des cartels constituant des ponts entre pays à relations froides) pourraient devenir dangereuses si elles devaient aboutir à une sorte de *bonapartisme* industriel où les organes de la souveraineté ne seraient plus qu'un instrument aux mains de groupes, respectables certes, mais, dans ce cas, irresponsables.

C'est aux gouvernements à sentir la nécessité de préparer un

meilleur avenir, en sacrifiant même, s'il le faut, certains intérêts spéciaux.

Ce qui, probablement, à la longue, serait d'ailleurs aussi à l'avantage de toutes les industries saines.

Une lourde responsabilité pèsera sur les Gouvernements actuels de l'Europe s'ils ne saisissent pas la présente période, qui semble plus de trêve que de paix, pour faire faire un pas décisif en avant au problème de l'unité de l'Europe.

Il est vrai que lorsque les crises de folie internationale approchent, la psychologie des masses est déterminée plus par le tumulte des passions qui se réveillent que par des raisons économiques. Mais les questions économiques préparent la mauvaise atmosphère d'où sortent les facteurs de guerre.

D'où le devoir de profiter des périodes de calme pour créer des liens économiques de plus en plus étroits entre les peuples, vu que ces liens pourraient constituer un formidable barrage contre l'éclosion de nouvelles crises (ne fut-ce que parce que certains journaux — à la solde de certains cartels — auraient moins d'intérêt à provoquer des haines nationales).

Le fait que des messieurs à l'air suffisant déclareront que nous poursuivons des utopies ne nous découragera pas.

D'ailleurs, la moins valable des objections serait celle que nous risquons ne pas voir la transformation pour laquelle nous travaillons.

Au point de vue subjectif, je serais presque tenté de dire : tant mieux !

S'il y a une chose plus sacrée, plus auguste, plus nécessaire que la liberté, c'est la lutte constante pour la liberté ; c'est, quand on l'a perdue, le sacrifice de tout soi-même pour la retrouver pour son peuple.

De même pour cette union de l'Europe qui signifierait la fin de carnages, si beaux pour les embusqués et les profiteurs.

Notre idéal est digne d'être servi.

Mais notre lutte, notre effort, y gagneront en pureté si nous les poursuivons tout en sachant que l'avenir meilleur ne sera vu que par nos fils.

Le problème de Caecilius Balbus

PAR

EDM. LIENARD

L'historique de ce problème n'est pas bien long à esquisser, puisqu'il ne remonte pas au delà de 1855, ou plus exactement de 1844. En effet, jusque-là, on ne s'était pas préoccupé du Caecilius Balbus cité par Jean de Salisbury (1). Mais en 1844, Christ. Petersen attira pour la première fois l'attention sur ce personnage; il avait découvert dans un manuscrit de Hambourg, datant du XIV^e siècle, une série d'anecdotes avec, en tête, *C. Balbus de nugis philosophorum I. 3* et parmi ces anecdotes, certaines se trouvaient reproduites dans le *Polycraticus* de Jean de Salisbury, comme celle d'Alexandre et du pirate captif. Petersen en conclut qu'une bonne part des anecdotes du *Polycraticus* pouvait venir en droite ligne d'un livre de Caecilius Balbus intitulé *De nugis philosophorum*, et il fit part de sa découverte au monde philologique (2). Dès lors la question était posée.

Elle fit un pas décisif lorsqu'en 1855, Ed. Woelfflin publia à Bâle l'*editio princeps* de Caecilius Balbus (3). Le document principal apporté par Woelfflin lui fut communiqué par Fr. Haase. C'est un fragment de manuscrit de Lindenbrog, *codex* postérieur à Jean de Salisbury. Il contient dix-sept *fabulae* sous le titre *Fragmenta Caecilii Balbi de nugis philosophorum*; en marge, étaient écrits les mots *ex vet. ms. lib. sententiarum*. De ces dix-sept anecdotes, neuf se retrouvent à peu près dans les mêmes termes dans le *Polycraticus* et onze dans

(1) *Polycraticus* III, 14 (t. e. Migne, *P. L.*, t. 199, col. 507).

(2) Chr. PETERSEN, dans : *Verhandl. der Philologen und Schulmänner*, Cassel, 1844, p. 108.

(3) Ed. WOELFFLIN, *Caecilii Balbi de nugis philosoph. quae supersunt*, Bâle, 1855.

des collections de sentences plus étendues. Wœlfflin ne douta plus que Jean de Salisbury s'était inspiré d'un *De nugis philosophorum* de Caecilius Balbus où il avait puisé les nombreuses anecdotes qui émaillent le *Polycraticus*. Au cours de ses recherches dans les manuscrits, Wœlfflin découvrit à Munich (1) et à Paris (2) notamment, des *codices* renfermant des collections de sentences plus nombreuses et où on retrouvait les historiettes soit du *Polycraticus*, soit des *schedae Lindenbrogianae*. Wœlfflin considéra qu'elles appartenaient toutes à l'œuvre de Balbus; et il obtint ainsi un nombre assez considérable de sentences, d'anecdotes relatives à des philosophes, des souverains et des généraux, grecs ou romains, qu'il attribua à Balbus et qu'il publia. Il s'efforça de montrer qu'outre Jean de Salisbury, Vincent de Beauvais, dans son *Speculum morale*, et Walter Burley dans ses *Vitae philosophorum*, et même déjà Suétone sans compter Macrobe s'étaient servis du livre de Caecilius Balbus (3). Une autre partie de son travail (4) est consacrée à la recherche des sources utilisées par l'auteur qu'il tire de l'oubli. Mais cet examen des sources semble avoir été dominé par la date qu'assignait Wœlfflin à Balbus, à savoir le principat de Trajan (5). En effet, les anecdotes attribuées à Balbus se retrouvent, pour la majeure partie, dans les auteurs anciens, et si nous croyons Wœlfflin, lorsqu'un auteur antérieur à Trajan raconte une *fabella* qu'on retrouve chez Balbus, c'est qu'il s'est servi de ce dernier. Si l'auteur est postérieur à 110 environ, il a imité Caecilius. C'est pourquoi Wœlfflin assigne comme sources du *De Nugis* Cicéron, Sénèque, Publilius Syrus, Valère-Maxime du côté latin, et, parmi les Grecs, Plutarque, Isocrate (6) et bien d'autres. Wœlfflin traite ensuite de la nature et du sort de l'œuvre de Balbus; tout d'abord, cette œuvre aurait été beaucoup plus vaste que ce que nous possédons encore; et ensuite, elle aurait été anonyme jusqu'à Jean de Salisbury qui aurait tiré de l'oubli le nom de l'auteur; car il faut faire remar-

(1) *Codex Monacensis Frising*, 6292 (X, XI^e S.) fol. 84,a—91,a.

(2) *Codd. Parisini latini*, 2772 (X^e S.), 4887 (XIII^e S., fol. 75v.), 4718 (XIII^e S.).

(3) Ed. WOELFFLIN, *op. cit.* pp. 49-51.

(4) Ed. WOELFFLIN, *op. cit.*, pp. 67-7.

(5) Soit donc de 98 à 117. Cette question sera examinée plus loin, p. 121.

(6) Ed. WOELFFLIN, *op. cit.*, pp. 74-78.

quer dès maintenant qu'avant le *Polycraticus*, nous ne trouvons aucune mention du nom de Caecilius Balbus. Pour terminer, Wœlfflin (1) essaye de dater le *De nugis*. Il constate que les anecdotes n'ont pas été reproduites d'une manière identique et que si chez Walter Burley le latin est détestable; dans Vincent de Beauvais, il est déjà moins barbare et s'améliore au fur et à mesure qu'on remonte dans la tradition manuscrite. Et, comme il a montré déjà quels étaient les modèles et les imitateurs de son auteur, il en arrive, comme je l'ai dit plus haut, à la conclusion que Caecilius Balbus doit se placer vers l'époque de Trajan.

Dans le texte que Jean de Salisbury (2) attribue formellement à Caecilius Balbus, il est question d'un empereur félicité pour ne pas s'être laissé diviniser. C'était un indice précieux; or, comme il ressort d'auteurs anciens (3) que Trajan s'est opposé à sa déification, la conclusion logique est que l'empereur visé par Balbus est bien Trajan et que l'auteur du *De nugis philosophorum* vivait à cette époque.

Voilà brièvement exposée la thèse soutenue par Wœlfflin.

Telle quelle, elle fut approuvée et adoptée à son apparition par certains philologues, comme Maehly (4), K. L. Roth (5), Schneidewin (6) et Halm (7).

Mais on sent très bien que cette théorie contient une part trop grande d'opinions subjectives — et notamment la dernière partie — pour être à l'abri de toute critique. Aussi ne faut-il pas s'étonner si la même année 1855 vit un philologue, allemand également, attaquer la théorie de Wœlfflin. Düntzer (8) en effet lui fit des objections dont certaines étaient fondées. Il s'attaque tout d'abord au titre même de l'œuvre. Ce titre — nous l'avons déjà dit — ne se rencontre pas avant le fragment

(1) WOELFFLIN, pp. 78-86.

(2) *Polycraticus*, III, 14.

(3) PLINE, *Paneg.*, II, 3; XI; LII, I; Aur. Victor *De Caesare*, 13.

(4) Compte rendu de l'édition de Wœlfflin dans *Fleck. Jahrb.* 71 (1855), pp. 459-467.

(5) *Heidelberger Jahrb. der Literatur*, 1855, p. 387.

(6) *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, 1855, pp. 1516-1521.

(7) *Gersdorfs Repertorium*, 1855, vol. III, p. 24.

(8) *Bemerkungen zu dem sogen. C. Balbus*, dans *Fleck. Jahrb.*, 71 (1855), pp. 654-661.

des *Schedae Lindenbrogianae* qui est, selon Düntzer, à peine antérieur au manuscrit de Hambourg signalé par Petersen, et en tous cas, postérieur au *Polycraticus*. Düntzer conclut que ce titre n'a rien d'antique et qu'il est d'un compilateur médiéval. De plus, Vincent de Beauvais reproduit l'apostrophe de Caecilius Balbus à un empereur, mais sans citer de nom. D'autre part, Düntzer s'étonne que Jean de Salisbury cite Balbus sans donner de titre, alors que ce prétendu ouvrage est si important pour lui et qu'il le fait par exemple pour Valère-Maxime ou Frontin. Le même philologue prétendait avoir trouvé d'autres œuvres susceptibles d'enrichir l'œuvre de Caecilius : il s'agit du *Sophilogium* de Jacobus Magni (1) et du *Compendium moralium notabilium* de Hieremias faisant allusion l'un, au douzième siècle, à une *Cronica de nugis philosophorum*, l'autre au quinzième siècle, à un *Liber de nugis philosophorum*. Enfin, pour la date également, Düntzer s'oppose à Wœlfflin. Une des anecdotes du fragment de Lindenbrog se termine par les derniers vers de la huitième épigramme d'Ausone; ce qui semble montrer que Balbus est postérieur à Ausone; de plus la langue très médiocre, prouverait aussi l'âge récent du recueil. Mais l'apostrophe de Caecilius à un empereur romain l'embarrasse et il fait à ce sujet des conjectures assez téméraires. Ou bien c'est une sotte composition du début du Moyen-Age; ou, si elle est authentique, il faudrait l'attribuer à Cornelius Balbus, ami de César et d'Auguste, et le nom de Caecilius serait une falsification tardive. Sa conclusion est que Balbus n'est pas un auteur classique, mais un écrivain du Moyen-Age.

Wœlfflin (2), l'année suivante, répondit aux critiques de Düntzer. Il défend le titre du *De nugis philosophorum*, prétend que le *Sophilogium* comme le *Compendium moralium* ont leur source uniquement dans Diogène Laërce — qui a d'ailleurs des points communs avec notre auteur — et que les *De nugis* mentionnés par ces auteurs médiévaux n'ont avec Caecilius Balbus, rien de commun que le titre. En ce qui concerne la langue, Wœlfflin avait prévu les objections de Düntzer et il se contente de reprendre ce qu'il avait dit déjà dans son édition

(1) Et notamment, *Sophilog.*, III, 3, 13.

(2) *Entgegnung in Beziehung auf C. Balbus*, dans *Fleck. Jahrb.*, 73 (1856) pp. 188-199.

de 1855. Enfin, la conjecture de Cornelius Balbus est, dit-il, plus savante que fondée. Et pourquoi substituer au nom si fréquent de Cornelius, celui infiniment plus rare de Caecilius ?

La question en resta là jusqu'en 1861, date à laquelle parut un article de Aug. Reifferscheid (1) qui voulut donner au problème une autre solution. Il n'accepte pas le titre donné au recueil de Balbus. Toutes les mentions du *De nugis philosophorum* que nous possédons, qu'il s'agisse du manuscrit de Hambourg ou du fragment de Lindenbrog, sont postérieures au *Polycraticus*, dont le sous-titre est *de nugis curialium et vestigiis philosophorum* et de plus, c'est au livre III de cette œuvre qu'est cité Balbus. Or, les autres témoignages en faveur de Balbus portent *Caecilius Balbus de nugis philosophorum lib. III*. La mention *lib. III* fait donc déjà songer au *Polycraticus* et si on remarque en outre que *de nugis philosophorum* est une abréviation du sous-titre du *Polycraticus*, *de nugis [curialium et vestigiis] philosophorum*, appellation ordinaire de l'œuvre de Jean de Salisbury, le doute ne peut plus subsister.

Cette théorie semble inattaquable, puisqu'en effet la citation *C. Balbi de nugis philosophorum* ne se trouve que deux fois : dans le fragment de Lindenbrog (XII^e s.) et dans le manuscrit de Hambourg (XIV^e s.), donc postérieurs tous deux au *Polycraticus* et — chose bizarre — accompagnée chaque fois des mots *lib. III*; or, répétons-le, c'est au *lib. III* du *Polycraticus* que se trouve la seule citation indépendante de Caecilius Balbus.

C'est donc le moment de la donner *in extenso*, d'autant plus que Reifferscheid l'a utilisée pour nier l'existence de Caecilius. Voici ce que dit Jean de Salisbury : (2)

(1) *Zwei litterarische phantasmata*, dans *Rhein. Mus.*, XVI (1861), pp. 12-26.

(2) *Polycr.* III, 14. — *Egregie quidem Caecilius Balbus* : « *Imperator, inquit, Auguste, tum in multis, tum in eo maxime elucet prudentia tua quod isti nondum te omnino insanum reddiderunt, qui ut ibi applaudant, non modo diis, sed tibi ipsi et populo injuriam faciunt. Deorum siquidem minuunt reverentiam qui parificant tibi. Te arguunt insipientiae, dum conditionis tuae repugnante natura, te parem numinibus esse persuadere praesumunt. Nota superstitionis inurunt populum, cui mortales deos pro inumortalibus persuadent esse colendos. Sane in eo aliquid divinum tibi inesse monstrabis, si omnes istos, qui divinitati tuae fraudulenter applaudunt, rapi feceris ad tormenta. Quis enim deorum et parcat, a quo se deceptum iri intelligit? Quis non irruat in eum, qui aureos Jovis oculos eruit, aut argento gemmisque sublatis Vestam nititur excaecare Quis de Martis capite*

Caecilius Balbus dit fort bien : « Empereur Auguste, ta prudence éclate en bien des cas, mais spécialement dans celui-ci : tu ne t'es pas encore laissé le moins du monde aveugler par ceux qui, pour te flatter, offensent non seulement les dieux, mais encore toi-même et le peuple ; puisqu'ils diminuent le prestige des dieux pour l'égaliser au tien. Ils t'accusent de manquer de bon sens quand ils ont l'extrême audace de te persuader que tu es l'égal des dieux, alors que la nature même de ta condition s'y oppose. Ils impriment les stigmates de la superstition au peuple qu'ils convainquent de vénérer des dieux mortels au lieu d'immortels. Tu montreras certes qu'il y a en toi un élément divin quand tu auras fait mettre à la torture tous ces gens de mauvaise foi qui flattent ta prétendue divinité. Quel dieu en effet peut pardonner à quelqu'un quand il se rend compte qu'il a été trompé par lui ? Quel dieu ne se précipitera sur celui qui arrache les yeux d'or de Jupiter ou essaie d'aveugler Vesta, après avoir dérobé son argent et ses bijoux ? Qui peut de ses doigts téméraires fouiller impunément les orbites de la tête de Mars pour en arracher les prunelles de diamant. Et certes tromper les dieux invisibles et immortels et leur préparer des pièges perfides est une faute d'autant plus grave que c'est par eux que se soutient et est dirigée la création des dieux visibles, et que ce sont eux-mêmes qui récompensent l'honneur ou punissent le mépris qu'on leur témoigne. Si donc, Auguste, tu es sensé, agis contre ces ennemis des dieux ; et tu montreras que tu es sinon un dieu — car tu n'en es pas un —, du moins un adorateur des dieux, quand tu auras exterminé ces gens qui te trompent, t'aveuglent, méprisent les dieux, et quand tu auras vengé leurs insultes faites aux dieux et aux hommes.

Woelfflin avait déjà mis ce passage en rapport avec le *Panégyrique de Trajan* de Pline le Jeune et s'en était d'ailleurs servi pour dater Caecilius Balbus. Reifferscheid alla plus loin. Il

adamantinum lumen impure temerariis effodit unguibus? Nempe deos invisibiles, et immortales circumvenire, et eis fallaciae parare insidias, gravioris culpa est, eo quod ab his visibilibus deorum fabrica sustentatur et regitur, et honorem aut contempum qui istis exhibetur, illi remunerant. Si sapias ergo, Auguste, in deorum hostes insurges, et te, si non Deum, quod nequaquam es, vel deorum te docebis esse cultorem, si deceptores istos exterminaveris, excaecatores tuos, deorum contemptores, et utrorumque injuriam punias. Haec Caecilius. »

compara à nouveau ce texte avec celui de Pline (1) et conclut que l'un procédait de l'autre. Pline était le modèle; restait à expliquer pourquoi la copie était attribuée à un Caecilius Balbus. Pline s'appelle Caecilius Plinius Secundus; Jean de Salisbury ne trouvant dans son manuscrit que le seul nom de Caecilius, l'aurait complété en Caecilius Balbus; de même qu'il transforme Publius Syrus en Publius Clodius, Clodius étant peut-être une réminiscence de Cicéron. Balbus serait aussi une réminiscence de Cicéron, soit qu'il vienne de Q. Lucilius Balbus cité dans le *De natura deorum* de Cicéron, soit de Cornelius Balbus, ami de César et d'Auguste. Dès lors Caecilius Balbus serait une invention de Jean de Salisbury et ce personnage n'aurait jamais existé que dans l'imagination de celui-ci. Et en effet, puisque Reifferscheid a admis que le *De nugis philosophorum* venait en droite ligne du *Polycraticus*, le nom même de Caecilius Balbus devait lui sembler avoir la même origine et ne devoir être pris en considération que dans la mesure où l'on faisait confiance à Jean de Salisbury. Et la conclusion finale est que les recueils de sentences que Wœlfflin a publiés en les attribuant à Caecilius Balbus sont des collections médiévales et anonymes.

La théorie de Reifferscheid attaquait trop directement l'œuvre de Wœlfflin pour que celui-ci la négligeât. Aussi, la même année, dans la même revue (2), il reprit les arguments allégués

(1) PLINE, *Paneg. Trajan* LII, 1 sqq. : *Horum unum si praestitisset alius, illi jamdudum radiatum caput, et media inter deos sedes auro staret aut ebore, augustioribusque aris et grandioribus victimis invocaretur. Tu delubra non nisi adoratus intras; tibi maximus honor excubare pro templis, postibusque praetexi. Sic fit ut dei summum inter homines fastigium servant, cum deorum ipse non appetas. Itaque tuam statuam in vestibulo Jovis optimi unam alteramve, et hanc aeream cernimus : at paulo ante aditus omnes, omnes gradus, totaque area huic auro, huic argento relucebat, seu potius polluebatur, eum incesti principis statuis permixta deorum simulacra sorderent. Ergo istae quidem aerae et paucae manent manebuniquè quamdiu templum ipsum, illae autem aureae et innumerabiles strage et ruina publico gaudio litaverunt. Juvabat illidere solo superbissimos vultus, instare ferro, saevire securibus, ut si singulos ictus sanguis dolorge sequeretur. Nemo tam temperans gaudit seraeque laetitiae, quin instar ultionis videretur cernere laceros artus, truncata membra, postremo truces horrendasque imagines abjectas excocatasque flammis, ut ex illo terrore et minis in usum hominum ac volupates ignibus mutarentur...*

(2) *Caecilius Balbus*, dans *Rhein. Museum* XVI (1861), pp. 615-18.

contre lui. Mais tout ce qu'il put réfuter, — et encore ! — c'est l'assertion faisant du passage de Jean de Salisbury, une imitation directe du *Panégryque de Trajan*.

Jean de Salisbury, dit Woelfflin, connaît fort bien l'œuvre de Pline le Jeune et le cite convenablement en d'autres endroits. D'ailleurs, les mots *Haec Caecilius* montrent qu'il s'agit d'une citation intégrale.

La réponse était juste, et nous pouvons y ajouter les considérations suivantes. Le passage en question du *Polycraticus* n'a avec Pline que des rapports de fond, sans plus. Dans les deux cas, il s'agit de faire l'éloge d'un empereur qui ne veut pas se laisser diviniser. Mais la langue, le style, la façon de traiter l'idée montrent au contraire que les textes sont différents d'origine. D'ailleurs en aucun passage de ses *Lettres* ou de son *Panégryque*, Pline n'applique à Trajan l'expression *Imperator Auguste* que nous trouvons chez Jean de Salisbury. L'expression courante est *Dominus* alors que *Imperator Augustus* s'appliquerait tout naturellement à Auguste.

Ce n'est pas pour la seule raison qu'un texte traite une idée qu'on retrouve à l'époque de Trajan que ce texte *doit* être mis en rapport avec le règne de cet empereur. Ne savons-nous pas au contraire qu'Auguste, bien qu'il vénérait spécialement Apollon et qu'il se fût une fois au moins identifié à lui, refusa de se laisser rendre un culte public à Rome même ? (1). Et la latinité du passage de Jean de Salisbury ne constitue pas un obstacle infranchissable à cette attribution à l'empereur Auguste. Certes nous reconnaissons que les mots *parificare* et *praesumere* (2) sont essentiellement post-classiques et de beaucoup, mais il ne s'agit pas d'un texte suivi et il n'est pas étonnant qu'une anecdote, même remontant à une très haute époque, ait pris, racontée par des gens du Moyen-Age, un aspect un peu médiéval.

L'identification du prince que Caecilius Balbus apostrophe tourmentait d'ailleurs Woelfflin et, après avoir réfuté Reifferscheid, il a émis une nouvelle hypothèse. Jean de Salisbury ne se serait-il pas couvert du nom fictif de Caecilius Balbus pour critiquer plus librement un souverain contemporain ? Ima-

(1) G. BOISSIER, *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, 7^e éd., 1909, t. I, p. 133 sqq.

(2) Avec l'infinif, dans le sens de : avoir l'imprudence de.

gine-t-on qu'Henri II Plantagenet ou le roi de France aient intrigué pour se faire décerner le titre de saint ? Wœlfflin reconnaît lui-même l'in vraisemblance de son hypothèse. D'ailleurs, ébranlé dans ses conclusions, il n'ose plus soutenir que ce qu'il a publié sous le nom de Caecilius Balbus est un recueil de l'époque de Trajan ; obligé de faire des concessions, il en arrive à admettre que, si ce recueil n'est pas uniquement et entièrement une composition médiévale, c'est du moins un ensemble de sentences de la fin de l'antiquité, venu à nous on ne sait comment. Que la matière qui forme la compilation de Caecilius ait son origine dans l'antiquité, cela est prouvé par la bonne latinité des vieux manuscrits et peu de philologues contestent cette dernière conclusion.

Rose (1), parlant incidemment du recueil de Balbus, le met en rapport avec Diogène Laërce qui, croit-il, est la source de l'œuvre qu'une erreur de Lindenbrog a fait faussement attribuer à Caecilius Balbus. Bernhardy (2) place également cette composition au Moyen-Age.

Un peu plus tard, W. Meyer (3) s'occupant de P. Syrus, fut amené à traiter la question de Caecilius Balbus. Il le fit succinctement et affirma que cette collection de sentences était une traduction latine tardive d'un recueil grec auquel on avait ajouté quelques sentences de Publius Syrus. Il distingua avec raison deux collections différentes dont l'une représentée par Φ est plus étendue, plus récente, adopte l'ordre des matières et offre des anecdotes plus longues et plus riches en détails. L'autre (φ) contient des sentences plus courtes, rangées d'après les personnages auxquels elles s'adressent ; elle remonte plus haut dans la tradition manuscrite (X^e s.). Trois manuscrits contiennent l'une et l'autre collection, mais ils sont plus tardifs. Néanmoins ces deux recueils doivent être étroitement apparentés et avoir une origine commune.

En 1875, J. Scheibmaier (4) reprit la question. Après avoir exposé l'historique du problème et complété la liste des ma-

(1) V. ROSE, *Zu Diogenes Laertius*, dans *Hermès* I (1866), p. 394.

(2) BERNHARDY, *Grundriss der röm. Literatur*, 5^e éd., p. 374.

(3) W. MEYER, *Die Sammlungen der Spruchverse des P. Syrus*, Leipzig, 1877, pp. 44-46.

(4) SCHEIBMAIER, *De Sententiis quas dicunt Caecilii Balbi*, Munich, 1879.

nuscrits, il montre d'une façon indiscutable que la source de l'œuvre de Balbus doit se chercher dans des florilèges grecs et principalement chez Stobée. Il conclut enfin que le livre attribué à Caecilius Balbus ne fut pas composé aux premiers siècles de l'ère chrétienne par un Romain; mais que, en revanche, il ne faudrait pas, comme Düntzer, et après lui, Reifferscheid, y voir un recueil médiocre du Moyen-Age. C'est la traduction d'une collection grecque de sentences où on ne retrouve aucun vestige d'auteur latin, exception faite pour Publilius Syrus.

L'année suivante (1), Otto Friedrich publia l'œuvre de Publius Syrus et y ajouta les sentences de Caecilius Balbus qui s'étaient introduites, selon lui, dans l'œuvre de P. Syrus. Mais il n'apporta pour la solution du problème aucun élément nouveau.

La question ne fut plus reprise depuis. Seul, Traube (2) attira l'attention sur un point nouveau: il montra que Sedulius (3) connut et utilisa une des deux collections de sentences (φ) attribuée à Balbus et que cette même collection se retrouve dans certains manuscrits des *Collectanea* d'Heiric d'Auxerre.

Wissowa (4) croit que l'origine du modèle d'où sont sortis Ψ et φ doit se placer vers la fin de l'antiquité et que ce devait être un remaniement en langue latine d'un florilège grec, mélangé d'un certain nombre de sentences de P. Syrus.

Schanz (5) se rallie à cette opinion et admet que le modèle peut fort bien appartenir à la fin de l'Antiquité; mais il place la composition du recueil vers la première moitié du neuvième siècle (6), Teuffel (7) enfin ne s'occupa pas de la question dans les premières éditions de son *Histoire de la Littérature Latine*; mais dans la sixième (remaniée par Kroll et Skutsch), il consacra quelques lignes à Caecilius Balbus et admit la même conclusion — erronée en partie — que Schanz.

(1) OTTO FRIEDRICH, *Publii Syri Sententiae*, Berlin, 1880, pp. 10 et 81.

(2) L. TRAUBE, *Der Gastmahl von Cicero*, dans *Rhein. Mus.*, 47 (1892), p. 561 [i. e. *Vorles. und Abhandl.*, 3 (1920), p. 121.]

(3) SÉDULIUS, auteur d'un *Carmen Paschale*, vers 450.

(4) PAULY-WISSOWA, *Realenz*, art. *Caecilius* n° 35 (G. Wissowa), III, 1196 sqq.

(5) SCHANZ, *Geschichte der röm. Lit.*, 4^e éd. (Hd. Müller, VIII, 1), 1927, pp. 262-3.

(6) Ce qui est impossible puisque Sedulius utilise déjà le recueil. (Cf. Traube).

(7) TEUFFEL (Kroll-Skutsch), *Geschichte der röm. Lit.*, 6^e éd., 1916, t. 1, § 212, 6.

Voilà, brièvement exposé, l'historique d'un problème qui nous a semblé n'être pas définitivement résolu, tant s'en faut !

En effet, que pouvons-nous conclure de cet exposé ?

D'abord que les sentences attribuées par Woelfflin à Caecilius Balbus doivent se diviser en deux collections distinctes (Φ et φ) qu'on trouve d'ailleurs réunies dans deux ou trois manuscrits.

Ces recueils manifestement inspirés par des florilèges grecs peuvent, eux ou leur modèle, remonter à une période de l'Antiquité qui n'est pas encore bien déterminée, pas plus qu'on n'est fixé sur l'influence exercée par l'œuvre de Diogène Laërce.

Peut-on attribuer un recueil, sinon les deux, à un personnage nommé Caecilius Balbus ? Il semble bien que non.

Mais il faut faire remarquer que, quand Scheibmaier (1) reprend la classification donnée par Meyer (2), nous ne voyons figurer ni dans Φ , ni dans φ le manuscrit de Hambourg ou le fragment de Lindenbrog. Il semble donc — on ne peut ici parler de certitude — que le texte de ces deux manuscrits, ne rentrant pas dans le cadre de la classification de Meyer, ait une autre origine. Cela ne signifie pas non plus que nous tenions là, et rien que là, un fragment de l'œuvre de Caecilius Balbus. Nous avons en effet déjà expliqué (3) pourquoi la mention *Caecilius Balbus de nugis philosophorum lib. III* était une erreur, et comment ce *de nugis philosophorum* désignait l'œuvre non pas de Balbus, mais de Jean de Salisbury. V. Rose (4) a du reste montré la part de responsabilité qui incombe à Joannes Walensis (mort en 1285), dans la propagation de cette erreur. Cet auteur cite souvent le *Polycraticus* en se servant pour cela d'une abréviation du sous-titre de l'ouvrage : *de nugis philosophorum*, et il lui arrive même deux fois de citer Caecilius Balbus. En un endroit (5), il dit : *Et. Poli. lib. III cap XIII Egregie inquit Cecilius Balbus*, et en un autre (6), *et ideo ait Celius Baldus prout legitur lib. III de nugis philosophorum*.

Il est donc à présent bien établi qu'il ne peut être question

(1) J. SCHEIBMAIER, *op. cit.*, p. 6.

(2) W. MEYER, *op. cit.*, p. 45 sqq.

(3) Cf. p. 123.

(4) V. ROSE, *Zu Diogenes Laertius*, dans *Hermès* I (1866), p. 384.

(5) Joannes WALENSIS, *Communiloquium*, I, 8, 2.

(6) Joannes WALENSIS, *Breviloquium*, II, 4.

de donner le titre *De nugis philosophorum* à une œuvre de Caecilius Balbus. Et ici, deux solutions se présentent : ou bien on peut abandonner le nom de Balbus en considérant que, comme le titre qui suit ce nom, il vient du *Polycraticus* et n'a donc aucune valeur ; c'est ce que firent Reifferscheid et la majorité des critiques postérieurs ; ou bien on peut admettre que ce nom est réel et qu'il désigne un auteur et compilateur de sentences. Mais il faudrait alors expliquer pourquoi, si on a trouvé ce nom ailleurs, on y a joint cette référence au *Polycraticus*. On serait obligé d'admettre qu'un érudit médiéval postérieur à Jean de Salisbury, trouvant dans un *vetustissimus codex* une collection de sentences attribuées à Caecilius Balbus, ait éprouvé le besoin de se renseigner sur ce personnage qu'il ne connaissait pas. Ne le trouvant cité dans la littérature antérieure qu'une seule fois, il y aurait joint la mention *De nugis phil. lib. III* à titre de référence. Et cet érudit, ne serait-ce pas Joannes Walensis ?

Quoi qu'il en soit, il semble bien que le seul texte indépendant qui cite Caecilius Balbus soit le *Polycraticus* (III, 14) et qu'il ne le cite pas comme auteur de sentences. Et malgré les efforts de la critique allemande — la seule à s'occuper du problème — durant les années 1855 à 1880, le problème posé par Chr. Petersen reste entier ; car si Wœlfflin a certainement exagéré l'importance de Caecilius Balbus, ses adversaires paraissent l'avoir trop sévèrement et trop sommairement jugé. Il ne ressort d'ailleurs pas de Jean de Salisbury que Caecilius Balbus soit un auteur ; certes tout porte à le croire, mais cette solution ne s'impose pas *a priori*.

Et même si l'on s'en tient strictement au texte du *Polycraticus*, la question n'est pas résolue. Il faudrait en effet montrer quel est l'empereur romain apostrophé par Caecilius Balbus et, dans la mesure du possible, quel est ce sujet qui ne craint pas de rappeler à son souverain qu'il n'est qu'un mortel.

BIBLIOGRAPHIE

- WOELFFLIN, Ed. — *Caecilii Balbi de nugis philosophorum quae supersunt*, Bâle, 1855 (*edito princeps*).
- BERNHARDY. — *Grundriss der röm. Literatur*, 5^e éd. (Bearbeitung) p. 374.
- DÜNTZER, H. — *Bemerkungen zu dem sogenannten C. Balbus*,

- dans : *Fleckeisens Jahrb. für Phil.*, 71 (1855), pp. 654-661.
- *Noch ein Wort zu dem sog. C. Balbus*, dans : *Fleck Jahrb. für Phil.*, 73 (1856), pp. 554-566.
- FRIEDRICH, Otto. — *Publii Syri Sententiae*, Berlin, 1880, pp. 10, 81.
- HALM. — *Gersdorfs Repertorium*, 1855, vol. III, p. 24.
- MAEHLY, J. — *Ed. Woelfflin, C. Balbi de nugis phil. quae supersunt*, dans *Fleckeis. Jahrb. für Philol.*, 71 (1855), pp. 459-467.
- MAYER, A. — *Die Quellen zum Fabularius des Konrad von Mure*. (Münchener Diss), Nürnberg 1916, p. 123.
- MEYER, W. — *Die Sammlungen der Spruchverse des P. Syrus*, Leipzig, 1877 (neue recension), Leipzig, 1880), pp. 45 sqq.
- PETERSEN, Chr. — Dans : *Verhandl. der Philologen und Schulmänner*, Cassel, 1844, p. 108.
- *Dans Staats und Gelehrten Zeit. des Hamburg. Corresp.*, 1855, p. 100.
- REIFFERSCHIED, Aug. — *Zwei litterarische Phantasmata*, II, *Caecilius Balbus*, dans : *Rhein. Museum*, XVI (1861), pp. 12-26.
- RIBBECK, Otto. — *Scenicae Romanorum poesis fragmenta*, t. II, pp. 383-389 (i. e. *Appendix sententiarum*, 211-296).
- ROSE, V. — *Zu Diogenes Laertius*, dans : *Hermès* I (1866), p. 394.
- ROTH, K.-L. — Dans : *Heidelberger Jahrb. der Literatur*, 1855, p. 387.
- SCHANZ, M. — *Geschichte der römische Literatur*, 4^e éd., Handb. Müller VIII, 1, 1927, pp. 262-263.
- SCHIEBMAIER, J. — *De sententiis quas dicunt Caecilii Balbi* (Diss.), Munich, 1879.
- SCHNEIDWIN. — *Dans Göttingische Gelehrte Anzeigen*, 1855, col. 1516-21.
- TEUFFEL, W.-S. — *Geschichte der röm. Literatur*, 6^e éd. par Kroll et Skutsch, Leipzig, 1916, § 212, 6.
- TRAUBE, L. — *Das Gastmahl des Cicero*, dans : *Reinisches Museum*, XLVII (1892), p. 561 (= *Vorles. und Abhandl.* 3 (1920), p. 121.
- *O Roma nobilis*, p. 369, dans : *Abhandl. der Bayer. Akad.*, XIX (1891), 2, p. 369.
- WISSOWA, G. — Dans : *Pauly-Wissowa* (art. *Caecilius*, n^o 35), III, 1196 sqq.
- WOELFFLIN, Ed. — *Entgenung in Beziehung auf Caecilius Balbus*, dans : *Fleckeis. Jahrb. für Phil.*, 73 (1856), pp. 188-199.
- *Caecilius Balbus*, dans : *Rheinisches Museum*, XVI (1861), p. 615.
- *Dans : Archiv für Lexicographie*, LV (1908), p. 569.
- ZARNCKE. — *Dans : Litterarisches Centralblatt*, 8 déc. 1855.
-

Recherche sur la biographie de Caecilius Balbus

PAR

LÉON HERRMANN.

Après l'article précédent, il est aisé de faire le point et de savoir où en est le problème.

1° Il est désormais clair que la question de savoir s'il a existé dans l'antiquité un personnage nommé Caecilius Balbus est entièrement distincte de la question de savoir si une certaine collection de sentences, de date tardive, doit être attribuée à Caecilius Balbus. En effet, M. Liénard a montré qu'aucun manuscrit antérieur à Jean de Salisbury ne nomme Caecilius Balbus et que, d'autre part, Jean de Salisbury ne semble assigner à Caecilius Balbus aucune sentence de la collection (1).

2° Les premières mentions du nom et du surnom de Caecilius Balbus se trouvent donc jusqu'à nouvel ordre dans le *Polycraticus* et la question de leur origine est loin d'être résolue (2).

3° Enfin l'apostrophe de Caecilius à un « empereur Auguste » qui se trouve aussi pour la première fois dans Jean de Salisbury ne saurait passer ni pour une citation libre ni pour une imitation du Panégyrique de Trajan et pourrait, à un ou deux détails de langue près, remonter à l'époque classique (3). C'est dire que la question de son origine n'est pas non plus tranchée.

(1) Voir plus haut, pp. 129 et 130 et aussi *Parisini lat.*, 2772 et 8818 ou *Monacensis*, 6292.

(2) WISOWA, article *Caecilius*, n° 35, *Pauly-Wissowa. Real-Encyclopedie*, III, p. 1197.

(3) Contre Reifferscheid, *Zwei litterarische Phantasmata*, *Rheinisches Museum*, XVI (1861), p. 16, voir plus haut Liénard, p. 8.

L'étude de M. Liénard rouvre donc le débat trop vite clos par la critique moderne et elle pose la question sur son véritable terrain, celui où Woelfflin aurait dû avoir raison de ses adversaires. Au lieu de défendre désespérément l'existence d'un Caecilius Balbus auteur ou compilateur de sentences, Woelfflin aurait pu concéder à ses contradicteurs que cette compilation tardive doit provisoirement rester anonyme, mais il aurait en même temps dû dissocier la question de l'origine des sentences de la question de l'origine du nom de Caecilius Balbus et des deux passages de Jean de Salisbury où il apparaît. Quant à nous, laissant de côté la collection de sentences, nous allons nous borner à rechercher s'il a existé un personnage antique nommé Caecilius Balbus et quand il a vécu.

Avant de s'ingénier à déterminer comment et pourquoi Jean de Salisbury aurait forgé ou emprunté le nom de Caecilius et le surnom de Balbus ainsi que l'apostrophe à l'empereur Auguste (1), il aurait été d'une saine méthode de déterminer si Jean de Salisbury est coutumier de falsifications ou de mystifications de ce genre. Reifferscheid n'a point fait cette enquête d'une manière approfondie et objective. Or elle est nécessaire parce que, comme l'a montré plus haut M. Liénard (p.123), la mention de Caecilius Balbus ne peut être prise en considération que dans la mesure où l'on fait confiance à Jean de Salisbury. Sans doute il arrive à celui-ci de plagier, c'est-à-dire de copier un texte sans indiquer sa source, et c'est là un procédé indélicat, bien que fréquent à son époque. Grâce à cette habitude malhonnête, il m'est même possible de compléter aujourd'hui un texte de Saint-Jérôme fort important pour la reconstitution de la vie de Diogène le Cynique par Satyros, car une simple comparaison entre *Polycraticus* V, 17 et *Aduersus Iouinianum* II, 14 (345) montre que Jean de Salisbury s'est borné à reproduire Saint-

(1) Voici les principales explications. Selon Juste Lipse, il y a réminiscence de Lucilius Balbus, stoïcien nommé dans *De oratore*, III, 78, et *De natura deorum*, I, 15; selon Wissowa un souvenir de [Herennius] Balbus de *Pro Caelio*, 27, 53; selon Duentzer une confusion avec l'ami de Cesar, Cornelius Balbus; selon Reifferscheid avec Caecilius Plinius Secundus. Mentionnons pour mémoire l'hypothèse de E. Woelfflin : feinte de Jean de Salisbury prenant le masque d'un individu imaginaire. (*Rh. Mus.*, 1861, p. 617.)

Jérôme sans le nommer, tout en utilisant un texte plus complet que celui de nos manuscrits (1).

Mais il n'arrive pas à Jean de Salisbury d'inventer des noms et des surnoms. C'est tout au plus s'il les estropie quelquefois (2). Il y a un certain nombre d'auteurs classiques importants — on s'en convaincra par la simple lecture de l'index 28 du tome 218 de la Patrologie latine de Migne — que Jean de Salisbury est le premier ou le seul de son époque à citer (3). Il y a même des auteurs dont il est le premier à nous révéler l'existence parce que leurs manuscrits sont perdus ou inconnus, par exemple Flavianus et Portunianus. Or ni l'existence du premier, en qui on reconnaît généralement Virius Nicomachus Flavianus, ni l'existence du second nommé Pontinianus par Pierre de Blois, ne sont douteuses (4).

Il n'arrive pas non plus à Jean de Salisbury d'inventer de toutes pièces des textes. Déjà le cas de Saint-Jérôme cité plus haut nous a montré qu'il disposait de manuscrits plus complets que les nôtres. Lorsqu'il nous donne sur des faits racontés par Suétone un texte plus touffu que ce dernier, on n'a pas le droit d'affirmer qu'il a tiré de son propre fond ce qui est en plus

(1) Après « porticibus auitatum », on lit (p. 583 C. du tome 199, de Migne) : « usquequaque profitens uerum et transeuntium abigens aut notans uitia quae mores foedabant ». Puis reprend Cumque se contorqueret, in dolio. Après l'anecdote de l'écuelle cassée (Nesciebam quod et natura haberet poculum), on lit : « *Nihil unquam de animi rigore remisit; in eodem uultu tenore etiam aduersis interpellantibus perstitit et, ut plene Socraticum nosset, calcatis turbinibus fortuitorum aduersus omnem dolorem et miseriam informi durauit proposito. Dicebat enim haec semper a philosopho aliena et impotem sui animum in quem fortunae quidpiam licet* ». Suit la phrase Virtutem eius et continentiam mors quoque indicat...

(2) Reifferscheid signale la confusion entre Publius Syrus et Publius Clodius. Encore n'existe-telle pas dans *Polycraticus*, VIII, 11, p. 751 D du tome 199 de Migne.

(3) Ainsi Quinte-Curce!

(4) Voir Woelfflin, édition, Bâle, 1855, p. 47.

Fabricius (Bibl. Latina med. et inf. aetatis, Hambourg, 1734, II, p. 504), n'identifie pas Flavianus avec Virius Nicomachus, mais l'existence de Flavianus n'est pas mise en doute.

Portunianus, cité par Jean de Salisbury comme auteur de *Ciulia Instituta* contenant une étude sur les lois somptuaires est cité sous le nom de Pontinianus dans la lettre 85 de Pierre de Blois à Jean de Salisbury (p. 260 C du tome 207 de Migne). Fabricius incline à lire Fortunianus. On peut aussi songer à Pontilianus. En tous cas le témoignage de Pierre de Blois confirme celui de Jean de Salisbury sur l'existence de l'auteur.

chez lui (1). On n'a pas le droit de déclarer comme Reifferscheid qu'il a donné à l'anecdote de la Matrone d'Ephèse une conclusion de sa façon, puisqu'il attribue à Flavianus, dont nous avons perdu l'œuvre, cette conclusion.

Comparons donc le passage suivant du *Polycraticus* (III, 14, 18) sur Jules César : « *De plus il était avide de perles dont il discernait parfois les poids respectifs, en les soupesant comparativement dans ses mains. Comme César avait ordonné à Caecilius contre le gré de celui-ci un acte autorisé par le Sénat mais qui lui paraissait injuste.* » Avant, dit-il, tu seras gorgé de perles (2) » et la phrase suivante de Suétone (César 47). « *Il gagna la Bretagne par désir des perles, dont il comparait la grosseur en les soupesant parfois dans sa main* » (3).

Il y a là une ressemblance de forme évidente et rien ne prouve cependant que Jean de Salisbury ait inventé de toutes pièces la phrase qu'il rapporte à propos de Caecilius.

Quant à l'apostrophe de Caecilius Balbus à l' « *imperator Augustus* », les seuls reproches qu'on ait pu lui faire consistent dans l'emploi de *parifcant* et dans celui de *praesumunt* avec un infinitif dans le sens d' « avoir la présomption de ». Mais il faut tenir le plus grand compte de l'altération du texte de Jean de Salisbury (4) signalée très justement par Wœlfflin (Edition, p. 47, note). Si, au lieu de *parifcant* (5), nous lisons *parifcant*, nous obtenons, en adoptant la leçon *quos* (6) donnée par Vincent de Beauvais dans sa reproduction du passage : « *Deorum siquidem minuunt reuerentiam, quos pacificant tibi* » et le sens de « les dieux qu'ils vont apaiser en ta faveur » (7). D'autre

(1) Voir les textes dans Wœlfflin, p. 50.

(2) *Praeterea margaritarum cupidissimus erat, quas, pondus earum interdum manu conferens, discernibat. Cum ergo Caecilio inuito rem ut faceret senatus auctoritate denuntiasset ut ei uidebatur iniustam* « Ante, inquit, satiaberis margaritis ».

(3) *Britanniam petisse spe margaritarum quarum amplitudinem conferentem interdum sua manu exegisse pondus.*

(4) Voir sa reproduction dans Vincent de Beauvais, *Speculum morale*, lib. III, part. 3, distrib. II (de ironial) et l'apparat critique de l'édition Wœlfflin, p. 3. On lira notamment *cum in multis* au lieu de *tum in multis*.

(5) Le mot n'est jusqu'ici que dans Orientius, *De Trinitate*, 19.

(6) Au lieu de *quo* donnée dans Jean de Salisbury et qui demanderait le subjonctif.

(7) Voir Catulle, poème 68, 76 et Silius Italicus XV, 421, où le mot *pacificare* est employé en parlant de divinités. Voir aussi Sénèque, *Agamemnon*, v. 223, où *pacificare mentem* est employé avec le datif d'intérêt *tibimet*.

part, il est clair que dans la phrase « *te parem numinibus esse persuadere praesumunt* » *persuadere* est de trop, car il lui manque le complément au datif qui serait indispensable, et l'erreur vient de la phrase suivante où on lit *cui persuadent*. Il faut donc lire « *te parem numinibus esse praesumunt* » en comprenant : « Ils jugent d'avance (ils présument ou préjugent) que tu es l'égal des dieux » (1). Une fois ces rectifications opérées, le texte apparaît comme d'une bonne latinité courante, surtout si l'on considère qu'il s'agit d'une improvisation.

Nous sommes donc conduits, par l'étude des procédés de Jean de Salisbury en général et par celle des deux textes où il parle d'un Caecilius en particulier, aux conclusions suivantes :

1° Jean de Salisbury n'a pas, dans un but mystérieux, commis deux faux à propos de deux personnages tout à fait secondaires. Il est évident qu'il s'agit dans l'anecdote sur Jules César et dans l'apostrophe à l'imperator Augustus d'un seul et même individu désigné une fois par « *Caecilius Balbus* », deux fois par « *Caecilius* » tout court.

2° Il est vraisemblable que, si cet individu a existé, ce n'est pas à l'époque de Trajan, mais à la fin de la République, puisqu'il aurait été le contemporain de Jules César. Donc l'*imperator Augustus* ne peut être que l'empereur Auguste (2).

Reste à savoir, maintenant que l'époque où Caecilius Balbus aurait pu vivre est délimitée, si d'autres témoignages que celui de Jean de Salisbury, *témoignages inédits jusqu'ici*, ne viennent pas prouver l'existence du personnage.

Dans un de ses poèmes les plus légers, Catulle nous entretient d'une maison Véronaise, qui a appartenu à un vieillard surnommé Balbus (67, v. 3) et qui est devenue à sa mort la propriété de son fils, nommé Caecilius (67, v. 9). Ledit Caecilius, en qui je reconnais encore le héros du poème 17, c'est-à-dire un mari Véronais peu viril et peu vigilant (3), avait donc un

(1) Même après l'apothéose de César, la déification d'Auguste *vivant* pouvait paraître prématurée.

(2) Voir plus haut Lienard, p. 126.

(3) Un autre Caecilius, poète, habitant Côme avec sa maîtresse, était invité par Catulle à le rejoindre à Vérone (poème 35). Il ne se confond pas forcément avec Caecilius le Véronais, mais il reste un doute, car Caecilius Plinius Secundus, de Côme, ne nomme pas ce compatriote, son homonyme, parmi les poètes légers, alors qu'il a soin de mentionner Properce à propos de Passenus Paulus.

père qui se nommait, sans contestation possible, Caecilius Balbus !

A la mort de ce père, survenue du vivant de Catulle, donc du vivant de Jules César, l'autre Caecilius, le fils, a dû hériter à la fois de la maison et du surnom (1). Ce Caecilius pourrait bien être l'homme que nous recherchons.

Si Catulle a été du pour lui, c'est sans doute pour une raison étrangère à la politique. L'attitude du Caecilius Balbus de Jean de Salisbury a été vis-à-vis de Jules César analogue à celle de certains amis de Catulle et de Catulle lui-même (2). Rallié à la dictature, il conserva son franc-parler d'opposant républicain.

Il le conserva encore sous le principat d'Auguste. L'apostrophe de Caecilius Balbus à l'empereur Auguste ne peut dater au plus tôt que de 27 av. J. C., époque où Munatius Plancus venait de faire décréter le nom d'Auguste à l'empereur par le Sénat (3). Or, je vois une allusion assez libre à l'apothéose qu'obtiendra Auguste comme l'a obtenue Jules César dans l'emploi du mot *praesumunt* (ils préjugent). Peut-être l'expression *rapi ad tormenta* rappelle-t-elle aussi sournoisement que, dans le temps, on avait surnommé méchamment Octave *Apollo Tortor* (4). Enfin, je ne puis m'expliquer l'allusion triple aux yeux de Jupiter, Vesta et Mars que par la prétention affichée par Auguste d'avoir dans les yeux un rayonnement divin (5), prétention que raillerait en sourdine Caecilius Balbus.

Tout cela montre que le discours est celui d'un homme mal résigné à la monarchie.

Peut-être est-ce dans l'opposition de gens de cœur comme Caecilius Balbus qu'il faut trouver la raison des hésitations d'Auguste à se faire déifier vivant (6).

(1) Voir le cas de M. Caelius Rufus et de son père nommé Caelius Rufus.

(2) Catulle a reproché à César son avidité (poème 29, v. 12) et il s'est rallié à César de plus ou moins bon gré (Suétone, César, 73.)

(3) HEINEN, *Zur Begründung des Römischen Kaiserkultes*, *Klio*, XI (1911), p. 151. *Monument. Aug. Amyr.*, 2, 144.

(4) SUÉTONE, *Aug.*, 70. « *Caesarem esse plane Apollinem sed Tortorem quo cognomine is deus quadam in parte Urbis colebatur.*

(5) SUÉTONE, *Aug.* 79 « *Oculos habuit claros ac nitidos, quibus etiam existimari volebat inesse quidam diuini uigoris gaudebatque si quis acrius contuenti quasi ad fulgorem solis uultum submitteret.* ».

(6) Voir SUÉTONE, *Aug.*, 51 et 52.

Comment Jean de Salisbury a-t-il eu vent de l'existence de cet orateur républicain ? Est-ce par un manuscrit de Suétone plus complet que les nôtres ? Est-ce par quelque compilation sur les courtisans, parallèle à celle de Flavianus sur les philosophes ? Nous ne le saurons peut-être jamais. Mais en tout cas, la réalité de l'existence de Caecilius Balbus me semble désormais difficile à contester. Souhaitons qu'un hasard heureux nous restitue un jour d'autres fragments de ses discours, ainsi que les œuvres perdues de Flavianus et de Pontinianus. Et sachons gré, en attendant, à Jean de Salisbury de nous avoir conservé quelques vestiges de ces trois personnages.

Commémoration du 25^{me} anniversaire de la fondation de l'Ecole de Commerce de l'Université Libre de Bruxelles

L'Union des Ingénieurs Commerciaux de l'Université Libre de Bruxelles a tenu, dès sa fondation, à créer un contact aussi étroit que possible avec l'Ecole de Commerce Solvay, dont ses membres sont issus.

Le 25^e Anniversaire de la fondation de cette Ecole lui a fourni l'occasion de manifester d'une manière éclatante son attachement à l'Université Libre de Bruxelles et, en particulier, à l'Ecole de Commerce.

D'accord avec le Conseil d'Administration de l'Université, elle décida de fêter solennellement le jubilé de l'Ecole de Commerce et de rendre, par la même occasion, un hommage public à la mémoire de ses fondateurs, feus Ernest Solvay et Emile Waxweiler.

Le Comité organisateur recueillit l'adhésion des pouvoirs publics et fut encouragé, dans son initiative, par la décision que voulut bien prendre Sa Majesté le Roi d'honorer la séance académique de Son Auguste présence.

Les Grands corps de l'Etat, la Magistrature, le Gouvernement de la Province de Brabant, l'Administration Communale de Bruxelles, les représentants les plus qualifiés de la finance, de la banque, de l'industrie, du commerce en général, lui prêtèrent également leur appui et leur concours.

Les fêtes commémoratives eurent lieu le dimanche 1^{er} décembre 1929.

*
**

A neuf heures du matin, le Comité de l'Union des Ingénieurs Commerciaux se rendit dans les locaux de l'Université, au

Solbosch, où il fut reçu par M. Smets, Recteur de l'Université Libre de Bruxelles, M. De Leener, Président du Comité de Direction de l'École de Commerce, M. Philippart, Secrétaire de l'Université et M. Olbrechts, Secrétaire de l'École de Commerce.

Il déposa une couronne au pied du mémorial aux anciens étudiants de l'Université Libre de Bruxelles, tombés au champ d'honneur et, par une délicate pensée, M. le Recteur Smets, après avoir prononcé quelques paroles émouvantes à l'adresse des anciens étudiants de l'Université ayant fait le sacrifice de leur vie pour la liberté du pays, procéda à l'appel des Ingénieurs Commerciaux et anciens étudiants de l'École de Commerce morts pendant la guerre mondiale.

Le Comité de l'Union des Ingénieurs Commerciaux tint ensuite à déposer une gerbe au pied de la statue de Théodore Verhaegen afin de témoigner l'attachement profond de ses membres au fondateur de l'Université Libre de Bruxelles, dont la pensée et les principes directeurs ont imprégné profondément le caractère de l'enseignement dispensé par toutes les facultés et écoles de l'Université.

*
**

SÉANCE ACADÉMIQUE.

A 10 $\frac{3}{4}$ heures, le Comité organisateur, le Conseil d'Administration de l'Université et le Comité directeur de l'École reçurent dans le grand auditoire de l'École de Commerce, au Parc Léopold, les personnalités invitées à la commémoration solennelle de la fondation de l'École.

Sa Majesté le Roi fit son entrée à 11 heures. Il fut reçu par Messieurs Jean Servais, Président du Conseil d'Administration de l'Université; Georges De Leener, Président du Comité de Direction de l'École de Commerce; Ernest-John Solvay, représentant la famille Solvay; Jean Ghilain, Président de l'Union des Ingénieurs Commerciaux.

Après que lui eurent été présentés les membres du Comité de Direction de l'École de Commerce et les membres du Comité de l'Union des Ingénieurs Commerciaux, Sa Majesté le Roi fut conduit dans le grand auditoire de l'École.

Sur l'estrade, avaient pris place :

MM. Jean Servais ; Georges De Leener ; Ernest-John Solvay ; Jean Ghilain ; Georges Smets, Recteur ; Maurice Ansiaux, Prorecteur ; Albert Brachet, ancien Recteur ; Héger-Gilbert ; Leclère, Félicien Cattier, Auguste Lameere, René Marcq, Eugène Dupréel, Paul Vander Eycken ; les Membres du Comité de Direction de l'Ecole de Commerce : Charles Foettinger, Michel Huisman, Henri Rolin, Raymond Olbrechts.

On remarquait dans l'auditoire : M. l'Ambassadeur du Brésil ; MM. les Ministres de Suisse, de Cuba, de Venezuela, de Portugal, du Mexique, de Perse, de Pologne, du Chili et M. le Représentant de l'Ambassadeur d'Amérique ; MM. les Chargés d'Affaires de Grande-Bretagne, de Chine, d'Equateur, de Roumanie, de Luxembourg, de Théo-Slovaquie ; M. le Secrétaire de la Légation de Bulgarie ; M. l'Attaché Commercial de France, représentant M. le Chargé d'Affaires et M. l'Attaché Commercial de Vénézuéla. Les autres Chefs de Légation s'étaient fait excuser.

M. le Baron Tibbaut, Président de la Chambre des Représentants ; M. Vauthier, Ministre des Sciences et des Arts, représentant le Gouvernement ; M. le Ministre d'Etat Louis Franck, Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique ; M. le Ministre d'Etat, Comte Carton de Wiart ; M. Nens, Gouverneur du Brabant ; M. Albert Janssens, Ancien Ministre des Finances, et les représentants des familles Solvay et Waxweiler : M. et M^{me} Edmond Solvay, M. et M^{me} René Boël-Solvay, M. et M^{me} Tournay-Solvay, M. et M^{me} Hankart-Solvay, M^{me} Ernest-John Solvay, M^{me} Veuve Emile Waxweiler, M^{lle} Marie Waxweiler, M. et M^{me} J. Waxweiler.

M. Van Langenhove, Ingénieur Commercial de l'Université Libre de Bruxelles, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères ; M. le Procureur Général Léon Cornil ; M. le Général Eugène Henry, Gouverneur Général Honoraire du Congo Belge ; M. Olsen, Général Honoraire de la Force Publique du Congo Belge ; M. Guillaume Olyff, Directeur Général Honoraire au Ministère des Colonies ; M. Suetens, Directeur au Ministère des Affaires Etrangères ; MM. les Magistrats Communaux ou leurs délégués : MM. Mettwie, Bourgmestre de Molenbeek ; Bossaert, Bourgmestre de Koekelberg ; Wauwer-

mans, Echevin des Finances de la Ville de Bruxelles; M. Pierre Bonnetain, artiste statuaire; MM. Grognard, Délégué du Bourgmestre de Schaerbeek et Fonck, Secrétaire du Bourgmestre de Bruxelles.

Parmi les personnalités du monde des affaires, citons :

M. le Baron Carton de Wiart, Secrétaire Honoraire du Roi, Directeur de la Société Générale de Belgique; M. le Baron Lambert; M. Jules Bagage, Directeur-Trésorier de la Société Générale de Belgique; M. P. Van Zeeland, Directeur de la Banque Nationale de Belgique; M. Legrand, Président de la Chambre de Commerce de Bruxelles; M. le Directeur P. Goldschmidt, représentant le Président du Comité Central Industriel de Belgique; M. Charles Lefébure; M. Emile Bernheim, Directeur Général de l'Innovation; M. René Chedeville, Directeur du Comptoir National d'Escompte de Paris; M. le Baron Emmanuel Jansen; MM. Frédéric Finfe et Jacques, agents de change; M. Georges Janson, Secrétaire du Cabinet de M. le Ministre des Transports; M. de Bodt, Administrateur-Délégué de la Sogalfor; MM. Jamoul, Melckebeke, Levy, Gohy et Sermon.

Parmi les personnalités du monde de la Presse, citons :

M. Maurice Duwaerts, Président de l'Association de la Presse belge; M. Vanderlinden, Administrateur de l'Agence Economique et Financière; l'Agence Belga s'était également fait représenter.

Derrière les membres du Corps diplomatique avaient pris place Messieurs les Délégués des Ecoles Supérieures de Commerce du pays :

M. E. Dubois, Directeur de l'Institut Supérieur de Commerce d'Anvers; M. Henri Velge, Président de l'Ecole des Sciences Commerciales de Louvain; M. Wittmeur, Secrétaire de l'Ecole de Commerce de l'Université de Liège; M. Emile Jottrand, Directeur de l'Institut Supérieur de Commerce du Hainaut; M. Matsaert, Directeur de l'Ecole Supérieure de Commerce et de Finance de Bruxelles.

Le corps professoral de l'Ecole de Commerce au grand complet, ainsi que les anciens professeurs :

MM. Wodon, Querton, Bigwood, Baes, Chlepner, Fontaine,

Jacobsen, Maingie Van de Walle, François, Moulin, Brien, Homès, Leblanc, Lecat, Reynolt, Richard, Stenhuit, Théate, Van Eepoel, Van de Perre.

MM. les Professeurs de l'Université Libre de Bruxelles. Citons notamment : Boisacq, De Donder, Desmarez, Gengou, Gohr, Pol Gérard, Herlant, Kugener, Ernest Renaux, F. van Kalken, Slosse, Divoire, Pechère, Poplimont, G. Cornil.

Les personnalités universitaires :

MM. Ed. Willems, Conseiller référendaire à la Fondation Universitaire; D. Warnotte, de l'Institut de Sociologie Solvay; H. Philippart, Secrétaire de l'Université; Philippson, Président de l'Union des Anciens Etudiants.

Messieurs les Délégués des Cercles des Anciens Etudiants des Ecoles de Commerce du pays :

MM. Ach. Marchal, Secrétaire Général de l'Association des Ingénieurs Commerciaux de l'Institut Supérieur de Commerce du Hainaut; Louis Durel, Vice-Président de l'Association des Licenciés de l'Ecole des Hautes Etudes de Liège; Norbert Coomans, Secrétaire de l'Union des Licenciés de Louvain; le Secrétaire de l'Association des Licenciés de l'Ecole Supérieure de Commerce d'Anvers; Marcel Servais, Secrétaire de l'Association des Licenciés de l'Ecole de Commerce de Liège.

Les membres du Comité de l'Union des Ingénieurs Commerciaux et les membres du Comité des Fêtes : MM. Dopchie, Talon, Renard, Leurquin, Capart, Wielandt, Willems.

Le Président du Cercle Solvay.

Les Ingénieurs Commerciaux de l'U. L. B. et les Etudiants de l'Ecole.

*
**

M. le Président Servais ouvrit la séance académique solennelle en exprimant au Roi les sentiments de gratitude des organisateurs de la cérémonie pour le grand honneur qu'il a fait à l'Université et à l'Ecole de Commerce en daignant rehausser de Sa présence les fêtes jubilaires.

Il évoqua l'attitude héroïque du Roi pendant la guerre et rappela les nombreuses marques d'intérêt qu'il n'a cessé de

donner à l'enseignement universitaire et à la culture supérieure de l'esprit.

Il remercia les membres du corps diplomatique qui ont bien voulu assister à la cérémonie et souhaita la bienvenue aux autorités et aux personnalités qui ont répondu à l'invitation du Comité organisateur.

Il adressa un mot aimable aux délégués des Ecoles Supérieures du pays, aux Ingénieurs Commerciaux et aux Etudiants présents.

Avec l'agrément du Roi, il déclara la séance ouverte et donna la parole à M. De Leener, Président du Comité de Direction de l'Ecole de Commerce, qui prononça le discours suivant :

SIRE,
EXCELLENCES,
MESSDAMES,
MESSIEURS.

Le 1^{er} janvier 1903, le Roi Léopold II recevant le Conseil d'Administration de l'Université de Bruxelles, souhaitait, dans l'intérêt national, la création en Belgique d'un enseignement qui préparât à la carrière des affaires. La recommandation royale fut entendue. Le 9 mars de la même année, elle était évoquée par Ernest Solvay dans une lettre qu'il adressait à l'Administrateur-Inspecteur de l'Université en offrant son appui pour la création du nouvel enseignement. Un projet de programme avait été élaboré dans l'entre-temps par Emile Waxweiler. Sa conception fut l'âme de l'Ecole. L'étude de la réalisation du projet fut confiée à une commission comprenant particulièrement le recteur en exercice, M. Van Drunen, et M. Wodon à qui l'enseignement projeté devait être redevable d'une large part de son statut. A la séance solennelle de rentrée de l'Université, le 12 octobre 1903, M. Charles Graux, Administrateur-inspecteur, annonçait la création définitive du nouvel enseignement sous le nom d'Ecole de Commerce. L'inauguration des cours eut lieu le 17 octobre 1904.

*
**

Ce fut l'Ecole de Commerce Solvay. Elle fut une innovation dans l'enseignement universitaire en Belgique. Ce n'est pas que le haut enseignement ne préparât déjà à la pratique commerciale. Depuis 1853 existait l'Institut Supérieur de Commerce d'Anvers, qui s'était acquis une brillante réputation par la formation des jeunes générations en vue de l'exercice des carrières commerciales. L'année 1896 avait été marquée par la création simultanée de l'Ecole Supérieure Commerciale et Consulaire de Mons et par l'adjonction d'écoles de

commerce aux deux universités de l'Etat à Gand et à Liège. A son tour l'Université de Louvain fit place aux études commerciales en créant en 1897 son Ecole des Sciences Commerciales et Consulaires. Puis avaient été successivement créés en 1899 l'Institut Commercial des Industriels du Hainaut à Mons et en 1901 l'Institut Supérieur de Commerce et de Finance St-Ignace à Anvers.

Bruxelles ne possédait cependant pas de haut enseignement commercial. Cette lacune devait être comblée; mais la création de la nouvelle Ecole poursuivait des visées à la fois plus larges et plus élevées. Son programme ne fut pas seulement destiné à préparer à l'exercice des professions du commerce et de la finance; il fut étendu à la préparation à la carrière des affaires en général en englobant dans son objet toutes les fonctions de gestion et d'administration aussi bien dans l'industrie et dans les transports que dans le commerce et dans la banque. Les nouvelles études furent haussées au niveau de celles des facultés universitaires traditionnelles, particulièrement en se fondant sur un ensemble de cours de culture générale. « La vraie capacité, écrivait à ce propos Ernest Solvay, n'est pas purement professionnelle; elle doit être intégrale, c'est-à-dire, s'appuyer sur un fonds solide de culture générale et sur une formation physique et morale complète de l'homme ».

Dès lors, il ne s'agissait plus de l'enseignement commercial pur et simple. La comptabilité, l'économie politique, la géographie du commerce, le droit commercial, même complétés par des cours annexes ne pouvaient suffire à constituer le nouveau programme. Répondant à la question : la carrière des affaires requiert-elle une préparation spéciale d'ordre universitaire ? Emile Waxweiler insistait sur la nécessité de tenir compte de la complexité des problèmes que soulève aujourd'hui la conduite des entreprises industrielles, commerciales et financières. Non seulement, les directeurs, les administrateurs-délégués, les membres des conseils d'administration, disait-il, mais encore ceux qui les secondent dans leur tâche, les secrétaires, les attachés chargés d'étudier les questions, de préparer les rapports doivent être en état de comprendre les considérations multiples d'ordre économique, technique ou social. « Etre en état de comprendre » : ce que l'homme d'affaire doit posséder, en effet, c'est « un horizon mental étendu; un jugement sûr, apte à faire rapidement des discriminations qui réduisent les problèmes à leurs éléments; des vues larges et des notions réalistes, objectives sur le mécanisme des grands systèmes sociaux au milieu desquels son activité se déroulera ». Le programme de l'Ecole fut conçu, dans ses diverses parties, pour satisfaire à ces nécessités.

En outre, — et c'est ce qui devait donner à de multiples cours une unité qui acheva de caractériser notre programme — la carrière de l'homme d'affaires est de plus en plus dominée par une tendance essentielle : la tendance de l'organisation. L'organisation est le seul moyen grâce auquel toutes les parties d'une entreprise s'engrènent

et s'intégrant en vue de la réalisation de son objectif. Aussi la notion de l'organisation fut-elle introduite comme un élément commun à de nombreux cours qu'elle contribua à coordonner. Par là, l'enseignement de l'Ecole de Commerce acquit une double portée économique et sociale. Ses élèves collaboreront à l'accroissement de la puissance économique du pays par un meilleur ajustement des forces productives dans les limites de chaque entreprise à laquelle ils se voueront. Ils concourront aussi à l'apaisement social par la considération et l'estime que valent aux subordonnés, dans les entreprises les mieux organisées, les règles d'exercice de l'autorité.

Dans pareille conception, point de place pour la spécialisation des études qui fut radicalement exclue du programme de notre Ecole. Elle ne prétend d'ailleurs pas livrer aux affaires des praticiens tout formés. Pareille prétention eut été à l'encontre de son but capital. Elle ne vise pas, suivant l'expression d'un savant américain, à donner à l'étudiant le maximum d'utilité pour le jour de son examen, mais le maximum d'utilité pour le travail de toute sa vie.

★

★★

Vingt-cinq années se sont écoulées depuis l'inauguration de notre Ecole. Ses succès ont confirmé avec éclat la juste vision de ses créateurs, sans que rien d'essentiel n'ait été modifié dans leur plan initial. Les résultats ont même largement dépassé leurs prévisions. Car, suivant leur programme financier, les ressources de l'Ecole avaient été calculées pour qu'elle puisse subsister en supposant qu'elle ne comptât la première année aucun étudiant, qu'elle en comptât deux la deuxième année de son existence, six la troisième année et puis enfin au total un nombre de douze étudiants. Or, dès la première année, c'est-à-dire en 1904-1905, 46 élèves furent régulièrement inscrits et depuis, leur nombre n'a guère cessé de s'accroître pour atteindre un effectif total annuel d'environ 150 étudiants.

Depuis la fondation jusqu'à ce jour près de 1200 étudiants ont été inscrits en première année; mais s'il y eut beaucoup d'appelés, il y eut moins d'élus, à savoir à peine plus de 200, exactement 219, soit une élimination de 82 %.

La sélection est donc sévère. Elle a paru indispensable si l'Ecole voulait ambitionner de former pour le monde des affaires une véritable élite. La sévérité des examens fût d'emblée un facteur de succès de la nouvelle institution, en tendant à réserver l'octroi de son diplôme final à des jeunes gens réellement aptes à exercer à bref délai des fonctions responsables dans des services de direction ou d'administration. Pareille sélection concourt au renouvellement des élites. Elle aide, dans le plan de la justice sociale et de l'organisation rationnelle, les plus humbles à s'élever aux échelons supérieurs de la hiérarchie pour occuper les rôles auxquels leurs qualités intellectuelles et morales les désignent.

Les fonctions qui ont été dévolues aux diplômés de l'Ecole de Commerce Solvay démontrent que l'ambition de ses créateurs n'était point chimérique. Très nombreux sont ceux qui après quelques années de pratique dans l'exercice de fonctions subalternes, ont été appelés à remplir des fonctions directoriales ou, tout au moins, des fonctions administratives supérieures dans l'industrie, dans le commerce ou dans la finance.

*
**

L'histoire de l'Ecole n'a pas été exempte des épreuves inséparables des destinées humaines. Ses créateurs, Ernest Solvay et Emile Waxweiler, ont disparu, mais non cependant sans avoir pu se réjouir du succès de l'œuvre à laquelle leurs participations s'étaient si heureusement associées. L'Ecole est confondue avec le nom de son fondateur. Tous ceux qui connaissent ses origines l'associent aussi au nom d'Emile Waxweiler. Nous sommes nombreux qui nous remémorons avec émotion l'esprit entreprenant et réfléchi ainsi que l'ardeur communicative de celui qui fut aussi son premier directeur. Son nom restera indissolublement lié à l'histoire de notre Ecole.

Nous avons perdu en 1928 en Henri Apelman un professeur éminent dont les cours ont constitué pendant près d'un quart de siècle une grande partie de l'enseignement de l'Ecole. Dans aucune des promotions sorties depuis sa fondation, il n'est d'ancien élève qui n'ait retiré de précieux avantages de ses leçons. Apelman pratiquait l'enseignement avec les qualités d'un pédagogue averti. Son dévouement à ses élèves fut inlassable.

Après avoir professé au début de l'existence de notre Ecole, un de ses professeurs de la première heure, Albert Lecointe, titulaire du cours d'organisation des transports qu'il professa avec une compétence faite de science et d'expérience personnelles, nous fut enlevé en pleine puissance d'enseignement.

Pendant la guerre, l'Ecole resta fermée en accord avec la ligne de conduite patriotique dictée par les circonstances. Ses élèves, qui étaient en âge de défendre la patrie par les armes, firent leur devoir. Plusieurs tombèrent au front sans avoir pu obtenir la satisfaction de l'aboutissement de leur travail universitaire. Nous devons un souvenir pieux à leur mémoire. Leurs noms sont inscrits, avec ceux de tous les étudiants de l'Université Libre morts pour la patrie, au tableau d'honneur devant lequel des fleurs ont été déposées ce matin par leurs anciens camarades d'études.

*
**

SIRE,

Les professeurs de l'Ecole de Commerce Solvay continueront à s'adonner, jusqu'au jour où sonnera l'heure de la retraite, à la

préparation de la jeunesse universitaire se destinant à la carrière des affaires. En s'acquittant de cette tâche, ils ont la satisfaction de former pour les cadres de nos entreprises nationales et de nos entreprises coloniales, des hommes qualifiés pour les fonctions de commandement, sans lesquelles il n'est d'accroissement de la puissance industrielle, commerciale et financière d'un pays. Cette puissance fait la grandeur du peuple belge. C'est dans cette pensée de patriotisme réfléchi que nous exprimons à Votre Majesté toute notre profonde gratitude pour l'honneur qu'Elle a fait à notre Ecole en assistant à la cérémonie commémorative de sa fondation.

MESSIEURS,

Il était une époque où l'orgueil du haut enseignement semblait devoir exclure des universités toutes les disciplines étrangères aux facultés traditionnelles. Ce temps est révolu. La force de l'Université Libre de Bruxelles est faite de ses divers enseignements. L'Ecole de Commerce lui apporte sa part d'effectif d'étudiants. Le libre examen, qui est le principe fondamental de l'Université de Bruxelles est un symbole pour l'enseignement de notre Ecole comme pour tous les enseignements facultaires. Notre Ecole est heureuse d'animer ses étudiants de l'esprit de la maison de Verhaegen avant de les répandre dans les vastes sphères du monde des affaires.

Sans doute notre Ecole n'eut-elle rien été sans son accession à l'Université Libre qui lui a prêté le prestige de son nom et l'usage de ses laboratoires ; mais nos remerciements s'adressent aussi particulièrement à nos collègues des Facultés dont les cours ont été inscrits au programme de l'Ecole. Ils témoignent aux études de nos élèves et à la prospérité de notre Ecole une bienveillance et un dévouement constants.

Dans ces heures qui invitent aux manifestations de gratitude, la reconnaissance de l'Ecole doit être exprimée à la Province de Brabant et à la Ville de Bruxelles. Notre Ecole a mis une coquetterie à chercher avec l'aide de son fondateur, à ne point dépendre de l'Etat, pour mieux faire la preuve de sa vitalité en un temps où l'utilité de sa création avait suscité quelque scepticisme. En la dotant libéralement, Ernest Solvay avait fixé à l'expérience du nouvel enseignement un terme au delà duquel elle devait pouvoir vivre par ses propres moyens, éventuellement complétés de l'appui de pouvoirs subsidiaires motivés dans leur intervention par l'utilité reconnue de l'Ecole. La Province de Brabant et la Ville de Bruxelles, ont consacré cette utilité en lui accordant des subsides annuels pour lesquels nous leur exprimons toute notre reconnaissance. Nous étendons aussi nos sentiments de gratitude à la Chambre Syndicale des Grands Magasins dont nous avons été heureux d'enregistrer un don récent.

Nous sommes profondément reconnaissants à l'Union des Ingé-

nieurs Commerciaux de nous avoir tous réunis pour la cérémonie d'aujourd'hui. Nous adressons à nos anciens élèves nos remerciements, nos félicitations et nos vœux : nos remerciements pour la pensée filiale dont ils apportent le témoignage à l'Ecole à l'enseignement de laquelle ils ont été formés ; nos félicitations pour les fonctions qui les honorent et pour la considération dont ils sont entourés ; nos vœux pour de nouveaux succès dans le déroulement de leur carrière. Ils sont devenus une partie de l'élite à laquelle les créateurs de notre Ecole ambitionnaient de pourvoir avec la foi dans leur juste part d'influence sur les destinées du pays. Ils ont été initiés à cette mission par la largeur dans les conceptions et par le sens de la liberté. L'expérience a confirmé pour eux les enseignements de l'Ecole : toute entreprise saine doit compter avant tout sur la valeur de ses chefs sans fonder de décevantes espérances sur les interventions de l'Etat.

Aux Etudiants nous devons enfin des paroles d'espoir et de confiance. L'Ecole de Commerce Solvay les a accueillis dans une atmosphère de franche indépendance. Elle réalisa pour ses élèves l'éducation de la liberté par la liberté. Il n'est pas d'exemple où la direction de l'Ecole ait dû les rappeler au respect de la discipline. L'Ecole met en eux sa confiance comme elle la met dans ses anciens élèves pour grandir sa réputation. Elle les invite non seulement au travail, mais aussi à la culture générale de l'esprit. Sans prétendre freiner chez ses élèves une fougue juvénile, promesse d'énergie pour l'âge mûr, elle entend cependant éveiller en eux le sens des responsabilités. La formation intellectuelle n'est pas garante de succès si elle ne se complète de qualités morales de loyauté, de sûreté et de dévouement. Le développement de ces qualités plus encore que l'exercice de l'intelligence fera des étudiants d'aujourd'hui les hommes qui deviendront demain de nouveaux artisans de la prospérité de la Belgique.

M. Jean Ghilain, Président de l'Union des Ingénieurs Commerciaux, prit ensuite la parole dans les termes suivants :

SIRE,
EXCELLENCES,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Permettez-moi de dire à mon tour à Sa Majesté, combien profondément l'Union des Ingénieurs Commerciaux de l'Université Libre de Bruxelles ressent l'honneur qu'Elle lui a fait, en daignant accepter de relever de Sa présence l'éclat de cette cérémonie commémorative.

Nous y voyons une nouvelle preuve de la haute sollicitude que Sa Majesté n'a cessé de témoigner à l'enseignement universi-

taire comme à la formation des états-majors dont notre pays a de plus en plus besoin pour prospérer et grandir.

Monsieur le Président du Comité de Direction de l'Ecole l'a rappelé tantôt : cet établissement de haut enseignement commercial fut créé pour répondre à des conceptions qui s'harmonisaient parfaitement avec celles du Grand Roi Léopold II.

Il a été donné à Sa Majesté de voir si les résultats obtenus ont répondu aux buts que se sont proposés les fondateurs de l'Ecole, Ernest Solvay, Emile Waxweiler et leurs dévoués collaborateurs.

La création de l'Ecole de Commerce de l'Université Libre de Bruxelles répondait, comme l'a dit Emile Waxweiler, à un besoin déterminé apparu à un certain moment de l'évolution des sociétés modernes.

L'élargissement rapide des marchés, la complexité croissante des relations économiques entre les peuples, le développement considérable des entreprises qui sont, souvent, de vastes ruches humaines, ont fait que la direction de celles-ci est devenue une technique difficile, délicate, qui exclut tout empirisme. Elle nécessite, de la part de ceux qui en ont la charge, un horizon intellectuel étendu, la connaissance des principales fabrications, l'habitude des problèmes économiques et sociaux, l'esprit d'analyse et de synthèse, l'accoutumance aux fortes disciplines.

Rien ne peut mieux préparer à une carrière qui requiert de telles exigences que la formation universitaire, c'est-à-dire l'analyse objective des faits, l'étude des idées et des principes conduites de telle sorte qu'elles développent, par un côté éducatif qui leur est propre, les qualités de caractère nécessaires à ceux qui devront être, comme le disait Emile Waxweiler, des capitaines d'industries, c'est-à-dire des organisateurs, des chefs, des hommes d'action.

Capacitarier une élite, en vue de l'activité réfléchie et savamment ordonnée, ainsi pourrait-on, je pense, caractériser, par une formule qui aurait plu aux fondateurs de notre Ecole, l'enseignement dispensé par celle-ci.

Cette idée a été exprimée, avec l'art consommé qu'on lui connaît, par le distingué sculpteur, Maître Bonnetain, dans une plaquette que l'Union des Ingénieurs Commerciaux prie le Comité de Direction de l'Ecole de bien vouloir accepter.

M. Ghilain fait alors tomber le voile qui recouvre l'œuvre du Maître Bonnetain.

Il continue en ces termes :

Cette plaquette symbolise l'appel à l'action de l'étudiant armé des connaissances qu'il vient d'acquérir.

Il se sent prêt. Embrassant d'un coup d'œil les instruments de travail qu'il a appris à manier, inspiré par le génie du commerce, il va se lever et marcher vers la vie.



Plaquette exécutée par le sculpteur Bonnetain, offerte au Comité de Direction de l'Ecole de Commerce par l'Union des Ingénieurs Commerciaux.

Dédiée à la mémoire des grands citoyens belges que furent Ernest Solvay et Emile Waxweiler, cette plaquette est, pour les fondateurs de l'École et les professeurs qui ont consacré leur science, leur talent et leur dévouement à la formation des Ingénieurs Commerciaux, l'hommage de gratitude de ceux-ci qu'ils ont préparé à l'action féconde.

L'œuvre du Maître Bonnetain ornera l'un des murs du grand hall de l'École. Elle rappellera constamment aux étudiants les noms d'Ernest Solvay et d'Emile Waxweiler. Nous souhaitons, qu'à leurs yeux, ils prennent la valeur d'un symbole et d'une devise : l'union de la science et de l'action.

L'œuvre accomplie porte ses fruits.

Les Ingénieurs Commerciaux sortis de l'École de Commerce de l'Université Libre de Bruxelles se sont facilement adaptés dans les différentes branches de l'activité économique — commerce, industrie, banque, finance — soit dans le pays, soit dans la Colonie, soit à l'étranger. C'est là ce qui frappe le plus lorsqu'on examine la liste des professions qu'ils exercent. D'ailleurs, leur formation même, l'idée d'organisation qui imprègne tout l'enseignement de l'École, la large place faite à la culture générale ne doivent-elles pas leur permettre de s'initier rapidement au mécanisme des entreprises modernes les plus diverses, où l'organisation joue nécessairement un rôle prépondérant ?

Ne sommes-nous pas au siècle de la rationalisation ?

Pénétrés des principes directeurs dégagés par l'étude scientifique des faits, ils ont prouvé qu'ils étaient à même de faire les discriminations qu'imposent les cas d'application de la pratique journalière. En fait, la plupart des Ingénieurs Commerciaux ont été appelés, peu après leur sortie de l'École, à participer à la direction des affaires dans lesquelles ils venaient d'entrer.

Bon nombre d'entre eux dirigent effectivement des entreprises importantes ou sont les auxiliaires immédiats des dirigeants.

Certains ont été amenés, aux heures difficiles de la guerre, ou de l'après-guerre, à collaborer aux efforts faits pour sauver l'économie nationale. Ils y ont donné la mesure de leurs remarquables qualités et de leur savoir.

Bien que le grade d'Ingénieur Commercial n'ait pas reçu de consécration officielle, certains de ses titulaires ont revêtu de hautes charges dans l'administration du pays. Ils y rendent de précieux services.

Nous serions injustes et ingrats si nous n'accordions pas une pensée émue aux étudiants et anciens étudiants de l'École qui ont donné leur vie au pays. En allant fleurir, ce matin, le mémorial à nos anciens camarades, morts au champ d'honneur, nous avons voulu évoquer leur souvenir, afin qu'ils revivent en notre mémoire au moment où nous fêtons le 25^e anniversaire de la fondation de cette École, qui leur était chère comme à nous.

La cérémonie de ce jour sanctionne, en quelque sorte, l'expérience de 25 années pendant lesquelles l'Ecole de Commerce Solvay a contribué à fournir au pays une partie des élites qui sont essentielles à la grandeur d'une nation.

Elle est digne de notre Alma Mater qui a donné à la Belgique tant d'hommes éminents.

M. Ernest-John Solvay, parlant au nom de la famille d'Ernest Solvay, prononce ensuite le discours suivant :

SIRE,
EXCELLENCES,
MESDAMES,
MESSIEURS,

En prenant la parole au nom de mon Père, hélas immobilisé par la maladie, pour exprimer les sentiments qu'éveille parmi les enfants d'Ernest Solvay la cérémonie d'aujourd'hui, rendue si imposante par l'Auguste présence de Sa Majesté le Roi, ma pensée se reporte à la commémoration où se fêtait, il y a deux ans, le XXV^e anniversaire de l'Institut de Sociologie.

Institut de Sociologie, Ecole de Commerce, deux initiatives dues à la féconde collaboration d'Ernest Solvay et d'Emile Waxweiler. Le temps a consacré ces œuvres, et notre reconnaissance va à tous ceux qui, par leur labeur intelligent et leur autorité éclairée, les ont maintenues aussi vivantes et pleines de promesses qu'aux premiers jours. Elles ont un passé dont leurs fondateurs eussent été fiers. Mais ces hommes qui s'efforçaient de dominer les problèmes de leur temps ne s'attachaient aux circonstances du moment que pour en prévoir l'évolution. Aujourd'hui, cette cérémonie commémorant vingt cinq années d'un travail persévérant, c'est vers l'avenir aussi que nous nous tournons.

Les mêmes questions préoccupent encore les esprits. L'Institut de Sociologie, dans son étude des phénomènes sociaux, tend à découvrir les lois d'intégration de tous les mobiles individuels dont la société ressent les effets collectifs. L'idée du productivisme, qui comporte la recherche de l'organisation sociale portant au maximum la production et la consommation — l'un n'allant pas sans l'autre — des richesses de toute nature, se vérifie chaque jour davantage.

L'Amérique en est pour notre prospérité industrielle un exemple redoutable.

Certes le problème était et reste complexe; la création de l'Ecole de Commerce devait aider à sa solution.

Les exigences de la production, qui absorbent plus des trois quarts de l'activité humaine, réclament de nos jours, à côté de la science de nos ingénieurs requis par toutes les difficultés de la technique, une autre science faite de la connaissance des nécessités

de la consommation, des lois qui la stimulent, des conditions qui la font naître, des écueils que la mauvaise compréhension de la concurrence, le manque d'initiative ou les vices d'organisation peuvent susciter. C'est là le domaine de l'Ingénieur Commercial.

Une forte culture générale, la pratique des langues qui doit élargir l'horizon au delà des frontières — c'est l'essentiel — une préparation intellectuelle permettant de comprendre le point de vue d'autrui, l'étude des formes d'organisation les plus efficaces, voilà les fondements de l'enseignement de cette Ecole dont la cérémonie de ce jour consacre si définitivement le succès.

Il faut, Messieurs les Etudiants, — la nécessité s'en affirme tous les jours, — que vous soyez efficacement armés pour affronter les luttes économiques. Vos maîtres, vos anciens vous l'ont dit, et l'Université de Bruxelles, gardienne et créatrice de traditions fécondes, vous en donne ici les moyens. Vous devrez demain être parmi l'élite.

Ajoutant vos efforts à ceux du technicien, vous devrez avec lui, par votre science, participer en chefs à l'œuvre magnifique de la production. C'est sur les marchés du monde que la Belgique défend sa prospérité nationale et la possibilité de vie d'une grande partie de sa population. La compétition internationale est dure. Notre industrie et notre commerce ont et auront toujours besoin de vous.

Sa Majesté le Roi prononça ensuite le remarquable discours que nous reproduisons « in extenso » ci-après.

MESSIEURS,

Je remercie les orateurs qui m'ont précédé des paroles aimables qu'ils ont bien voulu m'adresser. Je m'associe de tout cœur à l'éloge si mérité qu'ils ont fait des deux hommes éminents à la collaboration desquels l'Université de Bruxelles est redevable de l'Institution dont nous célébrons aujourd'hui le XXV^e anniversaire.

J'éprouve un vif regret de ne point voir parmi nous, à cette occasion, M. Armand Solvay, qui, avec les siens, continue si dignement et avec tant de générosité les traditions paternelles de dévouement à la science et au haut enseignement et je fais des vœux pour son rétablissement.

En fondant et en organisant l'Ecole de Commerce, Ernest Solvay et Emile Waxweiler ont été des précurseurs.

Les idées d'organisation, de rationalisation, d'équipement scientifique des affaires sont aujourd'hui connues de tout le monde et l'on s'efforce de toutes parts de les faire passer dans le domaine des réalisations. Ces idées n'étaient guère répandues chez nous, pourtant, à l'époque où s'élaborait le programme de l'Ecole de Commerce Solvay, et, néanmoins, ce programme en est tout pénétré et leur emprunte en grande partie son originalité.

Il y a une technique des affaires; elle relève de l'enseignement supérieur aussi bien que les techniques plus spécialement désignées sous ce nom, dont l'étude a depuis longtemps pris place, dans les universités, à côté des matières d'enseignement se rattachant aux vieilles facultés classiques.

Dans le discours académique de rentrée qu'il prononçait au moment de la fondation de l'Ecole, en octobre 1903, le regretté Ministre d'Etat Charles Graux, alors administrateur-inspecteur de l'université s'exprimait ainsi à ce propos :

« Ceux qui, dans le domaine immense où se livre la lutte économique pour la vie, veulent remplir un rôle principal, des fonctions directrices, ont besoin d'éclairer leur voie par des idées générales, par l'étude des principes et des lois. A moins que, chose rare, le génie ne supplée en eux aux enseignements de l'école, les modestes leçons de la pratique et de la technique ne suffisent pas pour les guider.

» Aujourd'hui, partout dans le monde, mais plus qu'ailleurs peut-être en Belgique, l'industrie et le commerce se haussent aux degrés sociaux les plus élevés. Ceux qui les exercent ne peuvent, sous peine de déchoir, ignorer les conditions que la nature et les institutions sociales imposent à leurs organismes dans leur formation et dans leur fonctionnement.

» La recherche et l'étude de l'origine, de la nature et des effets de ces conditions forment l'objet de l'enseignement supérieur commercial. »

Sous une forme aussi frappante que concise, ces paroles de M. Graux justifiaient la création d'une véritable faculté commerciale, telle que l'avaient conçue le fondateur et les organisateurs de l'école. Elles répondaient au vœu que mon illustre prédécesseur avait exprimé quelque temps auparavant, ainsi que le rappelait il y a un instant le président actuel de l'Ecole, M. le professeur De Leener. Elles résumaient en quelque sorte le programme de l'enseignement nouveau qui allait s'ouvrir à l'Université de Bruxelles et les développements que ce programme ne devait point tarder à recevoir sous l'impulsion de l'expérience des premières années. Elles étaient pleines de promesses.

Aujourd'hui, après un quart de siècle de fonctionnement, il est permis d'affirmer que l'Ecole a tenu ces promesses. On vous l'a montré tout à l'heure, et c'est pour moi une grande satisfaction de pouvoir adresser mes félicitations les plus chaleureuses à tous ceux qui ont contribué à ce succès.

Messieurs les professeurs de l'Ecole de Commerce, vous avez tous admirablement compris la pensée qui a présidé à la création de l'institution. Vous n'avez pas oublié qu'Ernest Solvay et Emile Waxweiler étaient, chacun dans leur sphère propre, d'énergiques et de savants réalisateurs; qu'ennemis de l'empirisme routinier ils

avaient, d'autre part, à un degré profond, le sens des réalités ; qu'ils étaient l'un et l'autre de grands caractères ; et dans les leçons que vous dispensez à vos élèves, comme dans les exercices pratiques et les travaux personnels où vous vous efforcez de leur inculquer le goût de l'initiative, vous ne cessez pas de vous inspirer de l'esprit qui a guidé le fondateur et l'animateur de ce bel établissement de haut enseignement. Les résultats que vous avez obtenus sont un gage certain des succès nouveaux qui vous attendent dans l'avenir, si vous restez fidèles à la pensée des grands citoyens, dont l'œuvre remarquable d'un sculpteur qui fait grand honneur à l'art national perpétuera la mémoire.

La création de l'Ecole de Commerce en marge des programmes légaux et les développements qu'elle a pris justifient une fois de plus le grand principe de la liberté d'enseignement que nos constituants ont eu la sagesse d'inscrire dans notre pacte fondamental. Ce principe a subi l'épreuve d'une expérience séculaire. Loin d'y renoncer — ce dont il n'est pas question chez nous — le moment est peut-être venu de trouver à ce principe de nouvelles applications, en faisant des Universités de l'Etat des institutions pourvues d'une autonomie plus grande que celle qui leur a été trop parcimonieusement reconnue jusqu'ici. (*Vifs applaudissements*).

J'ai été frappé de voir quelle place importante occupent dans notre commerce et notre industrie les ingénieurs commerciaux sortis de l'Université de Bruxelles. Je les en félicite de tout cœur et je souhaite aux élèves actuels de marcher vaillamment sur les traces de leurs devanciers.

En suivant leurs exemples, ils feront plus que de servir leurs intérêts personnels. Ils seront des artisans d'élite de la grandeur de la patrie.

Une longue ovation de toute l'assemblée debout salue la pércraison du Roi.

Après s'être fait présenter certaines personnalités, Sa Majesté le Roi, avant de se retirer, remit à M. Ghilain, Président de l'Union des Ingénieurs Commerciaux, la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne.

Il lui réitéra ainsi qu'aux autorités présentes, l'expression de Sa vive satisfaction et exprima Ses sentiments de haute estime pour l'Ecole de Commerce Solvay et les Ingénieurs Commerciaux.

* * *

BANQUET.

A 13 h. 30, les invités de l'Union des Ingénieurs Commerciaux se trouvèrent réunis en un banquet au restaurant du Résidence Palace.

A la table d'honneur, présidée par M. Ghilain, avaient pris place :

M. Louis Franck, Ministre d'Etat, Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique; M. Smets, Recteur de l'Université Libre de Bruxelles; M. De Leener, Président du Comité de Direction de l'Ecole de Commerce; M. Carlier, Président du Comité Central Industriel; M. Ernest-John Solvay; M. Maurice Philippson, Président de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université Libre de Bruxelles; M. Legrand, Président de la Chambre de Commerce de Bruxelles; M. Olsen, Général Honoraire de la Force Publique du Congo Belge; M. le Comte Carton de Wiart, Directeur de la Société Générale de Belgique; M. Lefébure, Ancien Secrétaire d'Ernest Solvay; M. Dupréel, Professeur à l'Université; M. Rolin, Professeur à l'Université; M. Bernheim, Directeur Général à l'Innovation; M. Ansiaux, Pro-Recteur; M. Dubois, Président de l'Institut Supérieur de Commerce d'Anvers; MM. Baes, Huisman, Leclère, Bigwood, Querton, Professeurs à l'Université; M. Duwaerts, Président de l'Association de la Presse Belge; MM. les Représentants des Ecoles Supérieures de Commerce du pays; MM. Dopchie, Talon, Renard, Capart, Leurquin, Van Hoebroeck, membres du Comité de l'Union des Ingénieurs Commerciaux.

A l'heure des toasts, M. Ghilain, Président de l'Union des Ingénieurs Commerciaux, s'exprima en ces termes :

MADemoiselle, MESSIEURS,

Je traduirai certainement votre désir unanime en ouvrant le feu des toasts en vous proposant de boire à la santé du Roi qui nous a fait le grand honneur d'assister à la cérémonie commémorative de ce matin et d'y prononcer des paroles dont nous avons tous apprécié la haute portée.

Je vous propose d'adresser à Sa Majesté le télégramme suivant :

« L'Union des Ingénieurs Commerciaux de l'Université Libre de
» Bruxelles renouvelle à Votre Majesté l'expression de son entier
» loyalisme et l'assurance de sa profonde reconnaissance pour l'hon-
» neur qu'Elle lui a fait en daignant rehausser de Sa Présence la
» cérémonie commémorative du 25^e Anniversaire de la fondation
» de l'Ecole de Commerce Solvay.

» Elle La prie de bien vouloir être son interprète près de Sa
» Majesté la Reine et de tous les membres de la Famille Royale pour
» Leur transmettre l'hommage de ses sentiments de respectueux

» attachement et les vœux qu'elle forme à l'occasion du prochain
» mariage de Son Altesse Royale la Princesse Marie-José ».

MADemoiselle, MESSIEURS,

Je remercie les personnalités qui, répondant à notre invitation, ont bien voulu assister à ce banquet et spécialement :

M. le Ministre d'Etat Louis Franck, qui a rendu au pays les précieux services que l'on sait, lors de la stabilisation monétaire;

M. Ernest-John Solvay, représentant ici la famille du célèbre fondateur de notre Ecole qui s'est créé de nombreux titres à la reconnaissance de l'Université Libre de Bruxelles et dont les enfants continuent la tradition généreuse;

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université et notamment M. le recteur Smets;

Les membres du Comité de Direction de l'Ecole de Commerce et les représentants du corps professoral;

Les Directeurs et représentants des Ecoles Supérieures de Commerce du Pays;

Les hautes personnalités du monde des affaires et en particulier :

M. Carlier, Président du Comité Central Industriel;

M. Legrand, Président de la Chambre de Commerce;

M. le Baron Carton de Wiart, Secrétaire Honoraire du Roi, Directeur à la Société Générale de Belgique;

M. Bernheim, Directeur Général de l'Innovation, qui a conquis un titre spécial à notre reconnaissance pour la libéralité qu'il vient de faire à l'Ecole de Commerce, pour l'organisation d'un cours nouveau;

Les représentants de la presse qui ont contribué largement au succès de notre fête, et notamment au Président de leur Association, M. Duwaerts.

Nous sommes très heureux de voir parmi nous les représentants des Associations des diplômés des Ecoles Supérieures de Commerce du Pays, avec lesquels nous avons à cœur d'entretenir les meilleures relations.

Je remercie aussi l'Union des Anciens Etudiants de l'Université Libre de Bruxelles qui a bien voulu se faire représenter à nos fêtes par différents de ses membres et notamment par son Président, M. Maurice Philippon.

Enfin, j'adresse mon fraternel salut aux Ingénieurs Commerciaux et aux étudiants de l'Ecole de Commerce Solvay, ici présents.

MADemoiselle, MESSIEURS,

Il est d'usage, lorsque l'on fête un anniversaire d'examiner le jubilaire, non pas avec la sévérité des examinateurs, que M. De

Leener a caractérisée ce matin, mais pour tâcher de découvrir les traits essentiels de sa personnalité et, éventuellement, d'en tirer les enseignements qu'elle comporte.

Deux choses frappent lorsqu'on considère l'histoire de l'Ecole de Commerce de l'Université Libre de Bruxelles. C'est d'abord sa conception particulière de l'enseignement préparant à la carrière des affaires, c'est ensuite le titre d'Ingénieur Commercial qu'elle délivre aux étudiants qui ont terminé leurs études avec succès.

Ingénieur Commercial. — Qu'est-ce à dire ?

Pourquoi réunir en un titre deux mots qui ont des significations en apparence contradictoires ?

En effet, qui dit Ingénieur dit communément un homme qualifié spécialement pour les fonctions exclusivement techniques.

D'autre part, les activités commerciales n'impliquent pas, croit-on généralement, la connaissance de techniques qui ne s'acquièrent que par une formation spéciale.

Et cependant, l'interdépendance croissante des peuples et des marchés, dont la vie et le mécanisme sont actionnés par des lois que l'on connaît de mieux en mieux, nécessite, pour ceux qui déploient leur activité dans le domaine économique ou industriel, la connaissance de ces lois, sous peine pour eux de rester confinés dans un empirisme étroit et dangereux.

Les affaires sont, de ce fait, devenues une technique qui a ses règles fondées sur la connaissance de lois déterminées scientifiquement, c'est-à-dire par l'observation objective et minutieuse des faits.

De plus, en raison précisément des relations d'interdépendance entre les entreprises et les activités économiques, il est matériellement impossible, dans les affaires modernes — que ce soit dans le commerce pur, dans la banque, dans la finance ou dans l'industrie — d'ignorer la technique des principales fabrications. Les conditions économiques, sociales et techniques réagissent les unes sur les autres.

Enfin, l'organisation des affaires qui, dans la plupart des cas, sont devenues de vastes ruches humaines, nécessite des connaissances étendues et un entraînement à l'application de règles bien spéciales qui ne s'improvisent pas.

Du reste, 25 ans d'expérience ont sanctionné l'excellence des initiatives prises par l'Ecole de Commerce.

On s'accoutume, dans notre pays, au titre d'Ingénieur Commercial.

Les diplômés de l'Ecole de Commerce Solvay ont montré ce que vaut l'outil qu'on leur a mis entre les mains et comment ils s'en servent.

On se demande dès lors, au moment où le législateur estime nécessaire de protéger certains grades académiques, s'il ne serait pas utile et opportun d'étudier une formule qui étende cette protection aux Ingénieurs Commerciaux, car il est incontestable qu'ils sont, au même titre que leurs collègues des autres écoles et facultés, formés aux disciplines universitaires.

Oui, leur formation est universitaire, parce qu'elle est basée sur l'observation objective des faits, seul fondement rationnel de la science. Elle l'est aussi, parce qu'elle accoutume l'esprit aux fortes disciplines de méthodes rigoureuses. Elle l'est enfin, parce qu'elle s'écarte de toute formation professionnelle, à tendances soi-disant pratiques (on n'apprend pas la pratique à l'Ecole) et qu'elle s'attache à l'étude des idées, des principes, des lois scientifiques, laissant à ceux qu'elle a imprégnés de ses disciplines le soin de faire les discriminations qui s'imposeront lorsque, dans la vie, ils auront des cas concrets à résoudre.

Un enseignement compris de telle sorte avait sa place marquée dans une Université et spécialement au sein de l'Université Libre de Bruxelles si accueillante aux idées nouvelles et généreuses.

Messieurs les Ingénieurs Commerciaux, je serai certainement votre interprète à tous, en exprimant la joie que nous ressentons de voir représentée à nos fêtes l'Union des Anciens Etudiants de l'Université Libre de Bruxelles, — dont nous sommes tous membres, — car nous avons ainsi l'occasion de lui confirmer notre ferme intention de vivre en communion aussi étroite que possible avec elle et de participer, dans la mesure de nos moyens, à la tâche qu'elle s'est imposée, d'aider l'Université Libre de Bruxelles à accomplir pleinement sa noble et haute mission.

Je bois à la prospérité de l'Université et, en particulier, à l'avenir, qui ne peut être que brillant, de l'Ecole de Commerce Solvay.

M. Smets, Recteur de l'Université Libre de Bruxelles, prononça alors l'allocution suivante :

MADemoiselle, MESSIEURS,

Il est assez piquant qu'un homme aussi éloigné que moi de tout ce qui touche aux affaires, soit appelé par ses fonctions à prendre la parole en ce jour tout entier consacré, en somme, à la glorification des grandes affaires, des grands hommes d'affaires, et d'une grande école qui prépare aux affaires. Je le fait bien volontiers. Cela tient en partie à ce que j'admire beaucoup, en l'homme d'affaires, et son activité, et l'esprit d'organisation, et le sens de la responsabilité, et même, disons-le, ce goût du risque sans lequel il n'est que routine et stagnation; mais cela tient aussi à ce que tous vos hommages soulignent et exaltent, en fin de compte, la vertu sociale de la culture générale.

Songez à ce qu'était une Université d'ancien régime. Elle ne préparait qu'à trois professions, celles du théologien, du juriste et du médecin. Songez aussi qu'une Université n'est pas seulement le lieu où l'on pousse à l'extrême les spécialisations les plus utiles, c'est encore une école où les connaissances communes acquises ail-

leurs se complètent par une information plus étendue, et sans perdre le contact intime avec les idées générales, prennent une orientation précise. C'est cela qui constitue à proprement parler la culture universitaire. Or, on s'exprime mal quand on dit que l'on estimait autrefois que trois professions privilégiées seulement avaient besoin de cette culture universitaire. La vérité est qu'elles étaient les seules qu'on en jugeât dignes.

Le 19^e siècle a fait tomber ces barrières trop étroites au profit d'une profession nouvelle, au profit des ingénieurs. Je crois bien pouvoir dire que la création, sous la Convention, en 1794, de l'Ecole qui devait un an plus tard prendre le nom d'Ecole polytechnique, marque à cet égard une date décisive. L'ingénieur, appelé par les progrès des connaissances techniques, par la hardiesse accrue des grands travaux publics, par la nécessité d'une collaboration étroite entre la science et l'administration, à jouer un rôle plus grand dans la vie économique et sociale, ne devint tout à fait l'égal du médecin, de l'avocat, du magistrat, que le jour où il lui fallut passer par des écoles dont l'accès était difficile, le régime sévère, les études très fortes, et où il entraînait en contact avec quelques-uns des plus grands savants de son temps. Jusque là, il n'était qu'une sorte d'artisan supérieur.

La fin du 19^e siècle, plus encore le 20^e, ont vu grandir l'influence des hommes d'affaires par l'effet de l'intensité plus grande et de la concentration de la production industrielle, de la complexité croissante des relations économiques internationales, de l'organisation de plus en plus vaste du crédit. Il fallait que l'homme d'affaires à son tour devînt plus qu'un marchand supérieur. La consécration de cette espèce d'anoblissement, il devait la trouver dans un enseignement plus difficilement accessible, plus exigeant, et en même temps plus varié et plus riche. Mon collègue et ami De Leener vous a rappelé ce matin un mot d'Ernest Solvay sur la vraie capacité qui se fonde sur une culture intégrale et non pas purement professionnelle. Et un des hommes que j'ai le plus aimés, admirés et regrettés, Emile Waxweiler, s'inspirait du même idéal en organisant l'Ecole dont nous fêtons aujourd'hui le 25^e anniversaire. Dites-vous bien, Messieurs les Ingénieurs Commerciaux, que si vous avez été astreints à des études très dures, si vous avez été forcés d'assimiler bien des connaissances dont peut être vous n'aperceviez pas l'application immédiate, dites aux jeunes gens qui vous suivront dans la carrière, que s'ils le seront à leur tour, et qui sait, plus encore peut-être que vous-mêmes, c'est la rançon de l'importance que les grandes affaires et les grands hommes d'affaires ont prise dans notre vie, c'est le signe même de leur accession à la véritable aristocratie.

MADemoiselle, MESSIEURS,

L'Université Libre de Bruxelles que je représente ici, a été profondément touchée de l'enthousiasme avec lequel vous avez fêté

l'anniversaire de votre école. C'est cet enthousiasme qui a fait que vous n'avez pas laissé passer dans l'indifférence une date mémorable, c'est lui qui vous a fait organiser avec tant de zèle une série de cérémonies qui ne s'effaceront pas de notre souvenir, qui, aussi, vous a fait trouver sans peine les moyens d'y réussir.

Nous admirons beaucoup votre vitalité juvénile. Je suis un homme des vieilles facultés. Je ne suis pourtant nullement dépaycé parmi vous. Les vieilles facultés se réjouissent, croyez-le bien, de la place que prennent, à leurs côtés, les facultés à l'état naissant. Plus les études seront variées, plus l'université verra croître parmi les siens l'essor de la réflexion et de la recherche scientifique appliquées aux connaissances abstraites, à la technique ou à la vie sociale. Nous sommes heureux de voir que les ingénieurs commerciaux apportent un contingent important à nos anciens étudiants, dont le dévouement s'est acquis tant de titres à notre reconnaissance. Nous apprécions l'esprit qui les anime : dans l'école dont ils sont sortis, il ne voit qu'une partie de l'Université Libre, et l'Université Libre a besoin de l'amour de tous ceux qu'elle a formés ; et dans l'Université Libre, ils exaltent les principes qui ont présidé à sa naissance, qui ont contribué à sa croissance, qui ne cesseront pas d'assurer sa grandeur, les principes dans lesquels communient tous ceux qui l'aiment, les principes qui créent entre eux le plus puissant des liens spirituels.

Je lève mon verre à la prospérité de l'Ecole de Commerce de l'Université Libre de Bruxelles.

M. Maurice Philippson, Président de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université Libre de Bruxelles, se leva alors et après avoir souligné les liens cordiaux qui unissent son Association à l'Union des Ingénieurs Commerciaux, rappela l'œuvre considérable d'Ernest Solvay dont il proposa la vie en exemple aux futurs Ingénieurs Commerciaux.

En un vigoureux tableau, il décrivit les services éminents rendus à la société et à l'industrie par Ernest Solvay. Il souligna les caractéristiques dominantes de sa forte personnalité qui allia les qualités du savant à celles de l'industriel, du mécène éclairé, de l'homme d'action et de l'homme d'œuvres.

Il rappela les fondations variées, dirigées toutes dans le même sens, concourant toutes au même but supérieur.

Parlant alors des Ingénieurs Commerciaux, formés par les disciplines scientifiques de l'Université Libre de Bruxelles, il montra que leur formation répond, d'une manière adéquate, aux besoins actuels de la vie industrielle et économique et il exprima sa satisfaction profonde de constater la haute estime

dont l'Ecole de Commerce et les hommes qu'elle a formés, jouissent tant dans le pays qu'à l'étranger.

Il souhaite voir s'élargir, dans l'avenir, la place que l'Ecole de Commerce a su conquérir au sein de l'Alma Mater.

Il leva son verre à la prospérité de l'Ecole de Commerce et à l'Union des Ingénieurs Commerciaux.

*
**

Au nom de l'Association de la Presse Belge, son Président, M. *Duwaerts*, remercia l'Union des Ingénieurs Commerciaux d'avoir convié à sa table les représentants de la Presse nationale et dit sa joie de voir les efforts des professeurs et des anciens étudiants de l'Ecole de Commerce couronnés de succès éclatants.

La Presse, dit-il, est heureuse de contribuer, dans la mesure de ses moyens, au succès des idées généreuses qui surent conduire à l'épanouissement de toutes les forces de la nation.

Il souhaite voir les universités utiliser davantage les services de la Presse, dont le rôle n'est pas toujours apprécié à son exacte valeur.

Il exprima l'espoir de voir les universités et, en particulier, l'Université de Bruxelles, créer des cours spéciaux de préparation à la carrière de journaliste.

Il but à la prospérité de l'Ecole de Commerce de l'Université Libre de Bruxelles et des principes qui sont à la base de son enseignement.

*
**

Au nom du Cercle Solvay, M. *de Jerajewski*, Président, dans des termes pleins d'esprit et d'humour, exprima les sentiments des étudiants de l'Ecole de Commerce qui sont, dit-il, séparés de la vie pratique par plus d'une barrière et notamment par l'obstacle terrifiant de l'examen final.

Il dit l'impatience qu'éprouvent ses camarades à faire leurs preuves dans la vie, la reconnaissance qu'ils vouent au corps professoral pour lequel ils ont la plus profonde estime.

Il but « aux professeurs de l'Ecole et à tous ceux qui ont

accompli leur tâche comme à ceux qui la poursuivent encore ou seulement l'entreprennent »).

*
**

RÉCEPTION A LA FONDATION UNIVERSITAIRE.

A 17 heures, les membres du Conseil d'Administration de l'Université Libre de Bruxelles, le Comité de Direction de l'Ecole, les professeurs de l'Université et les Ingénieurs Commerciaux furent reçus à la Fondation Universitaire par M. le Président du Conseil d'Administration de l'Université et M^{me} Servais.

Cette réception fut des plus brillantes et des plus cordiales.

*
**

BAL

Le soir, l'Union des Ingénieurs Commerciaux avait organisé un bal au Résidence Palace, qui termina joyeusement les fêtes du 25^e anniversaire de la Fondation de l'Ecole de Commerce Solvay.

Variétés

LA LANGUE AMERICAINE

ET SON DERNIER COMMENTATEUR

par F. PEETERS

C. R. B. Fellow.

Parler de *langue* américaine semble encore à beaucoup d'Anglais une hérésie digne de tous les châtements et il n'est pas de conservateur bien né ni de vieille dame bien pensante qui ne pousse des cris effarouchés en bénissant le ciel d'avoir vu le jour dans la traditionnelle Angleterre où, grâce à Dieu, le jargon des *Yankees* n'est pas encore près d'obtenir droit de cité.

Le continent, peu sensible à cette querelle de famille, reste indifférent, quitte à traiter de barbare le touriste à la voix rauque et nasillarde qui lui éructe d'incompréhensibles syllabes.

Le fait est que, depuis trois siècles qu'une vie organisée existe outre-Atlantique, pas mal de changements sont survenus et il n'est plus personne pour nier qu'un Anglais et un Américain qui ne connaissent pas leurs pays réciproques, éprouvent à se comprendre autant de difficultés qu'un natif du Limbourg et un aborigène de la West-Flandre.

Aux Etats-Unis mêmes, les états de l'Est et Boston, leur capitale intellectuelle, gardent encore une teinture de *bon* anglais mais les traditions s'effritent et plus rien ne peut empêcher désormais une scission de se produire, que les siècles ont consacrée.

Qui a raison et quelle est la langue qui prévaudra et donnera le ton? La question est controversée mais tout permet de prévoir une prédominance de l'anglais du moins pour les usages littéraires.

M. Mencken, dont aucun *conformiste* aux Etats-Unis ne prononce le nom sans une certaine répulsion, s'est pour une fois fait l'apôtre de la thèse américaine. Son esprit ouvert, passionné et généreux, ses facultés critiques développées et accrues par la lutte sans merci qu'il mène contre tous les orgueils et chauvinismes 100 % dans sa revue *The American Mercury*, en ont sans doute fait le *bad boy* impénitent, le revêche destructeur qu'on nous représente généralement, mais par contre l'ont admirablement préparé à mener des études où aucune de ces qualités n'est de trop pour atteindre un résultat durable.

Pour une fois l'âpre ironiste de *Defence of the Women* et l'amer critique des *Prejudices* (1) s'est mué en observateur consciencieux et c'est une apologie sincère et sans réticence de la langue américaine qu'il nous apporte aujourd'hui dans une troisième édition considérablement remaniée de son *American language*. (2)

Ecrite dans une langue imagée et riche dont il a le secret, pleine d'aperçus et de renseignements inédits dont des milliers de correspondants ont fourni la matière, basée sur une documentation livresque considérable, cette étude se présente comme le fruit de quinze années de patiente élaboration. C'est à présent le seul travail d'ensemble sur la question.

Un tel livre mérite mieux qu'une simple analyse et seul un résumé copieux peut donner une idée de sa richesse et de sa diversité.

On ne peut sans doute faire siennes toutes les théories de M. Mencken qui se cantonne dans une attitude scientifique de pseudo-linguiste pour qui la langue parlée seule doit faire loi ; on le suivra difficilement dans ses attaques virulentes contre les *grammairiens* et contre les œuvres de ses compatriotes à la remorque des traditions anglaises mais il est impossible de ne pas reconnaître avec lui l'extraordinaire vitalité d'une langue qui est celle de plus de 140.000.000 d'habitants.

REMARQUES GÉNÉRALES

Thomas Jefferson, président des Etats-Unis il y a un siècle, avait deviné, avec son esprit prophétique, les transformations radicales qui allaient s'accomplir dans la langue de son pays et il annonçait la naissance d'un dialecte américain. Un peu auparavant d'ailleurs, le lexicographe Noah Webster, plus audacieux encore dans ses conclusions, ne prédisait rien moins qu'une langue américaine distincte de son aînée, l'anglaise, et cela en raison de circonstances différentes pour les deux idiomes, telles que le pays, la vie, les relations, les rapports avec des peuples inconnus en Europe et aussi le mélange des races qui est à la base de la formation de la nation américaine.

Ni Webster, ni Jefferson n'avaient d'ailleurs prévu les échanges rapides entre les deux continents non plus que les transformations linguistiques qui allaient en résulter. Cette évolution de la langue anglaise en Amérique, audacieusement niée par les Anglais et même certains Américains, ne s'est pas traduite par des réformes dans les grammaires et manuels actuellement en usage. Le langage de tous les jours n'y trouve pas place et, dans l'Est surtout, l'anglais reste encore le modèle dont il est malséant de s'éloigner dans les

(1) Ce livre vient d'être traduit en français par M. Regis Michaud.

(2) H.-L. MENCKEN. *The American Language*, 3d revised edition. New-York, A. Knopf, 1929, 489 pages.

classes dirigeantes et cultivées où il n'a rien perdu de son prestige ni de son autorité traditionnelle.

Alors qu'en France, en Allemagne, en Suède, en Belgique, l'étude des parlens dialectaux et de la langue vulgaire est entrée dans la voie des réalisations et cela sous l'égide et l'impulsion d'organismes scientifiques, l'Amérique, pour négliger les efforts isolés d'un Grandgent, d'un Lounsbury, d'un Matthews, n'a pas encore posé les bases d'une investigation rationnelle. Webster lui-même fait plutôt figure de réformateur théoricien et académique que d'observateur attentif et compétent de l'évolution linguistique. Les auteurs de dictionnaires se décident difficilement à se rendre à l'évidence. Fowler, auteur du premier manuel américain d'anglais, en 1850, traite encore les américanismes de mots étrangers. Lounsbury, dans une série d'articles publiés en 1913 dans *Harper's Magazine* prétend ne connaître que la langue écrite des gens cultivés. Les essais de Grandgent sont plus scientifiques mais ne couvrent qu'une petite partie du sujet. Matthews, dès la fin de la guerre, se met en réaction contre la trop grande liberté qui sévit dans le relâchement général et se refuse à croire possible l'existence d'une langue distincte de la langue britannique. Il voit dans l'attitude des écrivains revenus pour un temps à leurs modèles anglais un gage pour l'avenir.

Cependant, si une certaine classe de journalistes et de romanciers continue à se mettre à la remorque de la littérature anglaise, cette dévotion est loin d'être générale et plus d'un conteur américain emploie une langue que, pour ne plus la comprendre, désavoueraient nombre d'écrivains britanniques. Cette difficulté pour les Anglais de comprendre le jargon employé dans la littérature américaine provoque au début une attitude de dédain et le refus obstiné de reconnaître même l'existence d'un tel patois. Mais devant la persistance et le développement du phénomène, les Anglais sont devenus moins atrabilaires et plus philosophes. La *Cambridge History of English Literature* et l'*Encyclopédie Britannique* se rendent à l'évidence. Tous les écrivains anglais ont leur attention attirée sur le problème que constitue pour eux le marché américain et ironiquement l'un d'eux se demande s'il ne serait pas nécessaire d'enseigner le dialecte américain de préférence aux langues mortes.

Le vocabulaire des sous-titres de films américains fait l'objet de maints commentaires de la part de la presse londonienne et on juge nécessaire de donner au public un petit vocabulaire des termes les plus usités. Ces films et les journaux ne vont pas sans influencer la langue anglaise elle-même et Chesterton pousse des cris d'alarme répétés. Sans dénier la vigueur et le pittoresque de certains vocables, parfois empruntés aux meilleures époques de la littérature anglaise, il s'effraie de ce rapide enrichissement et de la prépondérance accordée au langage parlé. De plus en plus, le public lettré anglais s'éloigne du public américain et les écrivains s'en aperçoivent les tout premiers.

De l'autre côté de l'Atlantique, le même sentiment se fait jour et un Américain, retour d'Angleterre, pourrait répondre, *mutatis mutandis*, ce que dit un *cow-boy* interrogé sur les difficultés que présentait le français : « *I got along fine but the French had a hell of a time.* » (Je m'en suis bien tiré, mais c'est le français qui en a vu.). D'ailleurs aux critiques que leur adressent les Anglais, ils répliquent en citant le « *slang* » (argot) anglais aussi répandu que le leur et sans doute moins pittoresque.

Les pays étrangers prennent position dans le débat et, en Asie comme en Europe, on commence à distinguer soigneusement les deux langues. Certains guides de conversation allemands paraissent en deux éditions, différentes pour l'Angleterre et l'Amérique. En France, l'Université de Paris a une chaire de langue et littérature américaines dont le titulaire est M. Cestre auquel est adjoint un lecteur américain. Clémenceau ne connaissait guère bien que l'américain et plus d'une fois Lloyd George a tiqué en l'écoutant s'exprimer en anglais.

A ceux qui objectent que l'américain n'est pas une langue mais un dialecte s'opposent les champions de l'idiome nouveau qui mettent en avant les deux caractères principaux du parler américain, son unité pour le pays tout entier, unité qui confine l'emploi des dialectes aux immigrants récents, aux blancs de quelques aires isolées et aux nègres du Sud; en second lieu, son mépris avéré pour toute tradition écrite, en d'autres termes, son pouvoir créateur et sa grande capacité d'absorption et d'assimilation. On peut traverser les Etats-Unis d'océan à océan et partout se faire comprendre. « *We all, dit Taft, l'ancien président, speak the same language and have the same ideas.* », reconnaissant par là ce caractère standardisé qui frappe désagréablement, par sa monotonie, tout nouveau venu aux Etats-Unis. Il y a certes un langage poli à distinguer du patois plus vulgaire des classes sociales moins raffinées, mais le vocabulaire usuel est le même dans la bouche d'un ouvrier et dans celle d'un professeur d'université. L'accent diffère peu; c'est à peine si on observe un peu plus de mélodie (*softness*) dans le Sud et de grassement (*burr*) dans l'Ouest tandis que le pur *Yankee* traîne exagérément sur ses mots.

Les conditions différentes des milieux anglais et américain, le premier conservateur et traditionaliste, l'autre épris de liberté et de nouveauté, ont été cause de ces divergences. Cette absence de tradition, même grammaticale, a permis des audaces comme *O. K.* pour *All-right*, *near-silk* pour *soie artificielle*, *to engineer* pour *diriger en qualité d'ingénieur* et même des créations parfaitement inutiles comme *to burglarize*, *commettre un vol*. La beauté et la distinction sont sacrifiées au goût et à la recherche de l'image expressive et neuve : *onery* pour *ordinary* et *dope* pour *opium*. Cependant, dans bien des cas, l'équivalent américain est plein d'imagination et d'esprit d'invention : *movie* est meilleur que *cinema*;

le *chasse-corps* des locomotives, en anglais *plough*, devient pour un fermier de l'Ouest un *cowcatcher*. On goûte moins des mots vulgaires comme *go-getter* (audacieux), *he-man* (homme par excellence, homme à poigne).

La langue américaine, comme l'anglaise, est sur la voie d'une simplification grammaticale de plus en plus radicale, mais à une allure plus rapide; comme contre-partie, elle procède à un enrichissement de son vocabulaire, tempéré par les restrictions des *puristes* et par la sélection qu'opère forcément le temps.

La besogne de classer les éléments disparates du vocabulaire américain a, malgré les obstacles, tenté plus d'un philologue et il existe autant de classifications que d'auteurs. On peut semble-t-il, les ramener aux rubriques suivantes :

Mots américains d'origine anglaise restés inchangés.

Mots américains d'origine anglaise devenus différents pour : la prononciation, l'orthographe, le sens.

Mots américains d'origine anglaise ayant gardé un sens anglais : archaïque, provincial, originel.

Mots américains purs désignant des choses naturelles ou des produits proprement américains.

Mots américains purs, forgés avec ou sans utilité.

Mots américains d'origine indienne.

Mots américains d'origine coloniale : français, espagnols, hollandais, allemands.

Mots américains d'origine nègre.

Mots américains d'origine chinoise.

Le plus complet et le plus sûr (pour l'étymologie du moins) de ces recueils est celui de Thornton (*All American Glossary*, 1912) et encore y cherche-t-on vainement *sure* comme adverbe au sens de *surely*, *well* dans le sens de l'allemand *also*, etc.

LES DÉBUTS

Pendant la révolution de l'Indépendance, les esprits, fortement surexcités contre tout ce qui était anglais, avaient adopté une attitude chauviniste, même sous le rapport de la langue et, si l'histoire est fautive que rapporte Gifford qu'on proposa de remplacer l'anglais par l'hébreu, il n'en reste pas moins que nombre d'esprits distingués virent alors l'occasion de se débarrasser de toute tutelle sous ce rapport. Webster écrit : « *Let us seize the present moment and establish a national language as well as a national government.* » Les ambassadeurs auprès des puissances étrangères reçoivent comme instructions de se servir de l'américain et c'est en cette langue que Franklin communique avec les ministres de Louis XVI. Le même Franklin avait, huit ans avant la proclamation de l'Indépendance, proposé un alphabet et une orthographe purement américains qui ne furent heureusement pas adoptés. La lutte dès lors

fit rage non seulement en Amérique où Witherspoon défendit l'orthodoxie anglaise et créa pour les besoins de la polémique le mot *americanism*, mais aussi en Angleterre où la majorité des revues attaqua avec virulence les dissidents américains. La querelle ne fit que s'envenimer avec la parution du *Dictionary of words and phrases which have been supposed to be peculiar to the United States* » du philologue américain Pickering en 1816. Cet opuscule souleva des controverses qui ne sont pas encore éteintes aujourd'hui.

Les premiers *américanisms* furent sans doute des mots empruntés aux Indiens et sans équivalent anglais, noms d'animaux ou de plantes propres au territoire des Etats, comme *caribou*, *skunk*. C'est le cas de *squash* (courge, venu de *isquontersquash* et devenu *squash* par étymologie populaire comme *route du Roi* a donné *rotten row* (rue pourrie) et *écrevisse*, *cray-fish*. Ces emprunts se sont également étendus aux noms de lieux et aux objets fabriqués ; on relève ceux de *canoe*, *toboggan*, *sachem*, *mocassin*, *squaw*. Il y a enfin les mots indiens introduits sous forme de traductions comme *war-path*, *pale-face*, *fire-water*. Le cas de *maize* est curieux : parti de quelque dialecte indien de l'Ouest, il passe dans la langue coloniale anglaise et de là en français (*maïs*) et en allemand ; il est alors abandonné par les colons anglais des Etats-Unis pour le nom de *corn* qui, en Angleterre, a gardé son sens primitif de *blé*. Pour certains, *yankee* lui-même serait une déformation indienne de *English*.

A côté des apports indiens au langage de leurs colonisateurs, une part importante revient aux autres colons. Aux Français, on doit *cache*, *bureau*, *prairie*, qui se laissent facilement reconnaître ; on distingue plus difficilement *chaudière* sous *chowder* et *gaufre* sous *gopher* ; qui retrouverait *carriole* sous le déguisement si anglais de *carry-all* ?

Le hollandais de la Nouvelle-Amsterdam (New-York) a laissé *waffle* (gaufre), *hook* (*hoek*, pointe de terre), *boss* (patron), *bush* qui a passé dans l'anglais colonial en Afrique et en Australie.

La guerre de 1812 dans l'Ouest contre les *caballeros* espagnols de la Californie est une source d'importations comme *creole*, *key* (petite île, comme dans *Key-West*), *charqui*, devenu *jerked beef*.

Les Allemands, installés en Pennsylvanie dès 1862, y ont laissé *sauerkraut* et *noodle* (nouille).

Enfin les esclaves nègres ont introduit des mots comme *voodoo* (souvent écrit *hoodoo*), *mauvais sort*, et peut-être *banjo*, forme d'ailleur apparentée à *bandurria* (esp.) et *bandore* (vieux français).

Mais le plus grand nombre des néologismes est dû aux colons anglais eux-mêmes et sont frappés en anglais. Ignorant tout de la botanique et de la zoologie, la plupart du temps, ils cherchent, dans leur naïve imagination un terme pour désigner ces plantes et ces animaux inconnus ; on leur doit *sweet-potato* (patate douce), *egg-plant*, *pea-nut*, *butternut*. Les noms géographiques témoignent de cette ignorance des termes corrects : *fork* devient une *bifurcation*,

bottoms, le fond d'une rivière, *rapids* une chute, *pond*, d'étang artificiel devient un *petit lac* et *creek*, s'applique à des rivières (*crique*). Les modes de vie sont une nouvelle source de néologismes : *log-house* (maison construite en bûches), *snow-plow* (traîneau chasse-neiges), *ash-can* (cendrier), *bob-sled* (traîneau), *hired-man* et *hired-girl* qui sont les *domestiques*. Le trottoir devient *side-walk* et, dès 1758, les étudiants de deuxième année s'appellent des *sophomores* (*sophos* = sage, *môros* = fou).

La monnaie porte les noms de *cent*, *dime*, *dollar* et *eagle* (dix dollars); le mot *penny* ne survit plus guère; les billets à dos vert ont reçu le nom de *greenbacks* corrompu et abrégé en *bucks*.

Les termes de marine, outre le mot indien déjà cité de *canoe* et le français *batteau*, s'accroissent de *scooner* (*to scoon* = glisser ?).

Les dérivés nombreux de ces mots permettent d'apprécier à loisir la liberté et la concision des premiers Américains. *To table* est pour eux aussi bon que *to lay on the table*; *bindery* dit tout autant que *bookbinder's shop*. Les verbes surtout ont tendance à se reproduire à une allure rapide. On trouve des *to advocate*, *to progress*, *to squat* (faire le squatter, coloniser) *to happify*. Les adjectifs suivent la même voie. Ce sont les prétentieux *presidential*, *congressional*, *gubernatorial*. D'autres ont depuis fait fortune comme *standpoint* (*point of view*, sans doute de l'allemand *standpunkt*?) et *reliable* (*trustworthy*). *Handy* est resté vulgaire.

Les nouveaux besoins en mots ne trouvaient pas toujours réponse dans l'imagination des colons et il suffisait alors de changer le sens habituel d'un mot anglais. C'est le cas, nous l'avons vu, pour *creek* et *pond*. *To squat* est de cette catégorie comme *lot* (au sens de *parcel of land*, *lot de terrain*. *Barn* de grenier ou *magasin à fourrages* devient *étable*. *Corn* (blé en anglais) désigne le *maïs* et le *blé* s'appelle *wheat*. *Shoe* en anglais désigne les *souliers bas*; pour les Américains il signifie *souliers hauts* également, et prend la place de *boots* qui ne revit de nos jours que sur les enseignes des élégantes échoppes de la Cinquième Avenue. *Slipper* est le *soulier bas* ou la *pantoufle*. *Store* de *dépôt* devient *magasin* et *lumber* passe du sens de *vieux bois* à *bois de charpente*. *Cracker* est un *biscuit salé* et non un *pétard*. *Shop* est une *usine* plutôt qu'une *boutique*. *Rabbit*, (lapin) devient le mot pour *lièvre* car il n'y a pas de lapins aux Etats-Unis. *Hare* a disparu.

Après la Révolution, les colons de la Nouvelle-Angleterre restent isolés de la mère-patrie et cette séparation entraîne la persistance de termes qui deviennent archaïques en Angleterre. Le dix-septième siècle laisse ainsi des traces nombreuses dans le parler actuel. *Beef*, pour désigner le *bœuf* (animal), *stock* pour *cattle* (bétail), *fall* pour *autumn* en sont des exemples. *To guess* pour *to suppose* est dans Shakespeare. L'Est de l'Angleterre d'où venaient la plupart des colons primitifs, est la source de nombreux provincialismes encore employés aux Etats-Unis.

La prononciation non plus ne reste pas inchangée. Les colons apportent avec eux la prononciation du *flat a* (è) dans des mots comme *father, car, ask*, qui depuis se prononcent en Angleterre avec un *broad a* (â). C'est une erreur de croire que la prononciation dite *bostonienne* du *broad a* (â) remonte aux premiers colons et a par conséquent une autorité plus grande que lui confère l'âge. Elle a du moins pour elle la beauté.

Semblablement, pour Webster, il faut faire rimer *deaf* (sourd) avec *leaf* (feuille). Certaines consonnes se prononcent encore là où l'anglais les passe sous silence. Pour Franklin, le *l* est sonore dans *should* et *would*. On faisait entendre le *w* de *sword* (épée). L'habitude *cockney* de laisser tomber le *h* aspiré est adoptée aussi dans *when* et *where* par exemple. C'est à Webster qu'on doit la prononciation de *schedule* (horaire) avec *sk* et non avec *ch* qui est la prononciation britannique.

LA PERIODE DE DEVELOPPEMENT

Ainsi au début du dix-neuvième siècle, les deux anglais commençaient à se différencier nettement mais cette évolution fut retardée quelque peu par l'absence d'une littérature nationale digne de ce nom et par les rivalités entre Etats qui empêchaient la nation de prendre conscience de son unité politique et linguistique. En face d'une aristocratie restée plutôt dans le sillage de l'Angleterre, le parti populaire, représenté par l'ardent francophile Jefferson et par Andrew Jackson, établit dans le cérémonial parlementaire et le protocole diplomatique une tradition nettement américaine.

La littérature commençait à prendre son essor malgré l'absence de milieux littéraires et d'un public assez vaste pour assurer la diffusion des ouvrages publiés. Irving faisait connaître son *Knickerbocker* à une audience restreinte tandis que la naissante *intelligentsia* (élite) se plongeait dans la lecture de quelques périodiques anglais. Ceux-ci ne se faisaient pas faute de représenter les États-Unis comme un repaire peuplé de grossiers paysans, de malandrins et de hors-la-loi. L'ouvrage anonyme *Men and Manners in America* donne bien l'idée de ce que représentait pour un Anglais cultivé la société américaine du temps de Jackson. La langue fait l'objet des étonnements de l'auteur; la vulgarité de certaines prononciations telles que *missionary* (prononcez *airy*) non moins que les sens extraordinaires que prennent certains mots le frappent de stupeur. *Clever* (intelligent) devient *agréable* et l'auteur ne cache pas son ahurissement en entendant parler de *clever man, clever sum of money, clever house, ship, voyage, cargo. Expect, guess, reckon* sont employés sans remords dans des acceptions de lui inconnues. Aussi conclut-il : *In another century, the dialects of the Americans will become utterly unintelligible to an Englishman; their grandchildren bid fair to speak a jargon as novel and peculiar as the most patriotic an American linguist can desire.*

La réaction au début fut moins une attitude de révolte ouverte que de timidité et on s'applique à être aussi anglais que possible mais avec le début du dix-neuvième siècle, l'audace naît et Irving refuse d'écrire dans une revue anglaise restée hostile à son pays.

L'éveil d'une conscience nationale libre de toute attache britannique date de la publication presque simultanée du *Dictionnaire* de Webster (1828) et des *Lectures on American Literature* de S.-L. Knapp. Il fallut la guerre civile pour tempérer quelque peu cet élan mais l'influence de Jackson ne cesse de faire des progrès avec la conquête de l'Ouest.

Cependant tout cet enthousiasme *jingoïste* était plus dirigé en faveur de la langue littéraire que du parler populaire. Les plus patriotes essayent avec soin de se conformer à la mode régnante en Angleterre. Le premier, Walt Whitman osa employer comme langage littéraire et poétique le jargon populaire et des néologismes comme *to diminish*, *to imperturbe*, *adamic*, *literatus*, *affectuoso* abondent sous sa plume. D'autre part, l'ascension des classes populaires sous Jackson restreignit l'influence de la classe puritaine et le langage raffiné fut désormais confiné aux régions du Sud, centres d'aristocratie terrienne et dans les territoires des *Boston brahmins* (orthodoxes du point de vue de la langue). Avec le développement de la vie politique et l'accession au pouvoir de représentants de toutes les classes de la société, l'attention se concentre sur le Parlement et le rôle primordial du journal commence. La qualité du style parlementaire et journalistique n'est pas faite pour donner au peuple un modèle de pureté. Le mouvement, parti d'en bas, impose en quelque sorte ses règles aux puristes.

Le vocabulaire politique se développe avec les besoins croissants de la tribune et c'est le temps des néologismes en *ize*, *ate*, *ify*, *acy*, *ous* et *ment* (*to obligate*, *to concertize*, *retiracy*, *savagerous*, *to citify*, *publishment*).

Les nouveaux verbes entraînent des phrases verbales tout aussi nombreuses : *to know him like a book*, *to go it blind* (aller à l'aveuglette), *to know the ropes* (connaître les ficelles), *to get ahead of*, *to rope in* (rouler quelqu'un), *to let it slide*, etc., la plupart proverbiales.

Quelques nouveaux adjectifs d'une construction audacieuse naissent : *down-town* (du bas de la ville), *true-blue* (un pur); *slim* s'emploie pour *small*; *plumb* devient un adverbe : *plumb-crazy* = *marteau* (cf. notre *raide-mort*); c'est d'ailleurs le même que le correct *plumb* défiguré par l'étymologie populaire; *mad* devient l'équivalent de *angry*.

Les substantifs surtout sont le domaine où s'exerce la verve inventive des fabricants de néologismes; on les obtient, soit par le rajeunissement d'archaïsmes anglais, sauvés du naufrage et pourvus d'un nouveau sens, soit par des mots composés d'éléments simples parfaitement anglais, soit par des mots nouveaux.

Citons pour la première catégorie, *deck* (un pli au jeu de cartes) pour la deuxième *mass-meeting*; *buncombe* (souvent abrégé en *buncon*, *bunkum* et même simplement *bunk* : blague) *bloomer* (pantalon), *campus*, *blizzard* (ouragan) sont de la troisième. La deuxième classe est la plus nombreuse et témoigne de cet esprit de concision et de cette imagination inventive si caractéristiques de la nation américaine. Des billets de banque sont-ils sans garantie sérieuse ? Pourquoi expliquer cela en tant de mots ? Appelons-les des *wild-cat notes*. Vous trouverez une meilleure image du marin dans *rough-neck* que dans *navvy*. *Square-meal*, *show-down*, *back-talk*, *pay-dirt*, *tenderfoot*, *cake-walk* et *chair-warmer* en sont d'autres exemples.

On voit moins transparent l'esprit de la langue dans la première classe. *Jumper*, *suspenders* (bretelles), *crank* (fanatique) ne sont que des mots anglais, au sens limité à une acception purement américaine.

Les mots entièrement nouveaux de la troisième classe sont sujets aux variations de la mode et disparaissent souvent plus vite qu'ils ne sont venus. Il y a notamment la série des mots commençant en *ker* (imité du flamand ou allemand *ge*, *ker-splash*). Dans bien des cas cependant, la plus grande expressivité de ces termes les fait survivre. Rien en anglais ne correspond à *flag-man*, *air-line*, *flat-car*, (= *truck*), *round-trip*, *bumpers* (*pare-chocs*). Dans le langage du politicien, les deux premières catégories fournissent un riche arsenal : *platform* (électorale), *lobbyist* (observateur des couloirs, manœuvrier) *to run* (se présenter aux élections) *to grab* (corrompre, soudoyer), *machine* (organisme politique), *to stand* (défendre une ou sa proposition).

La langue des *saloons* d'avant la prohibition, notamment pour les noms donnés aux différents breuvages, est une mine presque inépuisable : *cocktail*, *sherry-cobbler*, *horse's neck*, *gin-fix* ou *gin-fizz*, *golden slipper*, *harakiri* (cf. notre *mort subite*). Le plus célèbre est le *whisky and soda*, devenu aux Etats-Unis le *high-ball*. La même richesse existe dans le domaine plus orthodoxe des *soft-drinks* (*ginger-ale*, *ginger-pop*). Cependant l'alcool reste le surexcitant aux multiples épithètes ; *eye-opener* (ouvre-mirettes), *moon-shine* (du nom des contrebandiers qui autrefois fabriquaient l'alcool dans les bois, la nuit, au clair de lune, *moonshiners*) *corpse-reviver* (réveiller les morts), *hooch*, *booze*, etc... Lever le coude, c'est *to crook the elbow* ; le contrebandier est le *bootlegger* et le *bar* se nomme *saloon* ou *drink-parlor*.

L'ivresse et ses manifestations se caractérisent par *pifled*, *piflicated*, *tanked*, *snooted*, *stewed* (cf. *cuite*), *ossified*, *slopped*, *fiddled*, *edged*, *loaded*, *frazzled*, *jugged*, *soused*, *jiggered*, *corned*, *jagged*, etc... etc.

La conquête de l'Ouest n'apporte pas du côté indien un vocabulaire considérable, vu les emprunts nombreux déjà faits aux Algonquins dans les siècles antérieurs ; quelques traductions comme *father*

of waters sont tout le butin. Le *slang* s'empessa d'imiter ces formations avec un sens très vif de l'humour et des composés parodiques comme *old-stick-in-the-mud* (vieille tige dans la boue) passèrent même en Angleterre.

Les contacts avec les Français de la Louisiane et de la frontière canadienne avec les espagnols du Texas et de la Californie sont des plus riches en apports. A *prairie*, *batteau*, *rapids*, viennent s'ajouter *levee* (digue), *chute*, *butte*, *crevasse* et sans doute *shanty* (gentil); *brave* désignant un indien est de même origine. Les Espagnols surtout après la guerre du Mexique laissent des créations telles que *lasso*, *ranch*, *mustang*, *sombrero*, *cañon*, *sierra*, *peon* (domestique). La découverte de l'or apporte *placer*, *eldorado*, *vigilante* (diligence ou association pour faire régner l'ordre et la justice) sans compter les dérivés d'allure plus ou moins anglaise.

Les grandes immigrations d'Allemands, de catholiques irlandais du Sud de l'Irlande, de Chinois sur la côte du Pacifique se produisent. Nombre de ces Irlandais et Allemands ne restèrent pas dans l'Est mais atteignirent l'Ouest et le Sud-Ouest. De l'influence allemande, la langue de tous les jours a gardé la trace. On la retrouve dans : *sauerkraut*, *noodle*, *pretzel* (biscuit) *pumpnickel* (sorte de pain), *lager-beer*, *frankfurter* (saucisse), *rathskeller* (cabaret), *schweizer* (fromage), *delicatessen*, *hamburger* (s. e. *steak* : viande hachée cuite), *kindergarten*, *katzenjammer*, *loafer* (flâneur, de *laufen* ou peut-être de *lover* mal prononcé). *Bummer* et *bum* viennent de *Bummler*; *dumb* (stupide) de *dumm*; *bower* (le valet d'un jeu de cartes : *jack*) de *Bauer*; *standpoint*, sans doute de *Standpunkt*, est souvent l'équivalent de *point of view*.

L'Irlandais se marque surtout dans la prononciation : *oncet* pour *once*; *agin* pour *against*, *onery* pour *ordinary*, dans un emploi plus fréquent de l'article : *I am good at « the » latin*; dans l'emploi généralisé du préfixe *a* : *a-riding* par imitation de *aboard*; par des suffixes intensifs comme *yes*, *indeedy*; par les expressions pléonastiques : *I bet your life, well I guess*; le mot *ballyhoo* (boniment) et *ballyhoo-man* (= *barker*) sont aussi d'origine irlandaise.

Les premiers Chinois apparaissent en 1848 et avec eux des mots tel que : *to flop-flop* (se reposer), *to yen* (désirer ardemment). Les plus connus sont : *chop-suey* (plat chinois) et *tong* (clan). *Dope* (opium) vient du hollandais *doop* (sauce) et ne s'applique que par extension à la drogue.

Le mot *poker* est le casse-tête des étymologistes. Vient-il de l'anglais *poker* (tisonnier), du danois *pokker* (diable) ou du français *poche*? Est-ce le yiddisch *pochger* en rapport avec le verbe *pochgen* (cacher ses pertes ou gains au jeu)? Est-ce l'allemand *pocher* (bluffeur) ou *poch* (jeu de cartes allemand)? Nul ne sait.

L'ANGLAIS ET L'AMERICAIN D'AUJOUR'HUI

Il suffit de mettre en regard quelques mots usuels pour faire saisir les différences actuelles entre les deux langues. En voici une bonne quarantaine tirés d'une liste que l'on pourrait allonger outre mesure.

Américain : *ash* = anglais *dust*; *baggage* = *luggage*; *boot* = *high-boot*; *candy* = *sweets*; *cane* = *stick*; *can* = *tin*; *checkers* (*dames, échecs*) = *draughts*; *clipping* (*coupure de journal*) = *cutting*; *conductor* = *guard*; *cracker* = *biscuit*; *derby* (*chapeau melon*) = *bowler*; *druggist* = *chemist*; *elevator* = *lift*; *editorial* = *leader* (*article de tête*); *freight* = *goods*; *garters* = *socksuspenders*; *grain* = *corn*; *groceries* = *stores*; *hood* (*capot*) = *bonnet*; *janitor* = *porter*; *lumber* (*bois équarris*) = *deals*; *mad* = *angry*; *movies* = *pictures*; *necktie* = *tie*; *package* = *parcel*; *patrolman* = *constable*; *peanut* = *monkeynut*; *period* (*point de ponctuation*) = *full-stop*; *pitcher* = *jug*; *public-school* = *board-school*; *railroad* = *railway*; *round-trip ticket* = *return-ticket*; *saloon* = *public-house*; *shoe* = *boot*; *shoe-shine* = *boot-polish*; *string* = *lace*; *sick* = *ill*; *sidewalk* = *footpath*; *silver* = *plate*; *soft-drinks* = *minerals*; *stockholder* = *shareholder*; *suspenders* (*bretelles*) = *braces*; *taxes* = *rates*; *tenderloin* (*filet*) = *undercut*; *ticket-office* = *booking-office*; *track* (*voie*) = *line*; *truck* = *lorry*; *typewriter* (*dactylo*) = *typist*; *undershirt* = *vest*; *vaudeville* = *music-hall*; *vest* = *waistcoat*; *waste-basket* = *waste-paper-basket*. *First floor* se dit en Angleterre *groundfloor*; le *second floor* représente donc le *first floor* anglais; le *courrier* (*mail*) se dit *letters*; on ne dit pas *to ring up* comme en Angleterre mais *to phone*; *to charge* au lieu de *to put down*; le *supper* se prend assez tôt dans la soirée; le *lunch* est tout repas pris irrégulièrement. Les *classes* ou *grades* des Etats-Unis sont des *forms*; *grade* se rend par *standard*; on dit en Amérique *in cits* (*in citizen's clothes*, en pékin) en non *in mufti*; *inc.* pour *ltd.*; *tickets* (*bulletin de vote*) pour *ballots*; *eastbound* pour *eastend*; *backyard* pour *garden*; *auto* pour *car*; *to ride* (*rouler en auto*) pour *to drive*; *rubbers* (*galoches*) pour *goloshes*; *to shine* (*cirer*) pour *to black*; *football* correspond à *rugby* et notre *football* devient *soccer* ou *socket*; *quite* a le sens de *tout-à-fait* en anglais et de *à peu près* là-bas.

Le vocabulaire n'est pas le seul à être affecté; des expressions entières sont différentes : *it hurts me* pour *it hurts*. Des confusions s'établissent; on perd le sens de la langue; *raise* = *rise*; *say* = *I say*; *to fill* (*plomber*) = *to stop*. *Jolly* a disparu de l'américain et reste sans correspondant; *to fix* (*réparer, arranger, confectionner, guérir, finir, achever, corrompre, être ivre, punir, corriger*) n'en a pas en anglais. *To run* s'emploie pour *to manage*, *quite* pour *just*. *Right* est d'un usage très étendu : *right away*, *right now*, *right well* (*pas mal*) *right there* (*précisément là*). *Good* remplace l'adverbe *well*. *Some* de indéterminé devient adjectif avec le sens de *fameux* : *Some girl* (cf. notre *c'est quelqu'un*).

L'emploi de *Dr* et *Professor* est plus restreint et précis en Angleterre qu'aux Etats-Unis; *Honorable* est employé pour tout homme en vue en Amérique tandis qu'en Angleterre, il n'est décerné que dans certaines conditions. On met *Mr.* devant le nom dans une adresse en Amérique, tandis qu'il est remplacé par *Esqu.*, derrière le nom, en Angleterre. Par une affectation inverse, *lady* remplace souvent dans les composés *girl* et *woman*. *Dear* est plus réservé en Angleterre que *My dear*; c'est le contraire en Amérique.

Les euphémismes sont plus nombreux qu'en Angleterre : *help* se dit pour *servants*; *employee* est d'un emploi plus fréquent que *clerk*; *loan-office* joue le rôle de *pawn-shop*; *popular-priced* est plus discret que *cheap*. *Spittoon* devient *cuspidor* et *underwear*, *B. V. D.* L'Anglais ne se sert pas de tant de titres que l'Américain qui use de termes prétentieux et ridicules comme *chief of the ushers* (chef des ouvreurs). Pour lui, *Jew* est d'un usage courant, mais on s'en formalise en Amérique et *Hebrew* fait plus distingué. Dans quelques petites localités méthodistes du Sud, la mort brutale se cache sous des termes euphémistiques : *funeral* se rend par *obsequies*; *consigned to earth* recouvre *buried* et on trouve même *to fall asleep in the arms of Jesus*. Les nom de maladies et tout ce qui s'y rapporte cachent sous des dehors agréables leur véritable valeur : *insane asylum* devient un *hospital* et *reformatory-school*. L'Anglais, resté pudique, a un index des mots prohibés qui comprend *sick* (idée de vomir, en américain *sea-sick*), *stomach*, remplacé par *abdomen*, *bum* et *bug* y est un insecte. *Sick* a le sens général de *malade* aux Etats-Unis et *bug* y est un insecte. L'ère victorienne amena en Angleterre une recrudescence de pudeur qui passa l'Atlantique et *cock* devint *rooster*; *bull* fut banni; *male-cow* et *gentleman-cow* en furent les succédanés. *To castrate* devint *to alter*; *woman* passa à *female*. C'est l'époque des images voilées telles que *interesting condition*, *fallen woman*, *social deseases*. Même chez les prostituées, *pimp* devient *P. I.*

Bien des mots indécents en Angleterre sont parfaitement corrects aux Etats-Unis : *guy* (*a man*) est impossible au sens propre dans l'île. *Son of a bitch* et *son of a gun*, *bloody* sont de la même catégorie.

LES ÉCHANGES ENTRE LES DEUX LANGUES

L'Angleterre reçoit sa part d'américanismes par l'intermédiaire de Liverpool. Le mot *caucus* par exemple est un pur américanisme qui prit naissance à Boston et frappa par sa forme nombre de voyageurs anglais. Du sens de *groupe politique*, il est passé en Angleterre à celui de *comité directeur d'un parti*.

Talented, *influential* ont suivi le même chemin. Les écrivains en tournée de conférences mieux que les touristes sont des agents de propagation. Dickens, dans ses *American Notes* notamment a ainsi

introduit les trois derniers mots cités. Le cinéma accoutume le public au sens de mots bizarres comme *tough* (rude), *dive* (repaire), *dough* et *sugar* (argent servant à corrompre), *boob* ou *lobster* (notre « moule »), *junk* (fonds de grenier), *peach* (épatant), *to make good* (faire de bonnes affaires), *pants* (*trousers*). Les journaux et le langage de la politique en sont pleins : *graft* (concussion) et *bluff*.

L'introduction des produits et des coutumes américaines dans l'île aide puissamment ce courant. Le malaise qu'éprouve l'Anglais qui emploie le *slang* américain dégénère souvent en un usage fautif et l'écrivain qui essaie de reproduire la langue américaine nous rappelle inévitablement les Français qui parodient notre « belge ». Il y a enfin les propagateurs inconscients qui répandent les mots lus sur le journal ou au cinéma, tels que *cute* (gentil), *you bet your life* (prononcez *betcha*), *to hitch-hike*, *to hop* (s'embarquer comme voyageur clandestin, se faire véhiculer).

Par contre, l'anglais s'introduit aux Etats-Unis par les romans et surtout le théâtre où les acteurs sont anglais ou affectent la prononciation britannique. L'église protestante épiscopale est également responsable en partie de ces introductions. Ces échanges entravent dans une certaine mesure l'action dissolvante des divers éléments qui composent le monde de ceux qui parlent *anglais*.

LES TENDANCES DE L'AMERICAIN ACTUEL

Ce processus de décomposition s'explique par certains traits du caractère américain : un dédain et un mépris absolu pour toute règle ou contrainte, une attitude démocratique devant l'autorité, même grammaticale, un humour grotesque et bizarre, une disposition très grande aux métaphores et images, un amour *élisabéthain* pour l'exubérance du langage.

La peur d'être isolé dans ses opinions, le manque d'originalité si souvent causé par le désir de se *conformer* à l'idéal commun, font qu'aux Etats-Unis c'est le puriste qui est presque ridicule et l'*iconoclaste* l'homme *régulier*. C'est d'ailleurs ce conformisme qui favorise une *nation-wide propagation* de ces idiomes. Le dédain d'une langue raffinée se marque dans l'ignorance des finesses et des distinctions de l'anglais moderne. *Each other* et *one another* sont équivalents comme souvent en anglais, en même temps que disparaît la différence entre *will* et *shall*. *Whom* et *whose* ont tendance à s'effacer devant un *who* universel. *Not* s'abrège régulièrement derrière *to do* et *to be*, même sans apostrophe. La combinaison de *one* (pronom indéfini, *on*) et de *he* (pronom personnel qui représente *one* dans la même phrase) se retrouve sous la plume de professeurs et d'écrivains.

Les tendances américaines actuelles remontent somme toute à une époque où une évolution, commencée en Angleterre pendant la période *élisabéthaine*, cessa dès que la nation eut pris conscience de son unité linguistique mais poursuivit son cours aux colonies.

Ces tendances sont un goût pour les néologismes, un usage très libre des suffixes et des préfixes, une réduction du mot à sa racine ou prétendue racine. Ce dernier point fournit des exemples particulièrement probants. L'Anglais a déjà des mots réduits comme *mob*, *bus*, *cab*, *wig*, etc... Les Américains, continuant dans cette voie, ont trouvé : *prep* (*aratory school*), *co-ed* (*ucational boy ou girl*), *prof* (*essor*), *grad* (*uate*), *lab* (*oratory*), *coke* (*cocaïne*), *vamp* (*ire* = femme fatale), *pep* (*per* = entraîné) et *ad* (*vertisement*). Les mots composés par télescopage sont fréquents : *slanguage* (de *slang* et *language*); les suffixes souvent amènent la compression du mot : *printery* de *printing-office*; les mots d'origine hispano-californienne, comme *cafeteria* qui a engendré *grocceteria* (*grocery-store*), sont de la même classe. Le suffixe *ette* est aussi populaire : *kitchenette*. *Near* comme préfixe doit sa vogue à sa rapidité : *near-beer* et *near-silk* expliquent bien des choses en quelques lettres. L'omission de l'article et les réductions ne suffisent pas encore; il reste les abréviations : *G. O. P.* (*grand old party* ou parti républicain, par plaisanterie : *get out and push*) *C. O. D.* (*cash on delivery*, payable sur réception), *O. K.* (*all right*, initiales de *oll korrekt?*). *A n° 1* (de toute première qualité) appartient au même processus; semblablement, *T. B.* (*tuberculosis*). Le plus bel exemple est celui de l'*elevated railway* qui devient *elevated*, puis *El*, puis *L* (cf. notre *Ixelles* = *XL*). Mais le trait marquant qui sépare Anglais et Américains est cette fantaisie dans l'invention verbale. *Dumb-bell* pour *simpleton*, *juice* pour *electricity*, *high-brow* pour *conceited*, *sob-sister* (saule-pleureur) *frame-up* (confrontation), *clock-watcher*, *four-flusher* sont intraduisibles. L'étonnante rapidité avec laquelle se fabriquent les nouveaux verbes est surprenante et *to hooverize*, *to belgiumize* ne sont que de pâles exemples de cette audace qui s'étend parfois d'ailleurs à la presse britannique qui annonçait en pleine guerre : *Ostend has been zeebrugged*. Les prépositions dans une langue aussi libre s'attachent avec beaucoup de facilité aux verbes. C'est ainsi que l'on rencontre : *to show up* (se faire voir), *to turn down* (renoncer), *to wind up* (remonter), *to doll up* (faire le Jacques), *to ball up*, (emballer), *show-down* (pessimiste).

Le réclamer est un créateur fécond et pour qui connaît la variété des produits qui s'offrent incessamment à l'acheteur, il est facile de se rendre compte de la source intarissable qu'ils présentent pour de nouvelles appellations : *kodak*, *postum*, *klaxon*, *victrola*, *dictograph*, *uneeeda*, *chiclet*, *speamint*, *palmolive*, *mobiloil*, *tuxedo* (smoking), *camera*, et même des mots à substitution comme *triscuit*.

Deux mots d'un fréquent usage et d'un aspect bizarre méritent de retenir notre attention un instant : *phoney* qui se dit de *bijoux faux* et *bon marché* et qui combine les éléments de *funny* et *telephone*, semble-t-il, alors que la véritable origine doit être cherchée dans *Forney*, nom d'un bijoutier. *Moron* (fou ou idiot) est adopté depuis une enquête menée sur l'état mental des soldats américains; il vient évidemment du grec *môros*.

Alors que les pays européens contiennent une proportion relativement faible d'étrangers, aux Etats-Unis, elle est considérable et depuis 1820, 30.000.000 d'émigrants ont franchi l'Atlantique. Le recensement de 1910 montre que 1.500.000 personnes ne parlaient pas anglais, que 13.000.000 étaient nées en pays étrangers et que 30.000.000 en étaient les descendants. Les suffixes allemands *fest* et *bund* se sont adaptés et étendus; *goulash* (hoche-pot) est hongrois de nom et d'idée; *spaghetti* et *chianti* se laissent aisément reconnaître. Le patriotique *liberty-cabbage* n'a pas détrôné le *sauerkraut* pas plus que nos *boules de Berlin* n'ont disparu devant les *boules de l'Yser*. Le portugais *cuspador* (cracheur) est devenu *cuspidor* (crachoir). Le sens des mots s'élargit quand ils passent dans une langue étrangère; c'est le cas de *café*, *boulevard*, etc. Le mélange de ces mots se traduit par des composés hybrides comme *per day*, *per mile*, usités également en anglais. Chaque couche d'émigrants ayant établi ses foyers dans des régions différentes, on assiste à la naissance de dialectes nettement localisés sur des aires peu étendues. La Nouvelle-Orléans est pleine de termes français comme *praline*, *brioche*, *kruxingiol* (croquignole), *pooldoo* (poule d'eau) et le Sud-Ouest de vocables espagnols *quien sabe?* (qui sait?), *jornada*, *vamosé*, *hombre*, etc.. La Pennsylvanie subit l'influence allemande. Les Philippines et Hawaï ont des mélanges encore plus curieux. Le mot de salut, *aloha* (adieu, bonne chance) est courant sur le continent américain.

LA PRONONCIATION AMÉRICAINE

La voix des Américains semble être plus grave que l'anglaise et le son nasal (*nasal twang*) qu'on y observe est plutôt d'un ton bas. Il a pour cause, semble-t-il, un resserrement et un grossissement des cordes vocales dus au climat sec et aux rapides changements de température; je donne l'explication pour ce qu'elle vaut. Elle est en tous cas plus vraisemblable que celle du nasillement caractéristique du Middle-West et de Chicago en particulier : la bouche, paraît-il, se fermerait et la respiration se ferait par le nez, à cause du vent qui ne cesse de souffler sur la ville (?). Le langage semble hésitant, monotone et indécis tandis que l'anglais est décidé et rude. Un mot comme *extraordinary* ne s'entend en anglais qu'à la première syllabe accentuée tandis que l'Américain prononce toutes les syllabes sans faire peser d'une façon décidée l'accent sur telle syllabe plutôt que sur telle autre. L'accent anglais (*recessive*) tend à remonter; les Américains le font descendre et pour les mots un peu longs ont tendance à mettre un accent secondaire. Enfin l'anglais est légèrement chantant et plus mélodieux. Il n'y a rien de plus difficile que de saisir la place de l'accent d'un mot chez un Américain et, quand on la saisit, bien souvent elle ne concorde pas avec celle qu'il a en anglais. L'élision et la liaison y jouent un plus grand rôle et sont

la source de perpétuels changements; les voyelles atones ont tendance à se ramener au niveau de *e muet*. La prononciation du *broad a* (a ouvert, â) que Webster trouvait si affectée en 1789, est remise en honneur par lui en 1817 et son influence a valu à ce son de survivre jusqu'aujourd'hui en Nouvelle-Angleterre. En dehors de cette région le *flat a* (è) a continué à régner. Le *broad a* reste donc absent de mots comme *psalm*, *palm*. Une petite fille dont le père était méthodiste et la mère protestante, avait, raconte-t-on, à dire *amen* (émen) avec son père et *amen* (âmen) avec sa mère. Le *broad a* d'ailleurs pris sa revanche puisqu'il s'entend dans des mots où il n'a rien à faire : *got* (gât), *stock*, *chocolate*, etc... et dans la syllabe *com* commençant un mot (*company*).

Certaines terminaisons en *ile* qui en anglais riment avec *vile* (fertile, servile) deviennent brèves.

C'est encore à Webster que l'Amérique doit de ne plus prononcer presque le *y* (yod) que les Anglais font entendre devant le *u* de mots comme *duty* (pr. diouty). Il est affecté de lire *new* (niouw) et *duke* (diouke); on dit *new* (nouw) et *duke* (douke) généralement.

Either et *neither* ont depuis Webster gardé la vieille prononciation de *eether* et *neether* alors que depuis 1850, en Angleterre, la mode s'est établie de dire *either* (eyether) et *neither* (neyether). Ajoutons que *clerk* rime avec *lurk* et pas avec *lark*; lieutenant se dit *loutènent* et non *lèftnènt*.

L'ORTHOGRAPHE AMÉRICAINE

Les principaux changements dans l'orthographe peuvent se résumer comme suit :

- finale *or* pour *our* : *arbor*, *neighbor*.
- consonne simple pour double : *traveler*.
- e* final omis : *ax* (*e*), *good-by* (*e*).
- er* final pour *re* final : *center*, *theater*.
- omission de terminaisons étrangères atones : *catalog* (*ue*), *program* (*me*).
- omission de *u* en combinaison avec *a* ou *o* : *gantlet*, *mold*.
- réduction des diphtongues : *encyclopedia*, *medieval*.
- réduction des groupes de consonnes : *draft* (*draught*), *plow* (*plough*).
- changement de *o* en *a* ou *u* : *naught* (*nought*), *slug* (*slog*, jeton).
- changement de *e* en *i* : *inclose* (*enclose*).
- emploi de *a*, *ai*, *i* pour *y* : *ataxia*, *pajamas*, *tire* (*pneu*).
- emploi de *s* pour *c* : *defense*.
- ct* pour *x* : *connection* pour *connexion*.
- y* pour *i* : *gypsy*.

Diverses modifications ont lieu dans les mots : *alarm* (*alarum*), *jail* (*gaol*) et *catsup* (étymologie populaire de *ketchup* = sauce anglaise).

L'origine de ces simplifications gît dans la nécessité d'adapter l'écriture à la prononciation pour des gens éloignés de toute tradition. Certaines graphies sont plus logiques que les anglaises correspondantes. Quelques anomalies subsistent cependant. Comment expliquer *gray* pour *grey* et *gypsy* pour *gipsy*, si ce n'est par une ignorance totale ou un dédain suprême des règles les plus élémentaires ? C'est encore à Webster et à son *Elementary Spelling* qu'est dû le divorce des deux langues sur ce point. Sa grande popularité, une diffusion extraordinaire (62.000.000 d'exemplaires vendus de 1783 à 1866) et la parution de son dictionnaire donnèrent à ses réformes une sorte de consécration officielle. Si certains de ces changements remontaient à une incertitude d'origine anglaise, d'autres par contre étaient de franches innovations, beaucoup trop hardies et destinées à périr avec leur auteur. Des graphies comme *bilt* (*built*), *hed* (*head*), *masheen* (*machine*) disparaissent avec les éditions successives du dictionnaire et les attaques des gardiens de la tradition ne cessent cependant de pleuvoir sur lui. « *Webster has corrupted pure spelling sadly* » dit encore Coxe en 1886. L'opposition qui use d'arguments puisés non seulement dans l'ordre étymologique mais aussi esthétique, surtout en Angleterre, n'a cependant pas réussi à retarder une avancée de plus en plus marquée.

Le *Concise Oxford Dictionary* et le *Monumental New English Dictionary* portent les traces de concessions tacites à la nouvelle orthographe. Aussi la confusion règne-t-elle.

L'orthographe britannique en Amérique se base sur la tradition coloniale, assez affectée, et sur le désir d'arriver à un compromis qui puisse satisfaire les deux pays. Certaines maisons d'édition dans leurs instructions à leurs auteurs continuent à se prévaloir des lois orthographiques anglaises pour les mots anciens; les néologismes forment un groupe à part pour lequel l'incertitude et la liberté règnent encore.

Au Canada, si la langue officielle est anglaise, les journaux introduisent peu à peu des modes américaines. La situation est la même en Australie. Aussi est-ce aux Etats-Unis que l'orthographe phonétique et simplifiée trouve ses plus ardents partisans. En 1886, l'*American Philological Association* proposa une liste de 3509 mots pour lesquels elle proposait des changements la plupart empruntés à Webster. Mais l'audace encore trop grande de certaines propositions compromit le succès auprès du grand public. En 1898, la proposition de la *National Education Association* plus brève et plus modérée obtint l'adhésion des masses : *ough* final notamment devenait *o* ou *u* suivant sa prononciation, *thru* = *through*; *tho* = *though*. C'est la suppression de *e* final qui recueillit le plus d'adhésions et des mots comme *catalog* ne sont plus depuis écrits avec *gue*. La tentative du *Simplified Spelling Board*, soutenue par Carnegie et comprenant parmi ses collaborateurs des noms comme ceux de Bradley, Grandgent, échoua par trop de hardiesse. Son influence

s'est surtout fait sentir dans le monde médical. Voici quelques changements proposés par cette commission :

ae et *oe* au début des mots deviennent *e* (ceci est devenu presque général actuellement).

b muet est omis : *det* (*debt*).

ough final s'écrit *o* ou *u* suivant la prononciation (ceci s'applique actuellement dans l'orthographe des annonces et réclames).

our final s'écrit *or* (devenu d'usage courant).

ph devient *f* : *alfabet*, etc...

Cette liste, très en avance sur le langage courant, est une mine pour les agents de publicité toujours à l'affût de formules courtes et cependant intelligibles. *Burlesk* et *foto* ne sont pas rares sur de gigantesques panneaux-réclames. Les mots étrangers si soigneusement conservés en anglais n'échappent pas à la loi commune. Les accents sont particulièrement conservés intacts en Angleterre. En Amérique, *depot*, *cafe*, *Poincare* (Poincaré) ont perdu ces signes.

Au contraire *buffet* se voit affublé de signes comme *buffét*, *buffèt*, etc... La notion des genres est quelquefois obscurcie : *blond et blonde* sont employés indistinctement. Le pluriel se forme au gré du rédacteur : *virtuosos*, *delicatessens*, *curriculum*s. Des neutres pluriels latins deviennent suivant un processus bien connu des romanistes et des Américains des singuliers : *data*, *criteria*, et ceci provoque une cascade d'erreurs comme *curriculas*, *alumnis*, *apparatuses*, *phenomenons*. L'habitude d'écrire des noms propres et des symboles avec une majuscule tend aussi à disparaître ; la ponctuation même varie. Dans une adresse, on ne met pas de virgule après le nom de la rue ; on place un point entre le nombre entier et sa fraction ; le trait d'union tend à disparaître ; l'apostrophe du possessif est souvent omise sans aucun scrupule. Dans une date, 8/10/27 ne veut pas dire le 8 octobre mais le 10 août.

LA GRAMMAIRE ET LA LANGUE VULGAIRES

L'Américain moyen comprend à sa manière tout le vocabulaire anglais excepté les mots d'origine grecque ou latine. Il suit sans trop de difficulté les discours des hommes politiques et les sermons des *clergymen* mais, s'il y reconnaît une sorte de langage raffiné, pour son propre compte il est loin de s'en servir et malgré l'effort immense déployé par l'enseignement des écoles et des traités, rien ne peut contrebalancer l'influence des journaux, des cinémas, des réclames et surtout cette tendance innée à dédaigner ce qui est apprêté. D'enquêtes faites dans les écoles, il résulte que les erreurs faites sont pour 57 % relatives au verbe et de ces 57 %, 24 % à la confusion du parfait et du participe passé, du moins dans le langage oral. Dans les textes écrits, il y a moins de fautes mais ce sont encore les verbes qui dominent. Les dialectes locaux se font même

jour (*oi* pour *ir* à New-York : *girl*, prononcé et écrit *goil*; *you-all* dans le Sud, etc...) mais se noient dans une masse d'erreurs communes au pays tout entier. Ce dialecte commun se trouve merveilleusement transcrit dans les œuvres de Lardner (*You know me, Al*, 1916). Les pronoms sont aussi une source de confusions très sérieuses.

Pour les verbes, on remarque le passage de la conjugaison forte à la faible : *growed* pour *grew*, par l'effet de l'analogie. *Taken* par exemple donne naissance à *shoken* et *forsaken*. Des formes créées à l'imitation de *slept* (de *slepped*, *slepp'd*, *slepp't*) sont innombrables en américain parlé. Les nouveaux verbes sont, cela va sans dire, tous réguliers.

En deuxième lieu, il y a l'usage du parfait pour le participe passé et vice-versa. On entend couramment comme en Ecosse d'ailleurs : *I have went*, *he has did*. Nombre de participes prennent *en* comme terminaison : *tooken*, *hadden*, *wroten*; cette substitution pourrait bien remonter à l'époque élisabéthaine anglaise.

To get, auxiliaire de *to have* dans *I have got* ou *gotten* (historiquement parlant) a oblitéré le verbe principal et on dit populairement *I got* ou *gotten*. L'auxiliaire *to have* a tendance à s'effacer aussi et dans les temps composés il apparaît souvent sous la forme de *of* : *I would of gave* ou *Who could a' took it?*

Will et *shall* sont confondus. *Will* s'emploie à la première personne du futur singulier et *shall* devient une manière d'optatif. *Was* remplace *were* et *am*, *be*. *Shall* est remplacé par *will* sauf à l'impératif

Le subjonctif se résorbe dans l'indicatif : *if I was* (= *were you...*)

Le *s* de la troisième personne du singulier de l'indicatif présent se maintient curieusement. *Ain't* est d'un usage courant, quel que soit le nombre.

Pour le pronom, rien n'est changé aux paradigmes anglais, sauf qu'on y ajoute les doubles formes : *ourn*, *yourn*, *theirn*, *hisn*, *hern* comme possessifs, à côté des formes en *s*; on retrouve ce *n* dans quelques dialectes anglais.

Au pluriel, *you* est souvent, pour la clarté, prononcé *yous* ou dans le Sud *you-all*. *Them* devient un pronom personnel de la troisième personne du pluriel au cas de l'objet et même ailleurs : *them are the kind I like*. Le sens des démonstratifs est précisé par l'addition de *here* (*this-here*) et *there* (*that-there*).

Dans les relatifs interrogatifs, *whom* disparaît devant *who* et le possessif devient *whosen*, avec le même *n* que pour les pronoms personnels. *Whichn* est analogique. Ainsi se vérifie une fois de plus la tendance à faire disparaître les cas. *You* se prononce *yuh*. Par une conséquence de la même loi, *I* s'emploie pour *me* et *him* pour *he* : *us fellow* (*we fellows*). Une phrase comme : *Between I and you, him and her drinks too much* est une monstrueuse accumulation d'erreurs. L'emploi du nominatif des pronoms se confine presque toujours dans la langue parlée à *I*.

Derrière un comparatif, c'est encore le cas-objet qui domine : *he is taller than me*, de même après *as* et *like*. Les adverbes anglais en *ly* ont disparu et la tendance à donner à l'adjectif et à l'adverbe la même forme s'est encore accentuée aux Etats-Unis. *Sure*, *bad*, *quick* sont notamment dans ce cas. La terminaison *y* de certains adjectifs leur tient lieu de désinence adverbiale *ly*.

Le pluriel et le génitif sont les deux seules occasions de changement dans la forme des mots. Pour les noms composés, la tendance américaine est de mettre la marque du pluriel ou du génitif à la fin du groupe. On dira : *two son-in-laws* et *that umbrella is the young lady I go with's*. Les faux singuliers refaits sur le pluriel ne sont pas rares : *portugee*, *tactic*. *Of* pour marquer le génitif est presque toujours omis. Derrière le possessif *their* (leur) on substitue au pluriel anglais le singulier français.

Les adjectifs ont des formes particulières pour les degrés de comparaison. Le double comparatif et le superlatif renforcé sont fréquents : *more better* détrône *best*; la circonlocution *still better* tourne la difficulté. Les longs adjectifs suivent la règle générale : *beautifuler* et *beautifullest*. Le comparatif de deux devient comme en français un superlatif : *the best of the two*. Il faut signaler aussi la grande facilité qu'offre le suffixe *y* pour créer de nouveaux mots. Le nombre de ces innovations est cependant restreint, comparativement à celui des substantifs et verbes. C'est que *funny*, *nice*, *cute*, *hard*, *wonderful* (souvent avec *in the world* et au superlatif) servent à un nombre presque illimité d'usages. *One* est réduit à un son vague comme *'n* et *than* est presque inintelligible.

*Liab*le (sujet à) et *lik*ely (probable) sont éternellement confondus. *Lik*ely sert de doublet à *attr*active.

La double négation est en faveur et on entend journellement des phrases commes : *I don't see nobody*, *I couldn't hardly walk*, *I don't know nothing about*. Des phrases authentiques semblent avoir été composées par quelque plaisant farceur : *You don't know nobody what don't want nobody to do nothing for them, do you?*

Des expressions dans le genre de : *sort'a*, *kind'a* (espèce de ...), *that-a way*, *atta-boy* sont de purs américanismes. Les deux premières sont composées d'une particule neutre *a* et la dernière referme un *that* exclamatif (quelle gosse!). *At all* prononcé *a tall* est remplacé le plus souvent par *none* : *he didn't hurt me none* ou *any* ou *at all*.

La prononciation vulgaire modifie bien des mots : *d* s'adoucit en *t*; *g* disparaît de la fin des mots; des syllabes entières se résorbent comme en anglais : *pro'bit*ion, *his'ry*, *prob'ly*. Les consonnes se déplacent : *hunderd*; *ow* final devient *er* : *piller*. *What does he say*, *come here* et *good-bye* deviennent dans de rudes gosiers : *wah zee say*, *c'meer* et *g'by*; *so long* s'abrège en *s'long* et *excuse me*. 'scuse *me*. Les mots étrangers où l'accent est incertain n'échappent pas au massacre. *Café* est en train de devenir dans des bouches mala-

droites quelque chose comme *kaif*; *vaudeville*, *wawd-vill*; *connoisseur*, *connissoor*; *debut* rime avec *nut* et *chef d'œuvre* se transforme en *tchefdoover*. Mencken prétend même avoir entendu un impresario annoncer un numéro joué par des artistes français en donnant aux interprètes les noms de *Em and Milly* (M. et M^{lle}, portait le programme).

LES NOMS PROPRES

Les noms propres américains prouvent une fois de plus l'extraordinaire mélange de races qui s'est opéré dans le *melting-pot*.

Si l'on compulse un indicateur téléphonique, à la lettre *Z*, on sera surpris du nombre de noms étrangers. Ce sont, à côté des innombrables *Zimmerman*, *Ziegfeld*, *Zellner*, *Ziegler* allemands, des *Zabludosky* slaves, des *Zaccardi* et *Zanelli* italiens, des *Zukor* juifs, même des grecs comme *Zapeion*, des espagnols comme *Zingaro* et de bizarres *Zvan*, *Zrike*, *Zeve* sans origine claire.

A New-York, le nom, quatrième en fréquence, est un irlandais : *Murphy* et le cinquième, *Meyer*, un nom juif-allemand. *Cohen* et *Levy* viennent avant des noms britanniques comme *Taylor*, *Murphy*, *O'Brien*, *Schmidt*, *Kelly* dépassent les *Robinson*. A Chicago, on trouve *Schmidt*, *Meyer*, *Olsen*, *Larsen*, *Hansen* avant *Ward*. Dans les campagnes, même phénomène. Le Sud-Ouest est plein de *Lopez* et *Gonzales* tandis que *Olsen* dans le *Middle-West* et *Duval* dans le Sud font concurrence aux *Smith* et aux *Brown*.

Il faut d'ailleurs tenir compte des noms étrangers anglicisés plus ou moins : nombre de *Smith* sont des *Schmidt* tandis que *Braun* est devenu *Brown* et *Mueller*, *Miller*. Ce phénomène commun dans tous les pays a pris en Amérique une extension considérable. Les noms hollandais et français ont été les premiers à en souffrir. *Haerlem* passe à *Harlan*, *Soulé* à *Sewell*, *Gervaise* à *Jarvis*, *Pebeaudière* à *Peabody* et de l'*Hôtel* à *Doolittle*.

Le *g* et le *ch* allemands, difficiles à prononcer pour des gorges américaines, se changent en *k*, *ck*, *y* ou *ough* : *Steinweg* se transforme en *Steinway*, *Bloch* en *Block*, *Brumbach* en *Brumbough*.

L'orthographe se modifie pour devenir phonétique et conforme au système anglais : *Blum* s'écrit *Bloom*; *Reuss*, *Royce*; *Gruen*, *Green*. On procède le plus souvent par approximations : *Bauer* se mue en *Bowers*; *Huber* en *Hoover*. Les accents disparaissent : *Löwe* devient *Lowe* et *Suplée*, *Suplee*. Le son français *oi* se change en *oy*. *Dubois* se prononce *Dooboys* et *Boileau* comme *to boil*.

Le groupe *Kn* allemand par analogie avec *kn* anglais ne se prononce pas : *Knapp* (pr. *Nap*). Les voyelles prennent le son le plus fréquent qu'elles ont en américain vulgaire et sur ce point encore, les variantes sont innombrables.

Le procédé par traduction est aussi en faveur. Maint *Carpenter* de Pennsylvanie est un descendant d'anciens *Zimmermann*. Des

membres de la même famille portent souvent, tantôt le nom américanisé, tantôt le nom allemand.

Certaines de ces traductions sont bizarres : *Katzenellenbogen* trop long s'est raccourci en *Castle* ; un Français du nom de *Leroy* voit ses descendants s'appeler *Leroy* comme lui, *Larraway*, *King* ; *Huisman* devient *Houseman*.

Les noms grecs difficiles à retenir sont changés en leurs correspondants anglais : *Triantafyllopoulos*, c'est tout simplement *Rose*. Un cas plus curieux nous est offert par les *Schönberg* qui, incapables de trouver en anglais une traduction harmonieuse de leur nom, ont alors recours à *Belmont*.

Korzeniowski passe à *Conrad* et *Rubinowitz* à *Rubinstein*.

Ces changements ne sont pas sans avoir de causes sérieuses.

Outre la pression linguistique exercée sur l'immigrant et la facilité que présente un nom anglais pour les relations commerciales, il règne vis-à-vis des étrangers une défiance et un mépris qu'ont parfois justifiés les catégories les moins instruites d'immigrants. Les mots de mépris pour les étrangers abondent : *boche*, *hunyadi* (hongrois), *frog* ou *froggy* (grenouille, français), *chink* ou *yellow-belly* (chinois), *polack*, etc...

Cette haine n'est pas faite pour les rassurer et ils se hâtent de repeindre leurs noms aux couleurs nationales. Les juifs surtout usent avec célérité de ce moyen : *Levy* devient *Lewy*, *Levitt*, *Halevy*, *Levie*, *Levine*, *Lever*. *Cohen* est tour à tour *Cohn*, *Cann*, *Lahn*, *Coyne*, *Conn*. *Wilson* dissimule *Wolfsohn* et *Burton*, *Bernheimer*.

Les noms grecs de cinq à huit syllabes s'abrègent le plus souvent en *Smith* et les Hongrois choisissent de préférence *Martin* et *Lacy*. Les Italiens en relations avec des catholiques irlandais prennent souvent des noms irlandais en épousant des jeunes filles irlandaises.

Les prénoms suivent la même voie, et *Patrick*, *Dennis* se dissimulent sous la forme moins apparente de *George* et *William*. Les prénoms allemands sont tantôt remplacés par leurs équivalents anglais (*Ludwig* = *Lewis*), tantôt par un prénom choisi au hasard : *Milton* et *Raymond* ont longtemps été les grands favoris.

Les Juifs sont particulièrement ardents à transformer leurs prénoms par trop visibles : *Lee* cache des masses de *Isidore*, *Samuel*, *Isaac*, *Israël* et *Levi*. *Guiseppe* devient *Joseph* ; *Athanasios*, *Nathan* ou *Tom* ; *Vasilios*, *Basil* ou *Bill*. *Dick* a souvent pour origine un *Dirk* hollandais et *Nellie*, un *Neeltje*.

Même les blanchisseurs chinois se nomment maintenant *Charlie* ou *Frank*.

Lorsqu'il s'agit de nommer un enfant, l'influence puritaine restée plus puissante en Amérique qu'en Angleterre, suggère des noms comme *Faith*, *Prudence*, *Hope* et, en Nouvelle-Angleterre, des appellations bibliques : *Ezra*, *Hiram* qui font la joie des auteurs comiques anglais.

D'autres s'attribuent des noms de personnages américains célè-

bres : *Washington, Lee, Jefferson*. Enfin, on combine parfois curieusement deux prénoms en un : *Leilabet* (*Leila* + *Elisabeth*); *Romiette* (*Roméo* + *Juliette*) rappelle Shakespeare.

La carte des Etats-Unis est parsemée de noms géographiques qui appartiennent à au moins cinquantes langues différentes.

Les premiers colons anglais firent preuve de peu d'imagination en donnant les dénominations que nous connaissons aux beautés et aux sites du pays qu'ils venaient occuper. Ils ont rempli la carte de nouveaux *Boston, Bristol, Londres*, sur les côtes surtout; une fois parvenus à l'intérieur de la contrée, ils furent bien obligés d'adopter dans une large mesure les noms indigènes et si ceux des rivières *James* et *New-York* ont disparu sous un nom plus moderne, nous connaissons encore le *Potomac*, le *Merrimac*, etc...

Certains ont d'ailleurs souffert de cette adoption : *Unéaukara* est devenu le méconnaissable *Niagara*. Cependant les noms de *Chicago, Mississipi, Kalamazoo, Susquehanna* jettent encore sur les cartes un éclat barbare.

Trop de noms par contre rappellent les villes anglaises : on compte 18 *Boston* et *New-Boston*. *Elk* (*Elan*, traduction du nom indien de l'élan) est donné à plus de cent places différentes.

Un autre moyen a été également fréquemment utilisé : il consiste à se servir du nom d'un héros national ou d'un ancien pionnier : *Washington, Randolph* ou à le combiner avec un nom commun de lieu : *Johnstown, Williamsburg, Louisville*. L'antiquité fournit sa part : il y a aux Etats-Unis 16 *Athènes* et pas mal de *Troys, Philadelphia* porte le nom de *Philadelphie* de Pergame.

Certains colons donnent aussi à une nouvelle fondation le nom de leur ville d'origine : *Belgrade, Leipzig*.

Les noms indiens souvent adoptés pour de petites localités tendent à céder le pas devant les noms anglais. *Tacoma* est devenu *Mt-Rainier, Manhattan, New-Amsterdam*, puis *New-York*. *Asingsing*, passe à *Sing-sing*. Les noms hollandais se trouvent naturellement dans le voisinage de *New-York* et se présentent souvent sous une forme corrompue : *Brooklyn* (*Breuckelen*), *Hell-Gate* (*Hellegat*), *Sandy-Hook* (*Zandhoek*).

Les noms français sont aussi les victimes d'inconscientes transformations : *Smackover* remplace un *Chemin Couvert*; *Bob Ruly* est un ancien *Bois Brûlé* et *Low Freight* d'apparence et de sens bien anglais, ne recouvre que l'*Eau Froide*. Certains autres ont été traduits ou bien restent méconnaissables prononcés par les Américains : *Des Moines* devient *Dee-Moyn*; *Terre-Haute, Terry-Hut*. La rivière du *Purgatoire* passe à *Picketwire*.

Les noms espagnols suivent le même processus. *Los Angeles* reste encore un problème pour qui veut en connaître la prononciation. On ne trouve pas deux de ses habitants pour le prononcer de même. A côté de *Las Palomas, Santa Margarita, Nogales*, ont pris place des noms grotesques comme *Shoemaker, Sugarite*, qui contrastent

avec l'harmonie des premiers. Seule, la piété populaire empêche les noms composés avec *Trinidad*, *Salvador* et *Concepcion* de disparaître.

L'imagination descriptive des premiers pionniers a laissé également des traces sensibles. *Water Gap*, *Curtis Greek*, *Sandy Hook* peignent les lieux. Nombre de ces noms commencent par *Prairie* ou *Butte*. Les *Buffalos* abondent ainsi que les *Elks*. Les produits miniers ont donné naissance à d'autres catégories : *Oil City*, *Chrome*, *Telluride*, *Cement*. Les noms comiques ou grossiers des premiers temps de la colonisation ont parfois survécu : *Pig Eye*, *Horsethief Trail*, *Three Fingers*, *Big Chimney*.

Il y a enfin des formations arbitraires : *Pen-Mar* (Pennsylvania-Maryland). Plus curieuses sont des combinaisons du genre de *Wascott* du nom de son fondateur *W. A. Scott*.

Le bureau national géographique essaye, mais en vain, de remettre un peu d'ordre dans ce gâchis. On cherche à simplifier et à abrégé les noms propres surtout, en évitant autant que possible les confusions et les redites.

L'habitude américaine de prononcer toutes les syllabes avec une clarté égale amène pour les noms comme *Worcester* (en anglais *Woo-ster*) et *Norwich* (en anglais *Noridge*) des prononciations *Wor-ces-ter* et *Nor-wich*.

A la différence de l'anglais qui dira *the river Thames*, en Amérique, on place *river* derrière le nom propre : *Chicago river*.

Les noms des rues sont également distincts. L'habitude de désigner les rues par un chiffre, l'expression *corner of* et l'omission du mot *street* sont autant d'américanismes. Le mot *block* et l'emploi extensif de *boulevard*, *avenue*, *drive*, et *speedway* appliquées même à des rues sont encore caractéristiques. Les mots anglais de *road*, *place*, *walk*, *passage*, *lane*, *circus* sont presque inconnus. Seules des villes comme Boston connaissent des *hill* et des *side*. *Broadway*, terme anglais, est fréquent. Par contre *Plaza* et *Main-Street* ne sont pas usités dans l'île. Pour ce dernier, on le remplace par *High-Street*.

Il est proprement américain de dire en désignant une maison sise sur un coin, *5th avenue at 48th (street)* par exemple.

LE « SLANG »

Le *slang* américain ou argot reste encore à étudier dans son ensemble. Outre la difficulté de récolter les matériaux sur une aussi vaste étendue que les Etats-Unis, et parmi une tradition orale aussi importante que la littérature écrite elle-même, on court le danger de passer des années à collationner les documents et de se voir, au moment de publier les résultats de son enquête, débordé et distancé par la mode très passagère et capricieuse en ces matières.

C'est qu'il s'agit de fixer quelque chose d'aussi éminemment instable que le goût et la faveur populaires. Si le sujet a été si peu abordé jusqu'ici, ce n'est pas tant dû à la difficulté de l'entreprise qu'au dédain des écrivains pour ce genre de travail, dans un pays où un essai bien écrit et gentiment satirique, publié dans l'*Atlantic Monthly*, reste le type de l'œuvre distinguée, mâtinage d'Emerson et de Lamb. Et cependant que d'apports du *slang* au langage littéraire ! *Awful* et *nice* ne sont même plus relevés tant ils abondent dans des œuvres d'une facture supérieure, Parfois, c'est au contraire le *slang* qui bénéficie des enrichissements d'un Roosevelt, par exemple. D'Amérique, le *slang* passe en Angleterre où il vit côte à côte avec le *slang* proprement anglais.

Le livre de Scott Fitzgerald : *This Side of Paradise*, si goûté de Maurois, est responsable de cette introduction.

Voici quelques échantillons de ce pittoresque idiome :

bucks ou *boffos* : dollars.

cake-eater : pique-assiette.

cat's pajamas : tout ce qu'il y a de meilleur.

crasher : importun.

dim-box : tacot.

dincher : mégot.

fire-alarm : divorcée.

egg : un « œuf ».

flapper : midinette.

goof : sweetheart.

goofy : toqué.

ironsides : corset.

necker : flirteur.

spoon (to) : caresser. etc., etc.

Le *slang* se marque particulièrement dans des expressions toutes faites que l'on retrouve dans la bouche de tout le monde, dans ces « scies » que le cinéma, les réclames, les orchestres, les chansonniers répandent dans la foule. Elles varient de mois en mois et disparaissent aussi vite qu'elles sont venues à moins d'être élevées à la dignité d'expression consacrée et de passer définitivement dans le « *sermo cotidianus* ». A notre : *Merci, pour la langouste* et : *En voulez-vous des z-homards ?* on oppose : *How 'd you like to be the ice-man ?*, *This is life*, *Where did you get that hat ?*, *Would you for fifty cents ?*, *Let George do it*, *Why worry ?*, *Don't be like that !*. Il faut y ajouter : *My gal Sal*, et *And how!* qui fait fureur, *Hot stuff*, *On the ball* et tant d'autres ; des expressions comme *beau* (amoureux), *sheik* (pr. *sheek*, amant) et *sheiba* (pr. *sheeba*, corruption de Saba, amie) *sugar* (*sweetheart*), *monkey* ou *yellow* (lâche), *slick* et *swell* (épatant), *to get along* (s'en tirer), *to have the goods* (avoir le cœur), *to cut no ice* (s'en laver les mains), *to get by* (tirer son plan),

etc... sont également du « *slang* ». Il y aurait aussi une curieuse étude à faire du vocabulaire nègre.

C'est de France que les soldats ramenèrent *frog* (français), *bus* (avion), *pill-box* (mitrailleuse) *canned-monkey* (singe), *hard-boiled* (qui n'a pas froid aux yeux), mais ces mots, avec les événements qui les avaient amenés, se sont vite effacés des mémoires.

AVENIR DE L'AMÉRICAIN

L'avenir de l'anglais en général et de l'américain en particulier apparaît comme brillant, si on compare les différentes statistiques relatives au nombre de personnes parlant les grandes langues mondiales. L'anglais parlé par 20.000.000 en 1801, passe à 60.000.000 en 1868 et à 110.000.000 en 1890. Le chiffre est de 150.000.000 en 1921, en tête de toutes les autres langues.

Le français s'incline lentement devant lui au Canada, malgré une vive résistance; l'espagnol et le portugais s'accommodent de plus en plus de son voisinage en Amérique du Sud. En Extrême-Orient et en Océanie, c'est le véhicule commun; en Afrique Australe, c'est le principal élément de l'*Afrikaander*. De plus en plus, en Europe même, il est la langue des échanges internationaux.

Malgré son orthographe bizarre, le choix qu'offre son vaste vocabulaire et la simplicité de sa morphologie sont des éléments de succès pour un développement rapide mais provoquent en même temps, partout où l'anglais s'implante, des réactions locales que, faute de lois bien fixes, il est impossible d'enrayer sans concessions ni assimilations. Ce qui est arrivé à la langue anglaise est le sort qui l'attend un peu partout : diffusion très rapide d'un cadre linguistique très souple, très vite assimilable où viennent se ranger des éléments disparates. L'américain, plus accommodant que l'anglais et moins scrupuleux, accueillant aux mots étrangers trois fois plus répandu que lui, joue et jouera sans doute le rôle prépondérant dans cette expansion. Le Canada et l'Australie sont déjà, linguistiquement parlant, plus américains qu'anglais.

Telles sont dans leurs grandes lignes, les traits essentiels de la langue américaine, à en croire M. Mencken.

Un appendice donne quelques textes très caractéristiques, des notes sur les langues étrangères aux États-Unis et leur influence locale, une bibliographie copieuse. On aurait souhaité un chapitre sur les dialectes américains et plus de traductions anglaises de certains mots américains peu usuels. Je ne puis prétendre avoir toujours réussi à rendre l'intérêt de cette étude. Il faut retrouver, sous l'écriture, ce que l'on a entendu soi-même pour voir vivre et s'animer ce qui n'est parfois qu'une sèche nomenclature. Trop souvent aussi, des expressions me sont restées incompréhensibles et je n'ai pu en faire mention ici.

J'ai quelque peu atténué également les attaques souvent très vives et parfois injustes de l'auteur contre le traditionalisme des grammairiens. Sa passion pour la langue vivante et son aversion pour les conservateurs anglais l'amènent à préconiser pour le langage écrit une évolution plus rapide. Elle me paraît déjà l'être assez. D'ailleurs trop souvent, l'ignorance rejoint le style dit « populaire » et la paresse ou le manque d'amour-propre peuvent entrer pour une bonne part dans cette liberté, ou plutôt dans cette licence, d'écrire comme on parle.

Ces considérations au surplus n'avaient pas à faire avec le sujet du livre et pouvaient être aisément négligées. Il a suffi, je pense, de donner au lecteur une idée sommaire de l'activité linguistique de ce vaste creuset que sont les Etats-Unis où s'allient un peu des qualités et des défauts de chaque race.

LA FONDATION D'UN INSTITUT POLYTECHNIQUE EN RUSSIE, PENDANT LA REVOLUTION.

par WLADIMIR M-eff.

LA QUESTION AVANT LA GUERRE

Avec ses 600.000 habitants, son port de quelques kilomètres d'étendue, deux voies ferrées la reliant aux régions les plus riches en blés du Midi, Odessa, la Marseille de Russie, sentait, depuis longtemps, la nécessité d'une école d'enseignement technique supérieur.

La ville est un centre intellectuel dont l'influence s'étend à des milliers de kilomètres, sans exagération, sur la région dite « de Nouvelle Russie ». En effet, l'Université de Nouvelle Russie à Odessa devait satisfaire aux besoins d'une région embrassant le Littoral de la Mer Noire, de la Bessarabie à la frontière turque et persane.

Les Universités de Kieff et Kharcoff, situées toutes deux à une douzaine d'heures d'Odessa, exerçaient leur influence sur la Petite Russie et la Russie Blanche. Celle d'Odessa, avec ses cinq Facultés, attirait des jeunes gens de Crimée, du Don, de Bessarabie, du Caucase entier — quatre à cinq jours de trains ou deux à trois jours de traversée en mer Noire, en temps normal. De plus, Odessa possède des Cours Supérieurs Féminins de Pédagogie et des Cours Supérieurs Féminins de Médecine.

Mais, tandis que Kieff et Kharcoff étaient les villes les plus proches du Midi possédant des Ecoles Techniques supérieures, et que, plus récemment, Novotchereassk, chef-lieu de la Terre des Cosaques du Don, voyait se fonder un Institut Polytechnique, Odessa, possédant de grands docks de la Société Russe de Navigation et de Commerce, de grands ateliers de Chemins de Fer, et de multiples usines, tant en constructions mécaniques, machines agricoles, que fonderies, produits chimiques, tanneries, distilleries, fabriques de ciments, verreries, huileries et surtout minoteries à vapeur, — Odessa ne possédait, comme écoles techniques, que deux ou trois écoles privées, où les jeunes gens recevaient une instruction insuffisante qui n'en faisait que de bons ouvriers d'atelier, des contre-mâîtres tout au plus.

Dans ces écoles, qui toutes étaient des écoles privées, on enseignait, — parallèlement aux études d'ordre technique : éléments de mécanique, travaux dans les ateliers, — un peu la littérature et d'autres matières faisant partie d'une instruction générale plus ou moins étendue, selon l'école.

Depuis une quinzaine d'années, la question était soulevée de fonder un Institut Polytechnique à Odessa, mais le gouvernement du tzar mettait de la lenteur à la résoudre.

Survint la guerre qui recula cette question, ainsi que beaucoup d'autres, au second plan.

Ensuite, vint la Révolution. Après une courte période d'existence, le Gouvernement Provisoire qui venait de réaliser les élections à l'Assemblée Constituante suivant la loi électorale la plus largement démocratique qui jamais fut appliquée dans aucun pays et en aucune époque, fut renversé par un coup de main des bolcheviks et les membres de l'Assemblée Constituante étaient sommés de se présenter à un commissaire ou bien arrêtés et emprisonnés dans la terrible forteresse des tzars, forteresse de Saints-Pierre et Paul, à Pétrograd, s'ils refusaient de se soumettre au commissaire bolchevik.

EVÉNEMENTS POLITIQUES ET SITUATION DES ÉTUDIANTS

Les événements se précipitèrent ; l'armée se désagrégea ; les écoles militaires d'officiers, dont les élèves furent dans toutes les villes massacrés en masse, furent dissoutes ; la destruction des armées et des écoles fit qu'un grand nombre de jeunes gens, étudiants avant d'avoir revêtu l'uniforme militaire, se trouvèrent dans une situation indéterminée.

A Odessa qui, en ce qui concerne le massacre des élèves officiers, au nombre desquels j'étais moi-même, présenta une heureuse et unique exception, se trouvèrent réunis en nombre particulièrement grand les étudiants de diverses écoles.

La vie était totalement arrêtée dans l'Etat, les communications entre les villes, même rapprochées, n'existaient pas. Les étudiants qui avaient été au front de Galicie, de Bucovine, de Roumanie, ceux des villes de Kharcoff, Kieff, Poltava, Ekaterinoslav, Elisavetgrad et autres villes du Midi et de Crimée, où il y avait eu des écoles militaires ou des corps d'armée, se trouvèrent attachés aux lieux où les avait surpris la débâche générale. On ne pouvait songer à passer dans les régions plus ou moins éloignées, vers le Nord ; le voyage était trop aléatoire.

Peu à peu, néanmoins, les anciens étudiants affluèrent à Odessa, profitant des accalmies plus ou moins durables des événements. A ma question : « Quelle était la raison de préférer Odessa à une autre ville, où les avait surpris la dislocation de leur corps », plusieurs fois je reçus cette réponse que dans une grande ville un intellectuel était moins en vue qu'en province et, par conséquent,

relativement plus en sécurité; de plus, le nombre d'étudiants croissant, on pouvait espérer qu'ils sauraient se défendre en cas de poursuites ou de massacres.

A la fin de l'année 1917 et au début de 1918, déjà on comptait plus de 10.000 anciens étudiants de diverses écoles techniques ou Universités: de Pétrograd, Moscou, Kasan, Varsovie, Kharcoff, Kieff; de diverses écoles d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Italie.

Toute cette masse de jeunes gens, arrachés et à leurs familles et à leurs études, avait besoin de vivre. Ils se constituèrent en multiples groupes qui, partout, offraient leurs bras pour n'importe quel travail.

Ici commença la différenciation des étudiants de diverses écoles.

Ainsi, pour les leçons à domicile qui, en Russie, furent en tout temps une source habituelle d'existence pour les étudiants, il y eut déjà différenciation; jamais Odessa n'avait vu tant d'étudiants techniciens réunis. Les leçons se « partagèrent »: les élèves des « Gymnases » à programmes classiques, à études latines, allèrent aux étudiants d'Universités; les élèves d'« Ecoles Réales » et des « Ecoles de Commerce » au programme plus étendu en sciences, en mathématiques particulièrement, allèrent aux étudiants techniciens.

Mais les leçons ne suffisaient pas à cette masse d'étudiants. On chercha du travail manuel. Ici les étudiants techniciens prirent nettement le dessus.

L'UNION DES ETUDIANTS-TECHNICIENS

SON ACTIVITÉ PENDANT L'OCCUPATION AUSTRO-ALLEMANDE

Après la honteuse paix de Brest-Litovsk (où les bolcheviks qui avaient entraîné les masses par des appels à « parler de peuple à peuple, par dessus les têtes de généraux », furent sommés par le général Hoffmann de se lever quand il « parlait au nom de Sa Majesté le Kaiser ») l'empereur d'Allemagne conçut le plan de diviser la Russie et d'étendre l'influence allemande sur sa partie la plus fertile et la plus riche: la Petite Russie; il voulait créer un royaume, sous le pouvoir fictif d'un simple général de brigade, inconnu dans les armées, n'ayant manifesté aucun talent particulier, mais dévoué à Guillaume qui lui mettait en main un sceptre d'opérette avec le titre oublié de Hetmann. Jadis, ce fut le titre que portaient les chefs des libres cosaques de la Petite Russie, alors colonisateurs des steppes au Nord de la mer Noire qu'ils arrachaient peu à peu aux mains des Turcs et des Polonais. (Ces luttes emplirent l'histoire de Russie du XV^e au XVIII^e siècle.)

Les troupes austro-hongro-allemandes, sur lesquelles s'appuyait le Hetmann qui, d'ailleurs, tomba quelques jours après la défaite allemande, établirent une tranquillité relative dans le Midi. Inutile de dire que ce fut par d'innombrables pendaisons et les plus san-

glantes répressions de tout mouvement dans le peuple — fût-ce de nature bolchevik ou d'autres révoltés, paysans et ouvriers qui voyaient la pompe allemande aspirer toutes les richesses du pays : blés, bois, cuirs, machines.

Toutefois, au point de vue extérieur, la paix était revenue dans le pays : un certain nombre de trains circulaient, et les voyageurs ne craignaient pas d'être assaillis et massacrés dans quelque petite station isolée ; les postes et télégraphes fonctionnaient ; dans les villes, la circulation redevint sans danger, même après la tombée du jour.

Profitant de ce répit politique, les étudiants affluèrent encore dans les grands centres, et ici s'organisa leur vie économique et scolaire.

Au début de l'année 1918, un groupe d'étudiants techniciens lança, par la voie de la presse, un appel aux étudiants de toutes les écoles techniques de Russie ou de l'étranger présents en ville, les invitant à s'inscrire au Comité qu'ils avaient formé dans le but de mieux s'organiser au point de vue économique.

Ce premier enregistrement constata, en trois jours, la présence de 1.800 étudiants techniciens, à Odessa. On conçut alors l'idée de fonder « l'Union des Etudiants Techniciens ».

La « Société Technique Russe », association nationale des Ingénieurs et Techniciens, très influente de tout temps, s'intéressa au mouvement dans les milieux d'étudiants techniciens.

Elle mit à leur disposition ses locaux, leur prêta l'appui de son autorité, et ses membres, occupant divers emplois dans l'industrie, les chemins de fer, la navigation, les services municipaux, témoignèrent une vive sympathie pour l'initiative du Comité des Etudiants Techniciens.

Plusieurs réunions eurent lieu dans les locaux de cette Société Technique, et finalement, un exemplaire du Statut de l'Union des Etudiants Techniciens ayant été déposé au Tribunal d'Odessa, cette Union fut officiellement fondée et reconnue.

Deux questions intéressaient les étudiants : la question pressante du gagne-pain, et celle de la continuation des études interrompues par la guerre et la révolution.

Par conséquent, plusieurs commissions furent organisées qui se partagèrent les diverses fonctions qu'avait à remplir l'« Union ».

Nous ne mentionnerons qu'en passant la Commission du Travail et la Section Economique qui, par des démarches énergiques, appuyées par les membres de la Société Technique partout où ces personnes pouvaient exercer leur influence, réussirent à obtenir un local vaste, quoique peu confortable, où purent loger gratuitement beaucoup d'étudiants de régions lointaines, perdus dans cette ville d'Odessa.

Ces mêmes Sections passèrent des contrats avec des industriels, avec des Comités de Ravitaillement de l'Armée qui, maintenant, cherchaient à adapter leurs installations à un travail d'autre genre. On organisa aussi un groupe de plus de 300 étudiants techniciens

auxquels se joignirent en nombre double les universitaires et l'on obtint les travaux de désarmement et de démobilisation de quelques navires dans le port, le déchargement des wagons de bois à la gare et le transport de ce bois dans les caves des acheteurs. Le public témoignait de la sympathie à l'égard des étudiants réduits à ces besognes; fréquemment, le bois une fois placé dans la cave, les étudiants formant ce groupe étaient invités par les acheteurs à dîner, et ils acceptaient volontiers, le temps n'étant pas aux cérémonies.

On réussit aussi à obtenir un stock de couvertures, de linge, un peu de vêtements pour les membres de « L'Union des Etudiants Techniciens ». L'œuvre de ces Sections ne se borna pas là.

En passant, je note un des cas où l'Union rendit service: un étudiant fut arrêté par les Autrichiens, inculpé de bolchevisme — cela sentait la corde; l'Union agit avec grande énergie auprès de la Municipalité, même auprès du Commandement austro-allemand et obtint l'élargissement de l'étudiant, innocent de toute action politique.

Mais plus intéressante pour nous est l'action de la Section Académique. C'est à cette Section qu'incombe l'honneur d'avoir doté Odessa d'un Institut Polytechnique.

Une enquête étudia la masse des étudiants sous divers rapports: leurs spécialités, le nombre d'années d'études faites ou restant à faire, le nombre d'étudiants désireux ou étant à même de reprendre les études, les types d'écoles auxquelles ils avaient appartenu, etc...

De cette enquête ressortit qu'il y avait un nombre considérable d'étudiants de troisième et quatrième année, même de cinquième. Ces deux dernières années n'avaient plus que des projets à présenter et quelques examens à passer pour avoir terminé leurs études. On s'occupa ultérieurement de leur sort en créant une Commission de Professeurs compétents devant laquelle ils auraient à passer pour obtenir un certificat provisoire, tenant lieu de diplôme et valable pour un certain nombre d'années au bout desquelles il aurait à être échangé en un diplôme régulier par l'Ecole où ces jeunes gens avaient effectué leurs études. Cela leur permettrait d'occuper des places provisoires et les mettrait en règle avec l'Etat dans quelques années, quand les événements troubles auraient passé.

Bien supérieur encore était le nombre d'étudiants des deux premières années; le besoin s'imposait de créer des cours pour des étudiants de deuxième année qui avaient besoin de refaire certaines études, tant pour avoir oublié leurs connaissances, que parce qu'ils n'étaient pas en possession de leurs notes d'examens.

Il n'y avait aucun moyen de communication avec le centre administratif du pays, Pétrograd; d'ailleurs, le pouvoir y était aux mains des bolcheviks que la presque totalité des étudiants ne pouvait considérer comme pouvoir régulier, ni de droit moral, ni de capacité, ni de stabilité suffisante. Le pouvoir officiel du Hetmann, soutenu par les Allemands, était illusoire, méprisé et condamné à s'écrouler

dès que s'éloigneraient les baïonnettes étrangères. Il n'y avait donc pas, pour ainsi dire, de pouvoir central susceptible de créer une Ecole supérieure. On fut obligé de ne chercher d'appui que dans le pouvoir local et les institutions sociales.

La Municipalité, la Société Technique Russe, les grands établissements industriels et commerciaux témoignèrent toute leur sympathie pour le mouvement qui se dessinait en faveur de la création dans la ville d'une Ecole Technique Supérieure, au lieu de cours de répétition projetés tout d'abord. Quelques grandes banques offrirent leur appui.

Les étudiants redoublant d'énergie menèrent une forte campagne dans les milieux industriels et municipaux ; la ville décida de donner un terrain et des matériaux de construction extraits des carrières municipales, à condition qu'une Ecole Supérieure Technique serait créée et montée au cours des dix années à venir.

Cette décision de la Municipalité détermina un mouvement en faveur de la future Ecole dans les Conseils de divers établissements et chez les particuliers, gros industriels. Des dotations « sous condition » se multiplièrent.

Tout ceci encouragea les initiateurs de la création d'un Institut à Odessa. La presse, la Société Technique leur prêtaient leur concours.

Malgré le désarroi régnant dans l'Etat on était d'accord pour penser qu'une école, une fois créée, subsisterait par la suite, et la Ville autant que l'industrie et les étudiants y étaient intéressés.

LUTE ENTRE LES VILLES POUR POSSÉDER L'INSTITUT

Les sympathies de l'opinion publique étaient acquises, le principe même de fondation d'un Institut l'était aussi ; de grosses difficultés pourtant subsistaient et des obstacles s'élevèrent. La Ville de Kher-son ayant appris ce qui se produisait à Odessa fit une démarche auprès du ministère du Hetmann pour obtenir la fondation d'un Institut Technique.

Odessa est un grand port ouvert, une ville de plus de 600.000 habitants, grand centre commercial, industriel et intellectuel, possédant une Université, un Institut Agricole, des Ecoles supérieures féminines ; Odessa possédait de plus une bibliothèque, la quatrième de l'Etat par son importance, riche de plus de 50.000 volumes, un Conservatoire de Musique, une Ecole de Beaux-Arts, d'où sortirent quelques-uns des plus illustres peintres et sculpteurs russes.

Kher-son n'a que de 120.000 à 140.000 habitants, une industrie de beaucoup inférieure à celle d'Odessa, un port quelque peu en amont de l'embouchure du Dniéper, accessible aux grands navires, mais pas aux navires de guerre ; et l'outillage du port est de beaucoup inférieur à celui du port d'Odessa. De plus, ce port est fermé en hiver par les glaces. Au point de vue intellectuel, Kher-son est une ville profondément provinciale ; la même caractéristique doit

lui être, en toute justice, attribuée pour ce qui concerne son aspect extérieur, son train de vie général, ses intérêts.

Mais doté d'institutions administratives à l'époque de Catherine II qui occupa le littoral septentrional de la Mer Noire et nomma cette région « Nouvelle Russie », Kherson est resté chef-lieu du gouvernement, tandis qu'Odessa qui se développait naturellement et le dépassait sous tous les rapports était constituée en unité administrative séparée.

D'ailleurs, les Institutions judiciaires dont l'empereur Alexandre II dota la Russie autour de 1864, ainsi que les centres de voies ferrées et autres institutions régionales d'origine plus modernes furent toutes concentrées à Odessa et non à Kherson.

Néanmoins, la Municipalité de Kherson déployait une grande activité à Kieff auprès du gouvernement du Hetmann; force fut à la ville d'Odessa de faire les mêmes démarches. En plus, une lutte s'engagea entre les deux villes pour acquérir l'appui des diverses villes de la région.

Tant que le permettait la sécurité des voies de communication, on entra en rapports avec Nicolaïeff, centre industriel et naval beaucoup plus important que Kherson, ainsi qu'avec Elisavetgrad et d'autres villes. Des délégations d'étudiants et de la Société Technique y furent envoyées. Certaines des municipalités penchaient du côté de Kherson, mais l'opinion publique, surtout celle de la jeunesse intéressée, favorisait Odessa, avec sa bibliothèque, son Théâtre Municipal, depuis longtemps renommé bien au delà de la région géographique ou économique soumise à l'influence d'Odessa.

L'opinion générale fut défavorable à la division des efforts apportée par Kherson et pencha partout en faveur d'Odessa.

Mais déjà Kherson avait obtenu du ministère de Kieff la promesse de fondation d'un Institut. Odessa redoubla d'activité et obtint l'appui et l'assentiment officiel d'autant plus facilement que ce n'étaient que des manifestations toutes platoniques du pouvoir, fort avantageuses pour le gouvernement du Hetmann. Celui-ci d'ailleurs distribuait des autorisations, mais n'avancait aucun secours plus efficace et n'était pas à même de le faire.

D'autres villes, comme Sébastopol, Nicolaïeff, plus importantes que Kherson, commençaient à rêver aussi d'Institut Polytechnique; ce fut une sorte d'épidémie sur le littoral. Mais l'ascendant depuis longtemps acquis par Odessa, « la Palmyre du Nord », produisait son effet, les municipalités et l'opinion de diverses villes se joignirent à l'initiative d'Odessa. Certaines d'entre elles, ainsi que des industriels de la région, offrirent même des sommes à sa future Ecole.

On concevra facilement que, bien qu'étant un centre important sous beaucoup de rapports, Toulon, s'il engageait une lutte de ce genre avec Marseille, perdrait toujours la partie.

Néanmoins, deux Instituts étaient fondés, au point de vue officiel: celui de Kherson et celui d'Odessa.

ORGANISATION DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE D'ODESSA
SES FACULTÉS, SON STATUT

Quelles seraient les Facultés de l'Institut? Qui aussi serait son fondateur? La Ville avait donné le terrain, promis le matériel, mais même intervenant à Kieff, au ministère, la Municipalité n'y figurait pas en fondatrice de l'Ecole; c'étaient les intérêts de la ville qu'elle défendait.

La fondation de l'Institut fut l'œuvre de l'« Union des Etudiants Techniciens » qui, lorsque la plus grande partie du travail d'organisation fut achevée, remit tout entre les mains de la Société Technique Russe, ou plutôt forma un seul corps en fusionnant avec cette Société qui était plus qualifiée pour assumer la fondation de l'Ecole Polytechnique.

La Section Académique de l'Union des Etudiants Techniciens eut beaucoup à faire pour résoudre les questions qui se posaient devant elle. Elle s'en tira au mieux et ses résultats furent en entier adoptés par la Société Technique lorsque celle-ci prit en mains la réalisation définitive de l'œuvre, à l'égard de laquelle certains de ses membres circonspects à l'excès témoignaient une froideur prudente.

Mais le succès de l'initiative des Etudiants Techniciens se dessinait de plus en plus.

D'après l'enquête effectuée, la Commission des Etudiants arriva à conclure qu'il serait impossible de créer autant de facultés qu'on en trouvait de mentionnées dans l'enquête. Il fut établi que l'Institut aurait deux Facultés; son Statut prévoirait la possibilité d'en fonder de nouvelles par la suite; c'étaient: la Faculté Mécanique et la Faculté de Constructions.

A partir de la deuxième année, les Facultés auraient les subdivisions suivantes:

— La Faculté Mécanique aurait les sections d'Ingénieurs-Mécaniciens, Electrotechniciens, en Constructions navales.

— La Faculté de Constructions, les sections d'Ingénieurs: Hydrotechniciens, Sanitaires, Constructeurs (Constructions civiles).

A ces deux facultés, plus tard, dans le but de satisfaire aux nécessités de la Ville et de la région, et aussi pour assurer à l'Institut l'intérêt et le concours de nouveaux cercles influents, commerciaux et financiers, serait adjointe une troisième Faculté dite Economique, avec les sections d'Administration financière et de Commerce et Industrie.

Il ne fut pas prévu de section d'ingénieurs chimistes que possèdent la plupart des Instituts russes, car l'Université d'Odessa venait de fonder une section de chimie.

Les étudiants, membres de l'« Union » qui étaient en possession de Statuts de leurs anciens Instituts, furent priés de les mettre à la disposition de la section académique. Et, s'inspirant des statuts et programmes des Instituts de Moscou, Pétrograd, Kieff, Riga, Varsovie, la Section élabora un nouveau statut qui fut soumis à

l'approbation d'une assemblée de la Société Technique, de l'Union des Etudiants et de ceux des Professeurs des Ecoles Techniques qui se trouvaient présents à Odessa.

Regrettant de ne pas avoir à ma disposition ce statut qui pourrait être intéressant, je me bornerai à en mentionner les points essentiels. Ce statut délimitait les compétences et droits des Conseils de Facultés, du Recteur, des Doyens, du Conseil de l'Institut. Dans ce dernier Conseil qui se réunissait en Conseil Privé ou en Séance plénière et qui était l'instance supérieure de l'Institut, les étudiants avaient six voix — deux représentants par Faculté (La Faculté Economique comprise).

Pour les solutions de questions courantes d'ordre académique, les étudiants entraient en rapports avec leurs professeurs par l'intermédiaire des Délégués de Cours. Leur compétence ne s'étendait qu'à des questions purement d'ordre scolaire : dates des interrogations, constitution de groupes, remise de travaux pratiques, etc...

Les questions plus étendues, notamment d'ordre politique, — décisions de grèves d'étudiants ou reprise des cours, ces questions ou d'autres nécessitant l'action de toutes les Facultés, étaient de la compétence du Conseil Central d'Etudiants de l'Institut.

Ces grèves eurent souvent lieu sous l'ancien régime par suite de l'oppression que subissait le pays en général, ou en réponse aux persécutions dont étaient l'objet les étudiants de la part du gouvernement et de la police. Souvent les Ecoles Supérieures restèrent sans fonctionner dans certaines villes ou dans toute la Russie, durant plusieurs années, soit par suite des grèves d'étudiants, soit parce que le gouvernement les fermait lui-même en guise de répression.

Le Conseil Central était élu par toutes les Facultés et Sections, d'après les listes basées sur des programmes d'action académique ou les programmes des partis politiques de la Russie.

Ceci, d'ailleurs, n'est en aucune sorte la suite du bolchevisme, comme on serait porté à le croire. Depuis le règne de l'empereur Alexandre II, les Universités étaient dotées de ces délégués et conseils ; mais leurs fonctions étaient purement académiques. L'élément politique y dominait de fait, mais officiellement les élections d'après des listes adoptant certains programmes politiques ne se pratiquèrent que depuis quelques années. Il en est de même pour ce qui concerne le Conseil des délégués des Etudiants, organe où étaient représentées toutes les Ecoles Supérieures de la ville.

Parallèlement au Statut, s'inspirant également des programmes des autres Ecoles Techniques Supérieures, et consultant les professeurs avec lesquels le Conseil était en pourparlers, la Section Académique élaborait le programme d'études de l'Institut. Tous les matériaux obtenus par la Section Académique furent ensuite étudiés par un Comité mixte composé par cette Section et par les membres de la Société Technique, avec le concours des professeurs de l'Université et de quelques professeurs d'écoles techniques d'autres

villes, que les circonstances politiques de l'époque avaient amenés à Odessa. Une réunion plénière du Conseil de l'Union des Etudiants Techniciens et du Conseil de la Société Technique Russe adopta et fixa définitivement les décisions de ces conférences. La place nous fait, toutefois, défaut pour exposer ici en détail le programme des matières et études adopté.

LA QUESTION FINANCIÈRE

Tandis que la Commission académique travaillait dans son domaine, le Conseil de l'Union des Etudiants Techniciens était fort préoccupé de la question financière. Les sommes assignées à l'Institut tant par la ville que par les banques et les industriels atteignaient plus d'un quart de million de roubles, mais on ne pouvait songer à commencer la réalisation des plans avec cette somme.

Il sera nécessaire de revenir, pour un instant, aux événements politiques antérieurs, expliquer comment put nous venir l'idée heureuse qui valut à l'Institut un million de roubles.

Ayant établi le pouvoir du Hetmann et désirant occuper toute la région fertile du Midi de la Russie, avec ses blés, ses bassins miniers et houillers, les Allemands avancèrent rapidement, déblayant le pays des bolcheviks et instaurant l'ordre et la paix — paix superficielle du moins. Nous avons mentionné la brutalité et même la cruauté de cette pacification, qui amena des soulèvements et des massacres de troupes allemandes isolées, en dépit du réel soulagement que ressentait le pays du fait d'être débarrassé des bolcheviks.

Occupant tout le midi de la Russie, les Allemands avançaient aussi vers Odessa, alors aux mains des bolcheviks.

C'est alors que ces derniers, sentant leur perte approcher, lancèrent une proclamation, unique dans l'histoire des gouvernements et digne plutôt de brigands de la grande route. En lettres énormes, dans le journal officiel du pouvoir local qui s'étendait sur tout le littoral Nord de la Mer Noire, soit une superficie d'environ 170.000 kilomètres carrés, avec une population de 8 à 9.000.000 d'habitants, parut la proclamation suivante, adressée aux habitants d'Odessa :

— « Citoyens ! Si vous voulez conserver sauves votre vie et celle de votre famille, apportez-nous votre argent. Apportez-le aujourd'hui — demain il sera tard. » Suivait l'ordre de former, dans le nombre de la bourgeoisie, un Comité qui répartirait parmi la bourgeoisie de la ville la contribution de 10 millions qui devait être payée en trois jours. Suivait le conseil d'obtempérer : « N'essayez pas de fuir », disait la proclamation, « toutes les routes autour de la ville sont occupées par des patrouilles avec ordre de tuer sur place tout fuyard ». Suivait la menace de « ne pas laisser dans la ville pierre sur pierre », la flotte en rade étant au pouvoir bolchevik, et « les canons braqués sur la ville », si l'ordre n'était exécuté, etc..., etc...

Et l'on vit de longues files de gens apportant leur argent aux endroits indiqués, et souvent pleurant de crainte de n'avoir pas le

temps de déposer ce jour-là leur part de contribution et d'être accusés de résistance, avec toutes les conséquences d'une accusation semblable.

On concevra que, vivant sous un pareil pouvoir, la ville accueillit comme des sauveurs les Allemands lorsque, deux ou trois jours plus tard, ils entrèrent sans coup férir. La proclamation fut lancée le 9 ou 10 mars 1918; les Allemands prirent Odessa le 13. Bien vite on sentit le poids de la main allemande, mais ce n'était plus les tueries, les hommes jetés à la mer et dans les foyers des chaudières de la marine bolchevik.

Tout en se proclamant partisans de « la pleine lumière et vérité » en politique, les bolcheviks, comme le gouvernement du tzar, trompaient le peuple. Leurs bulletins annonçaient que l'ennemi était repoussé de telle ou telle localité, tandis que les Austro-Allemands avaient déjà couché dans le faubourg et occupaient une rue après l'autre sans un coup de feu. Deux motocyclistes allemands parcoururent en plein jour la partie de la ville encore aux mains des bolcheviks sans qu'un cheveu tombât de leur tête.

Au signal d'un coup de canon sur la rade, les bolcheviks, emmenant leurs familles, se ruèrent vers le port, menaçant du poing les habitants qui, avec soulagement, les regardaient fouetter les chevaux qui les conduisaient au port. Deux heures plus tard, des officiers allemands entraient en accord avec la Municipalité qui avait été dissoute et chassée par les bolcheviks et qui, en hâte, s'était réunie, dès leur départ, pour que la ville, restée sans aucun pouvoir à sa tête, ne devint pas, en cette période transitoire, la proie des pillards. Le port était vide; plus de 120 bâtiments en rade extérieure portaient les bolcheviks anxieux, ne sachant où aller, car on disait la côte de Crimée déjà entre les mains des Allemands.

Les avions allemands survolant les bateaux, la marine tira dessus, puis des délégués bolcheviks prièrent les Allemands de ne plus envoyer ces avions qui « les énervaient » et menacèrent, en cas contraire, de bombarder le centre de la ville. Les avions disparurent, les Allemands ménageant la population, et peu à peu les navires quittèrent la rade. On sut plus tard qu'ils avaient gagné la côte septentrionale du Caucase.

Dans leur précipitation à fuir les bolcheviks n'avaient pu songer aux sommes déjà réunies de la contribution. Le Comité continua à fonctionner et la somme totale dépassa bientôt 3 millions.

Tout ce qui précède ne peut pécher que par une certaine inexactitude de date ou de chiffre, car ce n'est qu'en ma mémoire que je puise. Mais les archives s'ouvriront un jour pour prouver l'exactitude de ces faits comme de mille autres — comme, par exemple, la condamnation et l'exécution d'un colonel qui était en prison lorsqu'eut lieu un soulèvement dans la division à laquelle il appartenait; le colonel fut condamné par le tribunal et fusillé, parce que « bien qu'il fût en prison lors de la révolte des troupes, s'il avait été en liberté, il aurait, certainement, pris part à cette révolte ».

Quel qu'ait été cet homme, la condamnation est là, qui parle pour elle-même et pour la justice bolchevik.

La contribution prélevée sur la population avait donc atteint la somme de 3 millions environ. Le Comité chargé de la recueillir cessa de fonctionner et l'on se demanda comment employer cet argent. Il y eut des partisans de la restitution à ceux qui avaient été rançonnés ; mais l'opinion fut émise que, donnée sous menace de mort et de destruction de la ville, cette somme devait trouver une destination autre que l'emploi habituel de l'argent et devait être réservée à des œuvres humanitaires. Une assemblée générale des rançonnés fut annoncée.

C'est alors que l'idée me vint de présenter une requête en faveur de l'Institut ; dans une séance du Conseil de l'Union des Etudiants Techniciens je fis cette proposition qui fut adoptée. Chacun des membres du Conseil de l'Union fut chargé d'aller parler à des personnalités diverses de la ville parmi les financiers, industriels, commerçants, afin de gagner à l'avance des voix à l'assemblée future des rançonnés en faveur de l'Institut en voie de fondation.

Si l'Union des Etudiants Techniciens comptait obtenir de 300.000 à 400.000 roubles, la réalité dépassa de beaucoup son espoir.

Les trois millions furent répartis entre des hôpitaux qui manquaient de linge, de chauffage, des écoles populaires et d'enseignement secondaire, et enfin l'assemblée décida de réaliser définitivement la dotation de la ville d'un Institut Polytechnique et assigna 1.000.000 de roubles à ce but.

Les Etudiants Techniciens et les membres de la Société Technique qui les soutenaient le plus activement triomphaient ; les « prudents » se rallièrent aussitôt à eux : la fondation de l'Institut fut assurée.

ORGANISATION DÉFINITIVE

INAUGURATION DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE D'ODESSA

Une question importante était celle de garantir à l'Institut un corps de professeurs suffisant à son fonctionnement.

Odessa, ville universitaire, possédait beaucoup d'excellents professeurs, certains d'entre eux avaient une grande renommée ; mais elle n'avait pas de professeurs-techniciens.

Pourtant, à l'époque de la fondation de l'Institut, il s'en trouvait plusieurs à Odessa ; ils y furent amenés, de même que les étudiants eux-mêmes, par les circonstances politiques et autres des dernières années. Le bolchevisme, sa politique et la misère qui le suit, ainsi que l'arrêt de la vie normale des Écoles supérieures au Nord poussaient les intellectuels à profiter d'une accalmie momentanée et d'une période où les communications étaient moins dangereuses pour passer au Midi, tant soit peu pacifié et, en tout cas, plus abondant en vivres.

D'autre part, l'Union des Etudiants Techniciens fit tous ses

efforts pour communiquer avec certains professeurs, délégua vers eux des membres de son Conseil, et c'est ainsi que plusieurs professeurs de Riga, Pétrograd, Kieff, décidèrent de venir à Odessa.

La fondation de l'Institut décidée et un certain nombre de professeurs étant déjà arrivés, on procéda à la Société Technique aux élections du Recteur et des Doyens des Facultés.

La dignité de Recteur de l'Institut fut offerte au général Nilus, directeur de l'Ecole d'Artillerie de Saint-Serge, à Odessa, renommé pour ses aptitudes d'organisateur. Le général Nilus fut longtemps professeur éminent de l'Académie Militaire de Nicolas, à Pétrograd; il fut également le principal initiateur de la fondation à Odessa de l'Ecole d'artillerie lourde et son organisateur.

Les fonctions de Doyen de la Faculté de Mécanique, et provisoirement de celle des Constructions aussi, furent confiées au professeur Ch. Clarke, jusque-là Doyen de la Faculté de Mécanique à l'Institut Polytechnique de Riga, Anglais d'origine, habitant depuis très longtemps la Russie.

Certains cours furent confiés à des professeurs de l'Université, d'autres à des techniciens venus d'autres Instituts. Pour caractériser les conditions précaires d'existence de l'Institut d'Odessa, citons le cas d'un professeur partageant la semaine entre Kieff et Odessa : lors d'un de ses séjours à Odessa, des désordres éclatèrent sur la ligne de chemin de fer, puis vint une grève suivie d'une régression brutale de la part des Allemands. Retenu ainsi près d'un mois loin de sa famille, ce professeur ne voulut plus revenir à Odessa, et l'Institut perdit un de ses meilleurs professeurs.

Les fondateurs de l'Institut trouvèrent autant de difficultés à résoudre la question des locaux qu'à constituer le corps des professeurs.

On n'avait que le terrain donné par la ville. On pensa occuper provisoirement l'Ecole d'Artillerie, énorme bâtiment, bien aménagé en meubles; mais elle était loin, hors ville, et de plus le Ministère du Hetmann espérait faire à nouveau fonctionner cette Ecole richement pourvue de matériel pour les études militaires.

La Société Technique offrit ses locaux; mais ils étaient insuffisants. Finalement, les cours de la Faculté Economique eurent lieu à la Société Technique. Quant aux Facultés Techniques, elles furent placées au deuxième étage d'un énorme bâtiment appartenant à la ville, qui avait servi jadis de caserne au régiment du Génie Maritime et dont les étages inférieurs étaient occupés par divers bureaux de la Municipalité.

Plus tard, dès le départ des Allemands à la suite de leurs défaites sur le front français, le Hermann fut renversé. Les bolchevicks s'emparèrent de nouveau de la ville; ils occupèrent une grande partie des bâtiments pour leurs soldats et réclamèrent que l'Institut retirât en vingt-quatre heures l'installation du Cabinet de Physique où ils voulaient loger une demi-compagnie.

Soutenu par l'Union des Etudiants Techniciens, le Doyen

s'adressa au Soviet de la Ville pour obtenir que l'œuvre de l'Institut ne fût pas saccagée. Mais le Chef du détachement se moquait des contre-ordres du Soviet ; il mit devant le cabinet de Physique une sentinelle et dans la rue, devant l'Institut, une mitrailleuse. Néanmoins, il finit par céder aux menaces du Soviet d'employer la force armée contre lui.

Je cite cet incident pour souligner le caractère particulier de l'existence d'un établissement absolument étranger à la politique, comme une Ecole Technique, en Russie contemporaine.

L'Institut n'ayant encore aucun atelier, les travaux pratiques en résistance des matériaux et technologie des métaux furent organisés grâce à la Société Russe de Navigation et de Commerce qui permit aux étudiants de fréquenter certains ateliers de ses docks, au port.

Je passerai rapidement sur les multiples détails de l'organisation définitive de l'Institut.

J'arrive à la journée mémorable de l'admission des étudiants au nouvel Institut. Le nombre des places étant, malheureusement, limité, l'admission fut entourée d'une série de procédures. Quoique du nombre énorme d'étudiants techniciens réunis à Odessa une faible partie seulement puisse, pour des raisons d'ordre pécuniaire, se présenter, leur nombre était bien trop grand. On détermina donc des catégories, en prenant en considération la participation à la guerre, les études entamées ou non avant la guerre, la naissance dans la région du Midi, etc... Les candidats les plus jeunes qui ne venaient que de quitter le banc des lycées furent classés en dernier lieu.

Dans la grande salle de la Société Technique un public nombreux était réuni et la procédure d'admission porta le caractère particulier de participation à l'œuvre de toute la société intellectuelle qui avait marqué l'histoire de la fondation de l'Institut, en général. Le Bureau de l'assemblée fut élu parmi les professeurs, les membres de la Société Technique et de l'Union des Etudiants Techniciens et, après un discours du Recteur, deux jeunes filles parmi le public furent invitées à tirer les numéros de l'urne ; à mesure qu'elles annonçaient un numéro, le secrétaire du bureau de l'Assemblée faisait connaître le nom du nouvel étudiant. Leur nombre étant au complet, les autres furent déclarés auditeurs libres.

Dix jours plus tard, dans les auditoires où les étudiants prirent place sur des chaises fournies provisoirement par le Jardin Municipal de Concerts, les premières conférences eurent lieu simultanément aux trois Facultés.

LES PREMIÈRES ANNÉES D'EXISTENCE DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE

L'Institut avait commencé à vivre.

Il ne me reste qu'à raconter rapidement quelques traits des premières années de son existence.

Dès le premier hiver, l'Institut souffrit des conditions générales

où était plongé le pays. Les auditoires, combles au début, ne furent bientôt fréquentés que par 20 à 25 % des étudiants et, plus tard, surtout l'hiver suivant, il arriva fréquemment que le cours n'eut lieu que devant trois ou quatre étudiants (une fois, n'ayant trouvé qu'un seul étudiant à l'attendre, le professeur différa sa conférence). La cause principale de cette désertion des auditoires était la difficulté de se procurer les moyens de vivre. Les étudiants, presque tous, devaient gagner leur vie ; ceux mêmes qui avaient leur famille en ville, ne pouvaient être à charge de cette famille.

Par conséquent, les étudiants occupaient toutes sortes d'emplois, donnaient des leçons et ne venaient à l'Institut que pour suivre quelques conférences qu'ils complétaient par des études à la maison, le soir, quand en ville personne n'osait sortir dans la rue.

De plus, on souffrit à l'Institut du manque de combustible en ville. Souvent, pendant la conférence, la lumière s'éteignait, la station électrique cessant brusquement de fonctionner pour quelques heures. Dans les amphithéâtres souvent il faisait assez froid pour que les étudiants prissent leurs notes vêtus comme dans la rue, tandis que le professeur, en pelisse, chapeau de fourrure sur la tête, tenant de son gant un bout de craie, exposait son cours.

Les jours d'examens, deux des étudiants du groupe — on interrogeait de dix à douze étudiants par jour — étaient chargés d'apporter des bougies.

A l'époque où les bolcheviks s'emparèrent de nouveau du pouvoir en ville, la vie de l'Institut subit une grande secousse. A l'Institut, comme à l'Université, le Recteur fut destitué de ses fonctions et remplacé par un commissaire des étudiants, désigné par le Soviet. Je ne connaissais pas le commissaire de l'Université ; celui de l'Institut était un jeune homme de 20 à 22 ans, doux et triste d'aspect ; il se promenait toujours lentement à l'Institut, en capote grise de soldat, la poignée d'un gros revolver sortant du bord mal boutonné de la capote et, un peu triste, il s'approchait de moi quand il me voyait, me tendait la main, me demandait de mes nouvelles. Ces rencontres me laissaient toujours une impression de tristesse : je le considérais comme un homme condamné à périr, et qui le sait.

Si le bolchevisme persistait, jamais il ne pourrait atteindre une vie normale et paisible et, dans le dédale révolutionnaire, certainement il ferait un jour ou l'autre un faux pas, surtout s'il était quelque peu parmi les actifs, et... périrait. Si le parti opposé prenait le dessus, si jamais les monarchistes étaient au pouvoir, c'en était fait de lui, comme de maint autre.

J'ai déjà mentionné combien les troupes gênaient le fonctionnement de l'Institut, occupant les locaux, faisant beaucoup de bruit.

L'Institut avait cessé d'exister en tant qu'école indépendante.

Avec l'Université, l'Institut d'Agriculture et l'Institut dit International (études des langues occidentales et orientales et préparation à la carrière consulaire) il avait formé, suivant la conception bolchevique, une unique Ecole supérieure, à onze Facultés ; celle

de Droit fut complètement supprimée, le « droit » rouge n'ayant rien de commun avec les principes du droit Romain ou autre discipline juridique. L'Institut fut nommé « Faculté Technique ». Le commissaire à l'Institut se contentait de contresigner les papiers sans trop gêner le Doyen, laissé à son poste, ni le Secrétariat; mais on parlait de grands désordres à l'Université où le commissaire voulait se montrer plus actif. Dans le nombre des onze Facultés se trouvait également la « Faculté des Sciences Sociales » — cette Faculté n'a jamais fonctionné en réalité.

Sous le régime bolchevik, tous les livres scientifiques dans les librairies et chez les particuliers possédant plus de 100 volumes furent consignés et mis à la disposition d'un commissariat spécial. Pour acquérir un livre, il fallait présenter au libraire (provisoirement laissé en possession du magasin) une permission du commissariat et pour obtenir cette permission il fallait perdre énormément de temps en courses, démarches, justifier de la nécessité d'acquérir un livre etc...

Plus tard, les permis d'acquisition furent complètement refusés aux particuliers, seule une Bibliothèque pouvait acquérir un livre. Tout cela, extrêmement gênant, peut servir d'exemple de l'organisation bureaucratique des bolcheviks qui fut plus lourde et nombreuse que celle du tzarisme.

La Section Académique de l'Union des Etudiants Techniciens forma une Section d'Editions; on réussit à faire paraître un petit nombre de livres techniques d'importance secondaire que les étudiants s'arrachèrent aussitôt. Mais les typographies d'Odessa qui, avant guerre, éditaient sous forme irréprochable des œuvres de mathématiques de première importance, avaient beaucoup souffert des événements; on ne pouvait se procurer en quantité nécessaire les signes mathématiques et les différents caractères. Les étudiants techniciens faisant paraître une brochure durent procurer à la typographie des signes d'intégrales, des $\sqrt{\quad}$, des $>$ $<$, des caractères grecs, etc... qu'ils empruntèrent dans diverses autres typographies.

A l'époque des examens d'hiver de 1919, les bolcheviks, pour la troisième fois, approchaient de la ville. Celle-ci se vidait; beaucoup d'étudiants fuirent, ayant servi dans les rangs du général Denikine, les uns par conviction, les autres par suite de la mobilisation que le général avait effectuée; mais il était dangereux, même quand on n'avait servi dans les rangs des officiers que par contrainte, de tomber entre les mains des rouges.

Quant aux professeurs, presque tous sans exception, se munirent de passeports pour fuir, car les bruits couraient qu'à Kieff les bolcheviks, à leur rentrée, avaient massacré en masse les professeurs pour avoir manifesté leur sympathie au mouvement de Denikine qu'au début on avait considéré sincèrement animé d'un esprit largement démocratique.

A cette époque, quoique complètement étranger à toute action politique, je quittai la ville utilisant une possibilité inespérée de

passer en Europe Occidentale où l'on pouvait encore parvenir à terminer des études et à travailler dans l'industrie.

N'ayant, depuis lors, aucun moyen de communiquer avec la Russie, j'ignore complètement le sort de l'Institut Polytechnique d'Odessa.

Mais, quelles que soient les péripéties de son existence, l'Institut, néanmoins, subsistera.

Une influence nouvelle sera certainement acceptée avec sympathie par la classe intellectuelle qui se rend suffisamment compte des sources premières du bolchevisme et de l'appui qu'il trouva du côté de l'Allemagne. Dans l'œuvre de la création de cette source vivifiante des forces du pays qu'est l'Institut Polytechnique, le rôle et le mérite de l'Union des Etudiants Techniciens ne furent pas les moindres.

Et quand, après les malheurs auxquels elle aura survécu, la Russie se redressera, l'Institut Polytechnique d'Odessa fleurira et servira de source de connaissances techniques dont aura grandement besoin la Russie future.

Chronique scientifique

LES SYSTEMES PHILOSOPHIQUES (1)

M. A. Cresson, dont le sérieux souci de faire le point parmi la philosophie ne connaît pas de repos (2), vient de destiner principalement aux élèves des classes de Philosophie un opuscule consacré à la philosophie telle que l'ont faite les plus grands philosophes modernes. Le tour populaire de son essai lui assurera un public plus étendu et des lecteurs de tout âge. Car ce petit ouvrage d'apparence modeste répond excellemment aux intentions de vulgarisation intelligente que la « Collection » dans laquelle il paraît s'est appliquée depuis sa création à faire respecter par des collaborateurs de choix. Il a surtout le rare mérite d'exciter les esprits sur quelques thèmes philosophiques essentiels sans peser d'une manière désobligeante sur les décisions ou le parti que son lecteur pourra tirer à sa guise par la suite. Toutefois, si cette effervescence continue parmi nos contemporains autour de la production métaphysique et si on la propage et l'entretient encore par un grand nombre d'ouvrages comme celui-ci, il est à craindre que Socrate — symbole légendaire de la philosophie, comme on sait — ne finisse encore une fois par boire la ciguë pour avoir de nouveau livré la jeunesse tout entière au démon de l'inquiétude métaphysique. Encore ne s'agit-il point, il est vrai, de détourner par là cette jeunesse des occupations les plus nobles ni ces travaux qui requièrent le plus de sérieux au profit d'une inquiétude que la littérature de nos moralistes — entendez de nos romanciers contemporains — se charge surabondamment d'éveiller et au besoin de frelater. Il s'agit plutôt de faire naître et d'entretenir ce sentiment qu'il est des exigences insatisfaites tant par l'examen

(1) A. CRESSON, professeur au Lycée Condorcet. *Les Systèmes Philosophiques*. Paris, Colin, 1929, 218 p.

(2) *La Position actuelle des Problèmes Philosophiques*. Paris, Stock. *Les Courants de la Pensée philosophique française*. Paris, Colin, 1928, analysés dans la Bibliographie de la Revue.

approfondi des résultats les plus inébranlés des sciences positives que par les réponses nuancées et nombreuses dont les philosophes de tous les temps nous ont comblés. Aussi, les « moins de vingt ans » des classes de philosophie françaises peuvent-ils se féliciter de posséder une sorte d'atlas de poche de la métaphysique, avec des précisions suffisantes pour se douter du relief des continents déjà prospectés. Assez donc pour ne pas se trouver excédé par la multiplicité des doctrines et le désaccord incessant des philosophes et pour conserver, à un moment où l'on commence de se charger les épaules du fardeau de beaucoup de contradictions humaines, une gaieté de cœur et un optimisme robuste qui ne font jamais un méprisable viatique.

Nous songeons irrésistiblement que c'est à la faveur d'une institution aussi féconde que celle de la Classe de Philosophie que l'on peut rencontrer des initiatives du genre de celles de l'auteur de cet opuscule et un vaste public auquel elles soient en droit de s'adresser. L'enseignement secondaire, en France, n'abandonne pas comme le nôtre ceux qui ne se destineraient pas à une carrière libérale sans leur inculquer au moins le goût de réfléchir sur l'ensemble de la culture dont ils sont les dépositaires. C'est une des fonctions de cette Classe de Philosophie que réalisent seulement chez nous nos candidatures universitaires sur une population estudiantine nécessairement plus restreinte que celle à laquelle aurait affaire notre Classe de Philosophie, si on se décidait à la fonder. Pourquoi l'idée même d'écrire un ouvrage dans des intentions analogues à celles de M. Cresson, avec la volonté de s'adresser à un public philosophique du même niveau intellectuel friserait-elle quelque peu à la gageure chez nous ? Nous croyons bien que si le public philosophique est si disparate et si réduit en Belgique ce n'est pas faute seulement d'un long et durable enseignement philosophique s'adressant à un vaste public, (encore restreint aujourd'hui, mais cela est visible dans nos candidatures universitaires s'élargissant sans cesse), cela est dû aussi à ce que, de génération en génération, ne peut encore se former une couche sociale suffisamment curieuse des problèmes philosophiques, comme risquerait d'en produire l'institution de la Classe de Philosophie dans notre Enseignement Moyen. Peut-être cette institution aurait-elle des résultats plus appréciables encore. En créant, ou plutôt en élargissant notre public philosophique national, elle requerrait le recrutement des maîtres qui enseigneraient dans ces classes, c'est-à-dire qu'elle renouvellerait une carrière plutôt délaissée. Elle provoquerait à sa manière un repeuplement de nos Docteurs en Philosophie. Car, il faut bien le reconnaître, toutes nos espérances, un instant mises dans les « Cours de Morale » de l'Enseigne-

ment Moyen ont été singulièrement déçues. Ces cours n'ont pu créer ni un débouché aux Doctorats du groupe de Philosophie, ni cette émulation à la réflexion philosophique, pour la simple raison que la population scolaire de la majeure partie de l'Enseignement Moyen requiert autre chose d'abord.

Au contraire, il paraît naturel de couronner cet enseignement d'un certain nombre de cours, analogues en partie à ceux de notre candidature actuelle en Philosophie et qui fassent une part plus grande que dans l'enseignement secondaire actuel à un commencement d'autonomie intellectuelle chez l'élève, tout en la maintenant sous une sorte de demi-tutelle plus accentuée qu'elle ne l'est et ne peut jamais l'être pour le moment chez le jeune étudiant de nos candidatures universitaires actuelles. Car c'est un fait que ce dernier aborde souvent l'enseignement supérieur en étant dépourvu des méthodes essentielles de penser et qu'il tâtonne pendant un temps assez long avant de disposer des premiers outils qui lui permettront de donner la mesure de ses éventuelles initiatives. Au lieu que, une fois muni des rudiments de la méthode, il comprendrait bien plus tôt l'usage libéral qu'on lui en demande. Habitué à des efforts d'assimilation fidèle, il continue de flatter et d'entretenir cette louable faculté sans faire un surcroît d'efforts d'un autre ordre. Il perd ainsi de vue ou ne pénètre pas nettement la nature de l'esprit critique qui préside à l'élaboration d'une science qui se fait sous ses yeux. Sa déférence respectueuse ne procède pas toujours du sentiment très clair de la haute liberté dont son professeur fait usage devant lui en vue de fins désintéressées; sa déférence ne s'inspire pas toujours du consentement auquel l'entraîne l'autorité d'un maître, en se haussant avec lui sur le plan de l'arbitraire que comporte toute démarche intellectuelle. Il retient surtout que c'est cette autorité qui va décider en partie des destinées sociales derrière le tapis vert.

Sans doute sommes-nous bien assurés que la Classe de Philosophie ne ferait pas miracle, mais il semble bien qu'elle ne ferait pas de tort à notre enseignement public en général et c'est déjà une promesse suffisamment flatteuse pour songer à l'instituer.

Mais nous nous sommes laissés égarer. Peut-être ne serait-il pas hors de propos de revenir au petit ouvrage qui nous a entraîné à des considérations trop graves pour ne mériter que des réponses improvisées hâtivement. Il y a d'ailleurs chez nous un public, et des plus distingués, qui ne cache pas son avidité réelle pour la culture philosophique — nous faisons seulement des vœux pour son extension et cherchons les moyens les mieux appropriés à cette fin.

Nous nous empressons d'ajouter que si nous avons pris prétexte

de cet opuscule pour souhaiter qu'il s'en écrive parfois de pareils chez nous, et qui soient destinés à un public du même ordre, nous sommes loin d'ériger cet opuscule en modèle du genre. Tout n'y est pas excellent et de meilleure qualité. Etant sans prétention, il importe au surplus de ne pas lui reprocher de n'avoir pas tenu des promesses qu'il ne fait nulle part. Mais tel quel, il n'est pas sans défaut.

Il n'y a pas d'entreprise plus ingrate pour la critique philosophique que de faire un départ raisonné parmi les systèmes philosophiques de telle sorte qu'ils se cristallisent autour de quelques attitudes fondamentales. Devant cette difficulté, M. Cresson prend son parti. Il tranche dans le vif et divise les philosophes, d'une part d'après le degré de conviction que ceux-ci se flattent délibérément d'avoir sur une réalité ultime et d'autre part d'après le degré de conviction que revendiquent leurs adversaires assurés du contraire ; il réserve enfin à ceux qui se fient à un certain empirisme, représenté par le probabilisme et les divers pragmatismes la dénomination assez adéquate de philosophes de la croyance.

Il en résulte que la diversité des attitudes philosophiques paraît se rapprocher assez bien de la physionomie que revêt un parlement moderne. Tripartite dans son ensemble, la philosophie oscillerait entre deux extrémismes — le dogmatisme radical qui repose sur la conviction qu'il y a un absolu et qu'on peut le désigner par une méthode déterminée et l'agnosticisme radical. Les trois groupes formant la droite, si l'on veut, varient sur la méthode, mais s'accordent sur la nature et l'accessibilité de leur objet. Les divers naturalismes plus ou moins scientistes ou réalistes, les divers spiritualismes et les divers idéalismes auront tous recours à des méthodes et à des hypothèses divergentes, mais dans le fond leur « programme » a de réelles affinités. L'atomisme ou le mécanisme matérialiste déplaisent à tous les spiritualistes, mais de l'intuition intellectuelle à l'intuition bergsonienne il y a autant de nuances que de l'idéalisme subjectif à l'idéalisme rationnel. Au contraire, au radicalisme dogmatique s'opposerait la conviction non moins radicale de la gauche philosophique, si l'on veut, représentée à l'extrême-gauche par l'agnosticisme sceptique ou anarchique. Enfin au centre, parti modéré mais très ondoyant, chose curieuse, siègent les philosophes de la croyance — les probabilistes, vrais centristes actuellement, et qui n'accordent à leur conviction qu'un degré de probabilité sans cesse revisable sur toutes choses et parmi lesquels les pragmatistes jettent volontiers la zizanie, étant plus empressés de mettre un terme à leurs incertitudes et la cherchant, qui dans l'empirisme politique maurassien ou barrésien, qui dans toute affirmation susceptible d'accroître et d'exalter l'efficacité de l'individu.

Cette classification, pour être générale, ne va pas toujours sans de réelles difficultés. Plusieurs philosophes et non des moindres doivent être convaincus par la faute de M. Cresson de tractations avec des « groupes » de l'autre bout de l'hémicycle. Par complaisance pour sa classification systématique, l'auteur est obligé de désarticuler plusieurs systèmes philosophiques que l'on a coutume d'estimer comme des moments singuliers de la pensée humaine en raison de leur grand syncrétisme. Divisés en tronçons qui occupent des chapitres séparés et éloignés les uns des autres en fonction de cette classification, ces systèmes ne donnent plus l'impression de l'équilibre qu'ils avaient au cours de l'histoire. On oublie à quel tourment ils tentèrent de porter remède. On ne voit plus qu'ils chancelent finalement sous le poids d'incurables antinomies. On ne comprend guère ce qui a pu provoquer leur apparition ou leur abandon. De la multiplicité et du désaccord incessant de la pensée philosophique avec elle-même, qui devinera la raison profonde ? Cette pensée devient une prolifération monstrueuse. Car cette vision des systèmes exprime mal à la fois ce que la pensée philosophique a de réellement aventureux et ce qu'elle a d'esprit de suite en la canalisant sagement dans le triple sillon du dogmatisme, de l'agnosticisme et de la croyance. Toute abstraction fait toujours tort, semble-t-il, à quelque vivante réalité. Ce n'est peut-être pas un défaut inhérent à l'abstraction, en tant que méthode destinée à penser le réel. C'est à notre maladresse qu'il faut imputer de si continues défaillances dans l'application de cette méthode.

Peut-être serait-il possible de tirer un parti meilleur d'une classification des systèmes en fonction d'autre chose que du degré de croyance accordé ou non à un objet de valeur absolue ou relative. Car, pour ce qui est du degré de la croyance, on a bien des raisons de croire qu'il n'est jamais inégal chez aucun des philosophes appartenant à chacune des attitudes déclarées cardinales. Ne retrouve-t-on pas dans la certitude du scientifique (ou des naturalismes évoqués avec le plus de vigueur et de netteté par M. Cresson) la même conviction que l'on rencontre chez l'agnostique le plus entêté ou le pragmatiste le plus entiché de l'efficacité de telle idée ou de tel sentiment sur l'individu ou parmi la collectivité ? Si ces groupes de philosophes se différencient positivement, ce n'est ni par le degré ni par la nature de leur croyance mais par la nature de leur objet autant que celle de leurs méthodes propres. Jusqu'ici toute méthode philosophique a toujours intentionnellement visé un objet. La consistance ou l'inconsistance de cette fin ne peut jamais se juger qu'à la cohérence intrinsèque des procédés méthodiques que nous mettons en œuvre, puisque nous n'avons de prise que sur eux et qu'ils

sont notre œuvre propre. De cette manière qu'une méthode recherche et soit convaincue d'aboutir universellement à saisir son objet, en un mot, pourvu qu'une méthode soit capable d'engendrer un objet, cela nous paraît un argument bien plus positif, en sa faveur, que tout autre. Cet argument permettrait d'exposer les divers systèmes philosophiques enregistrés par l'histoire comme une série de tentatives plus ou moins heureuses. Elle ferait voir qu'ils sont inéluctablement sans résolution définitive. Hiérarchisant les doctrines d'après ce principe, elle ferait de la capacité d'une méthode philosophique d'enregistrer un objet intrinsèquement cohérent une vertu essentielle, un critère dont la valeur ne souffre pas d'être mis en doute, puisqu'il a promu la pensée philosophique d'âge en âge — l'objectivité d'une méthode cédant sans cesse et se dissipant en face d'une autre qui convainquait de caducité et d'in-exhaustivité son émule. Pierre de touche décisive, nous semble-t-il, en un temps où épris de positivité nous demandons à la philosophie les rigueurs d'un savoir bien articulé et la possibilité de rendre communicable son objet — en un temps où l'imagination créatrice de l'homme ne peut plus régler son choix parmi tout ce que sa spontanéité enfante autrement qu'en se prenant à ce qui satisfait, au plus haut degré, mais aussi le plus harmonieusement, l'homme en son intégrité.

Ph. DEVAUX
Associé C. R. B.

Chronique Universitaire

LES REUNIONS DE PHYSIQUE DE BRUXELLES

L'année 1928-1929 a été particulièrement active. Les discussions ont porté principalement sur les questions brûlantes de la matière et du rayonnement. Voici, entre autres, quelques sujets abordés :

La diffraction des électrons,
La structure de la lumière,
Le rayonnement cosmique,
L'effet Raman.

Divers échanges de vue ont encore été consacrés à la télévision, à la Relativité, aux rayons mitogènes, à la limite de sensibilité des appareils de mesure, à diverses questions de physico-chimie et d'élasticité.

Au cours de l'année écoulée, les assidus du Colloquium ont eu à leur disposition, grâce à la généreuse intervention de M. Marcel Leclère, un périodique difficile à consulter à Bruxelles.

Répondant à un vœu émis lors de la constitution de la Société belge de Physique, le 16 février 1929, par l'organe de son président, M. de Hemptinne, les Réunions de Physique ont voté, à l'unanimité, leur affiliation à cette Société, comme Colloquium de Bruxelles.

Rappelons que les Réunions de Physique tiennent leurs séances à la Fondation Universitaire, 11, rue d'Egmont, à Bruxelles, toutes les deux semaines, le vendredi. Les personnes qui s'intéressent aux sciences physiques sont cordialement invitées à venir prendre part aux discussions. L'atmosphère des séances est toute d'intimité. Des convocations sont envoyées à tous ceux qui en font la demande.

GEORGES VAN LERBERGHE,
Président.

GEORGES HOMES,
Secrétaire.

THESES ET DISSERTATIONS

De nombreuses thèses et dissertations ont été présentées et défendues avec succès devant les jurys de la Faculté de Philosophie et Lettres, de la Faculté des Sciences et de l'Ecole de Pédagogie.

Elles se sont réparties comme suit :

Faculté de Philosophie et Lettres.

Groupe A. — *Philosophie.*

M. Serex, Adrien : La Philosophie religieuse de Reinhold Niebuhr.

Groupe B. — *Histoire.*

M^{lles} Boisacq, Alice : La Belgique sous le régime des Hautes Puissances alliées, de la fin de la domination française au 1^{er} août 1814.

Montois, Simonne : Le Comte de Nény, Chef-Président du Conseil privé sous Marie-Thérèse.

Van Meerbeek, Lucienne : Etude des relations économiques entre les Pays-Bas et l'Angleterre sous les règnes de Marie-Thérèse et de Joseph II.

Groupe C. — *Philologie classique.*

M^{lles} Bertrand, Marguerite : Le mythe de l'âge d'or chez les auteurs latins.

Borgerhoff, Isabelle : Satyros, biographe d'Euripide.

Demarteau, Marguerite : Ortélius et l'épigraphie.

MM. Gilbert Pierre : La naissance et la carrière du dieu Asclépios-Imauthès.

Janssens, Emile : Aristophane, les animaux dans le théâtre.

M^{lle} Mary, Jenny : Favonius Eulogius, commentateur de Cicéron.

M. Moulin, Léo : La liberté de religion et de pensée dans l'Etat romain.

Groupe D. — *Philologie romane.*

M^{lles} Aelterman, Madeleine : Un critique inconnu au XVII^e siècle : Gabriel Guéret, avocat au Parlement.

Delforge, Christiane : L'art de Jules Vallès.

Faculté des Sciences.

A. — SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES

- MM. Bertrand, Joseph : Recherche sur les effets de soupape et de capacité dans la polarisation des électrodes.
Consaël, Robert : Le théorème de M. Boin et ses extensions.
Dubois, Joseph : Notes sur diverses congruences rectilignes.
M^{lle} Marcelle, Andrée : Sur la mesure du rapport des retards absolus dans le cas du crown rendu biréfringent par flexion.
M. Rigaux, Fernand : Monographie de quelques étoiles variables et contribution à l'étude de leur courbe de lumière.
M^{lles} van Dormael, Suzette : Les quartiques rationnelles des espaces à quatre et trois dimensions.
Wilbaux, Lucienne : Fonctions paraboliques.

B. — SCIENCES NATURELLES.

Groupe 1. — Sciences zoologiques.

- M^{lle} Berger, Germaine : Les phénomènes d'histolyse dans les métamorphoses des insectes.
M. Salomon, Mordka : Recherches sur l'homologie de l'os lacrymal chez les vertébrés supérieurs.

Groupe 2. — Sciences botaniques.

- M^{lle} Lebon, Elise : Sur la formation de l'albumen chez *Impatiens Sultani*.

Groupe 3. — Sciences minérales.

- M. Petitjean, Achille : Les sables et les grès de Virton.

Groupe 4. — Sciences chimiques.

- M^{lle} Denys, Rita : Sur le dosage du manganèse par le procédé de Procter Smith.
M. Hoffmann, Ewald : Réduction de l'oxyde de nickel par les gaz.
M^{lle} Katzenstein, Méta : Sur le dosage et les séparations du mercure à l'aide du cupféron.
MM. Miller, Oreste : Sur un mode de préparation de I. I. diméthylcyclopentane.
Silberchatz, Salomon : Sur le dosage iodométrique de l'ozone et du chlore.
Sytchevsky, Vladimir : Etude de la constitution de la fraction 81° 102° d'une essence de Bornéo.

M^{lle} Vovsky, Fatiana : Décomposition des oxy-acides en présence d'acide para-toluène sulfovinique.

M. Wahl, Paul : Influence de l'agitation sur les entraînements par les précipités.

Ecole de Pédagogie.

MM. Salazar, Marco Tulio : Etude sur « La Chalotais ».

Toussaint, Nicolas : Bilinguisme et éducation.

Van Oppens, Angèle : Les causes de la délinquance juvénile.

Wilputte, Edmond : Introduction à l'étude du problème de l'éducation physique dans les écoles primaires rurales.

Enquête contributive et esquisse d'une solution basée sur l'action.

Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

(Association sans but lucratif)

Assemblée générale statutaire du 20 novembre 1929

Rapport du Secrétaire

MESDAMES, MESSIEURS,

L'honneur qui échoit au secrétaire de vous rappeler les souvenirs de nos amis décédés au cours de l'année me laisse, cette fois, tout particulièrement affligé, parce que je dois vous entretenir de notre cher collègue et ami Lucien Campion.

Personne n'a oublié l'impression qu'a faite la mort rapide de ce jeune professeur et avocat. L'éloge de ses qualités, l'admiration pour son existence courte et bien remplie, je dirai presque la sympathie qu'éveillaient ses défauts, demeurent fidèlement dans nos cœurs. Lucien Campion a fait partie du Comité de notre association ; il en était un élément plein de vie et d'entrain. Laissez-moi vous dire que son caractère dominant, à mes yeux, était sa grande ardeur à combattre pour des idées généreuses. A l'opposé de tant de juristes, pour qui la lettre est loi, Campion cherchait la science au delà des formules mortes. Le droit lui apparaissait sous sa figure humaine, sociale, en rapport intime avec le bonheur et le malheur du genre humain et les devoirs qui incombent aux hommes. Son œuvre commencée, soutenue par une puissante capacité de travail, promettait de devenir d'une grande ampleur.

La mort subite de M^{me} Bogaert-Van Duuren nous a tous profondément chagrinés. J'adresse ici, à M. le professeur Bogaert et à ses enfants, les cordiales condoléances de l'Union. M^{me} Bogaert était devenue docteur en sciences chimiques à une époque où les cours scientifiques étaient, moins que maintenant, fréquentés par les jeunes filles. Elle a ouvert la voie. L'étude des sciences n'avait jamais perdu son attrait pour elle et l'Université n'avait pas de plus fidèle alliée.

M. le professeur Hippolyte Vanderrydt était aussi des nôtres ; ses anciens élèves, dont il avait conquis l'affection comme professeur et comme homme, conserveront de lui un souvenir durable.

L'Union a perdu, cette année, deux de ses membres les plus anciens : M. Lucien Jamar, Président honoraire à la Cour d'Appel et M. John Jones, Bâtonnier du Barreau de Bruxelles. L'un et l'autre ont mené l'existence de grands travailleurs. M. Jones avait accepté le bâtonnat, charge honorable mais accablante, au moment où il aurait pu légitimement aspirer à un certain repos. C'était un grand service qu'il rendait au Barreau, et on sent d'autant plus son mérite quand on songe que, peut-être, le grand labeur auquel il s'est astreint a raccourci ses jours. M. Jones avait eu le cœur profondément atteint par la mort de son fils aîné, Adolphe. Permettez-moi d'évoquer un moment ici la figure si sympathique, si souriante de celui-ci : docteur en droit en juillet 1914, intelligence ouverte, caractère bien trempé. Officier d'infanterie pendant la guerre, il a été tué près de l'écluse de Boesinghe, un des endroits les plus tragiques du Front. Adolphe Jones était un de ces jeunes hommes que l'Université s'honore d'avoir formés.

Le D^r Léopold Nauwelaers, le D^r Gabriel Marcelle comptaient aussi parmi les membres fidèles de l'Union. La fille et le gendre de M. le docteur Marcelle, M. et M^{me} Paul Ledoux, sont entrés tous deux dans le corps professoral de l'Université : quelle plus belle preuve d'attachement. Qu'ils veuillent trouver ici l'expression de nos sympathiques condoléances.

MESDAMES, MESSIEURS,

Pour remplir ma mission de vous faire rapport sur la situation morale de l'Union, que puis-je faire de mieux que vous dire : l'Union se porte bien ! Elle grandit, sans que cette croissance présente aucun des symptômes d'une crise d'inflation.

La mesure de l'Union se compte au nombre de ses membres : le dernier recensement nous donne 2.919 membres contre 2.771 du recensement de l'an dernier. Nous avons subi, à vrai dire, une perte fâcheuse parce que le Groupement régional de Charleroi, longtemps très vivant, s'est désagrégé, on ne sait trop pourquoi. Jusqu'à présent nous n'avons pu ramener à l'Union ses membres dispersés. Mais nous allons nous y mettre, avec quelques dévoués qui nous restent là-bas et qui nous ont promis d'entreprendre des démarches personnelles auprès des indifférents ou des récalcitrants. Heureusement, le nombre des nouveaux inscrits est en progression croissante et compense les pertes momentanées. L'an dernier nous avons enregistré 115 inscriptions nouvelles de membres effectifs ; cette année 159. Progression évidente et d'autant plus marquée qu'elle coïncide avec un léger recul de la population estudiantine de l'Université.

En fait, le nombre d'inscriptions annuelles serait sensiblement plus élevé, si la propagande individuelle des membres de l'Union était plus intense. Rien ne vaut, à cet égard, un ensemble d'efforts

personnels. Le Comité se propose donc, pour donner à votre bonne volonté l'occasion de s'exercer, d'essayer de grouper en promotions annuelles les étudiants sortants, de les réunir si possible, et de vous faire connaître leurs noms, afin que chacun de vous s'adresse avec cordialité à ceux qu'il connaît personnellement et leur enseigne leur devoir envers l'Université et l'Union. Nous fondons de l'espoir sur cette façon de procéder dont les modalités restent à déterminer.

La vigoureuse santé de l'Union ne se manifeste pas seulement par sa croissance, mais aussi par ses actes. La preuve de ceux-ci est faite, je crois : La Maison des Etudiants est ouverte depuis la rentrée. L'Université et l'Union l'ont inaugurée officiellement aujourd'hui, jour de la Saint Verhaegen.

Songez que cette Maison, voisine nécessaire de l'Université, n'aurait jamais existé sans l'Union. Les étudiants seraient restés astreints, comme l'an dernier encore, à prendre des repas hâtifs et insuffisants (c'était le cas pour beaucoup) dans l'atmosphère chargée des laboratoires de chimie, transformés en cuisines et réfectoires.

Il est presque superflu de vous dire que cette fondation commune à l'Université et à l'Union a cimenté plus fortement encore, si possible, leur amitié. M. le Président de l'Université a consacré à cet événement et à l'Union les premières paroles de son Rapport ; qu'il sache combien nous sommes sensibles à cet honneur.

Ce n'est pas tout. Une tâche nouvelle s'offre à nous et déjà on songe aux moyens de l'accomplir : c'est d'édifier le Home des Etudiantes. La Maison où elles avaient établi une demeure aménagée avec goût n'est plus à leur disposition. Elles connaissent les solutions provisoires. L'Union compte sur vous pour que ce provisoire ne s'éternise pas jusqu'à devenir définitif.

A côté de l'œuvre visible, il y a l'œuvre intime d'assistance aux étudiants. Le Comité a été assez heureux pour parvenir, grâce au budget que vous aviez voté, à donner satisfaction à tous ceux qui ont postulé des bourses d'études. Il a estimé qu'il y avait lieu de majorer encore la somme prévue à cet article de votre budget, ainsi qu'il avait été fait l'an dernier à l'égard de l'année précédente, de façon à établir une progression constante. Le Comité a pensé, en effet, qu'il était de sage politique d'augmenter les ressources mises à la disposition des boursiers, mais avec circonspection. Il faut, d'une part, leur donner le nécessaire, pas plus et, d'autre part, constituer des réserves. Le dosage exact des ressources n'est pas chose aisée ; il nous a paru que le système des paliers successifs était le plus efficace. Pour assurer des réserves, les « représentations à bénéfices » ont donné deux fois de bons résultats. Pourquoi ne pas continuer, puisque l'expérience paraît confirmer l'hypothèse ? Aussi, cette année encore, le Comité fera-t-il appel au bon vouloir des amis de l'Université et de l'Union qui auront, en Janvier sans doute, l'agréable occasion de se rencontrer dans un milieu sympathique, en vue d'une œuvre utile.

Enfin l'assistance que l'Union prête aux étudiants et anciens étudiants, en leur facilitant la recherche de situations, s'affirme réellement efficace. Ce sont les premiers pas qui coûtent. Je crois ne pas me tromper en disant que le fait de certaines puissantes sociétés, qui ont spontanément manifesté leur reconnaissance pour le service que l'Union leur avait rendu en les mettant en rapport avec des étudiants sortis de Bruxelles dont ils ont agréé les offres, est un présage de bon augure. Nous persévérons donc dans cette voie. L'organisation de notre Bureau permanent, qui s'est développé, le rayon d'action du Bulletin qui s'est étendu, nous en donnent la possibilité.

Au sujet du Bureau permanent et du Bulletin, je ne puis que confirmer ce que je vous ai dit les années précédentes. Sous le regard expérimenté de M. Marlier et avec la collaboration dévouée de M^{lle} Furstenhoff, ils répondent entièrement à ce que nous pouvons en attendre. La liaison existe, ininterrompue, entre l'Université et tous ceux, anciens étudiants ou non, que son existence intéresse. Nous étendons le cercle de nos relations et, conséquence imprévue, la publicité dont nous vivons, nous amène des relations intéressantes et de réelles amitiés.

Il y a dix ans — 1919 — où en étions-nous ?

Je lis dans le cahier des procès-verbaux des séances du Comité (secrétaire M. Herlant) :

« Séance du 18 octobre. M. Van Langenhove fait part au Comité d'une proposition tendant à voir l'Union organiser le banquet universitaire traditionnel avec les autorités académiques de l'Université, le 20 novembre ».

et plus loin, même séance :

« M. Verhooghen entretient le comité d'un projet de création d'une Maison des Etudiants pour laquelle il demande l'appui de l'Union. Renvoyé à la prochaine séance. »

C'était la période de reconstitution, à peine commencée au cours de l'année 1919. Reconnaissons qu'avec votre aide à tous, Mesdames et Messieurs, l'Union n'a pas mal travaillé depuis lors.

Et, pour finir, laissons-nous aller à la douceur de faire des projets d'avenir et à imaginer un état social où les universitaires de Bruxelles, groupés autour de l'Université, représenteront, aux yeux de tout le monde, une des grandes forces du pays.

Ce n'est pas parce que les universitaires de toutes professions sont apparus, à certains égards, comme les parents pauvres de la famille belge, que cette apparence soit la représentation d'une vérité profonde.

Le contraire est vrai. Je crois fermement qu'une période de succès faciles et illusoire pour la masse en mal d'enrichissement et aussi qu'une disposition prolifique à produire des discours bril-

lants réservent, un jour, pour ceux qui sont restés fidèles à l'Université et à ses fortes disciplines de l'esprit, une agréable revanche.

Quand la réalité apparaît, dépouillée d'oripeaux, ceux qui se sont constamment fait un devoir de la scruter avec conscience, l'accueillent d'une âme robuste, pendant que les autres se lamentent.

Ecoutez ce qu'écrivait le Chancelier Guillaume du Vair, en 1590, pendant le Siège de Paris :

« Il n'y a rien qui serve tant la guérison du mal que de bien connoître la cause. C'est pourquoi, si nous désirons délivrer nostre âme de fascherie, et la remettre en état paisible, il faut, à mon avis, examiner d'où procède le mal qui la tourmente. »

N'est-ce pas à cet esprit d'examen, auquel l'Université nous a toujours conviés et auquel nous devons nous tenir, parce que c'est celui-là seul qui est capable de créer des œuvres stables et auquel, fatalement, il faudra qu'on ait recours.

Comptes de l'exercice clôturé le 30 septembre 1929.

Recettes :

1. Excédent de l'exercice précédent		19,021.87
2. Cotisations de l'exercice :		
Membres effectifs	57,513.50	
Membres A. I. Br. :		
Subside 1928-29	2,000.00	
Contributions volontaires pour 1928-29 (solde)	1,375.00	
	<hr/>	3,375.00
		60,888.50
3. Intérêts du portefeuille et des dépôts		2,245.28
4. Recettes extraordinaires :		
Membre à vie	750.00	
Œuvre des Bourses	19,755.40	
Remboursement de Bourses	2,000.00	
Encaisse du Groupement régional de Charleroi	2,406.23	
Vente de 1 liste des membres	6.00	
Vente de médailles	50.00	
	<hr/>	24,967.63
5. Annonces dans le « Bulletin » :		
Produit net		21,442.25
6. Compte d'ordre :		
Subside de la Province pour le Réfectoire des Etudiants		25,000.00
		<hr/>
		<u>153,565.53</u>

Dépenses :

1. Allocations ordinaires :		
Bourses d'études	22,500.00	
Revue de l'Université	25,000.00	
Extension de l'Université	5,000.00	
Cercles d'étudiants	750.00	
		<hr/>
		53,250,00
2. Frais d'administration et de propagande		20,882.50
3. Publication du « Bulletin »		21,491.70
4. Frais de banque et droits de garde		114.25
5. Compte d'ordre :		
Versement au Réfectoire des Etudiants		25,000.00
		<hr/>
Total des dépenses		120,738.45
Excédent de l'exercice à reporter		32,827.08
		<hr/>
		153,565.53
		<hr/>

Actif de l'Union au 30 septembre 1929

Actif disponible :

Compte-courant Banque de Bruxelles	27,211.24
Compte chèques-postaux	3,214.44
Espèces en caisse	1,676.40
Débiteurs (annonces non payées)	725.00
	<hr/>
	32,827.08
	<hr/>

Budget de l'exercice 1929-30

Recettes :

1. Excédent de l'exercice précédent	32,827.08
2. Cotisations de l'exercice	85,000.00
3. Revenus du portefeuille et divers	5,000.00
	<hr/>
Total des recettes :	122,827.08
	<hr/>

Dépenses :

1. Allocations ordinaires :		
Bourses d'études	30,000.00	
Revue de l'Université	25,000.00	
Extension de l'Université	5,000.00	
Cercles d'étudiants et divers	1,000.00	
	<hr/>	61,000.00
2. Frais d'administration et de propagande		30,000.00
3. Publication du Bulletin		4,000.00
4. Dépenses extraordinaires :		
Souscriptions diverses et imprévus		5,000.00
		<hr/>
Total des dépenses :		100,000.00
Solde disponible		22,827.08
		<hr/>
Balance		122,827,08
		<hr/>

NANCY

GRAND CENTRE UNIVERSITAIRE

.....

Aux étudiants qui désirent compléter leurs études à l'étranger, nous croyons utile de signaler les ressources qu'offre Nancy, aussi bien pendant l'année scolaire que pour un séjour de vacances.

Cette ville, une des plus belles de France, est un grand foyer intellectuel, un centre d'études, riche en bibliothèques, musées, collections.

Son Université comprend cinq Facultés : **Droit, Médecine, Sciences, Lettres, Pharmacie.**

Aux différentes Facultés, sont joints des Instituts Techniques décernant un Diplôme d'Ingénieur, enregistré au Ministère de l'Instruction Publique.

Institut Chimique — Institut Electrotechnique et de Mécanique appliquée — Ecole supérieure de la Métallurgie et des Mines — Institut de Géologie appliquée — Institut Agricole et Colonial — Ecole de Brasserie .. Institut Commercial .. Institut dentaire — Institut Sérothérapique.

Un enseignement spécial de la langue française est donné à la Faculté des Lettres, pendant l'année scolaire et au cours des vacances, (Juillet à fin Septembre). Il permet aux étrangers d'acquérir une connaissance approfondie de la langue et de la littérature françaises, soit qu'ils veuillent s'instruire d'une façon désintéressée, préparer les examens de leur pays d'origine, ou obtenir un diplôme français, (d'Etat — d'Université — ou d'Alliance Française.)

Les laboratoires de la Faculté de Pharmacie, offrent toutes facilités aux étrangers (Pharmaciens, Médecins, Ingénieurs, Etudiants), qui désirent poursuivre des recherches personnelles, ou postuler un diplôme (certificat de Microbiologie). Ils permettent aussi de s'initier à tous les procédés de fabrication employés dans l'industrie pharmaceutique.

On trouve encore à Nancy : l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts — Une Ecole des Beaux-Arts — Une Ecole Supérieure de Commerce — Une Ecole Professionnelle — Une Ecole d'Agriculture.

Nancy offre aux étrangers des avantages particuliers avec la magnifique Maison des Etudiants du Parc de Monbois complétée par le Restaurant Universitaire et différentes organisations à l'usage des Etudiants.

La section sportive des Etudiants, le Théâtre Municipal, le Conservatoire de Musique, la magnifique piscine de natation de *Nancy-Thermal*, leur offrent de saines distractions.

Enfin un Comité procure des relations avec des familles et met ainsi les étrangers dans des conditions particulièrement favorables pour s'imprégner de la vie et de la culture française.

L'Office de Renseignements de l'Université, 13, Place Carnot, donne toutes les indications concernant l'enseignement universitaire et la vie matérielle à Nancy.

La politique étrangère des États-Unis et l'expansion américaine⁽¹⁾

PAR

ANDRÉ SIEGFRIED

Professeur à l'École des Sciences Politiques de Paris.

La civilisation américaine est aujourd'hui, dans le monde, celle qui exprime le plus fortement l'idée du progrès matériel. En même temps, et largement du fait de la guerre, les États-Unis sont devenus le pays le plus riche, le plus influent de la planète : Il s'agit en un mot — terme que nous réservions naguère encore pour un tout petit nombre d'États de la vieille Europe — d'une puissance mondiale. De ce fait, vraiment nouveau, résultent des problèmes, nouveaux aussi, que l'avant-guerre ne connaissait pas : Quelles vont être maintenant les relations politiques des États-Unis et du reste du monde ? Et quelle sera, sur la civilisation occidentale, sur la civilisation humaine en général, l'influence des conceptions américaines ? Il n'est pas de question qui touche plus directement l'Europe et même, jusque dans sa vie privée, chacun d'entre nous.

I. — POSITION ÉCONOMIQUE DES ÉTATS-UNIS DANS LE MONDE.

Jusqu'à une époque toute récente les États-Unis ont bénéficié d'une indépendance économique exceptionnelle : l'étranger a toujours eu plus besoin d'eux qu'ils n'avaient besoin de l'étranger.

(1) Conférence faite le 3 mars 1930 à la Fondation Universitaire sous les auspices du Comité des Conférences de Politique Internationale.

Si nous considérons par exemple les exportations de 1886-1890, nous constatons qu'elles se composent, pour 84 %, de produits bruts : les articles manufacturés n'y entrent que pour 16 % ; le blé, la viande, le coton, le pétrole n'en constituent pas moins des trois quarts. C'est essentiellement le commerce d'un peuple économiquement jeune, non encore évolué vers l'industrie, qui vend au dehors ses produits naturels sans les travailler ou les ouvrir lui-même. Chacun sait qu'il est plus facile de vendre des produits bruts que des produits ouvrés : en fait l'Europe venait jusqu'en Amérique chercher les productions du sol américain. D'où cette impression, qui n'était pas fautive, que l'Europe avait besoin des États-Unis, tandis que les États-Unis n'avaient pas besoin de l'Europe. D'où encore ce sentiment que les États-Unis jouissaient d'une sorte d'autonomie continentale et à vrai dire de l'impunité : quelles que fussent les mesures douanières prises, aucune représaille n'était même envisagée comme possible. N'était-ce du reste pas vrai ? Pour punir les Américains l'Europe eût-elle jamais songé à se priver du coton, du pétrole, du blé des États-Unis ? Cette psychologie de l'isolement et de l'impunité a si fortement marqué le peuple américain qu'elle persiste chez lui, à un moment où les circonstances ont considérablement changé.

A l'indépendance tend en effet à se substituer aujourd'hui l'interdépendance. Le commerce extérieur, témoin fidèle, exprime clairement cette évolution. Dans les importations, les produits bruts prennent d'année en année une importance croissante : ils sont 50.4 % en 1927, contre 38.4 % seulement en 1886-90.

C'est dans des proportions vraiment formidables que les États-Unis dépendent aujourd'hui des importations étrangères de soie, de caoutchouc, de papier, de café, de sucre... Dans les exportations une tendance contraire exprime, à vrai dire, l'aspect complémentaire de la même évolution : les articles manufacturés y entrent, en 1927, pour 41.6 % (contre 16.4 % seulement en 1886-1890) et la proportion serait même de 66 % si l'on y comprenait les articles semi-manufacturés et les aliments travaillés. Chacun sait les énormes exportations d'automobiles, de machines auxquelles procède depuis quelques années l'industrie américaine. On discerne là, par opposition à la remarque suggérée plus haut, les traits économiques d'un pays qui

évolue rapidement vers l'industrialisation. Plusieurs aspects, à vrai dire essentiels, de la politique extérieure des Etats-Unis d'aujourd'hui seraient inexplicables si l'on perdait de vue ces quelques chiffres, si froids et cependant si évocateurs.

Il fallait donner cette note, insister sur l'évolution qui entraîne irrésistiblement les Etats-Unis dans la voie de l'industrialisation, de l'expansion industrielle. Et cependant on demeurerait dans une idée fausse de ce pays si l'on ne signalait en même temps la persistance, vraiment étonnante, de son autonomie économique. Même aujourd'hui l'Amérique continue d'être un pays, disons un continent, qui se suffit à soi-même pour les neuf dixièmes de ses besoins. Sur son propre sol, ce continent produit presque tout ce qu'il consomme. Avec 6 % de la population mondiale et 5.7 % des terres de la planète, les Etats-Unis produisent 72 % du pétrole dans le monde, 42 % de la fonte, 45 % de l'acier, 51 % du cuivre, 54 % du coton, 64 % du maïs, 37 % du charbon, 20 % du blé, 83 % des automobiles. Ajoutons que de ces richesses formidables ils consomment eux-mêmes la plus large partie. Le pour cent de la production exporté n'est en 1925 que de 10.1 %, le même à un dixième près qu'en 1914; le pour cent des manufacturés exporté demeure plus bas encore, 7.6 % en 1925, inférieur de 2.4 % à ce qu'il était en 1914! La conclusion à retenir, c'est que, même aujourd'hui, l'exportation ne joue qu'un rôle relativement secondaire dans l'équilibre économique du pays.

De ces données, en quelque sorte contradictoires, retenons, en somme, le tableau suivant, qui répond bien, je le crois du moins, à la réalité du moment. L'Amérique continue d'être, même aujourd'hui, énorme exportatrice de produits bruts: 60 % du coton brut, 26 % du blé, 40 % du tabac produits sont exportés, et à cet égard les Etats-Unis conservent quelques-uns des traits essentiels du XIX^e siècle. Par contre, quelques-unes des plus grandes industries, et sans doute la majorité des industries, continuent de compter surtout sur la clientèle du marché national. La chaussure, en 1927, n'exporte que 1.7 % de sa production, le pneumatique 4.1 %, la filature du coton 3.4 %. Ce sont seulement quelques industries particulières qui commencent à dépendre des marchés étrangers: la machine à écrire exporte 39.2 % de sa production, la machine agricole 19.6 %, la motocyclette 19.6 %, la machine à coudre 24 %. L'automobile, qu'il

faut classer à part, exporte en 1927 11.3 % de sa production, chiffre qui paraîtrait médiocre si l'on perdait de vue que la proportion n'était encore, en 1923, que de 3.9 %. On peut donc avancer que l'exportation n'est pas essentielle à la prospérité industrielle du pays pris dans son ensemble, mais il ne faut pas ignorer non plus que quelques-unes des industries les plus importantes, les plus en vedette (comme on dit aujourd'hui), dépendent d'une façon croissante de la clientèle internationale.

De cet équilibre en voie de transformation naît un sentiment de dépendance grandissante à l'égard de l'étranger, non pas dans la masse mais chez les gens qui sont placés pour envisager l'ensemble de la situation. Il est bien évident que l'Amérique doit, plus qu'autrefois, compter sur les matières premières mondiales : elle ne saurait plus s'en passer ! Que ferait-elle, par exemple, sans le caoutchouc de la Malaisie, sans la soie brute du Japon et de la Chine ? En même temps, la nécessité de se préoccuper des marchés d'exportation devient chaque jour plus évidente. Comme me le disait un Américain, autrefois on nous achetait notre coton, mais maintenant il nous faut vendre nos automobiles et nos machines agricoles ! La nuance est peut-être subtile, mais elle est vraie. Et surtout, dès que la vente de l'objet fabriqué devient difficile, la vulnérabilité s'accroît. Nous avons souligné ci-dessus l'impossibilité pratique d'opposer des représailles au coton brut, mais chacun sait qu'il pourrait n'être pas très difficile d'en opposer à la vente des automobiles.

Un changement notable est donc en train de se produire dans la nature des relations économiques internationales des Etats-Unis. Naguère encore ils jouissaient d'une autonomie presque complète. Aujourd'hui, toutes proportions gardées (car nous avons eu soin de souligner à quel point l'Amérique demeure *self sufficient*), ils connaissent quelques-unes des préoccupations des vieux pays industriels : le souci des importations de matières premières, la crainte de voir les marchés étrangers se fermer à l'exportation des articles manufacturés...

Une sorte d'équilibre entre continents tend ainsi à s'établir. A l'égard de l'Europe les Etats-Unis sont dans la position d'un pays économiquement jeune vis-à-vis d'un pays économiquement plus évolué, nous pourrions dire plus vieux : ils exportent des produits bruts ou demi-bruts (c'est 74 % de leurs exportations vers le vieux continent), ensuite seulement des articles

manufacturés, du type « série », principalement des machines ; mais ils achètent à l'Europe des articles ouvrés, souvent du type le plus raffiné. A l'égard des pays extra-européens, la position américaine est toute différente : c'est alors les Etats-Unis qui sont le « vieux pays », vendeur de produits industriels, acheteur de matières premières et de produits alimentaires : dans les exportations vers l'Amérique du Sud les manufacturés entrent pour 71 %, dans les importations en provenance de ce même continent les matières premières et produits alimentaires entrent au contraire pour 79 %. Il est enfin un troisième groupe de pays, avec lesquels les Etats-Unis entretiennent un genre spécial de relations, ce sont les pays extra-européens de race blanche, appartenant au type « Dominion », tels par exemple que le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, l'Argentine. Les besoins de ces sociétés sont si semblables à ceux des Américains qu'elles sont tout naturellement amenées à acheter chez ces derniers leurs autos, leurs baignoires, leurs machines agricoles, leurs radios..., en attendant le moment, qui n'est pas loin, où elles y achèteront également leurs idées et leurs opinions. Une attraction puissante, dans certains cas irrésistible, fait graviter de ce fait plusieurs de ces pays autour du foyer américain. De nouvelles constellations pourraient bien naître ainsi, non sans de graves perturbations dans un équilibre mondial, antérieurement basé sur l'Europe et que nous avons eu grand tort de croire permanent.

La conclusion qui nous paraît se dégager de toutes ces observations, c'est que les Etats-Unis sont en train de devenir une nation débordante, qui reproduit, au XX^e siècle, le même genre d'expansion dont l'Europe (en particulier l'Angleterre et l'Allemagne) avait donné l'exemple au XIX^e. Nous sommes donc amenés, tout naturellement, à nous demander si un changement d'attitude politique ne va pas être la conséquence de cette évolution.

II. — L'EXPANSION ET L'ATTITUDE DES ETATS-UNIS.

Certaines préoccupations politiques sont inévitablement associées à l'état d'interdépendance économique. Tous les pays en voie d'expansion industrielle les ont connues, l'Angleterre, le Japon, l'Allemagne... Il ne s'agit pas nécessairement d'impé-

rialisme, mais entre l'expansion et l'impérialisme il apparaît parfois que la marge est bien ténue... Les Etats-Unis n'ont pas échappé à cette transformation. Nous allons étudier le changement qui se manifeste dans leur attitude, à propos de leur politique des matières premières, de leur politique des débouchés économiques, de leur politique des routes mondiales, enfin de leur politique d'intervention...

Il n'est plus possible, pour les Américains, de se désintéresser des sources internationales de matières premières : ils ont besoin de ces matières premières pour leur industrie. Il ne faut donc pas qu'elles soient revendiquées, accaparées, monopolisées, soit par ceux qui les produisent, soit par n'importe quel acheteur ; il ne faut même pas que, dans la répartition internationale, des discriminations se produisent, qui soient de nature à léser l'acquéreur américain. Quand on en est là, l'intervention dans les affaires internationales ne peut plus être évitée : le bénéfice de l'isolement est perdu. Dès aujourd'hui en effet, l'Etat américain exerce sa vigilance sur toute la planète, dès qu'il s'agit d'un produit d'intérêt international. Qu'il s'agisse de pétrole, de caoutchouc, par exemple, nous le voyons surveiller les découvertes de puits ou le développement des plantations, étudier d'une façon soupçonneuse les législations étrangères, solliciter ou réclamer des « concessions ». La nature de l'intervention n'est pas nécessairement politique, il s'agit parfois d'une pression simplement financière, mais l'action diplomatique est latente et par conséquent elle est là. Nous avons connu, à la veille de la guerre, certaines interventions de l'Allemagne où l'Etat allemand ne paraissait pas : on ne voyait que des financiers ou des industriels ; et cependant, nul ne s'y trompait, le caractère ultime ou différé de l'action engagée était politique. Toutes proportions gardées, certaines démarches américaines dans la zone caribbéenne n'ont pas une nature foncièrement différente. On peut se demander, en l'espèce, si l'initiative provient du Département d'Etat (ministère des Affaires étrangères) ou bien de *Wall street*, qui l'anime et le pousse ? Peut-être la question demeure-t-elle d'importance secondaire, si l'on songe simplement qu'à son degré d'évolution économique l'Amérique ne peut pas se désintéresser des matières premières de la planète.

La préoccupation des débouchés économiques est relative-

ment nouvelle aux Etats-Unis, encore qu'on en puisse relever certaines traces dès la fin du XIX^e siècle. Tant que l'Amérique exportait surtout des produits bruts, elle ne se souciait pas beaucoup de la conquête des marchés internationaux. Quand elle a commencé d'exporter des articles manufacturés, son attitude a changé. Dès la décade 1880-1890, le secrétaire d'Etat Blaine, un précurseur, avait envisagé le problème des débouchés américains dans l'avenir; c'est largement sous son influence que les clauses dites de « réciprocité », dans le Tarif Mc Kinley, avaient été introduites. Il prévoyait, et Mc Kinley avec lui, que la part des manufacturés dans les ventes américaines au dehors irait désormais en s'accroissant : il fallait donc s'assurer que des représailles excessives, réponse au protectionnisme des Etats-Unis, ne viendraient pas frapper toute une catégorie de produits. Chose singulière, cette politique d'expansion économique, encore qu'elle se soit manifestée dans toute une série de tarifs (Mc Kinley, Dingley, Payne-Aldrich), est demeurée en quelque sorte latente pendant plus d'une génération : on discernait bien, de ci de là, quelques exportateurs industriels qui la préconisaient, mais les forces organisées demeuraient entièrement acquises à la thèse traditionnelle de la défense du marché intérieur. C'est seulement depuis la guerre que le *Department of commerce*, sous l'énergique impulsion de M. Hoover, a engagé une action méthodique en vue de préparer l'accès des marchés étrangers à l'industrie américaine. Cette politique comporte l'étude méthodique de la clientèle internationale, le soutien par voie diplomatique du commerce américain, la surveillance attentive et presque jalouse des tarifs douaniers et notamment des dispositions discriminatoires qui s'y peuvent trouver. La politique douanière européenne est ainsi l'objet, de la part du gouvernement de Washington, d'une enquête en quelque sorte permanente. L'Amérique a eu ses délégués à la Conférence économique internationale de Genève en 1927; le commerce américain prend une part active aux réunions de la Chambre de commerce internationale. Il faut signaler enfin, comme une manifestation parallèle de cette même politique d'expansion, le courant de placements extérieurs qui s'est épanoui dans les années de l'après-guerre, principalement jusqu'à 1929. De débitrice qu'elle était en 1914, l'Amérique est devenue créditrice aujourd'hui : ses capitaux

se sont répandus sur le monde. Or, comme l'Angleterre le savait bien au XIX^e siècle, les placements de capitaux dans un pays étranger y sont normalement générateurs de clientèles. Ce phénomène, qui se vérifie une fois de plus, notamment en Amérique du Sud, doit être considéré comme un des facteurs de l'expansion économique américaine. Mais qui ne comprend que, partout où un citoyen américain a placé de l'argent, les États-Unis sont susceptibles, un jour ou l'autre, d'intervenir ?

La transformation de la politique des États-Unis, en ce qui concerne les routes mondiales, est peut-être plus frappante encore. Tôt ou tard, les pays qui ont un grand commerce international éprouvent le besoin de posséder tout un outillage des communications mondiales : une marine marchande et une marine de guerre pour assurer la sécurité des mers ; des canaux internationaux, du moins à travers les isthmes où passe leur commerce ; des bases navales, pétrolières, charbonnières, sur les lignes desservies par leurs flottes ; des câbles sous-marins et des stations de T. S. F. ; des lignes aériennes avec des bases pour les avions... Sous la réserve de ce qui est strictement nouveau dans ce programme, on peut bien dire que toutes les puissances qui se sont élevées au niveau d'une influence vraiment mondiale ont connu le désir d'un semblable programme. L'Angleterre l'a réalisé au XIX^e siècle ; l'Allemagne, au début du XX^e, a tenté de faire de même et eût peut-être réussi sans la grande guerre qui est venu briser, avec leurs premières réalisations, les immenses espoirs qu'elle entretenait. Les États-Unis n'ont pas, actuellement, de préoccupations bien différentes. Ils ont profité de la guerre pour reconstituer une marine marchande qui était tombée dans une décadence complète ; ils sont en train de construire une flotte de guerre puissante, pour laquelle ils réclament au moins la parité avec la flotte britannique, et dont la fonction sera de défendre la liberté des mers, ce qui veut dire sans doute qu'on ne tolérerait plus un nouveau blocus. En fait de canaux internationaux, on sait la position du canal de Panama, canal américain, non pas international, et contrôlé militairement (avec quel luxe de forces !) par la puissance militaire des États-Unis ; demain peut-être, ce canal sera doublé d'un canal analogue (moins vulnérable, espère-t-on) à Nicaragua. S'agit-il de bases navales, le gouverneur de Washington s'est assuré la possession de celles qui l'intéressent

vraiment, non seulement dans la Mer Caribbéenne mais dans le Pacifique. Son réseau de câbles sous-marins s'étend chaque jour, ainsi que ses stations de télégraphie sans fil; et le programme de lignes d'aviation, organisées et contrôlées par les Etats-Unis, constitue, dès aujourd'hui, entre l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale ou du Sud, une magnifique réalisation. Toute la politique des routes est donc là. Le *Times* de Londres ne s'y trompait pas lorsque, dès 1921, à l'occasion de la Conférence de Washington, il écrivait : « Pour la première fois dans leur histoire, les Etats-Unis sentent la nécessité d'avoir une politique mondiale, dans le plein sens du terme. Presque sans transition ils ont passé d'une position de simple puissance commerciale à la position dominante d'une puissance qui contrôle financièrement le monde. Et maintenant ils se rendent compte subitement (*realize*) à quel point ce changement doit réagir sur leurs relations avec l'ensemble de la planète. L'occasion est là, qui s'offre, et cependant comme ils sont mal préparés à cet équipement politique, qui serait nécessaire pour profiter des circonstances ! Pour la première fois l'Amérique voit ce qui est contenu de substance dans cette expression : « les communications mondiales », à savoir une flotte commerciale et une flotte de guerre, des routes commerciales sûres, du charbon, des bases charbonnières, des câbles sous-marins, et tout cela en harmonie avec ses intérêts nationaux. »

Une politique générale d'intervention tend à se dégager tout naturellement de ces circonstances, intervention pacifique sans doute mais qui n'en est pas moins une politique d'intervention susceptible de recourir à la pression. Dans le continent américain, notamment, cette attitude nouvelle est flagrante. L'ancienne conception de la doctrine de Monroe a fait place à une vue, entièrement nouvelle de la situation, qui met au premier plan, non plus l'exclusion de l'Europe mais l'intrusion des Etats-Unis, justifiée du reste par des arguments que l'Amérique latine refuse d'admettre. Désormais le gouvernement de Washington accepte et applique une méthode d'action, parfaitement coordonnée dans ses parties, dont l'effet ultime, s'il se réalisait, serait simplement l'établissement général d'une sorte de protectorat américain latent. Les grands Etats du Sud de l'Amérique, tels que l'Argentine, le Chili, l'Uruguay, le Brésil y échappent sans doute, mais les Etats plus proches ou

moins puissants sont directement menacés dans leur indépendance de fait par cette « *dollar diplomacy* ». Le système peut se résumer comme suit : Ne pas permettre, de la part d'un État américain, un emprunt extérieur qui pourrait mettre en péril son indépendance ; la conséquence logique, c'est que les États-Unis se font juges de la nature des emprunts extérieurs qu'on peut permettre ou qu'il faut interdire. Si l'on interdit certains emprunts et si les besoins d'argent existent cependant, la logique ne conduit-elle pas la finance américaine à consentir l'avance elle-même ? Cependant, l'avance, une fois consentie, ne faut-il pas la surveiller ? Si, par exemple, le gouvernement emprunteur est instable, n'y a-t-il pas lieu, soit de le consolider (ce qui revient à le mettre en tutelle), soit de le renverser ? N'y a-t-il pas lieu, en toutes circonstances, d'installer auprès de lui un conseiller financier, qui l'instruira, dans son propre intérêt du reste, des bonnes méthodes administratives à suivre ? Et, si la sécurité des Américains est menacée, ne sera-t-il pas tout naturel d'intervenir militairement ? Guerre ? non pas, mais simple opération de police, telle que l'Europe en a pratiqué par douzaines depuis un siècle. Nous venons de résumer, de styliser en quelque sorte, toute la politique américaine dans la région caribbéenne depuis une génération.

Elle s'exprime, par exemple, encore que latente, dans le régime appliqué à Cuba, depuis 1901, par les fameux amendements Platt. En vertu de ce régime, qui a été celui de la grande Ile depuis une trentaine d'années, il est interdit au gouvernement cubain de conclure tout traité ou tout pacte qui serait susceptible de restreindre l'indépendance de Cuba, en accordant une base ou une juridiction privilégiée à une puissance étrangère. Il est entendu de même qu'aucune dette ne pourra être contractée au dehors qui dépasse les revenus normaux du pays. Les États-Unis par contre se réservent le droit d'intervention, s'il est nécessaire, pour maintenir l'indépendance cubaine, soutenir un gouvernement capable de protéger la vie, la propriété, la liberté individuelle, ainsi que d'assumer effectivement les obligations contractées vis-à-vis de l'État américain. Enfin Cuba s'engage à prendre toutes mesures nécessaires pour entretenir une situation sanitaire satisfaisante, et une base navale est donnée aux États-Unis, car on est sur la route de Panama. On ne saurait dire que ce régime a été matériellement

mauvais pour l'île de Cuba, mais il comporte une intervention qui a été souvent effective et qui demeure toujours latente. Il serait étonnant que les Etats-Unis vissent à y renoncer.

Cette politique, qu'elle soit latente dans certains pays comme Cuba ou bien ouvertement pratiquée par des moyens militaires comme dans le Nicaragua, répond à une expansion que le président Mc Kinley avait, il y a trente ans déjà, qualifiée de « destinée manifeste ». Mais qu'en pense l'opinion américaine ? Il faut, à cet égard, distinguer ceux qui sont conscients de cette expansion et ceux qui l'ignorent ou la condamnent.

Parmi les premiers, il faut citer les industries exportatrices, gagnées déjà depuis une quarantaine d'années à la politique du développement des intérêts américains dans le monde. L'accession de *Wall street* à ce programme d'expansion est peut-être plus récente mais doit être considérée comme certaine aujourd'hui : la finance américaine a désormais des intérêts dans toutes les parties du monde, il serait étonnant qu'elle les négligeât. Ajoutons ici, parmi les forces de l'expansion, l'esprit missionnaire qui anime presque tous les Américains : qu'il s'agisse de religion, d'affaires, d'enseignement, ce pays a la manie de l'évangélisation ; il aime se mêler des affaires des autres, non seulement quand il peut en retirer quelque avantage mais encore quand il peut simplement se dire qu'il leur fait du bien. Nombre d'interventions américaines, en Extrême Orient et même en Europe, doivent leur origine à ce singulier état d'esprit. Quand un Sous-Ford quelconque vient nous enseigner comment nous devons produire, comment nous devons rétribuer notre main-d'œuvre, comment nous devons rationaliser, conformément à ses méthodes, peut-être n'a-t-il vraiment pas d'autre but que de nous évangéliser. Quant au gouvernement, voici fort longtemps qu'il a compris l'évolution qui se dessinait. Toute son action, depuis la guerre hispano-américaine, se ressent de ce changement d'attitude. Avec une décision remarquable, c'est lui qui a su, à Cuba, prendre la position qui servirait le mieux l'expansion américaine ; c'est aussi lui qui, vers la même époque, s'est installé politiquement à Panama et a réalisé le canal interocéanique ; c'est lui encore qui a choisi et aménagé les bases navales dont les Etats-Unis avaient besoin dans le Pacifique. Dès avant la guerre, mais surtout depuis l'armistice, c'est lui qui a pris en main, d'accord avec *Wal*

street, l'exécution de la fameuse « diplomatie du dollar ». Il n'y a donc pas de doute à avoir, le gouvernement de Washington accepte l'expansion comme un fait qui s'impose et comme une politique qu'il ne refuse pas d'appliquer.

Cependant, si nous arrêtons ici cette analyse, elle serait fautive, car l'expansion a de nombreux adversaires, peut-être même une majorité d'adversaires. Plus exactement, elle n'a certainement pas une majorité de partisans. Voici d'abord la masse des industries qui vendent sur le marché intérieur : les affaires étrangères les intéressent à vrai dire fort peu. Voici de même l'opinion publique, considérée dans sa masse, principalement dans l'Ouest : elle redoute l'expansion, par sentiment de routine, par habitude d'une vie nationale renfermée sur elle-même, par goût de l'indépendance, par crainte, par mépris du monde. Le peuple américain, dans son ensemble, du moins dans ses éléments les plus représentatifs, voudrait vivre sa propre vie, dans un continent séparé, préservé autant que possible du contact avec les autres parties du monde. Dans ces conditions, s'il se produit des interventions, c'est le plus souvent en dehors de lui, sans qu'il le sache à proprement parler, en tout cas sans que son consentement ait été formellement recherché. Quand l'opinion voit des expéditions militaires se poursuivre, sa réaction spontanée est généralement hostile : elle est portée à croire qu'il s'agit de manigances de financiers, pour des intérêts privés cherchant indûment à s'appuyer sur la force publique. Il suffit de lire les comptes rendus de la Chambre ou du Sénat pour s'en rendre compte, et le gouvernement est obligé de ne jamais perdre de vue, dans son action, cet aspect des problèmes engagés.

La politique américaine comporte, de ce fait, un caractère contradictoire. En fait, il s'agit, dans presque tous les pays du monde, d'une politique de vigilance et fréquemment d'intervention ; mais on n'avoue pas, le plus souvent, que tel en soit le caractère. On maintient, au contraire, la fiction de la non-intervention. En Amérique par exemple, encore que parfois aucun ménagement ne soit gardé (Nicaragua, Haïti), ce sont généralement les banques qui sont mises en avant : il n'y a ni conquête, ni protectorat politique avoué. En Europe, de même, l'intervention, contrairement à la doctrine politique du gouvernement américain, est fréquente, mais toujours ou presque par

l'entremise d'organismes ou d'agents officieux. Il ne se réunit guère de conférence internationale, de commission, de comité, dans la vieille Europe, sans qu'un « observateur » américain y prenne part. Le gouvernement américain n'assume, de ce fait, aucune responsabilité, officiellement même il n'est pas là, et cependant c'est souvent son point de vue qui finit par prévaloir, car les intéressés, tout bien pesé, ont généralement besoin de l'appui financier des Etats-Unis. Suivant une formule bien connue de la finesse normande, le gouvernement américain, dans l'espèce, intervient sans intervenir tout en intervenant... Mais il ne faut pas le dire, et, si on en faisait la remarque à Washington, Washington dirait qu'il n'y a pas d'intervention. Les exemples de pareille attitude sont présents à la mémoire de tous. C'est dans de semblables conditions qu'a été préparé et réalisé le plan Dawes (le général Dawes était Américain), qu'a été préparé et réalisé le plan Young (M. Young était Américain). Cependant jamais les représentants officiels des Etats-Unis n'ont admis que le plan Dawes ou le plan Young obligeassent en quoi que ce soit leur pays. Quand l'Amérique a réglé directement avec l'Allemagne les paiements que celle-ci aurait à faire à celle-là, il a été entendu que ces paiements ne se feraient pas par l'entremise de la banque des paiements internationaux, créé en vertu du plan Young. On a l'impression d'une équivoque, mais elle s'explique si l'on se rappelle ce que nous disions plus haut, à savoir que l'opinion publique marquerait sans doute l'hostilité la plus vive à toute politique ouvertement avouée d'intervention ou de solidarité.

L'Amérique, dans ces conditions, demeure isolée, politiquement et moralement, à l'heure même où les Américains parcourent le monde par dizaines de milliers et se montrent partout. A vrai dire, les Etats-Unis renient toute solidarité avec les autres continents. La raison principale paraît être que le peuple américain vit à un autre niveau de confort matériel. Pour maintenir ce niveau, toutes les barrières que l'ingéniosité politique peut inventer sont élevées : barrières douanières, barrières contre l'immigration. Ce qu'il s'agit d'empêcher, c'est que le *standard of living* de la nation la plus privilégiée de la terre soit avili par la concurrence ou même le contact de nations plus pauvres ou plus frugales. Là est, je crois, la source principale de l'incompréhension qui se manifeste, si pénible-

ment, entre l'ancien et le nouveau continent. L'expérience n'enseigne-t-elle pas à chacun de nous, dans la vie privée, que les riches et les pauvres, même les riches et les modestes, ne se comprennent pas mutuellement ? C'est ce genre de séparation qui constitue le plus grave obstacle moral entre le peuple américain et le reste du monde. Elevée, par les circonstances, à un degré de richesse inouï, l'Amérique a plus ou moins perdu le sens de la réciprocité internationale, elle ne sait plus ce qu'est une négociation sur véritable pied d'égalité. Est-ce sa faute ? L'Europe, depuis quinze ans, ne se présente plus que la main tendue ! Mais comment, dans ces conditions, espérer l'établissement de relations vraiment égales, vraiment imbues de réciprocité ?

III. — L'INFLUENCE DE LA CIVILISATION AMÉRICAINE DANS LE MONDE.

L'influence américaine ne saurait se contester, elle éclate. Mais quelle est sa portée ? A première vue, il apparaît que l'Américain, dans les relations internationales, défend simplement ses intérêts, comme tout le monde. A y regarder de plus près, on voit qu'il apporte avec lui une nouvelle conception de la vie. En un mot, une civilisation américaine s'oppose, menace de se substituer à la nôtre. Je serais presque tenté de dire qu'il y a maintenant un âge américain, faisant suite à l'âge européen, aussi important dans l'histoire de l'humanité que l'âge de pierre ou l'âge de bronze : cet âge est celui de la machine, de la série, de la masse. A vrai dire, c'est l'Europe qui, au XIX^e siècle, en a conçu les principes et réalisé les premières applications. Mais aujourd'hui, ne nous y trompons pas, c'est sur le plan américain que le monde s'occidentalise.

Quand les Américains arrivent dans un pays, qu'y apportent-ils donc avec eux ? D'abord, un équipement matériel plus perfectionné ; puis, une méthode de production plus efficace, grâce au machinisme, à la taylorisation, à un système de coopération collective où l'individu est enrôlé, mis en valeur. Ils apportent également un niveau de vie supérieur, des salaires plus élevés, des conditions sanitaires meilleures, souvent la prohibition (du moins pour les autres) ; finalement, il n'est pas exagéré de soutenir qu'ils accroissent la dignité matérielle du travailleur.

Je n'ai pas marchandé l'éloge, mais une réserve grave s'impose, l'absence du facteur spirituel dans cette influence. En dépit de son idéalisme social, qu'il faut admirer, elle est, en somme, matérialiste dans son esprit, la préoccupation de la mise en valeur y prédomine. Nous n'ignorons sans doute pas que les Américains, pris individuellement, sont fréquemment idéalistes, mais nous ne saurions non plus perdre de vue qu'aux Etats-Unis idéalisme devrait souvent se traduire simplement par progrès matériel. En vertu d'une sorte de pression invisible et irrésistible, le religieux tend à s'y réduire au moral, le moral au social, et le social enfin à la production. Tout cela ne se fait pas par un bas amour du dollar, comme on le dit trop souvent. Le venin est plus subtil, c'est la conception même des valeurs qui fait préférer le rendement matériel à la perfection individuelle ou spirituelle prise en soi. Voilà la véritable source de la crainte qui s'empare de tant d'Européens, d'Extrême-Orientaux aussi : ils redoutent instinctivement le péril que cette conception fait courir à l'individu, considéré désormais moins comme une fin en soi que comme un agent de l'efficacité dans la production. Jadis, naguère encore, Amérique signifiait liberté. Mais l'étiquette de l'efficacité sociale serait plutôt de mise aujourd'hui.

L'opposition qui se manifeste aujourd'hui, dans beaucoup de pays, à l'expansion américaine est due très largement, croyons-nous, à cette résistance de civilisations antérieures, qui redoutent de perdre leur individualité au contact de cette nouvelle venue. L'Europe en particulier sent bien la menace qui résulte pour elle de la supériorité technique des Etats-Unis. Elle voudrait emprunter l'outil, la méthode; elle préférerait, en même temps, conserver son âme. C'est devant un problème analogue que se trouvait le Japon il y a soixante ans, mais par rapport à l'occident européen. L'Europe réussira-t-elle à se moderniser sans s'américaniser ? C'est bien ainsi que se pose la question. Dans leurs relations avec les Etats-Unis, ni l'Extrême-Orient ni l'Amérique latine ne la posent, en somme, différemment. Et voilà pourquoi l'expansion américaine déborde de beaucoup le domaine strict de la politique.

Versailles — La Haye

PAR

M. CAMILLE GUTT,

Délégué adjoint de la Belgique à la Commission des Réparations.

EXCELLENCES, MESDAMES, MESSIEURS,

On m'a demandé de vous parler des Réparations. J'ai répondu : « Bien volontiers ». J'ai demandé à mon tour « Combien de temps doit durer la conférence ? » Réponse : « Il est prudent de ne pas dépasser une heure un quart. »

J'étais averti. Je devais vous exposer la question des Réparations en une heure un quart. Et aussitôt je me suis préoccupé, non pas de ce que j'allais vous dire, mais de ce que j'allais ne pas vous dire. En effet, pour faire l'historique des Réparations en général, il faudrait des jours ; et, pour le faire au seul point de vue de la Belgique, des heures.

J'ai préféré me demander quel était l'état d'esprit du public, du bon public qui, depuis onze ans suit de loin, de très loin, l'aventure des Réparations ; qui s'aperçoit qu'il y a des traités, suivis de conférences, suivies à leur tour de nouveaux traités et de nouvelles conférences ; qui, après chaque réunion, lit dans certains journaux que l'Allemagne n'a rien payé et ne paiera rien, dans d'autres journaux des adresses de félicitations envoyées aux ministres par les corps constitués et par les comités les plus inattendus ; et qui doit se demander : « Mais enfin, est-ce que c'est si compliqué, quand on a fait la guerre, quand on l'a gagnée, et qu'on a subi des dommages, de se les faire payer ? »

(1) Conférence faite le 24 mars 1930 à la Fondation Universitaire, sous les auspices du Comité des Conférences de Politique internationale.

C'est à cette question que je voudrais répondre. Et c'est pourquoi j'ai intitulé la présente causerie : *Versailles-La Haye*. Je voudrais montrer pourquoi on a dû partir du Traité de Versailles, comment on a dû aboutir au protocole de La Haye.

*
* *

Versailles... Pendant les quatre années de guerre, au moment où on envisageait la fin de la tourmente, on s'était dit souvent : « Ce sera un rude travail, la liquidation de cette guerre. » En disant cela, on pensait aux ruines à relever, aux territoires à désannexer ; on pensait à la réparation de tous les dégâts *visibles* faits par la guerre ; à ce chaos qui s'était abattu sur le monde et dans lequel il faudrait rétablir l'ordre. Et c'était effectivement une vaste tâche.

Mais on ne se rendait pas compte qu'outre les bouleversements visibles, la guerre avait produit des bouleversements invisibles peut-être plus formidables encore. On ne s'en rendait pas compte parce que ce travail s'était fait souterrainement et que ses premiers effets apparents étaient encore à naître. Plus tard, un expert italien devait qualifier la guerre « le plus grand cataclysme redistributeur de richesses ». Et l'expression est frappante d'exactitude. Elle vise la redistribution de richesses non seulement à l'intérieur du pays, mais aussi entre pays, mais même et surtout entre continents.

Les pays belligérants s'étaient effroyablement appauvris, non seulement en hommes, mais en argent. Dans la mesure où ils payaient leurs dépenses de guerre au moyen de l'emprunt intérieur ou de l'impôt, et dans la mesure où ces sommes payaient des matières ou de la main-d'œuvre nationale, il n'y avait évidemment que redistribution à l'intérieur du pays ; mais tout, dans une plus ou moins grande mesure, devait venir de l'étranger, surtout après que les premières années de guerre eurent pratiquement vidé de leurs stocks tous les pays belligérants. Et vers cet étranger, en fait vers les États-Unis, s'en allèrent l'or, le portefeuille de ces pays. Ce fut également la période interrompue d'emprunts, que l'armistice même ne devait pas arrêter.

Résultat : Les anciens pays prêteurs, particulièrement la France et la Grande-Bretagne, sont transformés en emprunteurs. Leur balance commerciale est ruinée. L'appoint de ce qu'on appelle les exportations invisibles et qui, avant la guerre, soldait favorablement leur balance des comptes, a terriblement diminué.

D'autre part, le pays emprunteur par excellence, l'Amérique, a vu sa situation se retourner. Avant la guerre, l'excédent des exportations des Etats-Unis sur leurs importations suffisait, sans plus, à payer l'intérêt de leur dette ; mais de rembourser le capital il n'était pas question, si bien qu'un autre expert a pu dire que, de nation incurablement endettée qu'elle était avant la guerre, l'Amérique est devenue le créancier du monde.

Dans tout ceci, c'est l'élément économique qui intervient. On pouvait certes, en 1919, discerner ce renversement des positions, fixer les lignes générales du mouvement qui s'était produit. Mais personne n'eût été à même d'en prévoir, dans toute leur ampleur, les conséquences et les formidables répercussions.

Et c'est pourquoi, alors que le Traité de Versailles et les instruments diplomatiques qui suivirent s'étaient basés essentiellement sur le plan politique — et ne pouvaient d'ailleurs pas ne pas se baser sur lui, — les onze ans qui se sont écoulés ont vu s'affirmer par dessus les traités, viciant ceux-ci ou en rendant l'exécution difficile, cette situation singulière : d'une part, une Amérique refusant de s'intéresser à l'Europe, encore que l'Europe l'intéresse au plus haut degré, allant même jusqu'à rejeter ce Traité de Versailles basé essentiellement sur l'idée de sa coopération ; d'autre part, sur le vieux Continent, des peuples effroyablement éprouvés par quatre années de guerre, durement saignés, ennemis de guerre encore ennemis dans la paix, mais malgré tout enchaînés l'un à l'autre par une fatalité économique que rien ne peut briser, par cette solidarité inéluctable qui devait amener, en 1924, les vainqueurs, dans l'espoir d'être payés, à remettre sur pied la monnaie et les finances des vaincus.

Revenons-en au Traité de Versailles. Tâche immense, ai-je dit : refaire toute l'Europe et même d'autres continents. Des hommes y travaillèrent pendant six mois, de toute leur énergie, de toute leur foi. Ils accomplirent certainement une grande œuvre. Œuvre humaine et, comme telle, imparfaite, ils furent les premiers à le sentir et à le dire.

Mais comme, même en six mois, on ne peut espérer refaire le monde; comme il faut songer à demain; comme il faut organiser l'avenir; ils firent, pour certains sujets, ce qu'on fait toujours en semblable circonstance : Ils établirent une armature, en laissant à d'autres le soin de la compléter. Ils fixèrent des principes, en chargeant leurs successeurs de les appliquer. Ce fut le cas pour la partie Réparations du Traité.

Pourquoi ne put-on pas la régler tout de suite ? Parce qu'on n'a encore trouvé que deux moyens de régler les réparations provoquées par une guerre : les territoires, l'or. Je n'ai pas à développer ici leurs mérites et inconvénients respectifs. La solution territoriale a l'avantage d'être immédiate et, si j'ose dire, provisoirement définitive. Elle offre les inconvénients que vous connaissez. La solution or n'offre pas ces désavantages. Mais, dès que les sommes envisagées comme constituant le tribut de guerre dépassent certains chiffres, il apparaît clairement qu'elles ne peuvent être payées que si on les échelonne sur un certain nombre d'années. L'Histoire nous montre que, plus les années passent, plus le souvenir de la guerre, de l'ancienne défaite, passe aussi; plus la notion de tribut devient intolérable au vaincu et plus il tâche de s'en affranchir.

Un moyen, un seul, de parer à cela : commercialiser la dette. Faire un créancier, non plus d'un Etat vainqueur, mais d'innombrables porteurs, disséminés dans le monde entier. Mettre en danger, par le non-paiement d'une annuité, non plus le crédit politique du gouvernement de la nation vaincue, mais le crédit commercial de tout le pays.

Seulement, pour cela, il faut que le chiffre de la dette soit connu. Il faut également qu'il ne soit pas élevé au point de rendre cette commercialisation impossible.

Or, on ne put arriver à Versailles à ce résultat. Comment.

l'atteindre, d'ailleurs, lorsque l'on voyait en présence M. Lloyd George qui parlait de 500 milliards de marks-or, M. Loucheur de 800 milliards, M. Lamont, le délégué américain, de 250 milliards ? Les Allemands, de leur côté, offraient 100 milliards de marks-or, mais en subordonnant cette offre à des conditions inacceptables, et qui rendaient pratiquement la dite offre nulle.

Il fallait pourtant aboutir. Et, après près de quatre mois de discussions, on décida de passer la main. On passa la main à la Commission des Réparations. C'était à elle de fixer, de répartir et de faire payer la dette. Rien que ça.

Le premier acte se terminait. Avant de passer au second — la Commission des Réparations — disons pourtant que le Traité, même en ce qui concerne les Réparations, était fortement charpenté. La preuve en est qu'il subsiste toujours, avec les modifications qu'implicitement ou explicitement y ont apportées les diverses conférences subséquentes, et, qu'à l'heure actuelle, au moment où commence le Plan Young, il a tout de même fait payer à l'Allemagne — en or, en marchandises, en biens d'Etat — des sommes s'élevant à 18 milliards de marks-or, soit 23 milliards de francs d'avant-guerre, soit plus de 150 milliards de nos francs actuels. C'est un chiffre qu'il ne faut pas oublier quand on parle des Réparations — et que beaucoup de ceux qui en parlent ne connaissent pas.

*
**

Voilà donc la Commission des Réparations à l'œuvre. J'ai dit la tâche considérable qui se trouvait devant elle. A-t-elle des armes pour l'exécuter ?

Formidables. Elle a des armes formidables. Elles n'ont qu'un défaut, c'est qu'elles sont trop formidables.

Et je vous indique tout de suite, pour illustrer ma pensée, une de ces armes et ce qui en advint : l'article 248 du Traité de Versailles.

L'Art. 248 donnait à la Commission des Réparations, pour le paiement des réparations et autres charges financières du Traité, un privilège de premier rang sur tous les biens de l'Allemagne et des Etats allemands.

Arme formidable, n'est-ce pas ? Trop formidable, ai-je dit.

Et, effectivement, nous eûmes, dès le début de 1920, l'histoire de la théière en argent du paisible citoyen de Hambourg.

Vous ne connaissez pas l'histoire de la théière en argent du citoyen de Hambourg ? Je vais vous la conter.

Dès le début de 1920, il devint nécessaire de demander à l'Allemagne d'exécuter le paiement de 20 milliards de marks-or qu'elle devait avoir fait au plus tard le 1^{er} mai 1921 en vertu d'un autre article du Traité, l'Art. 235. Cet article prévoyait que la Commission pouvait demander ce paiement en or, en marchandises ou en titres, au choix.

La discussion s'engagea à la Commission des Réparations sur le point de savoir si on demanderait des titres et lesquels. C'est à ce moment qu'un des délégués posa la question suivante : « Mais de quel chef pourrions-nous demander à l'Allemagne de nous céder des titres, propriété privée ? »

On lui répondit : « Du chef de l'Art. 235, complété par l'Art. 248 ».

Il répliqua : « D'accord. Mais il y a en ce moment, à Hambourg, un paisible citoyen allemand qui prend le thé avec sa femme et ses filles. La théière est en argent, elle fume sur la table. Estimez-vous que la Commission des Réparations a le droit de saisir cette théière ? »

Admirable matière à mettre en vers latins, comme vous le voyez. La question était soulevée par un avocat, spécialiste d'affaires financières. Il y avait à la Commission des Réparations d'autres avocats illustres, et des financiers. On discuta pendant plusieurs séances. Sans aboutir. Aujourd'hui, la question n'est pas encore tranchée.

Maintenant, pour être complet, et si le sort du paisible citoyen de Hambourg vous intéresse, rassurez-vous : il a toujours sa théière en argent. A l'heure actuelle, il en a peut-être même deux.

Mais, me direz-vous, pourquoi semblable discussion a-t-elle pu aboutir à un point mort ? En affaires, quand on prévoit des difficultés, on prévoit aussi une juridiction, un arbitrage.

En affaires, oui. Mais ici se marque une fois de plus cette opposition entre nécessités politiques et réalités économiques, qui caractérisa la confection du Traité.

Le Traité prévoit que pour les questions d'interprétation (et la question de la thèière en argent du citoyen de Hambourg était une question d'interprétation au premier chef) il faut l'unanimité des membres de la Commission des Réparations. Le Traité prévoit même la possibilité d'un arbitrage sur le point de savoir si une question déterminée est ou non une question d'interprétation. Mais, d'arbitrage sur le fond, aucun.

Dans d'autres ordres d'idées, — l'émission d'obligations, par exemple, — on ne pouvait certes reprocher au Traité de demeurer dans le vague. Il était précis, terriblement précis. Il prévoyait les différentes tranches, leur montant, les conditions d'émissions, le taux d'intérêt, etc. Malheureusement, certaines de ces précisions étaient contradictoires. C'est ainsi qu'un article prévoyait expressément l'amortissement en 30 ans, et qu'un autre comportait implicitement l'amortissement en 36 ans !

Bref, c'étaient des obligations parfaites, à ce détail près qu'on n'aurait jamais pu les placer, et qu'un délégué belge à la Commission des Réparations, qui devait accomplir une certaine carrière dans la suite, faillit faire scandale en déclarant qu'on pouvait bien laisser semblables titres dans le tiroir d'une table sans la fermer à clé, car il n'y avait aucun danger que des voleurs vinssent les y prendre.

Comme on le voit, à côté de chaque pouvoir, une restriction. Après chaque article, un autre article qui l'affaiblit ou l'annule.

C'est d'ailleurs précisément parce que le Traité ne donnait pas en réalité à la Commission des Réparations des pouvoirs nets et précis, que les Gouvernements eux-mêmes voulurent régler les plus importantes questions de réparations : d'où la série des conférences : San Remo, où l'on parla incidemment des réparations ; Spa, où l'on ne parla que d'elles, et toutes les autres. Ne cherchez pas à faire le compte. En onze ans, nous en eûmes plus de quarante.

Pourquoi ces conférences ? Etaient-elles nécessaires ? Ont-elles servi à quelque chose ? Ne pouvait-on les remplacer avantageusement par des tractations diplomatiques ?

Je peux bien dire qu'il y a eu de bonnes conférences, et de moins bonnes ; certaines bien préparées, d'autres mal ; mais il faut reconnaître qu'elles étaient indispensables. Régler des

questions délicates, difficiles, compliquées, entre deux pays, nul ne peut mieux le faire que les diplomates, — les bons, bien entendu! — Tâcher au contraire de résoudre des problèmes internationaux, complexes, dont certaines parties sont extrêmement techniques, dans lesquels une concession en conditionne une autre, qui en conditionne une troisième, autrement que par conférence générale, serait illusoire.

On a blagué les conférences. On n'a pas eu tort. Vues de l'extérieur, elles devaient parfois paraître assez comiques. De l'intérieur, hélas! ce n'est pas du tout la même chose.

Il arrive souvent que les premiers jours se passent en démonstrations, en conversations superficielles, et que pour le spectateur ce tableau de gens qui sont venus des quatre coins du monde pour traiter et qui ne traitent pas, doit furieusement ressembler au spectacle traditionnel des acteurs d'opéra qui chantent : « Marchons! marchons! » et qui ne marchent pas. Mais il faut bien se dire aussi que lorsque de si graves intérêts sont en balance, on comprend que les hommes d'Etat responsables, avant de s'engager à fond, veuillent surveiller le jeu de leurs partenaires. On comprend ces journées d'attente, pendant lesquelles, d'ailleurs, un travail effectif s'opère, puisque, traditionnellement, on fait ce qu'on fait toujours quand les chefs ne s'entendent pas : on renvoie la question aux experts.

Ah! les pauvres experts! Mais non, je ne vous en parlerai pas.

Et puis la situation se précise, l'atmosphère se crée, on sent qu'il faut aboutir. Les discussions deviennent plus nettes, plus franches, on aborde plus directement les sujets. C'est en général, d'ailleurs, à ce moment que, — vue du dehors — la Conférence a l'air de ne plus avancer. Il n'est pas possible, en effet, de donner à la Presse le détail des négociations en cours, alors qu'elles peuvent complètement changer d'aspect d'une heure à l'autre. C'est le moment critique pour les journalistes, — et pour les chefs de service de presse, dont les qualités inventives sont mises à une rude épreuve.

Finalement, l'accord se fait, dans les grandes lignes. Il s'agit comme on dit, de le « mettre en musique ». Alors, en avant les

comités d'experts, en avant les comités de rédaction ! Autant on avait été prudent au début, autant on avait laissé passer les heures, autant on est fébrile, on a hâte d'utiliser les jours et les nuits, de ne pas laisser échapper l'accord si difficilement acquis. Dès ce moment, il s'agit de chiffrer exactement, de rédiger juridiquement. On siège sans arrêt. On voit apparaître, prenant place au premier plan, les juristes. On voit sortir les machines à calculer. On se perd dans le calcul des annuités, dans les valeurs actuelles, dans les conversions. Conversions de francs en dollars, de dollars en marks-or, de marks-or en sterling. Conversions au taux du jour, conversions au taux de l'année. Je ne parle pas des conversions de la dernière heure, dont le taux est essentiellement variable.

★
★★

De toutes ces conférences, deux avant tout jalonnent le chemin que j'ai voulu vous faire parcourir : Spa, juillet 1920 : Londres, mai 1921. La première, parce qu'elle a réglé la répartition entre alliés des paiements de l'Allemagne ; la seconde, parce qu'elle a fixé le montant de ces paiements : les fameux 132 milliards de marks-or.

De ces 132 milliards, permettez-moi de dire un mot. Dès 1921, on se rendait très bien compte de l'ordre d'importance du chiffre que l'on pourrait exiger de l'Allemagne, compte tenu de sa situation économique générale, compte tenu aussi des intérêts divergents des Alliés. D'autre part, la dette de réparations de l'Allemagne devait, aux termes du Traité, être fixée le 1^{er} mai 1921 au plus tard, et d'après certains principes. On se conforma à ces principes et on la fixa à 132 milliards de marks-or. Mais en même temps, — pour tenir compte des réalités, de la capacité de paiement de l'Allemagne, ce qui était aussi une obligation imposée à la Commission des Réparations par le Traité, — celle-ci, d'accord avec les Gouvernements, établit, pour ces 132 milliards de marks-or, un état de paiements qui en réduisait singulièrement la valeur.

D'une part, ces 132 milliards étaient divisés en obligations A et B pour 50 milliards de marks-or, dont l'Allemagne devait

l'intérêt à 5 % et l'amortissement à 1 %, soit 3 milliards de marks-or par an. Le reste était représenté par des obligations C à remettre par l'Allemagne à la Commission des Réparations, mais à émettre par celle-ci au fur et à mesure qu'elle estimerait que les versements à faire par l'Allemagne en vertu de l'état des paiements étaient suffisants pour assurer le service d'intérêt et d'amortissement de ces bons.

Or, ces paiements de l'Allemagne, paiements destinés à faire le service de cette série d'obligations — paiements qui comprenaient une somme fixe de 2 milliards de marks-or par an, plus une somme mobile fixée d'après la valeur des exportations allemandes, — n'ont même jamais atteint, grâce aux moratoires successifs, les 3 milliards par an qui représentaient le service des obligations A et B. En fait, la Commission des Réparations n'aurait jamais pu émettre les obligations C. D'autre part, si l'on prend la valeur des obligations A et B, 50 milliards de marks-or, si l'on en déduit ces 18 milliards payés à l'heure actuelle par l'Allemagne, on arrive à 32 milliards, — à 35 en réalité, si l'on tient compte du fait que, sur les 18 milliards en question, trois milliards couvrent autre chose que des réparations proprement dites, notamment le coût des armées d'occupation.

Comme l'accord qui règle aujourd'hui les réparations — le Protocole de La Haye — représente, en valeur actuelle à 5½ %, environ 37 milliards de marks-or, on voit que, malgré les années écoulées, on s'orientait déjà, il y a huit ans, vers le but atteint aujourd'hui. Mais, pour les comparer, il faut dépouiller les chiffres des habillements qu'on leur a donnés, — habillements très différents, car, même en matière de réparations, les modes varient suivant les époques.

★
★★

Donc, le 1^{er} mai 1921, la dette de l'Allemagne est fixée de façon assez élastique, comme je vous l'ai montré, ce qui est certes un avantage au point de vue économique, mais constitue une gêne au point de vue financier. Car la mobilisation de la créance qu'on a sur un débiteur dépend avant tout de son crédit. Et son crédit dépend de son bilan, actif et passif. Or, comment

apprécier ce crédit si le passif comporte comme élément essentiel une dette variant considérablement avec les circonstances ?

En fait, vous le savez, l'état des paiements de 1921 ne fut suivi d'aucune mobilisation, d'aucune commercialisation. Pourquoi ?

Parce qu'il venait tard, très tard, les événements dirent même trop tard. Rappelez-vous ce qu'avait été la situation de l'Allemagne pendant ces deux années qui venaient de s'écouler, ces deux années d'après la victoire, ces deux années que les événements, les suspensions, les rivalités interalliées avaient laissé glisser entre nos doigts. Situation politique, financière, économique, essentiellement instable. Une Trésorerie toujours à sec, alimentée de plus en plus par des emprunts à la Reichsbank. Un budget pléthorique, se gonflant au fur et à mesure que se dépréciait le mark, — et le dépréciant à son tour, en exigeant de nouveaux recours à l'Institut d'émission pour combler le déficit. Un mark-or, à l'armistice, valait un peu moins de deux marks-papier. Il en valait, fin 1921, 44 ; fin 1922, 1.725 !

Il ne nous faut pas faire un très gros effort d'imagination pour nous représenter la psychologie de l'« Allemand moyen » à ce moment. Nous avons aussi connu la crise de dévaluation de notre monnaie et vous savez au prix de quels efforts et de quels sacrifices nous en sommes sortis. (Il va de soi que je ne fais ici nulle assimilation touchant les causes de cette dépréciation, et qu'en notre pays, notamment, les seules avances de la Banque Nationale à l'Etat, depuis l'armistice jusqu'à la crise de 1926, furent les 5 milliards 800 millions de francs destinés au remboursement des marks). Mais imaginez qu'au moment où un homme est prêt à faire un effort désespéré, comme celui que nous avons fait, à donner de sa substance pour contribuer au relèvement de son pays, imaginez qu'à ce moment les mauvais bergers viennent lui souffler à l'oreille : « Pourquoi cet effort ? Pourquoi veux-tu assainir tes finances ? Pourquoi veux-tu lourdement t'imposer ? Pour que ton argent soit jeté dans un gouffre sans fond ? Pour payer la France, la Belgique, la Grande-Bretagne, tes vainqueurs ? Pour que toi, tes enfants, tes petits-enfants payiez la somme écrasante de 132 milliards de marks-or (car bien entendu les mauvais bergers oublient les

obligations C et ne parlent que de 132 milliards). Mais voyons ! Ressaisis-toi ! Ne fais pas une folie pareille. Laisse ta monnaie s'avilir. Laisse-la tomber à rien, — et que veux-tu qu'alors le vainqueur te demande ? Rien. »

Ces mauvais bergers, c'est à ces heures troubles que leur voix se fait le mieux entendre. Et ils se firent écouter : ils faisaient appel à des sentiments peu nobles, mais si humains !

Dirai-je que toute l'Allemagne, volontairement, sabota sa monnaie pour ne pas payer les réparations ? Il est impossible d'émettre une affirmation aussi catégorique ; impossible, au surplus, de fixer le moment où, engagé sur la pente, on voudrait reculer et où on ne le peut plus, où la chute fatale se précipite. En réalité, pour autant qu'on puisse juger l'Allemagne, cette Allemagne si près de nous et dont à certains instants nous nous sentons si étrangement loin, entre ces mauvais bergers — dont je n'invente pas les idées, puisqu'elles ont été exprimées tout au long dans des articles et des discours — et l'Allemand reconnaissant sa responsabilité, estimant que l'Allemagne devait payer sa dette, il y a eu la masse innombrable des Allemands se demandant quel était le moindre mal : exécuter le Traité en en supportant les charges, saboter le Traité en en affrontant les rigueurs ? S'ils se posèrent le problème, ils n'eurent d'ailleurs pas le temps ou la liberté de le résoudre. Qu'ils l'eussent voulu ou non, ils étaient engagés sur la pente, la fameuse pente. Et, dès 1921, on peut dire que l'histoire des réparations fut — avec un rythme lent d'abord, accéléré ensuite — non pas comme en Allemagne la fuite devant le mark, mais la course derrière le mark.

Toutes les conférences, de 1921 à 1924, ne furent que des étapes dans cette course. Nous eûmes la conférence de Cannes (janvier 1922) où se discuta le premier moratoire demandé par l'Allemagne ; où nous apparut, à l'apogée d'une carrière qui devait se terminer quelques mois plus tard sous des balles allemandes, le Dr. Rathenau, qui successivement en allemand, en anglais, en français, nous fit un raccourci saisissant de la situa-

tion économique de l'Allemagne et de l'Europe en général. Nous eûmes, en août et en décembre 1922, les conférences de Londres, appelées à se prononcer sur la seconde demande de moratoire de l'Allemagne; en août on vit, pour la seule fois je pense, participer à une réunion internationale, dans le jeune éclat d'une gloire naissante, M. Mussolini. Au contraire, l'astre de M. Lloyd George, qui présidait, jetait ses derniers feux.

On a beaucoup critiqué, dans ce pays et ailleurs, M. Lloyd George et sa politique de réparation. Mon intention, dans ce bref exposé qui ne s'arrête pas aux hommes, n'est pas de rencontrer ces critiques, pour les appuyer ou pour les combattre. Je puis tout de même dire aujourd'hui — comme je l'ai souvent dit alors — que ce serait une erreur de lier à la personnalité de M. Lloyd George la politique britannique des réparations. Poursuivie par d'autres, elle eût sans doute revêtu d'autres nuances ou d'autres formes: elle eût été la même au fond. Elle était dans la tradition britannique. Elle était un résultat, non une cause.

J'entends encore, à l'issue d'une séance, Lloyd George resté le dernier dans la salle, ramassant quelques papiers, et murmurant comme à lui-même, avec ces gestes évocateurs qui le faisaient si vivant: « Réparations... Trade ». Les Réparations..., le Commerce. Et là effectivement gisait le dilemme auquel, pendant des années, se heurta la politique anglaise: Des réparations, beaucoup de réparations, qui empliraient les caisses de la Treasury, mais qui augmenteraient l'activité industrielle de l'Allemagne, et peut-être un jour augmenteraient le nombre des chômeurs anglais en Grande-Bretagne... Ou bien... Ou bien, suivre une politique comportant moins de rentrées, mais moins de risques.

Et c'est ainsi qu'en décembre 1922, à Londres, puis tout de suite après, en janvier 1923, à Paris, malgré la gravité du problème discuté, bien qu'ils sussent que le désaccord entre Alliés entraînerait inéluctablement l'entrée dans la Ruhr de la France et de la Belgique. M. Bonar Law et Sir Austen Chamberlain, pleins de courtoisie, pleins de regrets sincères, firent ce qu'eût fait, cinq mois auparavant, Lloyd George. « Au revoir et bonne

chance ! » disait avec un triste sourire Bonar Law, luttant héroïquement contre le mal qui l'emportait. Et l'entrée dans la Ruhr fut décidée.

Pourquoi rappeler ceci ? Pour le plaisir de faire revivre ces dissentiments interalliés qui, pendant des années, ont fait le malheur de l'Europe ? Certes, non. Mais pour montrer que si les intérêts divergents des alliés et associés de la guerre avaient empêché les négociateurs de Versailles de mettre sur pied une politique de réparations pratique et bien définie, ces mêmes intérêts exercèrent la même action dans le courant des années qui suivirent le Traité de Paix. Et il a fallu la dure expérience de ces onze années pour rapprocher enfin les points de vue.

J'en étais à l'entrée dans la Ruhr. C'est de l'histoire encore toute récente. On se rappelle les débuts, nos difficultés de tout genre, la résistance dite passive ; puis l'occupation s'organisant, méthodiquement, progressivement ; la caisse des gages fonctionnant, rendant ; le Dr. Stresemann, voyant la partie perdue sans recours, voyant aussi la chute du mark devenue catastrophique, proclamant l'abandon de la résistance ; l'entente se faisant, fin 1923, entre les Alliés, sur l'établissement d'un nouveau plan de réparations ; ce plan, terminé en 1924 — c'était le plan Dawes — et mis en vigueur le 1^{er} septembre de la même année.

★
★

Je viens de passer en revue les deux premières périodes de réparations. La première va jusque mai 1921 : fixation de la dette de l'Allemagne et répartition des paiements allemands. La seconde va de mai 1921 à septembre 1924 : série de conférences, série de demandes de moratoires acceptées ou rejetées, chute du mark, occupation de la Ruhr. La troisième et dernière période est celle pendant laquelle des efforts sont faits pour transférer enfin la question des réparations du plan politique sur le plan économique, du plan de guerre sur le plan européen : c'est la période du plan Dawes et du plan Young.

Mais, se demandera-t-on, aucun effort n'avait-il été fait auparavant pour aboutir à cette transposition si désirable ?

Si. Inutile de dire que sur le principe de la nécessité de la

commercialisation, tous les créanciers étaient d'accord. On en parla souvent. Les divergences ne se révélèrent que lorsqu'on commençait à discuter les modalités de réalisation. Mais deux efforts furent tentés, à un an de distance, pour faire de ce desideratum une réalité. De ces efforts, vains d'ailleurs, je crois pouvoir dire que des Belges furent les animateurs.

A cet égard, vous me permettez une parenthèse :

Je lisais, il y a deux jours, dans un article consacré à Fustel de Coulanges, une phrase du célèbre historien : « Le patriotisme est une vertu ; l'histoire est une science, et il ne faut pas les confondre. » C'est un précepte à toujours observer, surtout quand on parle de réparations. Mais ce serait mentir à la vérité historique — mentir par omission — que de passer volontairement sous silence la part prise dans la question des réparations par la Belgique et ses représentants.

Dès 1919, certes, la Belgique était mise au premier rang pour ses souffrances et sa priorité. Mais les souffrances s'oublient vite — je parle des souffrances des autres — et les priorités ont révélé, à l'usage, une fâcheuse tendance à être contestées. De sorte que si la Belgique maintint cette place prépondérante, alors qu'en importance elle venait la quatrième, c'est certainement à l'autorité de ses représentants qu'elle le dut, à la permanence de leur politique, à l'esprit constructif qu'ils allièrent toujours à la défense des intérêts de leur pays.

On comprendra que je m'abstienne volontairement, ce soir, de citer aucun nom. Mais, depuis les années héroïques où il fallut arracher aux embûches constantes notre priorité si chèrement achetée, jusqu'aux journées créatrices du plan Dawes, jusqu'à cette conférence de La Haye qui, à la demande de tous, se déroula tout entière sous une présidence belge, on peut et l'on doit dire que la Belgique, grâce à ses représentants, a rempli, sur le plan belge comme sur le plan européen, un rôle dont nous pouvons tous être fiers.

J'en reviens aux deux tentatives infructueuses que je vous annonçais. La première eut lieu en mai 1922. L'Allemagne effectuait régulièrement les paiements réduits qu'elle devait en vertu du moratoire qui lui avait été accordé à Cannes. L'atmosphère générale de l'Europe était assez calme. La Commission

des Réparations se décida à nommer un comité de techniciens chargé d'examiner la situation de l'Allemagne et d'établir un plan de paiement basé sur les réalités économiques, permettant une commercialisation rapide : elle constitua un comité international de banquiers. M. Pierpont Morgan y siégeait, et c'était de bon augure, puisque, depuis le jour où les Etats-Unis avaient rejeté le Traité de Versailles, pour la première fois un citoyen américain, certes sans mandat officiel, mais profondément représentatif, participait effectivement à une conférence de réparations. M. Léon Delacroix, délégué de la Belgique à la Commission des Réparations, avait été nommé membre du comité, afin d'établir la liaison entre celui-ci et la Commission, et sa participation aux travaux préparatoires avait été si importante, la confiance de tous en lui était telle qu'il en avait été d'emblée fait président.

Le Comité tint, je pense, une séance. Après cette séance, des bruits, faux ou fondés, filtrèrent. On conta que des chiffres avaient été mis en avant, qui n'étaient pas le chiffre de 132 milliards. Les opinions publiques, paraît-il, n'étaient pas mûres. De grandes voix s'élevèrent, protestant. Et à sa seconde séance, le Comité s'ajourna sine die...

Plus tard, dès les premiers jours de l'occupation de la Ruhr, le Gouvernement belge eut une préoccupation dominante : on était entré dans la Ruhr pour assurer le paiement des réparations, il fallait indiquer de façon précise comment, à quel prix, on en sortirait. Quatre mois ne s'étaient pas écoulés depuis l'entrée dans la Ruhr qu'il saisissait les gouvernements alliés et la Commission des Réparations d'une série d'études techniques élaborées par la délégation belge à la Commission des Réparations. Je puis en parler librement, je ne faisais pas partie de la délégation à cette époque, tout en m'occupant activement des réparations : je puis donc dire que ces études, remarquablement mises au point, constituaient la base pratique d'un règlement des réparations.

Elles avaient une qualité dominante : elles étaient précises, basées sur des réalités. On pouvait les chiffrer. C'était leur qualité. Ce fut aussi leur malheur, Car on ne serait pas arrivé, en les chiffrant à leur valeur actuelle, à 132 milliards de marks-

or. Pour cette raison, toujours la même, les suggestions belges furent accueillies avec courtoisie, sans plus. Les chancelleries, soudain, furent sans voix, et les réparations gardèrent leur mystère. — L'atmosphère n'était, paraît-il, pas encore créée. Elle devait se créer un an plus tard, puisque un an plus tard les créanciers de l'Allemagne approuvaient le plan Dawes, dont on peut bien dire que pour une partie importante, il s'inspirait des suggestions belges. Mais il venait, je le répète, un an plus tard, et battait pavillon international. On eût pu espérer l'obtenir douze mois plus tôt portant les couleurs des vainqueurs pacifiques de la Ruhr.

★
★

Troisième période : celle du plan Dawes et du plan Young.

J'ai dit dans que les conditions fut élaboré le plan Dawes : l'Allemagne tombée dans le gouffre de l'inflation, 1 mark-or valant un trillion de marks-papier, la Reichsbank ruinée par ses avances à un Etat insolvable, le crédit de l'Allemagne totalement effondré. Si l'on voulait être payé, il fallait restaurer le crédit du débiteur ; pour restaurer ce crédit, assainir sa monnaie ; pour assainir sa monnaie, bâtir une nouvelle Banque d'émission, administrée de façon à éviter le retour du passé ; comprimer le budget dans la limite des ressources.

C'est ce qui fut fait, après trois mois d'un travail intensif. Instruits par l'expérience du Comité des Banquiers, le général Dawes et ses collègues savaient qu'ils n'avaient pas à fixer à nouveau la dette de l'Allemagne. Les 132 milliards demeuraient intangibles. Pourtant, les clauses détaillées du Traité de Versailles, comme celles de l'état des paiements s'avéraient, dans la situation nouvelle, inexécutables : le comité Dawes dut donc bien fixer le montant progressif d'annuités à payer par l'Allemagne. Mais lorsque, connaissant le montant d'annuités, on en connaît aussi le nombre, on n'a qu'à ouvrir une table d'annuités pour déduire le montant total de la dette : voulant s'éviter le reproche d'avoir rendu cette opération possible, les membres du comité Dawes ne fixèrent pas, dans leur plan, le nombre d'annuités !

Le plan prenait l'Allemagne au début de sa période de réor-

ganisation et, en cette première année, lui imposait une annuité réduite : 1 milliard de marks-or. L'annuité augmentait progressivement pendant les années suivantes, pour atteindre 2 milliards 500 millions, montant de l'annuité-type, à laquelle on arrivait après quatre ans. L'annuité restait indéfiniment à ce niveau, mais pouvait s'augmenter par le jeu d'un indice, appelé l'indice de prospérité.

L'intérêt du plan résidait dans l'aménagement de l'annuité même. Celle-ci dérivait de quatre sources : 660 millions représentant la charge d'intérêt et d'amortissement de 11 milliards d'obligations de chemins de fer (la Compagnie de chemins de fer était, en vertu du plan Dawes, constituée en société autonome, et grevée d'une première hypothèque au profit des réparations); 300 millions provenant des obligations industrielles, l'industrie allemande étant, en vertu du plan, grevée d'une hypothèque similaire; 290 millions d'impôt sur les transports; les 1,250 millions restants étaient fournis par les recettes budgétaires de l'Allemagne, et garantis par le produit des impôts sur la bière, le sucre, le tabac et l'alcool, ainsi que celui des douanes.

Était-ce là une obligation ferme et définitive de l'Allemagne ? Pas tout à fait. Une soupape de sûreté était prévue, — soupape d'importance, comme on va le voir. Tout le plan était basé sur la stabilité du change allemand. Pour assurer cette stabilité, un Comité des Transferts, composé de deux Américains, d'un Français, d'un Anglais, d'un Italien et d'un Belge, était constitué. Il était chargé d'assurer les transferts des paiements de l'Allemagne, c'est-à-dire la transformation en devises de ces paiements effectués en marks. Il pouvait différer les transferts au cas où ceux-ci menaceraient, selon lui, le change allemand. Les marks non transférés s'accumulaient à la Banque. Au cas où ils auraient atteint 5 milliards de marks-or — ou même moins, de l'avis de quatre membres du Comité des Transferts — une suspension des versements budgétaires de l'Allemagne à la Caisse des réparations s'ensuivait.

Nous étions, on le voit, assez loin du « règlement complet et définitif des réparations » dont on a tant parlé depuis dix-huit mois. Les auteurs du plan Dawes le déclaraient très franche-

ment, d'ailleurs, dans le plan lui-même. Ils étaient limités par les termes de leur mission. Ils reconnaissaient que la solution mise sur pied par eux était provisoire. Et, dans la phrase finale de leur rapport, ils appelaient le moment où une solution complète et définitive des réparations pourrait intervenir.

*
**

Pourquoi le plan Dawes ne constituait-il pas cette solution ? Parce que ce règlement définitif suppose la possibilité d'une mobilisation, tout au moins d'une commercialisation complète de la dette de l'Allemagne. Or, deux éléments de première importance s'opposaient à cette commercialisation ; 1° le montant de la dette n'était pas connu, puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, le nombre d'annuités n'était pas fixé. (Je m'excuse : je dis toujours la même chose, parce que c'est toujours la même chose) ; 2° l'existence du Comité des Transferts rendait pratiquement impossible toute mobilisation : quel est le capitaliste qui aurait souscrit une obligation de réparation, sachant qu'à tout moment l'action du Comité des Transferts pouvait empêcher le paiement de son coupon ?

C'est pourquoi l'expérience Dawes se poursuivit comme l'avaient voulu ses auteurs. Elle se poursuivit sans heurts appréciables. Les cinq premières années furent, dans leur intégralité, payées et transférées. Mais, dès 1928, un mouvement se dessinait — né en Allemagne, mais trouvant de l'écho chez les créanciers — tendant à une fixation définitive de la dette.

C'est ainsi qu'à Genève fut prise, le 16 septembre 1928, entre les gouvernements belge, britannique, français, allemand, italien et japonais, la décision de charger un Comité d'experts financiers indépendants d'élaborer des propositions pour un règlement complet et définitif du problème des réparations.

Le 3 février 1929, le Comité, présidé par M. Owen D. Young, commençait ses travaux à Paris, et poursuivait ses séances, parfois fiévreuses, jusqu'au 7 juin, date de la signature du plan.

En août, à La Haye, les Gouvernements donnaient à ce plan leur approbation de principe. Après quatre mois de travaux d'experts, la conférence se réunissait à nouveau à La Haye, en

janvier dernier, et, le 20 janvier, était signé le protocole par lequel les gouvernements faisaient définitivement leur le plan Young. Pour être complet, ajoutons qu'il doit entrer en vigueur dès qu'il aura été ratifié par l'Allemagne et quatre des autres puissances signataires.

Dois-je résumer ici le plan Young ? Les Parlements viennent de retentir des discussions à son sujet. Aussi — d'autant que l'heure avance terriblement vite — je me bornerai à en indiquer les grandes lignes.

Les annuités sont définitivement fixées pour 60 ans. Elles vont croissant légèrement pendant les 37 premières années : de 1,707.9 en 1930-31 à 2,428.8 en 1965-66. Elles correspondent pour ces 37 ans à une annuité constante de 2,050 millions de marks-or à charge de l'Allemagne. Après les 37 années, elles se stabilisent de façon à équivaloir exactement aux annuités de dettes des puissances européennes, créancières de l'Allemagne, vis-à-vis des Etats-Unis.

Plus de Comité des Transferts. Plus de Commission des Réparations. Mais une Banque des Règlements Internationaux, installée à Bâle, agissant comme « trustee » chargée de recevoir les annuités de l'Allemagne et de les répartir entre les créanciers ; devant jouer au surplus le rôle de Chambre de compensation entre les instituts d'émission du monde entier, et pouvant être également appelée à d'autres activités.

Les annuités — vous l'avez vu par le chiffre cité — sont au début inférieures à celles du plan Dawes. Avantage à l'Allemagne. Elles sont fixées, et le paiement n'en est plus soumis au veto du Comité des Transferts. Avantage aux créanciers. Une restriction, pourtant : il est prévu que, pour une partie de l'annuité, l'Allemagne, si elle se trouve à un moment donné dans une situation difficile, peut déclarer un moratoire de deux ans. Moratoire de transfert uniquement, qui, pendant la deuxième année, peut même devenir un moratoire de paiement pour la moitié de cette partie d'annuité.

Pour l'autre partie, qui atteint 612 millions de marks-or, cette réserve même n'existe pas. C'est pourquoi l'on a tendance à appeler ces 612 millions l'annuité inconditionnelle, et le reste

l'annuité conditionnelle. C'est un mauvaise expression, — encore que, dans la hâte de la rédaction finale, elle se soit glissée deux ou trois fois dans le plan Young lui-même ! Il faut dire : annuité non différable et annuité différable. Car la seule réserve apportée pour cette seconde partie à l'engagement de l'Allemagne, c'est celle du moratoire, limité comme je viens de l'exposer.

Dès à présent, la partie non différable peut être mobilisée sans que le consentement de l'Allemagne doive être demandé. Dès à présent, une importante opération de mobilisation est prévue : les modalités en ont été arrêtées à La Haye d'une façon très heureuse, parce que solidarissant les intérêts des créanciers et ceux de l'Allemagne dans ladite opération.

Ajoutons enfin, pour être complet, que la France, qui reçoit la plus grande part de l'annuité non différable, doit, en vertu du plan Young, constituer un fonds de garantie s'élevant à 500 millions de marks-or qui permet, en cas de moratoire, de faire en sorte qu'aucun des créanciers ne soit, toutes proportions gardées, moins bien traité que d'autres.

★★

Telles sont donc les grandes lignes du plan Young. L'exposé schématique que j'en ai fait n'a pas dû beaucoup vous prédisposer en sa faveur. Ah ! si j'avais pu vous évoquer nos délibérations, parfois agitées, — vous décrire tel ou tel de nos collègues, dont on a beaucoup parlé ces temps derniers, — faire revivre devant vous la première conférence de La Haye, avec M. Snowden, la seconde, avec M. Tardieu, — ç'eût été, certes, plus attachant et plus original.

Mais l'heure me presse ; ce rapide Versailles-La Haye dans lequel j'ai eu l'audace de vous faire monter — et qui a dû, à certains moments, vous paraître bien lent — arrive à destination. Il faut conclure.

Le plan Young, je crois vous l'avoir montré, est un aboutissement. Un aboutissement logique ? Oui, dans les circonstances données. Un aboutissement inéluctable, en tout cas.

Il tient compte, et de la capacité de paiement de l'Allemagne, et des besoins des créanciers : besoins intérieurs, les réparations ; besoins extérieurs, les dettes.

Il constitue, comme on l'a dit, un très grand effort de conciliation et de réconciliation internationales. Dans une Europe encore secouée des convulsions de la guerre et de l'après-guerre, encore déchirée, il tente d'établir un règlement volontairement accepté par tous et basé sur une compréhension mutuelle des nécessités de chacun.

Il m'appartient moins qu'à quiconque de dire si les auteurs du plan Young ont réussi dans ce dessein. Pourtant, le protocole de La Haye a montré que le travail des experts de Paris avait déjà rallié l'unanimité de dix-huit nations. La ratification du Reichstag, qui à très bref délai va être suivie des quatre autres ratifications nécessaires, est un pas de plus dans la voie de la mise à exécution du plan. Et, dès maintenant, tout en se gardant des optimismes excessifs, il est permis d'envisager le moment où l'exécution de ces obligations librement contractées, allégeant l'atmosphère internationale, permettra à l'Europe de reprendre une marche normale dans la voie du progrès et de la prospérité.

La Belgique et l'Europe ⁽¹⁾

PAR

MAURICE BOURQUIN

Professeur à l'Université de Bruxelles.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'opinion publique belge, qui ne prêtait jadis aux problèmes internationaux qu'une attention fort distraite, s'y intéresse, depuis la guerre, beaucoup plus activement. Si son éducation dans ce domaine laisse encore à désirer, le progrès est cependant incontestable.

Nous comprenons aujourd'hui l'importance des événements extérieurs, leurs réactions inévitables et profondes sur le cours de nos destinées. Nous concevons que la Belgique fait partie d'un ensemble, qu'elle est une des pièces du mécanisme européen et qu'il y a par conséquent pour elle une politique européenne.

C'est de cela que je vais vous entretenir.

Un tel sujet ne se laisse évidemment pas épuiser en l'espace d'une conférence. Essayons tout au moins de dégager ses aspects essentiels; et pour nous assurer la perspective voulue, situons-le sur le plan de l'histoire.

Dès l'abord, nous pouvons constater que de tout temps la « question belge » a été une des grandes questions européennes. A travers les siècles, le territoire de nos provinces fait l'objet de convoitises ardentes. Il n'est pas seulement le champ clos où se livrent les batailles et se vident les querelles. Les puissances,

(1) Conférence faite le 23 mars 1930, sous les auspices de l'Extension de l'Université de Bruxelles.

tour à tour, aspirent à y établir leur maîtrise. On se le dispute, on se l'arrache, il passe de mains en mains.

C'est qu'il constitue une des charnières de l'Europe. Le sort nous a placés à un endroit à la fois très sensible et très périlleux : entre la France, l'Angleterre et la Germanie ; — aux embouchures de l'Escaut ; — au croisement des grandes routes politiques, commerciales et militaires.

Autour de nous, trois puissantes masses, dont l'équilibre est nécessaire à la stabilité de l'Europe. Que l'une d'elles devienne trop prépondérante, et les autres sont aussitôt menacées dans leurs œuvres vives. Or, ce qui peut le mieux assurer cette prépondérance, c'est précisément la possession de nos provinces. Nous formons, en d'autres termes, la clef-de-voûte de l'équilibre européen en Occident, à peu près comme Constantinople et les Détroits formaient jadis la clef-de-voûte de l'équilibre européen en Orient.

Cette vérité fondamentale ne doit pas être perdue de vue, car c'est à elle qu'en dernière analyse tout se rattache.

*
**

Charnière de l'Europe ! Comment avons-nous joué ce rôle délicat ? Comment le jouons-nous encore aujourd'hui ?

Ne remontons pas au déluge. Laissons même de côté le Moyen Age, où l'Europe moderne n'est encore qu'en voie de formation. Depuis la Renaissance jusqu'à la chute de l'Empire napoléonien, trois formules résument la succession des régimes auxquels nous avons été soumis : domination espagnole, domination autrichienne, domination française. Il existe bien, à cette époque déjà, une Belgique, c'est-à-dire une entité qui, dans l'ordre politique, se distingue des entités voisines ; mais elle est loin d'avoir atteint, comme les Provinces-Unies, le stade de l'émancipation. Pour les puissances étrangères, nous restons une force au service de leurs ambitions, un instrument dont elles usent les unes contre les autres dans leurs combinaisons diplomatiques et militaires. Si notre individualité s'affirme, ce n'est cependant qu'une individualité d'ordre secondaire et, pour tout dire, asservie.

En 1814, un premier progrès se réalise.

L'Empire français s'écroule. Sur ses ruines, les vainqueurs vont avoir à refaire la carte du Continent et dans l'œuvre qu'ils édifient, deux idées maîtresses s'accusent. La première est de ramener la France à ses « anciennes limites » de 1792. La seconde est de prémunir l'Europe contre un retour possible du péril français, en dressant tout le long de la France un système de barrières.

Or, l'une des pièces de ce système — et précisément sa pièce capitale — nous intéresse directement. La France, en effet, est bornée de toutes parts par des frontières naturelles, sauf du côté du Nord. Là, la frontière est purement conventionnelle; ce n'est qu'une ligne idéale; et, comme *Albert Sorel* l'a magistralement exposé dans son grand ouvrage sur *L'Europe et la Révolution française*, chaque fois que la France sort de son lit, chaque fois qu'elle est entraînée par un mouvement d'expansion, c'est par cette ouverture que le débordement se produit. Il fallait donc prendre, en cet endroit, le maximum de précautions, à quoi l'Angleterre, particulièrement menacée, n'a pas manqué de consacrer le plus clair de ses efforts.

Que fit-on ? Vous le savez. On érigea sur les frontières septentrionales de la France un Etat assez solide pour pouvoir résister éventuellement à sa poussée. Cet Etat, on le constitua en adjoignant à la Hollande les provinces belges; ce fut le Royaume des Pays-Bas.

Le Royaume des Pays-Bas, dans l'intention de ses créateurs, constituait donc une barrière opposée à la France. Et cette pensée se révèle dans diverses mesures qui furent prises alors par les Alliés vainqueurs. C'est ainsi, par exemple, qu'ils firent construire, dans le Sud du Royaume, à proximité immédiate de la France, une série de forteresses, allant de la mer jusqu'à Luxembourg. C'était la ceinture militaire qui devait protéger l'Europe contre les menaces éventuelles de l'impérialisme français. Telle est, dans le champ que nous avons à considérer ici, l'œuvre de 1815.

Si nous l'apprécions au point de vue spécial de la Belgique, elle marque assurément un certain progrès. Nous ne sommes

plus, à proprement parler, soumis à une *domination étrangère*. Nous sommes incorporés à un État, dont les éléments constitutifs s'équilibrent plus ou moins. Ce que l'on veut réaliser, c'est — selon l'expression de l'époque — un « amalgame » hollando-belge.

Et cependant, le progrès est encore très relatif, car l'Europe a réglé notre sort sans nous consulter, sans se préoccuper de nos aspirations intimes. Elle a disposé de nous dans le but de se protéger elle-même. Nous venons de faire un pas vers l'indépendance, mais sans échapper encore aux vieilles méthodes de la diplomatie.

★
★

Le Royaume des Pays-Bas n'eut pas la vie longue. En 1830, notre Révolution le jetait bas.

On nous parle beaucoup, dans nos cours d'histoire, de cette Révolution dont nous allons célébrer le Centenaire. Peut-être ne l'éclaire-t-on, le plus souvent, que d'un jour insuffisant. On nous la présente avant tout comme un événement d'ordre intérieur et, depuis la fameuse représentation de la *Muette de Portici* jusqu'au vote de notre Charte constitutionnelle, nous gardons dans notre mémoire tous les détails, émouvants ou pittoresques, de cette curieuse et belle aventure. C'est parfait; mais le geste des « insurgés de Bruxelles », comme les appelait le Roi Guillaume, eut une autre portée. La Révolution belge, c'est la première grande brèche dans l'édifice de 1815; c'est le mouvement spontané d'un peuple qui, sans consulter personne, renverse d'un coup une œuvre internationale. En refoulant le pouvoir hollandais, nous brisions le Royaume des Pays-Bas, pierre angulaire de l'équilibre européen.

Il n'est pas surprenant que l'Europe s'en soit émue. Vous savez ce qu'il advint. Une conférence, groupant les représentants des Grandes Puissances, se réunit à Londres, pour aviser aux mesures à prendre, et régla notre nouveau statut, définitivement consacré par les traités du 19 avril 1839.

★
★

La Conférence de Londres a dû s'incliner devant le fait accompli. Constatant que le Royaume des Pays-Bas était bel et

bien détruit et qu'il serait vain de tenter sa reconstitution, elle se vit amenée à reconnaître notre existence comme Etat indépendant.

Pour nous, l'instant est décisif. C'est la première fois dans l'histoire que l'Europe nous traite vraiment en nation, en collectivité souveraine. Annexions, — amalgame hollando-belge, — indépendance de la Belgique : la courbe de l'évolution se dessine nettement.

Il y eut cependant un correctif : la Belgique fut neutralisée et placée sous la garantie des cinq grandes puissances.

Neutralité garantie, qu'est-ce à dire ?

La neutralité comporte des droits et des devoirs.

Le devoir, c'est, comme le mot l'indique, de « n'être ni pour l'un, ni pour l'autre ». C'est de ne pas s'immiscer dans les guerres qui pourraient éclater entre tierces puissances. Et c'est aussi, en temps de paix, de tenir la balance égale entre tous, de ne point favoriser l'un au détriment de l'autre. Le droit, c'est de voir cette neutralité respectée. C'est de ne point être attaqué par ses voisins. C'est de rester à l'abri des compétitions internationales.

A son tour, la garantie comporte un double aspect. Si elle confère indiscutablement à l'Etat qui en bénéficie la possibilité de faire appel à ses garants pour le défendre en cas d'agression, elle permet aussi aux garants d'assurer la sauvegarde de la neutralité qu'ils protègent, quand bien même leur intervention ne serait point requise par l'Etat neutralisé. Les neutres, il est vrai, ont parfois essayé de contester cette interprétation ; mais les garants, qui sont de grandes puissances, n'ont jamais hésité à la faire prévaloir. Ainsi, en 1914, nous avons assurément le droit, pour réagir contre l'agression dont nous étions victimes, de nous adresser à la France et à l'Angleterre. Mais si, par hypothèse, nous avons préféré ne point user de ce droit, la France et l'Angleterre auraient été fondées, malgré notre silence, voire malgré notre opposition, à prendre les dispositions voulues pour défendre notre territoire.

La garantie implique donc à la fois un droit d'appel au secours au profit du neutre et un droit d'intervention au profit des garants.

Tel est, brièvement résumé, le régime spécial dont la Conférence de Londres greva notre Souveraineté.

Il est aisé de discerner ce qui le différencie du régime antérieur.

Comme la formule de l'amalgame hollando-belge, celle de la neutralité garantie est une formule européenne, imaginée par la diplomatie des grandes puissances et dictée par un souci d'équilibre. Elle visait moins à satisfaire nos besoins propres qu'à sauvegarder les intérêts généraux de l'Europe. A cet égard, les deux combinaisons s'apparentent l'une à l'autre; elles procèdent d'un même ordre de préoccupations. Mais là s'arrête leur similitude; car, contrairement au système de 1814, celui de 1839 n'était plus uniquement dirigé contre la France. Le Royaume des Pays-Bas avait été conçu et réalisé par une coalition victorieuse, prenant hypothèque sur le vaincu. La neutralité garantie sortit des délibérations du « concert européen ». Elle ne se dressait singulièrement contre personne, mais bien, d'une façon générale et anonyme, contre tous les dangers qui pouvaient poindre à l'horizon. Formule plus large et mieux équilibrée, elle répondait assurément d'une manière beaucoup plus adéquate que la précédente aux nécessités profondes de notre existence.



Nous en avons vécu jusqu'à la guerre.

En 1914, elle fit faillite. Faillite, en ce sens tant au moins que deux de nos garants — l'Allemagne et l'Autriche — violant leur promesse, devinrent nos agresseurs. Nous fûmes jetés, malgré nous, dans la tourmente; et quand la guerre prit fin, l'on se trouva d'accord, non seulement en Belgique, mais aussi à l'étranger, pour dégager notre Pays des réserves qui entouraient sa souveraineté et considérer comme désormais abrogé le statut de 1839.

Ainsi s'achève notre émancipation.

La question belge n'a rien perdu de son importance européenne et la politique belge est toujours liée — peut-être plus étroitement que jamais — aux conjonctures extérieures. Mais l'Europe, après une série d'expériences, a reconnu que la meil-

leure façon de nous faire jouer notre rôle, était de nous laisser la liberté de nos mouvements.

Faut-il nous en réjouir, ou faut-il le regretter ?

Un fait me paraît certain : c'est qu'il eût été pratiquement impossible de faire survivre au bouleversement qui venait de s'opérer dans le monde le régime institué par la Conférence de Londres.

Ce régime supposait un état de choses que la guerre avait détruit, pour un temps tout au moins. La neutralité garantie constituait un système de contrepoids, nous assurant l'appui simultané de nos trois grands voisins (abstraction faite de l'Autriche et de la Russie qui, en raison de leur éloignement, n'y tenaient qu'une place secondaire). La France voulait-elle exercer une pression sur notre gouvernement ? Celui-ci, pour y résister, pouvait faire appel à l'Angleterre et à l'Allemagne. La pression venait-elle du côté de l'Allemagne ? Nous pouvions nous adresser à la France et à l'Angleterre. Venait-elle enfin de Londres ? Paris et Berlin nous offraient conjointement la ressource de leur protection. Notre équilibre reposait sur un trépied. Au lendemain de la guerre, l'appui allemand faisant défaut, le trépied était cassé, tout le mécanisme se trouvait faussé.

D'autre part, en exécution du Traité de Versailles, des sanctions et des garanties devaient être prises à charge de l'Allemagne ; et, quelque opinion qu'on professe à leur sujet, il était nécessaire que nous y fussions associés. En abandonner exclusivement à d'autres l'application, eût été pour nous une source évidente de dangers. Or, comment concilier ces mesures avec les obligations de la neutralité ?

Enfin, l'idée même d'une neutralité obligatoire rencontrait chez nous une très vive hostilité. On y voyait une sorte de diminution, dont s'accommodait mal le sentiment que nous avons et que les événements de la guerre avaient considérablement fortifié, de notre maturité politique, de notre droit à la pleine indépendance. Poussée émotive peut-être exagérée, mais dont il fallait tenir compte et qui procédait, au demeurant, d'un fond de vérité. Certes, la neutralité est pour nous un principe de sagesse, car nous vivons d'équilibre. Elle doit rester notre ligne

de conduite; et seul, un faux romantisme pourrait y découvrir je ne sais quel amoindrissement. Mais la neutralité de fait est une chose et la neutralité obligatoire en est une autre.

L'Etat neutralisé a pris des engagements qui limitent sa liberté d'action; une contrainte pèse sur lui et l'histoire prouve que, dans un tel régime, s'insinue, qu'on le veuille ou non, une idée de contrôle, de surveillance et, somme toute, de tutelle. Ainsi, au moment de la reprise du Congo par la Belgique, on a très sérieusement discuté à l'étranger — et dans les milieux les plus avertis — la question de savoir si, comme puissance neutre, nous avions le droit de faire une politique coloniale. On s'est finalement incliné, je le veux bien; mais la question a tout de même été agitée, et cet exemple prouve que la neutralisation contractuelle n'est pas exempte d'inconvénients.

Ma conviction est qu'elle répondait parfaitement à nos besoins au moment où elle nous fut imposée. L'Europe nous a rendu jadis, en nous y soumettant, un très réel service. C'est que nous étions alors un peuple jeune et, dans l'ordre international, très inexpérimenté. Il nous fallait un garde-fou pour nous prémunir contre nos propres vertiges. En est-il encore de même aujourd'hui? Toute la question est là. Je crois qu'on peut y répondre, sans excès d'optimisme, en affirmant que nous avons acquis une conscience suffisante de nos intérêts permanents pour affronter sans crainte la grande épreuve de la liberté.

*
* *

Toutefois, dans le régime de 1839, la neutralisation trouvait son corollaire dans la garantie des grandes puissances et, vue sous un certain angle, cette garantie constituait pour nous un élément précieux. C'est très bien d'être libre; mais un petit peuple comme le nôtre, qui est particulièrement exposé au risque de guerre, a besoin aussi de protection. Or, la neutralité disparaissant, la garantie avec ses avantages s'écroulait *ipso facto*. Et le grand problème politique qui s'est alors posé devant nous, a été de la remplacer par des garanties nouvelles, sans retomber dans le système de la neutralisation.

C'était un problème complexe. D'abord, parce que nous n'étions pas seuls à le résoudre. Ensuite, parce qu'au lende-

main de la guerre, l'Europe se trouvait encore divisée en deux groupes adverses : le groupe des Alliés et celui des puissances ex-ennemies. Or, nous ne pouvions manifestement nous adresser qu'à l'un d'eux. Mais alors, cette protection que les Alliés ou certains d'entre eux consentiraient éventuellement à nous donner, n'allait-elle pas être dirigée contre l'autre groupe, et spécialement contre l'Allemagne ?

Que l'on comprenne bien ma pensée. Il n'est point question de préconiser le jeu de l'autruche et de proclamer que le danger allemand s'est évanoui parce que la paix est signée. Je crois que l'Allemagne subit de profondes transformations et que les éléments partisans d'une politique de paix y deviennent à la fois de plus en plus nombreux et de plus en plus influents. Des signes évidents l'attestent, malgré ce que peuvent dire certains journaux, plus soucieux de flatter les passions de leur clientèle que de l'éclairer impartialement. La partie, cependant, n'est pas définitivement gagnée et, par suite, la vigilance s'impose.

Mais de quoi s'agissait-il pour nous ? Il ne s'agissait pas seulement de prendre des mesures temporaires, faisant en quelque sorte partie de la liquidation de la guerre ; il s'agissait d'établir notre nouveau statut. Or, il saute aux yeux que, si cette œuvre permanente avait été dirigée contre l'Allemagne et contre elle seule, nous aurions été pris dans un mécanisme extrêmement dangereux : au système d'équilibre et de contrepoids de 1839, nous aurions substitué un système unilatéral d'alliance, avec toutes les menaces qui s'y trouvent inévitablement impliquées.

Le problème n'était donc sans difficultés. Voyons comment nous avons pu le résoudre.

★
★★

Quand la guerre prend fin, la seule protection extérieure qui s'offre à nous est celle de la Société des Nations.

Loin de moi la pensée de médire de cette institution, ni d'en sous-évaluer l'importance. Elle m'apparaît, au contraire, comme la plus belle expérience des temps modernes, comme l'espoir le plus vivant dont s'éclaire l'horizon. Mais il faudrait être aveugle pour prétendre qu'un peuple, exposé comme le nôtre,

découvre en elle, aujourd'hui, la condition suffisante de sa sécurité. Les assurances qu'elle nous donne devaient donc trouver leur complément dans d'autres garanties, plus précises et d'un déclenchement plus certain. Or, nous n'avions rien.

Pendant les négociations de paix, une convention tripartite avait été élaborée, en vertu de laquelle l'Angleterre et les Etats-Unis promettaient à la France leur concours dans le cas d'une agression non provoquée de la part de l'Allemagne. Si ce pacte avait été définitivement conclu, nous aurions pu sans doute en devenir également les bénéficiaires. Mais il resta à l'état de projet. Le gouvernement de Washington refusa de le ratifier, comme il refusa de ratifier le Traité de Versailles; et la défection américaine entraîna la défection anglaise.

Ainsi, nous restions en tête-à-tête avec la France. Et ce qui sortit de ce tête-à-tête, c'est le fameux accord militaire franco-belge, qui a suscité tant de polémiques et donné matière à tant de suspicions.

Il est exact que cet accord comporte des clauses secrètes, comme c'est d'ailleurs forcément le cas pour toute convention militaire. Il n'est pas douteux non plus que les clauses secrètes d'un traité dénaturent aisément ses dispositions patentées. Mais ici, je crois que nous pouvons être sans crainte à ce sujet. L'accord militaire franco-belge est un simple accord défensif, visant une seule hypothèse bien déterminée : celle d'une attaque allemande dirigée à la fois contre la Belgique et contre la France.

Quand des hommes comme M. Hymans, comme M. Vandervelde et comme M. Poulet — et je cite ceux-là parce qu'ils ont eu tous les trois connaissance intégrale du traité comme ministres des Affaires Etrangères ou comme Premier Ministre — quand de tels hommes nous affirment sur l'honneur qu'il en est bien ainsi, aucune appréhension ne reste possible. Et dès lors, la convention franco-belge prend un caractère normal, logique, naturel. L'Angleterre et les Etats-Unis faisant défaut, nous n'avions d'autre ressource que de nous entendre avec la France pour organiser notre défense commune.

Il n'en est pas moins vrai qu'à ce moment, nous avons couru un danger politique très sérieux, car un petit Etat qui s'appuie

uniquement sur un de ses grands voisins, risque de devenir peu à peu son satellite.

Nos sympathies, notre admiration pour la France ne sont pas, ici, en cause. Il ne s'agit point de cela. Il s'agit de notre indépendance. Or, notre indépendance — le bon sens l'indique et l'histoire le confirme — ne peut être étayée que par un régime d'équilibre.

De cette nécessité vitale, la convention franco-belge ne tenait pas compte. Dressée contre le seul péril allemand, elle ne nous offrait d'autre part comme soutènement que la protection d'une puissance isolée. Par cette double limitation — et de son but et de sa base — elle nous entraînait loin du système de contrepoids, dont le régime d'avant-guerre nous assurait l'avantage. Voilà ce qu'il y avait en elle de *politiquement* périlleux. Et le Gouvernement belge l'a compris, car, au moment même où il signait l'accord, il émettait le vœu de voir l'Angleterre s'y associer, ce qui eût constitué déjà un heureux correctif.

*
**

Jusqu'en 1925, nous sommes restés dans cette passe dangereuse.

En 1925 enfin, un revirement s'est produit. La situation s'est profondément modifiée et nous avons retrouvé notre équilibre européen.

En 1925, il y a eu Locarno.

On parle beaucoup de « l'esprit de Locarno ». On en parle tellement qu'on a fini par perdre de vue les autres aspects de l'œuvre diplomatique qui s'est alors agencée. Et certes, l'esprit de Locarno constitue une valeur que je n'entends point méconnaître. C'est une tendance très heureuse et, souhaitons-le, très féconde, à l'apaisement, à la collaboration. Mais il y a autre chose, d'au moins aussi substantiel et, à coup sûr, de plus précis. Il y a les textes de Locarno. Il y a les traités en bonne et due forme, qui ont été rédigés à Locarno.

On les a presque oubliés dans le vacarme des polémiques. Ils sont cependant pour nous de la plus haute importance.

On y trouve, notamment, un accord collectif, connu sous le nom de « pacte rhénan » et quatre traités d'arbitrage.

Les traités d'arbitrage ont été conclus par l'Allemagne d'une part, la Belgique, la France, la Pologne et la Tchéco-Slovaquie, d'autre part. Ils imposent aux puissances contractantes l'obligation de résoudre pacifiquement tous leurs différends éventuels et leur interdisent d'une manière absolue, sans aucune réserve, le recours à la guerre.

L'engagement que l'Allemagne a pris ainsi vis-à-vis de nous vaut exactement celui qu'elle avait pris en 1839 de ne pas violer notre neutralité. Mais, dira-t-on, l'engagement de 1839, l'Allemagne ne l'a pas tenu. Tiendra-t-elle davantage celui de 1925 ? En pareille matière, le scepticisme a peut-être ses droits. Acceptons l'hypothèse.

C'est ici qu'intervient le pacte rhénan. Aux termes de ce pacte, l'Allemagne, la Belgique et la France se promettent réciproquement de respecter leurs frontières communes, ainsi que la zone démilitarisée du Rhin; et d'autre part, l'Angleterre et l'Italie, garantissant cet état de choses, assurent leur concours militaire à celle des trois puissances qui serait victime d'une agression.

Voyez les avantages de la formule.

En premier lieu, l'Allemagne, qui n'avait cessé jusque-là de soutenir que le Traité de Versailles lui ayant été imposé par la force, ne la liait pas moralement — l'Allemagne accepte, de propos délibéré, ses nouvelles frontières de l'Ouest et la démilitarisation permanente de la rive gauche du Rhin. C'est déjà quelque chose; c'est même beaucoup.

Supposez cependant qu'en dépit du contrat, nous soyons une fois de plus victimes de son agression; ce n'est pas seulement la France qui devrait coopérer à notre défense, mais aussi l'Angleterre et l'Italie.

Une telle protection vaut-elle moins que celle de notre ancien Statut ? Il est permis de croire qu'elle est, au contraire, plus solide, car l'Angleterre occupe aujourd'hui, par rapport à l'Allemagne, une position sensiblement plus forte qu'autrefois. Ne faisons même pas état de la réduction des armements terrestres du Reich. Ne considérons que la proportion des ressour-

ces navales. N'est-il pas évident qu'en cas de crise, la Grande-Bretagne pourrait aisément tenir l'Allemagne à la gorge, bloquer ses ports et couper son ravitaillement ?

Enfin, dernier avantage, et qui est considérable : alors que, jusqu'en 1925, notre système de garantie s'appuyait uniquement sur la France, il repose maintenant sur un groupe de puissance, charpenté et d'une efficacité sensiblement accrue, il s'est dépouillé en même temps de cette structure unilatérale qui le rendait, à certains égards, inquiétant. Ce qu'il y avait de dangereux dans l'accord franco-belge, aussi longtemps qu'il restait isolé, a disparu. L'accord subsiste et sa valeur militaire n'est aucunement éoussée. Mais, au point de vue politique, il s'est transfiguré, en se noyant dans un ensemble plus vaste, dans une institution collective, qui le domine et le conditionne.

Ma conclusion est donc très nette et c'est en la formulant que je termine ce rapide exposé :

1°) Locarno nous assure une garantie au moins aussi précieuse que celle de 1839 ;

2°) Cette garantie, nous l'avons obtenue sans abdiquer une parcelle de notre souveraineté, sans la payer, comme jadis, des charges d'une neutralisation ;

3°) Enfin, grâce à Locarno, nous avons retrouvé notre équilibre européen, sauvegarde essentielle de notre indépendance.

A tous égards, l'œuvre de 1925 constitue pour nous un magnifique redressement.

Les derniers écrits de M. Paul Valéry ⁽¹⁾

PAR

E. NOULET.

Il faut bien se rendre compte de la sorte de regard que nous allons jeter sur les derniers écrits de M. Valéry. Pour nous, il ne s'agit pas d'en faire le compte rendu par souci d'actualité, mais bien de les considérer dans leur continuité et de lire à travers eux, la pensée active d'une tête que nous avons commencé de connaître. Dans la production éparsée de ces trois dernières années, ce sont les signes d'enrichissement ou de défaillance, de liberté ou de dépendance vis-à-vis de l'œuvre antérieure que nous chercherons à démêler.

Mais, avant d'en faire le dénombrement, il faut se rappeler le sens et la valeur des œuvres maîtresses. Il y a l'œuvre du prosateur; il y a l'œuvre du poète; et leur lecture critique mène à cette conviction que l'une n'est que la justification de l'autre; la prose commente les vers et les explique, et ceux qui ont lu l'ouvrage que j'ai consacré à M. Paul Valéry (2) savent que c'est en appliquant rigoureusement cette méthode que j'ai pu déchiffrer les vers admirables et difficiles. Mais résumer ainsi mon travail, c'est le schématiser; et la vérité est que les textes, au fur et à mesure de leur découverte, m'ont imposé une ligne de démonstration qui ne m'apparaît aussi nette qu'aujourd'hui. J'avais, il est vrai, vu et essayé de prouver que toutes les œuvres en prose révèlent un même souci: celui d'étudier le mécanisme de l'intelligence et de le surprendre, ce mécanisme, de préférence quand il atteint sa précision la plus parfaite, pour mériter alors son autre nom, « la conscience »: on reconnaît aussitôt le

(1) Conférence faite le 17 mars à l'Institut des Hautes Etudes.

(2) « Paul Valéry » par E. Noulet, Bruxelles.

sujet de l'*Introduction à la Méthode de Léonard de Vinci* et celle d'*Eupalinos*. Cette recherche tôt rassasiée, la curiosité du poète s'avisait d'une autre : celle où, par une sorte d'auto-mécanisme, l'intelligence se perfectionnerait elle-même par la connaissance et l'usage de ses moyens, et deviendrait ainsi une définition de l'être, du moi pur, force capable de l'univers entier et par conséquent se refusant à revêtir l'apparence mendicante d'une personnalité quelconque, si supérieure fût-elle. On reconnaît : *La Soirée avec M. Teste*, qui reste à nos yeux, une confession, et donc la révélation d'un grand tourment. Et ainsi, entre les œuvres en prose déjà s'affirment des relations nombreuses et constantes quant à leur thème, leurs personnages et leurs paroles.

Telle quelle, cette matière a son intérêt mais elle n'est pas nouvelle et encombre déjà les sciences sociales, psychologiques ou morales. Bien plus, pour un écrivain, elle présentait un danger, sinon un piège : celui de se perdre dans une littérature pseudo-philosophique, qui emprunte à son sujet l'aridité, à sa forme hybride, le vague et le superficiel. A ces fautes, Paul Valéry a échappé par l'intensité de son intérêt.

Il a regardé ces idées avec une telle insistance que, de l'inconnu qui s'attache encore au problème de la connaissance, il a tiré — et c'est son originalité — un pathétique qu'il a organisé en drame et discuté avec passion ; de l'amertume desséchante et inutile de ces questions, il a créé un personnage, Teste.

C'est dire que, dès l'instant où ces difficultés, peut-être vaines, sûrement théoriques, se sont fait images, où, en vérité, elles ont pris corps, Valéry est devenu lui-même, l'écrivain qui de vait compter comme annonciateur d'un art nouveau.

C'est dire surtout que Valéry est devenu grand et unique dès l'instant où il nous a donné deux modèles de cette beauté nouvelle : *Charmes* et *La Jeune Parque*. Car ces vers-là n'ont d'autre contenu que ce pathétique intellectuel haussé jusqu'à sa valeur poétique, la poésie, avec ses moyens et son pouvoir propres, étant seule en demeure de suggérer l'entrevu et le répercuté d'une recherche à mi-chemin de ses découvertes. Car ces vers-là, c'est la poursuite de son dessein abstrait, non plus par les voies de la logique, mais en lui-même et, en lui, à la

faveur de ce qui est bien vrai, bien sûr, bien patent, le don poétique. Car ces vers-là, qui traitent d'un thème si revêché : la force propre de l'intelligence, l'intelligence devenant consciente de son fonctionnement, l'intelligence, spectatrice et créatrice du labeur le plus obscur et le plus exquis, ces vers-là sont des vers, c'est-à-dire rien autre que charme, suggestion, délices spirituelles et musicales.

Pour ces motifs, on voit quelle unité s'établit entre les diverses formes de ce talent, unité telle qu'on pouvait rattacher comme corollaire de son attitude principale, l'attention, de son idée maîtresse, la conscience de soi, tout ce qui semblait à première vue digressif : ainsi, sa critique des textes, des hommes et des nations, ainsi son art poétique lui-même. Quelques autres questions sont à la naissance même de son projet initial et voici casés dans l'ordre valéryen tous les écrits relatifs au symbolisme, à l'esthétique, à Mallarmé.

En sorte que c'était, pour le critique, un bel ensemble que cette œuvre de Paul Valéry, où la prose jalonne de projecteurs diversement colorés le chemin qui mène à ses poèmes, où l'obscur et le vertige pouvaient perdre des pas inaccoutumés. Mais précisément, elle présentait un sommet, la *Jeune Parque*. A cause de lui, le critique est devenu exigeant. Il redemande d'en respirer l'air pur. Et je crains qu'il ne bougonne un peu parce que, depuis trois ans, on ne l'invite plus à monter si haut. Plus d'œuvre, en effet, plus de vers, mais des essais, des réflexions, des préfaces, où — si l'on accepte qu'au fond l'œuvre en prose est un commentaire des vers — pour, le moment, l'analyste survit au poète, le théoricien au créateur. Oui, si ces derniers écrits répètent les premiers et s'y ajoutent. Non, s'ils s'en séparent et s'en détachent. Dans le premier cas, l'homme se perfectionne, Monsieur Teste s'achève. Dans le second, l'homme change et Teste n'est qu'un mannequin, invention d'un moment heureux mais délaissé pour d'autres trouvailles.

*
* *

Pour faire cette nomenclature, je ne prendrai aucun souci de la date de parution. Si l'on est souvent plus près d'une vérité

intime en suivant un classement chronologique, pour Valéry, c'est, je crois, se fier à une condition bien accidentelle. Je suis, en effet, persuadé qu'il lui arrive de donner des choses écrites depuis longtemps et que quelques-unes de ses dernières pages sont plus anciennes que ses premières œuvres. J'ai usé du même mépris de la chronologie pour l'interprétation des poèmes de Charmes et je lui dois de m'avoir servi. Mais on pourrait peut-être avec quelque vraisemblance ranger les essais de Valéry d'après leur ordre de richesse confidentielle. Sous couleur de décrire une fonction universelle, lui aussi se peint sans cesse lui-même, de sorte qu'il pourrait bien à l'édition complète et définitive de ses œuvres, donner ce titre : « Voyage autour de mon Esprit. »

A l'aide de cet indice, les dernières productions se séparent tout de suite en deux catégories : celles qu'on peut appeler les Indifférentes, et celles qui sont les Miroirs, pour les nommer d'une image qui est familière au poète.

Les Indifférentes sont remplies d'opinions et de dissertations sur des objets autres que l'esprit lui-même ; elles permettent de mesurer — comme toute pensée caractérise le cerveau dans lequel elle germe — son acuité intellectuelle, ses tendances et ses préférences, mais elles ne nous apprennent rien de la psychologie, si j'ose dire, de ce même esprit.

Les Miroirs, au contraire, reflètent les secrets d'une vie profonde et jusqu'à présent cachée : ce sont les œuvres où l'esprit, « à la fois objet et sujet » de ses observations, nous fait participer à sa perpétuelle et minutieuse possession, assister, dans une même tête, à l'oscillation tragique entre sa puissance spontanée et vive qui, s'éloignant d'elle-même, s'occupe de ce qu'elle produit, et la puissance volontaire et tatillonne qui s'occupe de la première pour la ralentir et, à la faveur de ce ralentissement, d'en surprendre la cause.

En observant qu'il dévoile ainsi des mystères demeurés jusqu'ici insondés, et en exagérant un peu notre pensée, on pourrait arriver à cette conclusion inattendue, et qui ne serait pas du goût du poète, qu'il a créé un nouveau romantisme et donc une nouvelle impudeur : le romantisme de l'Esprit — et l'impudeur de l'Esprit.

Parmi les œuvres qui sont indifférentes au cas Valéry, il faut citer d'abord le joli petit volume intitulé : *Remarques extérieures*. Ce titre ne semble-t-il pas me donner raison ? Il implique assez que si ces pages sont seulement des remarques et seulement extérieures, d'autres peuvent bien se réclamer d'une inquiétude plus personnelle et procéder d'une investigation plus intérieure.

Il est à peine besoin de dire qu'il faut bien séparer cette notion : *intérieur* de la valeur sentimentale qu'elle pourrait revêtir. Quand les Romantiques et les Parnassiens se disputaient à ce sujet, le regard intérieur éclairait toujours le cœur, et le choix n'était qu'entre l'étalage ou la contrainte des sentiments : il faut la séparer aussi du sens vague qu'il a pris depuis par l'effet du voisinage fréquent du mot : *vie*, la *vie intérieure*, expression globale et qui, par suite, définit mal la prostration de certaines psychologies atones.

Non, pour Valéry, l'intérieur, c'est l'intérieur exclusif de son esprit, pas même les idées qu'il contient, mais le moteur qui les actionne, la force pensante qu'il perçoit comme sienne, mais qu'il se doute être conforme à celle des meilleurs et image de celle qui pourrait être suprême. C'est bien à une intimité qu'il nous invite, mais c'est à l'intimité de son esprit, dont il tient sa liberté d'allure et son originalité.

Dans *Notes et Digressions*, Valéry développe cette idée que l'Europe a gâché son destin à cause de sa politique et en dépit de la valeur de ses individus, vues dont la justesse surprend par son évidence, qui mettent en formules ce qui est en nous confusion et pressentiments, mais qui ne sont pas d'un autre ordre, ni d'un autre accent que *La Crise de l'Esprit*.

Dans *Réflexions*, au contraire, il y du nouveau. M. Teste y montre le bout de l'oreille et semble avoir conçu l'existence de son contraire. On se souvient de M. Teste, cet homme si bien barricadé dans son *Moi*, qu'il ne parle plus le langage des hommes. C'est son souvenir qui traverse ces lignes :

« Nous considérons jusqu'ici nos pensées et nos pouvoirs conscients comme émanés d'une origine simple et constante, et nous concevions, attachés jusqu'à la mort à chaque organisme, un certain *indivisible*, autonome, incomparable, et pour quel-

ques-uns éternel. Il semblait que notre substance la plus profonde, ce fût une *activité absolue*, et qu'il résidât en chacun de nous je ne sais quel pouvoir initial, quel quantum d'indépendance pure. »

Mais les dernières inventions électro-magnétiques bouleversent, malgré tout, la tranquillité de M. Teste, et la sécurité qu'il a en son omniméthode, et comme il ne veut pas n'avoir pas tout compris, c'est-à-dire tout prévu, il pousse Valéry à écrire :

« Comme le chronomètre placé sur champ magnétique ou soumis à un déplacement rapide, change d'allure sans que l'observateur, qui ne voit que lui, s'en puisse aviser, ainsi des troubles et des modifications quelconques pourraient être infligés à la conscience la plus consciente par des interventions à distance, impossibles à déceler. »

Il imagine donc des sortes de sourciers psychiques, capables « d'imposer aux esprits des illusions, des impulsions, des désirs, des égarements artificiels ». Sur cette phrase, on peut rêver un nouveau roman testien. On voit très bien par quel mouvement en deux temps, l'imagination passerait de M. Teste à la création d'un personnage, à la fois aboutissement et opposé du premier. Caractérisons le premier temps : une attention rigoureuse a rendu un homme conscient de toutes ses réactions au point de prévoir leur éveil et leur nature ; par là, il a supprimé la surprise et l'instinct. C'est Teste I^{er} qui, ne pouvant plus être dupe d'aucune apparence, d'aucun décor, se refuse toute personnalité et atteint l'idéal de devenir banal. Or, que deviendrait M. Teste s'il se mettait, sous la poussée des découvertes scientifiques, à douter de l'existence de ce moi absolu, dans lequel il se contente et se réfugie ? Au lieu d'être comme tout le monde, s'il acquerrait la preuve de n'être plus personne, au lieu d'être soi, d'être n'importe qui ? Ce serait Teste II, l'homme sans identité circonscrite, indéfiniment malléable aux baguettes magiques, et qui épouserait successivement, suivant des événements et des volontés inconnues, la forme de n'importe quelle personnalité *particulière et définie*.

Conception enivrante, et qu'on s'étonne ne pas voir se préciser dans l'esprit de Valéry. Mais il faudrait, pour qu'il tirât les conclusions que ce passage implique, qu'il niât tant

d'autres certitudes, qu'il se contredit sur tant de points essentiels, et vît peut-être crouler ses plus habiles architectures mentales... Ce serait aussi la possibilité d'un recommencement, d'une renaissance... N'exagérons pas notre exigence ! N'est-ce pas déjà énorme de promener si loin sa curiosité qu'elle illumine, une seconde, un nouvel horizon ? De pousser si durement sa logique, qu'elle détruise, par ses dernières audaces, de fidèles prémisses ? Que notre auteur ait vu ou non l'antinomie de ce passage et de la profession de foi de son Teste, il n'a pas insisté et continue dans *Les Réflexions*, à prévoir l'avenir selon les indications du présent.

Le dernier article : *Destin intellectuel de la femme*, mérite mieux encore la rubrique : *Remarques extérieures*. De quelle indifférence pour le sujet témoignent ces pages ! Paul Valéry y affirme que l'infériorité intellectuelle de la femme est manifeste, puisqu'aucun nom féminin n'illustra l'art abstrait de la musique ; il lui refuse l'excuse de l'atavisme et termine en disant qu'il n'est pas impossible que le domaine des arts tombe un jour tout entier sous la puissance féminine. On a déjà souligné la contradiction entre la thèse et cette finale. Celle-ci n'est pourtant qu'une fin de non-recevoir de la part de quelqu'un que la question n'intéresse pas du tout, qui a autre chose à penser, mais qui, soucieux de ne pe demeurer en reste auprès d'un futur possible, soigne sa réputation autant que sa fatigue. Il est étonnant qu'on ait fait un sort à ces opinions banales, et qu'elles servent de base à l'enquête que l'on connaît : elles n'ont rien d'exceptionnel ni dans le fond, ni dans la forme, et chacun de nous a été amené, au hasard d'une conversation, à développer ou à réfuter de pareilles simplicités.

En somme, ces *Remarques Extérieures*, produit d'un cerveau très assoupli et très raffiné, donnent à Valéry les traits d'un mandarin de haute malice ; une sagacité souvent ironique y escamote la véritable intention, et l'exercice de la controverse et même de la chicane semblent l'emporter sur celui de la pensée. De cette même prestidigitation intellectuelle dérivent d'autres écrits encore, que l'on peut classer sous l'étiquette : les Indifférents. Remplis de vues ingénieuses, exprimés dans une langue exquise et ferme, aucun d'eux ne provoque cette force d'adhé-

sion ou de réfutation qui est la marque des grandes œuvres, telles les plaquettes : *Tante Berthe*, *Lettre à M^{me} C...* *La préface à un commentaire*, qui se borne à approuver que chacun interprète les vers comme il l'entend, même son *Discours de réception à l'Académie française*.

Parmi ces finesses, dont on peut ne rien retenir, car rien n'y prépare l'avenir, on peut ranger bien des lignes parfaites de *Variété II* comme celles consacrées à *Bossuet*, aux *Lettres Persanes*, *La petite lettre sur les Mythes*, *Etudes sur le Rêve*, — ce qui entame fortement ce volume, qui n'est pas un tout qu'on puisse considérer à part. Il contient d'abord des pages — et précisément les plus remarquables — qui sont déjà anciennes (1) : *Retour de Hollande*, et les trois études si émouvantes et si explicites consacrées à Mallarmé.

Il reste que la plupart de ces essais décrivent une grande figure littéraire et qu'on serait tenté dès lors d'admettre que Valéry, prouvant par là la disponibilité de son génie, inaugure une nouvelle forme de son activité : celle de la critique, encore que la critique soit la forme par laquelle finit un créateur ou par laquelle il comble les intermittences de son génie. Prenons-y garde. En parlant de Verlaine, de J.-K. Huysmans, de Baudelaire, de Stendhal, de Bossuet, Valéry ne fait pas de la critique. Certes, il faut reconnaître que sur ces sujets presque épuisés, il a dit quelque chose de neuf, et qu'il le dit en formules qui semblent définitives, comme si, pour la première et la dernière fois, ces têtes littéraires étaient observées. Pages où la subtilité du jugement le dispute à la sûreté du goût, à la justesse, à l'élégance de l'expression. Mais si, au lieu de les lire avec le détachement du dilettante, nous les lisons avec la passion d'un consciencieux, nous voyons tout de suite que s'il y a dans *Variété II* les Indifférentes que j'ai citées tantôt, il y a aussi les autres qui lui servent de prétexte à parler de son grand sujet qui est lui-même, cette recherche fondamentale d'un accord impossible entre une tendance spéculative et une impulsion créatrice — et dont la technique poétique, *de la manière dont elle le préoccupe* n'est qu'un détour.

(1) Dont j'ai déjà parlé dans mon livre et dont je ne parlerai plus ici.

Le morceau le plus caractéristique à ce sujet — et le plus important, du moins en longueur — est celui qui est intitulé « *Stendhal* ». Terrible morceau dans sa sévérité souriante ! En deux parts : celle de Stendhal et celle qui regarde la conception poétique de Valéry, intimement liée à l'idée qu'il se fait de l'homme parfaitement « fort et pur », comme il dit .

La part de Stendhal n'est pas écrite « con amore », et je m'étonne que les Stendhaliens n'aient pas boudé cette vengeance courtoise, toute en cinglantes politesses et cruelles louanges, ce courage qui n'hésite pas à semer de réticences et de faux-semblants un sujet qui a la vogue et qu'on ne traite plus qu'avec vénération, puisque l'on veut que Stendhal ait été un génie isolé, précurseur et prodigieux — puisque les stendhaliens forment une espèce de franc-maçonnerie où les frères se reconnaissent.

Mais, précisément, je crois que ces fervents ont feint de ne pas comprendre et il est touchant de voir comment ils réussissent à ne citer, de cette étude périlleuse, que des paroles favorables au dieu à la mode. Est-ce que les éloges, d'ailleurs circonstanciés, tiennent devant des phrases comme celles-ci : « Chez bien des hommes de valeur, cette valeur dépend de la variété des personnages dont ils se sentent capables. Henri Beyle, capable d'un bon préfet du type 1810... », ou bien « Être égoïste et utiliser les œuvres d'autrui avec le sans-gêne que l'on sait, c'est là une combinaison bien faite pour étonner. » Et voici, pour sa prétendue sincérité : « En somme, la sincérité propre de Stendhal, — comme toutes les sincérités volontaires sans exception, — se confondait avec une comédie de sincérité qu'il se jouait. » Enfin : « Parfois son goût excessif des mimiques du mystère et des apparences du secret fait vaque-ment songer à Polichinelle. » Ces insolences, il est vrai, ont l'air d'être rachetées par la finale : « On n'en finirait plus avec Stendhal. Je ne vois pas de plus grande louange. » Mais qui ne voit que c'est une phrase pour finir, une pirouette du même genre que celle qui termine le *Destin intellectuel de la Femme*. Surtout, Paul Valéry ne suit pas la critique dans son couplet principal, quand elle voit Stendhal hors du Romantisme et devançant son époque par la profondeur de l'analyse psychologi-

que. Il le rattache au contraire — et combien il a raison — au romantisme du petit bourgeois, né directement de Rousseau : « Ce système séduisant et naïf, qui se rattache à Rousseau, et qui reparaît aussi souvent que l'état civilisé fait sentir à quelqu'un des gênes et des lois plus que des avantages, enorgueillit assez ceux qui le réinventent et ceux qui les suivent. Il est à la fois une manière de morale intime, une règle de conduite dans le monde, une religion de la personnalité, un parti-pris littéraire et une conséquence de ce tempérament de comédien-né, que je trouve à Stendhal, et à tous ceux qui se confessent. Rien de plus intéressant, et rien, peut-être, de plus comique; rien de plus excitant, rien de plus ingénu que de prendre le parti d'être soi, ou celui d'être vrai. Cette simple et grande décision n'est pas rare en littérature. Les exemples abondent, car les attraits sont vifs. Un moyen court d'être *original*, — (superstition voisine), — et de l'être en se bornant à *être*; l'assurance de trouver de belles facilités une fois accompli un certain coup d'audace initial; la licence d'utiliser les moindres incidents d'une vie, les détails insignifiants qui donnent de la *vérité*; la liberté d'employer le langage immédiat et de créer des valeurs avec des riens généralement passés sous silence dans les livres; les charmes certains d'un éclairage de nos mœurs qui fait nettement paraître ce que l'ombre abolit et couvre d'ordinaire, voilà de grands avantages. Le cynisme dans les œuvres signifie généralement un certain point d'ambition désespérée. Quand on ne sait plus que faire pour étonner et survivre, on se prostitue, on livre ses *pudenda*, on les offre aux regards. »

On saisit dans ce paragraphe comment Valéry passe des ironies touchant Stendhal à la condamnation implicite de toute une littérature dite sincère, qui, sans doute, se réclame de lui, et parmi laquelle se rencontrent, du reste, des talents de premier ordre, des superstendhals qui auraient appris à écrire.

Mais les pages les plus prenantes sont celles où Valéry revient à la description de démarches intellectuelles bien opposées à celles de Beyle, où l'on reconnaît immédiatement M. Teste et où nous achevons de comprendre pourquoi, lorsqu'il quitte le silence, il a préféré à tout langage, celui de la Poésie.

La Poésie ! Comme il parle bien d'elle ! Avec ce ton d'adoration réservée dont il n'use qu'en faveur de son esprit. Au demeurant, l'un c'est l'autre, car c'est, en témoin du labeur poétique, qu'il a appris son esprit.

C'est d'elle surtout, de Poésie, qu'il est question dans le groupe important, intitulé : *Littérature*, qui a paru dans « Commerce », qui complète la *Préface à Adonis* et les autres récits similaires pour former un système poétique très cohérent, dont toutes les parties se tiennent bien et se défendent. Je ne l'exposerai pas, car on ne fait pas la théorie d'une théorie, mais je montrerai comment, dans notre inventaire, *Littérature se range* parmi les Miroirs.

Il y a, à la base de sa conception de la poésie, cette clause de style que la poésie n'est pas littérature, et qu'un poète n'est pas un homme de lettres. Il ne dit pas non plus qu'elle est supérieure aux autres branches de la littérature et aux arts, ni qu'elle est au sommet de leur hiérarchie..., non, elle est autre, meilleure, en dehors de cette hiérarchie, à une place unique et solitaire, gardée par un cercle de vigilantes conventions au-delà de quoi il n'y a que mollesse et duperie.

Mais cette Poésie, il veut qu'elle soit du passé; il l'isole d'avance des promiscuités prochaines dans une ère nouvelle dont on sent bien qu'il désapprouve les idéaux : « La Poésie est une survivance. Poésie dans une époque de simplification du langage, d'altération des formes, d'insensibilité à leur égard, de spécialisation — est chose préservée. » Dans le présent déjà, avec le zèle de celui qui a choisi et qui connaît les motifs de son choix, il s'occupe de partager, d'élire, de repousser (1).

C'est ainsi qu'il légitime la poésie qui ne livre pas son sens au premier contact et ignore celle qui n'est qu'acrobatie et incohérence. « La pensée doit être cachée dans le vers comme la vertu nutritive dans un fruit. Un fruit est nourriture, mais il ne paraît que délice. On ne perçoit que du plaisir, mais on reçoit une substance. L'enchantement voile cette nourriture insensible qu'il conduit. »

(1) *Variété II*, p. 19.

De ce fondement de la vraie poésie, il a donné une explication qui prouve bien qu'il la sépare de la littérature. La Poésie est, à ses yeux, plus naturelle, en ce qu'elle emprunte une méthode voisine de celle de la nature, tandis que la littérature, en apparence plus libre et plus rapide, n'imité, en réalité, qu'un désordre superficiel :

« On dit d'un livre qu'il est *vivant* quand il est aussi désordonné que la vie vue de l'extérieur semble l'être à un observateur accidentel. On dirait qu'il ne l'est pas, s'il présentait une régularité, des symétries, des retours périodiques comme ceux qui paraissent dans la structure et les fonctionnements de la vie méthodiquement regardée... Il est remarquable que les conventions de la poésie régulière, les rimes, les césures fixes, les nombres égaux de syllabes ou de pieds imitent le régime monotone de la machine du corps vivant, et peut-être procèdent de ce mécanisme des fonctions fondamentales qui répètent l'acte de vivre, ajoutent élément à élément de vie, et construisent le temps de la vie au milieu des choses, comme s'exhausse dans la mer un édifice de corail. »

Littérature contient encore une série de notations qui regardent le métier poétique et qui se trouvaient déjà dans la *Préface à Adonis* : l'heureux effet des contraintes et des règles, le dosage de l'inspiration et de la volonté, la proportion de l'idée et de l'ornement, la sensibilité de la forme, etc.

Excellence, finesse et dureté de ces réflexions, où Monsieur Teste pardonne indirectement et délicatement à Monsieur Valéry.

*
**

Cependant Monsieur Teste ne se tient pas pour battu et ramène sans cesse Valéry à son point de départ, à son intransigeance première, la méthode, à son premier modèle : *Léonard de Vinci*.

Aussi, dès que le prétexte se présente, Teste, par un paradoxe inévitable, s'en empare, et presse Valéry d'écrire d'une manière plus longue et plus soutenue que les autres fois.

C'est ainsi que M. Leo Ferrero, ayant publié un ouvrage sur

Léonard de Vinci, et ayant demandé à l'écrivain français de l'introduire auprès du public, P. Valéry lui fit une importante préface, qui prend le tiers du volume, et qu'il a intitulée : *Léonard de Vinci et les Philosophes*. Brillant miroir que cette préface, de la même veine que l'*Introduction à la méthode*, et qui en diffère surtout par des qualités de style : l'*Introduction* a une phrase plus dense, plus touffue, elle est plus belle ici, plus glacée... moins vivante.

C'est, de ses derniers écrits, celui où l'on sent que le poète s'est le plus engagé, le seul aussi qui ait une composition. Il débat quelques problèmes propres à Valéry, et dûment interrogé, il fournira peut-être une indication suffisante sur la direction de son esprit.

En tous cas, il permet de se faire un avis plus motivé sur la question de savoir si P. Valéry est un philosophe avant d'être un poète ou un poète-philosophe ; on pourra aussi lui demander raison de cette confusion, et si la contradiction qui conduit le poète, tantôt à se taire, tantôt à créer, correspond à une dualité foncière, si, au contraire, elle ne divise l'âme qu'à partir du moment où l'inspiration unique qu'elle transporte se transpose dans l'action.

Cependant pour solliciter un texte de si près, il faut l'avoir bien présent à la mémoire, et en avoir pour ainsi dire retrouvé les fondations. Rien de plus profitable, quand il s'agit d'un discours composé comme un sermon de Bossuet, selon les règles de la rhétorique et d'après un plan où ne manquent ni les synthèses, ni les transitions, ni les préparations, ni l'équilibre des parties.

Dans l'exorde, les mœurs oratoires adressent, comme il convient, quelques paroles aimables à M. L. Ferrero ; l'auteur y indique, selon une autre convenance, le sujet de son discours : « ...Nous offrir l'idée qu'il se fait confusément des spéculations sur le Beau. » Il affirme ensuite que « l'Esthétique est une grande et même, une irrésistible tentation », non seulement pour ceux qui sentent vivement les arts, les artistes et les amateurs, mais encore pour les philosophes et, par ce détour, il propose sa thèse, les différences entre la philosophie et l'esthétique, leurs évolutions respectives et réciproques et l'infé-

riorité de l'une par rapport à l'autre, ce qu'indique malignement son titre : *Léonard et les Philosophes*.

La confirmation doit donc mener deux démonstrations parallèles, les rapprocher à temps par la comparaison de leurs disciplines et tantôt l'une, tantôt l'autre, les illustrer de l'exemple choisi.

L'auteur vient donc de convenir que les philosophes ne peuvent s'empêcher — quoique leur but propre soit la recherche de la vérité — de s'occuper aussi de la recherche du Beau. Il faut aussitôt qu'il éclaire l'origine de cet empiètement : selon lui, ce qui caractérise une philosophie, « *c'est l'ordre de ses questions* » suggérée chez le philosophe par le sentiment personnel « d'une dépendance latente entre toutes les pensées ». Cet ordre conduit « à une question mère : celle de la connaissance ». Or, l'activité des autres hommes échappe à cette emprise ordonnatrice sous deux formes : « l'une qui consiste dans la différence des conduites et des caractères », c'est la Morale ; « l'autre qui se manifeste par la variété des goûts, des expressions et des créations de la sensibilité », c'est l'Art. Le philosophe n'a donc de cesse qu'il intègre ce désordre à son ordre :

« Il va donc méditer de se construire une science des valeurs d'action et une science des valeurs de l'expression ou de la création des émotions, — une ÉTHIQUE et une ESTHÉTIQUE, — comme si le Palais de sa pensée lui dût paraître imparfait sans ces deux ailes symétriques dans lesquelles son Moi tout puissant et abstrait pût tenir la passion, l'action, l'émotion et l'invention captives. »

Voilà donc le philosophe amené, lui aussi, par nécessité de principe, à s'emparer d'une matière qui, à première vue, semblerait l'affaire des artistes. Et comment l'a-t-il fait ? En créant le concept du Beau.

Mais cette notion abstraite de la Beauté, telle qu'elle a été conçue par les philosophes, est en train de se disloquer, sous la poussée du monde moderne :

« La Beauté est une sorte de morte. La nouveauté, l'étrangeté, en un mot, toutes les *valeurs de choc* l'ont supplantée. L'excitation toute brute est la maîtresse souveraine des âmes

récentes ; et les œuvres ont pour fonction actuelle de nous arracher à l'état contemplatif, au *bonheur stationnaire* dont l'image était jadis intimement unie à l'idée générale du Beau. »

En quoi la civilisation actuelle a-t-elle remplacé cette idée platonicienne ? Elle ne l'a pas remplacée, cette idée n'existe plus. A sa place subsistent seulement des problèmes de technique, mais qui, et leur nom l'indique, ne peuvent plus s'imposer à la pensée pure, car ils ont essentiellement pour but de chercher le point d'accord d'un métier et de l'intention, du fond et de la forme. D'où l'on voit la différence fondamentale entre le philosophe et l'artiste.

Pour l'un, l'œuvre, résultat d'échanges infiniment multiples et mystérieux entre la matière et l'esprit, est une nécessité première.

Pour l'autre, l'œuvre n'est qu'un accident, un cas particulier qui témoigne d'un principe universel qui lui, appartient à la philosophie.

En quoi, pense Valéry, la philosophie a méconnu son utilité, car malgré elle, elle n'a su donner que des œuvres, elle aussi. Il constate, en effet, que du point de vue de leur but qui est la recherche de la vérité, les philosophies ont péri, se dévorant l'une l'autre, tandis que nous les lisons seulement pour l'amour des belles constructions. Que ne quittent-elles donc alors leur prétentieux espoir ? Que ne se mettent-elles à vivre de leur technique propre qui est l'organisation de l'abstrait, et elles obtiendront des résultats plus féconds que du temps de leur ambition. Nous sommes arrivés à ce moment où la philosophie doit perdre sa valeur d'idole et prendre celle d'un art. Nous sommes arrivés à la deuxième étape de l'évolution d'un art : l'art de la philosophie ou l'Art des Idées. Et pour montrer qu'il n'invente là rien d'impossible, il trace la courbe analogue des arts plastiques :

« Il fut un temps que le simulacre d'un homme ou d'un animal, quoiqu'on l'eût vu sortir des mains de l'ouvrier, était considéré non seulement à l'égal des vivants, tout immobile et tout brut qu'il était, mais comme doué de puissances surnaturelles. On se faisait des dieux de pierre et de bois, qui ne ressemblaient

même pas à des hommes; on nourrissait, on vénérât ces images, qui n'étaient images que de fort loin; et voici le fait remarquable, c'est que plus informes elles étaient, plus furent-elles adorées...

» ... Mais cette vie communiquée s'affaiblissant peu à peu, et peu à peu se refusant à des images si grossières, *l'idole se fit belle*. La critique l'y contraignant, elle perdit ses pouvoirs imaginaires sur les événements et les êtres, pour gagner en pouvoir réel sur les regards. La statuaire devint libre et devint soi. »

Autre exemple, l'évolution des mathématiques: « La mathématique depuis très longtemps s'est rendue indépendante de toute fin étrangère au concept d'elle-même qu'elle s'est trouvée par le développement pur de sa technique, et par la conscience qu'elle a prise de la valeur propre de ce développement; et tout le monde sait combien cette liberté de son art, qui semblait devoir la conduire fort loin du réel, dans un monde de jeux, de difficultés et d'élégances inutiles, l'a merveilleusement assouplie et armée pour seconder la physicien. »

Nous voyons ainsi comment il arrive à la définition d'un nouvel art, la philosophie future: « Un art des idées, un art de l'ordre des idées, ou de la pluralité des ordres des idées, est-ce là une conception toute vaine? Je trouve permis de penser que toute architecture n'est pas concrète, toute musique n'est pas sonore. Il y a un certain sentiment des idées, de leurs analogies, qui me semble pouvoir agir et se cultiver comme le sentiment du son et de la couleur; même, j'inclinerais assez, si j'avait à proposer une définition du philosophe, à la fonder sur la prédominance dans son être de ce mode de sensibilité. »

Un tel artiste est-il absolument nouveau? Il doit y avoir un précurseur quelque part, s'il est vrai que l'histoire ne fait que se répéter: c'est Léonard de Vinci. Et Valéry longuement de dire pourquoi Léonard n'est pas un philosophe aux yeux de la philosophie, mais un philosophe de l'espèce qu'il vient de définir.

Pour devenir un art, la philosophie possède-t-elle une technique? Car le propre de l'art, c'est de se buter à un obstacle. Qu'est-ce qui lui sera l'équivalent de la pierre, du son, de la couleur, truchements inertes, infirmes et grossiers? C'est tout

trouvé : le langage humain, les mots, et Valéry a vite fait d'insérer ici la démonstration que les mots sont inadéquats à notre vie profonde, et que l'échec des philosophes, quant à leur but traditionnel, tient à cette insuffisance du langage. Mais précisément, parce qu'il est un instrument imparfait, il peut devenir un moyen de libération, et quoi qu'ils en veuillent, c'est lui qui a déjà fait de certains ouvrages philosophiques, des œuvres d'art. Et l'on voit comment notre auteur va vers une péroration où il se doit de réunir la philosophie, l'art et Léonard.

L'usage différent, en effet, d'un même moyen classe les philosophes : les uns se sont souciés avant tout de décrire un monde intérieur, spontané, mouvant, intuitif, « en-deçà du langage » ; les autres, au contraire, ont essayé d'accorder à ces conventions une vie organique exactement superposable à la vie de la pensée :

« Les premiers, le développement de leur tendance les conduirait aisément, selon quelque pente insensible, vers l'Art du temps et de l'ouïe : ce sont les philosophes musiciens. Les seconds, qui supposent au langage une armature de raison et une sorte de plan bien défini, qui en contemplant, dirait-on, toutes les complications comme simultanées, et qui tentent de reconstruire en sous-œuvre, ou de parfaire comme œuvre de quelqu'un, cet ouvrage de tout le monde et de personne, — sont assez comparables à des architectes... »

» Je ne vois pas pourquoi les uns et les autres n'adopteraient pas notre Léonard, auquel la peinture tenait lieu de philosophie ? »

*
* *

Ce discours constitue au fond un réquisitoire contre les philosophes ; il est semé d'ironies souvent spirituelles qui, jointes à celles que le poète a éparpillées dans le reste de son œuvre, semblent témoigner d'une animosité bien extraordinaire chez un homme qui a en partage avec eux l'amour de la pensée.

Ici, cependant, il ne s'agit plus de boutades ni de sarcames, mais d'une mise en accusation dialectisée, complaisante et raisonneuse, dont il faut bien s'inquiéter si l'on veut voir ce qui se passe — et c'est notre but — derrière ce front.

Encore, faut-il bien se représenter ce philosophe contre lequel s'exerce une raillerie si constante. On se le demande, où l'a-t-il cherché, son philosophe ? Quel est ce personnage stylisé, cet ennemi qu'il s'est créé, ce retardataire qui « spéculé sur une sorte de foi dans l'existence d'une valeur absolue et isolable de leurs sens. *Qu'est-ce que la réalité ?* se demande le philosophe ; *et qu'est-ce que la liberté ?* Il se met dans l'état d'ignorer l'origine à la fois métaphorique, sociale, statistique de ces noms... (1) »

Vraiment, y a-t-il aujourd'hui un philosophe de valeur qui se pose ces questions ? Est-ce qu'Henri Poincaré cherche une vaine définition de *la liberté*, ou de *la réalité*, ou *du Beau* ?

Quel est celui qui fait encore une distinction radicale entre la vérité et l'erreur ? Les pragmatistes ont commencé par considérer la vérité comme une notion relative à la notion plus générale d'activité. Nous achevons de croire que la vérité, toute vérité, est relative. Il ne peut plus y avoir d'affirmations vraies en dehors de celles qui sont conformes aux lois universelles de la raison, c'est-à-dire aux lois communes de la connaissance et de l'action. Il ne peut donc plus y avoir de questions comme celles incriminées par Valéry qui touchent l'essence des choses. Elles ne sont plus possibles dans l'état actuel des sciences. Il n'existe plus de philosophes tels quels. Certains esprits supérieurs, poussés par la nature même de leur intelligence, s'attachent aux résultats partiels de l'expérience : ce sont les savants spécialisés. D'autres préfèrent confronter les résultats derniers des sciences diverses et assurer ainsi, à chaque minute, la synthèse du savoir humain, ce sont les philosophes-savants. Dans ce cas encore, tant ils craignent les généralités — ils ont soin de s'assouplir à l'une quelconque des disciplines scientifiques. Les uns et les autres ne sont plus accessibles à qui ne possède qu'une culture générale. Que l'un d'eux accorde une valeur absolue aux données purement spirituelles, et l'on voit ses théories frappées de stérilité. C'est ainsi que dans la mesure où il incline vers la métaphysique, un homme comme Bergson n'a pas la place qu'il souhaite.

(1) Léonard et les philosophes, p. 56.

Paul Valéry se flatte de n'avoir pas lu les philosophes. Je veux bien le croire, mais je l'accuse de faire une restriction mentale..., il n'a pas lu les philosophes modernes. Les autres, au contraire, il les a beaucoup pratiqués; il a certainement été jusqu'à Kant, je le soupçonne même de s'être arrêté là : ne se met-il pas à employer quelquefois leur jargon et leurs phrases essoufflées ? Oui, il a certainement lu les autres, ceux du passé, ceux qui croyaient tous plus ou moins à la chose en soi, à l'existence d'un absolu, aux noumènes et qui se doublaient ainsi chacun d'un métaphysicien, ce poète de la philosophie. C'est contre eux que Valéry part en guerre : il renouvelle en somme le procès de la scolastique et il continue à confondre les mots : pour lui, le philosophe s'identifie encore avec le métaphysicien, ce qui devient aujourd'hui un non-sens, en tout cas un anachronisme. Et à cause de cette appellation, qui pêche par son vague, l'argumentation de la préface repose sur une notion périmée et prend, par suite, figure d'une intolérable injustice; elle condamne la philosophie au nom de la Science, alors que la philosophie n'est plus que science et à travers la philosophie elle tue la métaphysique depuis longtemps morte (1).

Que l'on songe maintenant à ses admirations si longuement avouées et commentées, Léonard de Vinci et Mallarmé; qu'on lise attentivement pourquoi il les a élus parmi les noms glorieux et l'on comprendra combien ces amours sont liées à la rancune qu'il nourrit — non pas contre la philosophie, donnons-lui maintenant son vrai nom, — contre la métaphysique. Qu'est-ce que Léonard ? C'est l'homme — servons-nous des mots de Valéry — « qui a la peinture comme philosophie, qui s'est fait de la peinture une idée excessive et la regarde comme une fin dernière de l'effort universel ». Léonard, en paroles plus modestes, c'est l'homme qui croit dur comme fer à la peinture, pour qui la peinture est un absolu, c'est le métaphysicien de la peinture.

Mallarmé, aux yeux de Valéry, c'est celui qui a la poésie pour philosophie, qui s'est fait de la poésie une idée excessive

(1) Je parle de la métaphysique pure et de sa production — et non de l'attitude métaphysique qui elle, tient à la faiblesse aussi bien qu'à la noblesse de l'homme, et comme telle ne périra pas. L'esprit religieux ne peut périr. Il change seulement ses formes de culte.

et la regarde comme une fin dernière de l'effort universel. C'est-à-dire que Mallarmé est l'homme qui croit dur comme fer à la poésie, pour qui la poésie est un absolu, c'est le métaphysicien de la poésie. A plusieurs signes, j'ai lieu de croire que Valéry en est à Napoléon, ce métaphysicien de la conquête. Réfléchissons enfin à l'attitude de Teste, alias Valéry; lui aussi s'absorbe dans la contemplation d'un absolu, l'absolu de son intelligence ramenée à sa fonction essentielle, la prise des idées par la conscience, Teste est le métaphysicien de la connaissance du moi. Que l'on intervertisse d'ailleurs, dans tout ce qu'a écrit Valéry, les noms de Mallarmé, de Léonard, de Teste, et l'on voit que tout tient debout, que les arguments, les phrases, les mots, sont exactement interchangeables (1).

Toute la prose de Valéry consiste en une description trois fois reprise d'une même catégorie d'êtres, les chercheurs d'absolu, parmi lesquels se trouve son double, M. Teste.

Serait-ce donc que Paul Valéry est un métaphysicien? Sans aucun doute. Cette oscillation dont je parlais au début entre la fonction de penser et l'étude de la fonction de penser, est parfaitement vaine. Cette volonté d'osciller est sans issue. Ce n'est pas l'attention la plus vigilante qui pourra jamais résoudre le problème de la formation de nos pensées et de la conscience que nous en avons; ce sont les sciences. Mais elles sont lentes et progressives. Notre impatience ne peut que s'adresser à la Poésie, car elle seule a les moyens de saisir et d'exprimer ce qui peut surgir d'une attention si vive et rapporter de l'inconnu des reflets de sa noire lumière.

Pourtant, elle aussi, se heurte à cet inconnu lui-même; alors, elle se tait. Mais ériger ce mystère provisoire en un Absolu secourable, c'est proprement la démarche d'un métaphysicien, c'est ce qu'a fait Paul Valéry.

Sa pensée, son Esprit, a vraiment pris dans son âme la place

(1) Qu'on en fasse la preuve, par exemple, avec le paragraphe suivant tiré de la Lettre sur Mallarmé: « C'est ainsi qu'il en est venu à vouloir donner à l'art d'écrire (de peindre) un sens universel, une valeur d'univers, et qu'il a reconnu que le suprême objet du monde et la justification de son existence — pour autant que l'on accordât cette existence, — était, ne pouvait être qu'un *Livre* (qu'un tableau). »

que Dieu tenait dans les âmes avides d'autrefois. C'est tellement vrai que lui-même a marqué par ses mots comment, chez Mallarmé et chez Léonard (et on sait qu'ils sont homologues à lui), il ne s'agissait que d'un sentiment religieux évolué: « ...Mon admiration pour un homme qui n'allait à rien de moins qu'à diviniser la chose écrite. Ce que j'aimais le plus en lui, c'était cette tendance absolutiste démontrée par l'extrême perfection du travail... *C'est en ce point que la littérature rejoint le domaine de l'éthique*: c'est dans cet ordre de choses que vient s'y introduire le conflit du naturel et de l'effort; qu'elle obtient ses héros et ses martyrs de la *résistance au facile*; que la vertu s'y manifeste et donc quelquefois l'hypocrisie (1). »

D'où l'élévation de Léonard, de Mallarmé, de Teste au titre de héros, héros de la Peinture, héros des Lettres, héros de la Conscience en soi. Entre parenthèses, cette même disposition explique aussi ses mépris, notamment son antipathie pour Pascal, qui répète exactement le dédain d'Héraclite d'Ephèse pour Pythagore...

Voilà pourquoi aussi son œuvre en prose excède d'autant son œuvre poétique. C'est qu'un sentiment religieux ne va pas sans quelque prosélytisme et que Valéry écrit pour la bonne cause; il défend quelque chose.

Voilà de quoi enfin éclairer son inimitié pour les métaphysiciens de profession. Eux du moins, offrent à leur Absolu, une prière tout abstraite, à lui directement adressée, tandis que lui, Paul Valéry, soumis au démon de la poésie, s'est vu obligé d'en passer par elle et de lui abandonner quelques-unes de ses plus belles offrandes... Ici, encore, c'est Valéry lui-même qui parle car rien n'est moins secret que lui, il a tout avoué: « ...Ainsi s'éclaircissait à moi-même le conflit qui était sans doute en puissance dans ma nature, entre un penchant pour la poésie et le besoin bizarre de satisfaire à l'ensemble des exigences de mon esprit. J'ai essayé de préserver l'un et l'autre (2). »

Ses boutades contre les philosophes, c'est l'expression d'un

(1) Lettre sur Mallarmé.

(2) *Ibidem*.

dépit; sa métaphysique, c'est un amour malheureux et, au milieu de ses moqueries les plus impertinentes, perce tantôt un attendrissement, tantôt un enthousiasme où on le sent venir à aimer son amour.

Précisons maintenant que Paul Valéry est un métaphysicien *parce* qu'il est un poète, tout poète étant un métaphysicien qui s'ignore. Tous deux sont de la même race et cherchent, par des moyens différents, à étancher une même soif. Jusqu'à présent cependant, les poètes, mystiques de l'amour, de la beauté, quelques-uns de la douleur, d'autres, plus vaguement encore de l'infini de leurs aspirations, ont visé un absolu sentimental, esthétique ou religieux. Le poète Valéry s'inquiète, lui, de l'infini de la puissance intellectuelle. Et en raison de ce qu'il a cherché l'absolu non en dehors de sa pensée comme les autres, mais en elle-même, dans la surveillance d'une abstraction individuelle, il est non seulement métaphysicien en tant que poète, poète en tant que métaphysicien, mais — et c'est la place originale qu'il tiendra dans l'histoire littéraire, — le poète de la métaphysique, c'est-à-dire le poète de l'abstrait, le poète de l'intelligence, le poète de la connaissance (1).

★
★★

L'examen des derniers écrits conduit donc à la même conclusion que l'étude attentive de ses grandes œuvres (1). De plus, on constate combien toutes les parties se soutiennent et se complètent de manière à inscrire la pensée dans un cercle d'où rien n'échappe. Unité parfaite. Unité trop parfaite peut-être, où tous les points de vue se rétrécissent autour d'une conviction centrale, loin du plein air qui rafraîchit l'inspiration. Unité voulue? Ou imposée et seulement consciente?

Une œuvre aussi mûrie, aussi volontaire, oblige, en effet, devant son unité, à se demander si, vraiment, il y aurait un déterminisme intellectuel? Un poète, quand il a dit ce qu'il

(1) Par un chemin bien différent, c'est la constatation à laquelle je suis arrivé en déchiffrant *Charmes* et *La Jeune Parque* (voir Paul Valéry, par E. Noulet). Cette coïncidence n'est pas volontaire. Je n'ai prévu aucune des deux fois où me conduirait une critique scrupuleuse.

devait dire, ne peut-il que se répéter ? Lui est-il interdit d'apporter un monde absurde au premier qu'il a créé ? La possibilité de se renouveler, de recommencer lui est-elle refusée ? Serait-elle volontaire ? Ou reste-t-il prisonnier de son choix, qu'il n'a peut-être pas choisi ?

Mais le plus excitant, c'est que cette réponse dernière de notre examen, on ne peut la donner puisque l'homme est là, avec ses promesses tacites, son œuvre latente, conforme à son système ou différent de lui, preuve de sa limite ou de sa diversité. De sorte que ce qu'il nous faut faire, c'est, non pas conclure, mais attendre.

Le Recueil des Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres

Depuis longtemps, la Faculté de Philosophie et Lettres avait reconnu l'état d'infériorité où la plaçait, vis-à-vis des Facultés de Liège, Gand et Louvain, pour ne point parler des facultés françaises, le fait déplorable qu'elle ne possédait aucun moyen de publier les travaux de ses membres et de ses élèves.

Une faculté sans *recueil de travaux* est une faculté sans « rayonnement ».

Par le nombre de ses enseignements, par leur valeur, par la qualité et même par la quantité de ses étudiants, la Faculté de Philosophie et Lettres de la capitale occupe certainement, dans notre pays, une place qui n'est pas la dernière.

Et son rendement scientifique lui permet, sans aucun doute, d'alimenter une « bibliothèque » comme celles qui sont en Belgique et à l'étranger, la gloire des autres « facultés des arts ».

Les visites que nous font les professeurs d'échange, et qui donnent lieu à des comparaisons interuniversitaires, lesquelles ne sont pas toujours de nature à faire souffrir notre amour-propre, mettent parfois à nu, et d'une manière assez pénible, un défaut intolérable. Songeons à la jeune Université de Strasbourg qui, depuis onze ans, a publié plusieurs douzaines de volumes, tandis que notre Université presque centenaire, n'est représentée, vis-à-vis du grand public et des lecteurs spécialisés, que par la *Revue de l'Université*.

Mais cette carence va prendre fin. La Faculté avait décidé, en principe, il y a quelques années, la création d'un recueil de travaux. Ç'avait été, chez nous, la première préoccupation d'après-guerre. Chose curieuse, si le projet a quelque peu sommeillé, la chose est due à certaines illusions créées par l'action de la Fondation universitaire à ses débuts. On crut assez naïvement qu'en matière de publications, la Fondation allait pourvoir

à tout. Ce n'est pas diminuer son immense mérite que de constater qu'elle ne supplée en rien à une œuvre constituant, pour la Faculté un « intérêt vital » et un véritable devoir.

Aussi, cette année jubilaire, qui voit tant d'initiatives (dont les plus tardives ne sont pas les moins bonnes), donnera son millésime au premier volume du recueil des travaux de notre Faculté de Philosophie et Lettres.

C'est M. Léon Herrmann, un de nos latinistes les plus distingués, qui a l'honneur d'inaugurer la série. Son livre : *Les Masques et les Visages dans les Bucoliques de Virgile*, sortira de presse en même temps que ce numéro. Il compte environ 200 pages in-8°. Et le sujet, certes, est d'actualité scientifique, et même, de « grande actualité », en cette année du deuxième millénaire de Virgile (1).

Le livre est un des plus originaux qu'ait produits depuis longtemps la science de l'Antiquité. Si les spécialistes en admireront l'extraordinaire érudition, tous les lettrés suivront avec intérêt les recherches et les démonstrations souvent aussi ingénieuses qu'élégantes de M. Herrmann. Sa thèse, qu'on n'acceptera pas sans discussion, c'est que les Bucoliques de Virgile sont, pour ainsi dire, les scènes d'un carnaval romain, une mascarade en neuf ou dix épisodes. « Tous » les personnages en seraient historiques. « Ce sont des contemporains que le poète met en scène, mais il s'est amusé à les travestir, à les masquer ».

Il les *identifie* jusqu'au dernier. Dans cette opération, ne s'est-il pas montré un peu bien systématique ? Faut-il croire, comme lui, que dans les Bucoliques, Menalcas soit toujours Virgile, Lycidas Horace, et ainsi de suite ?

M. Herrmann n'est-il point téméraire d'identifier, sans aucune hésitation, non seulement tout ce qui d'après lui appartient au monde littéraire, à la société intellectuelle de Virgile, mais encore les bergères et les nymphes, qui, paraît-il, sont évidemment les demi-mondaines de l'époque. M. Herrmann

(1) Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles. Tome I. Léon HERRMANN, *Les Masques et les Visages dans les Bucoliques de Virgile*. Bruxelles, Editions de la Revue de l'Université de Bruxelles, 50, avenue des Nations, MCMXXX, 196 pages, in-8°.

semble les avoir fréquentées fort intimement : à preuve qu'il nous déclare : « Il faut *avant tout* identifier Lycoris avec Volumnia, affranchie du riche banquier poète L. Volumnius Eutrapelos », etc.

On comprendra que j'ai voulu montrer, par cet exemple, combien ce livre de philologie est parfois piquant... Dans ses parties essentielles, s'il n'atteint pas toujours à la certitude, il apporte toutefois des solutions bien tentantes.

M. Herrmann nous dit lui-même : « Quant aux identifications que j'ai proposées, je n'ai pas la naïveté de croire qu'elles ne seront pas contestées, et d'ailleurs je n'ai pas la prétention d'affirmer qu'elles sont incontestables. Je ne me flatte que d'avoir réfuté certaines assimilations insoutenables, et proposé un assez grand nombre de solutions nouvelles, dont les unes sont très probables, les autres seulement possibles ».

Ce qui importe à M. Herrmann, c'est qu'on se prononce sur sa conception des Bucoliques : « Les Bergères sont des Romaines ou des Grecques italianisées, appartenant au monde du théâtre ou à celui de la galanterie... et la plupart des personnages des Bucoliques portant les pseudonymes, sont des individus que Virgile a connus personnellement. Ce sont des écrivains, Grecs ou Latins d'origine. Déjà morts ou encore vivants lorsque le poète les dépeint, ils ont tous fait partie, soit du milieu surtout cisalpin des poètes de la nouvelle école, soit du milieu philosophique de Campanie. Nous voilà bien éloignés en réalité des campagnards italiens. Bergers et bergères des *Bucoliques* habitent la ville, et s'ils connaissent la vraie campagne un peu plus que Marie-Antoinette et sa cour se divertissant au hameau du Petit Trianon, ils ne sont tout de même que des rustiques d'occasion... Virgile a surtout voulu célébrer dans les Bucoliques les grands personnages et les grands événements de Rome, les grands écrivains de la nouvelle école, et leurs modèles ou leurs inspirations, le tout d'une façon voilée, et parfois d'une façon rétrospective. » On comprend, étant donné ces idées de M. Herrmann, dans quel esprit le savant auteur envisage le problème passionnant de la quatrième Bucolique. Les lecteurs de M. Carcopino ouvriront sans doute le livre de M. Herrmann à cette page 58, où commence le chapitre V, le plus important de tous et le centre naturel de l'ouvrage. Cette

dissertation de M. Herrmann sur l' « Eglogue Messianique » est un modèle de clarté. En moins de cinquante pages, la controverse millénaire est admirablement résumée.

M. Herrmann est d'accord avec M. Carcopino sur le fond historique du poème (Paix de Brindes). Mais, pour l'enfant prédestiné, il en revient à Marcus Claudius Marcellus. Voici d'ailleurs sa conclusion très nette (p. 106) : « J'ai montré qu'à l'exclusion des prophéties étrusques et sibyllines ou des sources philosophiques, la Bucolique a son origine dans Théocrite, Hériode, et surtout dans le poème LXIV de Catulle. J'ai montré qu'il n'y a pas en elle la moindre trace de mysticisme orphique ou mithraïque ou messianique, et que le Dieu futur dont elle chante la destinée est purement romain.

J'ai essayé d'établir que c'est une œuvre littéraire à *tendances politiques et non une œuvre religieuse. Nationale*, et même nationaliste, elle est née de l'espoir que la réconciliation d'Octave et d'Antoine permettrait un jour à leur héritier de faire régner sur l'univers la Paix romaine. Enfin, j'ai démontré que l'enfant *divin par sa mère et humain par son père comme Achille*, ne peut être que Marcus Claudius Marcellus.

Si la *Bucolique* a paru mystérieuse, la faute en retombe sur les scoliastes, exégètes, érudits qui ont proposé de fausses identifications pour l'enfant, la mère, le père, de fausses sources pour le poème, et prêté naïvement à Virgile leurs propres croyances. Après une étude menée aussi objectivement que possible, je suis forcé de ne voir, dans la quatrième *Bucolique*, qu'une *pièce de circonstance*, consistant à la fois en un hommage à l'organisation de la paix de Brindes, récompensé par la prise de possession du Consulat, et en un chant généthliaque à la *manière de Catulle*, en l'honneur du jeune et infortuné Marcellus. »

Ceci n'est pas un compte-rendu avant la lettre, et d'ailleurs la compétence nous manque pour apprécier l'ouvrage au fond.

Mais quelles que soient les adhésions qu'emportera M. Herrmann, les résistances qu'il rencontrera, son livre marquera certainement une date dans l'histoire des études virgiliennes, et nous croyons, pour notre part, que bon nombre de ses interprétations resteront classiques.

Le Recueil des Travaux ne pouvait mieux débiter que par ce livre court, alerte, plein de faits et d'idées, neuf et spirituel, et qu'en tous cas il ne sera point permis d'ignorer.

A la fin de cette année même paraîtront, peut-être, d'autres volumes du recueil de travaux.

La commission spéciale, chargée de les examiner, ne s'est pas encore réunie, et c'est pourquoi nous n'en ferons point connaître aujourd'hui les titres. Mais il faut dire que, dès à présent, la Faculté aura à sa disposition la matière de trois gros volumes, qui pourront suivre celui de M. Herrmann.

Il est sans doute permis d'espérer que l'Université soutiendra de toutes ses forces notre entreprise, et que le nouveau budget comprendra une allocation substantielle à une publication périodique, qui complète d'une façon si naturelle la Revue de l'Université, et qui paraît d'ailleurs par les soins et en quelque sorte sous les auspices de celle-ci.

HENRI GRÉGOIRE.

*Président de la Faculté
de Philosophie et Lettres.*

Variétés

L'ETYMOLOGIE DE « TORTUE ».

Les meilleures étymologies, me disait récemment le grand philologue et historien de la langue française, M. F. Brunot, sont celles qui résultent à l'évidence des faits, des choses, plutôt que du travail abstrait des épéluqueurs de mots et de syllabes. Cette vérité, que l'on pourrait traduire ainsi : les étymologies les plus sûres ne sont pas celles des étymologistes de profession, vient de trouver sa confirmation dans la découverte que vient de faire M. R. Egger, un jeune archéologue autrichien. (1)

En étudiant des mosaïques chrétiennes du IV^e siècle, il a trouvé sans la chercher le moins du monde l'étymologie d'un des mots français les plus usuels, je ne dirais pas les plus *courants* puisqu'il s'agit... de la tortue.

M. Egger avoue n'être pas grand clerc en philologie romane et s'il lit aisément le français, sa connaissance de notre langue est de celles qu'en Autriche on appelle passives et non actives, la preuve en est qu'il estropie un peu dans son article le nom même qu'il a si bien expliqué, en oubliant l'*e* de tortue. Tout cela n'empêche pas son petit mémoire d'être une des plus élégantes contributions qu'on ait jamais apportées à l'étude de l'étymologie française.

Les mosaïques dont M. Egger est parti, et dont l'une se trouve dans le presbyterium de l'antique église d'Aquilée, l'autre dans le *catechumenium* de la même église représentent toutes deux le combat du coq et de la tortue. Si même cette signification *agonistique* de l'étrange groupe ne résultait pas de l'attitude des deux animaux (celle du coq est particulièrement agressive dans l'un des deux cas), on devrait la tenir pour assurée à cause des symboles qui figurent dans le champ des mosaïques : une de ces amphores qui servait de récompense aux athlètes victorieux, ou un sac d'argent, dont le

(1) Sonderabdruck aus : *Fünfundzwanzig Jahre Römisch-Germanische Kommission*, Berlin und Leipzig, 1929, W. de Gruyter & C^o, p. 97-10 in-4^o. (Rudolf Egger, *Ein altchristliches Kampfsymbol*.)

sens est pareil. M. Egger, du lieu où se trouvent ces représentations, a conclu tout naturellement qu'elles devraient être mystiques. Et tout naturellement aussi il a pensé que la lutte du coq et de la tortue, c'était le combat de la lumière et des ténèbres. Nous n'avons pas attendu « Chanteclair » pour apprendre qu'il y a un certain rapport entre le chant du coq et la naissance du jour. Et quant à la tortue, c'est un animal qu'on s'attend, *a priori* à voir figurer « les infernaux paludz » ; comme la grenouille, elle grouille obscurément dans la fange ; elle disparaît mystérieusement sous terre. Elle est chtonienne, en un mot.

Le symbole doit être bien ancien. Les Grecs, semble-t-il, l'ont connu sans toujours le comprendre. Plutarque cherche puérilement à expliquer pourquoi l'Aphrodite de Phidias foule une tortue. Il s'agit sans doute d'un motif oriental, emprunté par la statuaire grecque. Aphrodite *ourania* ou céleste est censée écraser les puissances des ténèbres, les puissances infernales, sous la forme de l'immonde tortue. Nous voilà loin de l'exégèse de Plutarque : la tortue servant d'attribut à Vénus, la divinité la plus femme qui soit, parce que l'animal porte-maison est, dans toute l'acception du terme, *casanier* comme devrait l'être la femme idéale. (1)

Mais nous sommes à Aquilée, nous sommes au IV^e siècle chrétien. Que veut dire en ce lieu, en ce temps-là le combat de la lumière et des ténèbres, du soleil et de l'enfer ?

La réponse est simple. Le soleil, donc le coq, c'est la foi nouvelle, et l'animal infernal, c'est le paganisme, à moins que ce ne soit l'hérésie.

C'est ici que se place le meilleur argument de M. Egger, celui qui transforme d'un coup son hypothèse en certitude. Saint Jérôme dans son commentaire sur le prophète Osée s'arrête à un passage où les autels des idolâtres, autels de pierre sur les hauts lieux, sont comparés à autant de *tortues*. Jérôme (2) nous explique que cette prophétie concerne les hérésies de son temps. La tortue, dit-il, *oppressa pondere suo*, signifie les *gravissima peccata* des hérétiques. On sait que Saint Jérôme a passé par Aquilée. Il a pu y voir la mosaïque au coq et à la tortue. S'il l'a vue, et qu'il se soit enquis de sa signification, la réponse qu'on lui fit lui a peut-être suggéré l'exégèse étonnante du commentaire d'Osée, qui nous paraît, osons le dire, si osée, elle aussi, mais qui, on le voit par les monuments, était dans l'esprit symboliste de ce temps-là.

(1) Pausanias VI, 25, 1. (Aphrodite Ourania, à Elis; Cumont, *Monuments Piot*, XXVII (1924), p. 31 sqq., pl. III; Plutarque, *prac. coniug.*, 32.

(2) Migne, *Patrologie latine*, XXV, col. 929.

Il est à peine besoin d'ajouter que l'hérésie du IV^e siècle est, par excellence, l'Arianisme.

Et, historiquement, le sens de la mosaïque d'Aquilée se précise à merveille.

Mais, il nous faut rattraper... l'étymologie de tortue. Jusqu'aujourd'hui les romanistes hésitaient embarrassés entre des formes comme *Tartaruga* (italien et portugais) et *Tortue* qu'il paraissait difficile de ramener au même étymon, surtout en partant du mot français, expliqué lui-même par *tortus*, sous prétexte que la tortue a les jambes torses.

Sans nous demander ce qu'il en est de ce « Schönheitsfehler », comme diraient les Allemands, constatons que tout s'arrange à merveille si l'on part de la forme la plus longue, *tartaruga*, quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine. Car, en bas latin *tartaruca* donnerait par réduction syllabique *tartuca*, et par étymologie populaire *tortuca*, *tortue* (*lactuca*, *laitue*).

Nous mettons à l'épreuve la patience du lecteur, en progressant dans notre démonstration empruntée à M. Egger, avec la lenteur de l'animal qui sera désormais son totem.

Qu'est-ce que *tartaruca*? Le féminin de *tartarucus*, qu'on n'a nul besoin de supposer, car le mot se trouve sur une tablette de malédiction, accolé à celui d'une divinité infernale, d'un esprit du Tartare : « Spiritus immondissimus tartarucus »...

C'est que *tartarucus* est le grec *ταρταροῦχος*, « qui occupe, qui tient le Tartare, infernal ».

Que s'est-il donc passé? Tout simplement que le nom latin de la tortue : *testudo*, conservé seulement en sarde, a été partout ailleurs remplacé par l'épithète *tartaruca*, appliquée, à l'époque classique de la superstition, à une bête réputée infernale et qui plus est, hérétique.

Il est inutile de rappeler aux érudits lecteurs de cette Revue combien la substitution de l'adjectif au substantif est fréquente, notamment en bas-latin et en bas-grec. Le porc s'appelle en italien *maiale*, la vache en grec moderne *ἡ ἀγελάδα*, « la grégaire »; le cheval, car le langage n'est pas toujours juste, est qualifié d'*ἄλογον* (bête déraisonnable) par les Pallicares... Voyez Vendryess, *e tutti quanti*...

C'est ainsi que M. Egger, excellent fouilleur, *Limesforscher*, épigraphiste, archéologue de toute première force, et le moins étymologiste des hommes, en étudiant deux petits monuments auxquels on n'avait fait que peu d'attention, a éclairé tout un coin de la mentalité des hommes du IV^e siècle, et refait un article du dictionnaire étymologique des langues romanes.

Henri GRÉGOIRE.

ARISTOTE OU RUSSELL ?

La revue catholique *Études* dans la *Revue des Livres* de son numéro du 5 mars 1930 nous fait l'honneur de rendre compte de notre traduction française de l'ouvrage du philosophe Bertrand Russell, ouvrage paru sous le titre *Méthode Scientifique en Philosophie*. (1) La *Revue de l'Université* a bien voulu nous offrir l'hospitalité afin de nous permettre de répondre aux critiques que l'on trouvera reproduites in-extenso au bas de cette page. (2)

(1) BERTRAND RUSSELL. — *Méthode Scientifique en Philosophie*. Traduit de l'anglais par P. Devaux, Associé C. R. B. à l'Université de Bruxelles. Préface de M. Barzin, Professeur à l'Université de Bruxelles. (Paris, Vrin, 1929. In 8, XXIV-195 pages.)

(2) Nous ne ferons aucune difficulté pour déclarer que ce volume de l'éminent Bertrand Russell, nous paraît présenter moins d'agrément que les précédents. (Voir *Études* du 20 octobre 1922, p. 238, et du 20 juillet 1924, p. 236.) Est-ce parce que l'auteur entre ici dans l'application d'une doctrine qu'il s'était contenté précédemment de plutôt amorcer? Mais le lecteur ne se rend pas aisément compte de la révolution que se flatte d'opérer l'auteur en substituant « la logistique » à la logique aristotélicienne.

Capitale, à son avis, est l'importance de la logique. Tous les grands problèmes de la philosophie « peuvent se réduire, pour autant qu'ils soient spécifiquement philosophiques, à des problèmes de logique ». Malheureusement, la logique ou la métaphysique traditionnelle n'a fait que multiplier les erreurs. « La croyance ou la conviction inconsciente qu'il n'y a pour toute proposition que la forme sujet-prédicat (cette chose est ronde), en d'autres termes, que tout fait consiste en la possession d'une qualité par une chose, a rendu la plupart des philosophes incapables de justifier d'aucune façon la science ou la vie quotidienne. » « Quand nous disons : *Ceci est plus grand que cela*, ce n'est pas la propriété *ceci* que nous affirmons, mais une relation de *ceci* à *cela*. » (P. 41.) Et B. Russell accuse les philosophes soit d'avoir traité les propositions grammaticales comme des entités réelles, soit, parce que les formules ne répondaient manifestement pas à la réalité, de s'être empressés de convaincre la science ou la vie quotidienne d'« irréalité au profit d'un monde *réel supra-sensible* ».

En somme, d'une part, B. Russell semble ne connaître que les philosophies plus ou moins négatives des substances, tout en professant que la philosophie est l'étude ou la recherche des essences, les philosophies de Platon, de Kant, de Hegel, de Berkeley. D'autre part, il reste phénoméniste; pour lui, le phénomène est la seule réalité vraiment connaissable, et tout phénomène implique une relation. Aussi veut-il sauvegarder le travail de l'esprit sur la relation. Bref, il transporte à la philosophie le procédé scientifique pour aboutir à absorber la philosophie dans la science. Son tort est de n'avoir connu que des philosophies incomplètes ou les abus d'une logique abusivement réaliste.

Ajoutons que le caractère diffus de ces conférences nuit encore à leur clarté.

Lucien ROURE.

L'auteur de l'article cité nous pardonnera d'abord de lui demander de préciser, ou plutôt nous nous permettrons de préciser nous-mêmes, à quel titre véritablement il incrimine les conférences présentées l'an dernier au public philosophique français. Nous aimons à croire qu'il ne s'agit nullement d'imputer au traducteur le défaut ou le degré moins intense d'« agrément » que M. Roure a trouvé à les lire, ni encore, le « caractère diffus » que présentent, à son sens, ces conférences. Il nous serait pénible d'avoir infligé à l'éminent philosophe dont nous avons traduit certains ouvrages des reproches qui ne seraient imputables qu'à nous-mêmes. M. Roure ne le dit nulle part expressément et, par suite, nous sommes fondé à croire qu'il attribue, à coup sûr, ces défauts intrinsèquement aux conférences elles-mêmes. Comme ces conférences énoncent des principes et des idées qui nous sont chers et pourraient bien être la véritable cause de l'irritation qui se devine dans ce compte-rendu, nous nous empressons, puisqu'il est besoin, de donner des précisions sur les véritables mobiles qui expliquent les injustes reproches adressés au Maître de Cambridge. Car ici, comme dans ses ouvrages précédents, faut-il le répéter, tout en ayant recours à des procédés toujours aussi familiers que précédemment et volontiers à des exemples empruntés à la vie quotidienne, aux circonstances les plus humbles et les plus triviales, on ne peut se cacher qu'ils sont là pour agrémente[r] une dialectique qui poursuit inflexiblement son objet au moyen de démarches extrêmement claires pour quiconque veut se donner quelque peine de les entendre. Nulle part Bertrand Russell ne perd ni ne fait bon marché des qualités de rigueur, de clarté et de simplicité qui le recommandaient jusqu'ici à notre attention. Il entreprend seulement sous nos yeux d'appliquer une méthode qu'il estime et s'efforce de prouver exceptionnellement féconde pour démontrer les notions fondamentales échafaudées par la physique mathématique et rétablir le pont entre celles-ci et les données du monde sensible dont se compose l'expérience du sens commun. Cette entreprise il faut la juger en fonction de cette méthode et, s'il est besoin de faire des réserves, attendre de la juger sur des applications plus poussées, plus techniques et plus décisives. Celles-ci se trouveront bientôt sous les yeux du public de langue française lorsqu'aura paru notre traduction de *L'analyse de la Matière* du même Bertrand Russell et qui est bien, à notre sens, la seule pièce du procès sur laquelle on soit en droit de définitivement se prononcer, pourvu que nous n'ayons aucun préjugé avant de l'aborder.

Et c'est à cet égard que nous permettrons très modestement de justifier Russell en dénonçant les mobiles véritables qui inspirent trop souvent ses détracteurs auprès du public de langue française. Pour

ne pas sortir des bornes d'une loyale polémique, nous nous en tiendrons exclusivement à l'ouvrage en cause, au sujet duquel M. L. Roure se croit obligé de faire des réserves — des réserves que par un aimable euphémisme notre critique met apparemment au compte des défauts de style et de composition, mais qui sont bien plus fondamentales si l'on veut examiner avec soin ses propos. Car il est trop clair que si M. Roure incrimine en passant Russell de ne pas avoir institué de preuves décisives contre l'insuffisance de la logique aristotélicienne, c'est que, faute peut-être d'y avoir regardé de plus près, cette logique d'Aristote qu'il considère comme le canon logique imperfectible et immuable n'est pas seule à lui inspirer son scepticisme ou son attitude anti-russellienne, mais que sa véritable fin de non recevoir lui est dictée *par des raisons d'ordre métaphysique*. Nous n'en ferons pas état — et pour cause. En nous tenant strictement à la question d'ordre technique, c'est-à-dire logique, nous devons, à moins d'introduire dans cette science des préjugés qu'il vaut toujours mieux rendre explicites par des définitions explicites, reconnaître que la logique de Russell telle qu'elle nous apparaît dans les *Principia Mathematica* constitue le plus bel effort de synthèse des temps modernes pour intégrer tous les résultats positifs de la logique aristotélicienne et construire un vaste système déductif capable en plus de justifier la mathématique dans son principe. M. Barzin a exposé dans les termes les plus heureux au cours des pages d'introduction de *Méthode Scientifique en Philosophie* la nature de cet effort, sa valeur et sa répercussion sur la solution de certains problèmes classiques de la philosophie. N'empêche que peu de philosophes — en France singulièrement plus qu'ailleurs — reconnaissent que le calcul généralisé des relations représente l'effort le plus considérable pour hausser la logique au rang d'une science dont les applications indéfinies, si nous nous exerçons à choisir des entités primitives judicieusement construites au moyen d'éléments d'ordre sensible ou intelligible nous permettront de « logifier » tous les principes de nos sciences particulières et d'unifier incessamment leurs résultats. Il y a dans cette logique, quoiqu'on en dise, des promesses sans doute, mais trop de résultats positifs immédiats pour désespérer de leur réalisation prochaine, car cette logique préfigure en quelque sorte ce que nous appellerions volontiers une « dialectique de la donnée neutre », que l'on chercherait en vain aussi riche et aussi généralement claire et adéquate dans les anciens systèmes de logique. La généralisation de la théorie du nombre est son œuvre, ou du moins, la logique formelle et celle-ci se sont développées presque simultanément. Après cela, nous étions en droit d'attendre de cette logique une généralisation de l'ample synthèse opérée par la Relativité dans la

physique mathématique contemporaine : la *Méthode Scientifique en Philosophie* l'amorce ; l'*Analyse de la Matière* la reprend et la fait encore progresser. Nous attendons encore une généralisation satisfaisante des principes métaphysiques conformes aux progrès des sciences et au mouvement des idées contemporaines. Cependant, ne peut-on pas dire, quoiqu'on en pense, que M. Whitehead dans *Science and the Modern World* et *Process and Reality* nous comble singulièrement à cet égard ?

Dans le cas dont nous nous occupons, le phénoménisme de Russell repose en partie sur la critique de la valeur ultime accordée trop bénévolement par la logique classique aux éléments de la proposition, à savoir à la forme sujet-copule-prédicat. Russell émet à cet égard des considérations techniques devant lesquelles il est impossible de ne pas s'incliner. Pourquoi M. Roure, comme plusieurs autres critiques du même ouvrage (1), escamote-t-il l'argument en question s'il a véritablement l'intention d'en rendre compte ? Des propositions telles que : « Ce buvard est vert » ou encore « Deux plus deux font quatre » ne fournissent pas d'arguments utiles, en l'occurrence, à l'examen de cette question entrepris par la logique nouvelle. Il suffit qu'elle les absorbe à sa manière. Mais il n'en va plus de même pour toute relation de caractère irréversible où entre un sujet et un prédicat ou inversement : celle-ci doit nécessairement troubler un théoricien qui conçoit d'une manière univoque la proposition sur le type du rapport sujet-prédicat. La théorie relative aux fonctions propositionnelles à une ou plusieurs variables éclaircit à sa manière cette question, mais les propriétés formelles caractérisées dans cette logique par le calcul des relations suffisent amplement pour l'instant. En effet, la relation irréversible est une entité formelle aussi indépendante de ses termes que ceux-ci eux-mêmes le sont entre eux à certains égards. Aucun des termes que rapproche une relation irréversible ne possède en soi de quoi se trouver introduit dans une relation de ce genre plutôt que dans une autre. « A est plus grand que B » représente un fait de cet ordre. La relation existe ou non empiriquement. Dès qu'elle existe, la proposition où elle figure, imaginât-on n'importe quelle quantification du prédicat, ne deviendra jamais une proposition où figure une relation réversible. Nous savons que dans la théorie de la Relativité (quoiqu'il en soit de l'invariant qui ne concerne d'ailleurs que des relations réversibles), la relation d'irréversibilité au contraire lorsqu'on la rencontre est toujours liée au système de référence, par suite à un rapport entre mouvements et qu'elle ne pré-

(1) Cfr. notamment *Revue de Métaphysique et de Morale*. — Notices bibliographiques, n° 3, 1929.

sente par conséquent rien d'intrinsèque. Elle n'est qu'une forme, mais une forme logique, que rien ne transformera jamais en une autre qui n'aurait pas les mêmes propriétés constantes.

La forme du jugement sujet-prédicat n'est qu'un legs spécieux de la logique d'Aristote, car il apparaît de plus en plus certain qu'il provient d'une analyse grammaticale et syntaxique du langage (due vraisemblablement à Hippias ou à quelqu'autre sophiste du V^e siècle avant notre ère) et dont nous pénétrons le caractère conventionnel et relatif en nous souvenant qu'elle ne se rapporte qu'à une langue parmi d'autres. Cette origine ne manque pas de retentir dans le passage que nous opérons de la grammaire à la logique et de la logique à la métaphysique. De là, cette idée que certains philosophes s'efforcent de sauver des atteintes de la critique (parce que s'y trouve associé un ordre social entier dont les principes dogmatiques ne prétendent à rien moins qu'à changer) et c'est à savoir que toute qualité détermine un sujet ; et de là ce postulat, qui nous vient également d'Aristote, à savoir que la *substance première* est toujours un sujet et ne peut jamais être un prédicat ; et de là enfin cette affirmation profondément ébranlée que le sujet de toute expérience est une substance première déterminée par diverses qualités universelles qui constituent de la sorte le contexte de ses propos vrais ou faux. Autant de postulats dont il nous est loisible de nous affranchir, d'autant plus qu'ils ne cadrent guère de nos jours avec l'ensemble de nos démarches scientifiques. Et en cela, M. L. Roure, comme beaucoup d'autres, a vu très clair : B. Russell, grâce à la logique dont il s'est fait le champion, attire la philosophie dans une voie où il ne lui sera bientôt plus possible de parler que le langage de la relation — le langage du savant — et peut-être, sous certaines réserves, le langage de la convention. Nous voilà en pleine aventure, en plein arbitraire intellectuel. Et sans doute n'a-t-il pas tort de soupçonner tout cela. Nous croyons du moins, avec beaucoup d'esprits distingués, que c'est la seule voie, la voie royale, dans laquelle nous puissions espérer faire accomplir quelque progrès à la spéculation philosophique. C'est vraisemblablement pour avoir entrevu cette destinée de la philosophie que M. L. Roure ne se sent pas outre mesure en sympathie avec Russell. Jusqu'ici il était tolérable, puisqu'il n'était pas dangereux : il nous entendons au point de vue scientifique et non politique). Il se démasque. Où allons-nous ? C'est trop clair. Imputons donc à tout cet ouvrage des défauts de composition et de style.

On conviendra que ce n'est pas ainsi que l'on relève un défi où il va de l'avenir de la philosophie.

Philippe DEVAUX
Associé C. R. B.

Chronique Universitaire

MANIFESTATION MICHEL HUISMAN

Le 25 janvier, les docteurs en histoire de l'Université de Bruxelles, en un banquet intime, ont fêté M. le professeur Michel Huisman à l'occasion du 25^e anniversaire de son entrée dans l'enseignement universitaire.

Les collègues historiens de M. Huisman et quelques personnalités des milieux scientifiques et universitaires avaient été conviés à cette manifestation, à laquelle prirent part M. le Recteur Smets; MM. les professeurs Grégoire, président de la Faculté de philosophie et lettres; De Leener, président de l'Ecole de Commerce; Leclère, Van Kalken, Bigwood et Jacques Pirenne; MM. Henri Pirenne et Ganshof, professeurs à l'Université de Gand; Cuvelier, archiviste général du Royaume, Tourneur, conservateur en chef de la Bibliothèque royale; Vannérus, conservateur honoraire des Archives de la Guerre; Vincent, conservateur à la Bibliothèque royale.

D'autres avaient témoigné leurs vifs regrets de ne pouvoir être présents, entre autres: MM. Hubert, professeur émérite de l'Université de Liège; de Ridder, conseiller historique du Ministère des Affaires étrangères; Rolin, président de l'Ecole des Sciences politiques et sociales; Des Marez, Pergameni, professeurs à l'Université.

Des anciens élèves, qui avaient tenu à donner à leur maître ce témoignage de sympathie et de reconnaissance, étaient présents: M^{me} Vincent-Cooreman, professeur à l'Ecole normale Emile André; MM. Bautier, conservateur honoraire du Musée des Beaux-Arts; Crick, attaché aux Musées royaux du Cinquantenaire; Bonenfant, archiviste de l'Assistance publique; M^{lles} De Boom, bibliothécaire à la Bibliothèque royale; Lamy, professeur à l'Athénée communal de Bruxelles; Tassier, professeur au Lycée de Schaerbeek; MM. Favresse, professeur à l'Athénée de Saint-Gilles; Jacquemyns, professeur à l'Ecole normale Charles Buls; M^{lle} Lejour, archiviste aux Archives

générales du Royaume; MM. Barjon, professeur à l'Athénée de Schaerbeek; Puttemans, professeur à l'Athénée de Thuin; M^{lles} Bingen, professeur au Lycée d'Ixelles; Lielens, professeur au Lycée de Mons; Hennebert, Van Meerbeek et Montois.

Parmi ceux qui s'étaient associés à la manifestation, mais n'avaient pu assister au banquet, il faut citer M^{lle} Van Volsem, professeur à l'Athénée communal de Bruxelles; M. Laurent, associé C. R. B. à l'Université; Miss Chase, professeur à Honolulu; M^{mes} Delvaux-Lothaire et Andersen-Jacquemin.

Au cours de la fête, on remit au jubilaire les trois volumes de la « Cambridge History of British Foreign Policy »; des fleurs furent offertes à M^{me} Huisman, qui avait consenti à ce qu'on l'associât à cette manifestation.

Les sentiments des anciens élèves, organisateurs de la manifestation, furent exprimés en ces termes par M. Paul Bonenfant :

CHER MAÎTRE,

Ma pensée en ce moment se reporte à dix ans en arrière. Une année venait de s'écouler depuis qu'après la longue tourmente de la guerre, l'Université avait rouvert ses portes.

Le calme cependant n'avait pas brusquement succédé à l'orage. Partout se manifestait la volonté d'édifier sur les ruines matérielles et morales accumulées un monde nouveau, qui fût meilleur.

D'une telle période de reconstruction, de restauration et d'aménagement, l'Université offrait alors le symbole.

Dans les locaux de la rue des Sols — que tous ceux qui sont ici ont connus — c'était la grande pitié. Les étudiants de l'avenir, qui auront à leur disposition les magnifiques salles des séminaires actuels se représenteront difficilement — et il faudra faire un puissant appel pour cela à leur sens historique — ces auditoriums d'un autre âge, où les instruments de travail les plus indispensables faisaient défaut et dont les murs, dirait un poète, pleuraient leur détresse et leur agonie.

Il est vrai que par les fenêtres on apercevait les ruines du « steen » des Clutinc... Mais c'était assurément mince matière pour un cours de critique historique appliquée à l'histoire moderne.

C'est dans ces circonstances, que vous eûtes l'idée, cher Maître, de réunir les élèves de ce cours, dont j'étais, dans le cabinet d'histoire économique et sociale, existant alors à l'Institut de Sociologie au Parc Léopold.

Habités aux rudes escaliers de pierre bleue de la rue des Sols, à ces locaux d'une austérité toute monacale, mais qu'agitaient sans

cesse les bruits les plus variés, ce n'est que sur la pointe des pieds que nous osions nous aventurer, à travers un impressionnant silence, sur les tapis et les parquets des salles luxueuses dues à la munificence d'Ernest Solvay.

Mais si le cabinet d'histoire de l'Institut était plus confortable que les tristes auditoires de la rue des Sols et s'il offrait certaines ressources à un cours de critique historique, il était loin cependant de pouvoir se muer aisément en un séminaire idéal d'histoire moderne. Aussi, à chaque leçon, l'un ou l'autre d'entre nous avait-il pour mission d'y amener, de quelque bibliothèque mieux fournie, les ouvrages indispensables. Cela n'allait pas toujours sans peine ; et certains de ceux qui sont ici savent encore, sans aucun doute, que le « Corps universel et diplomatique du Droit des Gens » de Dumont est un ouvrage qui ne se transporte pas aisément sous le bras, de la Bibliothèque Royale au Parc Léopold.

Mais si je rappelle ces souvenirs, c'est que je vous vois encore gravissant à votre tour la côte conduisant à l'Institut, ployant vous aussi sous le poids de mallettes pleines à craquer. Et si je me plais à vous revoir dans cette attitude, c'est parce que je la trouve symbolique du dévouement que vous nous prodiguez. Dévouement qu'avant la guerre déjà vous n'aviez pas marchandé à ceux qui nous avaient précédés sur les bancs du doctorat en histoire et que vous n'avez point cessé d'accorder largement à ceux qui nous y ont suivi.

C'est pourquoi tous ceux qui sont présents ici, comme ceux qui, bien malgré eux, n'ont pu l'être, tous ont voulu provoquer la réunion de ce soir afin de trouver, à cette date de votre jubilé universitaire, l'occasion de vous exprimer leur profonde gratitude.

Tous savent, en effet, — et je leur suis reconnaissant de m'avoir chargé de vous le dire — que les former a été, de vos diverses activités, celle qui vous a toujours été la plus chère, que c'est à eux que vous avez toujours consacré le meilleur de vous-même, que jamais pour eux vous n'avez reculé devant les fatigues, devant les veilles. Combien de fois, lorsque nous étions voisins, n'ai-je vu les fenêtres de ce studio — où souvent aussi nous vinmes autour de votre table de travail écouter votre parole — combien de fois n'en ai-je vu les fenêtres briller tard dans la nuit et ne vous ai-je point imaginé, non sans émotion, courbé sous la lampe dans la préparation de la leçon du lendemain !

Ce qui se dégageait surtout de votre enseignement, c'est que la méthode historique est avant tout discipline ; — discipline sévère !

Peut-être même dans notre enthousiasme juvénile qu'elle refrénait, aurions-nous jugé aisément que vous lui permettiez trop d'exigences.

Mais d'une pareille rigueur scrupuleuse vous nous donniez vous-même l'exemple.

Dans vos cours, d'abord, si minutieusement préparés : non seulement celui de critique historique, dont je parlais tout-à-l'heure, mais

aussi celui d'institutions modernes, pour ne rien dire — puisque je ne m'exprime qu'au nom des anciens élèves du doctorat en histoire — de ceux que vous faites en candidature, à l'Ecole de Commerce et à l'Ecole des Sciences Sociales.

Vous nous en donniez l'exemple encore dans vos travaux scientifiques, dont nous connaissions la réputation et dont nous avons pu, depuis que nous nous sommes nous aussi mis à la tâche, apprécier mieux encore la valeur.

Nous savons que dans ce domaine la guerre vous a été cruelle et a réduit à néant les préparatifs déjà avancés d'un ouvrage qui aurait dû former la suite de votre étude monumentale et définitive sur « La Compagnie d'Ostende ».

Mais nous savons aussi que ce coup n'a pas détruit votre courage et qu'abordant un autre ordre de travaux, vous avez entrepris l'examen de certains aspects de la politique extérieure de la Belgique au siècle dernier. Quelques fragments que vous avez déjà donnés au public ne font que faire désirer plus impatientement l'achèvement de cette œuvre. C'est pour en hâter la réalisation, en facilitant quelque peu votre tâche, que nous vous offrons ces volumes de la « Cambridge History of British Foreign Policy ». Nous vous prions de les accepter en témoignage de notre vive gratitude et de notre sympathie respectueuse. Nous serions heureux s'ils pouvaient quelque fois nous rappeler à votre souvenir.

M. le recteur Georges Smets, prit ensuite la parole :

CHER COLLÈGUE ET CHER AMI,

J'ai été particulièrement heureux d'apprendre que vos élèves avaient eu la bonne idée d'organiser en votre honneur cette manifestation à laquelle, tous, nous prenons part avec joie.

Et je suis heureux aussi que les hasards de la chronologie me donnent le droit de parler aujourd'hui au nom de l'Université.

Il y a 25 ans que vous lui donnez votre temps et vos efforts. Il y a 30 ans que j'ai, pour la première fois, entendu parler de vous. Je commençais mes études. Souvent on prononçait devant moi le nom du brillant étudiant qui venait de terminer les siennes en Belgique et qui les poursuivait à l'étranger. J'eus tout de suite l'ambition de faire plus tard ce que vous faisiez à ce moment-là. Vous avez été pour moi, sans vous en douter, et sans que je vous eusse encore vu, l'ainé dont chacun de nous, au début de sa carrière, aspire à suivre l'exemple.

Votre premier livre, je crois, avait déjà paru. Votre *Maximilien-Henri de Bavière* est, même pour ceux qui ne font pas de l'histoire moderne leur principale étude, un livre qui se lit avec beaucoup d'intérêt. Le sujet se place au cours des intrigues des grandes puissances conquérantes et des petites cours vénales, il met en scène

de curieuses figures, ce Maximilien indécis et entêté à la fois, et les cyniques Fürstenberg; la vie politique intérieure, avec ses querelles de partis, ses émotions populaires, ses aspirations républicaines en conflit avec les prétentions absolutistes, y est constamment influencée par les complications de la guerre et des négociations diplomatiques. Tout cela est plein de faits curieux, et tout cela, vous l'avez étudié dans le détail, démêlé avec discernement, exposé avec clarté. Votre premier livre a déjà les qualités de son cadet, il est intéressant, intelligent et complet.

Vous avez formé ensuite un plus vaste dessein. Trois ans plus tard, vous nous donniez votre grand ouvrage sur la *Compagnie d'Ostende*. Vous aviez fait d'importantes recherches, vous aviez rapporté des matériaux abondants d'Anvers, de Bruges, d'Ostende, de La Haye et de Vienne, et vous avez écrit alors cette belle étude d'histoire politique et coloniale, qui exigeait les dons de l'historien, l'esprit du juriste, les connaissances de l'économiste, qui est à la fois très variée et parfaitement achevée, et où les récits d'expéditions maritimes, l'exposé des controverses juridiques, le compte-rendu des négociations diplomatiques concourent à montrer ce que peut l'initiative des grandes affaires d'outre-mer et ce que coûte l'absence d'un gouvernement vraiment national. Et ce livre, que les historiens louent pour sa valeur scientifique et ses qualités techniques, le grand public aussi l'apprécia, car il venait au moment où la Belgique du XIX^e siècle s'était à son tour engagée résolument dans la voie des entreprises coloniales, et pourtant doutait encore un peu d'elle-même.

Depuis, vos fonctions administratives vous ont mis en contact avec les réalités de la politique étrangère, vous avez discuté des accords commerciaux, vous avez suivi de près des négociations diplomatiques. Vous savez à quel point je suis convaincu de cette vérité — où d'autres voient un paradoxe — que c'est l'expérience du présent qui rend possible l'intelligence du passé. Quelques articles substantiels et pleins de promesses nous ont fait entrevoir ce que nous pouvons attendre de vous. Vous avez commencé des recherches — que vous avez complétées par une mission scientifique à La Haye — sur les rapports de la Belgique et de la Hollande au XIX^e siècle, ces mêmes voisins que vous nous avez déjà montrés aux prises au XVIII^e siècle en des conflits où le politique et le diplomatique s'enchevêtraient intimement. Nous savons tous qu'après un livre très intéressant sur Maximilien-Henri de Bavière, après un beau livre sur la Compagnie d'Ostende, vous nous donnerez le livre définitif sur les relations hollando-belges pendant le dernier siècle.

A côté de la production du savant, il y a, ne l'oublions pas, les mérites du professeur. Vos cours d'Histoire du commerce et de l'industrie, d'Histoire de la colonisation, de Géographie économique générale, d'Institutions des temps modernes, enfin votre cours d'Histoire politique des temps modernes, complété par des leçons de critique historique et d'encyclopédie, forment un ensemble qui

exigeait la triple compétence de l'historien, du juriste et de l'économiste. Elle ne vous a pas fait défaut, et vos connaissances diverses se sont étayées l'une par l'autre. Votre enseignement a toujours été nourri, vivant et clair, et vos élèves, qui vous entourent aujourd'hui, porteront témoignage du profit qu'ils en ont tiré.

Vous avez commencé votre carrière dans une Université mal dotée, mal logée, mal outillée. Ces temps, à bien des égards, sont révolus, mais non pas tout à fait révolus. Plus qu'aucun autre, elle devait exiger de ceux qui la servaient un dévouement sans ménagement, un désintéressement sans limites. Ce désintéressement et ce dévouement, elle les a toujours trouvés en vous. Et M. Bonenfant a rappelé tantôt les efforts que vous vous imposiez pour rendre intéressant et fructueux votre enseignement pratique. Vous fûtes toujours le plus consciencieux des hommes. L'Université vous en sait beaucoup de gré. Et plus on se dévoue, vous le savez, plus on aime. Vous avez beaucoup aimé, vous aimez beaucoup notre Université. Sans doute, nous sommes tous pénétrés de l'esprit de l'Université libre. Vous l'êtes, vous, à un degré éminent. Cet être collectif, qui a un passé, une fin, une couleur, et dont nous sommes des organes agissants, nous en percevons l'unité, nous savons que notre enseignement n'a pas toutes ses raisons d'être en lui-même, nous acceptons avec joie la solidarité qui en découle pour nous, et la bonne coopération que cette solidarité prescrit. Animé de ces sentiments, vous n'avez pas eu de peine à être un excellent collègue. Et ce qui fait que nous nous sentons tous si heureux d'être aujourd'hui réunis autour de vous, c'est que nous pouvons fêter en vous, et de tout cœur, non seulement le savant et le professeur, mais aussi l'ami cher que vous êtes pour nous tous.

M. le président Henri Grégoire, au nom de la Faculté de philosophie et lettres, porta le toast suivant :

CHERS AMIS, CHERS COLLÈGUES,

J'avais prévenu l'actif organisateur de cette belle manifestation qu'il me serait impossible de faire comme il me le demandait, de son air bon enfant, un discours ! D'abord la compétence me manquait. Ensuite, de quoi ma harangue aurait-elle eu l'air ? D'un modeste sandwich entre un *rumpsteak* béarnaise et une pièce montée à la verviétoise, puisque c'est entre Messieurs Léon Leclère et Henri Pirenne qu'il s'agissait de prendre la parole.

Un sandwich, ce n'est pas déplaisant quand on est affamé. Mais tout le monde autour de cette table en fer à cheval est rassasié, et non point seulement d'éloquence.

Il est vrai que si les historiens n'ont pas toujours faim, ils ont toujours soif..., soif de ces documents que M. Des Marez qualifie de juteux, soif de bon vin français, et, ceci pour mon illustre voisin,

soif de mauvaise bière anglaise. Si donc je n'ai pas l'ambition de croire que je pourrais encore vous faire manger, il ne m'est pas impossible de vous faire boire, boire à la santé de Michel Huisman et de la Compagnie : c'est de la Compagnie d'Ostende que je veux parler, de l'œuvre passée de notre jubilaire, qui est une œuvre maîtresse, et de son œuvre prochaine, laquelle sur la plupart des œuvres parfaites a un avantage certain : celui d'exister dès à présent.

Oh ! Je suis bien informé, malgré mon incompetence personnelle. Je sais tout de la vie académique de cet excellent professeur. Je sais plus encore sur sa vie cachée de fonctionnaire trop consciencieux. D'abord, mon cher Michel, je connais au moins un chapitre de votre grand ouvrage sur les « relations hollando-belges », par cette revue laïque et obligatoire qui s'appelle la « Revue de l'Université ». Et je suis informé de la genèse du dit ouvrage par un de mes meilleurs amis. Je le désignerai par des initiales : A. B., pour ne point paraître faire ici de la réclame en faveur d'une revue, moins laïque sans doute, mais tout aussi obligatoire que la Revue de l'Université et dont j'ai l'honneur onéreux d'être le Directeur. Eh bien donc, Archibald Bigfour (bon ! je l'ai nommé !) vous connaît de longue date, mon cher Michel. Bien avant la guerre il vous suivait, et même, je puis vous l'avouer ce soir, il vous pillait.

Vous rappelez-vous les temps héroïques, où, dans notre « Foreign Office », vous étiez au Contentieux du Protocole ? Ou était-ce le Protocole qui était rattaché au Contentieux ? Ce serait encore plus drôle. N'avez-vous pas constaté dès lors, certain coulage, certaines fuites ? Ces notes savoureuses et savantes que vous rédigez alternativement sur les questions moresnetoises et barleducales, ne disparaissaient-elles pas régulièrement de vos dossiers ? Le coupable était Archibald Bigfour qui, déjà, raffolait de ces affaires d'enclaves, rêvait d'étrangler des hernies territoriales, et s'essayait, dans ces jeux puérils, aux grands chambardements de frontières où il tint, en marge de la Conférence de la Paix, un rôle décisif encore que méconnu.

Archibald Bigfour dès lors avait coutume de me dire : « Votre Foreign Office est admirablement organisé. Vous avez là un homme très fort, qui en a fait un véritable séminaire de politique internationale »...

Après la guerre, son admiration grandit. Archibald m'a rapporté de vous un mot sublime. Comme un de vos supérieurs vous réclamait, pour le surlendemain (il s'agissait de documenter en hâte le Ministre) une note complète sur les relations hollando-belges sous le règne de Léopold I^{er}, vous vous êtes insurgé, en demandant trois ans au lieu de trois jours. « Moi, je travaille en historien », avez-vous répondu.

Ah ! ce n'était pas diplomatique !

La note n'est jamais venue. Vous pensiez peut-être qu'à la diffé-

rence de la question flamande, la question hollando-belge ne devait pas se régler en un tournemain.

Mais à défaut d'une note éphémère, nous allons avoir un livre définitif. Et c'est pourquoi au nom de notre ami commun comme au mien propre, je bois à votre santé. C'est d'ailleurs un toast qu'il me faudra répéter. Je suis chargé par Archibald Bigfour de ne pas oublier la santé de Madame Michel Huisman. S'il dit de vous : « *I like him very much* », il se permet de dire, de votre charmante et vaillante compagne, *I love... love... her awfully !*

« Elle connaît si bien l'Angleterre », déclare-t-il avec attendrissement. L'autre jour je l'ai trouvé de très méchante humeur... contre M. André Maurois. Il prétendait, Madame, que ce trop habile homme vous avait chipé, peu galamment, votre traduction du premier chapitre d'*Antic Hay*, par *Aldous Huxley*, parue dans le *Flambeau*, naturellement (bon, je l'ai nommé!).

Il me reste à m'excuser des indiscretions de toute nature que je viens de commettre. M. Bonenfant et le banquet qu'il a si bien organisé en sont la cause. L'éloquence de M. Pirenne va les faire oublier. A la santé du jubilaire !

M. Léon Leclère évoqua ensuite quelques souvenirs :

MON CHER AMI,

Je n'aurais rien à ajouter à ce qui vient d'être fort bien dit si je n'étais ici le seul survivant des professeurs d'histoire qui, à l'Université, vous ont compté parmi leurs meilleurs élèves.

Nous nous connaissons depuis le mois d'octobre 1891, lorsque vous êtes venu vous asseoir sur les vieux bancs noirs de la candidature en philosophie et lettres. Tout de suite vous avez marqué votre prédilection pour les études historiques, vous avez assidûment suivi les cours d'histoire de l'antiquité, d'histoire contemporaine, d'histoire de Belgique de Léon Vanderkindere, d'histoire moderne de Herman Pergameni, mes leçons d'histoire du moyen âge et les exercices historiques que dirigeait notre regretté collègue Henri Lonchay. En 1893 vous avez brillamment conquis le grade de candidat en philosophie et lettres préparatoire au doctorat en histoire. Vous auriez bien voulu poursuivre immédiatement vos études historiques, mais vos parents préféraient vous voir acquérir d'abord le diplôme de docteur en droit. Vous l'avez obtenu en 1896, puis vous nous êtes revenu. Et c'est alors que nous avons travaillé ensemble, de longues heures, aux cours de paléographie, de diplomatique, d'institution du moyen âge, sans parler de l'histoire de la philosophie. En 1898, vous fûtes proclamé, avec la plus grande distinction, docteur en philosophie et lettres. Votre thèse sur *Maximilien-Henri*,

prince-évêque de Liège, et sa défense furent très remarquées; dès 1899 votre étude obtenait les honneurs de la publication dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*.

Vous avez donc été un étudiant modèle, brillant, laborieux. Il ne faudrait pas croire cependant que vous vous laissiez absorber par les études techniques, juridiques ou historiques. Vous regardiez autour de vous en ces années 1891-1898 qui furent à l'Université fertiles en incidents, en agitations de tout genre. Comme tout le monde vous avez pris part à des cortèges plus ou moins bruyants, à des meetings plus ou moins animés. Mais surtout vous avez accordé votre concours à des œuvres utiles. Vous avez été l'un des premiers secrétaires de l'*Extension*. Elle ne l'a pas oublié, et elle m'a chargé aujourd'hui de vous présenter ses félicitations. En 1895, en collaboration avec M. Arthur Hirsch, vous écriviez une brochure consacrée à cette organisation d'enseignement supérieur populaire : *L'Extension universitaire, ce qu'elle devrait être, ce qu'elle est*. D'autre part vous avez été un des membres des plus actifs du séminaire d'histoire fondé par votre ami très regretté Eug. Lameere. Vous étiez de toutes les séances où professeurs et étudiants se communiquaient les résultats de leurs lectures. Vous étiez de toutes les excursions : au château de Gaesbeek, à l'abbaye de Villers, au musée archéologique de Namur, aux grottes de Furfooz, à l'église romane de Celles, à l'abbaye de Maredsous...

Après ces belles années passées à l'Université de Bruxelles, ce fut la série de vos longs et fructueux séjours à l'étranger, de 1898 à 1900, à Strasbourg, puis à Berlin, enfin à Vienne. Vous avez dans ces centres scientifiques fréquenté les « séminaires » des professeurs les plus renommés, vous y avez travaillé dans les bibliothèques et les dépôts d'archives; et vous avez aussi étudié les hommes et les choses qui vous entouraient en notant vos observations d'une plume alerte et spirituelle. (Ici, M. Leclère lut des extraits de lettres qu'il reçut, de 1898 à 1900, de M. Huisman). Vous avez envoyé une *Chronique Strasbourgeoise* à la *Revue de l'Université de Bruxelles* qui se souvient de ces débuts de notre collaboration et qui vous présente aujourd'hui l'expression cordiale de ses sentiments.

Votre séjour à Vienne marqua la fin de votre vie d'étudiant. Revenu en Belgique vous obteniez en 1902, avec votre beau livre : *La Compagnie d'Ostende*, le grade de docteur spécial en histoire, qui vous conduisit à l'agrégation et à la carrière professorale. On vient d'en parler. Je m'arrête donc ici en m'excusant d'avoir remué de bien vieux souvenirs. Leur évocation m'a du moins procuré le plaisir de vous prouver, par des documents dont vous ne contesterez pas la valeur puisqu'ils viennent de vous, que notre amitié est déjà très ancienne. C'est cette amitié qui se réjouit de vous voir entouré aujourd'hui de tant de sympathies et de tant d'affection; c'est en son nom que j'associe mes félicitations à toutes celles qui vous sont adressées ce soir.

M. Henri Pirenne, enfin, associa les historiens belges aux éloges qui venaient d'être prononcés. Il rappela, notamment, le souvenir du maître de M. Huisman, Henri Lonchay, et s'attacha, lui aussi, à faire ressortir la valeur des travaux que le jubilaire a consacrés à l'histoire nationale.

M. Huisman enfin répondit en ces termes :

MES CHERS AMIS,

Les paroles trop flatteuses que je viens d'entendre me touchent profondément. Bien que je n'ignore pas qu'elles s'inspirent d'une indulgente sympathie que favorise la chaleur communicative du moment, elles m'embarrassent quelque peu.

Comment vous dire, en toute simplicité, ma reconnaissance, ma joie, mon affection. Vous avez exalté en moi des qualités qui ne méritent pas cet excès d'honneur et vous avez majoré vos compliments de coefficients, qui même à une époque d'index numbers croissants, semblent avoir dépassé la mesure. Sans doute, le genre à la mode des biographies romancées exerça sur vous sa séduction. J'en appelle à votre culte de l'histoire impartiale, à votre objectivité, pour mettre un peu d'ordre dans les choses.

Comment cependant n'apprécierais-je pas cette heure, puisque, pour un soir, vous m'avez donné sur moi-même des illusions que je n'aurais pas hier et que je n'aurai peut-être pas demain. A ce titre, ne serait-ce pas — qui sait — un des plus beaux jours de ma vie.

Je n'ai pas l'ambition de croire que ce sont uniquement mes noces d'argent professionnelles que vous fêtez aujourd'hui et l'historien ne tient-il pas ici une moindre place que l'histoire ? C'est elle qui est à l'honneur à cette table.

Vous êtes, mon cher Recteur, parmi les plus qualifiés de ses représentants. J'ai pu suivre la ligne harmonieuse de votre carrière, heureux des succès qui allaient à l'homme de science, de cœur et de caractère. Vos appréciations, l'hommage que vous m'apportez au nom de l'Université, ont une valeur particulière pour moi. Vous qui mettez tant d'abnégation à l'accomplissement de vos fonctions, savez mieux que personne, que les services rendus à l'Université, le sont moins par devoir que par affection.

Je ne puis dissocier en toi, mon cher Grégoire, le collègue de l'ami, l'helléniste de l'humaniste, et si c'est au président de la faculté de philosophie que je dois cette allègre allocution, ma pensée attentive va également au camarade accueillant de la rue des Bollandistes. Puisque l'occasion m'est offerte, je te dirai que ton exil volontaire avait privé nos conciles d'une flamme vivifiante que ton retour ranima aussitôt.

Si par ma formation et ma discipline préférée, j'appartiens à la

faculté de philosophie, je ne perds pas de vue les liens qui m'unissent à l'Ecole de commerce. J'y fis mes premiers cours, encouragé par Emile Waxweiler, enseignement qui m'ouvrit bien des sujets de rapprochement entre la Politique et l'Economique. La présence de Georges De Leener, que je suis heureux de voir ici, me rappelle vingt-cinq ans de travail en commun dans nos institutions du Parc Léopold.

Vous avez réveillé, mon bien cher collègue Leclère, des souvenirs qui m'ont été d'autant plus agréables que votre mémoire y était restée fidèle. Je ressentais une émotion bien douce à vous entendre évoquer de ces années d'apprentissage, ces épisodes que vous avez su me faire apparaître si vivants. N'êtes-vous pas mon plus ancien maître de cette période d'initiation. Tel que je vous connus alors, serviable, indulgent, conseiller judicieux, tel vous êtes resté. Le jeune étudiant n'eut d'autre mérite que de se laisser guider. Vanderkindere, Pergameni, Lonchay, formaient avec vous, pour les apprentis historiens, un cadre d'état-major remarquable. Vous le savez : Henri Lonchay fut mon patron immédiat. Travailleur infatigable, modeste, désintéressé, je le revois un peu timide, gardant dans son regard resté jeune, une sorte de curiosité naïve. Comme l'a écrit de sa plume alerte, Franz van Kalken qui fut également son disciple :

« Tout ce qu'il y a de vivant dans l'histoire, tout ce qui fait la » saveur, le suc même de cette science, Lonchay le sentait et cherchait à en communiquer le goût à ses élèves ».

Non sans mélancolie, je revois à mes côtés mon fidèle compagnon d'études Eugène Lameere, enlevé à nos affections — âme ardente, enthousiaste, se dépensant sans ménagement, passionné pour l'enseignement mutuel, organisateur du séminaire d'histoire et de ces excursions archéologiques dont la tradition a été reprise par van Kalken avec cette ferveur que lui aussi sait mettre à toute chose.

A nous viennent s'adjoindre, Bigwood, qui révélait ses dons d'historien économiste et Jules Vannerus qui apportait, avec son souriant optimisme, cette passion innée qu'il avait pour la toponymie, le folklore et les archives.

Les archives ! Ce mot m'évoque la cour quasi provinciale et plantinienne qui donnait accès à l'ancienne salle de travail, avec son mobilier vétuste, ses chaises branlantes et son odeur de vieilles chartes qu'une aération parcimonieuse respectait jalousement. Je crois bien que c'est là que je fis la connaissance de Godefroid Kurth et de Henri Pirenne.

Vous avez bien voulu, cher M. Pirenne, honorer cette manifestation de votre réconfortante présence. Laissez-moi vous dire le gré infini que je vous en ai.

Vous représentez à mes yeux si absolument la maîtrise de notre science !

Si tout homme quelque peu cultivé connaît votre nom et vos

œuvres, c'est parmi nous du moins, qu'on vous apprécie avec le plus de pertinence. Il n'est pas de tâche historique que l'on ne commence sans que l'on songe à puiser aux sources généreuses que vous avez fait jaillir; il n'est pas de travail que l'on ne signe sans vous en faire le périlleux hommage. Qu'en pense Pirenne? Tel est le leitmotiv de tous ceux qui se risquent à soumettre leurs écrits à votre appréciation.

Puisque vous voici parmi nous, puis-je vous demander si vous vous souvenez du jeune docteur qui, il y a plus de 30 ans, défendait devant vous sa thèse au concours des bourses de voyages? Entre les Liégeois révoltés et leur évêque Maximilien Henri, gagné par ses favoris à la politique louisquatorzienne, j'avais peut-être laissé percer trop d'indulgences envers ceux que la tradition tenait pour les défenseurs des franchises et des libertés. Vous ne pouviez l'admettre et vous me fîtes aimablement remarquer que la république municipale avec ses habitudes d'insubordination, son esprit exclusiviste, constituait au cœur du XVII^e siècle centralisateur un anachronisme dangereux. Votre argumentation serrée, la phrase courte, rapide, colorée dont vous avez le secret, ébranlaient les convictions du récipiendaire sidéré. Heureusement pour lui, Vanderkindere, Kurth intervenirent. Les triumvirs entraient en lice. Je n'avais plus qu'à me taire, c'est ce qui me sauva. Et que vous soyez ici, n'est-ce pas outre la marque de sympathie dont vous m'honorez ce soir, un encouragement aussi à la famille d'historiens formée par l'Université de Bruxelles? D'ailleurs, ne lui appartenez vous pas et doublement en votre qualité de docteur honoris causa et par votre fils Jacques, en qui je salue l'ardent cimentier de l'unité du pays.

Combien j'apprécie aussi la participation des chefs éclairés et complaisants de nos dépôts scientifiques de la Place du Musée et celle de mon jeune et brillant collègue Ganshof, toujours sur la brèche, toujours présent quand il s'agit de célébrer notre science.

Et maintenant à vous, mes chers élèves. Ne vous étonnez pas d'être énumérés les derniers dans la manifestation de mes sympathies. C'est la prérogative inestimable que vous vaut votre jeunesse. Vous avez laissé à cette réunion ce caractère d'intimité corporative à laquelle je tenais beaucoup. Merci à la fidélité des anciens qui se sont associés aux promotions plus récentes.

Merci à vous, mon cher Bonenfant qui, vous faisant en quelque sorte le haut parleur de leurs pensées, avez cru devoir en magnifier l'expression.

Vous comprendrez aisément à quel point elle m'émeuvent.

Vous avez dit que j'aimais ma profession; c'est peut-être le seul éloge que je puisse accepter de plano. Si vous m'attribuez quelque mérite, soyez persuadés en tous cas de la satisfaction que j'ai eue à vous initier aux méthodes de la critique, à vous faire goûter les joies de la découverte et de la difficulté vaincue.

N'êtes-vous pas la récompense vivante de mes modestes efforts

et puis-je espérer mieux que vos succès ? Ces succès, vous y avez surtout contribué par votre travail. Au surplus, l'influence que j'ai pu avoir sur vos directives fut puissamment étayée par celle de mes savants collègues historiens, Leclère, Smets, van Kalken et Des Marez. Ce dernier ne vous disait-il pas il y a deux ans lors d'une réunion qui vous groupait en son honneur.

« Nous faisons partie d'une même équipe, et notre tâche est » commune. Nous ramons vers un même horizon. Il n'y a pas en » effet une histoire de l'antiquité, une histoire du Moyen-Age, une » histoire des Temps Modernes, une histoire contemporaine. Il y a » l'histoire qui, ensemble avec la philosophie et le droit, s'affirme » comme une base fondamentale de la culture sociale ».

Si je relève le contenu de cette formule, c'est que je tenais à vous signaler combien mes excellents collègues ont le droit de prélever une part importante dans les hommages dont vous m'avez comblé.

Vous avez eu la délicate pensée de m'offrir un ouvrage. Ce recueil de la *Cambridge History of British Foreign Policy* m'aidera dans mes travaux et je ne pourrai manquer, chaque fois qu'en l'ouvrant je rencontrerai vos signatures, de me remémorer vos sympathies.

MESDAMES, MESEMOISELLES, MESSIEURS,

Je n'ai pas assisté aux *Fastes belges*. Ni ma naissance, ni ma bourse n'étaient à la hauteur. Mais je suis historien et l'œil de l'historien voit avec un certain recul.

Aussi, par un phénomène curieux en portant mes regards autour de moi, voici que je me demande si nous ne composons pas fort honorablement le tableau des *Fastes universitaires*... futurs ! Rien n'y manque : le banquet fastueux. Si les grands prieurs et les grands princes font défaut, ne voyons nous pas les grands historiens, les grands recteurs, celui qui nous défendit pendant la guerre, et celui qui nous défend encore pendant une paix relative, sans oublier ceux qui sont jeunes aujourd'hui, mais — il ne faut décourager personne — qui seront grands demain !

Et si nous imaginions un triptyque où le modeste chroniqueur, que je suis, se sentirait certes mieux à sa place, attentif et affectueux sur le plus étroit des volets, souffrez qu'il tende sa coupe vers le panneau central de ces nouveaux *Fastes belges* où il vous voit, maîtres et clercs, peut-être moins solennels, mais combien plus vivants que les autres, puisque vous illustrez à la fois le passé, le présent et l'avenir.

A LA SOCIÉTÉ DE PHILOSOPHIE

La Société de Philosophie vient de célébrer ses dix années d'existence. A cette occasion, elle s'est réunie à la Fondation Universitaire en une séance extraordinaire et publique et elle a rendu hommage à M. René Berthelot, ancien Professeur à la Faculté de Philosophie de l'Université. Convie à cette cérémonie, M. Berthelot avait accepté d'y donner une conférence sur « L'astrobiologie et l'Esprit de l'Asie ». Dans les termes les plus heureux, M. Dupréel, Président de la Société, a rappelé les conditions particulièrement difficiles en Belgique que rencontra au cours de son développement croissant, l'activité de ce groupement. Tout en se gardant d'exagérer l'importance de ce premier succès on ne peut que souscrire aux propos de M. Dupréel qui engagea l'assemblée à considérer cet anniversaire comme un événement situé dans son ordre d'importance au-dessus d'une simple fête de baptême, certainement au-dessous d'un authentique centenaire mais sur le même plan qu'une sorte de première communion — une première communion laïque, car le Président s'est hâté d'enrober sous un euphémisme savoureux le désaccord statutaire qui unit courtoisement mais endémiquement tous les membres de la Société de Philosophie, lorsqu'il a dit en effet : « Nous avons pensé, mais point conclu ». Ces conclusions sont déjà et seront progressivement consignées ailleurs, dans cet organe de diffusion que la Société se promet de rendre chaque année plus efficace : les *Archives de la Société Belge de Philosophie*. M. Dupréel rendit ensuite hommage à son maître, M. René Berthelot. Dressant un tableau de la philosophie à Bruxelles avant que commençât de s'épanouir l'influence bienfaisante et décisive de M. R. Berthelot, chacun se souvint ou comprit quel élargissement représenta cet enseignement, quelle ouverture sur un horizon rafraîchi il détermina pour de jeunes futurs disciples et quelle trace profonde ne pouvait manquer de laisser dans les esprits une dialectique si riche, si neuve et si ample.

M. Vauthier conféra ensuite à M. Berthelot le titre de Commandeur de la Couronne et M. le Recteur Smets le créa Docteur honoris causa de la Faculté de Philosophie et Lettres.

M. Berthelot s'en tira alors avec une modestie charmante de tant d'éloges et de témoignages de sympathie et entretint la Société de « L'astrobiologie et l'Esprit de l'Asie ».

Cette abondante causerie a montré comment l'astrobiologie, c'est-à-dire la doctrine ou plutôt la croyance qui, chez les Chaldéens et les Chinois, rattachait les rythmes saisonniers ou périodiques de la vie végétale ou animale aux révolutions des astres, constitue un

stade intermédiaire entre l'animisme réaliste des primitifs et la pensée scientifique moderne. De singuliers rapprochements firent découvrir une sorte de géographie humaine insoupçonnée, caractérisée par les rapports entre certains habitats déterminés de l'Asie et certaines attitudes de pensée, dont la destinée et la fécondité en Occident ne s'expliqueraient qu'en raison d'une certaine analogie de conditions. Vaste fresque brossée magistralement et qui faisait mieux sentir comment l'Occident prolonge et renouvelle l'Asie et combien du rythme alterné de l'Europe et de l'Asie dépend encore l'avenir de l'humanité.

Cette conférence fut longuement applaudie.

Le même soir, la Société se réunissait à la Fondation en un banquet qui fut encore l'occasion des toasts les plus spirituels parmi lesquels chacun apprécia l'hommage rendu au Président de la Société par celui que l'on avait plaisamment dénommé à cette occasion « le Doyen des jeunes ».

N. D. L. R.



CHAIRES VACANTES A L'UNIVERSITE DE BRUXELLES

En exécution du règlement adopté par le Conseil d'Administration le 27 mars 1930, l'Université de Bruxelles annonce la vacance des chaires suivantes :

Faculté de Philosophie et Lettres

Philologie française du moyen-âge.

Faculté de Droit

Eléments de droit civil, droit administratif, droit international privé, droit administratif notarial, droit public, éléments du droit des gens, droit international maritime.

Faculté des Sciences

Géographie physique, éléments de géométrie analytique, d'analyse infinitésimale et de mécanique analytique.

Faculté des Sciences Appliquées

Droit administratif et spécialement législation minière et industrielle.

Ecole des Sciences Politiques et Sociales

Histoire des doctrines économiques. Principes généraux du Droit.

Politique internationale contemporaine (Histoire diplomatique de l'Europe).

*Ecole des Sciences Politiques et Sociales et Ecole de Commerce
Finances Publiques.*

Ecole de Pédagogie

Législation scolaire comparée et législation protectrice de l'enfance.

Les demandes doivent être adressées immédiatement aux Présidents de la Faculté et des Ecoles intéressées.

*
**

COURS DE VACANCES DE L'UNIVERSITE DE NANCY

Nous apprenons qu'à l'Université de Nancy il existe, pendant les vacances, du 6 juillet au 26 septembre, une organisation spéciale de Cours pour les étrangers. Elle comprend un enseignement pratique et complet de la langue, de la littérature et de la civilisation française. Ces cours sont une préparation aux examens de l'Alliance Française, et permettent également d'obtenir les divers diplômes d'études françaises de la Faculté des Lettres.

Un comité initie les étrangers à toutes les beautés de Nancy, ville d'art, foyer intellectuel, station thermale, grand centre de tourisme à proximité des Vosges. Il leur assure des relations avec des familles françaises, organise des réunions musicales, dansantes et des excursions.

Le secrétariat des cours, 13, place Carnot, se tient à la disposition de toutes les personnes qui désirent obtenir des renseignements.



De la fidélité des clercs ou des rapports entre pensée allemande et pensée occidentale

PAR

EDMOND VERMEIL,

Professeur à l'Université de Strasbourg

Il n'est personne qui ne se souvienne du livre publié par J. Benda : « La Trahison des Clercs » et de la polémique que ce pamphlet a déchaînée en France. J. Benda lui-même a résumé cette polémique dans « La Fin de l'Éternel ». Quand un ouvrage produit, dans les milieux intellectuels d'une grande capitale, pareil remue-ménage, c'est qu'il a touché juste. En fait, J. Benda a posé la question des questions. Y a-t-il, dans l'histoire universelle de l'humanité, des principes, des idées, des vérités d'ordre transcendantal ou éternel que les vrais « clercs » seraient tenus de défendre et de conserver ? En d'autres termes, y a-t-il une limite au relativisme effroyable qui, depuis la fin du XVIII^e et surtout depuis le XIX^e, s'est emparé de toute la pensée européenne ? Le cataclysme qu'a provoqué et inauguré la guerre mondiale nous met en présence de tant de faits nouveaux, de tant d'inventions et de créations imprévues, d'une succession si prodigieuse et si déconcertante d'événements, de transformations et de révolutions que la pensée d'Occident, bouleversée jusque dans ses fondements les plus secrets et les plus profonds, se demande si elle n'a pas, jusqu'ici, cru à des chimères et à des fantômes, c'est-à-dire à un universalisme de la Raison qui ne serait que vaine abstraction. D'où ce malaise intellectuel et moral qui pèse sur les générations présentes et que J. Benda a si fortement défini et compris. Est-ce vraiment la « fin de l'éternel » ? Et ne devons-nous plus croire que dans les vérités relatives, d'intérêt purement immédiat et momentané, d'ordre tout pratique et pragmatique ?

Il me paraît toutefois que la polémique déclenchée par J. Benda a manqué de précision et d'ampleur historiques. Si J. Benda lui-même et ses contradicteurs ou partisans avaient creusé plus avant, peut-être eussent-ils vu que le conflit en question n'était autre que celui qui divise, depuis un siècle et demi environ, la pensée occidentale et la pensée allemande. Sans doute J. Benda incrimine-t-il, quand il parle de ces clercs qui ont « trahi », l'intellectualité allemande, qu'il semble rendre responsable de tout le mal. Mais, sur ce point capital, sa démonstration n'est qu'ébauchée et n'est donc qu'assez faible. On ne voit pas très bien où et quand les clercs d'Europe ont commencé à trahir, comme les en accuse J. Benda, ou pourquoi ils ont trahi. De là cette peine infinie que certains correspondants du philosophe ont mise à définir l'attitude que le clerc doit avoir en face des événements actuels et en particulier de la politique. Les uns veulent qu'il s'en mêle; les autres l'en écartent jalousement. Or, ce n'est pas là le problème. Que le clerc fasse donc ce qui lui plaît; sinon, il sera victime d'une sorte d'orthodoxie farouche qui le condamnera à certaines abstentions ou à certaines démarches commandées d'avance. La trahison, si trahison il y a, est dans la cervelle du clerc et elle y agit comme un poison. Trahit, si je ne me trompe, le clerc qui ne résiste plus à ce que j'appellerais volontiers la « tentation relativiste »; qui ne croit plus au caractère absolu de certains principes, à la véritable universalité d'une certaine Raison, divine ou humaine; qui se laisse entraîner par le courant rapide et violent des phénomènes successifs sans chercher en lui-même la source profonde de cette « conviction » dont Fichte a fait le principe de sa philosophie. Trahit, le clerc qui ne peut plus prendre position et qui, incapable de saisir par l'étude et l'analyse désintéressées, entièrement désintéressées, le dessin réel des choses et le rythme de la vie éternelle; laisse sa pensée flotter au gré des vents. Que le clerc sorte ou non de son cabinet de travail ou de sa tour d'ivoire, qu'il s'occupe ou non de politique, peu importe. L'essentiel est qu'il ne commette pas le péché contre l'esprit.

Car il y va de tout l'avenir de la pensée et de la civilisation occidentales. Dans son livre singulier et suggestif, sans doute le meilleur qu'il ait écrit, dans le « Reisetagebuch eines Philosophen », le comte Kayserling établit, entre Orient et Occident,

une différence fondamentale très proche, à mon sens, de la vérité. Tandis que les Orientaux, volontiers panthéistes, estiment que le Divin se manifeste dans les diverses religions ou doctrines, mais sans jamais s'épuiser en aucune d'elles, si bien qu'aucun système humain ne peut prétendre à une valeur absolue et éternelle, les Occidentaux ont, au contraire, installé le Divin sur terre, donné à l'Évangile du Christ valeur absolue. Et c'est justement cette foi en l'Absolu chrétien qui, les transformant en missionnaires et en propagandistes ardents, leur a donné cette puissance d'expansion qui a fait d'eux le « sel de la terre ». On n'agit que dans la mesure où l'on croit à la vérité et à la réalité absolues de ce pour quoi on agit. L'action est ainsi liée à des affirmations d'ordre catégorique et impératif.

Je ne crois pas que les divers courants religieux ou intellectuels qui ont traversé l'Europe avant le milieu du XVIII^e siècle en aient jamais douté. Prenez les trois confessions chrétiennes issues de la Réforme et le rationalisme ou « philosophie des lumières » qui s'est dressé en face d'elles avant 1750. Si violent que soit le conflit qui ait déchiré les confessions chrétiennes ou qui ait éclaté entre le christianisme lui-même et les débuts du rationalisme libre-penseur, il y a un élément commun à tous ces mouvements et à toutes ces doctrines. Que le catholicisme, consolidant l'édifice menacé par la Réforme, se centralise et représente l'Absolu divin par la Papauté; que le luthéranisme cherche ce même Absolu dans la Bible, dans la Parole de Dieu et dans l'appropriation par le croyant du salut en Christ; que le calvinisme mette l'accent, dans sa conception de la foi justificatrice, sur l'élection divine, sur le travail pour la gloire de Dieu, sur l'énergie intérieure, individuelle, professionnelle et sociale, peu importe. C'est toujours la même vérité transcendante qui est affirmée avec une force désespérée. Je dis « désespérée »; car il y a, en effet, dans cette affirmation même, cause de luttes sanglantes, une désespérance, la constatation que la vérité chrétienne n'est plus une, qu'elle s'est irrémédiablement fractionnée, que les morceaux de la flamboyante Épée sont à jamais séparés. Que peut devenir un Absolu qui existe sous trois formes essentielles, en attendant les dissociations qui vont suivre? Mais le rationalisme est-il moins affirmatif que le christianisme, qu'il combat avec tant de vigueur et d'âpreté. Ne croit-il pas, lui aussi, à la Raison universelle, la

même pour tous, en chaque homme, divine lumière qui guide l'humanité et assure son progrès à travers l'histoire ? C'est en France, tout particulièrement, que s'est opéré le brusque passage du catholicisme traditionnel à la libre pensée révolutionnaire. C'est là un phénomène connu, mais dont il convient de bien saisir la signification.

Dans une conférence admirable, qu'il a prononcée à Berlin en 1922, peu avant sa mort, l'historien-philosophe Ernst Troeltsch insiste avec raison sur cette transmutation des valeurs. Il omet seulement de dire que c'est en France surtout que le phénomène a pris toute son ampleur et toute sa signification. A qui l'Occident croit-il ? A un ordre éternel, qui fonde à la fois le droit et la morale, ordre simultanément divin et rationnel. C'est la théorie catholique du droit naturel, du parallélisme entre « *lex Christi* » et « *lex naturæ* », de l'égalité des hommes devant Dieu, de la fin commune poursuivie par l'humanité tout entière. Trois idées apparaissent ici, qui se tiennent étroitement : droit naturel, humanité, progrès. Elles ont partie étroitement liée et leur solidarité est telle qu'on ne saurait, sans détruire tout le système, séparer l'un des deux autres. Ce sont les trois piliers sur lesquels repose la foi de l'Occident. Naturellement, on pourrait en rechercher l'origine lointaine dans l'antiquité, dans la pensée stoïcienne, dans le droit romain, surtout dans le droit naturel chrétien. Cette idéologie chrétienne croit à la dignité de la Raison divine et universelle en chaque homme. Cette Raison reflète l'ordre divin et le christianisme est là justement pour restaurer en nous cette « *imago divina* » oblitérée par le péché originel. L'homme retrouve sa vraie nature dans la possession de cette Raison divine, que l'Eglise symbolise à ses yeux et qui assure à chaque individu la maîtrise complète de ses sens, de ses passions et de ses désirs. C'est cette Raison qui crée l'Etat, corollaire de l'Eglise, et qui devient ici droit naturel et humain, mais voulu de Dieu pour la conservation de la Société, pour l'emploi des moyens de contrainte devenus indispensables depuis le péché originel. De là une sorte de cosmopolitisme monarchique sui generis qui n'est autre chose que l'expression sociale et collective, sur le plan naturel, de la Raison divine. L'Eglise contrôle et règle ainsi le droit naturel. L'idée du péché d'Adam est là pour justifier toutes les contraintes positives. Et c'est ainsi que, pendant plus de mille

ans, le droit naturel chrétien a dominé la théologie, la jurisprudence, les doctrines politiques du Moyen-Age. Ici, le radicalisme couve déjà sous la cendre. Les mouvements sectaires, la théorie politique d'Occam, les idées des Jésuites sur le droit à la révolution, autant de signes avant-coureurs.

C'est bien pour cette raison que le droit naturel profane est directement sorti du droit naturel chrétien. Bodin, Grotius, Hobbes, Pufendorf, Althusius, autant de noms célèbres qui jalonnent la route qui va conduire les esprits de la tradition catholique occidentale au rationalisme qui prélude à l'époque moderne, sans en faire, à notre avis, directement partie. Au nom de ce rationalisme, de ce nouveau droit naturel, on défend aussi bien l'absolutisme monarchique que, plus tard, la libération bourgeoise. Ou bien on divinise le pouvoir royal; ou bien on divinise contre lui le droit de l'homme et du citoyen. L'humanisme et les sciences naturelles conquises par les mathématiques ou par l'atomisme se combinent sur bien des points avec ce mouvement. Et, finalement, c'est le radicalisme révolutionnaire qui l'emporte, radicalisme d'origine bourgeoise, le radicalisme du « droit naturel » tout court. De même que la théocratie calviniste avait déjà commencé la critique du gouvernement au nom des principes chrétiens, de même le droit naturel mesure la monarchie d'après les principes de la raison et de la dignité humaines. Et l'on voit justement le dogme du péché originel faire brusquement place, par un singulier retour des choses, à un optimisme foncier touchant l'homme, l'avenir de l'humanité et l'organisation de la société.

C'est le moment où les Eglises chrétiennes se fractionnent, où l'individualisme religieux réclame ses droits, exigeant la liberté de conscience et la séparation entre les Eglises et l'Etat. Le progrès, on y croit et on le voit de plus en plus dans la construction rationnelle de la collectivité, c'est-à-dire de l'Etat et de la Société qui s'y enferme. La doctrine garde un caractère encore assez religieux dans le calvinisme radical ou chez Rousseau. Mais c'est la Révolution française qui, la première, la pousse à ses conséquences dernières. Il s'agit ici du progrès définitif et radical par le libre exercice de la souveraineté populaire. C'est la rupture avec l'Eglise, avec les Eglises de tout le passé chrétien. Le droit naturel, chez les Anglo-Saxons, postulait l'indépendance personnelle, l'autonomie morale, le libre

choix de chefs reconnus et leur contrôle par le peuple. En France, on va de suite à l'égalité politique complète, au droit de tous à participer aux affaires publiques. Pendant 150 ans environ, ces idées gouverneront une grande partie du monde et elles iront jusqu'en Australie et Nouvelle-Zélande. Et, au fond, le positivisme, le socialisme, le pacifisme et même les théories d'où est sortie plus tard la Société des Nations, gravitent autour de ces idées fondamentales.

Inutile d'insister. Il est d'ailleurs possible que toute cette idéologie soit aujourd'hui menacée de décadence, après les immenses services qu'elle a rendus à l'Occident européen, à sa conquête de la nature et du monde. Ce qu'il faut bien voir, *c'est que l'Allemagne n'a été que peu touchée par cette mentalité occidentale*. Sans doute, au Moyen-Age, le catholicisme des pays germaniques l'a-t-il connue. Le luthéranisme, par certains côtés, n'y est pas hostile. Seulement, il a mis l'accent sur le péché originel, sur l'autorité, sur la passivité du peuple, sur les pouvoirs légitimes et a faussé toute l'orientation du protestantisme allemand. Même l'« Aufklärung » philosophie des lumières, n'a été, en Allemagne, qu'un mouvement religieux, une simple rationalisation, ou modernisation du christianisme luthérien et catholique. On peut démontrer aisément que le classicisme allemand, avec Goethe et Schiller surtout, doit beaucoup à l'Occident européen. Le Kantisme s'en inspire directement. Mais le classicisme n'a-t-il pas, avec Goethe, tourné le dos à Kant ?

Nous voici justement au début de l'époque dite « moderne ». On a toute raison aujourd'hui de la dater, non de 1517, mais de 1750 environ. Qu'est-ce qui est « moderne » ? Est-ce le vieux rationalisme, héritier direct du catholicisme et de sa discipline, toujours préoccupé de s'assimiler tout ce qu'il peut de la matière chrétienne ? Non certes. C'est autre chose. Ce qui est moderne, c'est l'abandon même de toute la vieille idéologie catholique, protestante et rationaliste ; c'est le renoncement à tout absolu ; c'est le relativisme. Or ce relativisme, si grand, si profond par sa nouveauté et par ses conséquences, mais si dangereux aussi et si lourd de mélancolique scepticisme, c'est en Allemagne qu'il va naître. On le voit apparaître dans le « Sturm-und-Drang », surtout avec Herder, qui enseigna, lui, que Dieu se manifeste dans toutes les civilisations et chez tous

les peuples, dans la Bible et aussi dans les autres Bibles des autres peuples; qu'aucune culture humaine ne l'épuise et qu'ainsi se succèdent, au cours de l'histoire universelle, âges et civilisations, chacun pourvu de sa valeur relative, chacun ayant droit au respect. C'est cette philosophie de l'humanité qui va s'unir avec le panthéisme naturiste de Goethe. Passant outre au scepticisme de Kant touchant la connaissance objective des choses, Goethe va faire de l'idée d'organisme l'idée centrale de sa conception du monde. Il les transmettra au romantisme, qui n'est en réalité qu'une prolongation, dans tous les domaines, de l'esprit de Goethe.

C'est là encore une révolution, la seconde grande révolution qu'ait connue l'Europe du XVIII^e au XIX^e siècle. Et c'est elle qui, au même titre que la Révolution française, ouvre l'ère moderne. Peut-être est-elle même, au fond, plus « révolutionnaire » que la Révolution française. C'est un paradoxe; mais on peut le soutenir. Récemment, dans un ouvrage intitulé « Geist der Goethezeit », un Allemand, M. Korff, établissait la différence entre notre Révolution et le « Sturm-und-Drang », forme allemande, disait-il, de la Révolution française. Des deux côtés, affirmait-il, on voulait la liberté; mais on la concevait autrement. En France, on se révoltait, au nom de la Raison, contre la monarchie et le catholicisme gallican, contre l'autorité et la tradition historique, cela pour un ordre rationnel nouveau. En Allemagne, on se révoltait, au nom de la liberté métaphysique de l'individu et du génie, *contre la Raison elle-même*, pour sauver les réalités *irrationnelles*, une certaine conception, à la fois mystique et panthéiste, de la vie créatrice. Il y a beaucoup de vrai dans ce parallèle. Et il est évident qu'ici le « Sturm-und-Drang » allemand n'était qu'un recommencement de la Réforme luthérienne primitive, du vrai Luther, de l'homme qui, protestant contre la mécanisation de la piété romaine, entendait défendre la foi, c'est-à-dire l'énergie intérieure, contre les œuvres extérieures et conventionnelles. Saisir, dans l'individu, dans son « génie », ce qui, obstinément et désespérément, se refuse à l'emprise des conventions sociales et des artifices nécessaires à toute collectivité qui veut vivre et durer, c'est là ce que voulaient les « Stürmer-und-Dränger ». Non qu'ils souhaitassent l'anarchie des valeurs et la destruction pure et simple de toute société. Ils appelaient de leurs vœux

une société nouvelle, qui fit place à l'individu nouveau. Et, comme l'Allemagne d'alors ne leur offrait aucune possibilité de la réaliser, ils se contentaient de rêves et d'œuvres littéraires. Le même hiatus reparaisait, comme au temps de la Réforme, entre le grand mysticisme du génie et la société bornée, disciplinée. Premiers écrits de Luther; puis Eglises luthériennes soumises directement au pouvoir civil et au pouvoir religieux unis dans la personne du dynaste. Sturm-und-Drang et classicisme, avec leurs admirables constructions littéraires et philosophiques; mais Allemagne morcelée en une multiplicité d'absolutismes étroits et paralysants.

Ce drame reparait dans la première moitié du XIX^e siècle. C'est l'époque où tout le romantisme allemand s'épanouit et rayonne sur l'Europe entière, en particulier sur ces nations occidentales qui, au XVII^e et au XVIII^e siècles, avaient exercé sur l'Allemagne une si puissante influence. Or, qu'est-ce que le romantisme allemand, comme l'a dit encore Ernst Troeltsch, sinon une révolution, une vraie révolution, c'est-à-dire la troisième « protestation » germanique contre l'Occident latin ou anglo-saxon, contre l'esprit bourgeois de cet Occident, contre sa respectabilité, contre sa morale universelle et uniforme, contre sa science mathématique et mécaniste, contre son utilitarisme individualiste et abstrait, contre son humanitarisme, contre son droit naturel, bref contre toutes ses positions intellectuelles, religieuses, morales et politiques. C'est une sorte de Révolution constructive et conservatrice, mystique et contemplative. Toute l'idéologie romantique opposa à l'idée occidentale du mécanisme celle d'organisme. Elle est d'origine naturiste et biologique. Elle substitue les lois de la « vie » à celles de la « raison ». Elle voit à l'œuvre, dans la nature et dans l'humanité, des « forces » impersonnelles, des puissances créatrices. Elle voit naître partout des ensembles spirituels, des collectivités organisées. Ce qu'elle recherche, c'est le caractère « spécifique » de chacun de ces ensembles et c'est par là qu'elle aboutit à la définition des « génies nationaux », source du nationalisme.

Notons-le bien, c'est là l'apport original du romantisme allemand. Le romantisme occidental est bien différent. Wordsworth et Byron, Hugo et de Vigny, Leopardi s'inspirent de la vieille conception de la nature sans la renouveler comme

l'avaient fait les Allemands et, s'ils aboutissent au pessimisme et à la mélancolie, c'est parce qu'ils comparent avec la nature indifférente ou brutale l'aspiration infinie au bonheur qui soulève l'âme moderne. Schopenhauer est de leur côté. Mais lui seul. En fait, le romantisme allemand est une nouvelle conception de l'univers. Il découvre un principe historique qui va rénover toute la pensée européenne. Dieu est pour lui, avant tout, Energie créatrice, et non Raison ordonnatrice. Le Divin — c'était déjà l'idée de Herder — se manifeste dans le monde en permanence, y crée les grands individus et les collectivités : religions, civilisations, sociétés. Etats. On ne recherche point ici les atomes matériels ou sociaux identiques les uns aux autres. Plus d'égalitarisme ; plus de lois naturelles absolument universelles et rigoureuses. Ce que nous trouvons dans la réalité, ce sont des forces plastiques à l'œuvre, des « personnes » diverses, irréductibles les unes aux autres. Aucune de ces manifestations, divines en leur origine, n'épuisent le Divin. L'idée d'humanité se modifie profondément. On ne parle plus ici de Raison novatrice et de morale universelle pour tous les hommes sans exception. On voit l'humanité et les nations sous l'aspect « composition », et non « abstraction ». Partout on aperçoit des « groupes naturels ». L'idée du contrat social est définitivement abandonnée. Les individus ne se réunissent pas en Eglises, en Etats, en Nations par volonté consciente et contractuelle. Les Eglises, les Etats, les Nations, les Civilisations sont des « communautés » (Gemeinschaften) dont l'ensemble organique est l'expression même de la Vie divine. Ces communautés, ces ensembles sont en concurrence, en rivalité. Ils s'affirment les uns par rapport aux autres. Au lieu d'une Humanité composée d'hommes égaux en valeur et rationnellement construits, une hiérarchie de cultures et de valeurs inégales en qualité. On a ici une sorte de pluralisme panthéiste qui remonte sans doute à Maître Eckhart et à Leibniz.

Cette idéologie s'empare, à l'époque de la philosophie romantique, de tous les domaines. L'hégélianisme et ses diverses tendances ne sont qu'un de ses aspects et un de ses développements. Philosophie de l'histoire, de la Religion, de l'Esthétique, de la Politique ; c'est une floraison inouïe de systèmes animés par la même pensée fondamentale. Le droit n'est plus uniforme et abstrait. Il est une réalité positive et originale,

qui dépend de chaque Etat, de chaque peuple. Chaque collectivité humaine se crée « son » droit. Non qu'il y ait ici confusion entre droit et force. Mais on admet qu'il y a « droit » et « droit »; donc droit « contre » droit. Le droit naturel occidental est ici remplacé par une conception toute différente. Il n'y a plus, pour la morale, des règles absolument universelles. Il y a morale et morale et tout individu, toute nation a « sa » morale. Comme il faut des chefs reconnus, s'affirmant par leur supériorité divine, on aboutit rapidement à un aristocratie autoritaire dont il sera facile d'abuser.

C'est donc là une pensée très vivante et qui a merveilleusement enrichi la civilisation européenne. Or, poussée à ses dernières conséquences, elle risque de démolir l'universalisme que le XVIII^e siècle avait si laborieusement construit. Elle est d'ailleurs affaire de grands esprits qui l'ont conçue et élaborée de manière intégrale. Mais elle n'a pas été comprise par la foule et l'Allemagne n'a pu l'appliquer à sa création politique. C'est la raison profonde pour laquelle le libéralisme de 1848, qui s'inspirait de cette idéologie et l'agrémentait de quelques idées empruntées à l'Occident, a si misérablement échoué. Le bismarckisme n'a été qu'une réalisation brutale de l'unité. Il s'est vu obligé par les circonstances de liquider la plus grande partie de cette pensée. Ici encore, comme à l'époque de la Réforme ou du « Sturm-und-Drang », divorce entre pensée et réalité. Ajoutez au réalisme bismarckien et à ses compromis le darwinisme, le matérialisme, le pangermanisme et vous comprendrez pourquoi, sous Bismarck et sous Guillaume II, a pu fleurir en Allemagne une mystique malsaine, qui n'avait plus de romantique que le nom. Nietzsche et Marx, mal compris par les foules, ont fait le reste. Et une catastrophe sans nom en est résultée, sur laquelle nous n'avons pas ici à insister.

Cette opposition entre pensée occidentale, avant tout égalitaire, altruiste et rationaliste, et la pensée allemande, avant tout organiciste, irrationnelle et hiérarchique, est-elle absolue ? Non certes. De part et d'autre, il y a apologie de la personnalité humaine et de l'esprit. Des synthèses vivantes et neuves sont possibles. Il est clair que, du côté allemand, une réforme spirituelle doit être entreprise. La pensée germanique a renouvelé l'histoire et la morale; il convient de le reconnaître. D'autre part, elle a répandu dans le monde un darwinisme historique

brutal et négateur des valeurs universelles en même temps que lourd d'une spécialisation à outrance qui est la mort de l'esprit et de la science. Elle a ruiné les affirmations de la morale universelle. Elle a détruit ce qu'il y avait de sain et de profond dans le cosmopolitisme occidental, ou dans le cosmopolitisme même des classiques et des romantiques allemands. Il faut que les Allemands se tournent vers l'Occident et comprennent la grandeur de sa foi dans le droit et la raison universels. Inversement, l'Occident doit comprendre que la philosophie allemande n'est pas uniquement brutale affirmation de la force, que le darwinisme de la force n'est qu'un aspect dégénéré de l'idéologie classique et romantique. En remontant aux sources mêmes de leur vraie culture, les peuples retrouvent, d'un commun effort et d'un commun accord, les principes de toute culture.

Un Thomas Mann a pu, pendant la guerre, établir un parallèle vigoureux, mais injuste, entre la culture allemande et la civilisation de l'Occident. Il a su depuis reconnaître la grandeur de l'Occident sans pour cela abandonner son admiration et sa sympathie pour la culture germanique. Mais un J. Benda a raison de rappeler aux clercs d'aujourd'hui, qu'ils soient allemands, français ou anglais, que seules l'existence et l'affirmation de vérités universelles peuvent et doivent unir les peuples et fonder un ordre international nouveau. J. Benda pose devant nos esprits la même exigence qu'Ernst Troeltsch. Seule la fidélité des clercs peut nous conduire à la réconciliation franco-allemande, du moins à une compréhension mutuelle qui est source de sympathie et d'entente. Le darwinisme intellectuel nous a tous, avant et pendant la guerre, profondément atteints. Il faut s'en libérer. C'est le grand devoir de l'heure présente. Il y a des cultures et des civilisations diverses; oui. Mais au-dessus d'elles plane « la » culture humaine. Il y a des nations diverses et leur diversité même est source de richesse; oui. Mais il y a un idéal international. Le vieil humanisme est mort. Vive le nouvel humanisme qui, intégrant les conquêtes du XIX^e siècle, peut refaire l'unité du vieux continent déchiré et affaibli par trop de luttes vaines et de conflits sanglants.

La Yougoslavie et ses voisins ⁽¹⁾

PAR

JACQUES ANCEL,

Professeur à l'Institut des Hautes études internationales
de l'Université de Paris.

La Yougoslavie est un pays mixte. La carte montre avec évidence que la Yougoslavie tient à l'Europe Centrale par la grande artère du Danube. Elle touche aussi à l'Europe méditerranéenne par les influences qui l'entourent, de deux côtés à la fois, d'abord du côté du Sud et d'autre part par l'Adriatique même, dont le littoral est une véritable frange méditerranéenne. Il y a ainsi dans ce pays deux influences qui se combattent, ce sont d'une part les influences continentales et d'autre part les influences maritimes.

D'une part, les pluies de l'Europe continentale sont des pluies d'été, déterminent ce que le géographe serbe Cvijic appelait si exactement la zone verte opposée à la zone blanche, la zone des haies, des forêts, dans les montagnes, des bocages dans les nombreuses plaines, des pâturages enfin dans les plaines basses de la Mésopotamie, de la Drave et de la Save. Là s'est constituée une civilisation essentiellement villageoise, tantôt agricole et tantôt pastorale, mais qui repose toujours sur la communauté de village.

Au contraire, de l'autre côté, des influences maritimes pénètrent même dans ce pays continental, les influences méditerranéennes caractérisées par la sécheresse estivale, ce qui donne comme résultat ce qu'on peut appeler la zone blanche opposée à la zone verte. Les montagnes, surtout calcaires de la région

(1) Conférence faite le 20 décembre 1929 à la *Fondation Universitaire* de Bruxelles sous les auspices de l'Université libre de Bruxelles.

adriatique, la sécheresse considérable des étés et les pluies faibles des hivers déterminent un aspect du paysage tout à fait particulier, cette chaleur accablante de l'été méditerranéen, et permettent en outre une arrivée des influences maritimes et des influences urbaines : influences maritimes parce que la vie des côtes pénètre dans l'intérieur et influences urbaines parce qu'au contraire de la civilisation de l'Europe centrale, la civilisation de l'Europe méditerranéenne est surtout une civilisation de bourgades et cela depuis la plus haute antiquité.

Tel est l'aspect synthétique de ce qu'on pourrait appeler la Yougoslavie. Elle est née d'une évolution qui ne lui est pas particulière, qui est au contraire extrêmement générale et dont je ne dirai qu'un mot.

D'abord, la Yougoslavie s'est formée comme tous les pays balkaniques par une sorte de Renaissance intellectuelle au XIX^e siècle, Renaissance qui a fini par créer la petite Serbie, mais qui précisément est née hors des Balkans. C'est Novi Sad qui fut le centre, la capitale intellectuelle de la littérature serbe du XVIII^e siècle. C'est de Karlovtsi que sont partis, également au XVIII^e siècle, les éléments religieux qui ont contribué à la première phase de l'émancipation yougoslave. Ensuite est venue une Renaissance yougoslave qui a été d'abord toute balkanique : elle est partie de la Montagne qui a toujours été dans la péninsule des Balkans la citadelle de la résistance, je dirais même le conservatoire des libertés balkaniques, aussi bien les Balkans pour les libertés bulgares, les montagnes du centre de la Roumélie, du centre de l'Empire ottoman pour les Grecs, les Montagnes du Nord, Choumadia et Bosnie pour les Serbes, enfin les Karpates pour les Roumains. C'est de la Montagne que sont sortis les *haidouk* légendaires dont les exploits ont été répétés dans les chants héroïques yougoslaves ; c'est de là que sont sortis les *momtsi* qui sont les *comitadji* de l'époque, qui ont combattu les premiers pour l'indépendance de la petite Serbie. Voilà la seconde phase.

Enfin, là encore, comme dans tous les pays balkaniques, nous assistons à partir du XX^e siècle à une troisième Renaissance, que je pourrais appeler la Renaissance sociale par opposition à la Renaissance intellectuelle et à la Renaissance territoriale. Cette Renaissance sociale résulte de ces contrastes que j'ai montrés

tout à l'heure entre les influences et la civilisation continentales, les influences et la civilisation méditerranéennes. De ces deux influences sont nées en effet des conceptions politiques diverses. Tandis que dans cette civilisation continentale, essentiellement paysanne, la réaction des paysans — les agrariens, comme on dit dans certains pays, on pourrait dire aussi comme en Roumanie, des terriens — a été plus vive, au contraire, dans le monde plus urbain et, si je puis dire, plus administratif des villes, s'est créée une sorte de tradition administrative, de tradition politique : un certain nombre de gens appartenant à cet état-major urbain et politique y avaient décidé de l'indépendance et créé les premiers facteurs de l'administration contemporaine, mais prétendaient garder à toujours la domination non seulement sur les villes, mais sur les campagnes.

Ces contrastes entre la civilisation urbaine du XIX^e siècle (quand je dis urbaine, il s'agit de la vie balkanique bien entendu qui n'a aucune ressemblance avec la vie occidentale) d'un côté et la civilisation plus agraire, plus terrienne de l'autre, ne se sont pas exaltés pendant tout le XIX^e siècle, parce que c'était encore l'époque des luttes héroïques. Mais, à partir de la dislocation de l'Autriche-Hongrie, à partir du moment où des masses paysannes, habituées à une autre agriculture, à l'horizon plus large de la Mésopotamie du Nord, à une autre administration, se sont trouvées en contact avec l'administration urbaine de ce qu'on appelait le *gospodin*, c'est-à-dire le « Monsieur », il y a eu un conflit et non seulement en Yougoslavie : la solution y a été du reste assez variée. Ce que j'appelle en somme la Renaissance sociale, c'est une sorte de création d'état d'esprit paysan qui prend naissance au XX^e siècle et qui résiste à l'oligarchie des « Messieurs » de la ville.

I. — L'ÉTAT YOUGOSLAVE.

Ceci s'explique encore en grande partie, si nous entrons maintenant dans l'intérieur de la vie yougoslave, par les cellules constitutives de l'État yougoslave, par la formation de l'État, puis par la formation de la Nation.

Les cellules constitutives de l'État yougoslave, c'est essentiellement ce qu'on appelle chez nous les « pays ». J'entends par

pays le petit pays, la petite patrie, qui du reste est une petite région naturelle et ce qu'on nomme chez les Slaves du Sud la *joupa*. Cette sorte de pays rural a mené pendant longtemps une vie tout à fait recluse. La Yougoslavie presque tout entière est constituée par ces petites cellules enfermées dans un cadre montagneux. Dans la région calcaire de l'Adriatique, et plus au Sud, dans les plaines d'effondrement, les *polia* et leurs piémonts, les pieds des montagnes qui descendent très lentement, quelquefois brusquement sur ces plaines, dans ces plaines fermées par des montagnes et qui ne sont pas bien grandes (à peine la grandeur d'un de nos départements quelquefois, quelquefois d'un de nos arrondissements), se sont constituées des tribus anciennes dont les plus caractéristiques sont, par exemple, les *pléména* du Monténégro. Le *plémé* est une tribu qui vit repliée sur soi-même, qui, avec ses moutons et sa vie pastorale, change de patrie simplement selon l'été et selon l'hiver, qui, en somme, n'a que très peu besoin de la vie extérieure, très peu besoin de relations avec autrui. Nous pourrions en donner d'assez nombreux exemples, *joupa* plus isolée, ou *joupa* plus ouverte. Une *joupa* isolée est, entre autres, le Stari Vlah (les cartes le donnent sous le nom ancien de l'époque turque de Sandjak, le Sandjak de Novipazar). Les Yougoslaves nomment ce pays la Vieille Valachie, le mot Valachie signifie simplement que la vie pastorale y est plus importante que la vie agricole. C'est un pays qui se trouve à 1.200-1.300 m. de hauteur entre des fonds de vallées qui descendent à 500 m. et des hauteurs forestières qui montent quelquefois jusqu'à 2.500 m. Les relations n'y sont donc pas faciles avec les voisins. Là, ces « vieux Valaques », qui sont des Serbes, ont vécu pendant longtemps de leurs troupeaux de moutons. Au contraire, voici au Sud une *joupa* plus ouverte : le *Kossovo*, qui est à 500 m. d'altitude, en relations plus aisées avec les autres *polia* de la Vieille Serbie, comme la *Métokhia* du côté de l'Ouest et en relations qui ne sont pas non plus très difficiles avec la vallée de la Morava, puisque la Morava naît à côté du *Kossovo*; le passage se fait par la haute vallée même, les cols assez bas qui vont vers Vranié et ensuite vers Nich; enfin, relations également assez faciles avec la Macédoine proprement dite par le défilé de Katchanik, d'où l'on descend sur le Vardar, sur Skoplié. Un autre exemple de ces cellules, c'est l'Etat-minia-

ture qu'a été pendant longtemps le Monténégro. Il est formé par une série de petits bassins ou *vala*, de petites tribus ou *pléména*, dominés par les *koula*, c'est-à-dire des sortes de châteaux-forts très simples, de pierres par dessus ce paysage pierreux. L'effort du Monténégro a été au XVIII^e et au XIX^e siècles de conquérir précisément ce qui lui manquait : d'abord effort vers les montagnes schisteuses et herbeuses, les *Berda* qui contrastent par leurs prairies avec le Monténégro lui-même; effort vers la plaine, presque exclusivement vers la plaine du lac de Shkodra (Scutari); et enfin effort pour avoir accès à la mer. Lorsque cet accès a été obtenu, le Monténégro s'est fondu avec l'ensemble des pays serbes.

Tels sont les exemples de ces cellules constitutives de l'Etat yougoslave.

Quant à l'Etat lui-même, il s'est formé en rassemblant ces cellules sur des routes fixes, en particulier sur l'axe de la Morava qui remonte puis redescend sur la vallée du Vardar. C'est la géographie de ces deux vallées opposées qui explique en grande partie la formation de l'Etat yougoslave. Ces deux vallées se ressemblent ensuite par leur contexture; alternance de gorges étroites et de bassins très larges. Enfin elles s'unissent et se relient par des seuils de passage extrêmement facile, le seuil de Préchévo puis, au Sud, le seuil de Koumanovo. On passe de l'un à l'autre si aisément qu'on ne s'aperçoit pas de la montée ni de la descente très lente et, même les quelques petites rivières qui coulent les unes vers la Morava, vers le Nord, les autres vers la Ptchinia et vers le Vardar vers le Sud, hésitent encore aujourd'hui sur le chemin à prendre et selon les pluies, selon les saisons, il y a des eaux qui coulent tantôt vers le Nord et tantôt vers le Sud.

C'est précisément l'axe de ces deux vallées qui a constitué l'axe de formation de l'Etat yougoslave. Les étapes de la formation sont des étapes de la remontée de la vallée du Vardar. En 1815 se fonde la petite Serbie indépendante dans les limites du pachalik de Belgrade. En 1833 elle acquiert les six districts les plus importants du Sud sur la route de Morava. En 1878, au traité de Berlin elle arrive jusqu'à Nich et Pirot. Enfin, en 1912, après les victoires de la première guerre balkanique, elle glisse sur la vallée du Vardar, obtient Skoplié et le partage de

la Macédoine avec la Grèce et la Bulgarie au traité de Bucarest en 1913. Glissement vers le Vardar, mais aussi attraction vers le Midi, vers Salonique, la ville dite « convoitée ». Les règlements se sont faits bientôt sur la voie d'un accord entre les deux pays qui pouvaient avoir besoin de Salonique.

Le troisième point à examiner, c'est la formation, non plus de l'Etat yougoslave, mais de la Nation yougoslave.

Tandis que l'Etat s'est formé comme un Etat balkanique, la Nation yougoslave s'est formée comme une nation de l'Europe centrale, essentiellement contre l'Autriche-Hongrie. Vous vous rappellerez que la politique autrichienne depuis 1867, depuis le compromis, était entre les mains des Magyars. Andrassy devient ministre des Affaires Etrangères de la Monarchie, en 1871, toute la politique est tournée du côté du Sud-Est et la Bosnie, l'Alsace serbe, est occupée en 1878, annexée en 1908. Mais aussi la politique militaire autrichienne est à la remorque de la politique diplomatique hongroise. C'est le chef de l'Etat-major autrichien, Conrad von Hoetzendorff, qui déclare en 1907, le 18 décembre, dans un mémoire au ministre des Affaires étrangères, Aehrenthal que : « La solution du problème yougoslave ne peut être trouvée qu'en Serbie et ne peut être réalisée que par une action dont le but final serait l'annexion de la Serbie ». Le 20 janvier 1913, il écrit : « Le prestige renouvelé de la Serbie a porté à la Monarchie un coup moral considérable, non seulement dans les Balkans, mais en Bosnie, Herzégovine et Dalmatie et dans son propre domaine, mais encore dans le monde entier ». (Mémoire à l'Empereur, 20 janvier 1913). Il ajoute au Conseil des Ministres, le 2 octobre 1913 (nous ne sommes pas très loin de la guerre de 1914) : « La défaite de la Serbie est une condition de l'existence de la Monarchie ».

Vous savez aussi — c'est un point que je n'ai pas le temps de développer ici, mais je vous renvoie à cet égard à *l'Histoire diplomatique de l'Europe* qui a paru au mois d'octobre dernier, sous la direction de M. Hauser — que la politique allemande du chancelier Bülow a été à la remorque de la politique magyare et autrichienne. Je me contenterai de citer ce mot de Bülow à son ambassadeur à Londres, le 13 octobre 1908 : « Peut-être est-il plus facile que le monde s'occupe quelque

temps encore intensivement des affaires orientales, au lieu de laisser apparaître au premier plan le Maroc ou l'opposition germano-anglaise ». La crise de 1908-1909 est en somme une répétition générale de la crise du mois de juillet 1914 et, les traités de 1919-1920, allant contre l'Histoire, créant la Yougoslavie, la posant sur des bases géographiques, sont, si on peut dire, une revanche de la Géographie sur l'Histoire.

II. — LE HEURT AUX FRONTIÈRES

I. *Les frontières septentrionales* sont communes avec la Hongrie. La statistique hongroise de 1910 donnait 1.834.078 Magyars et 858.080 Slaves pour les pays du Nord, c'est-à-dire pour la Mésopotamie serbo-croate, la Mésopotamie de la Drave et de la Save : le Banat à l'Est de la Tisza, la Batchka entre la Tisza et le Danube, la Barania entre le Danube et la Drave. Et même, dans les statistiques hongroises, pour éviter de parler des Serbo-Croates on distinguait toutes sortes de peuples, comme les Serbes, les Croates, les Choktsi, les Bounievtsi, les Dalmates, les Illyriens, etc., tout cela pour faire croire que c'étaient des peuples de races différentes, alors que ces peuples parlent une seule langue, le serbo-croate. Or, dans tous ces pays, à la place de 1.834.000 Magyars, nous constatons seulement aujourd'hui 472.409 Magyars.

Ces pays du Nord font évidemment partie au point de vue géographique de ce qu'on appelait le bassin pannonien; mais cette Mésopotamie serbo-croate est assez différente du reste du bassin pannonien, en particulier de la Mésopotamie hongroise entre le Danube et la Tisza. Ici, ce que nous constatons surtout, c'est l'axe d'une rivière, l'axe de la Save, la véritable épine dorsale de la civilisation yougoslave dans tous ces pays, depuis le début du XIX^e siècle, depuis l'époque où Napoléon, préludant à l'unité yougoslave, créait les « Provinces illyriennes », depuis l'époque, au point de vue littéraire, où Vouk Karadjitch et Gaï créaient la langue commune avec deux alphabets différents, la *kirilitsa* et la *latinitsa*.

Remarquons en ce point, au Nord, le rôle essentiel de Belgrade, capitale de toutes les parties Sud du bassin pannonien, par les directions mêmes imposées par les fleuves. De la hau-

teur du parc de Belgrade, du Kalémegdan qui domine à la fois la Save et le Danube, et plus loin, les champs qui vont jusqu'à la Drave, on peut avoir une idée aisée de l'importance de ce rôle. Toutes les plaines du Nord s'étendent indéfiniment. Belgrade jadis était exposée aux coups de l'artillerie autrichienne. Aujourd'hui la frontière est plus au Nord, l'unité ayant été réalisée; au point de vue stratégique la position de Belgrade est plus forte et, au point de vue politique et économique, elle reste la même.

Or, c'est précisément dans ces plaines panonniennes fertiles que s'est déroulée la série des invasions. Les grandes migrations serbes, après la chute de la Serbie, favorisées du reste, chose curieuse, par les rois hongrois contre les Turcs, dès le XV^e siècle, ont eu pour axe principal la vallée de la Morava; puis les Serbes, chassés par les Turcs ou fuyant le ougij des Turcs, se sont établis dans ces plaines panonniennes du Nord. Lorsque les Autrichiens se furent, depuis le siège de Vienne de 1683, lancés à la conquête de la Hongrie, les migrations serbes s'étendent davantage; en 1690 a lieu la « grande migration » des Serbes du Sud, de la Métokhia, du Kossovo, du Sandjak et de la Morava: les uns disent 100.000, les autres 500.000 hommes (nous n'avons pas de moyen d'apprécier en chiffres) mais en tout cas cet exode est extrêmement important. C'est là l'origine d'un certain nombre de sectes religieuses: les Choktsi catholiques de Bosnie, les Bounievtsi catholiques d'Herzégovine. D'une manière générale, c'est le premier mélange qui ait lié les pays montagneux du Sud aux grandes plaines panonniennes du Nord.

Ces Serbes de Hongrie ont essayé même de former un Etat autonome dès 1790, au Congrès de Temichvar; plus tard, en 1848 et jusqu'à 1859, la constitution de la Voïvodina montre l'esprit de ces Serbes essayant toujours de s'affranchir du joug hongrois. A partir de la réaction qui suit la révolution de 1848, la magyarisation s'est emparée de ces pays comme de la Slovaquie et de la Transylvanie. Cette magyarisation s'est faite par des changements économiques, par l'imposition de la langue magyare à l'école, par des circonscriptions électorales; elle a réussi sur le papier: dans la ville de Soubotitsa (Szabadka), l'on comptait en 1910 55.587 Hongrois, 33.247 Bounievtsi et

3.486 Serbes; en réalité les Slaves sont les mêmes, seule la religion diffère, les uns étant catholiques et les autres orthodoxes; en 1919 on comptait 73.892 Serbes (dont 65.135 catholiques), contre 19.870 Hongrois. Vous voyez par cet exemple, les truquages — pour ne pas dire davantage — de la statistique hongroise. Entre ces deux dates, 1910 et 1919, dans la Batchka le nombre des Bounievtsi a passé de 68.527 à 156.691, sans aucune migration.

2. *Le heurt aux frontières occidentales* n'a pas été moins vif qu'aux frontières septentrionales.

Les frontières occidentales, ce sont essentiellement les Alpes slovènes. Nous nous trouvons là aux confins non pas du magyarisme mais du germanisme. Faisons intervenir la statistique autrichienne qui donne 411.064 Allemands et 82.701 Slaves en Carinthie (la Carinthie c'est la partie qui est restée à l'Autriche après le plébiscite). Il faut y ajouter dans le Prékomourié, — au-delà de la Mur — qui est territoire hongrois, 33.263 Magyars, 10.151 Allemands et 72.459 Slaves : en fait, environ 200.000 Slaves, c'est-à-dire Slovènes et Croates dans le Medjournourié, c'est-à-dire la partie située entre la Drave et la Mur et le Prékomourié, c'est-à-dire la partie située au-delà.

Le Prékomourié est un pays de plaine, qui se continue au Sud de la Mur; en amont, la Drave sort des montagnes; sa vallée y présente des terrasses avec des champs et des villages, qui sont des villages slovènes. La capitale Maribor, que les Allemands ont appelée Marburg, est slovène (24.000 habitants, dont 17.000 Slaves — le recensement autrichien donnait 4.000 Slaves —). Maribor est un nœud de routes important, en liaison avec la haute Drave, c'est-à-dire avec Klagenfurt, et avec le bord oriental des Alpes, c'est-à-dire la route de Vienne. Mais son industrie agricole, ses moulins et ses brasseries, travaille surtout les produits de plaines slovènes.

A côté, plus en amont, le bassin de Klagenfurt, que les Slaves appellent Tsélovets, n'est qu'une large dépression où coule la Drave entre les deux barrières des Alpes, au Sud le Karawanken, qui atteint 2.560 m., et les Tauern et Saualpe qui atteignent 2.081 m. au Nord. Le fond est un lit d'anciens glaciers, à relief accidenté avec des buttes et des lacs (altitude

minimum : 450 m.); il est très fertile, couvert de blé, de maïs, de vergers et de vignes. Le climat est très rude. C'est aussi un carrefour de routes, vers le Sud, par le col de Tarvis; vers le Nord, par des cols de 826 et 874 m., vers la Mur, c'est-à-dire Graz et Vienne; vers l'Est et l'Ouest, par la vallée de la Drave. La limite des langues coupe précisément en diagonale ce bassin : au Nord et au Nord-Ouest ce sont les Allemands, au Sud et à l'Est les Slovènes. Klagenfurt même est une « poche de colonisation » — comme on a dit — germanique, les communications étant plus ouvertes vers le Nord, par la vallée de la Gurk et les cols, que vers le Sud, à cause de la barrière alpestre des Karawanken et, en fait, le plébiscite du 10 octobre 1920 a laissé le bassin à l'Autriche allemande.

La deuxième région naturelle sur cette frontière occidentale est le Karst : confins italiens.

Nous nous fierons plutôt à la statistique autrichienne de 1910, qu'on peut estimer vaguement impartiale, entre les Italiens et les Slaves qui étaient également les ennemis :

de langue italienne

Gorizia-Gradisca.....	90.119 (ville : 14.812)
Trieste.....	118.959
Istrie.....	147.417
Fiume.....	24.810 (ville : 24.213)

Total..... 381.305

de langue serbo-croate ou slovène

Gorizia-Gradisca.....	154.750 (ville : 10.868)
Trieste.....	59.319
Istrie.....	223.318
Fiume.....	27.393 (ville : 15.687)

Total..... 464.781

La Carniole (le terme slave de Carniole signifie précisément marche ou frontière), est vraiment la frontière, la fin de cette grande zone du karst illyrien, plateau calcaire de

500 m. de hauteur et, plus à l'Est, de 200 m. seulement. La limite en est à peu près la vallée de la Sotcha, que les Italiens appellent Isonzo, avec Gradisca, puis celle de la Vipava qui a une direction approximativement Est-Ouest (tandis que la Sotcha coule à peu près du Nord-Est au Sud-Ouest); autrement dit, la ville de Goritsa, que les Italiens appellent Gorizia, est une ville de plaine. Les limites géographiques sont assez difficiles à saisir exactement dans ces pays calcaires où le réseau hydrographique souterrain est plus important que le réseau hydrographique superficiel. Par exemple, la Réka dont la direction est Est-Ouest, disparaît dans l'abîme de Chkotsian durant 15 km. pour reparaitre à l'Est de Trieste, dans la source vaclusienne de Timavo. Autre exemple : la Pivka, qui a une direction Sud-Nord, s'engouffre dans la grotte d'Adelsberg (que les Italiens appellent Postumia), a un cours souterrain de 5 km., réapparaît sous le nom d'Ounets à Planina, s'engouffre encore durant 10 km., réapparaît à Vhrnika sous le nom de Lioublianitsa, coule de là vers Lioubliana et vers la Save. Dans ces conditions, avec toutes ces disparitions d'eau, il n'y a pas de ligne de partage des eaux qu'on puisse saisir. Le karst, néanmoins, a une vie bien spéciale : les plateaux calcaires sont peuplés de Slovènes et, au-delà, dans la plaine sont seulement les Italiens.

L'Istrie est précisément encore une partie du karst, sauf la côte Ouest, qui est surtout alluvionnaire, et par conséquent ressemble plutôt aux plaines italiennes qu'aux pays karstiques de l'Est; c'est sur cette côte Ouest que sont les Italiens dans le district de Pirano (18.388 Italiens contre 4.315 Slaves), dans le district de Parenzo (10.544 Italiens contre 6.547 Slaves), dans le district de Rovigno (14.200 Italiens contre 3.198 Slaves), dans le district de Pola (30.902 Italiens contre 19.967 Slaves). Mais, dès qu'on monte vers le centre, il y a peu d'Italiens; le plus important district italien est Montana (appelé en slave Montovoun) qui compte 11.004 Italiens contre 10.442 Slaves. A l'Est, une grosse majorité slave se trouve dans le district de Volosko (31.275 Slaves contre 946 Italiens), dans le district de Pazin-Pisino (28.907 Slaves contre 1.636 Italiens), dans l'île de Lussin (4.380 Italiens contre 7.588 Slaves) et c'est la zone où il y a le plus d'Italiens.

Aux confins de l'Istrie nous trouvons la « porte de Fiume » : c'est un amincissement des plateaux karstiques entre

Lioubliana et Fiume, c'est-à-dire sur 80 km. Une entaille entre des hauteurs de 700 à 1.000 m., entaille de 579 m. au plus, marquée par des vallées, parfois sèches, surtout la vallée de la Pivka. Fiume a un rôle capital; Fiume, rival de Trieste, fut érigé en « *corpus separatum* » par les Hongrois, pour précisément faire concurrence au port autrichien de Trieste. Il a aussi un grand rôle à cause de la colonisation slovène de l'Istrie, à cause de sa bourgeoisie croate : presque tout l'armement était entre les mains des Croates et presque tout le commerce s'en allait vers le Sud de l'Adriatique (seuls les bois — 18 % de l'exportation — prenaient le chemin de l'Italie avant la guerre) : exportation du sucre, du tabac, des farines, des haricots, de l'arrière pays pannonien et agricole; importation de charbon anglais, de riz indien, de café brésilien, de coton des Etats-Unis : en somme, peu, très peu de rapports avec l'Italie.

Vous savez du reste quelle fut l'histoire : les annexions italiennes, consacrées par le traité de Rapallo (12 novembre 1920) et ensuite par le traité de Rome (27 janvier 1924) annexions d'un pays slovène et croate, établissent l'irrédentisme de près de 500.000 Croates et Slovènes.

3. Si nous passons maintenant aux *frontières maritimes*, c'est à-dire à l'Adriatique proprement dite, nous constatons que, si simple que puisse être *a priori* une frontière maritime, il n'en existe pas moins là un heurt : l'Adriatique n'est qu'un cul-de-sac de la Méditerranée, de 600 km. sur 200 km. au maximum; traversée facile, malgré les vents rudes comme la *bora*, mais inégalité des côtes : la côte italienne est basse et défavorisée, à l'exception de Venise, création humaine, mais qui ne dominait au moyen âge que grâce à l'autre littoral, à ses colonies de la côte orientale. Cette côte orientale, la côte dalmate, est au contraire abrupte, profonde, avec de nombreux ports, mais seulement favorisée en apparence.

Elle est en effet entièrement barrée par un véritable mur, qui constitue ce que les Slaves appellent le *Primorié*, c'est-à-dire le Littoral : c'est un petit littoral de 50 m. quelquefois de large, quelquefois de 200 m., fermé en arrière, sur l'intérieur et dans les îles par un mur blanc et abrupt, et, soudain, dans les creux, dans les fossés de flysch, une rare terre meuble. C'est sur ce

littoral que le climat méditerranéen se fait sentir, avec ses hivers pluvieux, que la végétation méditerranéenne du maquis apparaît, avec des chênes-nains et des lauriers-roses, et, dans les zones abritées, des grenadiers, des citronniers, des oliviers et des vignes qui rendent si pittoresques et si agréables certains coins de la côte, cette côte d'Azur adriatique ou dalmate, comme autour de Split ou de Raguse. Au-dessus des ports, au-dessus des havres, ces nids d'aigles, jadis forteresses vénitiennes, refuges de ce qu'on appelait les *ouskoĭ* (les fugitifs), sortes de pirates-patriotes slaves, des Bouches de Cattaro, les Bokelii, les Doubrovitchani ou hommes de Raguse. Vers l'intérieur pas de communications, pas de vallées, sauf la vallée de la Narenta, en Herzégovine, verrouillée par des gorges en amont de Mostar. La côte monténégrine rappelle la côte dalmate par son pittoresque, par la montée véritablement tragique que font les lacets de la route au-dessus des Bouches de Kotor (Cattaro), qui grimpe sur Tsétinié.

Sur cette côte dalmate, si spéciale, avec si peu de liens vers l'intérieur, il n'y a néanmoins presque pas d'Italiens : en Dalmatie, en 1910, d'après le recensement autrichien, il y avait 18.028 Italiens, dont 11.574 dans la seule ville de Zara et 611.211 Serbes et Croates, dont 50.003 à Zara. Autrement dit, les Italiens ne sont là qu'à l'état de bribes urbaines.

Au-delà, c'est la *Zagora*, c'est-à-dire l' « Outre-Montagne ». C'est le karst, plateau calcaire nu, traversé par les vents froids de l'hiver et mouillé par les brouillards d'été, avec, de place en place, des trous ou *lapies*, des abîmes ou *ponori*, des canyons, c'est-à-dire vallées creusées en gorges. De place en place encore, quelques petites plaines, les *doline* argileuses, ou des plaines un peu plus grandes, les *polia*, fonds de cuvettes, lacs en hiver, oasis en été. Rude vie que celle de ces Croates de la Lika, c'est-à-dire des pays du Vélébit, engagés jadis comme soldats dans ce qu'on appelait les « Confins Militaires » par l'Autriche, rude vie que celle des tribus monténégrines, des rares *polia*, comme ceux de Tsétinié ou de Nikhitch.

Par conséquent, sur cette côte, le commerce n'est guère qu'un cabotage. Venise avait là des emporia, lieux d'échanges entre les voies de terre et de mer. De là partait la via Sabiniana depuis Salona, près de Split actuelle, la via di Zenta, depuis

Scutari. Mais l'influence vénitienne n'allait pas très loin dans l'intérieur. Au contraire la ville serbe de Doubrovnik (Raguse) faisait du commerce jusqu'en Macédoine. C'étaient surtout de petits ports et avant 1914, ils exportaient des bois, des pâtes à papier, comme de Doubrovnik, ou de Chibenik, des fruits et des légumes, comme de Split, vers l'Italie, l'Espagne, la France et l'Egypte. Ils n'importaient guère que du charbon (environ 20 %) anglais et du soufre italien. Aujourd'hui à Raguse-Doubrovnik la valeur des exportations est devenue double de celle des importations : exportation de bois et produits de la sylviculture, importation de machines, parce que les matières de la civilisation occidentale ne peuvent pas franchir le mur dont je parlais tout à l'heure. A Split, la valeur des exportations (terres, pierres, ciments) équilibre celle des importations (charbon, pétrole, minerais, fers, textiles, soit encore les produits manufacturés de la civilisation occidentale). A Chibenik, l'exportation (bois) dépasse d'un quart l'importation (charbon, fers, machines). En somme, tout ce commerce est caractéristique d'un pays neuf, mais aussi d'un pays pauvre.

Vers le Sud, il n'y a également qu'une porte, qu'on peut appeler la « Porte de Scutari ». La direction générale des chaînes de montagnes, comme vous le voyez sur la carte, a toujours, même en Albanie, cette direction générale Nord-Ouest-Sud-Est ; mais ici la côte se courbe et prend la direction à peu près Nord-Sud ; grâce à cette différence entre la direction générale des plis et la direction de la côte, il y a place là pour quelques petites plaines. Ces plaines qui s'insinuent forment naturellement des passages : le passage essentiel est celui de la vallée du Drin, vers l'intérieur balkanique ; la vieille route d'autrefois partait d'Alessio (les Romains disaient Lyssus) et allait vers Skoplié (jadis Scupi). La route faisait du reste un détour vers le Sud pour éviter les montagnes, escaladait le massif mirdite à 964 m., ensuite rejoignait la vallée du Drin, puis délaissant la vallée du Drin noir qui vient du lac d'Okhrid, longeait la vallée du Drin blanc, vers Prizren en Métokhia et, au-delà, par un col de 912 m. vers le Kossovo, autrement dit la Vieille Serbie, et ensuite la Macédoine. Nous trouvons là la liaison avec les vieilles routes d'autrefois, en Vieille Serbie et en Macédoine, d'un côté vers Prichtina et Ras (puis vers Raguse), de l'autre vers la Morava et le Vardar. Au

Sud de cette « Porte de Scutari », les cellules albanaises étaient défendues par les Alpes d'Albanie, comme on disait (les Serbes disent le *Proklétié* et les Albanais les « Grandes Montagnes », *Malciya Madhé*), plus au Sud encore par la longue fosse du Drin noir et des Lacs.

Cette véritable frontière n'a pas empêché les Albanais de monter jusque vers Débar sur le Drin noir et jusque vers Shkodra sur la plaine du Nord.

L'Albanie a été le dernier Etat formé parmi les pays balkaniques. La frontière n'a pas été stable tant que l'Etat albanais n'était pas constitué véritablement : on peut dire qu'aujourd'hui cet Etat existe grâce aux routes italiennes et en fait par le protectorat de l'Italie, qui résulte des deux traités de Tirana (27 novembre 1926 et 22 novembre 1927).

De même que la Yougoslavie a été privée de sa porte du Nord, la porte « de Fiume », par l'annexion italienne, de même elle est privée de la porte du Sud, de la « porte de Scutari » par la création de l'Etat albanais, vassal de l'Italie.

4. Enfin, reste le heurt aux frontières méridionales, c'est-à-dire de Macédoine. La question macédonienne est aussi la question bulgare. Il serait évidemment trop long d'entrer ici dans un aperçu de cette question macédonienne. Je me contenterai simplement de dire qu'au point de vue géographique, la limite Est de la Macédoine est constituée essentiellement par le massif des Rhodopes et des avancées rhodopiennes, que, de même que nous avons rencontré dans le fossé du Drin la limite Ouest de la Macédoine, nous trouvons également dans d'autres vallées — les coupe-gorges de la Strouma et de la Mesta — d'autres frontières presque naturelles.

La question macédonienne n'est pas — telle qu'elle se pose aujourd'hui, telle qu'elle s'est posée au XIX^e siècle — une question géographique : elle est créée essentiellement par l'expansion intellectuelle bulgare et la politique russe qui date de la création de l'Exarchat en 1870 ; elle a été précisée par l'*Organisation révolutionnaire intérieure* et la Révolution de 1903 ; elle s'est résolue plusieurs fois par des crises graves : les crises de 1908-1913, de 1915, ce qu'on pourrait appeler la crise extérieure actuelle, furent édifiées de toutes pièces par l'*Organisa-*

tion révolutionnaire intérieure macédonienne. La Macédoine de l'Est est devenue un véritable Etat dans l'Etat bulgare, maître de la police, des finances, de la liberté individuelle dans les deux vallées de la Strouma et de la Mesta. C'est une question purement politique, où la géographie n'entre pour rien.

Quand aux limites Sud de la Macédoine, elles sont aussi très difficiles à saisir. La Macédoine yougoslave n'a pas de ce côté de limites naturelles : la vallée entière du Vardar a son unité. Mais ici la formation de l'Etat yougoslave s'est heurtée à la formation de l'Etat grec. De même que l'Etat yougoslave a suivi un axe bien déterminé, en remontant la vallée de la Morava et en descendant la vallée du Vardar, l'Etat grec, lui aussi, au XIX^e siècle a suivi un axe bien déterminé que j'ai appelé ailleurs le « périple égéen » (1) : l'Etat grec s'est formé autour de la mer Egée, en annexant successivement les pays de langue grecque du pourtour de l'Egée.

Il y avait donc en Macédoine, dans la basse Macédoine du Sud, un conflit inévitable entre les données de l'Etat yougoslave et les données de l'Etat grec : il fallait que ce conflit fût résolu par des accords. Ils ont été conclus récemment après bien des démarches et bien des heurts. Ils ont réalisé la création d'une zone franche dans le port même de Salonique, la création d'un port libre serbe dans cette zone franche et enfin par l'entente de Genève du 17 mars 1929.

Malgré toutes ces difficultés apparentes aux frontières yougoslaves, frontières septentrionales, occidentales, maritimes ou méridionales, l'unité yougoslave a des causes profondes. Il y a évidemment des causes internes dont je n'ai pas à parler aujourd'hui, mais aussi des causes externes : il y a des liens de langue et de civilisation dans des régions naturelles diverses et la nécessité évidente pour cette langue de se maintenir face aux langues, aux civilisations voisines. Précisément ce fut toujours la défense contre l'étranger qui constitua un des plus fermes soutiens de l'unité yougoslave. Quand cet Etat nouveau a eu l'air de sombrer dans des guerres civiles intestines, en

(1) Cf. *Peuples et Nations des Balkans*, Paris, Armand Colin, 1926.

particulier dans la crise croate, qui a montré son acuité par l'assassinat du 20 juin 1928 (20 juin 28-6 janvier 29), il a suffi d'un danger extérieur, d'une menace de danger extérieur, des ambitions italiennes pour souder les parties de cette unité qui semblaient le plus divergentes. Le coup d'Etat du 6 janvier 1929 a, sous la forme de la dictature, eu pour résultat de cimenter une unité, d'autant plus solide qu'elle se sent guettée du dehors.

Victor Hugo et Franz Stevens

PAR

GUSTAVE CHARLIER.

Professeur à l'Université de Bruxelles.

A peine arrivé à Bruxelles, tout au début de cet exil qu'il allait illustrer par une série de chefs-d'œuvre, Victor Hugo écrivait à sa femme, sous la date du 5 janvier 1852 : « Ce matin, il y avait dans le *Sancho* (le *Charivari* de Bruxelles) des vers à mon adresse par un étudiant » (1).

L'hebdomadaire satirique fondé et dirigé par Victor Joly publiait, en effet, dans son numéro du 4 janvier, des strophes intitulées : *A M. Victor Hugo* et qui, pénétrées de respectueuse sympathie, toutes vibrantes d'une vive admiration, durent aller droit au cœur de l'illustre proscrit :

Quand, ému tour à tour de crainte et d'espérance,
Tu rêves l'avenir que Dieu garde à la France
N'entends-tu point la voix qui t'appelle en priant ?
Hélas ! sur ton exil c'est la Muse qui pleure,
La Muse au front voilé, qui pleurait tout à l'heure
Sur la mort de Chateaubriand.

La Muse prend la parole. Elle évoque tour à tour les grands poètes qu'elle a inspirés au cours des âges. C'est pour en venir bientôt à « l'enfant sublime » par une sorte de voie triomphale des génies anciens et modernes, toute semblable à celle dont il aimera plus tard ménager lui-même à sa propre statue la flatteuse perspective :

Toi surtout je t'aimai. J'ouvris à ton génie
Tout un monde inconnu de grâce et d'harmonie.
Tu chantas l'Orient, son ciel pur, son flot bleu,
La sultane rêvant sous le frais sycomore,
Et Babel l'orgueilleuse, et Sodome et Gomorre
S'étreignant dans leurs bras de feu.

(1) Victor Hugo, *Lettres de Bruxelles*. (*Revue de Paris*, 15 janvier 1898, p. 234.)

Et la France, au sortir de ses grandes batailles,
Pleurait sur les débris d'immenses funérailles.
Un éclair de triomphe a jailli de ses yeux,
La lyre à la pensée ouvre d'autres royaumes :
La France est reine encor. Le fer fait les grands hommes,
La lyre seule fait les dieux.

Cette lyre cependant, Hugo, si l'on ose dire, l'a suspendue depuis aux rostres populaires :

Mais l'orage assombrit l'horizon politique ;
Du tribun le poète affecta la fierté.

.....

Il passa sans remords, aventureux transfuge,
De la gloire à la liberté.

La Muse, comme bien on pense, n'a pas vu sans regrets cette défection. Quoi ! la politique va-t-elle accaparer sans retour le grand lyrique ? A-t-il dit un éternel adieu aux « beaux vers » et aux « riantes images » ? Laissera-t-il

Le monde sans soleil, la France sans poète ?

Elle n'en veut rien croire. Et la pièce s'achève par une ardente exhortation à laquelle répondront bientôt — avec quel éclat ! — *les Contemplations* et *la Légende des Siècles* :

Ah ! chante ; il n'est douleur que la lyre ne dompte ;
Chante ! le peuple écoute, et Dieu te tiendra compte
Des pleurs qu'auront séchés tes vers !

C'était signé : « Franz Stevens, étudiant à l'Université de Bruxelles ».

A pareille date, l'auteur de ces strophes n'avait guère plus de vingt ans. Né à Bruxelles en 1831, il avait été inscrit en l'année académique 1849-1850 à la candidature en philosophie et lettres. Il était passé l'année suivante à la candidature en sciences naturelles, sur les rôles de laquelle on le retrouve en 1852-1853 et 1853-1854, sans qu'il semble, du reste, avoir subi nul examen (1).

Mais mieux que dans de froids extraits d'archives, on le voit revivre dans le portrait ému qu'a tracé de lui la femme de ce

(1) Nous devons ces précisions à l'aimable obligeance de M. H. Philippart, secrétaire de l'Université.

journaliste dont la feuille avait accueilli ses premiers vers, Marie Joly, écrivain elle-même.

C'était, note-t-elle, un jeune homme aux formes grêles, à l'air souffrant et maladif. Le sourire apparaissait rarement sur ses lèvres ; silencieux et grave, il passait inaperçu dans la foule indifférente. Ceux qui le connaissaient superficiellement lui trouvaient l'esprit maussade et enclin à la critique. Ses anciens camarades d'études reconnaissaient en lui une supériorité qui pesait à quelques-uns, et qui empêchait toute sympathie entre eux et lui. D'autres, et le nombre en était grand, Dieu merci, aimaient cette nature aimante, malgré l'enveloppe glacée sous laquelle elle se cachait, admiraient ce grand front où germaient d'ardentes et généreuses pensées. Ses yeux, au regard profond, rayonnaient du beau feu de l'enthousiasme lorsqu'il s'agissait de chanter une des gloires de notre Belgique, — une belle action, — un grand dévouement (1).

De ce témoignage contemporain, il faut en rapprocher un autre, qui le confirme et le complète. Il est, celui-ci, d'un ami du jeune poète, d'un compagnon de ses luttes, qui passa par les mêmes épreuves, se heurta aux mêmes incompréhensions, mais eut du moins, lui, la chance de trouver enfin la gloire posthume, puisqu'il s'appelait Charles De Coster. Voici ce qu'écrivait de Stevens le futur auteur de *la Légende d'Ulen-spiegel* :

Il était un jeune homme qui passa silencieux dans la vie et détesta le bruit, les discussions oiseuses, les vains éclats de voix. Là où il se trouvait avec ses amis, on le voyait toujours rechercher la place la moins en vue. Il parlait peu. Vous le remarquiez toutefois à son large front, à son regard profond, à un pli de ses lèvres intelligent et sérieux. Vous continuiez à le regarder, car malgré vous il attirait vos yeux. Vous écoutiez sa voix avec attention, et vous y entendiez vibrer toutes les cordes du cœur et de l'intelligence. Il était doux et paisible : il écoutait plus qu'il ne parlait ; la sottise et la méchanceté le faisaient également souffrir. Il avait des mots à lui pour flétrir tout ce qui est laid et vil. Parfois sa timidité s'animait, alors un étrange éclat brillait dans ses yeux ; l'heure de l'exaltation était là : il parlait, et longuement ; sa parole était ample, sa pensée large, son geste sobre. Une note souffrante dominait cette parole. Vous sentiez que ces belles choses que vous aviez entendues sortaient du cœur, vous étiez ému et vous vous disiez : « Cet homme est un poète », et vous aviez raison (2).

On devine assez quels déboires durent assombrir l'existence d'un débutant qui, dans la Belgique de ce temps, affirmait l'étrange ambition de vouloir être poète, et rien que poète. Or Stevens s'y obstinait avec le doux entêtement de ceux qui ont

(1) *Le Sancho*, n° du 24 octobre 1858.

(2) *Ibid.*, n° du 28 février 1858.

foi en leur vocation. « Quand on lui disait, nous confie encore Marie Joly, de choisir une profession, qu'il était temps d'y penser sérieusement, qu'il fallait étudier, etc., il s'en allait docilement dans sa petite chambre d'étudiant, ouvrait un gros livre de médecine, mettait devant lui une page blanche et... faisait des vers. »

Parmi tant de déceptions et de souffrances, une grande joie pourtant lui était réservée : celle que lui apportèrent les encouragements, la protection, l'affection même de Victor Hugo. Joly, qui lui servit d'introduit par le maître, nous a gardé le souvenir de la façon dont s'engagèrent les rapports de celui-ci avec son disciple belge :

Vers les derniers jours de décembre 1851, un jeune homme nous apporta une pièce de vers adressée à Victor Hugo, qui venait d'échapper, en touchant le sol belge, aux missionnaires bottés chargés de convertir la France à l'évangile social nouveau inauguré par le deux décembre. Ce jeune homme avait une de ces têtes qui semblent marquées d'un sceau fatal, tant on y voit bouillonner la lave dévorante de la pensée. Il désirait vivement voir publier ses vers dans *le Sancho*; le dimanche suivant, son vœu était réalisé.

Cependant, en lisant cette pièce, une émotion profonde, réelle nous avait saisi. Nous avons senti passer à travers ces rimes ce rayonnement et ce souffle qui révèlent les vrais poètes. Victor Hugo, à qui nous communiquâmes ces vers du jeune homme inconnu, me dit d'une voix grave et avec ce regard d'aigle, profond et puissant qu'on n'oublie pas : « Félicitez votre pays, et apprenez-lui qu'un vrai poète lui est né. »

« Maître, lui dîmes-nous, Samuel donnait l'investiture royale aux rois d'Israël, et un mot de vous peut sacrer poète ce jeune homme qui hésite et qui doute, et en qui j'ai découvert comme vous une de ces intelligences de haut vol qui procèdent de vous comme les aiglons procèdent de l'aigle. Soyez donc assez bon pour me donner quelques mots pour lui; un encouragement venu de vous sera plus cher et plus utile que vingt médailles d'or accordées par un gouvernement qui, d'ordinaire, élit un jury de fonctionnaires, de financiers, de savants et de *gens graves* pour décerner les prix de poésie. »

L'illustre proscrit dont la France se montrera un jour aussi fière que l'Angleterre l'est de son illustre William Shakespeare, prit une plume, écrivit quelques lignes et me les remit en disant :

« Tenez ! voici ses lettres de noblesse, et qu'il ait toujours pour devise : Dieu et liberté ! » (1).

(1) *Ibid.*, n° du 28 février 1858. — Nous traiterons ailleurs des rapports de Victor Hugo avec Victor Joly, qui servit, comme on le voit, d'intermédiaire entre les deux poètes.

Les relations du grand poète et de son jeune émule ne durent pas en rester là : « Hugo l'appelait son ami », assure Marie Joly. A tout le moins le débutant trouva-t-il dans le bienveillant accueil du maître une précieuse excitation et comme un tonique moral. De fait, son inspiration s'affermi bientôt, et ses chants se multiplièrent. En l'espace de dix-neuf mois, de juin 1854 à décembre 1855, *le Sancho* ne publia pas moins de vingt poèmes de lui, et quelques-uns de longue haleine.

Quand on relit aujourd'hui ces œuvres d'un poète de vingt ans, on est frappé du mérite singulier qu'elles révèlent souvent. Non que les maladresses y manquent, ni les naïvetés. Mais dans l'ensemble la langue y est plus sûre et le vers mieux frappé que chez la plupart de nos rimeurs de cette époque. Et surtout une ardeur, une énergie contenue anime cette poésie et la fait, par endroits, palpiter et vivre.

L'inspiration de Stevens n'a rien de proprement lyrique. Aussi bien sommes-nous en des temps où Verlaine n'avait pas encore « tordu le cou » à l'éloquence. Chaque fois que son vers se fait mélancolique ou rêveur, il n'aboutit qu'à être banal et médiocre. Son vrai domaine, c'est celui de la poésie civique, tour à tour oratoire et satirique. Un enthousiasme généreux lui fait chanter la paix et le progrès. Le ciel, s'écrie-t-il,

Le ciel bénit celui qui fonde,
Il maudit les démolisseurs.

Libéral, il voue à la Liberté un culte intransigeant :

Ah ! ne touchez jamais à la Liberté sainte,
De ses violateurs les doigts se sont glacés.

Profondément patriote, il chante la Constitution :

Chacun de tes versets vit dans notre mémoire,
Bible immortelle du Congrès !,

célèbre la sagesse de notre premier souverain, et prédit même les fêtes du Centenaire de notre indépendance :

Autour du drapeau de Septembre,
Rallions-nous tous, pleins de foi,
Et qu'un jour l'amour populaire
Dans un jubilé séculaire
Acclame encor un pareil Roi !

Surtout il exalte la résurrection de notre nationalité en 1830 :

Un jour, las de ramper sous des maîtres avides,
Au banquet du pouvoir convive inattendu,
Foulant du pied les trônes vides,
Le Belge demandait aux convives livides
De quel droit ils l'avaient vendu.

Dans le passé national, c'est la révolution du XVI^e siècle qui excite davantage son intérêt, et il y cherche parfois des thèmes d'inspiration. C'est que nos libéraux de cette génération se plaisaient à revivre par la pensée les luttes des Gueux soulevés contre l'arbitraire du duc d'Albe. Ils les voulaient pour ancêtres, se proclamaient leurs continuateurs et retrouvaient leur esprit en bien des pages de notre histoire :

Que de fois ont tremblé nos maîtres
Alors qu'ils entendaient monter à leurs fenêtres
La chanson de guerre des Gueux !

Stevens célébrera donc Marnix de Sainte-Aldegonde en des strophes dédiées — on devine assez pourquoi — à son enthousiaste biographe Edgar Quinet.

J'écris de grands destins l'humble et pâle Enéide

déclarera-t-il. De fait, si elle ne se soutient pas toujours, son inspiration lui dicte à ce propos des vers bien venus et d'une ampleur inattendue. C'est le cas lorsqu'il peint en un distique la désolation muette des Pays-Bas décimés par la répression sanglante de l'hérésie :

C'était, depuis la mer au loin jusqu'aux grands bois,
Une plaine lugubre où se dressaient des croix.

Le poète cependant ne dédaigne pas d'abandonner ce lointain passé pour chanter, quand elle le mérite, sa propre époque. On trouve chez lui une tentative au moins curieuse de poésie politique toute contemporaine. Il s'est, en effet, appliqué à mettre en vers une page de nos annales parlementaires. Voici comment il évoque la fameuse séance de la Chambre du 7 mai

1856, où le vicomte Vilain XIII, ministre des Affaires étrangères, prononça son célèbre *Jamais* :

C'est alors que l'on vit se lever dans la Chambre
Un député. « Doit-on croire à ce que l'on dit,
Qu'on veut mettre chez nous la Charte en interdit?
Aurait-on au pouvoir fait pareille ouverture?
— Aucune. — Et si jamais quelqu'un, par aventure,
Vous disait : Muselez la presse désormais,
Qu'est-ce que répondrait le ministre? — Jamais!

Ses meilleures réussites sont peut-être encore ses pièces satiriques contre le Second Empire. Il y a, par exemple, dans les iambes *A Méry*, une netteté de trait et une énergie concentrée qui saisissent :

Le forfait impuni, c'est la contagion :
La honte a ses épidémies.
C'est l'heure d'épouvante où passent dans Sion
Les visions des Jérémies.
.....
De son ignominie et de sa lâcheté
Le crime fait la peur complice.
Le mal que nous souffrons, nous l'avons acheté ;
Malheur aux vaincus!... C'est justice!

Certes, chacun reconnaît ici l'influence des *Châtiments* : le disciple suit docilement les traces du maître. Encore son admiration n'a-t-elle rien d'exclusif, car il professe aussi une déférente pitié pour Lamartine vieilli et déchu, auquel il adresse des strophes calquées sur celles du *Bonaparte des Nouvelles Méditations*. Je ne sais, s'écrie-t-il,

..... lequel a la pire souffrance,
Le proscrit de la gloire ou celui de là France!

Hésitation tout oratoire, d'ailleurs. En fait, c'est à Hugo dans son exil, bien plutôt qu'à Lamartine dans son oubli, que va constamment la pensée du jeune poète. Il ne perd nulle occasion de l'évoquer. Il lui dira, par exemple, en des vers qui donnent la mesure de sa ferveur :

Quand le soleil s'éteint, d'où viendrait le rayon?
Après toi, qui veux-tu qu'on mette au Panthéon?

S'il vitupère en termes très vifs l'abjection du temps présent

et la lâcheté régnante, il n'excepte de sa condamnation morose que le solitaire inspiré dont le génie domine l'époque :

On n'entend qu'une voix dont les vers indignés
Passent comme des prophéties.
Voix de l'exil ! qu'ici je te salue encor
Gigantesque et mâle poète ;
Aux rochers de Jersey, aux rochers du Thabor,
Le malheur sacre le prophète.

Et quand Hugo, en novembre 1855, doit même abandonner ces rochers de Jersey, son jeune émule bruxellois lui adresse derechef, en cette nouvelle traverse, l'hommage de son admiration fidèle :

Sébastopol est pris ; on vous chasse. — Qu'importe !
On traite l'homme fort comme la ville forte.

Ce lui est l'occasion de rappeler son passage à Bruxelles et son séjour dans cette vieille maison de la Grand'Place où, à n'en pas douter, lui-même avait dû être admis à l'approcher quelques années plus tôt :

L'autre soir, je passais sur la place gothique
Où s'abrita d'abord votre exil poétique.
A la même fenêtre où vous veniez souvent,
Pendant les claires nuits, contempler en rêvant
Aux étranges retours des étranges fortunes
Le poème de pierres, histoire des communes, —
Je crus vous voir encor : du doigt vous indiquiez
L'archange d'or, foulant le démon sous ses pieds.

L'heure enfin sonna où Stevens put ambitionner de rassembler en un recueil les poèmes ainsi épars aux colonnes hebdomadaires du *Sancho*. Il y réussit, grâce peut-être, en partie, à l'amicale obligeance des Joly. Le volume, en tout cas, vit le jour en 1856 sous le titre de *Poésies Nationales* (1).

A qui s'adresser pour le présenter au public, sinon au grand homme dont il avait reçu, à ses débuts, l'investiture littéraire ? Victor Hugo ne se déroba point, et il lui envoya une vibrante préface, une des plus longues qu'il ait écrites, et sans doute l'une des plus sincères. Il vaut la peine de reproduire ici ces

(1) Bruxelles, Imprimerie de J. Vanbuggenhoudt, 1 vol. in-16 de XII-192 p.

pages ignorées et bien caractéristiques de la manière du maître :

Guernesey, Hauteville-House,
10 avril 1856.

Vous m'annoncez, monsieur, une bonne nouvelle. Vous recueillez et publiez vos vers. De toutes ces strophes de votre cœur, de tous ces versets de votre âme, de tous ces élans de votre esprit, vous n'allez faire qu'une strophe, qu'un verset, qu'un élan. C'est bien. Je vous approuve. Nous avons vu votre pensée flèche à flèche, montrez-nous le carquois ; nous avons vu votre poésie épi à épi, montrez-nous la gerbe.

Votre nom, encore si jeune et promis à la renommée, a pour moi une sorte de doux rayonnement. La première fois qu'il m'est apparu, j'arrivais à Bruxelles ; c'était le 13 ou le 14 décembre 1851 (1) ; on me remit des vers ; mon nom était en tête, le vôtre au bas. Ces vers, vos premiers vers, je crois (2), annonçaient déjà tout votre cœur, Vous vous dressiez sur le seuil de votre pays natal au-devant de l'homme qui n'avait plus d'autre asile que cette grande patrie qu'on nomme l'exil, et vous offriez au proscrit cette hospitalité des poètes plus sûre que l'hospitalité des rois. Ce début était beau, il vous a porté bonheur.

Depuis ce jour, votre talent a grandi, votre nom a marché, et aujourd'hui c'est mon tour de vous souhaiter la bienvenue au seuil de cette autre terre d'exil, l'art. — Il y a cinq ans, vous avez noblement mêlé mon nom à des vers qui étaient des lauriers ; aujourd'hui, laissez-moi vous dire en prose que je vous aime.

Vous n'êtes pas un poète belge, monsieur, j'en suis fâché ; mais vous êtes un poète français. Prenez-en votre parti. Vous avez la grâce, l'éclat, la vie, la création dans le détail, la propriété d'expression, l'aisance, la liberté de tours et de mouvements, la fierté d'allure de l'écrivain français, maître de sa langue comme il est maître de son esprit. Voulez-vous que je vous fasse une confidence ? La réunion de la Belgique à la France se fait par les écrivains et les poètes ; je vous en félicite, poètes ; je vous en félicite, écrivains, et je t'en glorifie, Belgique (3).

Vous êtes, monsieur, de ceux qui jettent généreusement entre les deux nations le splendide trait d'union du style, du vers, de la strophe ailée, de l'idée. De la poésie comme la vôtre, c'est de la fraternité. Je le sens profondément en ce moment où je vous serre la main.

Nous appartenons, vous et moi, à des régions politiques différentes. Votre jeunesse, à cette heure, est où a été la mienne ; peut-être votre virilité viendra-t-elle où je suis, y compris la proscription, que je vous souhaite. Vous la méritez, car quel que soit le dissentiment de forme qui nous sépare, vous voulez tout ce que nous voulons, nous, les lutteurs du droit ; vous voulez la lumière, la vérité, le progrès, l'ensevelissement du

(1) Hugo antidate quelque peu les faits. « Vers les derniers jours de décembre 1851 », déclare Joly, qui doit dire vrai. Sans quoi l'on ne s'expliquerait point que *le Sancho* eût attendu le 4 janvier 1852 pour publier ces vers.

(2) Pas tout à fait : *le Sancho* du 22 septembre 1850 avait déjà publié de lui une pièce intitulée *L'Exécution du 18 Septembre* et signée simplement : « Fr. St., élève de l'Université de Bruxelles ».

(3) Stevens, ici, a mis cette note : « L'illustre proscrit n'entend parler ici que d'une réunion purement intellectuelle ; l'auteur repousse énergiquement, du reste, l'idée de toute autre assimilation. »

passé, l'avènement de l'avenir ; vous voulez la fin des misères, la fin des ignorances, la fin des damnations, la fin des bagnes, la fin des ténèbres ; vous voulez, sous l'autorité seule de Dieu, le moi souverain dans l'homme libre.

Voilà le fond de votre pensée ; ce qui est écorce tombera.

Nous sommes donc, vous et moi, le même homme : nous nous rejoignons ; vous êtes mon homme passé, je suis votre homme futur ; vous êtes pour moi le miroir de ce que j'étais ; regardez-moi et pensez à votre avenir.

Quoi qu'il en soit, publiez vos vers, entrez. Entrez dans l'art, entrez dans la poésie, entrez dans le succès, entrez dans le combat. Je vous le répète, si j'en étais le maître, je raturerais ça et là quelques mots dans vos vers et quelques idées dans votre esprit, mais dans un temps donné votre raison fera la première besogne, et votre conscience la seconde ; et, après tout, il vaut mieux que les ratures se fassent par elles. — Ce qu'arrangent ou ce que rectifient ces travailleuses intérieures est toujours ce qu'il y a de mieux fait en nous. Moi je me borne à applaudir, à crier : Bravo ! à vos beaux et nobles vers ; à crier : Courage ! à votre énergique et vaillant esprit. Oui, bravo et courage ! Tenez, le mot par lequel je caractérisais tout à l'heure votre poésie me revient. Je ne suis pas un écrivain français souhaitant le *wellcome* à un poète belge : je ne suis pas de cette nation-ci et vous n'êtes pas de cette nation-là ! Pour moi, il n'y a en politique que des hommes, et en poésie que des poètes, et, à quelque point de vue que je me place, je ne puis voir en vous qu'un frère.

Je vous écris ceci un peu pêle-mêle, un peu au hasard. Rendez-vous compte de l'état de mon esprit dans la solitude splendide où je vis, comme perché à la pointe d'une roche, ayant toutes les grandes écumes des vagues et toutes les grandes nuées du ciel sous ma fenêtre : j'habite dans cet immense rêve de l'Océan, je deviens peu à peu un somnambule de la mer, et devant tous ces prodigieux spectacles et toute cette énorme pensée vivante où je m'abîme, je finis par ne plus être qu'une espèce de témoin de Dieu.

C'est de cette éternelle contemplation que je m'éveille pour vous écrire. Prenez donc ma lettre comme elle est, prenez ma pensée comme elle vient, un peu décousue, un peu dénouée par cette gigantesque oscillation de l'infini. Ce qui ne flotte pas, ce qui ne vacille pas, c'est l'âme devant Dieu, c'est la conscience devant la vérité ; c'est aussi, et je veux finir par là, la sympathie profonde que m'inspirent les jeunes hommes comme vous.

Victor HUGO.

Stevens ne devait plus signer que deux menues œuvres : une satire en iambes, *La Liberté*, dédiée « A N. SS. les Evêques », et composée au fort de l'agitation suscitée par la fameuse « loi des couvents » (1), et un court poème, *Margarita et Stella*, inséré dans *le Sancho* du 30 août 1857, et qui reflète assez curieusement dans son sujet, du reste faiblement traité, l'influence de ces pièces des *Fleurs du Mal* que la justice française venait de condamner huit jours plus tôt.

(1) Parue dans *le Sancho* du 14 juin 1857.

Mais déjà la mort l'avait marqué de son signe. Une cruelle maladie, la phtisie sans doute, épuisait ses forces et glaçait sa verve. « Depuis un an, note Joly, nous suivions, l'angoisse au cœur, le dépérissement de cette belle et grande intelligence. » Ses amis tentèrent de retarder l'issue fatale en lui ménageant un séjour dans le Midi. Et de nouveau l'agissante sympathie de l'illustre proscrit s'employa en faveur de son protégé :

Comme le Dante dans son ténébreux voyage, écrit Joly avec son emphase coutumière, il avait, lui, pour rameau d'or et pour bouclier une lettre de Victor Hugo, ce géant de la poésie, ce cœur de lion aux entrailles de mère, qui recommandait le jeune poète belge à Alphonse Karr...

« Mon cher Karr — disait le Shakespeare français — M. Franz Stevens est un jeune poète français que je vous recommande. Il a publié un fort beau livre de poésie, non pas en prose, comme vous, mais en vers, comme moi ; je vous l'adresse comme un frère que nous aurions, — que nous avons. Il va à Nice pour sa santé, il verra le soleil, il verra vos fleurs, il serrera votre main, je l'envie ! »

Outre la perspective de ce voyage inespéré, dont il attendait une impossible guérison, une autre faveur apparente du destin vint, au même instant, mettre le comble à sa joie : il obtint un modeste emploi de répétiteur de littérature française à l'École Militaire, celui-là même que son ami Charles De Coster devait occuper après lui. Hélas ! le destin devait le leurrer jusqu'au bout : le séjour dans le Midi ne fut qu'un rêve, et il ne prit jamais l'humble poste qu'il venait de se voir attribuer. Il expira le 21 février 1858 : il avait à peine vingt-sept ans.

Le Sancho ouvrit aussitôt une souscription pour lui élever un tombeau. Outre Victor Joly et Charles De Coster, figuraient sur la liste Adolphe Mathieu, Eugène Van Bommel, Charles Potvin, Adolphe Dillens, Théodore et Léon Jouret. Quant à Victor Hugo, il envoya de Guernesey son obole accompagnée de ces vers :

A Franz Stevens.

Puisque la vie est une infâme
Qui déshonore et trahit l'âme ;
Puisqu'ici-bas tout rampe ou dort ;
Poète, esprit, pensée altière,
Retourne à la grande lumière,
Sois le bienvenu dans la mort.

L'oubli s'est fait. Le nom de Franz Stevens n'a pas survécu. Les diverses histoires de nos lettres ne font tout au plus que le

mentionner dans de hâtives énumérations qui semblent calquées les unes sur les autres ; aucune n'évoque cette mélancolique figure de poète mort jeune, qui s'apparie à celles des Hégésippe Moreau et des Henri-Charles Read.

Certes, il n'a rien laissé de parfait ni d'achevé. Mais telle quelle, son œuvre, tronquée par sa fin prématurée, contenait de sérieuses promesses. Hugo ne s'y était pas trompé. Et Charles De Coster exagérait à peine quand il écrivait, au lendemain de la mort de son ami : « Il avait toutes les qualités qui font l'homme grand : l'exaltation, l'exubérance des sentiments, la pensée nette et claire, le rythme d'une sonorité éminemment musicale, la rime riche sans recherche, et au-dessus de tout, il possédait ce tact exquis qui fait choisir, entre les pensées grandes et belles, les plus grandes et les plus belles. »

A défaut d'autre hommage, on voudrait que le souvenir de Franz Stevens fût désormais attaché à celui du séjour de Victor Hugo chez nous, et que l'imposant galion de la gloire du maître entraînât dans son sillage le frêle esquif de celui qui fut le premier, le plus jeune, le plus sincère et non le moins fidèle de ses disciples belges du temps de l'exil.

La sculpture grecque

Le cinquième siècle (480-400) : les sculptures d'Olympie Calamis — Pythagoras — Myron

PAR

EMILE BOISACQ,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

J'ai imprimé, il y a quelques mois, une seconde édition, revue, du syllabus de l'histoire de la sculpture grecque publié par moi en 1901 pour aider à la compréhension et au souvenir de six conférences que j'ai faites alors à Bruxelles, au siège de l'Extension de l'Université libre. Ces causeries étaient illustrées au moyen de cent et trente projections. Le syllabus était la synthèse du cours obligatoire, quoique non légal, d'histoire de l'art classique que j'avais créé dès 1895 au doctorat en philosophie et lettres. Le manuscrit attend toujours son éditeur. Au moment où vient de se créer la Fondation archéologique de l'U. L. B., il me paraît que la publication du chapitre capital du cours ne serait pas dépourvue d'intérêt. Le manuscrit comporte de nombreuses références; je me suis ici borné à renvoyer, dans la mesure du possible, aux seuls livres composés en langue française. Le fond, pour des raisons d'ordre pratique, est surtout emprunté au bon ouvrage de M. Ernest A. Gardner, A Handbook of Greek Sculpture, 2 vol., Londres, Macmillan, 1896-97, réédité en un vol., 1915, lequel est illustré précisément de cent et trente planches dont nos cent et trente clichés sont pris des mêmes originaux. On ne peut pas ignorer que nos Musées royaux d'art et d'histoire, comme, depuis quelques mois, l'Université de Louvain, possèdent les moulages des œuvres dont il est ici parlé.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- L'œuvre capitale en langue française est restée *l'Histoire de la Sculpture grecque* de Maxime COLLIGNON, Paris, Didot, tome I^{er}, 1892; tome II, 1896; épuisée et rare, elle sera rééditée, avec les remaniements désirables, par M. Charles Picard.
- W. KLEIN. — *Geschichte der griechischen Kunst*. 3 vol., Leipzig, Veit, 1904-1907.
- R. KÉKULÉ VON STRADONITZ. — *Die griechische Skulptur*, 1906.
- FOWLER and WHEELER. — *A handbook of Greek Archaeology*. New-York, American book Cy, 1909 (ch. III).
- E. LOEWY. — *La Scultura greca*, 1911-6. (Edition allemande).
- RICHARDSON. — *A History of Greek Sculpture*, 1911.
- E. RIZZO. — *Storia dell' Arte greca*. Turin, 1913-14.
- A. VON SALIS. — *Die Kunst der Griechen*. 2^{te} Aufl., Leipzig, 1919.
- P. KAVVADIAS. — *Histoire de l'Art grec* (en néo-grec). Athènes, 1919.
- H. LECHAT. — *La Sculpture attique avant Phidias*, 1904. — *La Sculpture grecque*. Paris, Collection Payot, n° 19, 1922. (Bon résumé).
- A. SPRINGER. — *Handbuch der Kunstgeschichte*. Tome 1^{er}, 12^e éd., revue par P. Wolters, Leipzig, 1923.
- Ch. PICARD. — *La Sculpture antique*, I. *Des origines à Phidias*, II. *De Phidias à l'ère byzantine*. Paris, H. Laurens, 1924-26, (riche bibliographie).
- A. FURTWÄNGLER. — *Meisterwerke der griechischen Plastik*, 1 vol. avec album, Leipzig-Berlin. (Trad. anglaise de Miss Eug. Sellers, *Masterpieces of Greek Sculpture*, London, 1895).
- S. REINACH. — *Répertoire de la Statuaire grecque et romaine*. Tome I : *Clarac de poche*; Tome II : *Sept mille statues antiques*. Paris, Leroux, 1897-98. — *Recueil de têtes antiques, idéales ou idéalisées*, 1903. — *Apollo*. Paris, Hachette, 1904.
- E.-A. GARDNER. — *Ancient Athens*. London, Macmillan, 1902.
- MAX SAUERLANDT. — *Griechische Bildwerke*. 151^e mille, (140 pl.). Königstein im Taunus, K. R. Langewiesche. Prix: Rm. 2.20.
- Ten series illustrating the history of art*. Series A. *Greek and Roman Sculpture*. 500 subjects. The University Prints, Boston, (très recommandable. Prix : 100 francs belges; en vente aux Musées royaux d'Art et d'Histoire).
- BAUMGARTEN, POLAND, WAGNER. — *Die hellenische Kultur*, 3^e éd. Leipzig, Teubner, 1913.
- Percy GARDNER. — *The principles of Greek art*. New-York, The Macmillan Cy, 1914.
- A. DE RIDDER et W. DÉONNA. — *L'Art en Grèce*, Paris, La Renaissance du livre, 1924.

Comme ouvrages de vulgarisation, facilement accessibles à tous et hautement recommandables :

MAX COLLIGNON. — *L'Archéologie grecque*. Paris, Quantin. (Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts) 2^e édit., 1907. — *Mythologie figurée de la Grèce*. Ibid.

P. PARIS. — *La Sculpture antique*. Ibid.

P. MONCEAUX. — *La Grèce avant Alexandre*. Paris, Quantin, 1892.

CH. DIEHL. — *Excursions archéologiques en Grèce*, Paris, Colin, 3^e édit. 1895. — *En Méditerranée*. Ibid. 1901.

GUSTAVE FOUGÈRES. — *Grèce*. (Coll. des Guides-Joanne). Paris, Hachette, 1911. — *Athènes*. Paris, 1912. (Coll. des *Villes d'art célèbres*).

KARL BAEDEKER. — *Grèce. Manuel du voyageur*. Leipzig, 1910. (« L'histoire sommaire de l'art dans la Grèce antique » est d'Henri Lechat.)

LES GUERRES MÉDIQUES ET LEURS CONSÉQUENCES.

Une nouvelle époque commence pour l'art grec, comme pour l'histoire et la littérature. Le pillage exercé par les Perses dans de nombreuses villes, à Athènes, notamment, a pour conséquence de pousser les Grecs à une activité nouvelle, où l'homme d'état, l'architecte, le peintre, le sculpteur unissent leurs efforts pour remplacer par des monuments d'une beauté plus grande ceux dont les fragments dispersés ou enfouis nous ont tant appris sur l'art de la période précédente. En outre, les Grecs s'appliquent à célébrer leur victoire par des œuvres architecturales ou sculpturales *commémoratives*.

Le changement que cette victoire apporta dans les relations entre l'Europe et l'Asie se reflète dans l'art comme dans la littérature. La puissance orientale, auparavant vaguement connue, se précise : Marathon (490), Salamine (480) et Platées (479) apprirent aux Grecs leur véritable supériorité sur les « barbares ». L'art du V^e siècle fut essentiellement national et patriotique autant que religieux ; les deux idées se combinèrent dans toutes les grandes œuvres sculpturales, et si le Zeus de Phidias fut la plus haute expression que les Grecs donnèrent jamais à la divinité idéale, il était aussi une personnification idéalisée de tout ce qu'il y avait pour un Grec de plus noble dans l'homme, c'est-à-dire dans la nation grecque, et, en de nombreuses sculptures ornant les temples et d'autres édifices publics, c'est la

lutte entre le Grec et le barbare qui est représentée, bien rarement d'une manière directe, mais la lutte entre la lumière et les ténèbres, entre la liberté et la tyrannie, entre l'Europe et l'Asie, voilà le thème véritable de toutes les batailles entre dieux et géants, ou entre Hellènes et Amazones, entre Lapithes et Centaures, et toutes sont regardées comme des types de la grande lutte dont les Grecs eux-mêmes venaient de sortir victorieux.

Les conditions politiques aussi étaient favorables à l'érection d'œuvres monumentales. Le danger commun avait rapproché les cités grecques, et la délivrance était célébrée par des offrandes communes. La confédération de Délos, d'abord dirigée contre l'empire des Mèdes, finit par se transformer en un empire athénien, et ses trésors furent consacrés à la décoration monumentale d'Athènes. La forme démocratique du gouvernement, en permettant à des hommes comme Thémistocle et Périclès de se révéler, donnait par là même à l'artiste des protecteurs assurés; il est bien vrai que cette protection ne suffit pas toujours, comme nous le verrons dans le cas de Phidias lui-même, et que la populace inconstante vint parfois contrarier violemment les efforts les plus nobles des talents qui se consacraient à célébrer la gloire de leur patrie et de leurs dieux, mais, sans Périclès, on est en droit de douter que le peuple d'Athènes eût enrichi l'Acropole de ces monuments dont il était avec raison si fier.

LES SCULPTURES D'OLYMPIE

Cf. P. Paris, *Sc. ant.*, p. 223-232. — Collignon, I., p. 426-461. — Diehl, *Excursions*, p. 203-276 (bibliogr.). — Boetticher, *Olympia*, Berlin, 1886. — Flasch, *Olympia* dans Baumeister, *Denkmäler*. — Cam. Gaspar, *Olympia* dans Darenberg-Saglio-Pottier et en t.-à-p. — Picard, *Sc. ant.*, I, p. 358-363 (bibliogr.).

Les résultats des fouilles n'ont pas répondu à l'attente et n'ont pas éclairé les nombreux problèmes dont on croyait la solution toute proche, quand l'école allemande reprit en 1875 et poursuivit jusqu'en 1881 l'exploration d'Olympie commencée en 1829 par l'expédition française de Morée.

Olivier Rayet (*Etudes d'archéologie et d'art*, p. 59) a pu dire : « Qu'on s'imagine un chasseur à l'affût d'un chevreuil et voyant

déboucher un sanglier, et l'on comprendra le sentiment de désarroi qu'ont fait naître ces trouvailles ».

Pausanias, décrivant les frontons du temple de Zeus, attribuée à Païônios de Mendê, un Ionien de la Chalcidique, le fronton oriental, à Alcamène, le fronton occidental. Or, les deux frontons sont très semblables de style, et le fronton Ouest est loin de répondre à ce que nous pourrions attendre d'un associé et d'un émule de Phidias; d'autre part, le fronton Est ne rappelle guère le style de la Victoire de Païônios, qui a été découverte à Olympie.

Le fronton *oriental*, nous dit Pausanias, représente les préparatifs de la course en char où Pélops et Oinomaos doivent lutter de vitesse (cf. Pind. *Ol.* I). « Oinomaos, roi d'Elide, avait, dit-on, une fille, Hippodamie, et l'oracle de Delphes lui avait annoncé qu'il mourrait le jour même du mariage de cette enfant. Bien résolu en conséquence à repousser toutes les demandes, le roi avait trouvé un moyen commode de se défaire des prétendants : il les défiait à une course de chars, dont le point de départ était l'autel de Zeus à Olympie, le but celui de Poseidon à Corinthe; sur cette route un peu longue, bien des accidents pouvaient arriver, et généralement, le long du chemin, la bonne lance du roi le débarrassait de son adversaire. Quand Pélops, fils de Tantale, se présenta à son tour, il fut plus heureux et surtout plus habile; fort riche, il corrompit le cocher d'Oinomaos, qui fit verser son maître; le roi vaincu se tua de désespoir; après quoi, Pélops épousa Hippodamie, succéda au trône demeuré vide, et, pour témoigner aux dieux sa gratitude, restaura avec une splendeur inaccoutumée les jeux d'Olympie ». (Diehl, p. 204-205).

Au centre (cf. Diehl, p. 246 sqq.) Zeus, recevant le sacrifice et jugeant en arbitre de la lutte. Des deux côtés un couple, Oinomaos et sa femme Stéropé; Pélops et Hippodamie. La droite, dans la description de Pausanias, ne peut être que la droite du spectateur. Ce groupe de cinq personnages debout est borné des deux parts par un quadrigé; devant celui d'Oinomaos est assis Myrtilos, son conducteur; derrière les chevaux, de part et d'autre, deux palefreniers; le plus remarquable est un vieillard traité avec un sentiment étonnamment réaliste; on dirait d'un portrait; il regarde la scène avec intérêt et semble

prévoir le sort de son maître Oinomaos ; derrière lui une jeune fille agenouillée, dont la présence dans cette attitude ne s'explique pas bien. Aux extrémités, du côté d'Oinomaos, la figure couchée du dieu-fleuve Cladéos, et dans le coin opposé, l'Alphée. Toute la composition est presque monotone par sa simplicité et sa symétrie, mais elle est aussi un admirable exemple de la règle qui voulait que la scène du fronton oriental du temple fût paisible. Pour Collignon (p. 444), le maître condense son avis en cette phrase : « Œuvre d'aspect légèrement archaïque, où le style est plus libre que la composition ; un faire plus robuste que nerveux ; une exécution large et hardie, parfois négligée à dessein ; un sentiment souvent très réaliste. »

Le fronton *occidental* offre le plus violent contraste avec le fronton est, bien qu'ayant avec celui-ci la plus grande similitude. Nous avons ici une série de figures représentées dans l'attitude de la lutte la plus acharnée, par contraste avec le groupe oriental, calme et dépourvu de vie presque. Mais ici encore, symétrie rigide de la composition, même gradation égale et ininterrompue dans la taille et les proportions des figures, lesquelles sont de plus en nombre égal dans les deux frontons. Sujet : le combat des Centaures et des Lapithes aux noces de Peirithoos. Au centre, une figure majestueuse, debout, paisible, le bras droit étendu, Peirithoos, nous dit Pausanias par erreur ; c'est Apollon, qui, à Phigalie aussi, donne aux Lapithes la victoire sur les Centaures. A sa droite Peirithoos, à sa gauche Thésée ; chacun d'eux tourne le dos au dieu et frappe un centaure qui a saisi une femme lapithe. Ces deux groupes de trois figures, avec le dieu entre eux, forment la composition centrale. Plus loin, un jeune garçon luttant contre un centaure ; le tympan devenant plus étroit, le combat se poursuit entre des personnages agenouillés, groupés par trois : un centaure saisissant une pierre, et un Lapithe se relevant pour l'étreindre ou le percer d'un coup d'épée. Enfin, dans chaque angle, deux femmes couchées, la plus voisine du centre regardant la scène avec terreur, la dernière plus calme.

Les morceaux les plus dignes d'attention sont la statue d'Apollon, à la figure d'une beauté sévère, au torse élégant et sobrement modelé, la tête de Peirithoos, et la jeune Grecque, pleine d'effroi et de pudeur, qui cherche à se dégager de l'étreinte du Centaure.

Nous pouvons supposer qu'ici encore les artistes eurent recours à la polychromie; ce qui nous paraît déplaisant ou inégal dans le marbre nu, pourrait avec ce secours produire une impression toute différente, surtout vu à distance, et il nous faut cette hypothèse pour expliquer les défauts d'exécution que nous rencontrons sur tant de points et qui contrastent non seulement avec la vigueur du dessin et de la composition, mais aussi avec l'excellence de l'œuvre en certaines parties, notamment dans le modelé des corps masculins nus.

On peut attribuer l'exécution des frontons à une école locale de sculpteurs de valeur différente, élevés dans les traditions athlétiques du Péloponnèse, plus habiles à traiter la forme masculine nue que la forme féminine ou la draperie. Mais la question de savoir quels sont les auteurs du dessin est toute différente.

Les *métopes* de la frise extérieure du temple étaient unies; mais celles placées au-dessus des colonnes intérieures qui formaient l'entrée du pronaos et de l'opisthodomé étaient ornées de sculptures représentant les travaux d'Héraclès. Elles étaient réparties par groupes de six. Sur le côté Est: 1. Le Sanglier d'Erymanthe. 2. Héraclès emmenant les cavales de Diomède (quelques fragments). 3. Le combat contre le triple Géryon. 4. Héraclès et Atlas; la mieux conservée. 5. Le nettoyage des écuries d'Augias. 6. L'enlèvement de Cerbère. Dans la quatrième, au centre, Héraclès supporte sur ses épaules la voûte du ciel; un coussin posé sur sa nuque en amortit le poids; Atlas lui présente de chaque main trois des pommes d'or; à gauche, une Hespéride, de son bras replié, semble vouloir secourir le héros. Il y a là de la naïveté et du réalisme tout ensemble, dans le coussin d'Héraclès, dans l'aide amicale, mais futile, de la nymphe, et de l'ironie dans l'offre par Atlas des pommes que le héros ne saurait prendre. Le même caractère domine dans la cinquième métope, où Héraclès, armé d'une pelle ou d'un balai, rejette au dehors les masses de fumier accumulées; Athéna, hautaine et dédaigneuse, appuyée sur son bouclier, tient sa lance abaissée comme pour aider le héros.

Les métopes de l'Ouest représentent: 7. Le Lion de Némée, vaincu et couché à terre; Héraclès s'appuie sur sa massue et

pose un pied sur la bête ; Athéna assiste au triomphe du héros ; métope très mutilée et reconstituée incomplètement à Olympie avec un moulage du Louvre. 8. L'hydre de Lerne (fragments). 9. Les oiseaux du lac Stymphale. Héraclès debout présente à Athéna un de ces oiseaux aux griffes et au bec de fer qui désolaient l'Arcadie. 10. Le taureau de Crète. Le héros cherche à lier le taureau, qu'il doit ramener vivant en Argolide. 11. La biche cérynite. 12. Héraclès combattant contre l'Amazone Hippolyte. 11 et 12 ne nous sont connus que par des fragments. La plus grande partie de 10 et l'Athéna de 9 ont été trouvées par l'expédition française et sont aujourd'hui au Louvre ; les fouilles allemandes ont ajouté de nouveaux fragments. La dixième métope est sans rivale pour la largeur et la puissance de style.

Sous le rapport de l'exécution, les métopes rappellent vivement les frontons ; même variété dans le traitement de la chevelure, même mélange de raideur et de réalisme dans la draperie, même supériorité dans le modelé de la figure masculine nue ; le haut-relief permet d'éviter certaines fautes choquantes que nous avons notées dans quelques parties des frontons. Mais le marbre a dû être travaillé par les mêmes sculpteurs qui ont taillé les figures du fronton, et l'être vers la même époque. Nous ne pouvons être aussi affirmatif quant à l'auteur des dessins, mais à coup sûr ceux-ci sont l'œuvre d'un homme d'imagination hardie et originale.

Pour compléter la décoration sculpturale du temple, Paiônios, le même à qui Pausanias attribue le fronton est, y ajouta des acrotères, qui sans doute étaient des nikès semblables à celle qu'il fit plus tard pour les Messéniens de Naupacte.

Au sommet du temple, il y avait un bouclier doré, dédié par les Spartiates après leur victoire sur les Argiens et les Athéniens à Tanagra à la fin de 457. Le gros œuvre était donc terminé à ce moment ; nous avons ainsi une date approximative pour la sculpture ; le temple fut édifié sur le butin enlevé aux Pisates par les Éléens, probablement peu après 470. Accordant quelques années à l'œuvre architecturale, nous avons 460 comme date de la sculpture, et ceci correspond très bien à ce que nous pouvions attendre du style de l'œuvre.

Revenons aux données de Pausanias. La similitude des fron-

tons entre eux comme des frontons et des métopes pourrait suffisamment s'expliquer si l'on était en droit de l'attribuer à une école locale de sculpteurs. La question est de savoir si, tenant compte de cette circonstance, de la distance à laquelle ils devaient être vus, et de la polychromie, nous pouvons en attribuer le dessin original aux deux artistes, mais est-il permis d'accepter l'assertion de Pausanias, qui, pourtant, est ici aussi clair qu'aucun texte de l'antiquité sur lequel on ait basé une identification ?

Le seul détail que l'on ait en plus sur Paiônios est qu'il fit la Nikê pour les Messéniens probablement entre 424 et 420. On a pu dire que, si l'œuvre est très différente des frontons, il faut rappeler qu'elle est de la main de l'artiste, et n'a pas seulement été exécutée d'après son projet; qu'elle peut être une œuvre de sa vieillesse, alors qu'il avait subi l'influence de Phidias et de l'école attique; qu'elle n'est donc pas une preuve suffisante qu'il n'a pas fourni dans sa jeunesse le dessin du fronton oriental. Mais combien, en somme, ces indications du périégète sont suspectes ! Paiônios, en fait, commençait à peine sa carrière en 456, et le style de sa Nikê, retrouvée sur place, « interdit toute comparaison avec la scène de la course de chars ». (Cf. Picard, I, p. 362.)

Pour Alcamène, le cas est différent. Il fut l'élève et le rival de Phidias. Il fit deux statues dédiées par Thrasybule après l'expulsion des Trente en 403; si même ces œuvres étaient les dernières, si même le fronton occidental n'avait été terminé qu'en 456, nous devrions accorder à Alcamène une carrière aussi longue qu'à Agélaïdas et à Sophocle. Admettons-nous comme simplement possible qu'Alcamène, de Lemnos (ou d'Athènes ?) a connu Paiônios de Mendê, qu'il a pu l'assister, étant très jeune encore, et que le dessin du fronton occidental lui fut spécialement confié ? Qu'après cela il a pu s'attacher à Phidias quand celui-ci vint à Olympie, et le suivre à son retour dans Athènes ? D'autre part, si les frontons ont été simplement dessinés par Paiônios et Alcamène, et si leur exécution a été confiée à des sculpteurs du cru, on ne voit pas bien pourquoi le maître aurait eu besoin d'un aide; toutes ces suppositions conduisent donc à un cas très improbable. Si nous repoussons le témoignage de Pausanias quant à Alcamène, son affirmation

quant à Païônios s'en affaiblit d'autant. La conclusion la plus sage paraît être celle-ci : les assertions de Pausanias impliquent tant d'improbabilités que nous ne pouvons en tirer aucune déduction quant aux frontons d'Olympie ou aux deux artistes eux-mêmes, si tant est que les deux frontons soient de mains différentes. Et le problème demeure posé...

CALAMIS.

Cf. Collignon, I, pp. 394-409. — P. Paris, pp. 181-6. — Ch. Picard, I, pp. 347-350.

On a voulu attribuer à Calamis le même rôle pendant l'administration de Cimon que nous verrons jouer à Phidias pendant celle de Périclès. Son origine, nous dit-on, ne nous est pas connue; Collignon songe à une origine ionienne, d'après *Kalamoi*, localité voisine de Samos, et *Kalamaiôn*, mois du calendrier ionien; Paris le tient pour fils d'Athénien, sinon pour Athénien lui-même; E. Gardner, § 31, tout en reconnaissant que nous n'avons pas de base certaine quant à son origine, le juge Athénien d'après ses œuvres; mais une inscription d'Akraiphiai en Béotie nous fournit le nom propre *Kalammei[s]*; le sculpteur serait d'origine béotienne pour Sittl, *Archäologie der Kunst*, p. 591, n. 4.

L'époque où son talent se déploie, entre les guerres médiques et 450, nous est indiquée par plusieurs de ses œuvres :

groupe de chevaux de course en bronze, montés par des enfants, commandé par Hiéron de Syracuse pour Olympie, mis en place dans l'Altis par Deinoménès, fils d'Hiéron, en 467/466 (Paus. VI, 12, 1);

statue d'Ammon, pour Pindare, avant 441 (Paus. IX, 16, 1);

l'Apollon Alexikakos (« secourable ») du Céramique est antérieur de beaucoup à la peste d'Athènes de 430, qu'il passe pour avoir fait cesser (Paus. I, 3, 4).

Autres œuvres mentionnées :

groupe d'enfants adorants, offert à Zeus d'Olympie par les Agrigentins pour une victoire sur les Libyens et les Phéniciens maîtres de Motyê en Sicile (Paus. V, 25, 5);

Athéna Nikê aptère à Olympie, dédiée par les Mantinéens (Paus. V, 26, 6);

Asclépios chrysléphantin pour Sicyone;

Hermione, à Delphes, pour les Lacédémoniens (Paus. X, 16, 4);

Apollon colossal, de quarante-cinq pieds, en bronze, pour Apollonie du Pont (Strab. VII, 319); enlevé par Lucullus et placé au Capitole (coût: 500 talents = 3.125.000 francs or = £ 125.000. Plin. XXXIV, 29);

en Béotie, Dionysos en marbre de Paros pour Tanagra (Paus. IX, 20, 4);

Triton décapité (monnaie de Tanagra, Collignon, I, fig. 205; rapport douteux);

Hermès criophore (Paus. IX, 22, 1); Hermès aurait fait cesser une peste dont souffraient les Tanagréens, en portant un bélier autour de la ville (monnaies de Tanagra, Collignon, I, fig. 206). Collignon en étudie les répliques :

a) Copie très superficielle et de date tardive dans un marbre de Wilton House, collection Pembroke; cf. Paris, p. 182.

b) Copie archaïsante et libre dans le bas-relief d'un autel de marbre du Musée d'Athènes, fig. 207 = Paris 84, mais E. Gardner, après von Duhn et d'autres, objecte que l'Hermès du bas-relief est barbu, alors que les monnaies le montrent imberbe, et juge que l'Hermès de Wilton House est une reproduction archaïstique conventionnelle, de peu de valeur quant au style.

Aphrodite consacrée par Callias le Laccoploutos, « Trésor de la fosse » (*lakkos*, m.) à base retrouvée sur l'Acropole, *Kallias Hipponikou anethêke*[n]; c'est la Sosandra dont parle Lucien, quand, cherchant à former avec des traits pris aux statues célèbres le portrait de la Smyrniote Panthéa, il nous dit (*Dial. des portraits*, 6; *Dial. des Courtis.* III, 6, 2): « Sosandra et Calamis l'orneront de pudeur; son sourire sera auguste et discret comme celui de Sosandra, à qui elle empruntera aussi l'arrangement léger et gracieux de ses voiles, sauf que sa tête sera découverte. » Sosandra est une parodie de « Soteira », « la secourable », Elpinikê, sœur de Cimon, ayant épousé Callias en échange des cinquante talents donnés par celui-ci à Cimon pour le libérer de l'amende infligée à Miltiade, son père.

Quadriga de bronze, en collaboration, peut-être, avec Praxitèle l'Ancien (Plin. XXXIV, 71).

Donc, nous constatons chez Calamis des aptitudes multiples : il travaille le bronze, le marbre, l'or et l'ivoire. Il aborde une grande variété de sujets : groupes votifs, divinités, quadriges, chevaux de course. Properce et Ovide l'exaltent pour l'habileté qu'il déploie dans ses chevaux de bronze : *exactis Calamis se mihi iactat equis* (Prop. III, 9, 10); *equis semper sine aemulo expressis* (Pline, XXXIV, 71, cf. Ovid. *Pontic.* IV, 1, 33).

Pour Cicéron (*Brutus*, XVIII, 70) et Quintilien (XII, 10, 7), il a quelque raideur encore, moins pourtant que Canakhos et Callôn, mais Denys d'Halicarnasse loue la finesse (*leptotês*) et sa grâce (*kharis*); c'est pour lui le Lysias de la sculpture; Collignon le compare au maître florentin de la fin du XV^e siècle, époque aussi de transition, Mino da Fiesole (1430 ?-1484).

La grâce de l'expression et la délicatesse dans le rendu de la draperie sont donc les caractéristiques de Calamis; nous les avons observées dans les statues féminines; elles contrastent avec la grandeur et la majesté de Phidias et de Polyclète; or, la simplicité et la sincérité de Phidias sont dues à une influence dorienne; Calamis est donc le représentant le plus parfait du style attique pur, qui grandit dans les statues féminines de l'Acropole et devient outrancier dans Callimaque et beaucoup plus tard dans les bas-reliefs néo-attiques.

Collignon, après d'autres, considère l'Apollon Choiseul-Gouffier, marbre du British Museum, comme la copie fidèle d'un original de bronze de cette époque, et en rapproche une statue de marbre trouvé à Athènes (1862), près du théâtre de Dionysos, statue dénommée Apollon à l'Omphalos, d'après une base de marbre qui lui est étrangère. Waldstein, combattu par Collignon et Paris, attribue l'original à Pythagoras de Rhégion (*Journal of Hellenic Studies*, I, 1880, pp. 168-201; *Essays on the art of Pheidias*, 1885, p. 323) et y voit un pugiliste; Conze, Furtwängler et Winter songent à l'Apollon Alexikakos de Calamis; Collignon croit que de toute façon l'œuvre est attique, qu'elle date de 460 à 450 et qu'elle est aussi contemporaine de Calamis. E. Gardner ne croit pas à une parenté quelconque avec notre sculpteur; la question reste ouverte. Dans cette dernière hypothèse, nous n'aurions donc aucune copie d'une œuvre quelconque de Calamis.

PYTHAGORAS

De Rhégion peut-être; d'origine samienne; signature à Olympie *Pythagoras Samios*. Pline et Diogène Laërce ont tort de distinguer deux sculpteurs de ce nom, l'un de Rhégion, l'autre de Samos. Il faisait partie des Samiens qui, en 496, s'établirent à Zancélé (Grande-Grèce) et devinrent les sujets du tyran Anaxilas de Rhégion. D'après les textes, disciple de Cléarkhos de Rhégion. Longue série de statues d'athlètes :

celle d'Astylos de Crotona, trois fois olympionique (488, 484, 480); la statue est antérieure à la victoire de 484, Astylos s'étant donné après cette date pour Syracusain (Paus. VI, 13, 1);

à Olympie, base de la statue du pugiliste locrien Euthymos, trois fois vainqueur (484, 476, 472); statue postérieure à sa victoire de 472 (Paus. VI, 6, 14; inscr.);

d'après Pline, statue d'un pancratiaste consacrée à Delphes; Pythagoras aurait ici remporté le prix sur Myron; plus que douteux; d'après Benndorf, réplique dans une stèle funéraire d'Halimonte.

Autres statues athlétiques pour l'Altis d'Olympie :

Protoleos de Mantinée (Paus. VI, 6, 1);

Dromeus de Stymphale (Paus. VI, 7, 10);

Léontiscos de Messine (Paus. VI, 4, 3);

Mnaséas de Cyrène, dit le Libyen (Paus. VI, 13, 7);

char de bronze de Cratisthénès, fils de Mnaséas, avec une Nikè à côté du vainqueur (Paus. VI, 18, 1); *anno 448*;

citharode Cléon de Thèbes, surnommé *dikaïos*, « le juste », parce que lors de la prise de Thèbes par Alexandre, un fugitif cacha dans un pli du vêtement une somme d'or qu'il retrouva à son retour (Plin. XXXIV, 59, Athén. I, 19B);

Persée avec talonnières (Dion Chrys. XXXVII, 10. Renseignement suspect ou franchement erroné);

Étéocle et Polynice;

Europe et le taureau, à Tarente;

Apollon Pythoctone, à Delphes;

Philoctète blessé dans l'île de Lemnos, à Syracuse (pierres gravées, cf. Collignon, I, fig. 211, 212).

Appréciations de l'antiquité : pour Pausanias (VI, 4, 3) « il excelle entre tous dans la plastique ». Selon Pline (H. N.

XXXIV, 59), *Hic primus nervos et venas expressit capillumque diligentius*. D'après Diogène Laërce (VIII, 46) « il semble avoir le premier atteint le rythme et la symétrie » (symétrie : rapport exact des parties entre elles; statique de la sculpture; — rythme : système de changements produisant une harmonie constante des parties du corps quand il est en mouvement; dynamique de la sculpture).

MYRON

Pline XXXIV, 57. — Collignon, I. p. 462-484. — Paris, p. 186-197. — Ch. Picard, I., p. 367-374.

Plus encore que Calamis, Myron est placé par toute l'antiquité au premier rang des sculpteurs, et mainte fois on le trouve associé à Phidias, Praxitèle, Polyclète et Lysippe. Cette fois, si nous n'avons pas d'originaux, nous avons tout au moins des copies de certaines de ses œuvres les plus fameuses, qui nous permettent d'apprécier son style. Lucien décrit le Discobole dans le dialogue du *menteur* (18) : « Il se penche pour lancer le disque, tournant le visage vers la main qui le tient, et fléchissant légèrement une jambe, comme pour se redresser, une fois le disque lancé. » La première impression à la vue d'une des nombreuses copies qui existent du Discobole (liste dans Collignon, I, 473, n. 1) est toute d'étonnement et même d'incrédulité; l'habileté technique, l'attitude tourmentée, « contournée et laborieuse » (*distortum et elaboratum*, Quint. II, 13, 10), comme pour accroître les difficultés, semblent tout d'abord incompatibles avec une période de transition où la sculpture s'affranchissait graduellement de la raideur archaïque. Mais le fait est parfaitement sûr et l'identification certaine.

Myron est l'aîné des trois grands sculpteurs de la seconde moitié du V^e siècle, les autres étant sans conteste Polyclète et Phidias. Il faut noter que nombre des copies du Discobole appartiennent à une époque tardive et qu'elles ont substitué à la fraîcheur et à la vigueur de l'original un caractère relativement banal. Pour le style et la position, la seule copie digne de confiance est la belle statue de marbre découverte en 1781 sur l'Esquilin et qui, sans quitter Rome, a passé du palais Massimi alle Colonne au palais Lancelotti. Le tronc de palmier a été

imaginé par le copiste et dénature la silhouette en l'alourdisant. Il y a ici une sécheresse et une précision dans le rendu des muscles qui rappellent les Tyrannoctones, auxquels on doit comparer aussi l'œuvre pour la vigueur et même la violence de l'acte; Myron est donc le successeur direct de Critios et de Nésiotès, et le plus grand représentant de l'école athlétique attique, comme Calamis représente l'école attique gracieuse. Mais il y a contraste entre le groupe des Tyrannoctones, figurés au moment où ils se précipitent pleins d'énergie, et le discobole, saisi dans l'instant de repos qui précède le jet du palet.

Myron était d'Eleuthères, sur les frontières de l'Attique et de la Béotie; il vécut et travailla dans Athènes, et ses élèves furent des Athéniens; on nous dit qu'il fut lui-même, avec Phidias et Polyclète, l'élève d'Agélaïdas d'Argos. Néanmoins, son œuvre, par l'originalité, par le caractère du style, par le type de figure qu'il préfère est essentiellement attique, et n'a rien des formes solides, massives, carrées, propres aux Argiens.

Une des plus célèbres parmi ses statues d'athlète était celle du coureur Ladas, laconien ou plus probablement argien, vainqueur à Olympie dans la course longue (*dolikhos*), et mort de fatigue après sa victoire; c'était un coureur saisi au vol (cf. *Anthol.* IV, 185. 318). Date: avant 467 ?

La génisse de bronze de Myron était, nous dit-on, une merveille de naturel; l'œuvre existait encore à Athènes du temps de Cicéron; puis, elle vint à Rome orner le Forum de la Paix, construit par Vespasien; toute une série (trente-six) d'épigrammes de l'Anthologie loue cette œuvre et l'intensité de vie qui s'y révèle, mais on ne peut dégager de ces louanges aucun trait précis; et ce n'est pas sans réserves qu'il faut reconnaître une réplique de la vache de Myron dans un bronze d'Herculanum, aujourd'hui au Cabinet des médailles (Paris, fig. 89; Collignon, I, fig. 245), malgré ses qualités: démarche indolente, anxiété de la tête, réalisme.

Parmi les œuvres mentionnées par Pline, se trouve un satyre admirant les flûtes et Athéna (*admirantem tibias et Minervam*, XXXIV, 57); c'est à coup sûr le groupe dont parle Pausanias et qui se trouvait sur l'Acropole d'Athènes: « Athéna frappant le Silène Marsyas, parce qu'il avait saisi les flûtes, alors que la déesse voulait que personne ne les ramassât ». Pausanias

(I, 24, 1) n'en mentionne pas l'auteur. Répliques sur une monnaie de bronze d'Athènes (Collignon, I, fig. 240), — une oïnokhoê à figures rouges de Berlin (fig. 241) et un vase de marbre à relief, de l'ancienne collection Finlay, aujourd'hui à Athènes (fig. 242); à l'aide de ces répliques, on a pu identifier une statue de marbre du Musée du Latran, découverte en 1823 sur l'Esquilin, laquelle est le Marsyas du groupe; un petit bronze du British Museum, trouvé à Patras, bien que travaillé dans le goût d'une époque plus récente, reproduit le même style (Collignon, I, fig. 244). D'après le mythe, Athéna inventa les flûtes, mais les rejeta en constatant qu'elles défiguraient le visage; Marsyas les ramassa, apprit à en jouer, puis provoqua Apollon et fut écorché pour sa présomption. La légende symbolise de nouveau la lutte entre la Grèce et la barbarie. Le moment choisi par Myron est caractéristique : Marsyas s'avancant pour ramasser les flûtes aperçoit soudain la déesse; sa surprise est visible dans le brusque rejet du corps en arrière et dans l'expression du visage, car nous avons pour la tête une copie plus fidèle, à savoir une tête de marbre de la collection Barracco (Collignon, *Mél. d'arch. et d'hist. de l'Ec. franç. de Rome*, t. X, 1890, pl. II). Myron choisit ici la pause momentanée qui suit le mouvement de recul, comme dans le discobole il a choisi la pause momentanée qui précède le mouvement violent.

D'autres œuvres de Myron ne nous sont guère connues que de nom : une Hécate à Egine (Paus. II, 30, 2);

Apollon pour Ephèse, enlevé par Antoine, rendu par Auguste;

Apollon enlevé par Scipion de quelque ville grecque, donné par lui aux Agrigentins, volé par Verrès;

Dionysos d'Orchomène, enlevé par Sylla et dédié par lui sur l'Hélicon (Paus. IX, 30, 1);

un Héraclès, qui vint à Rome;

un Héraclès qui appartient au Mamertin Héïus, victime de Verrès. Notez le goût prononcé des Romains pour les œuvres de Myron.

Groupe colossal, en bronze, de Zeus, Athéna et Héraclès, pour l'Héraion de Samos, enlevé par Antoine; Auguste ne rend

que l'Athéna et l'Héraclès et consacre le Zeus dans le temple de Jupiter tonnant (Strab. XIV, 637).

Pausanias a vu sur l'Acropole le groupe de Persée tuant Médée. L'Érechthée tuant Immarados, qu'il signale près du temple d'Athéna Polias, est sans doute celui de Myron.

Tatien mentionne de lui une Nikê sur un taureau; suspect. La « Vieille femme ivre » dont parle Pline, doit être d'un artiste homonyme, un Pergaménien du III^e siècle.

Les *pristae* de Pline sont-ils des scieurs de long (*pristai*), des monstres marins, des personnages se livrant à un jeu de bascule (Murray, *Cl. Rev.*, 1887, p. 3), ou des athlètes, en lisant avec Loeschcke *pyctas* pour *pristas* ? *Non liquet*.

Myron était un des plus fameux toreuticiens de l'antiquité; ses pièces d'argenterie étaient fort prisées par les Romains de l'époque impériale; pourtant, il semble avoir presque exclusivement employé le bronze; il usait de la composition délienne, et non de l'éginète, préférée par Polyclète.

Ce qui a le plus frappé les écrivains en Myron, c'est la vie de ses statues; c'est la dominante de toutes les épigrammes sur sa vache; Pétrone (88) dit de lui: *paene hominum animas ferarumque aere comprehenderat*. C'est un audacieux, un novateur; Pline dit à bon droit qu'il a « multiplié la vérité », c'est-à-dire qu'il a accru le nombre de situations où la figure humaine pouvait être représentée d'une façon réaliste. Il est séduit par l'énergie physique, à laquelle il applique un singulier don d'observation, et possède de rares aptitudes pour la saisir sous ses aspects le plus expressifs. Mais, quoique réaliste, il cherche comme toute son époque le type généralisé; son Discobole est le *type* de l'athlète dans un mouvement donné, Myron négligeant les accidents particuliers et les déformations de la vie individuelle.

CLICHÉS

44. Restauration du fronton oriental du temple de Zeus à Olympie (Musée Syngros, à Olympie).

45. Restauration du fronton occidental du temple de Zeus à Olympie (ibid.).

46. Apollon, figure centrale du fronton Ouest (ibid.).

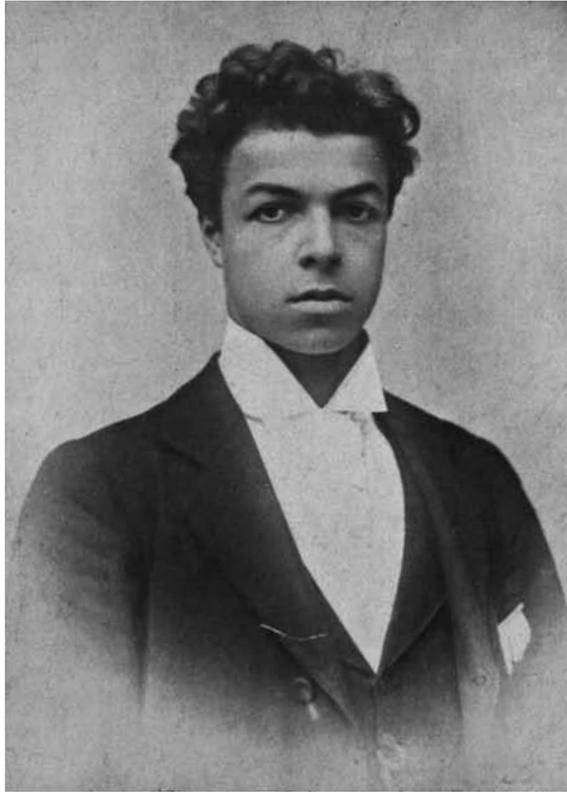
47. Vieillard assis, contemplant la scène; fronton Est (ibid.).

48. Métope du temple de Zeus à Olympie; Héraclès et Atlas avec les pommes des Hespérides (ibid.).

49. Métope du temple de Zeus à Olympie: Héraclès et le Taureau crétois (Louvre et Musée Syngros).

50. Discobole Lancelotti, d'après Myron (Rome, Palazzo Lancelotti).

51. Copie d'après la statue de Marsyas par Myron (Rome, Musée du Latran).



Chronique Universitaire

A LA MEMOIRE D'ARMAND KLEEFELD

(1880—1902)

La plupart de ses condisciples ont dépassé la cinquantaine, quelques-uns sont déjà grand-pères.

Je le revois encore à l'âge de 11 ans ; nous étions en 6^e latine à l'Athénée de Bruxelles. Large de carrure, bien musclé, de grands yeux noirs et ardents, un teint basané, des cheveux noirs et soyeux tombaient en larges ondulations sur son front ; parlant avec autorité, assez réservé avec ses camarades, mais d'un dévouement à toute épreuve pour ceux qu'il avait en affection. D'emblée, il s'était adjugé la seconde place dans notre classe. Le premier était Maurice Sand, le brillant avocat que nous admirions déjà alors tous pour l'aisance et la méthode avec laquelle il abattait la besogne.

Armand Kleefeld avait un esprit profond, chercheur ; les mathématiques et la philosophie étaient son domaine préféré ; notre professeur de rhétorique nous faisait faire à tour de rôle des conférences littéraires. Très mordant, il nous traitait avec morgue quand nous ne nous étions pas montrés à la hauteur de notre tâche. Kleefeld lui inspirait du respect.

Quelle belle conférence il nous fit sur Rousseau : ses 17 ans s'étaient enthousiasmés de la fraîcheur et de l'idéalisme du grand écrivain qui avait voulu rénover la société. Mais les sciences exactes l'attirent surtout. Francotte, notre professeur de chimie le prend en affection.

A cette époque le sport n'avait pas encore conquis la place qu'il occupe actuellement : Kleefeld adorait les exercices de grand air et de souplesse. Ah ! les bonnes parties de « Roi dans les barres » qu'on jouait dans le préau ouvert. Le jeudi et le dimanche nous allions à l'Allée Verte louer des you-yous qui nous emmenaient jusqu'au Marly, au « Jardin de l'Amour » qui descendait jusqu'à la berge du canal.

En 1897 nous quittons l'Athénée ; on se sépare. Kleefeld, Docquier, Lavand'homme qui s'installera à Nivelles et moi, nous décidons de faire des études de médecine.

Maurice Sand, Fritz Defays, mort récemment, Mahy, qui entrera dans la magistrature, Model, vont devenir avocats, Lucien Beckers

sera ingénieur, Paul Dumont fera le doctorat en philosophie et lettres, Wolfs, la pharmacie.

La forte préparation que nous avons eue à l'Athénée en chimie et en physique nous permet de réunir les deux premiers examens en une épreuve unique. Kleefeld, très calé, passe avec grande distinction, brillamment, devant nous tous; mais comme s'il pressentait que sa vie serait courte, il met les bouchées doubles. Le goût des recherches physiologiques l'amène à élaborer (à l'Institut de Physiologie) un mémoire sur le mécanisme physiologique des anesthésies; excellent travail pour l'époque.

Hector Denis était notre professeur de psychologie; son beau masque tout imprégné d'une flamme généreuse, sa parole éloquente, à laquelle un timbre voilé ajoutait je ne sais quel accent douloureux; nous transportait d'enthousiasme.

Kleefeld publie une étude de psychologie physiologique. Bien que datant de plus de 30 ans cette étude sur l'idée fixe chez les aliénés, se lit encore avec grand intérêt. Sans doute, les recherches anatomopathologiques et psychophysiologiques n'ont pas apporté la preuve de l'exactitude de la thèse — de l'hypothèse plutôt — émise par l'auteur qui attribuait l'idée fixe à une orientation spéciale, devenue définitive des neurones.

Mais l'étude clinique des cas observés par l'auteur ou relevés dans la littérature est faite avec une méthode et une judicieuse faculté d'analyse qui étonnent chez un jeune homme qui n'avait pas terminé sa candidature en médecine. Armand Kleefeld avait compris notamment le rôle important des habitudes et des émotions dans la genèse des troubles mentaux comme dans toute notre vie intellectuelle et affective. Il prévoyait l'orientation d'une grande partie des travaux de psychologie pathologique (Dr Alexander).

Au cours de la première candidature en médecine, Kleefeld nous fait ses adieux; il a obtenu une bourse au Collège flamand de Bologne, où il poursuivra désormais ses études. Il publie encore dans une revue médicale française un travail consacré à l'action de l'alcool sur les neurones: il montre le désordre physiologique dû à l'intoxication cérébrale amenée par l'absorption des boissons spiritueuses. Il se sent heureux à Bologne sous l'égide de Don Ungarelli, dont il vante l'esprit tolérant et large; il nous a laissé une curieuse étude sur la vie estudiantine de Bologne, publiée dans cette même revue en 1900.

Dans un style imagé il évoque la beauté de la petite ville et la douceur de la vie dans cette atmosphère lumineuse; avec un sens critique non dépourvu d'humour, il montre l'influence néfaste qu'exerçait il y a 30 ans, sur le milieu estudiantin, le déchainement

des passions politiques; pas ou peu d'exercices pratiques parce que les laboratoires sont d'une extrême pauvreté — nous sommes peut-être un peu mieux partagés à Bruxelles, mais nos crédits de laboratoire sont encore bien insuffisants. — Kleefeld déplore que les étudiants au lieu de se livrer à l'étude, perdent un temps considérable à s'échauffer dans des discussions aussi vaines que passionnées. C'est une page des mœurs italiennes d'il y a 30 ans que j'ai relue récemment avec plaisir.

Soudainement nous apprenons à Bruxelles que le jeune étudiant vient d'être atteint d'une fièvre typhoïde de caractère grave, toxique; à cette époque le typhus régnait en Italie de façon endémique; on n'avait pas encore fait là-bas les progrès en hygiène qui sont réalisés maintenant dans toute l'Europe Occidentale; la vaccination anti-typhique était encore inconnue: Armand Kleefeld succombe en quelques jours, à peine âgé de 22 ans. « Une jeunesse aussi bien remplie faisait présager pour l'avenir une carrière médicale et scientifique des plus brillantes » écrivit Maurice Sand dans une note biographique peu de temps après la mort de notre ami. Ce fut une grande perte pour sa famille, ses amis, l'Université.

Voilà près de 30 ans qu'il a disparu, mais sa mémoire est restée vivace dans le souvenir de ses contemporains.

Dans une belle pensée de généreuse piété, ses frères ont voulu perpétuer la mémoire du jeune étudiant qui leur avait toujours témoigné tant de tendre sollicitude, et qui repose là-bas à la Chartreuse de Bologne; ils se sont souvenus, eux les cadets, du frère aîné dont ils étaient si fiers et dont ils admiraient la belle intelligence. Ils ont fondé un prix annuel de 6.000 francs qui sera remis pour la première fois cette année au meilleur interne des Hôpitaux de Bruxelles.

Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de gratitude de la Faculté de médecine et du corps estudiantin.

D^r Ch. COHEN.

*Chargé de la clinique de médecine
infantile à l'Université de Bruxelles*

Le 13 mai 1930

Dirigée par un Comité présidé par M. Joseph Bédier, de l'Académie Française, et composé de MM. Fernand Baldensperger, Paul Hazard, Jean Malys, Paul Mazon, Jean Plattard, Fernand Roches, Mario Roques, Désiré Roustan et Gonzague Truc,

la collection

LES TEXTES FRANÇAIS

COLLECTION DES UNIVERSITES DE FRANCE

est publiée sous les auspices
de l'ASSOCIATION
GUILLAUME BUDÉ



22 volumes sont parus
à l'heure actuelle

Dernières publications :

RACINE. — <i>Théâtre</i> , présenté par Gonzague TRUC.	Tome I	fr. 18.00
	Tomes II, III, IV et dernier, le vol.	fr. 19.50
Chevalier DE MERE — <i>Œuvres complètes</i> , tome I		fr. 27.00
	Tome II	fr. 24.00
	Tome III et dernier	fr. 25.50
MONTESQUIEU. — <i>Lettres Persanes</i> , deux volumes		fr. 36.00
B. DE SAINT-PIERRE. — <i>Paul et Virgine</i>		fr. 19.50
CHATEAUBRIAND. — <i>Atala, René</i>		fr. 18.00
STENDHAL. — <i>Le Rouge et le Noir</i>		fr. 39.00
BAUDELAIRE. — <i>Les Fleurs du Mal</i>		fr. 19.50

LES TEXTES FRANÇAIS sont appelés à constituer le Corpus de la littérature française du XVI^e au XIX^e siècle inclus.

Cette collection est, en effet, la première qui donne l'ensemble de notre littérature dans des textes définitifs, sous une forme unifiée de demi-luxe et à un prix modéré. C'est dire qu'elle comblera de nombreuses lacunes dans les bibliothèques dont elle RENOUVELLERA LE FONDS. Il n'est désormais plus possible à un homme cultivé de se contenter de textes qui ne sont pas scientifiquement mis au point et de volumes sur des papiers périssables.

Les caractères employés sont appropriés au texte. Ce sont le Garamond pour le XVI^e siècle, le Jenson pour le XVII^e, le Fournier pour le XVIII^e et le Didot pour le XIX^e.

Les papiers sont de premier ordre : Auvergne pur chiffon traité à la main (200 exemplaires numérotés au prix moyen de 40 francs) biblio-pelure India (300 exemplaires numérotés, au prix moyen de 90 francs) et enfin, pour l'édition ordinaire, un vélin spécialement filigrané exempt de toute pâte de bois mécanique.

La collection est en vente, en France et à l'étranger, chez tous les bons libraires, qui donneront à son sujet les renseignements désirables. En outre, les libraires envoient des prospectus sur demande.

LES TEXTES FRANÇAIS sont un événement littéraire, capital pour le maintien en France et l'expansion à l'étranger de notre culture nationale.

Achetez les TEXTES FRANÇAIS chez votre libraire.

Table des articles parus pendant la 35^e année 1929-1930

Articles originaux

ANGEL, Jacques , <i>La Yougoslavie et ses voisins</i>	340
BOISACQ, Emile , <i>La sculpture grecque. Le cinquième siècle (480-400)</i>	369
BOURQUIN, Maurice , <i>La Belgique et l'Europe</i>	264
CHARLIER, Gustave , <i>Victor Hugo et Franz Steven</i>	357
DUPREEL, Eugène , <i>La deuxième vertu du XIX^e siècle</i>	35
GREGOIRE, Henri, et KUGENER, M.-A. , <i>La vie de Porphyre, évêque de Gaza, est-elle authentique?</i>	53
GREGOIRE, Henri , <i>Le Recueil des Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres</i>	300
GUISLAIN, Albert , <i>Des droits du savant sur ses découvertes</i>	67
GUTT, Camille , <i>Versailles-La Haye</i>	242
HERMANN, Léon , <i>Recherche sur la biographie de Caecilius Balbus</i>	132
LIENARD, Edm. , <i>Le problème de Caecilius Balbus</i>	119
NOULET, E. , <i>Les derniers écrits de M. Paul Valéry</i>	277
SERVAIS, Jean , <i>La situation de l'Université pendant la XCV^e année académique</i>	I
SFORZA, Comte , <i>Les Etats-Unis d'Europe</i>	103
SIEGFRIED, André , <i>La politique étrangère des Etats-Unis et l'expansion américaine</i>	227
SMETS, Georges , <i>Le matriarcat et l'évolution</i>	12
VERMEÏL, Edmond , <i>De la fidélité des clercs ou des rapports entre pensée allemande et pensée occidentale</i>	329
<i>Commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Ecole de Commerce de l'Université de Bruxelles</i>	139

Chronique scientifique

DEVAUX, Philippe , <i>Les systèmes philosophiques</i>	209
--	-----

Variétés

DEVAUX, Philippe , <i>Aristote ou Russell?</i>	308
GREGOIRE, Henri , <i>L'étymologie de « Tortue »</i>	305
HOMES, Georges , <i>Dans l'ancre du Super</i>	91
M.-eff. Wladimir , <i>La fondation d'un Institut Polytechnique en Russie pendant la Révolution</i>	192
NISOT, Marie-Thérèse , <i>Législations récentes sur la nationalité de la femme mariée</i>	95
PEETERS, F. , <i>La langue américaine et son dernier commentateur</i>	164

Union des Anciens Etudiants de l'Université Libre de Bruxelles

Assemblée générale statutaire du 2 novembre 1929. Rapports du Secrétaire et du Trésorier	219
---	-----

Chronique universitaire

Excursion géographique interuniversitaire belge, par A. H.	98
Les réunions de Physique de Bruxelles	215
Thèses et dissertations	216
Manifestation Michel Huisman	313
A la Société de Philosophie	326
Chaires vacantes à l'Université de Bruxelles	327
Cours de <i>vacances</i> de l'Université de Nancy	328
A la mémoire d'Armand Kleefeld, par le docteur COHEN	387

Table des ouvrages analysés dans la Bibliographie

Classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs

AMMOUN, Fouad , <i>La Syrie criminelle</i> , par P. C.	90
ANGEL, J. , <i>Histoire contemporaine (depuis le milieu du XIX^e s.)</i> , par L. L.	99
ANGEL, J.; CAHEN, L.; GUYOT, R.; LAJUSAN, A.; RENOUVIN, P., et SALOMON, H. , <i>Manuel de politique européenne. Histoire diplomatique de l'Europe (1871-1914) publié sous la direction de M. Henri Hauser</i> , par Frans VAN KALKEN	32
BALOGH, Elémer , <i>Travaux de l'Académie Internationale de Droit comparé. Série I : Les sources du droit positif. Fascicule I : Orient (Egypte, Palestine, Chine, Japon)</i> , par G. C. ...	19
BARBARIN, P. , <i>La géométrie non euclidienne</i> , par P. L. ...	27
BERGMANS, Paul , <i>La typographie musicale en Belgique au XVI^e siècle</i> , par Ch. V. D. B.	114
BOLSEE, J. , <i>La grande enquête de 1389 en Brabant. Textes publiés sous les auspices de la Commission Royale d'Histoire</i> , par P. BONENFANT	69
BONNECASE, Julien , <i>Humanisme, classicisme, romantisme dans la vie du droit. A propos du deuxième Congrès des Juristes Polonais, à Varsovie (septembre 1929)</i> , par G. C. ...	92
BONNESEN, T. , <i>Les problèmes des isopérimètres et des isépiphanes</i> , par R. G.	125
BOURGEOIS, E. , <i>Ce qu'il faut connaître du passé de la France</i> , par Léon LECLÈRE	30
BOUCHE, Benoit , <i>L'éducation morale</i> , par L. L.	11
BOUTARIC, A. , <i>Les ondes hertziennes et la télégraphie sans fil</i> , par Georges HOMÈS	22
BRAFFORT, Louis , <i>Essai de contribution à l'évolution du droit pénal</i> , par Léon Cornil	85
BROUCKE, Jeanne , <i>L'empire arabe d'Ibn Séoud</i> , par L. L. ...	10
BRUNET, P. , <i>Maoupertuis. I. Etude biographique; II. L'œuvre et sa place dans la pensée scientifique et philosophique du XVIII^e siècle</i> , par Ph. DEVAUK	53

CARTAN, E. , <i>Leçons sur la géométrie des espaces de Riemann</i> , par R. G.	23
CHAPLET, Pierre , <i>La famille en Russie soviétique. Etude historique et juridique</i> , par G. C.	43
CHOME, Albert , <i>Equilibres: Esquisse d'une doctrine d'action</i> , par M. V.	78
COLLINET, Paul , <i>Le rôle de la doctrine et de la pratique dans le développement du droit romain privé au Bas Empire</i> , par G. C.	14
COMBES, Raoul , <i>La vie de la cellule végétale. II. Les enclaves de la matière vivante</i> , par M. H.	97
CORTOT, Alfred , <i>La musique française de piano</i> , par Ch. V. D. B.	115
CRICK, Lucien , <i>L'exposition d'art populaire au Palais des Beaux-Arts</i> , par M. V.	80
CUVELIER, J. , <i>Inventaire des Archives de la ville de Louvain</i> , t. II, par P. BONENFANT	104
DE BOUARD, A. , <i>Manuel de diplomatie française et pontificale. T. I.</i> , par LÉON LECLÈRE	71
DEGUENT, R. , major du Génie. <i>Les inondations du front belge (1914-1918)</i> , par H. DE HOON	7
DEL COURT, J. , <i>Grammaire descriptive de l'anglais parlé</i> , par P. DE R.	37
DESONAY, F. , <i>Le rêve hellénique chez les poètes parnassiens</i> , par M. L.	38
ENRIQUES, F. , <i>Questions relatives aux mathématiques élémentaires. Fascicule I : L'évolution des idées géométriques dans la pensée grecque. Point, ligne, surface</i> (traduction par M. Solovine), par P. L.	25
CALCANO, Salvatore , <i>Annuario di Diritto comparato e di Studi legislativi a cura del Segretario generale del l'istituto di Studi legislativi</i> (vol. II et III), par G. C.	19
GAY, G. J. , et FISHER, H.-H. , <i>Public relations of the Commission for relief in Belgium. Documents</i> , par L. L.	105
CODEFROY, Eugène , <i>Le royaume d'Italie. Son organisation nouvelle. Réforme constitutionnelle de 1925. Régime des cultes, Concordat de 1929</i> , par G. C.	47

COHIN, Ferdinand , <i>L'art de La Fontaine dans ses fables</i> , par G. CH.	108
HAUVETTE, Henri , <i>La France et la Provence dans l'œuvre de Dante</i> , par G. CH.	107
HUBERT, Eug. , <i>Correspondance de Bouteville</i> , t. I, par L. LECLÈRE	29
HUVELIN, Paul , <i>Etudes d'histoire du droit commercial romain (Histoire externe. Droit maritime)</i> , par G. C.	42
ISABEY, I. , <i>Cours de chimie à l'usage des candidats à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales et aux Instituts de Chimie</i>	49
JANET, Maurice , <i>Leçons sur les systèmes d'équations aux dérivées partielles</i> , par R. G.	124
JOFE, B. , <i>De l'application par le juge d'un Etat des lois pénales étrangères</i> , par M. V.	21
JOSSERAND, Louis , <i>Cours de droit civil positif français conforme aux programmes officiels des Facultés de Droit. Tome I : Théorie générale du droit et des droits, les personnes, la famille, la propriété et les autres droits réels principaux</i> , par G. C.	16
JOSSERAND, Louis , <i>Cours de droit civil positif français conforme aux programmes officiels des Facultés de Droit. Tome II : Théorie générale des obligations, les principaux contrats du droit civil, les sûretés</i> , par G. C.	80
JULLIAN, C. , <i>Au seuil de notre histoire</i> , t. I, par L. L.	104
KOROSEC, Viktor , <i>Die Erbenhaftung nach römischen Recht. Erster Teil : Das Zivil- und Amtsrecht</i> , par G. C.	13
KRAITCHIK, M. , <i>Recherches sur la théorie des nombres. T. II : Factorisation</i> , par A. E.	93
LAMEERE, A. , <i>Précis de zoologie. Tome II, fasc. I. Les coelomates (caractères fondamentaux), les vers orthosomes dioïques</i> , par M. S. L.	48
LANDAU, Ed. , <i>Darstellung und Begründung einiger neuerer Ergebnisse der Funktionentheorie</i>	95
LANSON, Gustave , <i>Les essais de Montaigne, étude et analyse</i> , par G. CH.	106

LAURES, C. , <i>Les bases de la géométrie et de la physique</i> , par P. L.	27
LEFEBVRE, CUYOT et SAGNAC , <i>La Révolution française</i> , par L. LECLÈRE	57
LECRAS, Jules , <i>La littérature en Russie</i> , par M. V.	76
LESPEL, Jules , <i>Le gouvernement local aux Etats-Unis</i> , par Edouard LAMBERT	82
LEVY, Emmanuel , <i>La paix par la justice</i> , par G. C.	18
LUCAS, Henry-Stephen , <i>The Low Countries and the hundred Year's War</i> , par J. DE STURLER	63
MARX, Karl , <i>Œuvres politiques. T. I : Palmerston; T. II. Lettres sur l'Angleterre</i> (traduction J. Molitor. Introduction et notes de M. Riazanof), par M. V.	21
MASSE, H. , <i>L'Islam</i> , par L. L.	113
MASSART, R. , <i>Notions d'algèbre et de géométrie analytique accompagnées de l'étude des applications usuelles</i> , par R. G.	123
MIROT, L. , <i>Manuel de géographie historique de la France</i> , par Léon LECLÈRE	70
MOBERG, Carl-Allan , <i>Ueber die schwedischen Sequenzen</i> , par Ch. V. D. B.	119
NONU, Jean-Mircea , <i>Essai critique sur la thèse du président Hoover concernant les dettes interalliées</i> , par M. V.	75
NONU, Jean-Mircea , <i>La balance des comptes des Etats-Unis</i> , par M. V.	76
PHILIPPIN, Albert , <i>Le Pacte de Constitut. Acto de pecunia constituta</i> , par G. C.	41
PICARD, Emile , <i>Leçons sur quelques équations fonctionnelles avec des applications à divers problèmes d'analyse et de physique mathématique</i> (rédigées par Eugène BLANC)	24
PICARD, Emile , <i>Leçons sur quelques problèmes aux limites de la théorie des équations différentielles</i> , par R. G.	125
PIERARD, Arthur , <i>Divorce et séparation de corps. T. III</i> , par M. V.	81
PIETZSCH, Gerhard , <i>Die Klassifikation der Musik von Boetius bis Ugolino von Orvieto</i> , par Ch. V. D. B.	120
RABINOWICZ, Léon , <i>La lutte moderne contre le crime</i> , par Léon CORNIL	88

RABINOWICZ, Léon , <i>Mesures de sûreté. Etude de politique criminelle.</i> par P. C.	86
RINCHON, Dieudonné , <i>La traite et l'esclavage des Congolais, par les Européens</i>	73
RIVAUD, Albert , <i>Les grands courants de la pensée antique,</i> par VAN MOLLE	52
ROLLAND, Romain , <i>Beethoven : les grandes époques créatrices</i> (2 ^e édit.), par Ch. V. D. B.	40
ROMEYER, Blaise , <i>Saint Thomas et notre connaissance de l'esprit humain</i> , par P. D.	1
RONCA, Luigi , <i>Gerolamo Frescobaldi</i> , par Ch. V. D. B. ...	116
ROUBIER, Paul , <i>Les conflits des lois dans le temps</i> , par G. C.	91
SEE, Henri , <i>Evolution et révolution</i> , par M. V.	56
SEIFFERT, Max , <i>Niederländische Bild-Motetten vom Ende des 16. Jahrhunderts. 2. Hefte</i> , par Ch. V. D. B.	114
SOLANSKY, Adolf , <i>German administration in Belgium</i> , par Frans VAN KALKEN	62
SORTAIS, Gaston , <i>Le cartésianisme chez les Jésuites français au XVII^e et au XVIII^e siècle</i> , par P. D.	2
SOUILHE, Joseph, et CRUCHON, Georges , <i>Aristote : l'Ethique Nicomachéenne</i> (livres I et II). Traduction et commentaire par VAN MOLLE.	51
SPINOZA , <i>Œuvres traduites et annotées par Ch. Appuhn.</i> (Tome II : Traité politique, lettres), par P. D.	29
STROUX, Johannes, et WENCER, Léopold , <i>Die Augustus. Inschrift auf dem Marktplatz van Kyrene</i> , par G. C.	12
TERRY, Charles-Sanfort , <i>John-Christian Bach</i> , par Ch. V. D. B.	117
TIBERCHIEN, Albert , <i>Bibliographie de l'œuvre de Guillaume Tiberghien 1819-1901</i> , par L. L.	10
TRENTIN, Silvio , <i>Les transformations récentes du droit public italien</i> , par G. C.	17
VAN HOUTTE, H. , <i>Les occupations étrangères en Belgique sous l'ancien régime</i> , par Léon LECLÈRE	60
VAN KALKEN, F. , <i>La Belgique contemporaine</i> , par L. LECLÈRE	100

VAN KAN, J. , <i>Les efforts de codification en France</i> , par G. C.	15
ZUNZ, Edgard , <i>Eléments des pharmacodynamie générale</i> , par J. LA BARRE	96
<i>L'Annuaire des Bibliothèques, 1930, publié sous la direction de M. Ch. Depasse, inspecteur des Bibliothèques Publiques au Ministère des Sciences et des Arts</i> , par H. K.	121
<i>Les constitutions modernes : Europe, Afrique, Asie, Océanie, Amérique. Europe : II. Hongrie et Yougoslavie</i> , par G. C.	46
<i>Histoire de la Belgique contemporaine (1830-1914), t. II</i> , par FRANS VAN KALKEN	3
<i>Marc le Diacre. Vie de Porphyre, évêque de Gaza. Texte établi traduit et commenté par H. Grégoire et M. A. Kugener</i> , par F. PEETERS	108
<i>Œuvres de G. Humbert publiées par les soins de P. Humbert et G. Julia. T. I. Préface de P. Painlevé</i> , par P. L.	95
<i>Société des Nations. Recueil pédagogique. I.</i> , par L. L.	105

REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

TRENTE CINQUIÈME ANNÉE
1929-1930

BIBLIOGRAPHIE

BRUXELLES
SÉCRÉTARIAT DE LA REVUE DE L'UNIVERSITÉ
50, AVENUE DES NATIONS

1930

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

ROMEYER (Blaise). *Saint Thomas et notre connaissance de l'Esprit humain*. (Archives de Philosophie. Vol. VI, cahier II; 114 pp., Paris, Beauchesne, 1928).

Nous nous excusons de ne pouvoir donner une idée adéquate de cet ouvrage vigoureux et touffu, et dont le style, d'une sincérité éclatante, n'est pas toujours exempt d'une certaine lourdeur. Il est impossible de résumer un travail dont la valeur démonstrative réside précisément dans un rapprochement méthodique d'une série d'exposés complémentaires et d'analyses très minutieuses. Mais nous nous en voudrions de ne pas dire ici l'extrême intérêt qui s'attache à l'œuvre du P. Romeyer S. J. L'auteur s'est proposé un objet précis : la connaissance soit expérimentale, soit scientifique, que l'homme mûr se forme de son propre esprit. La solution de ce problème, limité en apparence, l'entraîne à esquisser une interprétation originale et peut-être révolutionnaire, du thomisme pris en son intégrité. L'enquête instituée par le P. Romeyer se fonde essentiellement sur quelques textes, d'inspiration augustinienne, que les exposés courants du thomisme, attachés à l'inspiration aristotélienne, négligent volontiers. Ces textes établissent que nous prenons une connaissance expérimentale de nos actes spirituels. On doit affirmer par conséquent, l'existence, dans le thomisme d'une expérience spirituelle irréductible à l'expérience sensible. Une telle expérience, qui constitue une intuition véritable, ne saurait trouver place dans les cadres de l'aristotélisme. Mais si les textes aristotéliens ne doivent pas nous faire négliger les augustiniens, ceux-ci ne doivent pas davantage nous faire oublier ceux-là, lesquels sont d'ailleurs les plus nombreux. La lettre du thomisme est souvent purement aristotélienne. Il faut donc, si l'on veut maintenir l'unité de la doctrine, interpréter cette lettre à la lueur des passages où l'augustinisme s'affirme en s'approfondissant. L'auteur est conduit dès lors à déplacer le centre de gravité du système. Le thomisme, à l'entendre, nous apparaît comme une philosophie pleinement spiritualiste, nettement opposé à l'hylémorphisme dualiste du stagirite, et se présente comme une métaphysique de l'intériorité spirituelle, appuyée sur une manière de dialectique intuitionniste. Le changement de front est radical autant qu'imprévu. Il est manifeste, d'ail-

leurs, que cette interprétation soulève des difficultés graves, notamment en ce qui concerne notre appréhension des singularités individuelles. L'auteur réussit-il à en triompher ? Nous ne pouvons, faute de compétence spéciale en exégèse thomiste, nous prononcer sur ce point de doctrine. Il peut paraître étrange qu'un écrivain aussi précis que l'était le docteur angélique se soit complu si fréquemment en d'aristotéliennes formules si celles-ci devaient en définitive trahir l'esprit de sa doctrine. L'équilibre auquel atteignent les grandes doctrines synthétiques, qui s'efforcent de concilier des tendances opposées, est souvent instable. Où l'on cherche à accroître la richesse féconde du thomisme, on risque d'en mettre en lumière l'incohérence foncière. Quoi qu'il en soit, le P. Romeyer a bien mérité de l'histoire de la philosophie en mettant l'accent sur un aspect réel, et trop souvent négligé, de la synthèse thomiste.

Ce livre nous paraît appeler une remarque d'ordre général. Il se produit aujourd'hui, en ce qui concerne le thomisme, ce qui se produit toujours lorsqu'on cherche à restaurer la valeur actuelle de quelque doctrine du passé, ce passé fût-il relativement récent. De même que l'on vit naguère, en Allemagne, autant de formes de kantisme qu'il y avait de néo-kantiens, ainsi voyons-nous les images du thomisme se multiplier proportionnellement au nombre des néothomistes de talent. Chacun aspire à retrouver, dans la grande doctrine commune, les tendances caractéristiques d'une famille d'esprits. Le spiritualisme augustinien définit une de ces familles, et s'oppose fortement au réalisme sensualiste d'Aristote. Le premier conçoit la vie religieuse comme étant essentiellement une vie de l'esprit ; l'autre doit le prestige dont il jouit à ce qu'il ne heurte pas de front le sens commun, que l'église considère à juste titre comme un allié d'une valeur inestimable. De là le succès « temporel » de l'interprétation aristotélienne du thomisme. Mais il s'en faut de beaucoup que l'esprit augustinien, condamné à un effacement momentané, ait dit son dernier mot. Le livre du P. Romeyer est bien propre à rallier au thomisme des croyants sincères, qui répugnent invinciblement au sensualisme d'Aristote. Il constitue une illustration saisissante de ce « retour à St-Augustin » dont témoignent aujourd'hui et l'activité des historiens des doctrines médiévales, et la pensée religieuse elle-même. Cette renaissance de l'inspiration augustinienne permettra-t-elle de maintenir, selon le vœu du P. Romeyer, les cadres généraux d'un thomisme d'ailleurs amendé ? Les fera-t-elle craquer en fin de compte ? Il est trop tôt pour en juger.

P. D.

GAÛTON SORTAIS : *Le Cartésianisme chez les Jésuites français au XVII^e et au XVIII^e siècle.* (Archives de Philosophie. Vol. VI, cahier III ; IV. — 109 pp., Paris, Beauchesne, 1929).

Cet ouvrage posthume du P. Sortais, S. J., peut être considéré soit comme un complément du tome III, encore inédit, de son *His-*

toire de la philosophie moderne depuis Bacon jusqu'à Leibniz, soit comme une étude particulière, portant en soi sa raison d'être. La lecture en est instructive. Les réactions des jésuites français en présence du cartésianisme furent moins uniformes qu'on ne se le figure généralement. Le P. Sortais caractérise très exactement les attitudes adoptées par divers pères à l'égard des différentes parties du système cartésien. Un premier chapitre montre que les jésuites qui enseignèrent les sciences au temps de Descartes firent en général bon accueil à la physique cartésienne. En ce qui concerne, au contraire, les doctrines proprement philosophiques, les Pères qui se montrèrent favorables aux thèses de Descartes et de Malebranche ne constituèrent dans l'Ordre qu'une infime minorité. A cette minorité appartenaient les PP. Vatier et Mesland (chap. II) et le P. André (chap. III). Ce dernier est le plus connu et le plus brillant des jésuites malebranchistes. Un appendice est consacré à l'exposition de sa métaphysique. Mais l'Ordre, dans son ensemble, ne suivit pas cette minorité, et celle-ci fut sommée par les supérieurs de se conformer, dans son enseignement, au programme d'études qui censurait sévèrement la plupart des thèses cartésiennes. A cette protestation collective et anonyme de la Société, fidèle aux traditions de la scolastique, il convient d'ajouter (chap. IV) celles de quelques Pères qui combattirent individuellement et publiquement certaines opinions de Descartes : ce sont principalement les PP. Fabri, Pardies, Le Valois, Daniel, de Tournemine, du Tertre, Hardouin et Buffier. La critique, toutefois, n'exclut pas, chez les pères jésuites, une sympathie partielle à l'égard du philosophe, sympathie qui alla grandissant au cours du XVIII^e siècle. Témoin l'éloge dithyrambique de Descartes que prononça en 1755 le P. Antoine Guénard. Quelle est la raison de ce revirement favorable ? Le P. Sortais croit la trouver dans la publication de l'Encyclopédie, qui avait commencé de paraître en 1751. Le respect de la tradition, selon l'esprit de l'Ordre, n'exclut jamais un certain éclectisme, et Descartes pouvait être, pour les défenseurs du spiritualisme et de la religion, un allié précieux.

P. D.

Histoire de la Belgique contemporaine (1830-1914), Tome II. (Bruxelles, Dewit, 1929. 607 pp.)

J'ai eu le plaisir ici même de dire tout le bien que je pensais du premier volume de cette histoire, rédigée en collaboration par un groupe de savants catholiques, sous la direction du P. de Harveng. (*Revue de l'Université*, XXXIV^e année, n^o 1, oct.-nov. 1928). Je ne puis que répéter mes éloges : la compétence scientifique et un haut souci d'impartialité caractérisent l'effort des auteurs respectifs des monographies incluses dans ce travail.

S'étant vu attribuer la part du lion : l'*Histoire politique interne* (240 pp.), le vicomte Terlinden a, cette fois encore, traité sans faiblir d'un sujet long, délicat et compliqué. Les résultats obtenus par

L'éminent professeur à l'université de Louvain prouvent combien sont vains les arguments parfois invoqués contre les spécialistes de l'histoire contemporaine pour démontrer l'inanité de leurs entreprises. Le recul fait défaut à l'observateur des faits récents, a-t-on dit. Comme si un architecte expérimenté devait être dans l'impossibilité de juger des dimensions d'un monument parce que placé à proximité de sa façade ! Il est vrai que les pièces d'archives manquent parfois, que les correspondances, les mémoires, n'ont pas encore tous paru ou ont été publiés avec des expurgations contrariantes. En revanche, le personnage public contemporain écrit et parle beaucoup ; la presse, aussitôt, commente, discute, approuve ou combat la moindre de ses initiatives. Reste la question de l'impartialité. M. Terlinden nous démontre que, si l'historien des temps actuels possède une bonne technique de critique et s'il a la volonté d'être loyal, il peut juger un Frère-Orban, un Malou, un Woeste, avec autant de sérénité que s'il discourait sur les projets de M. de Pomponne ou les intrigues du pensionnaire Fagel.

L'auteur part du XVIII^e siècle, période d'origine des partis catholique et libéral ; il suit leur évolution, ainsi que celle des socialistes depuis 1886, jusqu'à la veille de la guerre. Une très importante bibliographie accompagne le sujet et montre la solidité de l'acquis documentaire. Je ne vois à reprendre que des points de détail à ce thème riche en matériaux, complet, et clairement exposé. Il me paraît que le parti catholique belge dérive moins du Statisme (p. 16), faction assez médiocre quant à la qualité de son programme et au nombre de ses membres, que de la mentalité pancatholique, façonnée dans les Pays-Bas espagnols par les Archiducs et perpétuée du Cardinal-Infant à Charles VI et à Marie-Thérèse. L'auteur est-il certain que Jean-Jacques Rousseau ait été beaucoup lu chez nous sous la domination française ? (p. 16) Je n'en ai guère trouvé mention dans les catalogues des ventes publiques de livres ou des bibliothèques particulières, dispersées aux enchères pour cause de décès. Le chef « catholique » Dupétioux (p. 28) était un des plus ardents collaborateurs du libéral *Courrier des Pays-Bas*, avec Jottrand et Lesbroussart. Sa conversion éclatante au catholicisme eut lieu beaucoup plus tard et, si je ne m'abuse, fit assez de bruit.

L'auteur attribue l'abstention du tiers du corps électoral aux élections du Congrès National (le 3 novembre 1830) aux récentes opérations militaires (p. 36). L'exemple invoqué d'Anvers ne me paraît pas probant. Et, partant, je ne crois pas que le parti orangiste ait « toujours été un état-major presque sans troupes » (p. 29). L'Orangisme est, d'ailleurs, un sujet très peu connu, dont on attend avec impatience le courageux et patient historien.

Arrêtons ici ces critiques, elles ne portent que sur des nuances. Quand j'aurai informé le lecteur que, après lecture des quinze chapitres de l'*Histoire politique interne*, l'impression s'est discrètement

formée en moi que l'auteur était un rien trop indulgent pour Frère-Orban et un tantinet trop dur pour Woeste, je crois que j'en aurai dit assez sur l'indépendance d'esprit du vicomte Terlinden. Il m'est agréable de pouvoir y rendre une nouvelle fois hommage.

M. Defourny, lui aussi professeur à l'université de Louvain, a été chargé d'étudier l'*Histoire sociale : les faits, les idées, la législation*. (130 pp.). Ce sujet, très aride en apparence, est traité de main de maître; loin de rebuter le lecteur, l'auteur de ces cinq chapitres ramassés et substantiels le guide et le soutient par la clarté de l'exposé, le caractère logique de la démonstration. Au moment où la fatigue va naître, où l'attention va se disperser, M. Defourny « fait le point », il situe la question par un résumé en trois lignes, un rappel opportun. Ayant ainsi rendu de l'élasticité au tremplin d'où va rebondir notre pensée, il trace une parabole élégante qui nous projette au sein des développements ultérieurs de la question, plus complexes, plus touffus encore que ceux des périodes premières.

Très objectif dans la plupart des cas, M. Defourny perd malheureusement son sang-froid lorsqu'il porte un jugement sur le Parti ouvrier belge, à ses yeux parti de « déchristianisation sournoise », d'idéologie marxiste savamment « camouflée » (p. 306). « Il y a », dit-il, « une équivoque sans gloire et sans franchise à l'origine des grands succès du socialisme en Belgique, depuis 1885 ». Je n'insiste pas. Il se rencontrera certes, parmi les intellectuels du Parti, assez de théoriciens autorisés pour réfuter cette affirmation dans ce qu'elle contient d'excessif et d'injuste.

J'ai moins goûté la VII^e partie de l'ensemble : *Les institutions militaires belges*, étude due au major B. E. M. baron G. Verhaegen (97 pp.). Les titres des dix chapitres, alertes de ton, laissent supposer que l'auteur brosserait un tableau historique de notre armée en ces derniers cent ans, nous permettant de saisir sa vie propre, ses tendances, ses aspirations, ses déceptions, ses rancunes. Or, à mon sens, l'auteur se cantonne trop dans le domaine purement technique : haut commandement, organisation des brigades et des divisions, armement, matériel, effectifs, dispositif des forts. Sans doute, ce domaine est d'un grand intérêt et le baron Verhaegen y montre son indiscutable compétence. Mais le côté historique et psychologique du sujet lui échappe. La Campagne des Dix Jours est décrite sans que nous avancions d'un pas dans la question si troublante des responsabilités, des trahisons éventuelles. Le chapitre IX : *L'armée et la nation* aurait pu nous donner un dédommagement. Mais il ne comprend que deux pages et demi, ce qui est trop peu pour démontrer la thèse favorite de l'auteur : l'armée et la nation s'ignorent. Ce postulat est-il d'ailleurs exact ? Que de fois, dans mon enfance, ai-je vu nos foules se presser au spectacle chatoyant de nos revues, acclamer de tout cœur leurs « piottes » et leurs carabiniers ! Y avait-il une grande cérémonie publique d'où l'armée se trouvât exclue ? Ne participait-elle même pas aux pompes de certaines pro-

cessions ? Combien préférable au texte susdit serait la brève mention : l'intérêt électoral préfère ignorer les besoins de l'armée. Entre le Parlement et la Nation il y a tout de même quelque différence.

L'étude du baron Verhaegen a néanmoins un grand mérite : elle est neuve et constitue une mise au point. La même observation s'adresse à l'*Histoire de l'Eglise catholique en Belgique* du P. De Moreau S. J. Au risque de me répéter, je dois ici encore vanter l'objectivité de l'auteur. Sans doute, il n'est pas plus possible de concilier les théories du savant père et celles des hommes de science de mon milieu que de faire coïncider les observations visuelles d'observateurs situés en divers endroits d'un paysage panoramique. Mais, de son point de vue, le P. De Moreau traite son sujet avec une belle sérénité d'esprit.

Quelle erreur, toujours renouvelée, que de s'imaginer l'Eglise comme un bloc entier, appliqué vers l'immuable. Avec beaucoup de tact, l'auteur nous développe les nombreuses crises d'évolution du clergé belge depuis cent ans. Voici bien située, une fois pour toutes, l'influence de Lamennais sur le rapprochement catholique-libéral de 1828-1839, et spécialement sur l'œuvre constitutionnelle du Congrès de 1831. Quoi qu'en pensent les théoriciens contemporains du catholicisme autoritaire, des prélats comme Mgr. van Bommel, évêque de Liège, prônaient avec passion le « système de liberté illimitée » (p. 483), dans l'espoir avéré de rendre possible la destitution de l'Etat-Maître et de rendre à l'ordre clerc son rôle d'antan. Très neuves et instructives sont les pages consacrées au relèvement de l'Eglise belge, de 1831 à 1847, tributaire au point de vue de ses initiatives du tout-puissant clergé de la Restauration et de la Monarchie de Juillet. Particulièrement neuf et suggestif aussi le chapitre IV, consacré aux conflits d'idées qui bouillonnèrent au plus profond de notre monde religieux et qui mirent aux prises menaisianistes, encycliquistes, thésistes, ontologistes ou inopportunistes !

Certain qu'il n'a mis dans son propos aucune intention maligne, je prierai le P. De Moreau de reporter son attention sur quelques points directement controversables : l'entrée en scène de la « libre pensée » déjà sous le régime hollandais (p. 479) ; l'offensive du « libéralisme anticlérical » dès avant 1846 sous forme de suscitacions de désordres ou d'encouragements à « l'émeute » ! (p. 512).

Comme celle de ses collaborateurs, la bibliographie du P. De Moreau est très vaste et complète. Des livres comme l'*Histoire de la Belgique contemporaine* ne constituent donc pas seulement une synthèse des connaissances acquises jusqu'à ce jour en matière d'histoire nationale ; ils sont des outils de première valeur pour les jeunes travailleurs — de plus en plus nombreux, souhaitons-le — décidés à se vouer à l'étude approfondie des annales les plus récentes de la patrie.

Frans VAN KALKEN.

Major du Génie R. DEGUENT, professeur à l'École d'Application de l'Artillerie et du Génie de Bruxelles. *Les inondations du front belge* (1914-1918). (Bruxelles, Librairie Dewit, 1929).

L'auteur de cette relation historique étudie de la façon la plus objective les événements qui ont caractérisé la submersion du bassin de l'Yser de 1914-1918, et il fait ressortir que la conception et l'exécution du plan, qui a réussi à arrêter l'armée allemande, reviennent au commandement supérieur de l'armée belge.

« Préliminaires. — 13 et 14 octobre 1914 : L'armée belge achève sa retraite sur l'Yser ; dès le 13, le commandant d'état major Nuyten, de la section des opérations du G. Q. G., s'informe des possibilités d'inondation par Nieupoort.

« 16 et 17 octobre : L'armée belge est établie sur l'Yser, dont elle organise le champ de bataille, avec des avant-postes au-delà du fleuve et des têtes de pont à Nieupoort et à Dixmude, où se trouve l'héroïque brigade des fusiliers marins de l'amiral Ronarch.

« L'armée allemande est en contact avec nos troupes ». (1)

« Le 26 octobre, la situation devient désespérée ; notre artillerie n'a plus de munitions ; dans la matinée, la ligne recule au chemin de fer que le Grand Quartier Général donne l'ordre de tenir à tout prix ; dans la soirée, les troupes françaises doivent abandonner la tête de pont de Palingbrug et les *ouvrages hydrauliques de Nieupoort* ; à 23 h., sur l'ordre du colonel *Glaudon*, commandant les troupes françaises défendant le secteur, le génie belge fait sauter le pont sur le canal de Furnes ; la défense est reportée au sud du chenal de l'Yser et à l'ouest du canal de Furnes. » (2)

« En fin de journée, le 29 octobre, le Haut Commandement décide que l'on tentera cette manœuvre suprême indiquée par Geeraert (3) : ouvrir, à la marée montante de la soirée, tous les pertuis du Noordvaart et les fermer à la marée descendante, de manière à se réserver encore, malgré les circonstances critiques, le contrôle de l'inondation.

« Le 29 octobre, à 19 h. 30, sous la protection du peloton de carabiniers cyclistes du lieutenant Lupsin, un détachement du génie commandé par le capitaine du génie Umé, auquel s'est joint Geeraert, franchit le canal de Furnes sur une porte d'écluse, s'engage en avant de nos lignes, atteint et dépasse le déversoir du Noordvaart, qui, par miracle, est libre d'Allemands, retrouve les manivelles cachées dans un buisson et lève les vannes du Noordvaart ; la marée sera haute vers 21 h.

« Par les huit pertuis de 3 m. 50 sur 2 m. chacun et 56 m² de section totale, le flot s'engouffre dans le Noordvaart.

(1) Page 18.

(2) Page 27.

(3) Henri Geeraert était un batelier de Nieupoort qui connaissait par expérience la manœuvre des écluses et des vannes.

« 700,000 m³ d'eau montent silencieusement vers la plaine dans la nuit.

« A la marée descendante, vers minuit les vannes sont refermées par le détachement. » (1)

« Le 30 octobre au soir les Allemands sont obligés d'abandonner l'attaque, de céder le terrain conquis à l'ouest de l'Yser et de ramener leurs troupes depuis Nieuport jusqu'à Stuyvekenskerke à l'Est du fleuve. » (2)

N'oublions pas non plus que, selon les prévisions du Roi, les monitors Anglais qui tiraient de flanc d'une distance de 17 kilomètres, contribuèrent au succès de l'opération. (3)

« Le 31 octobre, dans la matinée, la 42^e D. I. de l'armée française sous le commandement du général Grossetti et les troupes belges réoccupent Ramscapelle; la voie ferrée de Dixmude à Nieuport est reconquise sur toute son étendue.

« Dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre, la dernière manœuvre des vannes du Noordvaart, pour achever l'inondation, porta celle-ci à la cote 3.25 environ. » (4)

La submersion de la plaine maritime des Flandres avait définitivement brisé l'attaque et toutes les tentatives des Allemands pour envelopper l'aile gauche alliée restèrent désormais vaines.

Le plus bel éloge qu'on puisse faire du travail précis, exact et véridique du major R. Deguent, résulte de ce qu'il a converti les Français à la thèse belge, relative à la bataille de l'Yser.

Cet heureux revirement d'idées se traduit dans un récit de la bataille de l'Yser qui vient de paraître en France et qui confirme pleinement l'étude des faits présentée par le major Deguent.

« Le général Foch, écrit le général P. Azan, leur indique (aux troupes belges) comme ligne de repli le canal d'Ypres à Dixmude alors que le Roi a fixé l'Yser. La différence entre la conception du Roi Albert et celle du général Foch vient de ce que le Roi pense avant tout à rester appuyé à la mer, tandis que le général Foch attache une grande importance au maintien constant de la liaison belge avec Ypres. » (5)

(Le 16 octobre) « le général Foch vient vers midi à Furnes, afin de prendre contact avec le Roi qu'il n'a encore jamais rencontré...

« Le roi Albert estime qu'une offensive allemande peut être déclenchée prochainement contre son armée, et que, pour y résister, il a besoin de renforts. C'est sur la question de renforts qu'existe le désaccord, Foch déclarant ne pouvoir en donner. »

(1) Pages 31-32.

(2) Page 33.

(3) *La crise mondiale*, par Winston S. CHURCHILL, à l'époque de la guerre premier lord de l'Amirauté.

(4) *Les Belges sur l'Yser*, p. 34.

(5) Général P. AZAN, *Les Belges sur l'Yser*, Paris, Editions Berger-Levrault, 1929, p. 29.

« Le Haut Commandement belge va développer l'inondation en avant du front de son armée. » (1)

« L'inondation a achevé de briser l'attaque allemande. La bataille de l'Yser est finie, celle d'Ypres se dispute âprement. » (2)

Comme l'écrit l'*Illustration* du 3 août 1929 qui la première a publié les documents rassemblés par le général Azan, « à la clarté de ces pages s'évanouiront toutes les légendes qui ont pu exister ou qui existent encore sur cette période émouvante de l'histoire franco-belge ».

« Pour les Alliés, il (le Roi Albert) a été l'auxiliaire calme, réfléchi, pondéré, conciliant, qui, sans ostentation et sans bruit, a réalisé une manœuvre stratégique d'où a peut-être dépendu le sort de la guerre. Il a fermé la porte du Nord à l'invasion allemande, et il l'a tenue fermée avec des troupes à bout de forces, surmenées, hales-tantes, jusqu'à ce que le secours arrive. » (3).

Il est remarquable que l'étude du général Azan correspond encore sur un autre point, avec celle du major Deguent; ce sont les rapports à établir entre le Haut Commandement et le service des Ponts et Chaussées.

« La liaison n'existait guère, avant les hostilités, entre ce corps éminent et l'armée; aucune instruction militaire n'a été donnée à ce précieux service. » (4)

Si ce concours avait eu lieu, le personnel des écluses de Nieuport, resté à son poste, aurait pu indiquer de prime abord les manœuvres d'eau qui ont finalement abouti et même celle plus efficace qui « nous auraient conservé la rive gauche du fleure et la tête du pont de Dixmude » (p. 80).

Le général Azan conclut de son côté : « Il y a là une nouvelle démonstration de la nécessité de liens étroits et permanents entre l'armée et les divers services du territoire. » (5)

Aujourd'hui le contact est établi dans notre pays, et le major Deguent conclut son travail par cette constatation : « La rapidité d'exécution et les possibilités de maintenir les inondations exigent une préparation approfondie et des mesures complètes dès le temps de paix.

Il est réconfortant de penser que, sous l'impulsion d'un commandement éclairé, toutes les ressources en eau que présente, en tant de régions, notre admirable pays, seraient, cette fois, mises en œuvre au moment opportun, si l'on tentait à nouveau la violation du territoire de notre chère patrie ! »

H. DE HOON.

(1) *Les Belges sur l'Yser*, p. 80.

(2) *Ibidem*, p. 86.

(3) *Ibidem*, p. 99.

(4) *Les inondations du front belge*, p. 19.

(5) *Les Belges sur l'Yser*, p. 95.

JEANNE BROUCKE. *L'Empire arabe d'Ibn Séoud* (avec une carte). (89 pages, Bruxelles, Van Campenhout, 1929).

On sait que, depuis la grande guerre, et par elle, l'organisation politique des pays arabes a été profondément modifiée : La Turquie a dû — comme jadis l'empire byzantin — replier sa frontière orientale de l'Euphrate au Taurus; la France et l'Angleterre ont étendu leur action, comme puissances mandataires de la Société des Nations, sur la Syrie d'une part, sur la Palestine et l'Irak, d'autre part. Mais on sait moins que dans l'Arabie proprement dite s'est constitué un puissant groupement politique, sous la direction d'Ibn Séoud, imam de la secte des Wahabites, souverain du Nedjd et du Hedjaz. « Son œuvre est pourtant digne d'attention, car elle peut avoir des conséquences importantes non seulement pour l'avenir de la péninsule elle-même, mais encore pour les puissances intéressées au problème de l'Orient moyen, spécialement pour la Grande-Bretagne ».

C'est à cette œuvre, à la formation de l'empire Wahabite, aux complications de son histoire que M^{lle} Broucke, assistante à l'École des sciences politiques et sociales de l'Université de Bruxelles, a consacré une étude, bien documentée, claire, méthodique, riche en renseignements. Elle ne se borne pas à retracer l'histoire de l'Arabie dans les quinze ou vingt dernières années. Remontant aux origines de la question, elle caractérise d'abord la doctrine Wahabite, la réforme religieuse opérée au XVIII^e siècle par Abdul-Wahab; puis elle fait voir les progrès et la décadence du premier empire Wahabite au milieu du XIX^e siècle et elle expose l'histoire du nouvel empire; elle montre comment depuis 1900 Ibn Séoud l'a organisé et agrandi par la conquête du Nedjd, du Hasa, du Kasim, du Chammar, du Djof, du Hedjaz. Elle indique enfin comment s'est posé, pendant la grande guerre, le problème arabe et quelle a été, pendant et depuis la crise, la politique d'Ibn Séoud.

L'analyse des faits conduit l'auteur à des conclusions qui paraissent incontestables : malgré les difficultés auxquelles se heurte l'Angleterre dans l'Orient moyen, une lutte contre la Grande-Bretagne doit paraître extrêmement périlleuse au roi du Hedjaz. Ibn Séoud est devant un dilemme : pour réaliser son ambition pan-arabe il devrait, ou bien convertir au Wahabisme tous les peuples qu'il voudrait gouverner, ou bien se passer de la religion comme base de son empire. A l'heure présente, il suit une double politique, basée à la fois sur le sentiment national et sur la foi Wahabite. D'autre part, ses domaines sont partout en contact avec les possessions britanniques. Aussi l'empire séoudien a peu de chance de s'agrandir encore, son existence est assez précaire. « Mais quel que soit son sort le Nedjd restera pour l'Islam un foyer toujours vivant d'ascétisme ».

ALBERT TIBERGHEN. *Bibliographie de l'œuvre de Guillaume Tiberghien*, 1819-1901. (Bruxelles, 1928, 32 pp.).

La vie et les œuvres du professeur qui pendant près d'un demi

siècle, de 1848 à 1897, occupa la chaire de philosophie à l'Université de Bruxelles ont fait l'objet de plusieurs études. Mais jusqu'ici on n'avait pas établi une bibliographie complète et méthodique de ses livres, brochures et articles de revue. C'est cette tâche qui vient d'être pieusement accomplie par M. A. Tiberghien, avec beaucoup de précision. Les 95 numéros de la bibliographie mentionnent tous les ouvrages, imprimés et manuscrits, les diverses éditions lorsqu'il y a lieu, et aussi les nombreuses traductions publiées notamment en Espagne où le panenthéisme de Krause, d'Ahrens et de Tiberghien avait fait de nombreux adeptes.

Le n° 95 mentionne la *Métaphysique comme science*. Cet ouvrage, le plus important de ceux que le philosophe a composés et qui constitue le couronnement de son œuvre, n'a pas été publié. Le manuscrit en est actuellement déposé à l'Académie royale de Belgique. Il comprend six gros cahiers, achevés en 1898, peu avant la mort de Guillaume Tiberghien. Sur le premier d'entre eux se lit cette note : « Cahiers destinés à être imprimés lors du futur mouvement philosophique, sous la direction de la doctrine de Krause ». L. L.

BENOIT BOUCHE. *L'éducation morale*. (Office de publicité, 439 pp., Bruxelles, 1929).

« Le problème qui domine tous les autres à l'heure que vit en ce moment l'humanité est un problème moral ». En écrivant ces lignes, dès le début de son livre, l'auteur, docteur en sciences économiques de l'Université de Bruxelles, nous fait d'emblée connaître l'esprit de son œuvre, le but qu'il a poursuivi en la composant.

Dans la première partie il étudie le problème doctrinal ; dans la seconde, — la plus développée — l'éducation morale à l'école. Tour à tour, il définit les voies et moyens éducatifs et pédagogiques, le caractère de l'enfant et de l'adolescent, l'atmosphère morale de l'école, le régime scolaire dans ses rapports avec l'éducation morale, l'action morale à l'école, l'enseignement de la morale. L'ouvrage est donc à la fois consacré aux questions théoriques et aux applications pratiques. Il n'en omet aucune ; et il serait impossible dans les limites de ce compte-rendu d'analyser chacun des chapitres, riches de réflexions et de faits, que M. Bouché a consacrés à la doctrine et à l'éducation morales.

Bornons-nous à signaler l'intérêt particulier de certaines pages ; celles par exemple (17 et s.) qui traitent des rapports de la science et de la morale. Il peut y avoir une science de la morale — écrit l'auteur — mais la morale n'est pas une science. La science de la morale, c'est la science, l'histoire des mœurs ; elle les étudie dans le temps et dans l'espace ; elle est un des aspects de la psychologie sociale et de la sociologie ; elle progresse avec elles. Mais à côté de la science des mœurs il y a le code des mœurs, la morale impérative, la morale du devoir ; cette morale-là n'est pas, ne peut

pas être une science. M. Bouché fait sienne la célèbre formule d'Henri Poincaré : « Il ne peut pas y avoir de morale scientifique, il ne peut pas y avoir de science immorale ». La morale est donc entièrement doctrinale, et l'essence doctrinale de toutes les morales est identique. De là, une conclusion s'impose : il faut rechercher dans les morales religieuses, philosophiques, pseudo-scientifiques, la base qui leur sert à toutes de support et attacher le minimum d'importance aux divergences doctrinales qui les distinguent les unes des autres (p. 29). Leur contenu commun, c'est la morale des honnêtes gens, de l'honnête homme, celle que portent dans leur conscience tous les êtres humains dont l'hérédité et l'éducation sont normales. Aime ton prochain comme toi-même, disait le Christ. Toute la morale, toutes les morales sont là (p. 30).

Non moins intéressantes sont, à la fin du volume, les considérations que l'auteur (particulièrement compétent puisqu'il dirige un des établissements d'enseignement moyen de la ville de Bruxelles), émet sur l'enseignement de la morale à l'école (p. 306 et s.). Cet enseignement doit assurément être occasionnel, utiliser au profit de l'éducation morale, soit un événement fortuit, soit des circonstances fournies par les leçons de sciences, d'histoire, de géographie... Mais il doit être aussi didactique ; il doit ordonner, systématiser l'enseignement occasionnel. Il doit sans s'y substituer, se joindre à lui (p. 409).

A son livre M. Bouché a ajouté plusieurs annexes qui constituent en somme des applications de son étude approfondie du problème moral et de l'éducation morale. Un programme-type, maximum, d'un cours suivi de morale dans une école d'enseignement moyen ; le texte des statuts de la société « La Solidarité » formée par les élèves de l'école moyenne que dirige l'auteur, etc.

On voit que l'important travail de M. Bouché mérite d'être lu par tous ceux que préoccupent les questions relatives à l'éducation morale de l'adolescence et de la jeunesse. Même s'ils refusent d'admettre certaines des affirmations ou des conclusions de l'auteur, ils n'en retiendront pas moins un grand profit de la lecture de ces pages pleines de substance, qu'anime une conviction généreuse.

L. L.

Droit.

JOHANNES STROUX et LÉOPOLD WENGER. *Die Augustus-Inschrift auf dem Marktplatz von Kyrene*. (In-4 de 145 p. dans les *Abhandlungen der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-philologische und historische Klasse, XXXIV. Band, 2. Abhandlung*. — München, 1928).

Les fouilles faites par les Italiens en Cyrénaïque, pendant ces dernières années, ont été très fructueuses, même pour les historiens

du droit. En 1927 fut publié par G. Oliverio le texte grec (avec traduction latine, traduction italienne et commentaire) d'une inscription très précieuse pour l'histoire de l'organisation impériale romaine dans les provinces. L'inscription a été découverte sur une stèle, servant de siège de pierre devant une petite maison de l'Agora de Cyrène; et comme la face, sur laquelle l'inscription était taillée se trouvait contre le mur de la maison, cette position abritée a assuré la parfaite conservation du texte. Quant aux documents transcrits, ce sont cinq édits d'Auguste, dont le dernier contient la publication d'un Sénatusconsulte. Ils ont tout de suite été traduits et commentés, non seulement en Italie, mais aussi en Allemagne, en Autriche et en Angleterre. Dans ce concert d'érudition, voici la partie tout à fait remarquable tenue par MM. Stroux et Wenger. Leur examen critique très poussé les conduit à prédire que l'inscription de l'Agora de Cyrène prendra place prochainement dans toutes les anthologies et collections scolaires de sources du droit romain.

Il ne peut être question de relever ici par le menu tous les problèmes d'organisation politique et judiciaire des provinces romaines, sur lesquels l'inscription de Cyrène projette une lumière nouvelle. Qu'il nous suffise de dire que nos deux auteurs, merveilleusement avertis, dégagent avec une sûreté parfaite tous les points, sur lesquels le nouveau document confirme ou infirme des conjectures émises naguère, ou élargit le cadre de nos connaissances. G. C.

Dr. VIKTOR KOROSÉC. Chargé de cours à l'Université de Ljubljana. *Die Erbenhaftung nach römischem Recht. Erster Teil : Das Zivil- und Amtsrecht.* (In-8 de VII-127 pp., Leipzig, Theodor Weicher, 1927).

Voici le problème historique très délicat que M. Korosec s'est proposé d'éclairer : Quand et comment les dettes contractuelles sont-elles devenues transmissibles en droit romain ? La plus ancienne affirmation de la transmissibilité des dettes est de Cicéron ; et l'on s'accorde généralement à penser que les anciens romains ont tardé à consacrer la règle de la transmissibilité des dettes contractuelles, par la raison sans doute que les contrats obligatoires ne se conçoivent que dans une civilisation qui, ayant dépassé le stade de l'économie naturelle et familiale, voit se former simultanément l'économie monétaire et le crédit. Mais ces indications générales ne suffisent pas à notre auteur. Il cherche des précisions, et croit pouvoir les déduire d'un ensemble d'indices fort habilement rassemblés. Sa conclusion est que la transmissibilité des dettes, admise au cours du 2^me siècle av. J. C., était complètement étrangère au droit civil ancien et n'aurait été introduite dans le système juridique romain que par le droit honoraire. Cette démonstration ingénieuse écarterait-elle toutes les objections ? Il serait peut-être audacieux de l'affirmer.

Voici cependant, à titre d'exemples pris au hasard et pour donner une idée de la haute valeur du livre, quelques propositions formulées par l'auteur : La vieille *actio familiae erciscundae* des XII tables a été créée à une époque où l'hérédité à partager ne comprenait encore que des *corpora hereditaria* ; quant à l'affirmation que les obligations se divisent *ipso iure* entre les héritiers, elle est bien postérieure aux XII tables ; quand elle fut formulée, après que les obligations furent devenues transmissibles, elle apparut comme le corollaire de la règle des XII tables, qui limitait l'application de l'action divisoire aux seules *res hereditariae* (Gordien : C. 3,36,6 ; Dioclétien : C. 2,3,26). L'obligation contractuelle la plus ancienne est celle du sponsor et du fidepromissor ; elle est restée intransmissible, nous affirme Gaius (3,120 ; 4,113) ; est-il surprenant dès lors que l'obligation née de la stipulation ait commencé aussi par être intransmissible ?

Impossible de suivre ici l'auteur dans tous les détails de son argumentation. Qu'il nous suffise de dire que son livre de début le classe d'emblée parmi les meilleurs romanistes, encore que ses conclusions appellent assurément quelques réserves. G. C.

PAUL COLLINET, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
Le Role de la Doctrine et de la Pratique dans le Développement du Droit romain privé au Bas-Empire. Essai de mise au point de la Controverse. Extrait de la *Revue historique de Droit français et étranger*, 1928-1929. (In-8 de 67 p., Paris, Sirey, 1929).

On sait que, depuis 1/2 siècle environ, la critique s'acharne réellement à rechercher, dans le Digeste et le Code de Justinien, les interpolations, c. à d. les altérations que les collaborateurs de Justinien ont apportées aux textes originaux réunis par eux. Philologues et juristes ont à l'envi déterminé des critères d'interpolations, et par ce procédé les différences qui séparaient le droit classique du droit de Justinien se sont précisées. La recherche des interpolations n'a pas tardé à révéler que toutes les altérations des textes classiques n'étaient pas dues aux collaborateurs de Justinien, qu'elles n'étaient pas toutes des Tribonianismes ; il y eut des altérations préjustiniennes, qui ne sont nullement dues à l'initiative de Tribonien. Voici donc un nouveau et vaste champ d'investigation, qui s'ouvre à la perspicacité des critiques : Quand, par qui et dans quelle mesure les textes classiques avaient-ils déjà été altérés avant Justinien ?

Deux thèses opposées ont été formulées : pour les uns, les innovations introduites dans le droit postclassique ont été surtout l'œuvre de l'enseignement des Ecoles d'Orient ; tandis que pour d'autres, elles seraient dues plutôt à la Pratique de l'Occident et particulièrement d'Italie. Aucune de ces deux thèses, d'ailleurs trop systématiquement opposées l'une à l'autre, ne satisfait les curiosités plus exigeantes de M. le professeur Collinet. Aussi propose-t-il de distinguer, dans les altérations préjustiniennes, les trois couches suivant

tes : 1° les scolies ou gloses sur les textes classiques, qui révèlent des altérations interprétatives dûes à la Pratique des 3^e et 4^e siècles; 2° les remaniements postclassiques, dûs à la Pratique et à la Doctrine d'Occident des 3^e et 4^e siècles, qui décèlent aussi des altérations interprétatives; 3° enfin des interpolations qui, datant surtout du 5^e siècle, consacrent des créations nouvelles, dûes à la Pratique d'Occident et plus encore à la Doctrine d'Orient.

M. Collinet s'attache à préciser la méthode fort délicate, qui permettra de classer les altérations préjustiniennes des textes classiques, dans le tableau des variétés d'interpolations qu'il trace. Et pour finir, il fait application de sa méthode à quelques espèces judicieusement choisies, développant ainsi une communication très remarquée, qu'il avait faite au Congrès d'Oslo de juillet 1928.

Ce livre, dans lequel l'auteur a l'ambition d'ouvrir des voies nouvelles, plutôt que de dire le dernier mot sur des controverses qui n'ont pas encore suffisamment muri, témoigne une fois de plus de la vaste érudition et de la profonde pénétration du maître parisien.

G. C.

J. VAN KAN. Doyen de la Faculté de Droit de Batavia. *Les Efforts de Codification en France*. Etude historique et psychologique. (In-8 de XVI-410 pp., Paris, Rousseau, 1929).

Le problème de la codification est assurément de ceux qui préoccupent le plus les jurisconsultes. Cette préoccupation, si elle est actuelle, n'est pourtant pas nouvelle. Mais les vues sur l'utilité et la portée de la codification se sont transformées au cours des siècles; et c'est ce mouvement des idées, que M. le Doyen van Kan s'est attaché à suivre en France depuis la rédaction des coutumes jusqu'à la Révolution, dans un livre qualifié très heureusement « Etude historique et psychologique ».

Tandis que la rédaction officielle des coutumes ne visait d'autre but que de donner la certitude à un droit resté provincial et local, on constate que, à partir du XVI^e siècle, le mouvement de codification tend à constituer une législation nationale. Dès lors la codification est inspirée par une triple pensée : simplification, uniformité, sécurité du droit. A ces fins principales de la codification vinrent s'en adjoindre d'autres, dont l'influence ne fut certes pas négligeable non plus : s'il convient de codifier, c'est aussi pour réformer le droit, accélérer l'unité politique et assurer l'immortalité au prince législateur. La Révolution, en réalisant le vœu de codification, s'est reliée entièrement au passé : elle a continué et couronné le mouvement de codification, dont la direction et l'inspiration sont passées de la couronne au peuple, sans que ses fins se soient modifiées.

Après avoir déduit d'une documentation fort complète un aperçu remarquable de l'évolution en France de l'idée codificatrice, M. le Doyen van Kan ne peut se défendre d'émettre quelques considé-

rations sur le problème actuel de la codification. Partout (sauf dans le monde anglo-saxon) l'idée de codification est à la mode et sa réalisation progresse. Il faut s'en féliciter et avoir foi dans les effets bienfaisants du régime codificatoire. Car les inconvénients que l'on rattachait naguère à la codification (et qui pourraient d'ailleurs être attribués aussi bien à une loi écrite quelconque qu'à un code proprement dit), ont cessé d'exister dans les conceptions actuelles. Sous la monarchie absolue et encore au temps des Conventionnels, on vivait dans l'illusion des codes éternels et invariables; pour Jacqueminot, par exemple, le code sera toujours le « monument fait pour traverser les siècles et servir de base à la prospérité de la génération actuelle et des générations futures ». Mais tout le monde sait que l'illusion de l'éternité des lois et des codes n'était déjà plus partagée par Portalis, pas plus que l'illusion de la toute-puissance créatrice du législateur ou codificateur.

Dans nos idées modernes, la stagnation de la réglementation juridique ne saurait être la conséquence de la promulgation d'un code. L'épanouissement des règles jurisprudentielles en marge des codes français en fait foi de façon éclatante. Accomplie sous l'empire d'une conception saine de la puissance limitée du législateur, la codification ne peut éveiller aujourd'hui aucune inquiétude.

G. C.

LOUIS JOSSERAND, Professeur de droit civil, Doyen de la Faculté de Droit de Lyon. *Cours de Droit civil positif français, conforme aux Programmes officiels des Facultés de Droit*. Tome I : *Théorie générale du Droit et des Droits, Les Personnes, La Famille, La Propriété et les autres Droits réels principaux*. (In-8 de XXIII-1015 p., Paris, Sirey, 1930).

Ceux, qui connaissent les précieuses publications de M. le Doyen Jossierand, constateront sans étonnement que le *Traité de Droit civil*, dont il entame la publication, est marqué d'une empreinte très-personnelle, et qu'ainsi ce nouveau *Traité* ne fait double-emploi avec aucun des nombreux *Traités* similaires qui existent actuellement.

L'auteur proclame délibérément que le droit qu'il décrit, c'est le droit qui se réalise, c. à d. avant tout le droit jurisprudentiel. « C'est la jurisprudence, écrit-il dans la préface, qui constitue la matière première sur laquelle doivent s'exercer nos recherches; le droit est tel qu'elle le comprend et qu'elle l'aménage, les documents législatifs n'étant que les matériaux dont l'assemblage et la mise en œuvre lui sont confiées ».

L'adoption de pareil point de vue conduit à l'abandon de la méthode traditionnelle des commentaires du code civil. Demolombe affirmait encore : « Les textes avant tout. Je publie un cours de Code Napoléon ». On peut dire que le signe sous lequel se range M. le Doyen Jossierand, est l'antithèse de cette formule.

Engagé dans cette voie, que les derniers adeptes de la méthode purement exégétique jugeront sans doute dangereuse, notre auteur ne s'arrête pas à mi-chemin, car il va jusqu'à admettre (avec raison à mon sens) la force créatrice et même la force abrogatoire de la coutume.

Impossible d'énumérer ici les innombrables questions traitées par M. le Doyen Josserand avec la maîtrise qu'on lui connaît. Il faut se borner à signaler par quelques traits l'originalité et la haute valeur de la méthode.

Ainsi, dans la partie consacrée à la famille, un titre de plus de 50 pages traite de la famille naturelle et débute par la très-judicieuse observation suivante : « Bien que les rédacteurs du Code civil aient voulu jeter le voile sur les rapports hors mariage et encore qu'il ait été dit au cours des travaux préparatoires que « l'Etat n'a aucun intérêt à ce que la filiation des enfants naturels soit constatée », on trouve, dans le code et dans la législation postérieure, les éléments constitutifs de la parenté naturelle et, par suite, de la famille naturelle; ainsi qu'il arrive toujours, la fiction a été démentie et vaincue par la réalité ».

Partout éclate, dans le Traité de M. le Doyen Josserand, l'excellence de la méthode qui consiste à exposer directement le droit, tel qu'il se réalise ou est appliqué par les tribunaux. Qu'on jette les yeux, par exemple, sur les pages consacrées à la théorie des actes juridiques, aux incapacités édictées à raison de l'âge, à l'incapacité de la femme mariée, à la possession et la propriété, etc. On se rendra compte de la supériorité de la méthode nouvelle sur la vieille méthode, qui insérait de force toutes les solutions jurisprudentielles dans le cadre d'une exégèse du code civil. Ajoutons cependant que la méthode nouvelle n'est pas à la portée de tous. Elle ne peut être adoptée avec fruit que par des savants de l'envergure de M. le Doyen Josserand, chez lequel l'expérience du professeur de droit civil a été vivifiée par une longue et brillante carrière d'arrétiste.

G. C.

SILVIO TRENTIN. Ancien professeur de droit public dans les Facultés italiennes. *Les Transformations récentes du Droit public Italien*. Préface de J. Bonnecase, Professeur à la Faculté de Bordeaux, Directeur de la *Revue Générale du Droit*. (In-8 de XXIII-696 p. Tome 25 de la Bibliothèque de l'Institut de Droit comparé de Lyon, Paris, Giard, 1929.)

Le temps est-il venu d'étudier avec la sérénité de l'historien le problème du fascisme ? Le livre de M. le professeur Trentin nous fait espérer que oui; car, sans essayer de dissimuler ses préférences personnelles sous un ton de fallacieuse neutralité, notre auteur réussit à nous fournir un exposé d'une objectivité scientifique parfaite.

Une première partie de 175 pages contient un véritable traité du droit constitutionnel italien, tel qu'il s'est épanoui jusqu'en 1922 sur la base du statut Albertin du 4 mars 1848. Dans une seconde partie de plus de 300 pages, nous trouvons un tableau détaillé de l'économie du régime fasciste. Des annexes, qui couvrent près de 150 pages, nous fournissent la traduction française des textes officiels sur lesquels repose le régime constitutionnel italien.

Tout cela, on le devine, est hautement instructif; mais ce qui ajoute encore à l'intérêt de la belle publication de M. le professeur Trentin, c'est la conclusion, dans laquelle l'auteur se livre à la critique proprement juridique de la doctrine fasciste. Ici il montre que, à la base du fascisme se trouve cette conception, que l'individu n'est qu'un moyen de réalisation des fins sociales : la société a des fins propres, qui postulent un principe d'organisation incarné dans l'Etat seul; quant aux individus, ils ne sont pour l'organisation étatique que des moyens, de sorte que, considérés isolément ou en groupes locaux, ils personnifient le principe de la désagrégation.

La base sociologique du fascisme étant ainsi dégagée, M. le professeur Trentin indique ses conceptions scientifiques opposées, qui doivent le conduire à combattre la doctrine fasciste. Pour lui, l'individu dans la société intègre et coordonne ses forces; il n'abdique pas son individualité, il ne reste pas absorbé dans le cadre social. Ce point de vue est d'ailleurs clairement signalé dans la dédicace du livre : « A mon fils Giorgio Trentin, pour lui apprendre que la vie ne mérite pas d'être vécue si elle n'a pas à sa source la liberté, si elle est impuissante à réaliser la liberté ».

Voici donc la critique de la doctrine fasciste haussée au plan de la philosophie du droit. Il faut féliciter M. le professeur Trentin d'avoir atteint ce but. Si son livre provoque, comme c'est infiniment vraisemblable, de vives discussions, au moins seront-elles toujours d'ordre élevé. G. C.

EMMANUEL LEVY. Professeur à la Faculté de Droit de Lyon. *La Paix par la Justice*. Eléments d'une Doctrine du Droit. (In-12 de 30 p., Paris, Giard, 1929).

« La paix par la justice », belle et évidente devise. « Je ne me représente pas comment la paix peut être construite, sinon par le droit », écrit M. Lévy, et il ajoute que, de même qu'il donne la paix nationale, le droit donnera la paix internationale. Seulement le droit ne peut être apte à construire solidement la paix, que s'il est parfaitement équilibré, c. a. d. épuré de tout ferment de discorde ou de toute injustice. Aussi convient-il avant tout de soumettre à une critique serrée les règles de droit sur lesquelles s'érigera la paix nationale et internationale. C'est ce que fait notre auteur dans trois aperçus sommaires, consacrés à : 1° la critique des principes du droit; 2° la position actuelle du problème du droit; 3° la politique du droit.

L'idée maîtresse de M. Lévy consiste à concevoir le droit comme une comptabilité sociale, à laquelle il convient que chacun puisse participer le plus largement; avoir des droits, c'est compter. Or le groupement des intérêts favorise la participation de la masse à l'établissement des comptes: grâce aux syndicats, le travail compte; grâce aux coopératives de consommation, la clientèle compte; grâce à l'assurance sociale, la vie compte. Ces différentes coordinations d'intérêts, en faisant compter chacun davantage, amplifient les droits de chacun et fortifient donc les fondements de la paix.

Ce point de vue original séduira assurément tous les lecteurs du nouvel opuscule du professeur Emmanuel Lévy. G. C.

ELÉMER BALOGH. *Travaux de l'Académie internationale de Droit comparé*. Série I : *Les Sources du Droit positif*. Fascicule I : *Orient* (Egypte-Palestine-Chine-Japon). (In-8 de 140 p., Berlin, Hermann Sack, 1929).

L'Académie internationale de Droit comparé, qui existe depuis 1924, a publié en 1928 un premier volume d'Acta, publication considérable de plus de 1,200 pages in-8, dont le contenu est un peu disparate; car on y trouve à la fois: 1° les annales et documents de l'Académie; 2° des études générales et des études techniques, dues à certains membres, mais sans autre lien apparent entre elles; 3° enfin des notices sur la vie et les travaux des membres.

Voici que les publications de l'Académie prennent maintenant une nouvelle orientation fort heureuse. Dans le but de préparer un exposé sommaire du régime du droit positif dans chaque pays, quelques membres de l'Académie se sont empressés de rédiger un rapport sur les sources du droit positif dans leur pays ou dans des pays où leur activité s'est développée. L'exemple fut donné par M. le professeur Oda, bien connu en Europe par ses «Principes du droit administratif du Japon», publiés à Paris l'an dernier. La première série de sources du droit positif comprend les quatre aperçus suivants: 1° *Egyptian Law, Sources and Judicial Organisation*, by Frederick Parker Walton; 2° *Palestinian Law, Sources and Judicial Organisation*, by Frederic M. Goadby; 3° *Sources du droit positif actuel de la Chine*, par M. Jean Escarra; 4° *Sources du droit positif actuel du Japon*, par M. Yorozu Oda.

Ces documents, on le devine sans peine, sont d'un intérêt capital pour tout comparatiste. G. C.

SALVATORE GALGANO. Prof. ordinario nella R. Università di Napoli. *Annuario di Diritto comparato e di Studi legislativi, a cura del Segretario generale del l'istituto di Studi legislativi*. (Vol. II et III. Gr. in-8 de XVI-1145 pp., Milano, Istituto editoriale scientifico, 1929).

La publication du premier volume de l'Annuaire de droit comparé et d'études législatives a été signalée naguère aux lecteurs de cette

Revue (Année 1927-28, Bibliographie, pp. 81-82). L'importance capitale de ce beau recueil a été alors mise en lumière. Les deux volumes suivants, qui paraissent aujourd'hui réunis en un seul tome, ne démentent aucune des prévisions les plus optimistes qui avaient pû être formulées au début.

La première partie, plus doctrinale, contient des études de grande valeur sur le mouvement des idées juridiques dans le milieu européen: considérations sur les vicissitudes du code civil allemand de 1900 à 1925, sur le développement du droit privé autrichien depuis la guerre, sur les éléments du droit constitutionnel allemand, sur la constitution hongroise depuis la guerre, sur les sources du droit civil et commercial roumain, sur les sources du droit bulgare, sur la réforme du droit commercial dans la jurisprudence allemande, sur le projet italien d'un code de procédure civile, sur l'organisation judiciaire et la procédure hongroise, etc. Cette première partie se termine par des notices bibliographiques.

La seconde partie tend à éclairer plus directement le lecteur sur les détails les plus récents de la pratique journalière. Elle fournit, pour chacun de la plupart des pays d'Europe (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Espagne, Estonie, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Lithuanie, Pologne, Suisse, Tchécoslovaquie), un relevé des lois nouvelles de 1926 et un aperçu des décisions judiciaires intéressantes rendues durant cette même année 1926, avec, pour finir, une énumération des nouveautés bibliographiques de chaque pays.

Pour la Belgique, le tableau des innovations législatives et jurisprudentielles récentes est dû à Lucien Champion. Il est tracé avec la netteté qui caractérisait la pensée de ce jeune juriconsulte trop tôt fauché. Et cette publication posthume avive encore les regrets causés par la disparition prématurée de cette vigoureuse et brillante personnalité.

G. C.

B. JOFE, avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles. *De l'application par le juge d'un Etat des lois pénales étrangères.* (Louvain, imprimerie Pierre Mofrans, 1929. Une broch. 16 pp.).

L'auteur critique, avec infiniment de raison, la tendance de certains juristes à « internationaliser » l'application des lois pénales et les décisions des juridictions pénales, dans une mesure semblable à celle qui résulte des usages du droit international privé, en matière civile. On sait que, jusqu'à présent, la loi pénale a toujours été considérée comme essentiellement territoriale et qu'il en est de même de la portée des jugements en matière pénale. La répression de certains délits commis à l'étranger ne constitue pas une dérogation à ce principe. Pourtant, nous dit l'auteur, les projets de codes de certains pays : Espagne, Grèce, Italie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, les travaux de certains criminalistes français, envisagent la possibilité d'une garantie internationale contre les atteintes à

une espèce d'ordre public universel et humanitaire. Ces tendances ne peuvent résister à l'examen d'un juriste, qui veut bien les ramener aux notions fondamentales du droit international privé. Ni la théorie de droits acquis en matière pénale, ni la notion de la représentation des intérêts publics d'un état, confiée aux autres états, ni une prétendue universalité du droit de punir n'ont de base dans la réalité. Vues purement théoriques elles doivent forcément céder devant des faits constants : les différences profondes existant entre les Etats et l'impossibilité du contrôle des uns à l'égard des autres.

M. V.

KARL MARX, *Œuvres Politiques ; t. I, Palmerston ; t. II, Lettres sur l'Angleterre. Trad. J. Molitor. Introduction et notes de N. Riazanof.* (Paris, Alfred Costes, 1929, 2 vol., 264 et 274 pp.).

L'éditeur a entrepris la publication des œuvres complètes de Karl Marx ; cette consécration révèle son labeur immense comme économiste, historien, sociologue, journaliste. Les deux volumes relatifs à l'Angleterre en général, et à Palmerston en particulier, font partie de l'œuvre de Karl Marx, journaliste. Karl Marx, en effet, pendant son séjour à Londres, était devenu correspondant de différents journaux américains, notamment du « New York Tribune » en 1852 et du « People's Paper » en 1853. Ses correspondances de presse étaient composées en collaboration avec Engels ; ou, tout au moins, reflètent les communications constantes existant entre ces deux grands amis. La part de l'un et de l'autre est parfois difficile à dégager ; au reste, le commentateur nous avertit que ce n'a pas été une mince besogne de retrouver dans les journaux les articles qu'on peut attribuer avec certitude à Marx, parcequ'il s'agit de « leaders » non signés auxquels la direction des journaux apportait parfois des modifications ; la politique d'un journal ne concorde pas toujours avec la pensée d'un auteur.

Avec infiniment de raison, les articles de Karl Marx ont été précédés, dans le premier tome, d'une longue introduction, qui n'a pas moins de cent pages. L'époque et les luttes politiques auxquelles les articles ont trait ne peuvent, en effet, plus être connues dans leur détail par les lecteurs. La position des partis, Whigs, Tories, Peelistes au cours des luttes pour le pouvoir du milieu du 19^e siècle, luttes qui subissaient l'influence de l'économie interne de l'Angleterre et de sa politique extérieure à l'égard de la Russie, demande un commentaire. M. N. Riazanof évoque cette période avec un rare bonheur, tout en montrant les influences qui se faisaient sentir sur la presse et les obstacles que Marx rencontrait, en raison même de certaines tendances politiques, jusque dans ses communications à la presse étrangère. L'introduction et les articles de Marx forment, sans aucun doute, un document de premier ordre pour qui voudrait faire des études, notamment, sur l'histoire de la presse au 19^e siècle.

Marx se révèle, dans ses articles polémiste vigoureux et très

instruit. Politiquement, ses articles constituent des pamphlets contre la politique anglaise, principalement dans les chapitres consacrés à Palmerston. Mais le reproche qu'on peut lui faire, peut-être, c'est de s'arrêter trop volontiers aux raisons de politique interne, pour expliquer certaines attitudes des gouvernements anglais, sans comprendre toute leur haute portée internationale. Marx attribue parfois trop d'importance aux intérêts personnels d'un ministre, au détriment de ces obligations internationales qui assurent la continuité de la politique extérieure anglaise.

Ce phénomène est aisément explicable, parceque Marx était hanté par l'idée du despotisme russe, auquel devaient, selon lui, se rallier tous les gouvernements conservateurs. Il s'est trop arrêté à ce point de vue, dans ses pamphlets contre Palmerston et peut-être cette attitude l'a-t-elle empêché de voir toute la profondeur de la politique de cet homme d'Etat.

Quoi qu'il en soit, il rapporte beaucoup d'éléments de fait qu'il serait malaisé de trouver réunis ailleurs, et qui apparaissent avec le relief et la vie propres aux choses notées sur l'heure.

M. V.

Sciences.

A. BOUTARIC, Professeur à la Faculté des Sciences de Dijon.
Les Ondes hertziennes et la Télégraphie sans fil. (Bibliothèque de Philosophie Scientifique, Paris, Ernest Flammarion, édit. 1929.
1 vol. in 12°, 253 p., 89 fig. Prix : 12 frs.)

Encore un livre sur la T. S. F. ? Oui, et ma foi, il n'y a pas lieu de s'en effrayer, car le nom de l'auteur est déjà une excellente garantie. Parmi l'avalanche de « Cuisine de Jeanneton » de la T. S. F., on est heureux de rencontrer de temps à autre un bon livre de vulgarisation, fait par un savant qualifié, soucieux d'expliquer le fond des choses plutôt que de courrir aux tirages multiples en flattant les bricoleurs de la Radio.

Une chose nous surprend quelque peu : c'est la publication de ce livre dans la *Bibliothèque de Philosophie Scientifique*. Il y aurait certes pas mal de méditations philosophiques à faire à propos de la T. S. F., et je songe tout de suite au retentissement social de la radiodiffusion, mais tel n'est pas l'objet du livre de M. Boutaric qui a voulu rester dans le cadre de la science pure.

L'ouvrage s'adresse à un public cultivé, mais non spécialisé, disons, pour fixer les idées, aux personnes ayant fait leurs humanités. L'exposé se passe de l'arsenal mathématique, mais dégage des grandes théories, les idées essentielles; celles-ci sont énoncées très simplement et l'auteur recourt aux comparaisons, aux graphiques ou aux schémas lorsqu'il le juge opportun. C'est d'ailleurs la simplicité qui caractérise l'exposé. On sent en l'auteur un maître

pédagogue, ce qui donne à son œuvre de vulgarisation une très grande valeur. Au reste il y a belle lurette que l'auteur a conquis une juste réputation par ses ouvrages sur la physique moderne.

Le lecteur qui désire se faire une idée d'ensemble sur la radio lira avec profit la prose claire de M. Boutaric, et peut-être conservera-t-il, de ce premier contact avec les ondes hertziennes, le désir de resserer un peu les liens spirituels qui le relieront à ces ondes énigmatiques.

Une première partie de l'ouvrage sert d'*Introduction*, une seconde est consacrée aux *Ondes* et une troisième aux *Radiocommunications*.

Dans la première l'auteur rappelle les notions de mouvement vibratoire, de champ électrique, de courant, etc... et donne le principe de la lampe à trois électrodes.

La seconde partie résume la théorie de Maxwell et décrit les expériences de Hertz. Nous constatons avec plaisir, que l'auteur, respectant en cela l'ordre chronologique des faits, rend hommage à la géniale découverte mathématique de Maxwell à qui le monde entier est redevable des merveilles du broadcasting. Cette découverte est un exemple remarquable d'anticipation de la théorie sur l'expérience. Comme l'écrit M. Boutaric, « Lorsque Maxwell écrivait ses lignes, sa théorie était purement spéculative. Aucune expérience n'existait qui pût lui apporter, un semblant de vérification. Cette confirmation expérimentale fut l'œuvre de Hertz. »

Dans la dernière partie du livre, l'auteur expose plus en détail les organes d'un poste émetteur, ceux d'un poste récepteur ainsi que la propagation des ondes hertziennes. Il s'attache autant à la radiotélégraphie qu'à la radiophonie. Il ne faut évidemment pas chercher les montages dernier cri, ni des catalogues de condensateurs, l'auteur vous met en garde, dès la préface. Mais l'on trouvera l'explication du mécanisme de la radio dans son détail. Cette troisième partie se recommande à tout amateur soucieux de comprendre un peu le jeu de tennis auquel se livrent les stations de T. S. F.

L'ouvrage a le grand mérite d'être très « up-to-date » : nous avons trouvé, notamment, la mention des récents travaux de Störmer sur l'explication des échos, ainsi que les principes de la télévision et de la télémécanique. Nous n'avons cependant pas rencontré d'allusion à la question brûlante de la stabilisation des fréquences et du quartz piézo-électrique.

Georges HOMÈS.

E. CARTAN, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris. *Leçons sur la Géométrie des espaces de Riemann*. (Cahier Scientifiques, fascicule II. In-8 de 273 pp. ; Paris, Gauthier-Villars et C°, 1928).

M. Cartan a repris ici un sujet qu'il avait déjà traité dans la fascicule IX du *Mémorial des Sciences Mathématiques*. Il a employé « l'appareil analytique imposé par le système de coordonnées au moyen duquel est formé l'élément linéaire, supposé donné, de l'espace

à étudier. Cela a nécessité des notions de calcul différentiel absolu, que l'auteur s'est efforcé de présenter en en dégageant le plus possible l'élément géométrique essentiel et en gardant toujours le contact le plus étroit avec la géométrie euclidienne ».

Les deux premiers chapitres sont consacrés à des notions de calcul différentiel absolu d'où est dégagée la réalité géométrique; on y trouvera des notions se rapportant aux vecteurs, multivecteurs et tenseurs, à la reconstruction locale de l'espace d'après son élément linéaire et des applications cinématiques de la différenciation absolue.

Dans les chapitres suivants, l'auteur s'est attaché à l'étude des espaces de Riemann; nous ne pourrions mieux caractériser cette étude qu'en reproduisant le passage suivant de la préface :

« Je me suis étendu assez longuement sur le problème intéressant des espaces qui, tout en étant localement euclidiens, diffèrent, au point de vue de l'*Analysis situs*, de notre espace ordinaire; ce sont les « formes spatiales de Clifford-Klein » des géomètres allemands. Les perspectives que la solution de ce problème ouvre sur les fondements de la Géométrie élémentaire et sur certaines théories d'analyse m'ont semblé légitimer la place que je lui ai consacrée. C'est un peu pour les mêmes raisons que j'ai examiné le rôle important joué en géométrie par l'axiome du plan et l'axiome de libre mobilité, liés d'une manière intime l'un à l'autre. Cela m'a conduit tout naturellement à une étude sommaire des géométries non euclidiennes, spécialement à deux dimensions : les services qu'une telle étude peut rendre dans différents domaines des mathématiques ne sont du reste plus à démontrer ».

L'ouvrage se termine par trois notes et par un index bibliographique renseignant vingt-sept ouvrages et mémoires relatifs aux sujets traités.

R. G.

EMILE PICARD, de l'Académie Française, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, professeur à l'Université de Paris. *Leçons sur quelques équations fonctionnelles avec des applications à divers problèmes d'Analyse et de physique mathématique*, rédigées par M. Eugène BLANC, agrégé de l'Université de Paris. (*Cahiers Scientifiques*, fascicule III. In-8 de 184 pp., avec 61 fig.; Paris, Gauthier-Villars et C^o, 1928).

Ayant renoncé à publier le tome IV de son magistral traité d'Analyse, M. Picard a bien voulu permettre à quelques uns de ses auditeurs d'entreprendre la publication de certains de ses cours. Ce volume contient les leçons qu'il a faites à la Sorbonne en 1911 et en 1927.

L'étude de certaines équations fonctionnelles a permis à M. Picard d'intéressantes digressions. L'équation $f(x+y) - f(x-y) = 2 f(x) f(y)$ l'a conduit à étudier le problème de la composition des

forces dans l'espace euclidien ou non euclidien et lui a permis d'établir les formules fondamentales de la trigonométrie de l'espace de Lobatchewsky. On trouvera un intéressant chapitre sur les images euclidiennes (à deux et à trois dimensions) de la géométrie de Lobatchewsky.

Utilisant l'équation fonctionnelle $f(z+1) = z f(z)$ à laquelle satisfait une fonction analytique, l'auteur a montré comment on pouvait la prolonger et a donné une démonstration rigoureuse de l'uniformité de la fonction inverse de l'intégrale elliptique de première espèce. Il établit très élégamment la formule d'addition et recherche les fonctions uniformes admettant une formule d'addition rationnelle. L'équation fonctionnelle $F(x+1) - F(x) = f(x)$ et diverses généralisations ont conduit à la considération des fonctions doublement périodiques et des fonctions (Θ) de Jacobi.

Le dernier chapitre traite de l'équation d'Abel $f[\Theta(x)] = f(x) + 1$ et de l'équation aux dérivées partielles $\Delta V = k^2 V$ généralisant l'équation de Laplace et que l'on rencontre dans l'étude de la répartition des masses électriques pour lesquelles la loi d'attraction est celle de Neumann. On trouvera, à côté de quelques résultats classiques sur l'équation de Fredholm et sur les propriétés du potentiel newtonien, la solution du problème de Dirichlet et l'étude de la distribution électrique sur un conducteur avec la loi de Neumann.

R. G.

F. ENRIQUES. *Questions relatives aux mathématiques élémentaires*. Fascicule I : *L'évolution des idées géométriques dans la pensée grecque. Point, ligne, surface*. (Traduit sur la troisième édition italienne par M. Solovine. Paris, Gauthier-Villars, 1927. In-8 de 45 pages).

Bien que les éditions italiennes et allemandes de cet ouvrage l'aient fait unanimement apprécier, nous ne pouvons résister au désir de citer quelques phrases de la préface qui indiquent le plan et l'esprit de l'œuvre.

« Des sujets variés sont traités par des collaborateurs différents, mais l'œuvre possède, au delà des différences d'auteurs et d'arguments, une unité collective qui se manifeste, non seulement dans le but commun, mais aussi dans les relations que présentent entre elles les parties, et dans l'esprit qui a présidé à leur réalisation. »

« Je crois utile d'ajouter, à ce bref exposé du but visé, quelques éclaircissements sur la nature des questions qui formeront les fascicules de ce recueil. On peut les diviser en trois groupes :

1° Questions relatives aux principes de la Géométrie, de l'Arithmétique ou de l'Algèbre. Elles comprennent une analyse des axiomes concernant la droite, le plan, etc., et conduisent jusqu'à la construction du continu géométrique. Parallèlement se poursuivra une étude de l'idée de nombre et de son évolution. Nous nous tournerons alors

vers l'équivalence des figures, planes ou non, poussant jusqu'à l'examen critique des concepts d'aire et de volume, des quantités imaginaires, pour aboutir enfin à la théorie des parallèles et aux géométries non euclidiennes, auxquelles se rattache le problème philosophique de l'espace, aujourd'hui posé avec plus de clarté par la théorie de la relativité.

2° Le second groupe de questions a spécialement trait aux constructions élémentaires dans leurs rapports avec l'algèbre. Ici, le but est particulièrement d'explorer et de définir, dans les deux directions, positive et négative, le domaine des constructions qui peuvent s'effectuer au moyen de la règle et du compas. C'est-à-dire que non seulement nous examinerons les méthodes rendues nécessaires par ces problèmes, mais que nous nous occuperons aussi de l'impossibilité relative où l'on se trouve de résoudre certains problèmes classiques célèbres qui vont de la duplication du cube à la quadrature du cercle.

A ce but principal s'en rattache un second qui est l'étude des équations algébriques des premiers degrés, au point de vue de la théorie générale.

3° Enfin, le troisième groupe comprend les problèmes touchant au calcul différentiel ou au calcul des variations, c'est-à-dire les questions concernant les maxima et minima et les isopérimètres, considérés aussi bien au point de vue élémentaire qu'à celui de l'analyse moderne. Un intérêt tout particulier s'attache à cette comparaison, d'autant plus que d'admirables méthodes élémentaires de Steiner peuvent y être reprises et développées selon les tendances plus élevées de la recherche actuelle. »

« S'il est vrai que ce soit une nécessité, au moins jusqu'à un certain point, pour l'enseignement dogmatique, d'organiser chaque ordre de connaissances en une théorie fermée, logiquement parfaite en elle-même, il est également exact qu'il est impossible de jamais comprendre profondément une théorie sans la regarder de l'extérieur, de manière à la rattacher aux connaissances antérieures dont elle provient et aux théories supérieures qui en émanent. »

Le premier fascicule est relatif à l'évolution des idées géométriques dans la pensée grecque et est divisé en 14 paragraphes. Le paragraphe relatif à la critique des Eléates est particulièrement original; l'auteur y résume une thèse développée dans le *Periodico di Matematica* (n° 2, 1923). Citons : « Parménide d'Elée, en opposition avec la plus ancienne école pythagoricienne, reconnaît la continuité de l'espace et débarrasse ainsi la géométrie des contradictions qui sont inhérentes au concept de surface douée d'épaisseur, ou de point étendu. »

« Particulièrement instructive est l'explication que notre point de vue offre des célèbres arguments sur le mouvement, qu'il ne faut plus regarder comme de purs sophismes, mais comme des réduc-

tions à l'absurde de la thèse pythagoricienne, ce qui fut déjà reconnu par Tannery. »

« Mais la pensée grecque ne pouvait certes pas s'arrêter à cette conclusion négative : ou quelque adversaire de Zénon, ou Zénon lui-même, devait se poser le problème de la sommation d'une progression géométrique. »
P. L.

C. LAURES. *Les bases de la géométrie et de la physique.* (Paris, Blanchard, 1928, 125 pp.).

Une phrase de la préface montrera mieux qu'un long commentaire l'aspect amusant et curieux de cet ouvrage.

« Quoi qu'il en coûte de le reconnaître, il faut bien avouer — la vérité avant tout — que les géométries non euclidiennes ont été une des plus stupides inventions du XIX^e siècle. »
P. L.

P. BARBARIN. *La géométrie non euclidienne.* Troisième édition suivie de *Notes* par A. BUHL. (Paris, Gauthier-Villars. Collection Scientia. 176 pp.).

Les deux premières éditions du livre de M. Barbarin ont eu un tel succès qu'une analyse nouvelle de cet ouvrage nous semble inutile. Bornons-nous à signaler un chapitre nouveau relatif à la quadrature non euclidienne du cercle et de belles planches hors-texte : portraits de Lobatschewsky, Riemann, Legendre, De Tilly, Bolyai; pseudo-sphère de Beltrami, manuscrit grec des éléments d'Euclide. Des notes de M. Buhl terminent le volume (pp. 113-168) et en augmentent encore l'intérêt. Ces notes montrent les applications de la géométrie non euclidienne à la physique mathématique ou mieux les rapports entre ces deux sciences, rapport, qui ont été si fréquents en ces dernières années.

La première note « Multiplication et dérivation extérieures » résume des travaux de M. Cartan et de l'auteur. Elle conduit aux équations de Maxwell généralisées, et la deuxième note montre la relation entre les équations de Maxwell et le problème des transformations linéaires conservant une forme quadratique à quatre variables. Ce problème, ou sa traduction géométrique : collinéations conservant une quadrique, est à la base de la géométrie cayleyenne. Les troisième et quatrième notes sont respectivement consacrées à la géométrie différentielle de Riemann et à la géométrie de la lumière (relativité restreinte).
P. L.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

SPINOZA, *Œuvres traduites et annotées par Ch. Appuhn.* (Tome III
Traité Politique, Lettres, Paris, Garnier, 1929, 393 p.)

Les spinozistes se réjouiront de voir paraître enfin le dernier volume des œuvres du grand philosophe. Ils y trouveront la correspondance qu'il échangea avec Oldenburg, Meyer, Bleyenbergh, de Vries, Jelles et tant d'autres. Ces lettres étaient demeurées assez inaccessibles au grand public depuis un certain nombre d'années, faute d'une réédition de l'ancienne traduction et faute d'un traducteur et commentateur averti. Un lecteur attentif de l'*Ethique* ne pouvait guère se dispenser de les connaître. L'excellente traduction de M. Appuhn fait un usage judicieux d'archaïsmes tout imprégnés de leur probe et sévère latinité originelle. Elle contribuera à nous replonger dans l'atmosphère des discussions qu'engageaient les savants de l'époque qui s'ingéniaient sans cesse à demeurer à la fois philosophes et moralistes et à poser ouvertement les problèmes de la physique sur un plan métaphysique. Il est oiseux d'insister sur l'intérêt historique d'une telle publication puisqu'il n'y a qu'elle pour nous éclairer davantage sur les passages d'interprétation difficile dans l'*Ethique*, sur la vie spirituelle de Spinoza autant que sur les côtés anecdotiques de sa vie quotidienne.

Quant au « Traité Politique », cette sorte d'*Ethique* appliquée par bien des côtés, il offre à nos contemporains quelques vues réalistes et claires sur le rôle de l'Etat et il se pourrait bien qu'il soit salutaire à quelques-uns en leur communiquant un peu de ce grand amour de la liberté dont on dit trop de mal ou de bien suivant le genre d'humeur où l'on se trouve. L'ouvrage est malheureusement inachevé. Il s'arrête exactement sur des propos antiféministes — qui ne feront d'ailleurs aucun tort aux jeunes candidates — tout ce qu'il leur plaira.

P. D.

EUG. HUBERT, *Correspondance de Bouteville.* Tome premier, Bruxelles, Lamertin, 562 pages, 1929. (Commission Royale d'Histoire.)

Décrivant la situation de la Belgique au début de la domination française, M. Pirenne a pu écrire qu'entre 1794 et 1796, « en moins de deux ans, la Révolution française l'a transformée en lui imposant

les réformes nées de l'esprit et des désirs du XVIII^e siècle qui ont trouvé dans la déclaration des Droits de l'homme leur expression la plus complète (*Histoire de Belgique*, VI, p. 95) ». Un des principaux auteurs de cette transformation fut le Commissaire général français Bouteville qui administra les départements réunis du 21 décembre 1795 au 15 février 1797. « Durant quatorze mois, écrit M. Hubert, il concentra dans ses mains toutes les affaires de nos provinces (p. VII). »

Ces faits permettent de mesurer l'importance de la *Correspondance* de Bouteville. M. Pirenne l'avait déjà signalée à l'attention de la Commission royale d'Histoire qui en a confié la publication au savant auteur du *Voyage de Joseph II aux Pays-Bas, des Garnisons de la Barrière* et de tant d'autres travaux érudits sur la Belgique au XVIII^e siècle.

Le premier volume comprend 267 lettres (du 15 frimaire an IV au quatrième jour complémentaire de l'an IV-6 décembre 1795 au 21 septembre 1796). L'éditeur les a fait précéder d'une introduction des plus intéressantes où il dessine un portrait du Commissaire général français et où il analyse les divers aspects de son activité. L'opinion que M. Hubert s'est formée de Bouteville, d'après les textes, n'est en somme guère différente de celle de M. Pirenne. Ce fut un homme actif, zélé, plein d'idéalisme républicain, voyant dans les Belges de nouveaux frères qu'il fallait ménager. M. Hubert insiste sur son désintéressement, sur sa probité scrupuleuse, sur sa clairvoyance, sur son désir d'exercer équitablement son autorité : « Ce serait, écrit Bouteville au Ministre de la Police générale, le 22 nivôse an V, fermer volontairement les yeux à la lumière que de dissimuler que la très grande partie des habitants, quoique très peu amie de l'Autriche, ne l'est pas davantage de la France. » Au même Ministre, le 1^{er} germinal an IV, il écrit : « Le Belge, traité avec justice, sagesse et une grande fermeté, sera un très bon peuple » ; et il proteste contre les mesures arbitraires de l'administration française, contre les actes des représentants en mission qui « n'ont rien vu ; toujours entourés de flagorneurs, presque toujours livrés à leurs plaisirs, ils ont négligé les détails et pensé qu'un beau discours ou un arrêté suffisaient pour régénérer ce pays (3 pluviôse an IV). »

Faut-il ajouter que l'éditeur de la *Correspondance de Bouteville* l'a munie de toutes les notes utiles pour en éclaircir le sens et pour en rendre la lecture aisée ? Rien n'est laissé dans l'ombre. Ce volume constitue un modèle d'édition de textes historiques.

L. LECLÈRE.

E. BOURGEOIS, *Ce qu'il faut connaître du passé de la France*. Paris, Boivin, 176 pp. 1929.

L'éditeur Boivin a entrepris la publication d'une collection de petits volumes qui, sous une forme abrégée, font connaître l'essentiel sur certaines questions ou sur certains pays. Déjà ont paru,

avant le livre de M. Bourgeois : « Ce qu'il faut connaître : *de l'histoire des Etats-Unis*, par M. Davaux; *de l'Ame anglaise*, par M. Cazamian; *de la Grèce antique*, par M. Puech; des grandes journées parlementaires de la 111^e République, par M. L.-L. Hubert; *de la Rome antique*, par M. Albert Petit; *de l'Ame américaine*, par M. Michaud, etc.

M. Bourgeois, qui a dédié son livre à ses deux petits-fils, a cherché à faire œuvre claire et simple. Mais on se tromperait fort si l'on croyait qu'il a écrit un ouvrage de vulgarisation élémentaire; c'est bien plutôt un « discours sur l'histoire de France », une large synthèse de toute cette histoire depuis les temps préhistoriques jusqu'à la troisième République. Pas une page, pas un paragraphe qui ne soient la condensation d'une foule de faits ou d'idées. Pour les écrire, ces pages il a fallu la science historique la plus consommée, unie au don de l'exposition, à l'art du récit vivant et coloré.

Sept chapitres : l'aube lointaine et la naissance de la Gaule; le christianisme et l'empire des Francs; la royauté capétienne et la nation française; le XVII^e siècle, grand siècle des Bourbons; le schisme de la royauté et de la nation au XVIII^e siècle; la nation française à la recherche d'un gouvernement : bourgeoisie et démocratie; les « gestes » des Français du XIX^e siècle. Ces titres montrent bien que le savant historien n'a pas entendu se borner à énumérer des faits, mais qu'il a voulu, en se fondant sur des faits, expliquer l'évolution historique de la France, en demandant par surcroît des lumières à la géographie. Ce n'est pas sans raison qu'à la première et à la dernière page de son livre il nomme celui qui fut le chef de la nouvelle école géographique française, Vidal de la Blache. D'un bout à l'autre du volume s'entend un « leitmotiv » exprimé en ces termes dans l'avant-propos : « Notre pays de France a trois faces et trois destinées, l'une tournée vers le continent, les deux autres qui regardent la Méditerranée et l'Océan. Son passé a été partagé entre ces destinées, fait tantôt d'un effort séculaire pour défendre à l'Est le domaine de la patrie, de sa foi et de ses idées, tantôt de l'instinct puissant qui de tout temps a semé au delà des mers, sur les terres lointaines d'Orient, d'Extrême-Orient ou du Couchant les germes féconds de son génie entreprenant et généreux. »

Et c'est là ce qui donne à ce volume une forte unité. Ajoutons que l'auteur connaît, on le constate à chaque page, les travaux les plus récents. Qu'on lise par exemple les chapitres V et VI consacrés à la fin de l'Ancien régime, à la Révolution et à l'Empire (pp. 97 à 142). On verra qu'ils utilisent les études de MM. Sagnac et Mathiez, Madelin et Gaxotte. Et le jugement pondéré que M. Bourgeois porte sur la Révolution de 1789, sur ses causes et ses conséquences, son appréciation — également éloignée de la conception du « bloc » chère à Georges Clemenceau et des critiques excessives que Taine a formulées le premier, que ses disciples ont reprises et encore accentuées — tient compte de tout ce que les livres d'hier ont apporté de nouveau.

Au total, un ouvrage extrêmement substantiel et de forme séduisante. L'auteur le définit : « Un essai que d'aucuns trouveront peut-être audacieux. » Nous ne serons pas de ceux-là. La maîtrise de l'historien a réussi à faire de ce petit volume une grande œuvre, où le charme de la composition et de l'expression ornent la solidité érudite du fond.

Un regret : M. Bourgeois arrête son étude à la fondation de l'empire colonial français vers 1880 : « Nos enfants, écrit-il, jugeront mieux que nous le temps présent, avec le recul nécessaire. »

Sans doute, et c'est là un noble scrupule d'historien. Mais quelles belles pages nous avons perdues ! (1).

LÉON LECLÈRE.

J. ANCEL, L. CAHEN, R. GUYOT, A. LAJUSAN, P. RENOUVIN et H. SALOMON, *Manuel de politique européenne. Histoire diplomatique de l'Europe* (1871-1914), publié sous la direction de M. HENRI HAUSER. (*Les Presses Universitaires de France*, Paris, 1929). 2 volumes grand in-8°, 476 et 389 pp. Index alphabétique.

Le but de cet important travail est exposé par M. Henri Hauser, aux premières lignes de l'*Introduction* due à sa plume savante et dépouillée d'apprêt : « Six historiens français : MM. Jacques Ancel, Léon Cahen, Raymond Guyot, Alfred Lajusan, Pierre Renouvin, Henry Salomon, tous spécialistes des questions contemporaines et déjà connus par des travaux, parfois considérables, sur l'histoire d'hier, se sont associés pour essayer de mettre au point notre connaissance des relations si complexes et en certains points si obscures entre les principales puissances dans la période qui s'étend de la fin de la guerre franco-allemande de 1870-1871 au déclenchement de la grande guerre. Leur désir est nettement défini : ils veulent « fournir aux étudiants et au public éclairé un instrument de travail commode et, dans la mesure où il se peut, sûr. »

L'éminent correspondant de l'Institut et professeur à l'Université de Paris expose son rôle personnel dans la confection de cette œuvre : « Pour diriger et coordonner leur travail, ils (les six historiens) ont fait appel à un non spécialiste, à un homme qui s'est consacré surtout à l'étude de périodes plus anciennes et qui n'a touché que par un certain biais aux problèmes contemporains ». Et il ajoute avec une charmante bonhomie : « Il n'est pas mauvais qu'un homme habitué à labourer des champs de l'histoire où les cendres sont mieux éteintes soit appelé à servir d'arbitre entre ceux qui étudient le présent, ou du moins un passé qui se prolonge dans le présent. Voyant

(1) P. 19. Paris choisit au VI^e siècle, à l'approche des Huns, une patronne, etc. Il faut lire V^e siècle. — P. 97. Pendant soixante-cinq ans, de 1643 à 1715, un seul roi a régné en France. Lisez : soixante-douze ans.

les choses de plus loin, il a chance de les voir de plus haut. Voilà pourquoi il a cru devoir accepter une mission qu'il n'a jamais considérée comme une sinécure ». En vérité, les auteurs de l'*Histoire diplomatique* n'auraient pu trouver guide plus expérimenté, plus amène, doué de plus de tact.

Pour atteindre l'unité dans l'effort, les collaborateurs se sont imposé une constante « discipline collective ». Dans des conférences préliminaires et au cours de communications fréquentes, ils ont atténué les disparates, effacé les redites. Quant à M. Hauser, il a imposé à l'ensemble de l'équipe le respect des proportions, veillé à l'unité de ton, « établi des raccords et marqué les liaisons ».

Il va de soi que, dans le domaine de la coordination, il est à peu près impossible d'atteindre la perfection. De la qualité même de l'effort individuel peut naître une légère dissonance par rapport à l'harmonie de l'ensemble. Prenons par exemple le thème travaillé par M. Henry Salomon. L'excellent professeur au lycée Henri IV narre avec le plus grand soin : *La victoire prussienne et l'hégémonie allemande*. Avec originalité, il attaque cette première partie par une description du rôle des neutres, en 1870-1871 : l'Angleterre dans l'expectative, la Russie impatiente de détruire l'œuvre du Congrès de Paris. Puis il opère une diversion du côté de l'affaire de l'*Alabama*, pour aborder enfin la question des préliminaires de Versailles. Charmé par son analyse pénétrante du rôle de Bismarck et de Thiers, par ses aperçus nouveaux, par ses citations heureuses, le lecteur ne s'aperçoit pas qu'il « bloque » près du quart du tome I (98 pp. sur 472) pour une période de cinq années !

Prenons un autre cas. M. Pierre Renouvin, chargé de cours à l'Université de Paris, manipule, mieux que personne, les rouages délicats de la diplomatie. Ses chapitres sur l'*alliance franco-russe* (III^e p., chap. 4), sur la *politique marocaine de l'Allemagne*, le voyage de Tanger et les pourparlers de Björkoe, l'attitude de Rouvier, de Delcassé, de Buelow, sont savamment nuancés. Mais était-il prudent de consacrer vingt-cinq pages à la phase de Cronstadt-Toulon, en partie déjà amorcée par les substantiels chapitres de M. Léon Cahen, professeur au lycée Condorcet, sur le *renouveau de la Triple Alliance* et la *fin de l'accord des Trois Empereurs*, quand vingt-deux pages seulement restent à la disposition de M. Renouvin pour décrire la *crise de juillet 1914* ! Combien j'eus aimé cependant voir l'auteur détailler le « Halte à Belgrade ! » et analyser à fond le « C'est réussi ! Qui gouverne à Berlin ! » de Berchtold (nuit du 30 au 31 juillet), déjà si vigoureusement souligné par le colonel Fastrez (aujourd'hui général) dans son beau livre sur la *Responsabilité de l'Allemagne* (1926).

Dans le même ordre d'idées, qu'il me soit permis de formuler une critique de caractère plus général, portant sur l'ensemble de la méthode adoptée. Les quarante-cinq années d'histoire diplomatique de l'« Entre deux guerres » ont été subdivisées en six parties (plus

une conclusion), s'étendant chacune sur une période de cinq à dix années. Certaines de ces parties sont traitées par plusieurs historiens, d'après leur spécialisation respective. Au chapitre 4 de la cinquième partie, par exemple, le *système des ententes européennes de 1905 à 1909* est étudié par M. Renouvin (paragraphes 1 à 3) et par M. Ancel. Particulièrement versé dans les questions balkaniques, M. Ancel, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, a traité au paragraphe 4 la politique balkanique de l'Italie. Au chapitre 2 de la sixième partie : *Les grands problèmes internationaux : les rivalités européennes (1909-1911)*, MM. Renouvin et Ancel répartissent entre eux jusqu'à des paragraphes de sections et traitent simultanément de plusieurs sujets : armements navals, accord marocain de 1909, rivalités en Orient, *Bagdadbahn*, pourparlers de Potsdam.

Pourquoi cette volonté de garder rassemblés des éléments politiques synchrones mais souvent disparates? Les auteurs n'eussent-ils pas eu profit à jouir de la latitude de traiter leurs sujets en profondeur, d'une manière plus étendue dans le temps? A mon sens, un scindement des diverses questions politiques en deux ou trois phases plutôt qu'en sept eût favorisé leur tâche si délicate et difficile. La question d'Orient, notamment, se laisse malaisément, de par sa texture même, débiter en tranches sans épaisseur.

Dans son *Introduction*, M. Hauser donne l'explication de cette préoccupation technique. Il semble redouter que l'œuvre de ses collaborateurs ne paraisse pas suffisamment liée. Le respect rigoureux de l'unité de temps doit détruire l'impression de travail en « séries parallèles ». La méthode que je défends aurait évidemment accentué cette impression mais, en revanche, créé l'unité thématique. Au surplus, mon objection n'a pas grande importance. De ce que chaque période traitée se présente comme une mosaïque aux dessins éclatants plutôt qu'en tapis aux tons homochromes, il ne résulte pas que le travail m'en apparaisse diminué quant à la forme ni au fond. Bien au contraire, j'ose dire que, parmi tant d'œuvres opérées en collaboration, j'en ai rarement rencontré d'aussi harmonieusement groupée et d'un aussi large rythme scientifique.

Les auteurs de l'*Histoire diplomatique* se sont nourris aux sources : grands recueils diplomatiques (*Die Grosse Politik*, les *British documents* de Gooch et Temperley (1), etc.), correspondances, mémoires. Ils ont, de propos délibéré, « exclu... les livres où s'expriment les opinions subjectives de leurs auteurs ». Cette tendance est assez commune aujourd'hui. Elle permet de gagner du temps et d'étudier les problèmes en pleine indépendance d'esprit. En revanche, cette méthode de perpétuel recommencement a quelque chose d'attristant pour l'effort antérieur, qui avait élevé à un certain point de perfection

(1) Les auteurs n'ont pu consulter les premiers volumes, trop récemment parus, de la collection française des *Documents diplomatiques français sur les origines de la guerre de 1914 à 1918*.

déjà l'examen scientifique de la question; implicitement, elle porte en soi des germes de découragement car tout auteur usant du dit procédé doit, en bonne logique, prévoir que son propre travail, si persévérant soit-il, sera, lui aussi, un jour écarté pour permettre à un homme nouveau de s'abreuver virginalement à la fraîcheur des sources.

De cette uniformité dans la documentation, nos six auteurs portent l'empreinte. Sans doute, ils ont su éviter de parler de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, comme d'entités vivantes, de Minerves casquées; par contre, ils se sont laissés fasciner par l'action personnelle d'un Gortschakoff, d'un Delcassé, d'un Aerenthal.

Malgré la superbe page consacrée par M. Hauser au rôle contemporain des foules, à leurs intérêts profonds, à leurs passions, ils ont trop caressé les nuances et cherché à dépister les « dessous ». Laisant à l'écart les considérations de politique intérieure, qui cependant interpénètrent si totalement les problèmes du dehors, dédaignant volontairement la lecture des journaux et des annales parlementaires, ils n'ont pas toujours suffisamment montré en quelle mesure les questions mondiales pouvaient être influencées par des forces latentes : besoins économiques, névroses sociales, remous soudains de l'opinion. Seuls peut-être les diplomates italiens ont-ils été à même, à cause de la position spéciale de leur pays, de reprendre en toute liberté les machiavéliques initiatives individuelles de leurs devanciers des grands siècles. Après Bismarck, les autres ont tous été, en une certaine mesure, travaillés par des forces obscures, par des éléments incompressibles.

Certes, je n'entends point dire que les grands facteurs de la politique contemporaine aient été oubliés. M. Renouvin, notamment, donne de beaux aperçus sur les rivalités économiques et les problèmes des nationalités au début du XX^e siècle (sixième partie, chap. 2). Mais on ne voit pas assez que ces thèmes jouent constamment. La psychose inquiète, issue des armements à outrance, ne se développe pas seulement à partir de 1912 (Renouvin, chap. 2 de la *Conclusion*) mais existe à un certain degré vingt ans plus tôt. Elle croîtra au fur et à mesure que s'amplifiera le « vaste système d'ententes et de querelles » dont devait issir la Grande Guerre. L'importante Conférence de la Paix en 1899 est mise en pénitence, pour des raisons de synchronisme, au bout d'un chapitre sur la *politique orientale de l'Europe et les accords franco-russes* (1895-1904), amorcé par M. Ancel et terminé par M. Cahen (quatrième partie, chap. 4). Quant à la Conférence de 1907, je ne crois pas que nos auteurs y fassent allusion. C'est cependant alors que le Chancelier de Buelow prononça des paroles inexpiables et décisives touchant la limitation des armements. Un bref chapitre conclusif, rappelant les données du problème mondial en ces cinquante dernières années d'avant la Guerre, et leurs réactions réciproques, chapitre d'ordre synthétique et récapitulatif, eût, dans cet ordre d'idées, peut-être été souhaitable.

Dans son *Introduction*, M. Hauser mentionne discrètement que ce *Manuel d'Histoire diplomatique* est, à certains points de vue, une histoire des origines de la Grande Guerre. Il ne faut pas — dit-il — s'hypnotiser sur les derniers jours de juillet 1914, épiloguer sur les heures de proclamation des décrets respectifs de mobilisation. Avec la sûreté de diagnostic de l'homme habitué à discerner les véritables causes, M. Hauser cite, à côté du « gamin vaniteux et méchant », des Etats-majors centraux, des coteries du Moyen-Danube, d'autres éléments encore, responsables du déchaînement du conflit. Les scrupules de l'Angleterre, la volonté de paix de la France, exprimée d'une manière trop appuyée, les concessions lassées de la Russie, en 1908 et 1913, l'action des « pacifistes, complices des conquérants » (Ernest Denis), n'ont fait que stimuler le désir éperdu d'hégémonie de l'Allemagne triomphante. Il se peut qu'en 1914 elle n'ait souhaité qu'une *Kraftprobe* de caractère diplomatique et moral, parachevant, « sans autre effusion que celle d'un peu de sang serbe, l'œuvre de 1908 et de 1912 ». Mais, de toutes façons, elle se mit, de par sa propre volonté, dans une situation telle qu'un recul n'était plus possible et qu'il suffit d'une pression de doigt des techniciens de l'Etat-major pour déclencher la catastrophe.

En dehors de ces indications mesurées, pleines de sagesse, le *Manuel* ne contient aucune manifestation de tendances quelconques. En bons et scrupuleux manouvriers, les six collaborateurs se sont bornés à l'exposé des faits, de leurs causes, de leurs enchaînements, laissant à leurs lecteurs le soin d'en dégager les leçons. J'ai montré plus haut certains inconvénients des collaborations. La méthode a aussi ses avantages. Quelle diversité, agréable pour le lecteur, dans l'expression de la pensée de chacun des coauteurs. M. Henry Salomon, méthodique et sans hâte, suit les traditions de clarté minutieuse de l'« histoire historisante »; Raymond Guyot, professeur à l'Université de Paris, vise à la précision ramassée et réalise notamment le tour de force de décrire en quatorze pages le conflit russo-japonais de 1904-1905 (cinquième partie, chap. 1). Spécialiste en toutes les matières touchant l'histoire contemporaine de l'Angleterre, Léon Cahen nous mène, en se jouant des difficultés, sur les traces de l'impérialisme anglais, du Cap au Caire, en passant par *Majuba hill* et *Rachoda*.

Alfred Lajusan, professeur au lycée d'Evreux, déroute par sa phrase elliptique, ses continuelles parenthèses, ses intercalations allusives, compréhensibles seulement pour un lecteur déjà averti. Mais derrière ce langage rugueux, quel bouillonnement de pensée, que de connaissances approfondies difficilement contenues dans leur jaillissement spontané. Pierre Renouvin excelle par la méthode, le classement judicieux, l'universalité de la conception. Jacques Ancel a pour lui la couleur et la vie. Ses personnages, les Aerenthal, les Isvolsky, sortent du cadre; le milieu lui-même se dessine en contours tranchés et crée une ambiance propice.

En dehors de son utilité technique de premier ordre, le *Manuel*

de politique européenne offrira encore deux attraits considérables. Aux hommes de ma génération, il fera revivre toute une existence. Depuis les temps déjà lointains où les caricatures faciles sur la guerre sino-japonaise ou les photographies de l'*Illustration* concernant les affaires de Crète, nous éveillaient à la curiosité des faits actuels d'histoire, un monde d'événements a évolué sous nos yeux selon un mouvement de plus en plus désorbité. Ces événements, le livre nous les regroupe, nous les situe, à la manière d'un paysage sur l'écran d'une chambre noire. Quant aux jeunes gens, à ceux de l'après-guerre, ils verront par ce *Manuel*, si noble dans l'effort, si sûr dans le fond et la forme, qu'il n'est pas décent d'attribuer à la génération de 1870-1880 la responsabilité unique du conflit mondial, alors que, d'étape en étape, certains d'entre les coupables pourraient être repérés jusque parmi les négociateurs des traités de Westphalie et les signataires du traité de Verdun (1).

FRANS VAN KALKEN.

J. DELCOURT, *Grammaire descriptive de l'anglais parlé*. (1 vol. in-16, Collection Armand Colin, 1929. Relié fr. 10.50, broché, 9 fr.)

Ce livre manquait en français. Il s'adresse à ceux qui connaissant trop l'anglais par des lectures ne se sont pas suffisamment aperçu de l'écart entre la langue écrite et la langue parlée. Par « anglais parlé », l'auteur entend celui des gens bien élevés, dans la conversation courante, la correspondance entre intimes et même l'éloquence « familière » plus répandue en Angleterre que chez nous. L'auteur exclut en général l'argot ou *slang*, tout en accueillant un certain nombre d'expressions populaires. Il s'inspire largement d'ouvrages étrangers tels que la *Modern English Grammar* (inachevée) du professeur danois Jespersen, le *Handbook of present day English* du Hollandais Krusinga et d'ouvrages anglais comme ceux de Jones, Palmer, Miss Armstrong, Miss Ward. M. Delcourt vise moins à faire une œuvre originale qu'à nous donner un guide sûr, utile et pratique. Sa phonétique est celle de Jespersen (il ne pouvait mieux choisir) et pour tout ce qui concerne l'intonation, le respect des autorités anglaises, il le dit avec une sage modestie « lui était imposé par son caractère d'étranger ». Certes, il a observé lui-même et pendant de nombreuses années, mais il ne s'est pas senti le droit de déclarer, comme Miss Armstrong et Miss Ward, qu'il ne se fiait qu'à ses propres observations.

(1) Le *Manuel* comprend très peu d'erreurs matérielles. Citons au t. II, p. 195, le gouvernement suisse (au lieu de russe) intéressé à la question des Détroits ! Par ci par là, des notes explicatives s'imposent. Combien de lecteurs sauront-ils que M. Van Praet (et non de Van Praet) [t. I, p. 78] était le tout-puissant secrétaire particulier du roi Léopold 1^{er} ?

Pour la syntaxe, la plupart des exemples sont sortis de bouches anglaises et ont été réellement entendus par l'auteur. Pour la première fois l'on trouve ici les nuances subtiles de l'emploi des auxiliaires, constamment ignorées par les traducteurs français (nous citerons notamment M. Delieutraz dans sa version récente du *Renard*, nouvelle du très remarquable romancier D-H. Lawrence). Ainsi, le sens fréquentatif et par suite « probabiliste » de *will* et *would*.

I met him at church this morning. That's where you would meet him. Je l'ai rencontré à l'église ce matin. C'est là que vous aviez chance de le rencontrer. *This will be the Tower of London, I suppose,* ceci doit-être la Tour de Londres, je suppose.

Telles sont les remarques précieuses que nous offre M. Delcourt (on les voudrait plus nombreuses encore) et il a soin de noter que la formule *this will be the Tower of London* paraît légèrement américaine tandis que la première est indiscutablement anglaise.

La partie la plus neuve et la plus complète du livre est peut-être le chapitre sur l'accent de phrase, mis en rapport avec la syntaxe. Les signes employés par l'auteur sont à vrai dire trop peu visibles. Question de typographie. Economie des éditeurs parisiens. L'ouvrage comprend encore un joli choix de textes et une liste de cinq cents mots courants avec leur prononciation figurée. Nous eussions préféré des mots plus difficiles que *beef, beer, book, cape, care, etc.*, sur lesquels il n'y a guère moyen de se tromper. Nous souhaitons à cette *Grammaire descriptive* le succès qui permettra d'y corriger quelques fautes d'impression.

P. DE R.

F. DESONAY, *Le rêve hellénique chez les poètes parnassiens.* (Bibliothèque de la *Revue de Littérature comparée*, tome 50. Paris, Champion, 1928, 1 vol. 420 p.)

M. F. Desonay s'est déjà signalé à l'attention des spécialistes par une étude très fouillée du *Petit Jehan de Saintré* (1).

Le volume qu'il nous offre aujourd'hui est plus accessible au grand public qui s'intéresse aux lettres : l'Académie française lui a décerné, récemment, l'un de ses prix.

L'auteur s'est proposé « d'étudier les principaux poètes français, qui, sous le signe du Parnasse, ont demandé à la Grèce d'autrefois le sujet de leur inspiration » (p. XXXII).

La première génération du XVI^e siècle « est nettement grecque », le XVII^e, au contraire, est plus latin que grec, et Racine, La Fontaine, Fénelon, ne sont que des « cas isolés ».

Au XVIII^e siècle, seule M^{me} Dacier continue la tradition hellénique, en se consacrant aux traductions d'Homère. Mais, dans l'ensemble, ce n'est qu'une « demi-renaissance », à la fois philosophique, scientifique et littéraire, jusqu'au moment où apparaît A. Chénier.

(1) *Revue du XVI^e Siècle*, t. XIV, 1927.

Après lui, c'est Châteaubriand. Plus tard, sous la Restauration, avec C. Delavigne et A. Soumet, un retour, assez artificiel à l'hellénisme se produit.

Puis, avec la guerre de l'Indépendance grecque, se développe le goût de l'archéologie et de la philologie classiques. Enfin, c'est la période romantique, dont M. Canat (que cite M. Desonay), a pu dire : « Il ne semble pas, à première vue que l'hellénisme ait fait figure en France de 1820 à 1850. Mais ce n'est qu'illusion ». Si de 1830 à 1840, « le classicisme est tenu à l'écart, il n'est cependant pas abandonné complètement (notamment par Hugo, Lamartine, Vigny, Musset). C'est sur Vigny que M. Desonay arrête surtout son attention en analysant et en commentant quelques poèmes de l'auteur de la *Maison du Berger*.

A la fin de ce chapitre, très nourri, l'auteur montre que l'époque romantique ne fut pas favorable à l'hellénisme. S'il est vrai que quelques poètes tentent encore d'y chercher leur inspiration, comme Gautier et Banville, il faut attendre la naissance du Parnasse, pour voir se développer, avec éclat, la tradition antique.

C'est le sujet du second chapitre du livre de M. Desonay. Dans l'étude qu'il consacre au « Parnasse », et dans les quatre monographies très complètes et substantielles, de L. Ménard, de Leconte de Lisle, d'A. France et de J.-M. de Hérédia, l'auteur indique les traits essentiels de l'hellénisme tels qu'il les a dégagés dès son premier chapitre : « hellénisme de forme plutôt que de fond, bien souvent; hellénisme tout extérieur » (p. 56).

Il fait exception, toutefois, pour L. Ménard et pour A. France. « Le premier surtout, dans ce retour de la poésie à la Grèce, a vu autre chose que le galbe des statues antiques ou la couleur d'une terre orientale » (p. 57). Louis Ménard a voulu « restaurer dans sa plénitude l'idéal païen »; A. France a cherché à faire revivre la décadence alexandrine.

Pourquoi M. Desonay a-t-il choisi ces quatre poètes plutôt que d'autres? Il déclare qu'il lui fallait « se tenir autant que possible, dans les limites d'un cadre chronologique suffisamment fixe » (p. 59). C'est pourquoi, il a fait de Leconte de Lisle, « véritable chef du mouvement hellénique dans la poésie parnassienne », le centre de son étude. S'il y a joint Louis Ménard, qui fut un novateur dans le mouvement hellénique postérieur à 1850, c'est « pour réparer une criante injustice du sort » (p. 61). Après eux, il étudie les deux disciples : Hérédia et A. France.

M. Desonay ne se le dissimule certes pas : à ces quatre grands noms pourraient se joindre d'autres, qui mériteraient d'être étudiés. Mais l'auteur a estimé, à juste titre, que le choix qu'il a fait peut donner une idée « suffisante et même presque complète du mouvement » (p. 63). Et il aborde alors l'étude approfondie de l'œuvre de chacun de ces poètes.

L'ouvrage comporte un index des noms cités et une bibliographie importante (22 pages). Au sujet de celle-ci, M. Desonay me permettra-t-il de lui signaler une mention qui pourrait prêter à confusion? L'auteur de l'article sur Leconte de Lisle dans la *Grande Encyclopédie* est *Philippe* Berthelot et non *Marcellin* Berthelot. Il en est de même pour la *Lettre sur L. Ménard* (Bibliographie p. XX).

J'indique à M. Desonay une omission. A la bibliographie ne figure pas l'ouvrage, publié en 1925, par M^{lle} E. Noulet, sur *Léon Dierx* (Presses Universitaires de France).

Et, enfin, l'ouvrage d'Emile Deschanel a pour titre exact, non pas : *Le romantisme de Racine*, mais *Le romantisme des Classiques* (p. 17).

Le livre de M. Desonay, nourri de faits et d'idées, fruit d'énormes lectures, sera consulté avec le plus grand profit par tous ceux qui s'intéressent aux lettres françaises du XIX^e siècle. Il est, tout ensemble, plein de science et d'agrément. M. L.

ROMAIN ROLLAND, *Beethoven : les grandes époques créatrices*, 2^e édition. (Paris, Editions du Sablier, s. d. [1929], 378 pages.)

Cet ouvrage est la réédition, en un volume, et dans un format plus réduit, du *Beethoven* paru en deux tomes, en 1928, et actuellement épuisé.

M. Romain Rolland parlant à nouveau de Beethoven, après sa petite biographie publiée au début de ce siècle, dans les Cahiers de la Quinzaine de Charles Péguy, c'est là une aubaine dont il y a lieu de se féliciter hautement : car nul au monde n'a compris et pénétré le maître avec plus d'acuité et d'amour. Cette fois, ce n'est plus l'existence de Beethoven, vue à vol d'oiseau, qu'il nous retrace, mais une « tranche de vie » étroitement limitée par l'éclosion et l'épanouissement de la Symphonie Héroïque (1804), de Léonore (1805) et de la sonate *Appassionata* (1807). Entendons-nous bien : il ne s'agit point là d'une vie quotidienne plus ou moins anecdotique, péniblement reconstituée à grand renfort de documents, mais bien plutôt d'investigations psychologiques à portée profonde, exercées, si l'on peut ainsi dire, en fonction de ces trois chefs-d'œuvre et de ce qui les a préparés et entourés.

La façon dont M. Romain Rolland conçoit la musicologie est singulièrement originale. Rarement on a vu se combiner entre elles, en un équilibre si harmonieux, les données d'une science aussi impeccable et les effusions d'une sensibilité aussi vive. Le point de jonction de l'élément scientifique et de l'élément lyrique est, en effet, quasi introuvable, en raison de la contradiction (peut-être plus apparente que réelle) qui existe entre eux, et il a fallu le cas spécial de Beethoven et de M. Romain Rolland pour réaliser, contre tout espoir, une synthèse aussi réussie de la raison et du sentiment.

Il va sans dire que la personnalité de Beethoven occupe le centre du triptyque *Eroïca*, *Léonore*, *Appassionata*, et qu'elle nous est révélée

en profondeur par un confident posthume qui la possède autant qu'il est possédé par elle. A tout instant, l'intimité avec la pensée de cet orgueilleux magnifique, dont l'orgueil se justifie par les exigences d'un idéal supérieur, se décèle par des notations d'une écriture concise et vigoureuse (1) qui font image et qui, une fois entrées dans l'esprit, y laissent le souvenir précis d'un Beethoven dont on sent intérieurement qu'il n'est point déformé par une imagination trop ardente.

Mais la partie la plus attachante du livre est peut-être celle qui est consacrée à la genèse des grandes œuvres. Il est peu de musiciens dont la « méthode » de composition soit mieux connue que celle de Beethoven, cela grâce à ses innombrables cahiers d'esquisses qui ont été conservés et en partie publiés. Ici, M. Romain Rolland nous montre par le vif comment le maître procède pour découvrir progressivement « la signification profonde d'un thème mélodique » dont le premier jet semble parfois presque insignifiant. Ce processus d'épuration continue est, en vérité, tout le secret des grandes œuvres de Beethoven et la raison pour laquelle elles ont cet aspect de perfection qui brave les formules en les maîtrisant, en les élevant au niveau de sa personnalité transcendante.

Sans doute, il y a une part de polémique dans le livre de M. Romain Rolland. Mais n'est-elle pas la rançon même du lyrisme et peut-on légitimement reprocher à un esprit supérieur de se faire le « tombeur » des hommes à courte vue, des paradoxaux prétentieux, des pédants et des cuistres qui s'attachent plus à la lettre qu'à l'esprit ?

Ch. v. D. B.

Droit.

ALBERT PHILIPPIN, Docteur en Droit de l'Université de Liège, Docteur ès Sciences juridiques de la Faculté de Droit de Paris, *Le Pacte de Constitut. Actio de pecunia constituta.* (In-8 de 122 p., Paris, Chauny et Quinsac, 1929.)

Le pacte de constitut est resté, en droit romain, une institution assez énigmatique à bien des égards. On est généralement porté à voir dans le constitut une promesse de payer à un jour dit une dette préexistante, opération qui ferait penser à la reconnaissance de

(1) Ecrivain de tempérament essentiellement nerveux, M. R. Rolland offre cependant ici, comme dans *Jean-Christophe*, d'assez grandes inégalités de style. Il pratique aussi volontiers ce que l'on pourrait appeler des « péguysmes », formes de répétitions qui témoignent d'un excès de conscience, d'ailleurs sympathique, mais parfois préjudiciable à l'élégance. (Cf. surtout les trois notes fort étendues et extrêmement intéressantes qui concluent le volume.)

dette du droit moderne. Mais il est impossible de méconnaître que, dans les sources romaines, *constituere* n'a pas le même sens que *promittere* : ces deux verbes expriment assurément des activités différentes, qu'il est pourtant assez malaisé de distinguer nettement. Et si *constituere* est autre chose que *promittere*, qu'est-ce donc exactement ? Ce n'est pas, selon M. Philippin, une promesse de payer faite pour obtenir du créancier un délai ; mais c'est plutôt l'assurance donnée au créancier à terme que la somme due est ou sera disponible.

Notre auteur, en reprenant ainsi *ab ovo* l'étude du régime juridique du *constitutum debiti*, a-t-il réussi à en dissiper toutes les énigmes ? Beaucoup d'entre elles assurément ; bien que sur un point de détail, la terminologie qu'il adopte déconcerte légèrement le lecteur. A la page 48, approuvant la thèse défendue naguère par Manenti dans les *Studi Senesi*, au sujet du sens très limité à donner au mot « pacte », notre auteur proclame qu'il faut rejeter cette dénomination appliquée au constitut. Et pourtant il intitule son livre « Le pacte de constitut ». Un esprit chagrin pourrait découvrir en ceci une nouvelle énigme (purement terminologique, il est vrai) du *constitutum debiti*. Mais trêve de chicanes de mots ; et reconnaissons volontiers que le livre de M. Philippin, composé selon les meilleures méthodes critiques, est extrêmement instructif, surtout quand il relève les diverses applications du constitut et s'efforce de serrer de près la relation à établir, dans le droit de Justinien, entre cette convention et la vieille forme contractuelle de la *stipulatio*.

G. C.

PAUL HUVELIN, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon, *Etudes d'Histoire du Droit commercial romain (Histoire externe. — Droit maritime)*. Ouvrage publié après la mort de l'auteur par Henri Lévy-Bruhl, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lille. (In-8 de VI-298 p. Paris, *Recueil Sirey*, 1929.)

C'était naguère un usage fort répandu chez les jurisconsultes, d'interdire expressément la publication posthume de notes, si achevées qu'elles pussent paraître. Paul Huvelin, s'il n'avait été surpris par une mort brusque et prématurée, eût-il pris la précaution de prescrire la destruction de ses notes ? Peut-être que oui ; car c'était un esprit toujours soucieux d'atteindre à la perfection. Et cependant il faut louer sans réserve M. le professeur Henri Lévy-Bruhl de publier aujourd'hui les notes, rédigées par Huvelin pour ses cours de doctorat immédiatement avant la guerre et mises à jour en 1920. L'éditeur a eu raison « de faire taire ses scrupules, et d'agir comme ces conservateurs de musées qui ne craignent pas d'exposer des études ou des ébauches, pourvu qu'elles portent la marque d'un maître ».

On sait que les Romains n'ont pas fait, dans leur droit privé, la

distinction entre le droit civil et le droit commercial. Donner un aperçu du droit commercial romain, c'est donc extraire du droit privé des institutions et dispositions ayant certains caractères communs, et les grouper pour cette raison en un ensemble. Pareille méthode présente, sous un aspect nouveau et souvent avec un relief inattendu, maintes prescriptions du droit privé. Citons par exemple : les responsabilités des bateliers aubergistes et maîtres d'écurie ; le régime des nombreuses relations juridiques qui se forment à l'occasion d'un transport maritime ; les règles de l'*actio institoria*, etc...

Cette histoire d'institutions de droit commercial, qui comporte près de 150 pages, est précédée d'une excellente histoire externe du droit commercial romain (de 77 pages), divisée en quatre périodes : 1° Période précommerciale ou agricole, d'économie domestique fermée, jusqu'à la fin de la première guerre punique (241 av. J. C.) ; 2° Fin de la République, ou période d'expansion politique et économique, avec superposition de l'économie commerciale à l'économie agricole (241-29 av. J. C.) ; 3° Haut-Empire, période de l'apogée de la puissance romaine : l'économie agricole prend une forme tout à fait capitaliste, et le développement des communications intensifie la circulation commerciale (29 av. J. C.-324 apr. J. C.) ; 4° Bas-Empire, période de décadence et de morcellement : malaise économique et entraves grandissantes à la liberté du commerce (324-565). Cette première partie du livre posthume de Huvelin est peut-être la plus séduisante, car elle nous donne un raccourci lumineux de l'histoire économique et sociale de Rome durant les treize siècles qui séparent la fondation légendaire de la ville, de la mort de Justinien. Quant à la seconde partie, elle fournit, pour les cours de pandectes, un modèle qui demeure excellent, car il satisfait aux exigences des méthodes critiques modernes.

M. Henri Lévy-Bruhl a eu l'heureuse idée de faire réimprimer en appendice deux remarquables études de Paul Huvelin qu'il était devenu difficile de se procurer : 1° Le très important mémoire présenté en 1900 au Congrès international d'Histoire comparée, sous le titre « Les tablettes magiques et le droit romain », et 2° L'étude donnée en 1906 aux *Studi in onore di Carlo Fadda*, intitulée « *Stipulatio, Stips et Sacramentum* ». G. C.

PIERRE CHAPLET, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel de Rennes, *La Famille en Russie Soviétique. — Etude historique et juridique.* — Avant-propos de Jules Patouillet. Professeur de Langue et Littérature Russes à l'Université de Lyon. Avertissement de Maxime Chauveau, Professeur à l'Université de Rennes, Doyen honoraire de la Faculté de Droit. Tome 26 de la Bibliothèque de l'Institut de Droit comparé de Lyon. (In-8 de XX-388 p., Paris, M. Giard, 1929.)

Après douze ans, l'œuvre de la révolution russe reste une énigme pour l'occidental, qui a conservé le sang-froid indispensable à tout

observateur impartial. Tout au plus peut-on considérer un seul point communément admis aujourd'hui : à savoir l'approbation de l'œuvre destructrice ou négative de la révolution de 1917. M. Charles Rist exprimait certainement le sentiment général, quand il écrivait naguère (1927) : « la révolution a eu raison d'abattre une tradition corrompue ». « Mais, — s'empressait-il d'ajouter, — par malheur pour l'humanité, elle y a substitué non la raison, mais l'instinct, et l'humanité n'y a rien gagné. » Cette dernière réflexion, que M. Chaplet reprend à son compte pour en couronner son exposé, témoigne assez clairement de l'appréciation généralement peu bienveillante de l'œuvre constructive de la révolution russe.

La critique sévère du monde occidental est-elle toujours basée sur une information satisfaisante ? Il est permis d'en douter. Aussi faut-il se réjouir sans réserve de la publication de renseignements objectifs sur les institutions nouvelles du régime soviétique. L'organisation de la famille, parce qu'elle doit réussir à harmoniser l'ordre public et l'ordre privé, est dans tout régime juridique l'un des départements les plus délicats. Il faut donc savoir gré à M. Chaplet d'avoir entrepris de jeter quelque lumière sur les règles juridiques qui régissent la famille en Russie soviétique.

Après des considérations générales sur la Révolution devant le problème familial, suivies de considérations historiques fort instructives sur le peuple russe et la famille, notre auteur décrit l'économie du code soviétique de la famille en trois chapitres consacrés : 1° au mariage, 2° aux rapports réciproques des parents et des enfants et des autres personnes unies par la parenté, 3° à la tutelle et la curatelle. Enfin quelques pages sont consacrées au régime des actes de l'état civil.

M. Chaplet proclame courageusement en tête de son livre (p. 6) : « On peut avoir foi en cet idéal (de l'évangile soviétique). On peut également prendre comme règle de le combattre et de le détruire. Dans les deux cas, il est nécessaire de le connaître, avant de choisir, et nous sommes à une époque où il est de notre devoir de choisir. On ne peut rester indifférent entre ces deux courants contraires, l'un ayant pour but de conserver les bases de la société traditionnelle dont l'autre s'est juré de briser impitoyablement la structure. On doit tenir compte aujourd'hui de l'application en Russie de la doctrine de Karl Marx. On ne peut même plus la considérer comme un rêve d'illuminé, ni comme une utopie surhumaine, puisqu'elle est entrée dans le domaine des faits. Elle est, elle régit la vie politique et privée de 130 millions d'individus, elle dure, et, si elle se prolonge dans le temps, elle menace de s'étendre dans l'espace.

« Ce problème met en jeu notre vieille organisation sociale. Il est actuel. J'ose dire qu'il est urgent. Il faut donc le considérer dans toute son ampleur et, avant de prendre parti, savoir.

» Le but de cette étude, où l'on ne trouvera aucun parti pris et qui est dominé par le désir d'une exactitude scrupuleuse, est de dévoiler un des aspects du régime, le plus important peut-être, et

qui, derrière l'intérêt scientifique, fait entrevoir la vie morale et sociale de tout un peuple. »

D'autre part, nous relevons, dans la conclusion du livre, une approbation sans arrière-pensée de l'organisation soviétique de la tutelle ou de la curatelle. « Nos législateurs, — écrit M. Chaplet (p. 361), — pourront s'en inspirer largement et instituer au-dessus du tuteur, du curateur et du conseil de famille, un organe de contrôle permanent, judiciaire ou administratif, à condition, bien entendu, que, cet organe représentant la société, l'Etat use de ses pouvoirs dans l'intérêt exclusif de l'incapable. Nous pouvons signaler également certaines autres mesures heureuses, comme la nécessité pour les époux de se documenter sur l'état de leur santé avant de contracter mariage, l'âge nubile de la femme, fixé à dix-huit ans, la règle qui n'impose pas à la femme la nationalité du mari, le consentement facultatif des parents pour le mariage, enfin, la procédure rapide et pratique instituée pour assurer le respect de l'obligation alimentaire. »

Pendant notre auteur n'essaie pas de dissimuler sa réprobation de principe des tendances générales du code soviétique de la famille. Pour formuler son objection de principe à l'organisation de la famille dans le code russe, il se place sur le terrain religieux. « C'est la religion, — écrit-il, — qui, en Russie, a créé et maintenu la famille, cette cellule, ce noyau nécessaires à la santé du peuple. C'est elle qui, par l'effet de son pouvoir et de son rayonnement, a établi cette discipline morale qui préserve le foyer, le maintient étroitement groupé autour de l'icône et du père. C'est elle qui a cimenté les membres de ce corps minuscule dont l'unité commande la vie et la force de ce grand corps qu'est une société humaine, composée elle-même d'une multitude de familles, véritables atomes vivants (pp. 15-16). » De ces prémisses M. Chaplet conclut que, en créant une organisation civile de la famille, indépendante de toute organisation religieuse, le code soviétique ne pouvait poursuivre d'autre but que la destruction de l'idée chrétienne de la famille : les dispositions du code soviétique de la famille seraient inspirées par la haine de la religion et du passé.

N'est-ce point là envisager le problème de la famille sous un angle trop aigu ? La question de l'organisation de la famille se pose aujourd'hui dans un cadre, qui déborde singulièrement le cadre purement religieux. Dans la vieille civilisation païenne de Rome, la famille était un groupe essentiellement religieux, dont l'entrée était strictement interdite au pouvoir central. Cette conception du groupe familial cimenté par la religion a été reprise et perpétuée par le christianisme. Satisfait-elle encore pleinement aux exigences du milieu social actuel ? Les conditions économiques et sociales de l'existence trépidante d'aujourd'hui s'accroissent-elles de l'immuabilité de l'organisation familiale ? Le régime des communautés politiques se modifie profondément ; l'individu assiste à un véritable bouleversement de ses conditions d'existence ; est-il raisonnable que, dans ces circons-

stances, la famille, c'est-à-dire le groupement qui s'intercale entre l'individu et la collectivité, conserve une organisation immuable?

La très belle introduction, mise naguère par M. le professeur Ed. Lambert en tête de la première traduction française des codes soviétiques (voir cette Revue, 1924-25, pp. 480-484), montrait clairement comment les innovations les plus hardies des codes soviétiques se rattachent directement aux traditions juridiques occidentales : il résulte de cette lumineuse démonstration que les codes russes, loin de bouleverser l'évolution de notre droit occidental, en poursuivent le développement historique, à une allure peut-être parfois trop accélérée. Ce point de vue a malheureusement échappé à M. Chaplet ; car il lui arrive parfois de railler le législateur soviétique pour certains sauts en arrière ou retours à de vieilles traditions. Or la constatation de pareil phénomène mérite mieux que des railleries faciles ; car le relevé complet des points de suture du régime russe aux vieilles traditions juridiques peut nous faire juger du degré de solidité des innovations russes. La tradition est en effet une force dont l'évolution du droit ne peut s'affranchir ; mais n'oublions pas que tradition ne fut jamais synonyme d'immobilité : l'immobilité, c'est l'image de la mort.

Bref, le livre de M. Chaplet nous oriente très heureusement sur les tendances de la législation soviétique dans l'organisation de la famille ; il nous rendra de grands services ; mais il en rendrait de plus grands encore, s'il était moins profondément marqué de l'empreinte personnelle de son auteur. Celui-ci remarque très justement que le texte des lois soviétiques ne donne qu'une idée fort imparfaite du jeu des institutions ; car il reste toujours entendu que les textes ne peuvent être appliqués par les tribunaux que conformément aux idées et tendances générales du régime nouveau. Ainsi la connaissance de la jurisprudence des tribunaux devient le complément indispensable de la connaissance des textes légaux. Aurons-nous un jour cette documentation purement objective (loi et jurisprudence), qui nous mettra à même de juger l'organisation soviétique de la famille ? Il est permis de l'espérer, et notre auteur est tout à fait qualifié pour entreprendre ce travail ardu et ingrat de pure documentation, qui susciterait certainement une efflorescence de solides travaux critiques, au premier rang desquels se classeraient naturellement les études de critique personnelle pénétrante de M. Chaplet lui-même.

G. C.

Les Constitutions modernes : Europe — Afrique — Asie — Océanie — Amérique. Traductions accompagnées de notices historiques et de notes explicatives, par F.-R. Dareste et P. Dareste. Quatrième édition entièrement refondue par Joseph et Julien Laferrière, Professeurs de Droit administratif à l'Université de Strasbourg. Europe : II. Hongrie à Yougoslavie. (In-8 de 912 p., Paris, Sirey, 1929.)

Le deuxième volume des Constitutions modernes termine la série

des constitutions d'Europe. Il a toutes les qualités du premier volume, que les lecteurs de cette Revue connaissent (année 1928-29, bibliographie, p. 78). La réunion des excellentes notices historiques consacrées à la constitution politique des divers pays d'Europe, donne un précieux aperçu de la formation historique des Etats européens. Les communautés politiques, même les moins étendues, ne sont pas négligées : les principautés de Liechtenstein et de Monaco, le territoire de Memel, la République de Saint-Marin, voisinent avec l'Union des républiques socialistes soviétiques, le royaume d'Italie, la République polonaise, etc... Pour la Suisse, toutes les constitutions cantonales sont données à la suite de la Constitution fédérale. Bien entendu, la dernière née des Constitutions d'Europe, celle de la Cité du Vatican, n'est pas omise ; et l'on remarquera que, elle aussi, obéit à une tendance heureuse, qu'on s'est plu à relever dans la plupart des Constitutions postérieures à la guerre, à commencer par la Constitution allemande de Weimar. Autrefois une Constitution était presque exclusivement une charte des droits politiques purs. Aujourd'hui les constitutions règlent tant le statut social que le statut purement politique. Les lois constitutionnelles de la Cité du Vatican contiennent une loi sur l'organisation économique, commerciale et professionnelle ; de même que, par exemple, la Constitution de 1921 de la Yougoslavie contient un ensemble de prescriptions sociales et économiques.

G. C.

EUGÈNE GODEFROY, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Professeur à la Faculté de Droit de l'Institut catholique ; avec la collaboration de : Ernest Barda Docteur en Droit, et l'abbé Ferdinand Renaud, Docteur en Droit canonique, *Le Royaume d'Italie. Son organisation nouvelle. Réforme constitutionnelle de 1925. Régime des Cultes, Concordat de 1929.* (Extrait du Supplément au Répertoire général de droit français, dirigé par MM. César-Bru, E. Godefroy et J. Plassard). (In-8 de 110 p., Paris, Recueil Sirey, 1929.)

Le problème du régime politique italien est de ceux qui, actuellement, préoccupent le plus l'opinion publique en tous pays. Aussi devons-nous nous féliciter de voir s'enrichir notre documentation sur ce troublant problème du régime fasciste. Dans le deuxième volume des Constitutions modernes de Delpech et Laferrière (voir notice précédente), les pages consacrées à la Constitution du royaume d'Italie sont précieuses. Le livre récent de M. Silvio Trentin, signalé supra (pp. 17-18) aux lecteurs de cette Revue, est à la fois instructif et suggestif. Voici maintenant notre documentation très heureusement complétée par un aperçu fort objectif de l'organisation politique nouvelle de l'Italie. Des publications de ce genre permettront bientôt aux esprits non prévenus de se rendre un compte exact de l'organisation fasciste.

G. C.

Sciences.

A. LAMEERE, *Précis de Zoologie*. Tome II, fasc. 1. Les Coelomates (caractères fondamentaux), Les Vers orthosomes dioïques. (Subscription au Tome II complet chez H. Cauwenberg, à l'Université Libre, au prix de 80 francs, ce qui est également le prix du Tome II.)

Ce fascicule de 164 pages (avec 160 figures, en majeure partie empruntées directement aux sources et non aux traités classiques), nous apporte un chapitre d'introduction aux Coelomates, que l'auteur dérive des Cérianthaires. Les Coelomates comprennent les deux grandes catégories des Hyponeuriens et des Epineuriens.

Les Hyponeuriens réunissent les Vers, les Mollusques et les Arthropodes, tandis que les Epineuriens correspondent essentiellement aux Vertébrés.

Le fascicule sous revue entame le groupe chaotique des Vers, qui rassemble une diversité énorme d'organismes aux structures et aux aspects multiples, si bien qu'une minorité seulement sont « vermiformes ». L'armée des « Vers » réunit des légions hétérogènes, depuis les microscopiques Rotifères jusqu'aux Echinodermes, en partant des Néréidiens (Polychètes) et passant par les Nématodes, les Onychophores (Péripates), les Oligochètes (Vers de terre), les Hirudinées (Sangsues), les Plathelminthes (Ténias, etc.), les Bryozoaires, les Brachiopodes et les Entéropeustes. L'auteur a réussi à mettre de l'ordre dans ce capharnaüm en divisant l'embranchement des Vers en *Orthosomes*, au corps allongé dans le sens antéro-postérieur, et *Dérosomes*, présentant fondamentalement un allongement perpendiculaire à l'axe de bilatéralité. Les Orthosomes, à leur tour, se scindent en *Monoïques* et *Dioïques*, dont les premiers seuls sont traités dans le fascicule qui nous occupe.

L'ancien ordre des Chétopodes, réunissant Polychètes et Oligochètes, est dissocié, attendu que les premiers sont monoïques et les seconds dioïques. Quant aux prétendus « Archiannélides », ils sont également démembrés. Les Mésozoaires d'Ed. Van Beneden sont rattachés, sous le nom de Mésogoniens, aux Echiuriformes, dont ils seraient issus par suite d'une régression déjà esquissée chez le mâle de *Bonellia*.

Les Onychophores (Péripates) sont incorporés aux Vers, l'auteur considérant qu'ils ne peuvent ni être dérivés des Arthropodes, ni être leurs ancêtres. Les Onychophores et les Arthropodes devraient plutôt être dérivés séparément de certains Polychètes (Amphinomides), ce qui expliquerait les ressemblances frappantes qui existent entre eux.

Inutile de répéter que, conformément au plan suivi dans l'ouvrage, les différents points de vue sont traités : morphologie, embryologie, éthologie et paléontologie, les données relatives à cette dernière discipline étant d'ailleurs très réduites en ce qui concerne les Vers.

Il est prévu que le fascicule suivant terminera les Vers, le volume devant se compléter par les Mollusques, lesquels constituent, avec les Vers, l'ensemble naturel des « Trochophores ».

Les Arthropodes et les Epineures feront l'objet des volumes suivants.

M. S. L.

- I. ISABEY, *Cours de Chimie à l'usage des candidats à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales et aux Instituts de Chimie*. (Paris, Gauthiers-Villars et C°, 1930.).

Il est rare qu'il y ait continuité entre les cours de chimie donnés dans l'enseignement secondaire et les cours universitaires. La transition est souvent brusque et parfois à ce point brutale que des élèves des universités ont besoin de plusieurs mois avant de pouvoir bien comprendre les leçons de chimie. Le gaspillage de temps et d'efforts que cette situation crée est énorme. Les manuels ou traités de chimie reflètent cet état de choses; les uns sont très élémentaires tandis que d'autres s'étendent en de grands développements. Le besoin se faisait sentir de manuels intermédiaires dépassant largement les petites leçons de chimie des lycées mais n'atteignant cependant pas l'importance des grands cours universitaires. En publiant son cours de chimie, M. Isabey, chef des travaux pratiques à l'école des hautes études commerciales (Institut Frilley) comble précisément cette lacune. Son livre est conçu pour les élèves des écoles commerciales dont les programmes comportent des matières si diverses et pour lesquels la chimie est cependant une branche importante. Le problème pédagogique consistait à réunir toutes les lois générales de la physicochimie ainsi que la chimie descriptive, minérale et organique, sous une forme claire et attrayante et cependant condensée. M. Isabey y a pleinement réussi. L'auteur s'est gardé d'écrire un traité de documentation car les débutants n'y savent pas toujours distinguer l'essentiel. Il préfère exposer, aussi simplement que possible, les principes fondamentaux de la chimie en faisant appel à la logique plutôt qu'à la mémoire du lecteur.

Les figures publiées dans le texte sont toutes des représentations schématiques, faciles à reproduire au tableau le jour de l'examen.

Ce nouvel ouvrage rendra les plus grands services aux jeunes étudiants.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

JOSEPH SOUILHE et GEORGES CRUCHON. *Aristote : l'Éthique nicomachéenne* (livres I et II). Traduction et commentaire. (*Archives de Philosophie*, volume VII). (Gabriel Beauchesne, éditeur, 1929, in 8, 248 pp.)

Cette nouvelle traduction française, largement commentée, des livres I et II de la Morale Nicomachéenne, venant après celles de Barthélemy Saint-Hilaire et de F. Thurot, auxquelles il faut ajouter, pour le livre II, celle de P. d'Hérouville et de H. Verne, est du premier mérite et fait le plus grand honneur au P. Souilhé qui s'est consacré au livre I, laissant à son collaborateur l'exposé et l'analyse du livre II.

Disons tout de suite que le mérite des deux interprètes nous semble inégal et que nous eussions préféré une collaboration plus étroite dont la contribution indistincte eût assuré au travail une unité qui lui manque.

Cette traduction d'un écrit d'école où les digressions et les parenthèses viennent si souvent rompre les articulations de la pensée, est très utilement précédée, pour chaque livre, d'un résumé sommaire de ses chapitres auquel le lecteur attentif devra recourir.

Bien qu'un peu lourde par souci de fidélité, cette version nouvelle a tout d'abord le grand mérite de l'exactitude et aussi de la clarté pour qui ne se borne pas à une lecture courante. Respectueux du texte des bons manuscrits et peu enclins, aux passages difficiles ou obscurs, à accueillir les leçons proposées par les interprètes modernes, les auteurs arrivent presque toujours à résoudre les difficultés soit en confrontant Aristote avec lui-même, soit en consultant Eustrate, Aspasius, Heliodore ou l'Anonyme. Rarement ils retiennent l'interprétation d'un docteur scolastique.

Le commentaire du Livre I est sobre et précis, allant droit au but qui est d'éclairer la pensée du Stagirite et de dissiper les difficultés du texte. Celui du Livre II se répète trop souvent pour ne pas paraître un peu diffus. Il s'attache aussi trop longuement à défendre la théorie du juste milieu contre les objections des ascètes chrétiens. Nous avons, par contre, apprécié la belle analyse de la notion de moralité chez Aristote, dans la note de la page 184 sq.

Au résumé, œuvre extrêmement solide qui fait souhaiter qu'elle soit poursuivie en étroite collaboration et menée au terme des dix livres de la Morale Nicomachéenne.

VAN MOLLE.

ALBERT RIVAUD. *Les grand courants de la pensée antique.* (Librairie Armand Colin, Paris, 1929, in-16, 218 pp.)

Nous devons au sens pédagogique délicat autant qu'à l'érudition de M. A. Rivaud, professeur à la Sorbonne, un remarquable résumé de l'histoire de la philosophie grecque, depuis ses origines jusqu'à la fin de l'École d'Athènes. Cet exposé à la fois complet et concis a le mérite de ne point abaisser le niveau de la spéculation sous prétexte de vulgarisation, et de rendre plus concrètes et accessibles les doctrines en présentant la pensée des philosophes dans le contexte vivant des autres manifestations de l'activité sociale du monde hellénique : ses croyances religieuses, ses régimes politiques, ses théories scientifiques, ses progrès techniques.

L'auteur de ce raccourci historique a sagement négligé les résultats encore controversés de la toute récente critique pour n'interpréter que les textes et les faits authentiques ou hautement probables. Il a bien fait aussi de ne pas alourdir son texte de références bibliographiques ou de notes critiques qui eussent distraire sans profit le lecteur.

Toujours sympathique en même temps qu'objective, son interprétation des systèmes abonde en remarques intéressantes, en aperçus convaincants qui, pour n'avoir rien de révolutionnaire, n'en portent pas moins l'empreinte d'une pensée originale et subtile, familiarisée avec le milieu grec et sa littérature philosophique.

C'est d'abord la mise en lumière de l'influence de l'Orphisme sur le Pythagorisme, celui-ci se développant précisément dans les régions où les initiés sont nombreux. Puis c'est l'esquisse de l'immense effort logique du V^e siècle, qui coïncide avec la naissance des premières démocraties en Sicile où les Pythagoriciens font bientôt figure de réformateurs politiques et cherchent, en établissant le règne de la vertu, à restaurer les privilèges d'une aristocratie de la naissance et de l'esprit.

C'est l'importance de l'éloquence dans les démocraties qui explique, à la fin du V^e siècle, la déviation progressive de la science vers le domaine proprement social et l'apparition de la sophistique.

Après un juste hommage rendu aux Atomistes et à Démocrite, à Démocrite qui s'effaçait et que ses contemporains d'Athènes ignoraient (Platon ne le cite pas une seule fois), l'accent est mis sur l'importance, pour l'auteur des Dialogues, de ses voyages en Sicile où il assiste aux dernières convulsions de la secte pythagoricienne dont il étudie les doctrines, y puisant vraisemblablement la théorie des formes au Idées qui sont séparées, comme les Nombres, des choses sensibles. D'ailleurs les mots qui, dans Platon, désignent la forme ou l'Idée, sont employés à la fin du V^e siècle déjà par les Atomistes et par les Médecins, les géomètres les appliquent aux figures. Il est probable dès lors que Socrate a pu professer l'existence d'une vérité immuable et par conséquent de formes indépendantes des objets matériels. Les amis des Idées dont il est parlé

dans le « Sophiste » seraient tous ceux, Eléates, Pythagoriciens, Atomistes qui opposaient au changement perpétuel du monde sensible, la permanence et l'immutabilité de la réalité intelligible.

Vient la très belle analyse de l'œuvre platonicienne répartie en trois périodes, où nous est montré le développement de la théorie des Idées qui, imposée d'abord par les nécessités de la vie morale et sociale, devient ensuite principe d'explication des choses et ne subsiste enfin que comme doctrine régulatrice et comme critère de la perfection rationnelle.

Suit l'exposé, d'une concision lumineuse, des principaux dialogues, qui s'accompagne de considérations sur la pensée profonde du philosophe, sur la nature de ses préoccupations, sur les soucis de son enseignement : exposé à l'accent tout personnel, où une grande puissance de synthèse vient à bout d'expliquer l'œuvre d'une complexité décevante d'un penseur éclectique doublé d'un étonnant artiste.

L'étude consacrée à Aristote est pleine d'intérêt également. En quelques pages, l'auteur parvient, d'une part, à dénombrer et à caractériser tous les écrits de la collection aristotélicienne et, de l'autre, à exposer les principales doctrines et formules qui ont permis à Aristote d'assimiler, d'organiser et de classer, dans des cadres invariables, l'immense quantité des faits rassemblés.

Les derniers chapitres ne le cèdent pas aux précédents : celui surtout qui est consacré au développement de la science à l'époque des Ptolémées et où nous voyons les spécialistes, devenus assez indifférents à la métaphysique et aux sciences formelles, soucieux surtout de découvrir des faits nouveaux, faire du III^e siècle l'époque la plus féconde de la science ancienne dans tous les domaines : mathématiques, astronomie, géographie, médecine.

Le lecteur, enfin, lira avec profit et plaisir la très belle étude consacrée à Plotin et à ses disciples, où tient tant de forte substance en si peu de pages. Et il saura gré à M. A. Rivaud d'avoir constamment usé d'un style sobre, aisé à suivre et propre à rendre agréable, aussi bien au profane qu'à l'initié, un exposé plein d'intérêt.

VAN MOLLE.

MAUPERTUIS. I. Etude Biographique; II. L'œuvre et sa place dans la pensée scientifique et philosophique du XVIII^e siècle, par P. Brunet, professeur à l'Université. Paris, Blanchard, 1929. 2 volumes de 200 p. et 487 p.

M. P. Brunet vient de fournir à l'historien des sciences et au philosophe un ensemble de documents du plus haut intérêt. Nous connaissions déjà son précieux ouvrage sur *Les physiciens hollandais et la méthode expérimentale en France au XVIII^e siècle*. Les deux volumes actuels sur Maupertuis laissent favorablement présager de l'ouvrage qui suivra bientôt l'importante monographie que nous avons sous les yeux. « L'introduction des théories de Newton en

France au XVIII^e siècle » ne peut manquer d'offrir des vues extrêmement importantes s'il faut en juger par l'abondante introduction que constituent à leur manière déjà les deux volumes consacrés à Maupertuis.

Le style sobre que M. P. Brunet adopte pour écrire la vie mouvementée du grand physicien qui s'est trouvé mêlé à toutes les grandes polémiques scientifiques et philosophiques des débuts du XVIII^e siècle, est bien faite pour sauvegarder la forte et noble impression morale que nous laisse une vie consumée par un prosélytisme infatigable au profit du newtonisme ; on sait que ce dernier fut longtemps décrié sur le continent avant d'avoir conquis ses quartiers de noblesse en Europe.

La minutie d'information et le sérieux auquel s'astreint le savant biographe du propagateur des théories newtoniennes, l'absence de tous vains ornements et de toute fausse rhétorique nous reposent de ces biographies romancées où l'auteur se croit trop souvent autorisé à prendre des libertés avec la vraisemblance, du moment qu'il y trouve l'occasion de forger quelque éclatante métaphore. Par où l'on voit nos contemporains s'exténuer à résoudre cette impossible quadrature : poésie et vérité.

Dès son retour d'Angleterre en France, on voit Maupertuis en butte à la cabale formée par tous les cartésiens obstinément réfractaires à la physique nouvelle.

Cependant, non content d'avoir à se défendre du dynastique et héréditaire entêtement des Cassini (adversaires malveillants du newtonisme à ses débuts en France), il est assez amoureux de la difficulté pour écrire des pamphlets anonymes contre sa propre défense. On ne tarde pas à humilier son orgueil et son amour propre, dans des circonstances où l'acharnement de ses adversaires explique seul l'âpreté des attaques. Après une dure et longue expédition en Laponie, en vue d'y effectuer des travaux de triangulation, il en voit les résultats contestés, sa bonne foi mise en doute, au sujet même de l'authenticité de sa visite aux lieux éloignés où il avait opéré ses travaux. On comprend qu'à la longue, ce seigneur errant de l'Europe, excédé par les tracasseries que lui réservaient ses compatriotes, piqué d'autant plus au vif qu'il avait une sensibilité chatouilleuse, ait accepté sur les instances réitérées de Mme du Chatelet et de Voltaire, de s'aboucher avec le seul homme que son ambition et ses froids calculs mettaient à l'affût de toutes les forces vives disponibles en Europe pour en priver ses voisins puissants et contribuer à jeter quelque gloire sur son Etat militaire naissant. On a reconnu Frédéric, roi de Prusse. Celui-ci s'attacha chèrement Maupertuis et lui confia la fondation de l'Académie de Berlin. Installé président de cette institution, Maupertuis espérait s'y affranchir de ses adversaires et de leurs stériles querelles, mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il se heurtait à de plus cruelles déceptions. Lorsque Frédéric lui accordait quelque répit et que Maupertuis s'en revenait nostalgiquement

de Saint-Malo, son lieu natal, aux bords de la Sprée, c'était pour y retrouver sous un climat rude l'écho des malveillances des cercles savants de Paris et les vifs ressentiments des ambitions froissées des hauts dignitaires de Prusse, réduits à des rôles subalternes dans l'institution que Maupertuis présidait. Aussi finit-il par se brouiller avec Voltaire, avec tout le monde. Excédé, désabusé, au retour d'un voyage en France, il vint mourir à Bâle, loin des siens, consolé tout de même par la suprême amitié dont l'entoura jusqu'à son dernier moment son fidèle ami Bernoulli.

Cette belle étude biographique est suivie d'un volume plus copieux et infiniment plus intéressant pour l'historien des idées. Il est consacré à l'œuvre scientifique de Maupertuis. S'il en résulte que ce n'est guère dans les travaux de mathématiques pures que Maupertuis excella, ses travaux astronomiques du moins ressortent parmi les travaux contemporains dans un fort relief et ses recherches sur la figure de la terre apparaissent comme son véritable titre de gloire, sans compter ses précieux travaux sur la parallaxe de la lune et la détermination des longitudes et des latitudes.

Sans avoir droit de passer au premier plan, il n'en reste pas moins que, d'après l'ouvrage de M. P. Brunet, qui nous apprend à le mieux apprécier à ses justes titres, Maupertuis aura été un des plus importants auxiliaires de l'esprit encyclopédiste au XVIII^e siècle, le véritable promoteur de la pensée philosophique qui la fit définitivement passer de la tradition purement cartésienne dans la zone d'influence du newtonisme et de la philosophie anglaise du début du XVIII^e siècle. Nomade parcourant sans cesse le continent européen, de Paris à Berlin et de l'Est à l'Ouest, il a été pendant tout le début du siècle l'agent de propagation le mieux attiré du libéralisme et du newtonisme en Europe. Il n'est pas étranger à l'affranchissement des esprits vis-à-vis de méthodes surannées, car, sans lui, le crédit qu'eut et le goût que l'on prit pour la vérification des idées de la philosophie naturelle à l'aide de méthodes fondées sur l'observation et l'expérience eussent été sans doute moins grands en France; sans lui, la Prusse ne serait peut-être pas entrée dans le cercle des nations appelées à jouer un rôle dans le mouvement scientifique européen et il n'est pas exagéré de dire que la réflexion du philosophe de Koenigsberg eut peut-être été sollicitée plus mollement par les théories newtoniennes et le mouvement philosophique anglais, si l'Académie sous l'impulsion de son fondateur n'en eut, par une sorte de tradition nouvelle, fait l'objet d'une question à laquelle Kant s'attacha si bien à répondre que, quelques années plus tard, il jetait les bases d'une nouvelle philosophie, conçue tout entière en vue de justifier la science de son temps, c'est-à-dire au premier chef la physique mathématique newtonienne. Mais sur tous ces points, nous sommes sûrs que M. Brunet nous comblera davantage encore dans son prochain ouvrage.

Ph. DEVAUX

HENRI SEE. *Evolution et Révolutions*. (Paris, Flammarion, Bibliothèque de Philosophie scientifique, 260 pp.).

« Les révolutions interrompent-elles l'évolution antérieure, ou, au contraire, ne font-elles qu'en précipiter le rythme ? Et dans quelle mesure ? Dans leur éclosion, quelle est la part de l'accident ? ». L'auteur cherche la solution de ce problème complexe dans l'examen concret de plusieurs phénomènes révolutionnaires, principalement les révolutions anglaises du XVII^e siècle, la révolution américaine, la révolution française et la révolution russe.

Chacun de ces événements se présente avec ses caractères propres qu'il s'agit de déceler tout d'abord. La révolution anglaise, celle où triompha Cromwell, apparaît plus comme une guerre civile que comme un mouvement national analogue à celui qui se produira en France en 1789. On voit bien que les questions économiques et sociales ne sont pas en jeu, tandis que les dissentiments politiques opposent l'ouest, le sud-ouest, et le nord, plutôt favorables à la monarchie aux comtés de l'Est et du Centre, où le Parlement est plus puissant. La révolution américaine se présente plutôt comme un vaste mouvement psychologique, la mentalité des Colons s'étant développée dans un sens très différent de l'esprit féodal de la « gentry » anglaise, méprisante de ces rebelles. La révolution française est, sans aucun doute, la plus complexe et aussi la plus féconde en observations, parce qu'elle a été essentiellement un mouvement économique, social et juridique dont les racines s'étendaient loin dans toute les classes de la société : « Pour peu que l'on se représente ce formidable ensemble d'antécédents, de conditions et d'événements de toute taille, on en arrive à trouver presque dérisoire la théorie qui veut que le mouvement révolutionnaire ait été déchaîné par l'action de sociétés de pensée, de la franc-maçonnerie. » La révolution russe, plus difficile à saisir dans son ensemble, paraît cependant suffisamment caractérisée maintenant pour qu'on y trouve les éléments d'une violente jacquerie. « Le régime tsariste, incapable de se réformer, aurait pu sans doute durer encore longtemps sans un accident, la guerre, pendant laquelle il manifesta son extrême incapacité. En mars 1917, il s'effondra d'un seul coup, comme un édifice vermoulu, que rien ne soutenait plus ». Cet effondrement fit place au régime agraire nouveau, définitivement établi et qui répondait au vœu profond des masses russes, agricoles pour la plus grande partie et peu atteintes par la civilisation urbaine.

De tous les événements qu'il observe, l'auteur tire des conclusions semblables par le fond. Les révolutions ont un caractère profond et sont préparées par une lente évolution que précipite un événement particulier.

Cet événement peut être, notamment l'apparition d'une forte personnalité comme Cromwell, ou l'application de certaines taxes particulièrement vexatoires, ou une crise agraire, ou une guerre. Mais le

« sens » de la révolution ne peut être différent du sens général de l'évolution. Celle-ci, reprend ensuite son cours.

Cependant on ne peut dire que les révolutions soient de simples évolutions précipitées et que les résultats acquis l'auraient été, en tout cas, grâce au temps. Chacune a laissé au contraire, un apport nouveau. « Mais ce *surplus* révolutionnaire, qui a inquiété la masse, qui a dépassé ses aspirations, qui, par conséquent, ne peut avoir d'effet immédiat et qui, au moment où se produit la réaction, semble rejeté pour toujours, c'est précisément l'apport spécifique de la révolution ; celui-ci va grandement agir sur l'avenir, être souvent le point de départ d'une future évolution. C'est de la sorte que se marque la continuité historique des divers mouvements révolutionnaires, si divers qu'aient pu être leurs origines et leur caractère particulier. »

M. V.

LEFEBVRE, GUYOT et SAGNAC. *La Révolution française*. (Paris, Alcan, 1930. 583 pages avec une carte).

Cet ouvrage fait partie de la série de volumes en cours de publication sous la direction des professeurs Halphen et Sagnac avec ce titre commun : *Histoire générale. Peuples et civilisations*. Six tomes ont déjà paru avant celui-ci : *Les premières civilisations*, par Fougères, Jouguet, Lesquier, Contenau et Grousset ; *La Grèce et l'Orient*, par Roussel, Cloché et Grousset ; *La conquête romaine*, par Pignaniol ; *L'Empire romain*, par Albertini ; *Les Barbares*, par Halphen ; *Les débuts de l'âge moderne. Renaissance et Réforme*, par Hauser et Renaudet.

Le livre dû à la collaboration de MM. Lefebvre, Guyot et Sagnac (le numéro XIII de la collection) sera bientôt suivi de trois autres : *L'essor de l'Europe du XI^e au XIII^e siècle* (Halphen) ; *La fin du moyen âge* (Pirenne, Perroy, Renaudet, Handelsman) ; *L'éveil des nationalités et le mouvement libéral de 1825 à 1847* (Weill). Viendront ensuite : *La prépondérance espagnole* (Hauser) ; *La prépondérance française de 1648 à 1715* (Saint-Léger, Esmonin, Sagnac) ; *La prépondérance anglaise* (Muret) ; *La rénovation de l'Europe et la révolution américaine* (Sagnac) ; *Napoléon* (Lefebvre, Bourgin, Viard) ; *Les révolutions démocratiques de 1848 à 1860* (Pingaud, Eisenmann) ; *Le triomphe de l'idée nationale de 1860 à 1878* (Eisenmann, Salomon) ; *Le mouvement industriel et l'impérialisme colonial* (Hauser, Hardy) ; *Les armements et la grande guerre* (Renouvin) ; *Le monde contemporain* (Eisenmann, Moysset, Renouvin).

De ces vingt volumes quatre seulement sont consacrés à l'antiquité, trois au moyen âge, cinq aux temps modernes, huit à l'époque contemporaine. Par cette répartition comme par les titres des volumes on peut apprécier l'originalité du plan qui a été arrêté par les

directeurs de la collection. Ils ont su, on vient de le voir, s'assurer la collaboration des meilleurs représentants de la science historique française.

*
**

Était-il bien nécessaire — demandera-t-on peut-être — d'écrire une nouvelle histoire de la Révolution française, après Mignet et Thiers, après Michelet et Louis Blanc, après Quinet et Taine, surtout après Aulard, Jaurès, Deville, Mathiez, Madelin, Sagnac lui-même et Pariset, ceux-ci dans l'*Histoire de la France contemporaine* de Lavisse ? Il suffit pour être à même de répondre affirmativement de feuilleter les pages du livre.

Il pourrait porter pour titre, comme l'œuvre d'Albert Sorel : *L'Europe et la Révolution française*. S'ils exposent après leurs devanciers — mais en renouvelant, en corrigeant sur beaucoup de faits les opinions reçues — l'œuvre politique, économique, intellectuelle et morale de la France révolutionnaire, les trois savants historiens qui ont associé leurs efforts ont voulu avant tout écrire une histoire de la Révolution mise en rapport avec l'histoire générale de l'Europe et du monde à la fin du XVIII^e siècle. Influences des autres pays sur la France, influence française sur les autres pays ; réactions de l'Europe, voire de l'Amérique, au contact des idées révolutionnaires, les auteurs ont décrit ces phénomènes historiques avec plus de soin qu'on ne l'avait fait jusqu'ici ; ils ont admirablement *situé* la Révolution française dans son *milieu*. Dès l'introduction ils indiquent leur dessein : « Depuis longtemps préparée, soit par les réformes des États d'Europe et par la Révolution américaine, soit par les événements politiques et sociaux de France et les théories des philosophes et des économistes, la Révolution française éveilla l'enthousiasme et, en même temps, provoqua la réaction violente de la vieille Europe monarchique et féodale. Aussi toute l'histoire du monde, de 1789 à 1799, s'ordonne-t-elle, dans les pays de culture européenne, soit en Europe, soit en Amérique, autour de ce grand événement : d'un côté, c'est le conflit entre la France et les États de l'Europe ; de l'autre, c'est, dans tous les pays, le conflit intérieur, plus ou moins aigu, entre amis et ennemis des principes de liberté, d'égalité des droits et de souveraineté nationale, proclamés et répandus par la Révolution. Qu'ils en aient conscience ou non, les peuples subissent alors, dans leur vie politique et sociale et, plus encore, dans leur vie spirituelle, l'influence de la Révolution française. Dès ce moment il y a dans le monde deux grands partis, les partisans et les adversaires des principes de 1789 ; entre eux la lutte ne fait que commencer : elle remplira tout le XIX^e siècle. La Révolution apparaît ainsi comme l'événement fondamental qui donne à l'histoire contemporaine plusieurs de ses caractères propres (pp. 2-3). »

Aussi ne s'étonnera-t-on pas que MM. Lefebvre, Guyot et Sagnac aient réservé aux rapports (par la guerre ou dans la paix) de la France révolutionnaire et des autres nations une grande partie de leur livre, plus de la moitié. Ils ont divisé leur œuvre en quatre livres (1). Le livre I décrit la chute de l'ancien régime, l'œuvre de l'Assemblée Constituante, les rapports de la France et de l'Europe en 1789, 1790 et 1791, la fuite du roi et la déclaration de guerre à l'Autriche (1791-1792), la seconde révolution (c'est-à-dire les événements du 10 août 1792), l'invasion, Valmy et Jemappes, les origines de la première coalition. Au livre II, c'est l'histoire de la guerre soutenue contre l'Europe coalisée; puis, la mort de Robespierre, la réaction thermidorienne, les traités de Bâle. Le livre III est consacré à la politique étrangère du Directoire. Enfin une dernière partie étudie l'œuvre intellectuelle et morale de la Révolution en France et ses apports à la civilisation « européenne », à la transformation des idées sociales et des mœurs. La conclusion générale du livre (comme son introduction) insiste sur le caractère cosmopolite de la Révolution dont les idées se sont infiltrées peu à peu chez tous les peuples : « Dans la France de Rousseau comme dans toute l'Europe qui, par les émigrés, lui apporte le ferment de sa poésie et de sa mystique, le haut individualisme de la Révolution, héritier de celui du XVIII^e siècle, prépare une rénovation intellectuelle, artistique et littéraire, subordonnant la raison et la logique à l'intuition et au sentiment : le romantisme (p. 547) ».

Les auteurs de la *Révolution française* n'ont, pas plus que leurs prédécesseurs, prétendu étudier ce prodigieux ensemble d'événements avec le calme de naturalistes observant « la métamorphose d'un insecte » ou d'historiens racontant « les révolutions de Florence ou d'Athènes » (selon des expressions de Taine). Ils ne cachent pas leurs sympathies pour l'œuvre « de conservation, de création, de perfectionnement » de la Révolution. Mais ces sympathies ne nuisent pas à leur impartialité qui se tient également éloignée du plaidoyer ou du réquisitoire. Ils connaissent toutes les sources de l'histoire révolutionnaire; et ils y ont puisé, sans en oublier une seule. Mais ils ne se sont pas bornés à un travail d'analyse. Ils ont abouti à une large synthèse, comme on vient de le dire, en mettant en pleine lumière le rôle européen de la Révolution; et aussi en voyant en elle la conséquence non seulement de causes matérielles, mais de causes intellectuelles et morales.

Au total, un beau livre, une œuvre originale où tous les aspects de la Révolution sont indiqués; un ouvrage de science sûre et en

(1) L'introduction, le tableau du monde occidental en 1789, les livres I et II sont dus à M. Lefèvre; le livre III a été écrit par M. Guyot; le livre IV et la conclusion, par M. Sagnac.

même temps une œuvre pleine de vie et d'animation que traverse, comme un *leitmotiv*, l'idée-maitresse signalée plus haut. (1).

L. LECLÈRE

H. VAN HOUTTE. *Les Occupations étrangères en Belgique sous l'ancien régime*. (Deux volumes de XXIII-590 pages et de 546 pages. Gand, Van Rysselberghe et Rombaut. Paris, Champion, 1930).

Un sujet entièrement neuf, traité au moyen de nombreuses pièces d'archives jusqu'ici inédites : voilà ce que nous offre le beau livre du savant professeur de l'Université de Gand.

Un sujet neuf, « un terrain vierge », selon l'expression de l'auteur lui-même. « Autant, écrit-il, l'aspect diplomatique et militaire des guerres de l'ancien régime a tenté nos historiens, autant le côté juridique les a laissés indifférents. » Les juristes eux-mêmes se sont occupés du droit *théorique* de la guerre dans l'ancien régime plutôt que des *réalités*.

Une documentation abondante, inédite pour la plus grande partie. L'ouvrage de M. Van Houtte est le résultat de longues et minutieuses investigations tant aux Archives générales du royaume, aux dépôts de Gand, de Bruges et de Mons qu'aux Archives des Affaires étrangères et du Dépôt de la Guerre de Paris, et aux Archives de l'Etat de La Haye. Le second volume tout entier est consacré à la reproduction des trois cents documents qui ont permis à l'historien d'édifier son œuvre.

Le titre du livre ne doit pas donner à penser que l'auteur a étudié les occupations étrangères pendant tout l'ancien régime, ou même pendant tous les temps modernes. Il a limité ses recherches aux quatre-vingts ans qui séparent la guerre de Dévolution (1667-8) de la fin de la guerre de la succession d'Autriche (1748), à l'époque « des guerres d'équilibre, où n'apparaissent *plus* les passions religieuses et où n'apparaissent *pas encore* les haines nationales ». Avec la première de ces guerres commence à se déployer l'activité de Louvois qui inaugure de nouvelles méthodes en matière de réquisitions, de représailles, d'occupation et d'administration des territoires envahis. D'autre part, depuis 1748, les Pays-Bas autrichiens ne furent plus le théâtre de guerres jusqu'en 1792.

Dans les bornes qu'il s'était tracées M. Van Houtte a considéré sous tous ses aspects la question de l'occupation étrangère : la déclaration de guerre et ses effets, l'entrée en campagne, l'invasion,

(1) Parmi les pages les plus « neuves » du livre, citons celles qui définissent les grands courants d'idées en 1789, celles aussi qui énumèrent les grandes œuvres scientifiques de l'époque révolutionnaire et qui montrent les progrès accomplis alors dans les sciences de l'homme (pp. 465-468).

les contributions de guerre, l'exécution militaire, l'occupation proprement dite, la liquidation de l'occupation — tels sont les titres des sept chapitres qui réunissent les observations de l'auteur.

La place nous est trop mesurée pour que nous essayions de les résumer. Disons seulement que M. Van Houtte, tout en se défendant d'avoir voulu écrire une nouvelle fois l'histoire des guerres de Louis XIV et de celle de la succession d'Autriche, nous l'a donnée en se plaçant, il est vrai, à un point de vue spécial. Et son exposé est extrêmement vivant, pittoresque. Qu'on lise par exemple les pages consacrées à l'invasion, aux fuites éperdues des populations devant l'ennemi, aux méthodes de Louvois. Elles nous intéressent d'autant plus que ces invasions, ces paniques, ces méthodes aussi, nous les avons connues il y a quinze ans.

Les conclusions auxquelles M. Van Houtte a abouti sont aussi neuves que les indications qu'il a groupées, que le sujet même de son livre ; que ce soit à propos du déplacement de la souveraineté par voie de conquête, des réquisitions, de la conscription organisée par l'occupant ou à propos de la réparation des dommages de guerre. Armées alliées ou armées ennemies, toutes ont fait souffrir la population civile de nos provinces. L'auteur explique les dégâts commis par les premières par le délabrement des finances espagnoles, par la mauvaise volonté des habitants, par l'insuffisance des casernes, par l'autonomie excessive des provinces et des localités. Quant aux dommages causés par les secondes — les troupes françaises — on les a exagérés, notamment en ce qui concerne la guerre de la succession d'Autriche. M. Van Houtte n'hésite pas à écrire que la guerre fut moins atroce pendant le siècle étudié par lui qu'à l'époque toute récente que nous avons vécue. L'explication qu'il donne de ce fait — établi par cent preuves — est ingénieuse et, dans l'ensemble, nous la croyons fort juste. De 1667 à 1748 les haines religieuses s'étaient assoupies ; les haines nationales, « cette plaie du XIX^e et du XX^e siècles » n'existaient pas encore. Les guerres ne sont donc pas des chocs de peuple contre peuple, mais des luttes de diplomates contre diplomates. « Officiers et soldats, fonctionnaires civils de l'occupation n'ont recours qu'aux rigueurs indispensables pour assurer le succès de l'affaire qu'ils ont entreprise. » Et, de fait, quand on étudie les détails recueillis par l'auteur concernant l'occupation militaire française en Belgique pendant la succession d'Autriche et qu'on les compare au caractère de l'occupation allemande dans notre pays de 1914 à 1918 on ne peut que se rallier à la conclusion de M. Van Houtte, « quelque grande que soit notre admiration pour les progrès du Droit des gens au XIX^e siècle ».

Grâce au livre de M. Van Houtte les juristes pourront désormais édifier leurs théories relatives au droit des gens du XVII^e et du XVIII^e siècles sur des bases solides ; mais la valeur purement histo-

rique de l'ouvrage n'est pas moins grande. Il constitue une contribution de premier ordre à l'histoire de la Belgique, une œuvre entièrement originale, composée avec soin, écrite avec clarté et vigueur. Sa lecture sera d'une extrême utilité pour tous ceux, juristes, économistes, historiens, dont les travaux se rapportent au passé de la Belgique antérieure à 1789.

LÉON LECLÈRE.

ADOLF SOLANSKY. *German administration in Belgium*. (New-York, 1928, in-8°, 181 pp., plus un répertoire bibliographique.)

M. Solansky est Tchéco-Slovaque. Il a étudié les sciences juridiques à l'Université Karlova, à Prague. Pendant la guerre, il a servi en Russie dans la légion tchéco-slovaque. *Graduate student* à l'Université Columbia, à New-York, M. Solansky a conquis le grade de M. A. en 1924.

Son livre sur l'administration allemande en Belgique présente cette particularité d'avoir été élaboré dans les séminaires des professeurs américains Moore et Chamberlain. La matière est présentée d'une manière assez sèche, sans préface, sans considérations conclusives. Mais tous les points traités : administration générale et locale, sort de la population civile, méthodes gouvernementales du Pouvoir occupant, question flamande, etc., le sont avec un réel souci d'objectivité. L'auteur utilise beaucoup de documents allemands, parmi lesquels les publications de l'*Untersuchungsausschuss*, mais il en relève les erreurs et, par ailleurs, il s'abreuve aussi aux meilleures sources belges et américaines. Le livre de Pirenne et Vauthier sur la *législation et l'administration allemandes en Belgique*, les publications de Passelecq, de Terlinden, de Brassine notamment, ont été fort judicieusement employés.

Après le travail magistral et tout récent du maître Pirenne sur la Belgique sous l'occupation allemande, il va de soi qu'il n'est guère possible de dire encore quelque chose de vraiment neuf sur la matière. Je m'en voudrais cependant de ne pas attirer l'attention du lecteur belge sur l'ouvrage de M. Solansky. Répandu dans les pays de langue anglaise, il contribuera efficacement à décréditer certaines erreurs que nos ennemis de l'extérieur ou de l'intérieur n'ont que trop le désir de propager. Il faut avoir voyagé aux Etats-Unis pour se rendre compte du caractère de haute fantaisie des versions courantes qui tendent à expliquer là-bas la *Flemish question*, par exemple ! En quelques phrases précises, bien documentées, l'auteur détruit la légende de la germanophilie des Flamands (démentie par von Bissing en personne) ou celle du peuple flamand opprimé par les Belges d'expression française.

Composé à distance et basé sur la seule analyse des témoignages écrits, le livre de M. Solansky a quelque chose d'emprunté, d'artificiel. Mais le bon sens naturel de l'auteur, son esprit critique avisé,

l'ont préservé de la fantaisie, du chiqué et aussi de la morne redite. N'oublions pas, si l'auteur apparaît un peu froid, qu'il s'est volontairement cantonné dans une interprétation juridico-administrative de son sujet. En résumé, ce livre constitue une étude sérieuse, attentive, substantielle, qui a su conserver une haute tenue de probité scientifique, tout en ayant été rédigée par un ami de la Belgique, dans un milieu ami des Belges.

FRANS VAN KALKEN.

HENRY-STEPHEN LUCAS. *The Low Countries and the Hundred Years' War* (1326-1347). Ann. Arbor, University of Michigan, 1929, in-8°, XVII-696 pp. ; (*University of Michigan Publications, History and Political Science*, vol. VIII.)

Le volume que M. Henry Stephen Lucas vient de faire paraître sous ce titre retiendra dans plus d'un domaine et dans plus d'un pays l'attention des médiévistes. Le cadre du sujet est vaste et intéresse à la fois l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas ; dans un champ aussi étendu où les pistes se mêlent et se subdivisent à l'envi, il y a tout d'abord une hardiesse incontestable à tracer un plan de quelqu'envergure. Le choix n'en est pas moins heureux. On peut en effet admettre que l'histoire des relations anglo- ou franco-néerlandaises à l'époque des « préliminaires » de la Guerre de Cent Ans était non seulement à réécrire, mais à écrire directement en majeure partie d'après les sources, soit que l'on cherchât un exposé général et cohérent des faits, une interprétation moins impersonnelle des principaux d'entre eux, ou un répertoire précis du détail des événements politiques. L'importance capitale de la période envisagée, et partant la gravité de cette lacune de la littérature historique, sont également évidentes. Les auteurs que M. Lucas pouvait considérer comme ses devanciers s'étaient placés à un point de vue particulier qui excluait logiquement celui de l'histoire des Pays-Bas, ou n'avaient abordé que des aspects fragmentaires et secondaires de ce vaste ensemble. Leurs contributions étaient en tout cas de très inégale valeur.

En Belgique, quiconque désirait approfondir les vastes tableaux d'ensemble que l'on doit à la maîtrise de M. H. PIRENNE, n'avait à sa disposition que des travaux bien imparfaits : tel le livre vieilli, d'ailleurs superficiel et peu sûr, de VARENBERGH (1), dont la réputation n'est plus à faire. Vieillis aussi, mais d'une consistance plus grande et précieux par l'utilisation de quelques sources anglaises inédites, étaient les articles moins étendus de KERVYN DE LETTEN-

(1) *Histoire des Relations diplomatiques entre le Comté de Flandre et d'Angleterre au Moyen-Age*. Bruxelles, 1874, 8°.

HOVE (1), qui fut avec VAN BRUYSEL le meilleur connaisseur en Belgique de l'histoire d'Angleterre et de ses répercussions sur l'histoire nationale.

L'historiographie anglaise s'était naturellement peu consacrée à cet aspect peu brillant des entreprises d'Edouard III. Toutefois la biographie du grand roi par LONGMAN (2) rendait encore plus d'un service à l'historien des Pays-Bas; par contre son successeur contemporain M. J. MACKINNON (3) est loin de l'avoir égalé sur ce point et encourt à cet égard, comme à d'autres, de trop justes critiques, tandis que l'histoire des Artevelde de Sir William ASHLEY (4) n'apportait visiblement au sujet aucune contribution originale. Plus récemment M. S. B. TERRY a condensé en un court volume le fruit de recherches patientes et arides sur les dessous financiers de la Guerre de Cent Ans (5). On est surpris de n'y point trouver de données plus précises sur l'appui considérable que le roi sut se ménager auprès des princes et des bourgeoisies de nos contrées; la méconnaissance des sources néerlandaises d'un point de vue plus général y est d'ailleurs frappante.

Aux Pays-Bas, le résumé superficiel, sans prétentions proprement historiques de M. J. F. BENSE (6), ne pouvait suffire. L'Allemagne pouvait y opposer, outre les exposés exacts et commodes, quoiqu'anciens de R. PAULI (7), une étude solide et fortement documentée de M. W. STECHELE (8) sur l'action de la diplomatie anglaise dans l'Empire au début de la guerre anglo-française; les relations anglo-néerlandaises y étaient étudiées, mais à titre incident seulement.

En France enfin, le catalogue publié par MM. L. MIROT et E. DÉPREZ des *Ambassades Anglaises pendant la Guerre de Cent Ans* (9) précisait les interventions multiples de la diplomatie des Plantagenet, et l'étude magistrale de M. Eugène DÉPREZ sur les *Préliminaires de la Guerre de Cent Ans* (10) avait renouvelé ce

(1) *Les Relations de l'Angleterre et de la Flandre au XIV^e Siècle*. Bull. Acad. Belg., 1869. — *Les Relations d'Edouard II avec la Belgique d'après les Documents anglais*, *ibid.*, 1865.

(2) *The Life and Times of Edward III*. Londres, 1869, 2 vol. 8°.

(3) *The History of Edward III*, *ibid.*, 1883, 8°.

(4) *James and Philipp van Artevelde*, *ibid.*, 1883, 8°.

(5) *The Financing of the Hundred Years' War., 1337-1360*, *ibid.*, 1914, 8°.

(6) *Anglo-Dutch Relations... to the Death of William the Third*. La Haye, 1925, 8°.

(7) Dans LAPPENBERG (J.-M.) et PAULI (R.), *Geschichte von England*, Hambourg et Gotha, 1834-1856, IV, 307 sq.

(8) *England und der Niederrhein bei Beginn der Regierung König Eduards III*. *Westdeutsche Zeitschrift f. Geschichte*, XXVII (1908), 98 sq.; 441 sq.

(9) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, LIX (1898), 550.

(10) *Les Préliminaires de la Guerre de Cent Ans, La Papauté, la France, l'Angleterre* (1328-1342), Paris 1902, 8°.

sujet pourtant classique de l'histoire nationale. Le dessin et l'exécution de ce dernier travail en faisaient le principal devancier de celui de M. Lucas ; mais il apparaissait quelque peu étranger aux aspects économiques et financiers de la politique des monarques, tandis que le cadre même qu'énonçait son titre excluait assez rigoureusement l'examen des effets du conflit au regard des Pays-Bas.

Le terrain sur lequel M. Lucas s'est placé était donc, sinon inexploré, du moins peu connu de ceux que leurs travaux n'avaient pas orientés de ce côté, et, si l'on pouvait supputer l'intérêt d'un sujet si fertile en ressources, il ne s'était jusqu'ici présenté personne pour le traiter. L'investigation de l'auteur a porté sur l'ensemble des relations que la préparation et les débuts de la guerre ont établies entre les Pays-Bas et la France ou l'Angleterre, soit depuis le mariage d'Edouard III et de Philippe de Hainaut (c. 1327) jusqu'au revirement décisif au lendemain de Crécy du principal allié anglais, Jean III de Brabant (1347), qui achève l'effondrement du système d'alliances qui s'est formé dans l'intervalle. Il va presque de soi qu'on ne saurait résumer la matière de l'ouvrage : resserré dans les limites d'un compte rendu, un résumé analytique de l'ensemble n'en laisserait subsister qu'une suite de généralités, excluant la profusion et la minutie du détail qui n'en font pas la moindre valeur. Nous préférons signaler brièvement les points où sa contribution nous a paru particulièrement heureuse.

Tout d'abord et en général, l'aspect économique et financier des événements présentés nous paraît avoir été utilement mis en lumière. On sait que, conformément à une tactique déjà traditionnelle de la monarchie angevine, Edouard III, maître des richesses considérables de son royaume, ou prompt à s'assurer celles qui ne sont pas à sa portée immédiate, particulièrement les laines, sait les faire habilement concourir à l'exécution de ses desseins politiques et dirige rigoureusement leur répartition selon les ententes qu'il recherche ou s'est ménagées sur le continent. De là la pression économique exercée comme l'on sait sur la Flandre, de là aussi (et c'est moins connu) les privilèges étendus qui comblent les villes les plus insignifiantes du Brabant aux moments psychologiques où l'assistance ducal se fait attendre, où le prestige anglais paraît tant soit peu ébranlé dans le duché. Cette tactique était assurément connue dans ses grandes lignes ; mais il restait, croyons-nous, à en montrer par de nouveaux exemples l'application constante, souvent décisive, dans le cours des événements politiques et à faire ressortir des faits eux-mêmes l'interaction des facteurs d'ordre différent, et l'asservissement significatif du commerce national aux intérêts momentanés de la couronne.

Pareillement suggestives à cet égard sont les pages consacrées aux difficultés financières qui assaillent de toutes parts l'ambitieux monarque au cours des entreprises démesurées dont il est l'initiateur. C'est d'abord en Angleterre, dès 1337, l'impopularité de

l'impôt et surtout des subsides en laine accordés par le Parlement, qui éclate et s'exprime avec une netteté égale dans tous les rangs de la société : on a vu des éleveurs refuser la vente des laines au bas prix fixé par les fermiers royaux, grands et petits propriétaires s'en assurer la conservation tant par la ruse que par la violence, les bateliers exaspérés par la réquisition outrancière de leurs bâtiments, le clergé refuser sa collaboration à la levée qu'il prétend ignorer et des prélats eux-mêmes intéressés au recel, la fraude et les embarquements clandestins multipliés par l'indolence complice des agents mêmes de la couronne. Ces détails, révélateurs des dessous insoupçonnés de la *collectio lanarum*, en disent long sur les dispositions véritables des masses. La nation désavoue ouvertement les concessions réitérées que le roi arrache aux assemblées : « non est lex sana quod regi sit mea lana ». Le crédit royal sur le continent doit se ressentir de ce dénuement sensible sinon apparent. Les envoyés royaux ont sillonné les Pays-Bas et tenu à Valenciennes le « marché » que l'on sait ; nombreux sont les princes et les simples chevaliers dont l'appât d'un fief de bourse ou de plus précises promesses ont valu au roi l'adhésion purement formelle. Il s'agit maintenant de conserver intact, de fortifier au besoin et de défendre contre le Valois ce fragile ensemble d'alliances. A cette fin il est essentiel de remplir ses premiers engagements et d'éviter toute négligence vis-à-vis de ces princes opulents et désinvoltes que seule la perspective d'avantages assurés peut attacher quelque temps à une cause encore douteuse. A cet égard, l'opposition nationale et ses fâcheux effets plongent naturellement Edouard dans le plus cruel embarras. C'est ainsi que les immenses stocks de laine accumulés en Hollande, refusés aux Flamands mais présentés comme appât décisif aux Brabançons, Hennuyers et Hollandais, restent inutilement bloqués dans les entrepôts de Dordrecht, retenus par la rapacité des marchands anglais désireux d'en forcer la hausse, tandis que les populations néerlandaises demeurent sevrées de la matière première tant convoitée. Et ce n'est que le premier en date des manquements du roi. Les sympathies anglaises décroissent d'autant ; les princes, sagaces, le duc de Brabant tout le premier, trouvent dans des délais inexplicables de ce genre un prétexte trop facile pour différer l'exécution de leurs propres promesses. Dans cette double détresse, contraint de faire face à ses créanciers d'outre-mer pour conserver leur appui et incapable de percevoir les revenus nationaux dont il a déjà disposé, le roi est acculé à la solution scabreuse de contracter des engagements nouveaux pour se libérer des premiers. Et si l'on considère que les frais de la guerre, de l'entretien des alliances et des déplacements du roi, d'une part, iront toujours croissant, que d'autre part la résistance de la nation aux exactions fiscales se fera sans cesse plus tenace et plus obstinée, on comprendra, sans relever de circonstances particulières, que l'effondrement des finances royales qui suit la trêve d'Espléchin

n'est que l'aboutissement nécessaire d'une si funeste tactique. Les bijoux de la couronne sont retenus en gage par l'archevêque de Trèves, les subsides qu'accorde le premier Parlement de 1340 sont épuisés avant d'avoir été perçus, et le roi ne peut repasser la mer sans promettre au duc de Brabant de regagner à date fixée une maison désignée à Bruxelles et d'y demeurer avec ses pleiges jusqu'à l'extinction de ses dettes dans cette seule ville : exemples significatifs de l'amointrissement auquel le dénuement financier a pu réduire le prétendant à la couronne de France.

Ici encore l'apport de M. Lucas nous semble précieux ; car, sans prétendre indiquer une direction nouvelle, il a su enrichir une matière encore imparfaitement connue d'une multitude de précisions concrètes, qui constituent sans doute une contribution appréciable à l'histoire économique et financière de l'Angleterre. Il est juste de noter à ce propos que celle de l'ouvrage pourtant spécial d'un auteur britannique, M. TERRY est visiblement moindre à cet égard ; l'information de M. Lucas sur ce point, qui n'est pas essentiel à son exposé, est plus profonde, plus étendue, et la valeur d'un tel critère n'échappera à personne.

L'histoire des Pays-Bas ne lui doit pas moins. Outre que l'exposé témoigne dans ce domaine d'une connaissance approfondie des sources et de la littérature historique, on y trouve, appuyée par d'innombrables précisions, une interprétation intelligente d'événements et de personnalités peut-être insuffisamment étudiés jusqu'ici. C'est ainsi que l'attitude de Jean III de Brabant nous paraît judicieusement précisée par M. Lucas. Prince calculateur et sagace, le duc garde une notion constante de la position de ses intérêts. La situation géographique du duché en faisant le centre nécessaire de toute coalition et partant l'objet commun de convoitises rivales, le duc, conscient du prix de son alliance, marchande ses moindres services avec un art consommé et, nanti des promesses d'Edouard, observe avec intérêt les embarras qui en compromettent l'exécution, en reculant ainsi le moment indésirable de prendre ouvertement position dans le camp anglais.

Enfin d'autres épisodes de l'histoire des Pays-Bas : la crise économique causée en Flandre par les mesures prohibitives d'Edouard III, les deux coalitions antibrabançonnnes (1332, 1334) et leur échec, les hostilités autour de Fauquemont, les différends relatifs à Malines, etc., gagnent à être relus dans son exposé.

Nous avons tenté de souligner en quelques endroits les grands mérites intrinsèques du travail de M. Lucas. La présentation du livre est soignée. Remarquons que le volume, édité aux Etats-Unis, ne présente pour l'orthographe des noms propres de nos régions, particulièrement celle des noms néerlandais, que de très rares

inexactitudes ; l'habitude n'en est pas assez universelle en Europe pour qu'on puisse passer sous silence un exemple venu d'aussi loin. Qu'on nous permette, sous un autre rapport, deux observations de minime importance. La première est d'ordre extérieur : dans un texte où les événements sont suivis jour par jour, il serait d'un grand secours au lecteur pressé qui ne recherche souvent qu'un détail particulier, de pouvoir à tout endroit déterminer sans effet la date exacte où le fait le reporte. Or la minutie de l'exposé fait précisément qu'il doit feuilleter et comparer plus d'un passage pour la déterminer, à un mois voire à un an près. Les dates qui figurent en tête des paragraphes ne sont pas d'une précision suffisante ; la date répétée au haut ou en marge de chaque page de texte serait le moyen le plus efficace de prévenir ces tâtonnements. D'une façon plus générale d'ailleurs, l'exposé manque parfois de cohésion et de clarté, demeure uniformément analytique aux endroits où le lecteur établit irrésistiblement entre les faits présentés des rapports légitimes de hiérarchie ou de corrélation. Il faut parfois chercher longtemps pour retrouver dans le texte le fait essentiel que préparent ceux qui précèdent et dont découle la suite des événements. Les titres sommaires attribués aux chapitres et aux paragraphes sont rares et d'ailleurs parfois inexacts à force de concision. Et il est certainement possible d'atteindre à une clarté d'exposition qui, sans trahir une réalité complexe, la traduise à l'esprit selon un ordre qui lui est familier. Il faut ajouter toutefois qu'un index copieux et méthodique facilite considérablement l'utilisation du volume, assure l'aboutissement des moindres recherches et rend accessible à tous l'énorme répertoire de faits qu'il constitue.

Quelqu'étendu qu'apparaisse déjà le présent travail, son auteur n'a pas voulu exclure l'éventualité de lui apporter un jour un notable perfectionnement, puisque la masse vraiment énorme des documents d'archives britanniques à dépouiller ne l'a déterminé que « momentanément du moins » à en abandonner l'exploration et à se limiter à celle des dépôts du continent (*Préface*, p. VIII). La maîtrise avec laquelle il a mené à terme l'entreprise déjà immense à laquelle il a borné ses efforts, ne peut que nous faire désirer impatiemment qu'il nous donne un aussi précieux complément dans un avenir proche ou lointain (1)

J. DE STURLER.

(1) *Erratum* : P. 112, n. 54 « C. R. R. 1327-30 » pour « C. P. R. 1327-30 » ; p. 121, n. 106 : « *Itinéraire de Jules Viard* » pour JULES VIARD. *Itinéraire de Philippe de Valois* » ; p. 248 n. 60 : « 1533 » pour « 1333 » ; p. 609 : les « *Préliminaires* » de M. DÉPREZ forment le fascicule 86 (et non 68) de la collection citée ; passim « *Hervé* » pour « *Herve* ».

J. BOLSÉE. *La grande enquête de 1389 en Brabant. Textes publiés sous les auspices de la Commission Royale d'Histoire.* (Bruxelles, Lamertin, 1929, in-8°, XL-674 pp.)

L'enquête ordonnée en 1389 en Brabant par la duchesse Jeanne au sujet de l'administration locale peut être considérée à bon droit comme un des événements annonciateurs d'une nouvelle période dans l'histoire de ce duché et de la Belgique en général. Avant cette date, en effet, si plusieurs enquêtes du même genre avaient été prescrites, ç'avait été sous la pression des villes, qui voulaient, dant un but bien compréhensible, obliger les officiers publics à une gestion fidèle des deniers revenant au prince. L'enquête de 1389, au contraire, fut ordonnée par Jeanne de sa propre initiative, afin de sauvegarder ses droits non seulement en matière financière, mais également dans les domaines judiciaire et militaire. Or, si elle put en agir ainsi, c'est vraisemblablement, parce qu'elle avait trouvé, pour contre-balancer la force des communes, l'appui de son puissant neveu, le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi.

C'est donc à juste titre que l'attention de M. Bolsée, archiviste aux Archives du Royaume, a été attirée par les documents où sont consignés les résultats de cette enquête et qui étaient restés inconnus jusqu'à ce jour. Il a été non moins bien inspiré en nous donnant le texte intégral de la plus grande partie de ces documents. Ceux-ci constituent, en effet, une mine inépuisable de renseignements au sujet de la vie sociale dans nos régions au XIV^e siècle. Ils sont précieux non seulement pour l'étude de l'histoire politique, mais aussi de l'histoire économique, de l'histoire militaire, de l'histoire du droit, de la géographie historique, de la numismatique et de la linguistique. Certains d'entre eux, comme le dit très justement M. Bolsée, déroulent devant nous « en un véritable film la vie même des sujets de la duchesse Jeanne, surtout ceux des campagnes ».

Quant à l'édition des textes, faite selon les règles fixées par la Commission royale d'histoire, elle est un modèle. L'annotation est sobre, mais précise; un bon système de renvois et une table minutieusement dressée rendent les recherches fort aisées; bref, l'ensemble du travail fait preuve des meilleures qualités de méthode (1).

P. BONENFANT.

(1) Sur un point cependant celle-ci nous paraît en défaut : c'est dans la traduction française des noms de personnes flamands. M. Bolsée écrit, par exemple indifféremment, en français : *Arnould, seigneur de Heelbeke*, et *Arnould van Heelbeke*. Il nous semble que lorsqu'il s'agit de seigneurs portant le nom de leur terre, la traduction de *van* par *de* s'impose toujours, l'usage le voulant ainsi. D'autre part, afin d'éviter la confusion entre la particule *de* et l'article flamand identique se rencontrant dans certains noms propres, il serait désirable d'orthographier, dans ce cas, le second avec une majuscule (*Arnould De Mol, Gilles De Loze*). Enfin, pour assurer l'uniformité, il conviendrait d'en agir de même avec les *van, vanden* ou *vander* lorsque ceux-ci ne

L. MIROT. *Manuel de géographie historique de la France* (avec 43 cartes hors texte). (Paris, Picard, 1930, 371 pages).

Dans la préface de ce livre, M. Camille Jullian constate que M. Mirot a repris, en le publiant, une double tradition : celle des manuels scolaires de géographie historique, à l'imitation de ceux de Walion et de Victor Duruy et celle, « bien plus ancienne, de la géographie historique considérée comme science » ; il continue la lignée des Sanson, des Bergier, des Valois, des d'Anville, des Lebœuf, des Walckenaer, des Desjardins et de son maître, Auguste Longnon, l'auteur de l'*Atlas historique* de la France et de la *Formation de l'unité française*. L'éminent professeur au Collège de France émet l'avis que ce manuel « mettra le nom de M. Mirot en bonne place au milieu des noms de ses devanciers ».

L'éloge est mérité. Le *Manuel de géographie historique de la France* rendra de grands services, non seulement, comme l'écrivit l'auteur dans son avant-propos, aux étudiants en histoire et plus particulièrement aux candidats à l'Ecole des Chartes, mais encore à tous ceux, maîtres ou élèves, qui auront à étudier la géographie historique et l'histoire de France.

Après avoir fourni d'utiles indications bibliographiques (1), l'auteur consacre un premier chapitre à la Gaule anté-romaine et romaine ; un deuxième, aux changements provoqués par les invasions, aux royaumes barbares qui se formèrent en Gaule et plus particulièrement au royaume franc (mérovingien et carolingien). Le chapitre III expose avec de grands détails l'œuvre territoriale des Capétiens, les agrandissements successifs du domaine royal, l'absorption, un par un, des grands fiefs, de Philippe Auguste à Louis XI.

A la fin du XVI^e siècle l'unification peut être considérée comme terminée. Il restait, écrit l'auteur, à poursuivre et à achever une autre tâche : la conquête des frontières du royaume (p. 167). Ce fut l'œuvre des Bourbons ; mais — remarque M. Mirot — aucun des successeurs de Hugues Capet n'avait manqué d'y travailler. Remarque très exacte, qu'il justifie sommairement (pp. 169-170). Il aurait pu insister davantage sur les tentatives et les projets de certains

doivent pas être traduits (*Van Ost, Vander Elst, Vanden Broeck*). — P. XIII : Arnould De Mol et Gilles De Loze sont certainement les délégués de Bruxelles car leurs noms se retrouvent dans la liste des échevins de cette ville (HENNE et WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. III, pp. 513 et 514). — PP. 199 et 647 : il s'agit plutôt de l'église Saint-Jean à Bruxelles que de celle de Molenbeek. — PP. 212 et 644 : l'hospice Sainte-Gudule « ayant terre à Wambeek » est celui connu plus tard sous le nom d'hospice Sainte-Gertrude et qui était situé à Bruxelles en face des grands escaliers de la collégiale. (Id., *ibid.*, t. III, p. 226.)

(1) M. Mirot n'oublie pas de mentionner l'*Atlas de Géographie historique de la Belgique* de MM. Vander Essen, Ganshof, etc. et spécialement le fascicule relatif à la période française de 1792 à 1814.

souverains français dans la région de l'Est, notamment au temps de Charles VII (1).

Cette conquête des frontières fait l'objet du quatrième chapitre, qu'on aurait souhaité moins bref. Les stipulations relatives à la frontière du nord-est en 1814, en 1815, en 1871 sont mentionnées, sans explication de leurs motifs. L'auteur se borne à constater les résultats acquis, transposés sur la carte.

Dans la deuxième partie du volume, M. Mirot étudie les divisions ecclésiastiques et les divisions administratives de la France depuis les origines jusqu'à nos jours. Exposé très minutieux qui fournit la liste des diocèses, anciens et actuels, voire des vicariats apostoliques coloniaux, des bailliages, des gouvernements, des intendances, des généralités de l'ancien régime, des divisions administratives, judiciaires, financières, militaires, maritimes, universitaires, économiques, établies au début ou au cours du XIX^e siècle, sans oublier les suppressions opérées en 1926 dans l'organisation des sous-préfectures et des tribunaux.

Une table détaillée des matières, des noms géographiques ou historiques clôt le volume. Il condense une foule de renseignements qu'il fallait, jusqu'à sa publication, chercher de divers côtés et qu'il place en quelque sorte tous ensemble sous la main du lecteur. Précis, méthodique, clair, le *Manuel* de M. Mirot sera un vade-mecum indispensable aux travailleurs. Son savant auteur a droit aux remerciements de tous ceux qui cherchent la solution de problèmes relevant de la géographie historique (2).

LÉON LECLÈRE.

A. DE BOUARD. *Manuel de diplomatie française et pontificale.*

Tome premier. (Paris, Picard, 1929, 397 pages, avec un album de 54 planches).

Cet ouvrage paraît à son heure. En 1894, Arthur Giry, professeur à l'École des Chartes, avait publié un *Manuel de diplomatie*, de diplomatie générale mais fondé avant tout sur les documents des archives françaises, assez analogue donc au *Handbuch der Urkun-*

(1) Voir notre *Question d'Occident*, pp. 31-32.

(2) M. Mirot signale des omissions, des erreurs dans son livre « dont les épreuves ont été corrigées au cours d'une pénible maladie ». L'erratum en corrige un bon nombre. Il en est toutefois qui ont échappé à l'auteur. Signalons en quelques-unes : P. 71. Il faut mentionner la Flandre dans la description du royaume de Charles le Chauve en 843. P. 175. Lire : Wervicq et non Werwich. P. 183. Lire : Nette et non Nêthe. P. 210. C'est à la fin du XII^e siècle et non du XIII^e siècle qu'apparaissent les baillifs dans le domaine royal. P. 243. Supprimez Dendermonde ou Termonde. P. 251. L'arrondissement d'Apt est supprimé, P. 260-1. Omission des Alpes Maritimes, de la Moselle. P. 267. Châteaulin est attribué à la fois au département du Finistère (ce qui est exact) et au département des Côtes-du-Nord.

denlehre de Harry Bress'au dont le tome premier avait paru en 1889.

L'œuvre de Giry constituait une vaste synthèse, un exposé complet des résultats acquis jusqu'alors par les recherches des diplomatistes.

Accueilli par de grands éloges — et par quelques critiques (1) — le *Manuel* de Giry devint le *standard-book*, la base solide de l'enseignement de la diplomatie dans les pays de langue française. Mais les années passant, il cessa (pour certaines questions) d'être au courant des derniers progrès réalisés par la critique diplomatique grâce aux nombreux travaux publiés depuis 1894.

Aussi apprit-on avec joie en 1925 l'apparition (chez l'éditeur Alcan et non plus chez Hachette) d'une nouvelle édition du *Manuel*. Hélas! après l'examen des deux volumes de cette édition il fallut déchanter. Elle n'était qu'une simple réimpression, mot pour mot, de l'ouvrage du savant professeur. Les additions et corrections de l'édition de 1894 n'étaient même pas reportées dans le texte; la bibliographie dressée par Giry n'était pas augmentée d'un seul titre d'ouvrage!

Après comme avant cette réédition la publication d'un manuel « à jour » s'imposait.

Elle vient d'être commencée par M. de Bouïard, professeur de paléographie à l'École des Chartes. Son plan comporte trois volumes. Le premier — le seul paru — traite des actes en général, de leur devenir, de leur forme commune, de leur valeur. Les deux autres seront consacrés aux actes publics et aux actes privés, ils introduiront plus avant dans le mécanisme de la critique. L'auteur a voulu se renfermer strictement dans le cadre de la diplomatie; il n'entend toucher aux disciplines voisines (chronologie, sigillographie, etc.) que dans la mesure où elles intéressent immédiatement la critique des chartes.

Le plan du livre est sensiblement différent de celui du *Manuel* de Giry. Dans une introduction d'une cinquantaine de pages M. de Bouïard définit la diplomatie, montre la valeur particulière des chartes comme témoignages historiques; il résume à grands traits l'histoire et le progrès de la critique diplomatique depuis le moyen âge jusqu'à Mabillon et de Mabillon à nos jours; il énumère les diverses espèces de faux qu'elle a réussi à démasquer. L'introduction s'achève par l'exposé de quelques notions fondamentales (catégories d'actes, leurs caractères internes et externes).

Dans le livre I (pp. 61-220), l'auteur décrit la genèse des actes, les divers moments de l'*actio* et de la *conscriptio* (la *Handlung* et la *Beurkundung* de Ficker). Il montre dans quelles conditions, par quels moyens ils sont établis, quels sont leurs modes de tradition (originaux; confirmations; copies figurées, authentiques, libres; registres; cartulaires).

(1) Celles, par exemple, de Ch.-V. Langlois (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, LV, pp. 661-669) qui trouvait surabondantes et inutiles les trois cents pages consacrées à la chronologie technique, à l'onomastique et à la toponymie.

Dans le livre II (pp. 223-371), il s'agit de la forme des actes. D'abord de la matière subjective (papyrus, parchemin, papier), de l'encre, de l'écriture, de la réglure, de la langue. Puis vient l'étude des parties de l'acte diplomatique (protocole, texte, eschatocole avec leurs multiples subdivisions) ; enfin un dernier chapitre est consacré aux souscriptions, aux signatures, aux sceaux et aux chirographes.

En voulant éviter des digressions oiseuses, peut-être l'auteur a-t-il donné trop peu de place à des indications qui relèvent, il est vrai, d'autres disciplines : trois pages pour l'écriture, une vingtaine pour la langue. Peut-être aussi certains paragraphes auraient-ils pu être placés ailleurs qu'à l'endroit où on les trouve, par exemple celui qui fournit des notions sur les chartes-parties (pp. 365-371).

Mais, dans l'ensemble, le premier volume du *Manuel de diplomatique française et pontificale* de M. de Bouïard est excellent. L'exposé est clair, précis, méthodique ; rien d'essentiel n'est oublié ; la doctrine est ferme et sûre ; les études les plus récentes ont été utilisées par l'auteur. Dans la bibliographie qui figure aux dernières pages du volume (373-379) sont mentionnés notamment de nombreux travaux récents d'historiens, d'érudits belges : dom Berlière, Callewaert (études sur les styles chronologiques), Des Marez (les seings manuels des scribes yprois), Hanquet (et non Hauquet) pour ses documents relatifs au grand Schisme, Nélis (*Burgundica*), Pirenne (pour l'*Album belge de diplomatique*, et pour ses études sur la *chancellerie des comtes de Flandre, sur le commerce du papyrus*).

Dans son avant-propos, M. de Bouïard déclare qu'« il a tâché de dégager et de présenter en système tout ce qu'il y a d'assimilable dans les résultats de recherches souvent abstruses ». Il a brillamment réussi à atteindre ce but. Son premier volume — que les autres suivront de près, nous l'espérons — fait grand honneur à l'enseignement de l'École des Chartes, que dirige actuellement M. Maurice Pron, « maître de la diplomatique française », selon la très juste expression de la dédicace du *Manuel de diplomatique française et pontificale* (1).

LÉON LECLÈRE.

P. DIEUDONNÉ RINCHON, capucin. *La traite et l'esclavage des Congolais par les Européens*. (Un vol. in 8° de XVI-306 pages, édité par l'auteur, 110, r. Théodore Verhaegen, Bruxelles, 1929).

Cet ouvrage, publié « cum permissu superiorum » et dédié « à » Léopold II, roi et fondateur d'Empire, initiateur et artisan de » l'abolition de la traite des noirs au centre de l'Afrique », porte comme sous-titre « Histoire de la déportation de 13 millions 250.000 noirs en Amérique ». On ira directement, pour apprécier la valeur

(1) Le volume est accompagné d'un album de planches en phototypie, qui suit pas à pas le texte et l'illustre par des exemples caractéristiques heureusement choisis.

scientifique de l'œuvre du P. Rinchon, à la « bibliographie générale de la traite et de l'esclavage » 4 pages après l'introduction et 38 pages à la fin du volume) et aux indications de sources données par l'auteur. « Nos recherches, écrit-il, n'ont eu comme but que de faire revivre l'histoire de la traite des *Congolais* par les Européens du XV^e jusqu'au seuil du XX^e siècle. Malheureusement, il n'est guère possible d'en donner un récit complet et méthodique... Ce n'est qu'un exposé fragmentaire et forcément anecdotique que nous avons tenté d'esquisser... ». Et plus loin « l'histoire ancienne du Congo ne pourra être écrite que le jour où les archives des Capucins de la Propagande, de l'Espagne et du Portugal auront livré tous leurs secrets ».

Le P. Rinchon a soigneusement utilisé les sources qui lui étaient accessibles et en a dégagé une masse considérable de faits. Il a ainsi répandu beaucoup de lumière sur un sujet généralement peu connu et a donc droit à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la colonisation. Le lien entre l'esclavage colonial des temps modernes et l'esclavage en Europe est bien montré. La première apparition de la traite des noirs, en tant qu'il s'agit d'une importation de nègres en Amérique pour les revendre aux colons, se place au commencement du XVI^e siècle (1510). On trouvera à la p. 67 (en note) des indications précises sur le sens du terme *asiento*, à la p. 82, sur l'expression « pièce d'Inde ». Les données numériques sur tous les aspects de la traite, sont abondantes. « On évalue le chiffre des noirs exportés dans les Indes occidentales de 1511 à 1789 à quarante et cinquante millions » (p. 96). 336 nègres seulement, ou les trois dixièmes du nombre total des victimes, sont vivants à la fin de l'année qui suit leur déportation (p. 225). Cette proportion effrayante, appliquée au nombre total des noirs exportés du *Congo* par les Européens donnerait approximativement : 10.320.000 morts, 5.565.000 travailleurs !

Il n'y a pas seulement des statistiques dans le livre du P. Rinchon: une quantité de traits caractéristiques en rendent l'exposé vivant et retiennent l'attention. Des gravures anciennes sont reproduites, en grand nombre. Les conflits d'idées, au sujet de la traite et de l'esclavage, ne sont pas négligés. En présence de l'immoralité révoltante de ces pratiques, les essais de justification (notamment par des théologiens, des juristes, etc.) donnent beaucoup à réfléchir, comme aussi la bonne foi, certaine, de la plupart des colons, possesseurs d'esclaves.

N'oublions pas que l'apogée de la traite a été atteint dans la première moitié de XIX^e siècle. Dans une préface à la belle étude du P. Rinchon, le Vice-Gouverneur général Engels rappelle combien la réaction a été rapide, puisqu'en moins de quatre-vingts ans, le mal a été presque complètement aboli.

On pourrait remarquer que le progrès de l'incrédulité, en matière de religion, n'a pas empêché cet immense progrès moral de se réali-

ser. Le savant capucin, lui, tire de l'histoire, qu'il a si bien retracée, une conclusion pieuse. « L'humanité, écrit-il, qui, sans beaucoup avancer, marche vite, ne s'arrête pas volontiers aux détails... Pour les hommes, le missionnaire et le négrier repesent au sein de l'oubli. Sans doute, l'humanité a besoin de croire que le crime et la vertu ont reçu leur salaire ; mais, ayant la conscience que cette distribution n'est pas remise entre ses mains, elle oublie et elle passe. L'histoire, comme toutes les sciences morales, suppose Dieu ; *sans Dieu, l'histoire n'a pas de conclusion, pas de moralité* ». H. R.

JEAN-MIRCEA NONU, Licencié ès-sciences, Docteur ès-sciences juridiques, Docteur ès-science économiques et politiques de l'Université de Paris. *Essai critique sur la thèse du Président Hoover concernant les dettes interalliées*. (Paris, Blanchard, 305 pp. et 14 graphiques hors texte.)

Le Règlement des dettes des Alliés, envers les Etats-Unis, a donné lieu à des discussions passionnées en France. Alors que de nombreux Etats acceptaient de remplir leurs obligations, contractées envers les Etats-Unis pour assurer la défense de leur territoire, cherchant seulement des modalités d'exécution plus favorables, la France, ou, tout au moins, une grande partie de l'opinion publique française, déniait l'obligation de rembourser les emprunts de guerre. Trois ordres d'arguments étaient invoqués contre l'exigence des Etats-Unis que M. Hoover avait exprimée en termes précis dans son célèbre discours du 16 octobre 1922, à Toledo (Ohio) : des arguments moraux, des arguments juridiques, des arguments économiques.

L'auteur les développe tous trois et tente de démontrer leur fondement. L'aspect juridique du problème paraît, sans aucun doute, le moins heureux pour la thèse des adversaires du système de M. Hoover. Après avoir reconnu le caractère contractuel de la dette, il paraît, en effet, bien difficile de soutenir que le contrat aurait été vicié par des circonstances indépendantes de la volonté des contractants, et que les Etats débiteurs pourraient opposer « l'exception de contrainte ». Après avoir retiré, de l'intervention financière américaine, tous ses avantages, on comprend mal que les débiteurs déniaient le fondement juridique de l'obligation. L'aspect moral du problème présente des points de vue qui méritent de retenir plus longuement l'attention du lecteur. On sait que l'argument essentiel, c'est que les Etats-Unis, participant à la guerre et y prenant un intérêt commun avec les Alliés, consentaient des sacrifices d'argent, ne pouvant immédiatement mettre une armée en ligne, alors que les Alliés sacrifiaient encore, à la cause commune, des centaines de milliers d'hommes. L'auteur nous montre que telle était l'opinion de personnalités nombreuses et éminentes des Etats-Unis, mais il faut reconnaître que cette opinion, pour morale qu'elle soit, n'a pas trouvé de majorité, au moment de l'entrée des Etats-Unis dans la guerre.

L'aspect économique du problème est celui que l'auteur développe le plus longuement. Il faut lui savoir gré d'avoir réuni, sous une forme maniable et d'une façon pratique, qui rend l'étude d'un problème infiniment complexe, abordable pour tous les lecteurs, les documents statistiques essentiels à la connaissance du problème des dettes. L'auteur nous montre d'abord comment se sont formées les dettes et quelles ont été les affectations données aux sommes prêtées ; puis il passe à l'étude de la capacité de paiement des peuples européens pour conclure que l'intérêt des Etats-Unis au remboursement est minime en comparaison de l'immensité du sacrifice que les peuples européens doivent s'imposer pour y parvenir. Enfin l'auteur analyse la Balance Commerciale et la Balance des Comptes des Etats-Unis dont il résulterait que les prévisions économiques de M. Hoover, en admettant l'application de sa thèse, ne se réaliseraient pas comme il l'espère.

L'ouvrage contient de nombreuses références que le lecteur consultera avec fruit. M. V.

DU MÊME AUTEUR. *La balance des comptes des Etats-Unis.* (Paris, Blanchard, 267 pp., 10 graphiques hors texte.)

L'examen de la Balance des Comptes permet à l'auteur de retracer l'histoire économique des Etats-Unis, en s'attachant principalement à la période de guerre et à la période de l'après-guerre. C'est la balance des comptes qui donne l'aspect le plus exact du problème, car elle se base sur les grands mouvements des marchandises, capitaux, métaux, personnes et services rendus réciproquement, entre pays.

L'ouvrage n'a pas pour but de démontrer à ce sujet une thèse nouvelle, mais de donner aux étudiants les documents statistiques essentiels, qui leur permettront de se rendre compte du mécanisme des opérations internationales auxquelles les Etats-Unis sont intéressés.

L'auteur suit, dans son analyse des éléments de la Balance, la division traditionnelle : Balance des métaux précieux, balance commerciale, balance des invisibles, balance des capitaux. Il est, cela va sans dire, impossible de donner un compte rendu détaillé d'un ouvrage dont la valeur principale résulte d'une nombreuse documentation. M. V.

JULES LEGRAS, Professeur à l'Université de Dijon. *La littérature en Russie.* (Paris, Armand Colin, 1929, 219 pp.).

Ce petit traité, de caractère didactique, présente au lecteur un tableau complet de toute la littérature russe, depuis ses origines. Il est à la fois historique et analytique et il a pour principal avantage de mettre à leurs plans respectifs les œuvres littéraires répandues ou qui tendent à se répandre dans le public. Les amateurs de litté-

rature russe, qui ne peuvent se consacrer à l'étude d'œuvres nombreuses y trouveront un guide avisé. La littérature russe, à vrai dire, n'est pas ancienne. Ou, tout au moins, peu d'œuvres antérieures au XIX^e siècle méritent de retenir l'attention des étrangers. Quelques œuvres religieuses, quelques œuvres épiques ayant un caractère proprement russe, ou bien des œuvres littéraires dénuées d'originalité, où se sent le désir d'imiter les « belles-lettres » étrangères, forment l'ensemble de la production intellectuelle russe.

Au XIX^e siècle, en revanche, la passion littéraire se développe avec une force singulière, et l'on peut vraiment parler de « passion » quand on songe au long martyr qui attendait les hommes assez audacieux pour suivre leurs inclinations littéraires et décrire, même en termes voilés, la vie misérable du peuple russe. « C'est avec ce prince (Nicolas 1^{er}) et durant la première moitié du XIX^e siècle que devait se fixer le type d'une Russie autocratique composée d'une cour aussi orgueilleuse que brillante, et une littérature que l'autorité s'efforçait de surveiller et de tenir en lisières, et d'un immense peuple auquel on ne demandait qu'une chose : vivre et mourir en silence ». Le premier écrivain qui exprime un sentiment profondément original, dans ce milieu clos, est Pouchkine. Il a introduit la Russie tout entière dans la littérature. L'originalité de sa conception c'est d'avoir compris que la Russie formait, dans son ensemble complexe, une source inépuisable pour l'inspiration littéraire. Désormais, la voie de la littérature russe est ouverte : « Ce ne seront plus des copies de France qu'on fera paraître dans les livres et sur la scène ; on aura compris que la vraie Russie, avec ses qualités et ses défauts, avait plus de droits que n'importe quelle nation de trouver ses peintres. »

Et les écrivains qui suivent Pouchkine puisent largement à cette source. Chacun, avec son génie propre, développe un des aspects de la psychologie troublante des russes, se complaisant souvent à la description du peuple le plus pauvre, le plus primitif. Pouchkine heureusement trouva grâce devant l'empereur et put produire assez librement. Mais on songe avec terreur au nombre de talents qui ont été étouffés dès leur naissance, quand on entend l'histoire du jeune poète Alexandre Poléjayef (1805-1838) que Nicolas fit comparaître devant lui, pour quelques vers critiques, et l'envoya finir son éducation à l'armée, c. a. d. qu'il le fit simple soldat. C'était alors enfermer pour vingt-cinq ans un homme cultivé dans un milieu grossier, dur et malsain, fermé à toute préoccupation intellectuelle ».

Gogol jouit aussi d'une liberté littéraire relative. Son succès, mérité et durable, est dû plutôt au charme littéraire que dégagent ses œuvres. C'est un « littérateur » plus que ses prédécesseurs. Ses contemporains étaient agréablement charmés « par un mélange si nouveau d'humour et de poésie qui éclatait dans une Ukraine un peu arrangée, mais vraie dans les détails, riieuse, charmante et sans souci » et puis sa langue très nouvelle : « toute pénétrée de soleil et

de poésie, harmonieuse comme un chant, transparente comme du cristal, et en même temps discrètement colorée. » .

La littérature russe ne se développe pas sans querelles d'école. L'auteur nous montre notamment la division qui se produisit, vers *les années quarante* entre *Slavophiles* et *Occidentaux*. « Les premiers faisaient confiance à la Russie pour assurer par ses propres forces le développement harmonieux de ses immenses ressources; les seconds est maient que l'appui des théories et des solutions étrangères étaient indispensable à la Russie pour hâter son ascension vers la culture. »

Mais c'est pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle que nous assistons à la consécration des plus grands littérateurs russes, parmi lesquels apparaissent les noms inoubliables de Tourguenief, Dostoyevski, Tolstoï et, plus tard, Gorki. Bien que leurs œuvres soient populaires par des traductions (plus ou moins fidèles) le traité de M. Legras est utile à consulter, parcequ'il met au point certains incidents de l'existence de ces auteurs, qui tendent à se nimer de légende. La vie et le caractère de Tolstoï donnent principalement lieu à une éclosion d'histoires romanesques, qu'un examen plus approfondi ferait qualifier d'enfantillage. La vie de Dostoyevski, en revanche, mérite la réputation douloureuse qui l'entoure, car il a passé quatre ans au baigne. Puis, par mesure de clémence, il put servir comme simple soldat et put enfin rentrer en Russie après cet exil de 10 ans. C'est à une vie aussi sombre que Dostoyevski doit, sans doute, d'être devenu l'écrivain russe qui représente le mieux la grande pitié du peuple. « Ayant beaucoup souffert, il se penche avec amour sur la souffrance d'autrui, et nul ne sait, comme lui, découvrir dans l'âme la plus obscurcie en apparence la toute petite lumière dorée de l'amour et de la charité ». Gorki connut aussi la souffrance du peuple pour l'avoir subie. Pourtant on ne sent pas dans toute son œuvre le sentiment profond d'un Dostoyevski. Il est souvent plus descriptif que sensible et parfois la « thèse » de ses œuvres l'apparente trop aux romanciers occidentaux. Mais il nous semble cependant que M. Legras ne lui rend pas toute la justice qu'il mérite, car les œuvres connues, en traduction, sous les noms de « *Ma vie d'enfant* » et « *En gagnant mon pain* » contiennent bien des pages où, à côté de l'observation la plus fine, se découvre un sentiment intense de poète. Poète aussi, il l'est, intensément dans ses évocations des fleuves ou des campagnes fleuries.

L'œuvre d'autres écrivains encore est analysée, sans qu'il soit possible d'en rendre intégralement compte. M. V.

ALBERT CHOME. *Equilibres : Esquisse d'une doctrine d'action*. Bruxelles, Larcier, 51 pp.)

Equilibres est une « revue » naissante dont chaque cahier (six par an) sera consacré à l'étude d'un problème déterminé de philo-

sophie sociale. Nous connaissons dès à présent le programme de ces publications. M. Albert Chomé est l'auteur du premier cahier. Suivent : MM. Philippe Devaux et Jacques Lefranc, *L'ordre et la vie intérieure*; Georges Vanderkerken, *Méthodes de politique coloniale : critiques et suggestion*; Henri Vandevelde, *Le Nouveau Son apport à l'architecture et aux industries d'art*; Maurice Bourquin, *Les Etats-Unis d'Europe?*; G. Van Langenhove, *L'esprit indo-européen et l'organisation moderne*; Albert Guislain, *Réactifs, Pamphlet et essai de psychologie contemporaine*.

Malgré l'éclectisme des sujets nous pouvons classer ces études sous la rubrique générale de philosophie sociale parce que la tendance du groupe qui publie *Equilibres* est de chercher dans le désarroi moral, politique, économique, social qui caractérise la société contemporaine les bases d'un ordre durable. Le point de départ des auteurs est une critique des phénomènes humains qui se présentent à leurs yeux, considérés non pas isolément, mais dans leur rapport avec la société et aussi avec un ordre spirituel supérieur. La faiblesse de notre époque réside dans un défaut de doctrine. La libre pensée, l'individualisme qui se sont épanouis pendant tout le XIX^e siècle sur le terrain profondément bouleversé par la Révolution française ne sont pas parvenus à donner aux hommes un équilibre, un ordre, une discipline. Il va de soi que M. Albert Chomé ne répudie pas les bienfaits de la libre pensée; ce n'est pas la renaissance ou la formation d'un dogme qu'il souhaite. Mais une doctrine n'est pas contraire au développement libre de l'être et de la pensée. Elle peut être, au contraire, le ferme soutien qui leur permettra de se dégager des contingences troubles, des influences dissolvantes, pour s'élever dans les hautes sphères de la spiritualité.

Pour dégager l'ordre du désordre, il faut aborder les problèmes sociaux avec le courage des observations concrètes. M. Chomé, comme entrée en matière d'*Equilibres* s'est attaché à une critique générale des principaux phénomènes économiques et politiques de notre temps. Dans l'ensemble, ses observations le conduisent au pessimisme. La tendance nécessaire à l'existence du monde moderne et à son développement, un *productivisme* bien compris, est battue en brèche par toutes les forces sociales. Le patronat et le syndicalisme ouvrier sont également coupables, à cet égard, d'étroitesse de vues: pas de discipline intelligente dans le travail et dispersion des efforts. Le capitalisme, ordre économique indispensable au monde, ne réalise pas ce qu'il pourrait, affaibli par ses abus. Dans le domaine international, la dispersion des efforts aussi laisse l'Europe affaiblie devant les Etats-Unis. Enfin, l'organisation politique d'un Etat comme la Belgique ne répond plus aux nécessités du pouvoir. Ici M. Chomé touche à un problème plus limité, auquel il lui est possible de chercher une solution. Il esquisse le tableau d'un régime où un gouvernement fort, sorte d'aristocratie de l'in-

telligence, représentant tous les aspects utiles au pays, exercerait le pouvoir sous le contrôle des députés de la nation. C'est dans cette dualité du pouvoir et du contrôle qu'il voit se réaliser la possibilité d'un équilibre.

M. V.

LUCIEN CRICK, Conservateur adj. au Musée Royal du Cinquantenaire. *L'Exposition d'Art Populaire au Palais des Beaux-Arts*. (Edit. du Service de Recherches Historiques et Folkloriques du Brabant, 23 p., pl. et hors-texte.)

L'importance de l'exposition du folklore belge et étranger au Palais des Beaux-Arts montre le grand développement que cette branche de la science a prise aujourd'hui. L'âme populaire s'y révèle avec toutes ses nuances et de l'ensemble des objets ou œuvres exposées se dégage, même pour le profane, un charme très particulier. M. Crick nous en conserve le souvenir en quelques pages agrémentées de multiples illustrations. Il nous parle en connaisseur de géants, de dragons, de draplets et de « *sanctjes* représentant de beaux saints, de belles saintes qu'on donnait souvent, au temps jadis, en prix aux enfants studieux », et qui ont tant de prix maintenant pour les amateurs, précisément parce qu'on n'en faisait alors aucun cas.

M. V.

Droit.

LOUIS JOSSERAND, Professeur de Droit civil, Doyen de la Faculté de Droit de Lyon. *Cours de Droit civil positif français, conforme aux Programmes officiels des Facultés de Droit*. Tome II : *Théorie générale des Obligations, les Principaux Contrats du Droit civil, les Sûretés*. (In-8° de XIX-991 pp., Paris, Sirey, 1930.)

Le tome deuxième du Cours de Droit civil du doyen Josserand a toutes les qualités du premier (voir supra p. 16 de ce bulletin bibliographique). Comme il contient l'étude de la partie la plus importante et la plus vivante du droit civil, il suscitera un intérêt plus vif encore que le tome premier.

La méthode est restée la même. La classification du code n'est pas suivie servilement ; un ordre plus rationnel y est substitué. En ouvrant le livre, on se reporte volontiers tout d'abord aux nombreux problèmes, qui avaient déjà fait l'objet de travaux remarquables de l'auteur, et l'on se réjouit de trouver ici de lumineux raccourcis des doctrines de Josserand sur les mobiles dans les contrats, sur la responsabilité du fait des choses, sur l'abus des droits, sur le contrat de transport. On est séduit aussi par de nombreuses échappées sur le droit comparé. Voici, à titre d'exemple pris au hasard, quelques réflexions émises à propos de l'influence de la lésion sur le consentement :

« Nous sommes bien en retard sur les grandes législations voisines : le Code civil allemand (art. 138) et le Code fédéral suisse des obligations (art. 21) ont édifié une théorie de la lésion qu'ils ont fait reposer sur de larges bases, à laquelle ils ont donné une ampleur considérable en même temps qu'un caractère subjectif assez accusé : ce sont *toutes les conventions* qui sont susceptibles de tomber pour cause de lésion, mais seulement lorsque l'une des parties a volontairement *exploité* le besoin, la gêne, la légèreté ou l'inexpérience de l'autre contractant ; dans ces deux pays, la volonté d'exploitation est à la base de l'action en nullité ou en rescision, si bien que la théorie de la lésion présente un caractère *subjectif* ; elle est affaire de *mobiles*, comme aussi, semble-t-il, dans le système du Code civil des *Soviets*, qui prend également en considération l'*exploitation* de la victime (art. 150). — Il est à noter que le Code civil allemand se place à un point de vue particulier : pour lui, l'acte lésionnaire est un *acte contraire aux bonnes mœurs* (art. 138) : il est donc *radicalement nul*, et non pas seulement annulable ou rescindable. »

Le titre consacré aux sûretés suscitera l'intérêt du lecteur, même dans les pays qui, soumis au Code civil français, ont constitué cependant un régime hypothécaire qui leur est propre et auquel l'auteur se plaît à rendre justice : « En Belgique, — écrit-il, — la loi du 16 décembre 1851 a consacré un système qui, tout en se rattachant encore à notre régime français, est sensiblement plus évolué, puisqu'il consacre, sous une forme absolue, les principes de la *publicité* et de la *spécialité*, en y soumettant les hypothèques légales des incapables elles-mêmes. »

G. C.

ARTHUR PIERARD, Avocat à la Cour d'appel de Bruxelles. *Divorce et séparation de corps*. Tome III. (Bruxelles, Bruylant ; Paris, Rec. Sirey, 1929, 690 pp.)

Nous avons rendu compte, précédemment, des deux premiers tomes consacrés par M. Arthur Pierard, au Divorce et à la Séparation de Corps. Le troisième volume est entièrement consacré aux règles du droit international privé, applicables à la matière, et au Droit comparé. C'est au Droit comparé que l'auteur consacre la plus grande partie du volume (pp. 79 à 686). Il y examine d'une façon succincte et pourtant explicite, la législation régissant la matière dans tous les pays du monde. Nous attirons spécialement l'attention du lecteur sur le soin avec lequel l'auteur a relevé toutes les différences existant entre les législations de tous les Etats fédéraux formant les Etats-Unis d'Amérique. L'ouvrage constitue, à cet égard, une source unique de renseignements.

Dans la première partie de l'ouvrage relative aux questions de Droit international privé, l'auteur examine notamment de manière approfondie l'importante discussion sur la loi qui régit le divorce en cas de différence de nationalité entre les époux. Nous nous rallions

entièrement à l'avis de l'auteur sur ce point quand il dit : « On voit, par cette évolution des conceptions juridiques du statut de la femme mariée combien est peu solide l'argumentation qui part des idées de l'unité du mariage et de la prédominance du mari pour vouloir imposer la loi nationale de celui-ci en cas de nationalité différente des époux. » L'auteur conclut donc avec raison au système qui admet la compétence de la loi du demandeur. M. V.

JULES LESPES. Chargé de Cours à l'Université Libre de Bruxelles.
Le Gouvernement local aux Etats-Unis. (Un volume in-4°, publication de l'*Union Internationale des Villes*, Bruxelles, rue de la Régence, 3bis, 1930)

Ce livre est destiné, je n'en doute pas, à se classer parmi les ouvrages de fond — et de consultation très durable — de nos bibliothèques européennes de droit et de science sociale. A ce titre, il mériterait une attentive discussion critique que j'espère pouvoir lui consacrer ailleurs après lecture plus approfondie. Mais, dès aujourd'hui, je tiens à le signaler à mes collègues de l'enseignement du droit comparé comme marquant, dans sa liaison avec les autres publications de l'*Union Internationale des Villes*, une importante étape dans la marche de progression de notre discipline commune : l'appel suivi et méthodique à une coopération internationale — très largement conçue — pour la mise en valeur d'une des branches les plus jeunes, quoique les plus naturellement fertiles, de la jurisprudence comparative.

Cette branche naissante de la science internationale du droit couvre l'ensemble de problèmes — dont la complexité croît à mesure que s'accélère le mouvement de concentration urbaine — que la littérature anglo-américaine groupe sous la rubrique : *local government*, rubrique que, en s'inspirant des errements suivis dans les programmes des facultés de droit françaises pour la désignation de leurs enseignements mi-économiques, mi-juridiques, peut être rendue en notre langue par *économie et législation municipales ou locales*. Quoi qu'il semble, au premier abord, que cette branche du droit, par la nature même de son objet, soit plus propice que toute autre au libre épanouissement de l'esprit de particularisme, il en est peu qui soient, en fait, plus réceptives à l'esprit de coopération internationale. Paradoxe apparent que, dans le manifeste reproduit sur la couverture de ce livre, l'*Union Internationale des Villes* explique ainsi : « Les progrès de la civilisation, les étapes franchies par les nations les plus arriérées ont fait que les mêmes questions préoccupent aujourd'hui les administrations communales du monde entier. Les solutions données par l'une d'elles sont souvent utilisables pour les autres, sinon telles quelles, du moins après avoir subi les adaptations nécessaires. Il s'ensuit que tous ceux qui s'occupent de l'amélioration des villes, de leurs plans, de leurs services com-

muns, de la vie communale, ont un intérêt croissant à mettre leur expérience en commun et à discuter les solutions à prendre à la lumière de comparaisons étendues. »

D'où le programme que s'est tracé l'Union Internationale des Villes, créée aux approches de la guerre, en 1913, et reconstituée sur ses bases définitives en 1924, programme qui consiste à développer l'étude en commun des questions intéressant la vie sociale et urbaine par : 1° l'organisation périodique de congrès internationaux ; 2° l'établissement et le développement des rapports inter-municipaux en réalisant un lien national entre les pouvoirs locaux dans chaque pays et un lien international entre les Unions nationales ; 3° la gestion d'un office permanent d'études et informations municipales ». La réalisation de pareil programme comporte comme préliminaire un travail de publicité scientifique qui, en chaque pays, puisse permettre aux praticiens de l'économie municipale de connaître les statuts légaux qui ordonnent et limitent les activités professionnelles de leurs confrères étrangers et les conditions juridiques dans lesquelles se sont déroulées leurs expériences de politique urbaine. C'est là une tâche que l'Union a abordée dans son Congrès de Paris, en 1925, d'où sortit un volume sur « Le Régime Municipal dans les divers pays », rédigé par M. G. Montagu-Harris, délégué du ministère britannique de l'hygiène. Ce tableau de présentation d'un ensemble des rapports faits au Congrès de 1925, sur la matière, n'a pu naturellement que tracer les premiers jalonnements dans un domaine d'études aussi vaste. Il appelait, comme suite logique, une série de travaux approfondis, consacrés chacun à l'analyse des institutions de gouvernement local d'un des principaux pays — ou groupe de pays — civilisés, et présentant, sur chacun des groupes essentiels de problèmes que soulèvent les activités des municipalités et autres rouages de gouvernement local, une documentation établie avec le même souci d'exposition ordonnée et de plénitude d'information qui préside à l'établissement des manuels et des traités dans les branches plus anciennes de la science du droit.

Telle est l'œuvre qui vient d'être accomplie par Jules Lespes pour celui des cercles nationaux de développement du gouvernement local — les Etats-Unis — dont l'étude est, en même temps, la plus fructueuse et la plus difficile : la plus fructueuse, parce que le travail parallèle de quarante-huit Constitutions, législations et jurisprudences d'Etats dosant, chacune à sa façon, les pouvoirs et les activités des villes et d'une série d'autres organismes, extrêmement variés, de gouvernement local, a accumulé aux Etats-Unis, une masse d'expérimentations où les administrations municipales ou régionales européennes peuvent puiser, en même temps que de précieuses suggestions pour l'adaptation de leurs activités aux besoins du temps présent, de non moins nombreux et utiles avertissements en ce qui concerne les erreurs ou les maladresses à éviter dans l'exercice de leurs libertés d'action. Mais la coexistence même de

ces quarante-huit droits d'Etats gardant leur autonomie sous réserve d'obéissance à un très petit nombre de prescriptions de la constitution fédérale, le maintien par quelques-uns d'entre eux de rouages originaux d'administration locale antérieurs à la transformation d'anciens territoires fédéraux en Etats fédérés, les traditions de libéralisme qui en ont poussé d'autres à laisser aux organisations municipales la faculté de dresser elles-mêmes, suivant leurs convenances, leurs chartes ou statuts constitutionnels, et d'autres causes encore, ont fait de la production constitutionnelle, législative et jurisprudentielle en cette matière un dédale où les spécialistes américains eux-mêmes ont quelque peine à se retrouver.

Un séjour d'études aux Etats-Unis a permis à Jules Lespes de faire le tour de cette documentation d'apparence si peu homogène, de dégager sous l'infinie diversité de détail des législations locales les principaux courants de la marche générale d'évolution du *local government* américain, de faire ressortir les éléments d'ordre et de clarté dus aux réactions, de plus en plus puissantes, que la jurisprudence des cours fédérales exerce sur la marche des jurisprudences d'Etats, en dépit de l'antique règle de jurisprudence constitutionnelle qui veut qu'elle s'incline elle-même pour l'application des lois d'un Etat, devant l'interprétation consacrée par la plus haute cour de justice de cet Etat. Il a su, tout particulièrement, tirer parti, à cette fin, de l'étude d'un mouvement qui rappelle la propagation de nos chartes-types de villes au moyen-âge : cette puissance de contagion de l'exemple qui provoque la diffusion au travers de l'ensemble des Etats-Unis ou de quelques-unes de leurs grandes sections naturelles de celles des tentatives locales d'amélioration du gouvernement municipal dont les résultats se sont révélés satisfaisants.

Seuls ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion d'étudier quelque chapitre de droit — en dehors des chapitres fédéraux et de ceux où s'est fait sentir pleinement l'action harmonisatrice des lois-types de la Commission d'uniformité des lois d'Etats — au travers des *digests* et des *law reports* américains, peuvent apprécier l'intensité de l'effort de synthèse fourni par l'auteur et la valeur des résultats obtenus. Dans sa structure générale, ce livre, par un choix et un groupement judicieux des matières à traiter, peut offrir un utile modèle de plan commun à une série de descriptions synthétiques d'ensemble des divers corps nationaux d'institutions de gouvernement local, en une même langue française, dont l'*Union Internationale des Villes*, par sa situation de *clearing-house* international, paraît particulièrement qualifiée pour assurer la réalisation. Le développement de cette branche de la littérature du droit comparé est particulièrement souhaitable pour préparer la pénétration dans les universités de langue française — au moins dans les universités de grandes villes — de l'enseignement, non plus seulement de l'urbanisme envisagé sous ses aspects d'esthétique et d'hygiène,

mais de la vaste branche de science économique et juridique à laquelle nombre d'universités américaines ont depuis longtemps déjà donné une place adéquate en prévoyant dans les curricula de leurs départements de science politique, des cours de *local government* ou de *municipal administration*.

Edouard LAMBERT,
Professeur à l'Université de Lyon
Directeur de l'Institut de Droit Comparé de Lyon.

LOUIS BRAFFORT, Avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, Professeur à la Faculté de Droit et Président de l'Ecole des Sciences Criminelles de l'Université de Louvain. *Essai de contribution à l'évolution du droit pénal*. (Bruxelles, Ferdinand Larcier, 1929.)

L'Université de Louvain vient d'enrichir son patrimoine d'une *Ecole des sciences criminelles*; Mgr Ladeuze l'a annoncé officiellement le 21 octobre 1929, en ouvrant l'année académique 1929-1930.

Le Président de cette Ecole, M. le Prof. Braffort, a publié en décembre 1929, à la Maison Larcier, une brochure de 65 pages qu'il a intitulée trop modestement *Essai de contribution à l'évolution du droit pénal*. C'est le mémoire qu'il a élaboré pour démontrer la nécessité de la fondation de l'Ecole et pour indiquer les directives de son activité.

Cette brochure marque une étape importante dans le progrès de la science pénale en Belgique.

Notre droit pénal positif, notre système pénitentiaire, subissent les plus heureuses modifications; ces modifications ont reçu l'approbation de nos savants et de nos spécialistes se réclamant des doctrines philosophiques les plus opposées; mais on pouvait se demander jusqu'où allait cet accord des savants et des spécialistes: ne se limitait-il pas à quelques réalisations dont la nécessité d'ordre pratique apparaissait à tous et ne laisserait-il pas place à l'opposition la plus acharnée dès que les principes entreraient en jeu?

Prudemment, le législateur, l'administration maintenaient leurs réformes sur le terrain de l'utilité immédiate et évitaient avec les plus grandes précautions les discussions théoriques.

L'intervention de M. le Prof. Braffort au Congrès de Bruxelles de l'Association Internationale de Droit Pénal, en 1926, où il avait manifesté une hostilité très nette à l'égard de certaines conceptions essentielles de la science pénale moderne, était d'ailleurs rien moins que rassurante.

Nous n'en sommes plus là aujourd'hui: ce qu'on a appelé l'*expérience belge* a porté ses fruits.

Ces réformes, faites avec le souci d'éviter de toucher aux conceptions doctrinales, commencent à ouvrir les yeux aux savants, à leur montrer que la science pénale est avant tout d'ordre utilitaire: tandis qu'ils s'épuisaient à assurer le triomphe de leurs principes théoriques, les progrès réalisés dans le domaine pratique sont venus

leur apporter au niveau du sol la solution qu'ils cherchaient dans l'azur ; ils ont vu que, sur le terrain des réalités, les thèses les plus opposées peuvent se concilier et mener à des solutions acceptables pour tous.

Certes, M. Braffort n'est pas devenu positiviste, mais combien existe-t-il, d'ailleurs, en Belgique, de criminologues positivistes, au sens de l'école italienne ? et nos positivistes purs n'ont-ils pas subi, eux aussi, l'influence des réformes pratiques et atténué leur intransigeance doctrinale ?

Qu'il me suffise de dire que nombre des pages de la brochure de M. le Prof. Braffort n'auraient pas été reniées par Adolphe Prins.

Nous entrons dans une ère nouvelle : sur les progrès de notre droit pénal positif et de notre organisation pénitentiaire, sur l'examen des résultats de l'expérience nous allons pouvoir asseoir une doctrine réaliste de progrès dans la défense sociale.

L'École des sciences criminelles que préside M. le Prof. Braffort nous y aidera et, pour ma part, je m'en réjouirai vivement.

LÉON CORNIL.

LÉON RABINOWICZ, Docteur en Droit, Privat-Doctent à l'Université de Genève. *Mesures de sûreté. Etude de politique criminelle.* (Paris, Marcel Rivière, 1929.)

L'appellation « mesures de sûreté », que les positivistes opposent à la peine de l'école classique, me semble bien mal choisie. En effet, ils rassemblent sous ce titre un ensemble de mesures les plus diverses. Tout d'abord, les véritables mesures de sûreté, en vertu desquelles on interne les anormaux et les récidivistes pendant un temps indéterminé. Mais il font entrer aussi sous cette rubrique les mesures d'éducation prises à l'égard des mineurs, ainsi que la liberté surveillée dont bénéficient certaines catégories de délinquants peu dangereux pour la société. Ces deux dernières mesures sont prises en vue de la rééducation et du relèvement de l'individu. Sommes-nous en droit de parler encore de mesures de sûreté ? Le terme soviétique « mesures de défense sociale », quoiqu'encore imparfait, est plus adéquat.

L'étude de M. Rabinowicz retrace quelques étapes de la controverse entre les partisans de la peine et ceux de la mesure de sûreté. L'auteur nous montre, dans les projets de codes pénaux rédigés depuis la parution des écrits de Lombroso, Ferri et Garofalo, la mesure de sûreté gagnant sans cesse du terrain, depuis le projet suisse de 1893 jusqu'au projet italien du Ministre Rocco, en passant par les projets autrichiens et allemands.

L'origine des mesures de sûreté doit être cherchée, selon notre auteur, dans la crise de la répression dont nous souffrons depuis un demi-siècle et qui se manifeste par quatre symptômes :

1° L'insuffisance du principe fondamental sur lequel repose le système actuel de la répression ;

- 2° L'augmentation constante de la criminalité surtout sous ses formes graves et plus particulièrement sous forme de récidive ;
- 3° L'angoissante question de la criminalité des adolescents ;
- 4° La mauvaise organisation du régime pénitentiaire se reflétant surtout dans l'abus des courtes peines (p. 32).

La réalité de la crise dénoncée par M. Rabinowicz est indéniable. Devant la faillite du système répressif classique, de nouvelles méthodes de répression devaient être inventées. Il ne faut cependant pas oublier que, sans les écrits de l'école positiviste, les mesures de sûreté n'auraient jamais pu être proposées au législateur.

Le système des peines et celui des mesures de sûreté sont deux systèmes antagonistes. Il faut que, tôt ou tard, l'un des deux soit absorbé par l'autre. Telle est une des conclusions du livre de M. Rabinowicz. Elle nous paraît claire et indiscutable. Vainement essaie-t-on, ainsi que le font certains classiques, d'assigner à chacun de ces moyens de répression un domaine qui lui soit propre. Limiter l'application de la mesure de sûreté aux anormaux, aux enfants, aux délinquants d'habitude, n'est qu'une situation provisoire. Où est donc la limite entre le responsable et l'irresponsable ? A quel moment le récidiviste change-t-il de nature et quitte-t-il le champ du droit pénal pour tomber sous l'application de la mesure de sûreté ? Enfin, « qui soutiendra sérieusement qu'un enfant est privé de volonté libre jusqu'à 16 ans et qu'il n'acquiert cette volonté libre que lors du 16^e anniversaire de sa naissance ? » (L. Cornil, *La mesure de sûreté envisagée objectivement*, p. 28). Il suit de là que nous assisterons à l'envahissement progressif de la mesure de sûreté, passant de l'enfance à l'adolescence, des anormaux aux normaux, des récidivistes aux primaires.

Mais s'il est vrai que la mesure de sûreté doit remplacer complètement la peine, ainsi qu'elle l'a fait déjà dans le code soviétique (p. 157), elle devra être complétée par une technique nouvelle grâce à laquelle le juge pourra appliquer la mesure qui conviendra à chaque délinquant. En effet, la mesure de sûreté n'est autre chose que la peine individualisée. Elle se dose selon le caractère plus ou moins dangereux de l'individu et non plus suivant la gravité du fait accompli. Individualiser la mesure sera le rôle dévolu au pouvoir judiciaire qui décidera le genre de mesure à prendre. L'administration pénitentiaire aura ensuite pour tâche d'adapter à l'individu le traitement indiqué par le juge.

Cette tâche qui incombera à l'autorité judiciaire est envisagée par les positivistes, ainsi que par M. Rabinowicz (p. 69), comme une simple classification. Ferri a cru pouvoir énumérer dans la loi les divers types de criminels. Le juge n'aurait plus qu'à accrocher une de ces étiquettes au délinquant comparaisant devant lui. Saleilles avait pourtant montré l'impossibilité de faire de l'individualisation légale. La loi ne connaît que les genres, elle ignore les individus. En tout cas, dans l'état actuel de la science, nous

devons nous contenter d'éclairer le juge, de lui fournir le plus d'indications possible sur le sujet qu'il doit juger. Par la pratique seulement nous arriverons à « qualifier », non plus les délits mais bien les individus qui les commettent. Il y a là toute une technique nouvelle qu'il importe de mettre au point si l'on veut que la mesure de sûreté puisse prendre la place de la peine.

P. C.

LÉON RABINOWICZ, Docteur en Droit, Privat-Docent à l'Université de Genève. *La lutte moderne contre le crime*. (Bruxelles, Ferdinand Larcier, 1930.)

M. Léon Rabinowicz est d'une inlassable activité intellectuelle : après de brillantes études de droit dans sa Patrie, à l'Université de Cracovie, il a travaillé à Rome sous la direction d'Enrico Ferri ; à l'âge où d'autres cessent à peine de suivre les cours, l'Université de Genève lui a conféré le titre de Privat-Docent, auquel elle aurait pu ajouter celui de Benjamin des Privat-docents d'Europe.

En 1929, il s'est signalé par deux ouvrages remarquables, *Le Problème de la Population en France* (Paris, Marcel Rivière) et *Mesures de Sûreté*, ce dernier analysé ci-dessus.

Poursuivant ses travaux avec l'entrain qui le caractérise, il est venu étudier sur place notre réforme pénitentiaire.

Il n'est pas de ces savants qui s'imaginent que la rareté de leurs publications contribuera à en démontrer le mérite : il travaille, sa curiosité, toujours en éveil, accumule les observations et son esprit scientifique, pénétrant et aiguisé, dégage aussitôt des faits observés les conclusions théoriques ; peu après, un volume solidement charpenté nous apporte le fruit de ce labeur utile.

Dès les premiers jours de 1930 paraissait *La lutte moderne contre le crime*, avec cette dédicace « A la Belgique, je dédie ce travail, bilan de son admirable œuvre de réforme pénitentiaire. »

Une préface du Comte Carton de Wiart, Ministre d'Etat et Président de l'Association Internationale de Droit Pénal, et une lettre de M. Paul-Emile Janson, Ministre de la Justice, disent les mérites de l'ouvrage.

Admirablement préparé par ses études antérieures, ayant mis théoriquement au point le problème des mesures de sûreté dans son volume de l'an dernier, M. Léon Rabinowicz a voulu se rendre compte *de visu* de ce que nous réalisons en pratique chez nous. L'étude de *l'expérience pénitentiaire belge* le tentait.

Pour lui, l'avenir du Droit Pénal c'est et ce ne peut être que le triomphe du programme criminologique positiviste, tel est le credo scientifique qu'il tient à proclamer dès les premières lignes.

M. Rabinowicz souligne ensuite qu'il est vain de traduire un programme théorique dans les codes pénaux, si l'on n'en a pas préparé l'application en résolvant, au préalable, la question péni-

tentiaire : de là l'intérêt capital de nos innovations dans l'organisation de nos prisons.

Dans les 200 premières pages de son livre, M. Léon Rabinowicz retrace l'évolution de notre régime pénitentiaire, puis analyse minutieusement les réformes pénitentiaires réalisées depuis l'armistice sous l'impulsion de M. le Ministre Vandervelde.

Cet exposé est remarquable par la netteté des vues d'ensemble et par la précision des détails.

Dans le dernier chapitre — et le plus long — l'auteur rapproche la réforme pénitentiaire belge des tendances modernes de la science pénale.

M. Léon Rabinowicz est, je l'ai dit, un positiviste convaincu ; il défend ses théories avec la belle ardeur que lui inspirent et une conviction profonde et les exemples reçus de son illustre maître Enrico Ferri ; la circonstance que le Comte Carton de Wiart a préfacé son ouvrage ne le détermine pas à atténuer la vigueur de ses attaques contre ce champion de la théorie de la responsabilité morale.

Je pense que l'auteur se laisse égarer par ses préférences doctrinales lorsque'il voit dans notre réforme pénitentiaire la consécration des thèses positivistes telles qu'il les conçoit et telles que les lui a enseignées Ferri. Certes, nous avons mis à profit les enseignements de l'école italienne, de Ferri et de ses disciples, mais, en réalisateurs utilitaires, conscients de ce que le droit pénal et la science pénitentiaire doivent avant tout répondre à des nécessités pratiques, nous nous sommes prudemment tenus à l'écart des champs de bataille où s'affrontent les théories de l'école classique et de l'école positiviste.

Le fait que nos réformes pénitentiaires reçoivent l'adhésion des spécialistes se réclamant des doctrines philosophiques de l'Université de Louvain, la quasi unanimité avec laquelle les Chambres viennent d'adopter le Projet de loi de défense sociale, intimement lié à nos réformes pénitentiaires, suffisent à montrer que c'est s'illusionner que de croire que nos réformes pénitentiaires consacrent le triomphe du positivisme de Ferri dans notre législation.

Comme je le dis plus haut, à propos de l'ouvrage de M. le Prof. Braffort, je pense que ces réformes, sans faire triompher aucune école, révèlent que les points de vue classique et positiviste, opposés en théorie, se rapprochent singulièrement si l'on quitte la théorie pour aborder le domaine des réalisations pratiques, et j'y vois la base d'une science pénale nouvelle, réaliste, de progrès dans la défense sociale.

La lecture de l'ouvrage de M. Léon Rabinowicz s'impose à tous ceux qu'intéresse chez nous, la science pénale : nous avons le bonheur d'y voir nos réformes pénitentiaires et notre projet de loi de défense sociale analysés avec une sûreté et une précision remarquables.

Si tous ne seront pas d'accord sur les conclusions de l'auteur, tous prendront plaisir à en lire le développement plein de verve.

Dans une leçon faite à l'Université de Bruxelles, au cours de Droit Pénal, sur le Projet de loi de défense sociale, et dans une conférence donnée sous les auspices des Amitiés Belgo-Polonoises, sur le rôle de la Belgique dans la lutte moderne contre le crime, M. Léon Rabinowicz a prouvé qu'aux qualités de l'écrivain il joignait celles du professeur et de l'orateur.

Réjouissons-nous de ce que nos efforts dans le domaine pénitentiaire aient, pour les révéler au monde savant, un héraut tel que lui.

LÉON CORNIL.

FOUAD AMMOUN, Docteur en Droit, Procureur de la République à Beyrouth, Avocat général près la Cour de Justice de la République Libanaise. *La Syrie Criminelle*. (Paris, Giard, 1929.)

Ce volume est le premier de la série de Criminologie et de Droit pénal comparé, branche nouvelle de la Bibliothèque de l'Institut de Droit Comparé de Lyon.

La livre de M. Fouad Ammoun débute par des Prolégomènes d'ordre général : une histoire des origines de la peine et des considérations sur le droit de punir. Ces pages dénotent une connaissance étendue de la bibliographie du sujet, mais on n'en voit guère la pertinence dans cette étude. Deux remarques à propos de ce chapitre.

Notre sentiment national doit-il prendre ombrage de ce que M. Ammoun, reprenant d'ailleurs une phrase de Garraud, attribue à la France la paternité de Quételet, cet illustre Gantois ?

De nos jours, tout livre de criminologie doit effleurer au moins la question des mesures de sûreté. Fouad Ammoun s'est conformé à cette nécessité et il termine son historique du fondement du droit de punir en célébrant la réconciliation de l'école classique et de l'école positiviste, réalisée au Congrès de Bruxelles en 1926, par une approbation *unanime* de la motion Ferri. Je dois à la vérité de dire que ce vœu ne fut adopté qu'après bien des discussions et par 50 voix contre 30 (voir Actes du Congrès de Bruxelles, p. 583). Une réunion de juristes, tenue l'année suivante à Carlsruhe, montra d'ailleurs que la paix n'est pas encore faite entre les deux écoles.

L'étude de M. Fouad Ammoun envisage à la fois les peuples syriens sous mandat français et la Palestine sous mandat anglais. A première vue, il y a là un sujet idéal pour un comparatiste puisqu'il permet d'opposer deux grands systèmes juridiques appliqués à des peuples voisins et ayant vécu longtemps sous la même domination.

En fait, cette expérience ne nous permet pas de conclure à la supériorité de l'un ou l'autre de ces systèmes juridiques, car il semble bien que si les Anglais ont mieux gouverné la Palestine que les Français n'ont organisé la Syrie, cette supériorité résulte d'une meilleure administration et non d'un meilleur système juridique.

Fouad Ammoun, procureur de la République à Beyrouth, ne pourrait être accusé de manquer de sympathie pour la France. Et pourtant, dans tous les domaines qu'il passe en revue, il est forcé de reconnaître la supériorité de la Palestine sur la Syrie. Voyez plutôt :

Législation pénale : alors que la Syrie reste régie par un code datant de 1858, d'inspiration française mais incomplet et n'ayant été suivi que de quelques lois spéciales insuffisantes, un code nouveau, d'inspiration cyprïote, a été mis en vigueur depuis quelques mois en Palestine.

Organisation judiciaire : peuplée de moins de 3 millions d'habitants, la Syrie a été dotée de deux Cours de Cassation (l'une n'ayant juridiction que sur le Grand Liban) ; une seule Cour Suprême existe en Palestine. Alors que le Grand Liban entretient 16 tribunaux pour ses 600.000 habitants, les 875.000 Palestiniens sont jugés par 4 tribunaux.

Un point important cependant, en faveur de l'organisation française. L'effacement du ministère public en Palestine, caractéristique de l'organisation judiciaire anglaise, semble coïncider avec une augmentation du nombre des acquittements. Avant d'en tirer argument, il faudrait examiner si aucune autre cause n'a pu produire ce changement.

Système pénitentiaire : en Syrie, des institutions dont la description rappelle celles que Howard faisait des prisons européennes au XVIII^e siècle ; en Palestine, deux maisons centrales à régime progressif, conçues sur le modèle des prisons anglaises modernes.

Exposant les causes de la criminalité syrienne, notre auteur signale les « inégalités sociales choquantes » résultant de la constitution de grandes propriétés et de la misère du prolétariat. Passant ensuite aux remèdes, il nous propose de multiplier les routes, de désarmer, de stabiliser les nomades et d'instituer le service militaire obligatoire. Je ne vois pas comment ces mesures feront disparaître la cause signalée au chapitre précédent.

Pour améliorer le régime des prisons syriennes, M. Fouad Ammoun suggère que l'administration des prisons soit confiée au ministère public. Solution extrêmement contestable, en contradiction absolue avec le principe de la séparation des pouvoirs.

P. C.

PAUL ROUBIER, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon, Directeur honoraire de l'École de Droit de Beyrouth. *Les Conflits des Lois dans le temps*. (Théorie dite de la non-rétroactivité des Lois). (Tome premier, in-8 de VII-675 pp., Paris, Sirey, 1929.)

Comme il n'existe pas un régime juridique unique et immuable, il est indispensable à la mise en œuvre de régimes juridiques parallèles ou successifs, qu'une réglementation supérieure délimite, dans

l'espace et dans le temps, la sphère d'application de chaque régime juridique. Cette réglementation supérieure, destinée à prévenir tous conflits d'application de régimes juridiques différents, est généralement analysée en deux groupes de règles, trop systématiquement séparés l'un de l'autre : 1° un ensemble de règles qui, relevant du droit international, délimitent la sphère d'application dans l'espace de différents régimes juridiques parallèles ; 2° un ensemble de règles qui délimitent la sphère d'application dans le temps de régimes juridiques successifs ou organisent la transition d'un régime ancien à un régime nouveau. Pour cette seconde catégorie de règles, Affolter avait proposé en 1902 la dénomination intraduisible de *intertemporales Recht*; notre auteur emploie l'expression assez heureuse de *droit transitoire*.

C'est uniquement des règles du droit transitoire ainsi entendu, que traite le beau livre de M. le professeur Paul Roubier, qui place ainsi dans le cadre qui convient, le grave problème de la non-rétroactivité des lois. On remarquera un exposé très développé (plus de 300 pp.) de l'histoire du droit privé transitoire, depuis le droit romain jusqu'à la théorie des droits acquis et la doctrine de Lassalle. Tout ceci constitue une documentation instructive et sûre, présentée très méthodiquement, qui conduit l'auteur à formuler, dans la dernière partie de son livre, la synthèse du droit privé transitoire. Cette partie synthétique met en œuvre la distinction fondamentale entre l'effet rétroactif et l'effet immédiat de la loi. Le système proposé, dans le détail duquel nous ne pouvons entrer ici, renouvelle les méthodes traditionnelles et plutôt incohérentes appliquées généralement à l'étude de la non-rétroactivité des lois. L'auteur annonce la publication d'un second tome, dans lequel il montrera comment les formules du système proposé par lui trouvent leur justification dans les solutions particulières consacrées par la législation et la jurisprudence.

On peut dire dès à présent que l'œuvre de M. le professeur Paul Roubier jette les bases méthodiques et solides d'une discipline juridique, sinon nouvelle, du moins placée dans un cadre nouveau.

G. C.

JULIEN BONNECASE, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux, Directeur de la Revue Générale du Droit, *Humanisme, Classicisme, Romantisme dans la Vie du Droit. A propos du deuxième Congrès des Juristes Polonais à Varsovie* (septembre 1929). (Extrait de la *Revue Générale du Droit, de la Législation et de la Jurisprudence en France et à l'Etranger*. In-8 de 93 pp. Paris, E. De Boccard, 1930.)

Nous avons signalé naguère, dans ce Bulletin bibliographique (année 1928-29, pp. 21-22) les efforts faits par M. le Professeur Bonnecase pour définir les diverses conceptions juridiques, qui s'affrontent en France depuis un demi-siècle. Dans le livre que nous

avons sous les yeux, il poursuit sa croisade et s'attache à démontrer que le conflit des conceptions juridiques se ramène aux variétés de tendances générales, qu'il désigne sous les noms de : humanisme, classicisme, romantisme. Sans doute, le mouvement des idées juridiques est entraîné dans le tourbillon des idées générales; mais y a-t-il vraiment grand profit à répartir les conceptions juridiques entre de vagues courants d'idées, aussi malaisées à caractériser qu'à délimiter avec quelque précision? G. C.

EMILE JOBBE-DUVAL, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris. *Les Idées primitives dans la Bretagne contemporaine. Essais de folk-lore juridique et d'Histoire générale du Droit.* Tome II : *Etudes complémentaires* : 1° *Les Contrats*; 2° *Les Vœux*; 3° *La Naissance*; 4° *Le Mariage*; 5° *Le Décès.* (In-8 de 96 pp., Paris, Sirey, 1930.)

L'activité scientifique de M. le professeur E. Jobbé-Duval, ce brillant vétéran des études de droit romain et d'histoire du droit, est tout à fait remarquable. Voici qu'il reprend, pour les achever, des recherches qu'il avait entamées en 1909 et dont les résultats avaient été publiés de 1909 à 1914.

Les explications du folklore juridique breton, avec ses dictons savoureux et ses pratiques si caractéristiques, sont extrêmement suggestives. A ceci s'ajoute que bien des usages populaires, qui se rencontrent en Bretagne, se sont également développés ailleurs; de sorte que leur description et leur interprétation acquièrent par là une portée générale. Il en est ainsi, par exemple, dans la matière des contrats, de l'usage de la paumée, des arrhes, du denier à Dieu. Assurément les pratiques bretonnes, qui précèdent et accompagnent la célébration d'un mariage, sont plus proprement locales; mais elles fournissent à l'auteur l'occasion de quelques incursions dans le droit canonique, qui s'en trouve parfois éclairé sur certains points.

Puissent ces indications trop sommaires, auxquelles je dois me borner ici, contribuer à attirer l'attention sur une publication précieuse, qui satisfera certaines curiosités et en éveillera d'autres, sur le troublant problème des origines des institutions juridiques.

G. C.

Sciences

M. KRAITCHIK. *Recherches sur la théorie des nombres.* Tome II : *Factorisation.* (Paris, Gauthier-Villars et C^{ie}, 1929.)

M. Kraitchik a donné déjà deux volumes consacrés à cette partie de la Théorie des nombres qu'on appelle souvent élémentaire, parce

qu'elle ne fait pas usage des méthodes de l'Analyse supérieure. D'autre part, en 1924, il a publié un premier volume de recherches sur cette théorie, où sont étudiées avec plus de détails certaines questions spéciales. Tel est aussi l'objet du tome II de ces recherches, paru récemment et consacré à la factorisation des grands nombres.

L'illustre Kronecker considérait un problème mathématique comme résolu, quand on donnait une méthode permettant de trouver la solution après un nombre fini d'opérations. D'après ce critère, si grand que soit un nombre, l'on peut considérer comme résolu le problème de savoir s'il est premier ou s'il ne l'est pas : il n'y a qu'à déterminer tous les nombres premiers jusqu'à sa racine carrée et à voir si l'un d'eux le divise. C'est la méthode d'Euclide. Donc, en un certain sens, le problème est le même, s'il s'agit d'un nombre de deux chiffres ou d'un milliard de chiffres : seulement dans ce dernier cas, c'est beaucoup plus long !

Sans aller si loin, l'on rencontre parfois des nombres d'une vingtaine de chiffres, par exemple, et l'on peut être dans l'ignorance complète de leur nature. Or déjà, pour ceux-là, il n'est plus question d'employer la méthode d'Euclide ; pour certains d'entre eux, grâce à des recherches très ingénieuses, l'on a pu trancher la question ; pour d'autres, le mystère est encore entier.

Parmi les méthodes dont on dispose aujourd'hui pour savoir si un nombre N est premier ou non, il y a la recherche de certaines formes auxquelles sont assujettis les facteurs éventuels de N ; et la connaissance d'un nombre suffisant de ces caractères permet parfois de trouver assez rapidement s'il y a un facteur premier qui y satisfasse ou s'il n'y en a pas.

L'on comprend que dans les recherches de ce genre, l'adresse, « le flair » de celui qui s'y adonne, joue un rôle considérable, puisque le problème devra être réputé soluble ou insoluble, selon qu'il faudra pour les calculs des jours et des heures ou des siècles et des millénaires.

Parmi les mathématiciens actuels qui se sont consacrés à ces questions, une grande place revient à M. Kraitchik, qui a pu déterminer la primalité ou la non primalité de certains nombres et cela, très souvent, par des méthodes qu'il a inventées ou perfectionnées. Peut-être va-t-il un peu loin, lorsqu'il dit qu'il a trouvé des méthodes générales ; mais l'emploi particulier qu'il en a fait en montre néanmoins la valeur.

M. Kraitchik applique son procédé au nombre formé de vingt-trois chiffres 1. Il parvient à démontrer que ce nombre est premier. Il s'attaque d'ailleurs avec le même courage à d'autres nombres presque aussi grands. Mais il faut reconnaître que, souvent, l'on arrive par ce genre de critères à montrer que le caractère de primalité ou de non primalité est extrêmement probable, sans qu'on puisse toujours atteindre la certitude.

Comme ses ouvrages précédents, celui-ci est fourni de tables qui

sont très importantes, non seulement pour lui, mais pour tous ceux qui s'adonnent à ces questions.

L'auteur termine sa préface en rendant hommage à la S. O. F. I. N. A. qui lui a rendu possible de travailler et de publier ses résultats.

Il est à peine besoin de féliciter l'imprimerie Stevens pour le soin habituel qu'elle apporte à une typographie des plus difficiles.

A. E.

ED. LANDAU, Professeur à l'Université de Göttingen, *Darstellung und Begründung einiger neuerer Ergebnisse der Funktionentheorie*. (Seconde édition, chez Julius Springer, à Berlin, n-8, 1929. Prix : Mk 9.60.)

On sait le développement qu'a pris la théorie des fonctions analytiques de variables complexes et le rôle joué par M. Landau dans les recherches récentes de cette discipline. Aussi est-ce avec un réel plaisir qu'on ouvre ce livre, qui vient de paraître en seconde édition.

L'auteur n'a guère augmenté cet ouvrage en étendue, mais bien plutôt en profondeur, par l'exposé de théorèmes nouveaux.

Beaucoup de questions traitées sont déjà devenues classiques, mais il faut toujours féliciter M. Landau de la précision et de la rigueur de ses exposés. De plus, ce volume a le très grand avantage de présenter, avec une vue d'ensemble, bien des problèmes très différents les uns des autres et que l'on trouve rarement réunis. L'auteur a donc rendu un grand service à tous ceux qui étudient la théorie des fonctions d'une variable complexe.

Les huit chapitres sont consacrés respectivement aux séries potentielles bornées, à la sommation d'ordre supérieur, à l'inversion du théorème d'Abel sur la continuité d'une fonction représentée par une série de puissances, à la manière dont les séries se comportent sur le cercle de convergence, aux relations entre les coefficients de la série et les singularités de la fonction, au maximum et à la moyenne de la valeur absolue d'une fonction analytique considérée sur un cercle, au théorème de Picard et à ceux de même nature et aux fonctions univalentes.

Œuvres de G. Humbert publiées par les soins de P. HUMBERT et G. JULIA. Tome I. Préface de P. PAINLEVÉ. (Paris, Gauthier-Villars, 1929. In 4°, 556 pages. 150 frs.).

Les mémoires de G. Humbert peuvent être divisés en six classes : 1° courbes algébriques ; 2° théorème d'Abel et applications géométriques de ce théorème ; 3° surfaces algébriques ; 4° fonctions abéliennes et surfaces hyperelliptiques ; 5° théorie des nombres ; 6° travaux divers. Le tome I est consacré aux deux premières classes.

Seuls « les mémoires les plus beaux et les plus caractéristiques »

ont été reproduits, et il est bien regrettable que les « circonstances actuelles » aient conduit les éditeurs à ne publier que douze des trente six mémoires se rapportant aux sujets considérés. Heureusement, une liste des mémoires de G. Humbert et un résumé de ces mémoires fait par G. Humbert lui-même, permettent au lecteur de retrouver immédiatement les développements que G. Humbert a donnés à des théories dont les grandes lignes seulement sont exposées dans les mémoires fondamentaux.

Clebsch avait montré la relation intime qui existe entre les courbes de genre un et les fonctions ellyptiques; G. Humbert utilise les fonctions fuchsiennes et thétafuchsiennes et étend ainsi magnifiquement le champ commun à l'analyse et à la géométrie. Le point de départ de G. Humbert est un théorème de Poincaré : On peut toujours exprimer les coordonnées des points d'une courbe algébrique en fonctions fuchsiennes d'un paramètre.

Nous ne citerons pas les résultats auxquels Humbert est arrivé, ils sont bien trop nombreux. Qu'il nous soit permis de faire remarquer l'attrait que les courbes de direction exerçaient sur Humbert; certains résultats relatifs à ces courbes mériteraient, avec ceux obtenus par Laguerre, de devenir classiques.

P. L.

EDGARD ZUNZ. *Eléments de Pharmacodynamie générale.* (Paris, Masson, in-8°, 1930, 488 pages).

Ainsi que le dit l'auteur dans sa préface : « La pharmacodynamie générale joue un rôle tout aussi important pour la compréhension des actions médicamenteuses dans l'organisme sain ou malade que la physiologie générale pour l'étude des fonctions des tissus et des organes et que la pathologie générale pour l'investigation des processus morbides.

» La pharmacodynamie générale s'efforce de déterminer les lois qui régissent l'action des médicaments. Pour cela, elle tient compte d'une part des propriétés chimiques et physiques des drogues et de leurs principes actifs, d'autre part des changements qu'ils subissent dans l'organisme et des modifications qu'ils apportent aux fonctions des divers appareils ».

Aussi devait-on souhaiter de voir exposer cette science de façon claire et systématique dans un traité où l'on s'occuperait des changements apportés au fonctionnement des divers appareils de l'organisme par différents agents chimiques et physiques. Or, à part l'excellent ouvrage publié en langue néerlandaise par Storm van Leeuwen en 1923, nous ne possédions aucun livre s'attachant plus spécialement à décrire les lois générales qui régissent l'action des médicaments.

On pouvait concevoir un traité de pharmacodynamie qui envisage, soit le côté physico-chimique, soit le côté physiologique des ques-

tions étudiées. M. Zunz s'est davantage attaché à développer le point de vue biologique et physiologique de ces problèmes.

Dans une première partie de son ouvrage, il aborde l'étude des différents facteurs qui règlent l'absorption, la transformation, la rétention et l'élimination des médicaments. M. Zunz nous donne ensuite des notions très complètes sur les phénomènes d'accumulation, de tolérance et d'incompatibilité dont on est appelé à tenir compte pour les prescriptions magistrales. L'examen approfondi des modifications du sang et du fonctionnement des glandes à sécrétion externe et interne sous l'influence des drogues permet de mieux comprendre leurs effets thérapeutiques parfois variés.

Dans un chapitre intitulé « Relations entre la constitution chimique des médicaments et leur action dans l'organisme » M. Zunz nous fait saisir les raisons pour lesquelles des changements parfois minimes de la structure chimique des corps peuvent entraîner des modifications très importantes dans leur action pharmacodynamique.

Dans un dernier chapitre, on trouvera un ensemble de renseignements très précieux sur l'étalonnage biologique et les méthodes de détermination de la valeur pharmacologique des médicaments.

L'énumération brève des principaux chapitres qui composent ce livre permet de se rendre compte de l'intérêt que présente pour les étudiants en médecine et pour les médecins praticiens l'étude de la pharmacodynamie générale, science dont l'évolution est particulièrement récente. En compulsant les références bibliographiques nombreuses contenues dans ce livre, les expérimentateurs y trouveront un guide leur exposant de façon précise et succincte les différentes méthodes employées dans les recherches pharmacologiques.

J. LA BARRE.

RAOUL COMBES. *La Vie de la Cellule végétale. II. Les enclaves de la matière vivante.* (Armand Collin, Paris, 1929.)

Ce second volume de la *Vie de la Cellule Végétale* étudie les enclaves du cytoplasme. Cependant l'amidon et les pigments dont l'étude est difficile à séparer de celle du protoplasme lui-même rentrent dans le cadre du premier volume. L'auteur consacre ici la plus grande partie de son travail à la Vacuole et l'on peut dire sans exagération que les quelque deux cents pages de cette partie constituent une magistrale mise au point synthétique des données que les travaux récents ont fourni sur cette importante question. Tous les chapitres de l'étude de la vacuole sont traités avec précision et surtout avec une objectivité qui est l'expression de l'effort antifinaliste de l'auteur : morphologie, origine, rôle physiologique et principalement la composition chimique qui est traitée en détail.

La seconde partie de ce volume étudie les corps gras inclus dans le cytoplasme et examine encore une fois les divers aspects du pro-

blème : morphologie, physiologie et chimisme. Il faut ajouter à l'ensemble un index bibliographique assez important : environ 500 références qui sont classées en groupes correspondant aux divers points de vue étudiés. Si la devise de la collection est « Vulgariser sans Abaisser », on peut dire que l'auteur y a pleinement réussi et même que ce petit ouvrage constitue en réalité plus et mieux qu'une vulgarisation : c'est une mise au point qui mérite sa place parmi les livres de tous les travailleurs.

M. H.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

J. ANCEL. *Histoire contemporaine* (depuis le milieu du XIX^e siècle). (Paris, Delagrave, 1929, 604 pages.)

M. Jacques Ancel, professeur à l'Institut des Hautes Etudes internationales, s'est proposé avant tout (avec la collaboration de M. H. Calvet, professeur d'histoire au lycée de Rouen) d'écrire un manuel à l'usage des élèves des classes de philosophie et de mathématique des lycées et collèges français, en suivant pas à pas les indications du plus récent programme de l'enseignement secondaire (1925). Mais ce manuel est bien fait pour rendre aussi de grands services, non seulement aux étudiants de l'enseignement supérieur mais encore à tous ceux qui étudient les événements de l'histoire contemporaine.

Tout en accordant la place la plus large aux faits d'ordre proprement politique, l'auteur a fait leur part à l'histoire économique et à l'histoire de l'art (chap. 13, 27, 41, 14, 28, 42). Tout en adoptant un plan strictement chronologique, il a su grouper les principales « questions » en de clairs ensembles. Il n'a pas seulement raconté les événements, il les a expliqués, en faisant notamment appel aux données géographiques. Il écrit avec raison dans sa préface (p. 7) : « Sans exagérer le rôle des facteurs physiques dans l'histoire, tout en tenant compte de ce facteur essentiel qui est la volonté humaine, créatrice d'accidents imprévus et imprévisibles, nous croyons que la géographie peut éclairer en grande partie l'histoire contemporaine ».

L'espace qui sépare la Révolution de 1848 de nos jours a été divisé en trois périodes : 1848-1870, 1871-1904, 1905-1929. En premier lieu : la Révolution en France et en Europe, l'Empire autoritaire puis libéral de Napoléon III, la question d'Orient au milieu du XIX^e siècle, l'Italie de 1849 à l'occupation de Rome, l'Allemagne de 1850 au traité de Francfort, l'Autriche jusqu'au traité de Berlin, la Russie jusqu'à la mort d'Alexandre II. Ensuite : la république française jusqu'en 1905, l'Angleterre et l'Empire Britannique de 1849 à 1906, les Etats-Unis de la guerre de sécession à la grande guerre, l'Allemagne bismarckienne, la question d'Orient, la question d'Extrême-Orient, le partage de l'Afrique. Enfin : les grands Etats européens pendant les années qui ont précédé la grande guerre, le conflit de 1914-1918, la nouvelle Europe des démo-

craties et des dictatures, la Société des Nations et l'organisation de la paix.

Sur tous ces groupes de faits historiques M. Ancel fournit les indications les plus abondantes et les plus précises. Pour rendre plus vivant son exposé, il l'a accompagné de nombreuses citations, d'illustrations bien choisies. Pour en assurer l'utilisation la plus complète possible, il y a joint une quarantaine de cartes, des tableaux synoptiques, une bibliographie sommaire, mais judicieusement composée et présentée avec méthode. Ajoutons enfin que l'alternance des caractères typographiques ordinaires et des petits textes permet de distinguer aisément l'essentiel et le secondaire.

Le livre réunit ainsi toutes les qualités qu'on peut exiger d'un manuel d'enseignement. Mais il a un autre mérite. Si nombreux que soient les détails formés par l'auteur, on ne perd jamais de vue les caractères généraux de ce que M. Ancel appelle « le plus profond bouleversement qu'ait vu le monde depuis l'apparition des temps modernes » Par de multiples exemples, on comprend comment s'est radicalement transformée la conception de l'Etat, comment la volonté nationale a remplacé presque partout le gouvernement d'un souverain, depuis la France de 1848 jusqu'à la Chine de 1928, comment l'Etat s'est de plus en plus confondu avec la Nation, comment tous les mouvements politiques de 1848 et du demi-siècle suivant ont finalement abouti au grand bouleversement de 1919 qui a renversé les grands Empires d'autrefois et donné le jour à des Etats nationaux. Et l'on suit parallèlement les vicissitudes de l'évolution économique : « C'est aux environs de 1850 que le monde a commencé à jeter, par dessus les continents et les océans, la chaîne des communications rapides et continues qui rapprochent les distances, accroissent les échanges, unissent et brassent les hommes. De ces efforts se dégage une notion encore vague de solidarité, entravée souvent par le nationalisme économique mais précisée par l'œuvre de la Société des Nations ».

L'excellent ouvrage de M. Jacques Ancel constitue donc à la fois un répertoire analytique et extrêmement copieux des faits qui se sont succédé depuis quatre-vingts ans et un essai, très réussi, de synthèse de l'évolution politique et économique du monde contemporain.

L. L.

F. VAN KALKEN. *La Belgique contemporaine*, 1 vol. de 218 pp. Paris, 1930. (Collection Armand Colin.)

Depuis dix ans, les études sur l'histoire contemporaine de la Belgique — œuvres synthétiques ou livres consacrés à une question spéciale — se sont multipliées. Pour n'en citer que quelques-unes, parmi les meilleures, après le *Léopold II* et le *Léopold I^{er}* du comte L. de Lichtervelde (1926, 1929) ont paru les travaux du vicomte Ch. Terlinden et de M. de Ridder (dans l'*Histoire de la Belgique*

contemporaine (tomes I, 1928 et II, 1929), l'ouvrage de M. G. Jacquemyns : *Histoire de la Crise économique des Flandres* (1845-1850), couronné par l'Académie royale de Belgique (1929). Et voici maintenant un excellent volume de M. van Kalken. Réjouissons-nous de l'abondance de ces travaux, et surtout de leur valeur.

L'auteur de la *Belgique contemporaine* n'a pas prétendu composer une histoire détaillée des événements des cent cinquante dernières années. « Je me suis efforcé, écrit-il dans son *Avant-propos*, d'étudier le développement de la pensée politique en Belgique, depuis sa formation, à la fin du XVIII^e siècle, jusqu'à nos jours. » Objectif nettement délimité, mais qui n'a pas rétréci le champ d'observations de l'historien ; car il ajoute : « Traiter de la pensée politique, ce n'est pas seulement étudier l'histoire des partis qui, sous l'influence de facteurs extérieurs ou internes, en ont forgé les éléments divers et contradictoires, ce n'est pas seulement étudier la vie des hommes de talent qui ont assuré le succès de l'une ou de l'autre de ses manifestations. Les créations constitutionnelles ou législatives d'un parti, ses aspirations, ses réactions immédiates ou lointaines ne se comprennent que si l'on en connaît la structure sociale ; et cette structure elle-même dépend de facteurs économiques, psychologiques ou moraux. »

Deux écueils étaient à éviter. Retracer l'histoire de la pensée politique d'un pays à travers un siècle et demi, cela aurait pu mener l'auteur à écrire un livre plein d'abstractions où les hommes auraient disparu devant les idées. Lorsqu'il s'attacha, dans son *Histoire de la Révolution française*, à noter les origines et le développement de la démocratie et de la République M. Aulard a été entraîné de ce côté-là. Dans le livre de M. van Kalken au contraire les idées ne sont jamais exposées sans que l'auteur nous montre en action, bien vivants, remuants, les hommes qui les incarnent.

D'autre part, il est difficile à celui qui décrit des événements très proches de nous, à celui qui expose des doctrines et des programmes autour desquels luttent encore nos partis politiques de faire preuve de l'impartialité indispensable à toute œuvre historique. M. van Kalken a su cependant prendre et garder une attitude objective. « Fidèle à ses sentiments politiques » libéraux, il sait rendre justice aux tendances qui ne sont pas les siennes. « La tâche de l'historien ne réside-t-elle pas essentiellement dans l'examen impartial de toutes les doctrines, celles d'aujourd'hui, comme celles d'hier, celles de demain comme celles d'aujourd'hui ? » Cette tâche, M. van Kalken s'en est consciencieusement et brillamment acquitté.

Après avoir, dans une brève introduction, caractérisé la pensée politique aux Pays-Bas sous l'ancien régime, l'auteur consacre la première partie de son livre aux cinquante années des gouvernements étrangers (1780-1830). Il montre comment, sous Joseph II, sont nés les partis politiques, comment ils se sont précisés à l'époque de la Révolution brabançonne (*Statistes*, *Vonckistes*), comment ils se sont maintenus et transformés sous le régime français et sous le régime hollandais.

Dans la deuxième partie il s'agit du siècle écoulé depuis la proclamation de l'indépendance belge. Tour à tour M. van Kalken décrit la vie politique en 1830, dans la période *unioniste* qui suivit la Révolution (de 1831 à 1847) dans la période *doctrinaire* de 1847 à 1870, dans la période *sectaire* (de 1858 à 1884), dans la période *démocratique* de 1884 à 1930. L'épithète : sectaire, est-elle la meilleure pour qualifier l'époque où les partis, d'abord unis, se sont nettement opposés? Et d'autre part, la démocratie a-t-elle fait son entrée dans la vie politique belge avant 1893, avant l'établissement du S. U. plural?

Quoiqu'il en soit, ces cent trente pages sont pleines de substance. A ce tableau de l'évolution politique du pays rien d'essentiel ne manque. On lira avec un intérêt particulier les pages sur l'éclosion du mouvement intellectuel, « à la fois constructif et critique » né vers 1860 (pp. 100-101), sur les origines et les premières étapes du mouvement flamand (pp. 104-105, pp. 169-171), sur la politique scolaire du gouvernement libéral de 1878 (pp. 117-123), sur la naissance du parti socialiste (pp. 133-134), sur les crises de 1899 et de 1902 (pp. 157-158 et 161).

« Les courants politiques dans la Belgique d'après guerre » fournissent la matière d'un dernier chapitre, copieux, précis, objectif. Il conduit à une conclusion générale dont il convient de détacher d'abord un portrait très réussi du peuple belge (pp. 192-193) : « Travaillée par ses instincts héréditaires, poussée par ses conditions d'existence à la constitution de milieux sociaux de type urbain la nation belge est et doit nécessairement rester une démocratie où prédomine le type du petit bourgeois : négociant, débitant, employé, artisans, ouvrier aux ressources limitées mais connaissant une modeste aisance. L'expansion des bourgs ruraux et des industries agricoles ramène à ce type la classe des paysans. Amie de l'ordre et du développement régulier des institutions, hostile aux extrêmes, tout en se montrant volontiers frondeuse, pieuse sans excès de dévotion, sensible aux plaisirs matériels, cette société se signale par le loyalisme dynastique et le respect de la Constitution. On ne voit pas pour quelles causes son robuste optimisme, sa confiance dans la vie, son goût naturel du travail, de l'association professionnelle, de l'économie, sa rondeur et son franc-parler pourraient être entamés. Les épreuves de ces dernières années n'ont en rien altéré ses traits fondamentaux : l'amour de la liberté sous toutes ses formes, le goût de la tradition associé à la recherche de la nouveauté, surtout dans ses aspects pratiques, l'amour du clocher, de la religion d'origine, uni à un patriotisme sûr mais sans panache et à une sorte de cosmopolitisme utilitaire. Ce sont les traits d'une société de braves gens, éloignée des hautes spéculations de l'esprit, peu imaginative mais douée de bon sens et d'excellentes vertus civiques et familiales. »

Non moins intéressante et pénétrante est l'analyse des tendances actuelles des partis politiques (pp. 193-200), celle des éléments de

la question flamande (pp. 200-211). M. van Kalken a réussi à exposer avec une sérénité toute scientifique cette question « brûlante » et qui passionne tant d'esprits ; il l'a fait sans rien voiler, mais en aboutissant à une conclusion pleine d'un « robuste optimisme » qu'il justifie en ces termes : « La Belgique est une nécessité internationale ; des différends intérieurs trop accentués chez elle seraient un danger pour la paix de l'Europe. Historiquement parlant, la conception fédéraliste a été ruinée par les erreurs et les abus de la Révolution brabançonne. De 1830 à 1914, la nation unitaire a fait ses preuves. Elle a favorisé le développement presque miraculeux d'une petite nation énergique et laborieuse, elle lui a assuré un rôle mondial, elle lui a permis de devenir une puissance coloniale, elle lui a donné la cohésion, la ferveur, le stoïcisme nécessaires pour résister à une tourmente qui a désarticulé le monde pendant quatre années tragiques. (pp. 209-210). »

On voit que M. van Kalken a réussi à faire œuvre à la fois d'analyse minutieuse et de large synthèse, édifiée sur une information riche et précise. Ajoutons qu'à ces qualités il en joint une autre, précieuse : le don, le souci de la couleur. Voici les combattants des barricades bruxelloises de 1830 : « Anciens soldats de l'Empire stimulés par l'odeur de la poudre, gavroches à casquette de cuir bouilli, commères munies de victuailles, aventuriers étrangers en cape, paysans, braconniers (p. 43). » Et voici notre bourgeoisie de 1830 à 1840, croquée en quelques coups de plume : « Gourmée, solennelle, elle était casanière et avaricieuse. Elle bornait ses aspirations aux plaisirs de la table, du vêtement cossu, de la demeure confortable ; elle limitait ses joies aux paisibles conversations de café, dans la fumée des pipes, ou à quelque promenade dominicale... Poussées à l'excès ces qualités de saveur Louis-Philippe tenaient nos pères réellement trop à l'écart des mouvements de la Pensée. Ils en avaient la défiance et presque la terreur (p. 57). » Le trait satirique est peut-être un peu trop aigu ; mais le portrait est assurément pittoresque !

Écrit pour des lecteurs français, *la Belgique contemporaine* leur fera connaître très exactement notre évolution politique. Mais ce livre mérite aussi d'être lu attentivement de ce côté-ci de la frontière. Ils y trouveront non seulement des renseignements abondants et habilement groupés mais aussi des enseignements, des sujets de réflexion et de méditation. En même temps qu'une œuvre d'histoire il est un manuel de civisme ; sa lecture est tout à la fois instructive et réconfortante (1).

L. LECLÈRE.

(1) Une bibliographie de livres bien choisis est jointe au volume (pp. 213-215). P. 149. Il faudrait citer Frère-Orban parmi les parlementaires qui ont émis un vote négatif le 18 avril 1893. P. 151. 20 libéraux (et non 12) furent élus à la Chambre en 1894. P. 169. Il faudrait donner l'effectif des partis à la Chambre en 1914. P. 183. C'est la *Chambre* et non le *Parlement* qui vota la proposition Van Cauwelaert le 22 décembre 1922.

C. JULLIAN. *Au seuil de notre histoire*. I. (Paris, Boivin, 1930, 256 pages).

Dans ce volume, le premier d'une série qui en comprendra au moins trois, l'éminent professeur d'histoire et d'antiquités nationales au Collège de France a groupé les premières leçons de chacun des cours qu'il a faits de 1905 à 1913. A ces neuf conférences il a joint les titres de toutes les leçons données pendant cette période. On jugera de l'intérêt et de la variété des sujets traités par les titres des leçons : la vie et l'étude des monuments français ; la structure et le sol de Paris ; plaidoyer pour la préhistoire ; l'héritage des temps primitifs ; les origines historiques du sol français ; l'avènement du métal ; idées communes et faits généraux à la fin des temps préhistoriques ; l'ancienneté de l'idée de nation ; les anciens dieux de l'Occident.

Ces leçons constituent, on le voit, une série d'études sur l'existence de ceux que M. Jullian appelle « les premiers hommes de France » sur le sol français. Telle d'entre elles est une évocation pleine de couleur de l'existence de ces lointains ancêtres ; telle autre trace le tableau de leur vie sociale ; telle autre est consacrée à l'étude de la terre et des ruines semées à sa surface. M. Jullian estime en effet, avec infiniment de raison, que « parler du passé sans étudier le sol qui a nourri les hommes, et les pierres qu'ils y ont dressées, c'est proprement déraciner l'histoire ». L'auteur, lui, l'enracine solidement sur les deux bases de la préhistoire et de la géographie. Et l'on ne sait ce qu'il faut le plus louer dans ces reconstitutions : l'érudition minutieuse, l'élégance des hypothèses et des solutions, le charme de la forme qui rend si agréable la lecture de ces belles études, véritables mines de précieux renseignements (1).

L. L.

J. CUVÉLIER. *Inventaire des Archives de la Ville de Louvain*, t. II (n^{os} 3809 à 10278). (Louvain, Imprimerie Van Grunderbeeck, 1930, in-8°, 494 pp. Publication de la Ville de Louvain. 40 fr.).

Nous avons déjà, lors de la publication du premier volume de cet inventaire, attiré l'attention des lecteurs de la *Revue de l'Université* (voir la « Bibliographie » de l'année 1928-1929, p. 69) sur son intérêt. Le tome II continue d'abord la description des archives du « Magistrat » (archives relatives aux travaux publics, à l'Université, au clergé, aux institutions d'assistance et d'enseignement élémentaire, aux métiers, serments et confréries) ; d'autres subdivisions sont consacrées aux archives du mayeur, à celles du rece-

(1) Attirons l'attention sur les syllabus des « conférences de recherches spéciales » (pp. 242-253). Ils contiennent notamment des études de topographie extrêmement fouillées, relatives au Paris de l'époque gallo-romaine, au bassin géographique dont cette ville est le centre, à l'origine et à la croissance des villes françaises.

veur, à celles des Chambres échevinales; deux chapitres sont réservés à des institutions sortant du cadre urbain: la Chambre des Tonlieux et l'Administration du Quartier de Louvain; deux autres chapitres enfin décrivent des collections factices (cartes et plans, archives des particuliers) que, faute d'indices suffisants, il n'a pas été possible de rétablir dans l'ordre de leur provenance. Comme beaucoup de ceux analysés dans le volume précédent, bien des documents inventoriés dans celui-ci — et notamment ceux relatifs à l'Université — présentent une valeur historique dépassant de loin l'intérêt local. Quant au classement, il soulève un certain nombre de problèmes, dont la solution nous sera donnée sans aucun doute par l'éminent archiviste général dans l'introduction qui sera publiée après coup. Nous reviendrons donc à cette occasion sur le présent ouvrage.

P. BONENFANT.

SOCIÉTÉ DES NATIONS. *Recueil pédagogique*. I. (Janvier 1930, Genève, 143 pages).

La dixième Assemblée de la Société des Nations a insisté sur la nécessité de répandre dans la jeunesse des notions relatives à la coopération internationale. La *Revue pédagogique*, éditée par les soins du secrétariat de la S. D. N., étudie dans le détail cette question. Plusieurs articles discutent les méthodes à employer, la place qu'il convient de donner dans les programmes à cet enseignement, suivant le tempérament et les traditions de chaque nation. Il est intéressant de noter à ce propos le contraste qui se manifeste entre les idées émises par les professeurs britanniques et français, bien qu'ils soient tous animés du même idéal.

On lira avec un intérêt particulier les pages relatives à l'enseignement des affaires internationales dans les Universités et aux progrès réalisés à ce point de vue en ces derniers temps (pp. 58-66). En ce qui concerne la Belgique, un rapport inséré dans la *Revue* (pp. 68-70) mentionne les mesures prises par le gouvernement pour introduire dans les écoles un enseignement relatif aux buts et à l'activité de la S. D. N. et notamment l'organisation dans les écoles normales de concours consacrés à la Société des Nations.

L.

G. I. GAY et H. H. FISHER. *Public relations of the Commission for relief in Belgium. Documents*. (Deux volumes de 606 et 539 pages. Stanford University Press, California, 1929).

Le rôle joué de 1914 à 1918 par la C. R. B. avait déjà été étudié dans plusieurs livres consacrés à la situation de notre pays pendant la grande guerre. Mais nous n'en possédions pas encore l'histoire complète, appuyée sur les documents. Cette histoire, MM. Gay et Fisher l'ont écrite avec un soin extrême, dans tous ses détails.

Voici d'abord la description des origines de la *C. R. B.* (septembre-novembre 1914); puis, année par année, celle de son organisation, de ses relations avec l'Empire allemand, le gouvernement général en Belgique, les Etats alliés. Suivent des indications sur ses méthodes, ses ressources, son personnel, les particularités de son fonctionnement dans le Nord et le Nord-Est de la France, sur les récoltes, les approvisionnements, les transports; voici un chapitre, particulièrement émouvant, sur le travail forcé et les déportations (II, 31-82). L'histoire de la *C. R. B.* après la rupture entre les Etats-Unis et l'Allemagne, sa liquidation après l'armistice, les créations de la Fondation universitaire et de la *C. R. B. Educational Foundation* (II, 203-214) terminent le deuxième volume. Le tout est accompagné de nombreuses pièces justificatives, de fac-similes, de cartes.

Comme l'écrivent les auteurs dans leur introduction, la *C. R. B.* a constitué une organisation sans précédent dans le droit international. Ses attributions furent plutôt celles d'un Etat que celles d'une œuvre privée; elle eut son drapeau, elle conclut des accords avec les gouvernements belligérants; ses représentants furent dotés de privilèges, d'immunités spéciales; elle endossa de grandes responsabilités vis-à-vis des Etats en lutte comme vis-à-vis du peuple belge. Tout cela, l'étude de MM. Gray et Fisher le montre avec précision et clarté. En la lisant on se rend compte des énormes difficultés que la *C. R. B.* a rencontrées pour accomplir sa tâche bienfaisante et qu'elle a réussi à vaincre l'une après l'autre; et l'on admire, en connaissance de cause, le labeur tenace de ceux qui la dirigeaient, en premier lieu le Président Hoover. La Belgique n'oubliera jamais l'œuvre de salut entreprise dans son intérêt par les collaborateurs de la *C. R. B.*, cette œuvre dont les deux volumes de MM. Gay et Fisher nous donne l'histoire définitive.

L. L.

GUSTAVE LANSON. *Les Essais de Montaigne, étude et analyse.* (Paris, Librairie Mellottée, 1930, 1 vol. in-16 de 384 pp.). (Les chefs-d'œuvre de la littérature expliqués).

Cet ouvrage fait partie d'une collection où des critiques qualifiés expliquent à la jeunesse et au public lettré les principaux chefs-d'œuvre des littératures anciennes et française. Nul livre plus que les *Essais* ne réclame pareille introduction. On ne les aborde pas de plain-pied, et le débutant qui les ouvre sans préparation risque fort de se trouver bientôt déconcerté et rebuté.

De cette tâche nécessaire, M. Gustave Lanson s'est acquitté en maître. En quatorze chapitres, qui sont de petites merveilles de méthode et de lucidité critique, il ramène à l'essentiel ce qu'il faut savoir de l'auteur des *Essais*, du milieu et du moment où ils sont nés, de leur composition et de leurs sources, des premières étapes de la pensée du moraliste, pour insister ensuite davantage sur la philosophie définitive qui se dégage de ce grand livre et préciser,

en terminant, les caractères originaux de l'art de l'écrivain et les directions principales de son influence. Ceux-là mêmes qui sont au fait du travail critique qui s'est opéré depuis un demi-siècle autour de Montaigne et de son œuvre auront plaisir et profit à vérifier leurs connaissances dans cet exposé limpide, précis et finement nuancé. Aux autres il restera la joie d'achever dans le texte même la découverte de ce monde que sont les *Essais*. Mais ce volume leur en aura fourni à l'avance la carte exacte, ramenée à ses grandes lignes par le plus sûr et le plus intelligent des « chorographes », comme on disait au temps de Montaigne. Il faut remercier M. Lanson d'avoir en quelque manière renouvelé, en faveur du penseur bordelais, le miracle par quoi il a jadis concentré en deux cents pages l'essentiel de Voltaire et de son œuvre.

G. CH.

HENRI HAUVETTE. *La France et la Provence dans l'œuvre de Dante*. (Paris, Boivin et C^o, 1929, 1 vol. in-16 de 175 pp.). (Bibliothèque de la Revue des Cours et Conférences).

Voici, sur Dante et son œuvre, une série de remarquables leçons, dues à un érudit depuis longtemps passé maître en histoire littéraire italienne. Après avoir examiné, dans un chapitre préliminaire, ce qu'un Florentin de la fin du XIII^e siècle pouvait savoir de la France et de la Provence, il aborde de front le redoutable problème du voyage prétendu de Dante au pays des langues d'oc et d'oïl. Feuilletant ensuite la *Divine Comédie* et les œuvres mineures du grand poète toscan, il y recherche les souvenirs que ces pages peuvent contenir des gens et des choses de France. Tout un intéressant chapitre est consacré à étudier dans le détail les réactions suscitées chez Dante par la politique capétienne. Deux autres tâchent d'établir le produit net des influences exercées sur l'illustre Florentin par les deux littératures de France : celle d'Arnaut Daniel et de Sordello et celle du *Lancelot* et du *Roman de la Rose*.

D'un bout à l'autre du livre se retrouvent les qualités coutumières de M. Hauvette : une science impeccable, un sens critique très fin, une grande netteté de pensée et une parfaite précision de forme. Il se défend, dans son avant-propos, d'apporter sur le sujet aucune nouveauté, fruit de recherches originales. Du moins cet exposé synthétique éclaire-t-il singulièrement tout un côté de l'œuvre dantesque. Peut-être est-il permis pourtant de ne pas souscrire toujours entièrement aux vues du savant auteur. Pour ma part, j'accentuerais volontiers son scepticisme discret sur la réalité du voyage à Paris. Cette tradition tenace, encore que bien chancelante, m'a toujours paru présenter les caractères d'une légende. Mais il s'agit d'une *vexata quaestio* qui ne recevra sans doute jamais de solution définitive.

G. CH.

FERDINAND GOHIN. *L'Art de La Fontaine dans ses Fables*. (Paris, Garnier frères, 1928, 1 vol. in-16 colombier de XII-299 pp.). (Bibliothèque d'histoire littéraire et de critique).

Après tant d'études sur La Fontaine moraliste, après le livre fameux où Taine dépiste un satirique sous le fabuliste, il nous manquait un travail d'ensemble sur l'art du Bonhomme, sa nature, ses procédés et, si l'on ose dire, sa technique. Sans se flatter d'épuiser un sujet en vérité presque infini, M. Ferdinand Gohin vient de tenter de combler cette lacune, et il nous a donné du même coup un livre à la fois judicieux et délicat, qui fait honneur tout autant à sa pénétration de critique qu'à son goût de lettré. Ses chapitres sur La Fontaine artiste, sur les caractères de la création artistique dans les *Fables* sont aussi attachants que bien informés et précis. Il n'a pas craint de pousser son étude à fond et d'examiner dans le menu détail le vers libre et le rythme, tant syllabique que tonique, les sonorités et les rimes, les formes strophiques enfin chez l'incomparable « fablier ». Rien pourtant d'aride ni de pédantesque dans cet inventaire minutieux des procédés d'un art dont l'apparente facilité voile la secrète et savante élaboration. C'est que cent exemples bien choisis y vivifient l'exposé du docte exégète. C'est aussi que ce dernier joint une fine sensibilité à sa rigueur critique. Il aboutit de la sorte à des conclusions d'une vérité frappante. « La Fontaine, écrit-il, a été artiste comme aucun écrivain de son temps, et autant que pouvait l'être un moraliste et un réaliste de l'époque classique. » Ou encore : « L'art de La Fontaine rassemble en lui ce qui caractérise l'art classique dans ce qu'il a de plus solide et ce qui caractérise l'art moderne dans ce qu'il a de plus séduisant et de plus subtil : c'est dire qu'il offre une des images les plus authentiques de l'art français. » Paul Valéry, commentateur enthousiaste d'*Adonis*, ne renierait sans doute pas ce dernier jugement...

On peut, sans l'ombre d'hésitation, recommander ce très bon livre aux fidèles du Bonhomme. Il les éclairera sur les procédés d'un art dont ils ne jouiront que mieux pour l'avoir mieux pénétré.

G. CH.

MARC LE DIACRE. *Vie de Porphyre, évêque de Gaza*. Texte établi, traduit et commenté par H. Grégoire et M.-A. Kugener, professeurs à l'Université de Bruxelles. *Collection Byzantine* (Paris, *Les Belles Lettres*, 1930, 8°), CXI-154 (en réalité 234) pp. Prix : 35 francs français.

C'est un véritable régal pour le lecteur de parcourir cette édition qui allie à une érudition profonde et variée, à un souci du détail et de la précision peu commun, à une constante préoccupation des commodités du lecteur, une composition lumineuse, une langue précise et élégante et quelque chose d'aisé, de preste qui fait plaisir.

Sans doute, les noms associés de M. H. Grégoire et de M. M.-A. Kugener sont-ils une garantie sérieuse. Les lecteurs de la *Collection Budé* ont déjà pu apprécier la finesse dans la conjecture et l'élégance dans la traduction de l'éditeur d'*Euripide*; ceux de la *Patrologie Orientale*, la précision et la minutie de l'éditeur de la *Vie de Sévère d'Antioche*.

Les noms des réviseurs, M. J. Bidez (suppléé par M. Marcel Laurent) et le R. P. Peeters nous donnent aussi la certitude que rien n'a été laissé au hasard. La part prise par le R. P. Peeters à l'élaboration du système auquel les deux auteurs se sont arrêtés, suffirait à l'attester.

Mais, plus que l'argument de personnes, plus que l'autorité de ses auteurs, le livre lui-même constitue une démonstration éclatante des fruits d'une telle collaboration. On ne s'est pas contenté, dans cette édition, de nous faire un résumé des travaux antérieurs, de nous livrer une honnête « mise au point »; sur chaque question importante, à propos de chaque détail, le livre nous retrace certes les travaux des devanciers, mais apporte une contribution nouvelle, des aperçus originaux dont beaucoup resteront sans doute définitifs. Enfin, l'ouvrage nous paraît « prégnant » de nombreuses recherches ultérieures et contient en germe mainte étude particulière.

Il n'entre pas dans nos intentions de donner ici un aperçu détaillé et une critique minutieuse de la *Vie de Porphyre*. Contentons-nous de passer en revue chacune des différentes parties de cet ouvrage et d'en signaler les qualités et les nouveautés.

Dans un avant-propos, les auteurs payent avec modestie et sans parcimonie leurs dettes envers leurs nombreux collaborateurs occasionnels. On ne saurait trop les louer d'avoir poussé le souci de la documentation jusqu'à s'adresser au docteur Keiffer pour les questions médicales, à M. Stroobant pour l'astronomie et au capitaine de l'*Avenir*, M. Van de Sande pour la vitesse horaire des traversées. Le P. Gabriel Suedan, curé latin de Gaza, a été constamment mis à contribution en ce qui concerne les *realia*. Bien plus, M. Kugener s'est rendu sur les lieux pour collationner le manuscrit de Jérusalem et contrôler des détails archéologiques ou topographiques.

Tant de zèle semble avoir été largement récompensé.

L'Introduction est divisée en deux parties. La première est relative aux *Recherches concernant l'authenticité de la Vie de Porphyre*.

Dans un style captivant, truffé d'archaïsmes ou de néologismes qui en rendent la lecture pleine de charme, nous lisons les progrès des éditeurs et des érudits sur les questions d'attribution et d'historicité de l'œuvre du diacre Marc.

De Hervet, son premier traducteur latin, à Nuth, son dernier historien, en passant par le grand Tillemont, nous suivons avec aisance ses avatars, pour en arriver finalement à la découverte du plagiat de l'*Historia religiosa* de Théodoret, plagiat qui a d'abord été exposé dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, octobre-

novembre 1929, puis dans le *Bulletin Budé* et qui a été présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Cette trouvaille capitale qui est maintenant presque universellement admise dans le monde des historiens et des hagiographes posait à nouveau la question de l'authenticité.

L'hypothèse d'un roman historique, écrit au VI^e ou au VII^e siècle, est longuement discutée par MM. Grégoire et Kugener qui, se basant sur des arguments tirés de la vie même, concluent en faveur d'un *noyau historique*, datant du début du V^e siècle et dû au diacre de Porphyre, le calligraphe Marc d'Asie.

Les preuves empruntées aux traits de mœurs, aux détails relatifs aux institutions politiques et religieuses, aux moments et à la topographie constituent un ensemble rationnel et fortement charpenté.

S'inspirant de la transmission de la biographie d'Hypatios, des lacunes étranges dans celle de Porphyre et d'une véritable expulsion du nom de Jean de Jérusalem, remplacé par celui de Praylios, ils en arrivent à déduire, par la présence du mot *ἀπάθεια* par les lacunes et les retouches, l'action et les traces d'un remanieur orthodoxe du texte primitif, entaché d'origénisme et de pélagianisme. Ainsi s'expliquent, sans difficulté, les erreurs chronologiques, les coupures, les épisodes adventices et même les rares miracles de la *Vie de Porphyre*... C'est là la partie la plus originale de cette introduction.

Par la nouveauté de leurs hypothèses et de certains rapprochements, par l'exposé d'ensemble, détaillé et complet, du problème de l'authenticité, exposé fait pour la première fois, semble-t-il, les deux savants ont apporté une pierre importante, non seulement à l'édifice « porphyréen », mais encore à l'histoire du paganisme finissant et du christianisme triomphant dans un coin de la Palestine.

La deuxième partie concerne la tradition manuscrite.

Ici, encore, l'édition nous apporte des matériaux nouveaux sous la forme de deux manuscrits. Le premier, le *Hierosolymitanus* (H) qui n'avait pas été collationné par les éditeurs de Bonn, « *pro spatii longinquitate* » (Leipzig, Teubner, 1895), livre, en plus de cent endroits la leçon véritable contre les deux manuscrits employés jusqu'ici.

C'est sur lui que repose l'édition actuelle.

L'autre, un fragment de Vienne, W, utilisé pour la première fois par nos éditeurs, forme avec H une première famille qui s'oppose à celle composée des *Baroccianus* et *Vindobonensis* déjà connus.

A chacun de ces manuscrits ainsi qu'à des copies de valeur secondaire, sont consacrées des notices suggestives, relatives à leur aspect, leur contenu, leur valeur et même leur histoire, fait assez rare pour être mentionné.

Le manuscrit d'Oxford a été seulement contrôlé pour les cas douteux, tandis que les autres ont été recollationnés.

En outre, de précieuses indications sur les *codices* perdus ou supposés tels, sur la tradition indirecte, déjà connue des éditeurs de Bonn mais peu utilisée par eux, sur les sources (l'*Historia religiosa* de Théodoret est confrontée, ligne par ligne, avec Marc dans un tableau à deux colonnes) complètent cette deuxième partie.

En résumé, deux nouveaux manuscrits dont un capital, des sources nouvelles, telles sont les bases qui ont servi à l'établissement du présent texte. Débarrassé des *minutiae* et des *orthographica* qui l'encombrent ordinairement, l'apparat critique se présente sous une forme simplifiée mais complète. L'allégement obtenu a permis de le rendre généralement positif et négatif à la fois, au grand avantage de la clarté.

Enfin, la page de gauche contient, sous la traduction, non seulement les citations mais encore les simples réminiscences bibliques. On jugera de leur utilité en voyant les auteurs éliminer ainsi de la langue de Marc nombre de traits qui ne lui sont pas imputables. Voyez, par exemple, le ch. 43, note complémentaire de la l. 16 pour *ὄπιερ* derrière un comparatif.

La traduction, tout en serrant de très près le texte, a surtout visé à être claire et attrayante. Sa division en chapitres, précédés de petits résumés, donnant la date exacte ou approximative des événements, constitue, croyons-nous, une heureuse innovation dans l'édition d'un document hagiographique. Ainsi, la matière, mieux aérée, se présente à nous d'une façon plus agréable.

A lire le style facile et coulant de nos traducteurs, on se douterait peu des difficultés qu'ils ont eu à surmonter. Cependant, jusqu'à ce jour, il n'existait aucune traduction française de Marc et sa langue est de celles qui réservent des surprises. A chaque instant, comme cela se présente chez tant d'auteurs tardifs, on hésite entre le sens classique et celui du grec moderne. C'est le cas notamment pour *νεώτερος*, traduit par « jeune homme » (sens moderne, ch. 88,2) et par « plus jeune » (sens ancien, ch. 14,11, demandé par le contexte).

Relevons comme mots intéressants dont les auteurs ont dû déterminer le sens : *λησιμονῶ* (jusqu'ici « apax » du Pseudo-Athanase pour les huit premiers siècles de notre ère), au sens du grec classique *λανθάνω* (ch. 24,13 et Introd., pp. XLIV-XLV); *λοκίσκος* mot donné par le manuscrit de Jérusalem et jusqu'ici connu seulement par le lexicographe Hésychius (ch. 98,1, avec le sens de « treuil »); *νυνί* (ch. 2,20, comm., p. 85, au sens de « récemment »); *φοβερός* (ch. 3,7, comm., p. 86, au sens de « crainte sacrée »); *ὄσπρια βρεκτά* (ch. 10,16, comm., p. 90, au sens de « légumes secs trempés »); *σφραγίς* (ch. 21,6, comm., p. 99, au sens de « signe de la croix »), etc..

Sur le sens de *λεπτολάχανον* (ch. 102,10, comm., p. 143), pour lequel les commentateurs ont tant erré, nos éditeurs en sont tout bonnement revenus au sens déjà donné par Du Cange : « salade »

(« herbes potagères qui se mangent crues »). Le mot *θεσίς* (ch. 75,13 comm., p. 130) est pour la première fois traduit par « plan », sens nouveau qu'il faudra désormais lui accorder dans les dictionnaires.

Bref, un grand effort pour la clarté et la compréhension a été réalisé et sur bien des points, l'intérêt de la nouvelle version dépasse le cadre étroit du texte pour s'étendre à toute la lexicographie.

Dérogeant au caractère de sa collection (et qui s'en plaindra ?), l'Association Budé a permis aux auteurs de développer ou de compléter leurs notes du bas des pages. C'est ainsi que, particularité intéressante, la *Vie de Porphyre* est agrémentée d'un commentaire sous forme de *Notes Complémentaires*, d'une étendue de 67 pages en petit texte, alors que la seule édition commentée jusqu'ici, celle de M. G.-F. Hill (Oxford, Clarendon Press, 1913), n'en avait qu'une vingtaine. Et pourtant elles se présentent à nous bien plus comme suggestives que comme exhaustives.

Sources, textes parallèles, rapprochements littéraires, *realia*, institutions religieuses et politiques, détails de vie courante, vocabulaire, grammaire, tout est discuté dans ces notes originales dont beaucoup constituent de véritable *excursus* et articles d'un contenu réellement neuf.

On lira avec profit celles qui sont relatives notamment aux rapprochements avec Théodoret (déjà analysés dans *Introd.*, p. XXXIII sqq. ; comm., p. 81 sqq.), aux élections d'évêques (pp. 92-94), au calendrier de Gaza (pp. 95-96), aux magistrats de la ville (pp. 103-105), au Marneion (pp. 130-132), au pain bis (pp. 89-90), aux vins gazéens (pp. 124-126), aux *ὑσπίαι* (pp. 90-91), à la sténographie d'Ennomos (?) (p. 136), au nom propre Salaphtha (p. 141), etc.

Un index des noms propres dont quelques-uns sont accompagnés de leurs épithètes clôt le volume.

En résumé, la *Vie de Porphyre* nous paraît présenter des qualités de fond et de forme dont l'ensemble joint à la nouveauté des conclusions fait honneur à la science belge et à l'Université de Bruxelles.

Au moment où, sous l'impulsion de M. Herrmann, elle se voit dotée d'un recueil de *Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres* qu'il a si brillamment inauguré par son livre retentissant sur les *Bucoliques* de Virgile, à l'instant que MM. Grégoire et Philippart réalisent un *Institut d'archéologie classique*, la venue d'un tel livre fait bien augurer de la *Collection Byzantine* que M. Grégoire a entrepris d'éditer.

Pouvons-nous, en finissant, formuler quelques vœux pour les futurs volumes de cette collection et la seconde édition de la *Vie de Porphyre* ?

La place seule, sans doute, a fait défaut pour ajouter un *Index Graecitatis* et un *Indiculus Grammaticus* ainsi qu'il en existe dans l'édition de Bonn.

Un tel index dispenserait de recourir encore à cette recension désormais périmée sous les autres rapports.

L'index des noms propres renvoie seulement au texte grec ; il eût fallu renvoyer également à l'Introduction et aux Notes où ces noms sont étudiés.

Le texte et la traduction sont numérotés séparément. Le texte de la *Collection Byzantine* de Budé ne se vendant pas séparément, il eût été préférable d'adopter une pagination suivie qui aurait rendu les renvois plus précis.

Une bibliographie, alphabétique ou systématique, avec renvois aux pages où les ouvrages sont cités, condenserait la documentation dispersée dans le Commentaire et dans l'Introduction, tout en permettant, d'un coup d'œil, de contrôler les sources utilisées.

F. PEETERS.

H. MASSE. *L'Islam*. (Un volume de 221 pages. Paris, Colin, 1930).

C'est dans l'excellente *Collection Armand Colin* (qui en est à son 128^e numéro) que vient de paraître l'ouvrage, d'un grand intérêt, de M. Massé, professeur à l'École des Langues orientales de Paris.

C'est moins un exposé dogmatique qu'un tableau de l'évolution de l'Islam. Six chapitres, bourrés de faits et de textes. Le premier est consacré à l'apparition de l'Islam, à la vie de Mahomet ; le second, à l'hégémonie arabe, à l'histoire du monde musulman depuis 632 jusqu'au XI^e siècle, avec, des indications sommaires, mais précises, sur les institutions arabes et sur le régime des terres. Les deux chapitres suivants décrivent la croyance des mahométans, le Coran, la Sunna, le dogme et la loi. Dans un V^e chapitre, l'auteur passe en revue les sectes qui sont issues de la doctrine du prophète arabe. Enfin, dans le chapitre final, M. Massé reprend l'histoire des pays musulmans à partir du XII^e siècle et particulièrement des trois grands Etats asiatiques : empire ottoman, royaume de Perse, empire mogol de l'Inde. Et il n'omet pas d'énumérer et de définir les dernières innovations religieuses, le wahabisme et le bâbisme, par exemple. Une bibliographie méthodique termine le volume.

Sous sa forme volontairement abrégée et fortement condensée, *L'Islam* rendra de précieux services à tous ceux qui étudient, dans le passé ou dans le présent, la doctrine musulmane et les pays soumis au Coran. L'auteur insiste avec raison sur l'importance d'une religion qui est aujourd'hui celle de 240 millions d'hommes, dont 70 dans l'Inde britannique, près de 50 dans la Malaisie néerlandaise, près de 20 dans les colonies françaises. A la dernière page, en guise de conclusion à son exposé objectif, nourri de faits et d'une clarté lumineuse malgré la complexité du sujet, M. Massé pose une grave question : « Un vent de rationalisme semble souffler de tous côtés, du moins parmi les intellectuels musulmans. Mais qui pourrait affirmer que l'appel mystique ne retentira pas quelque jour encore dans les mystérieuses profondeurs de l'Islam, par l'effort de l'éternelle loi d'actions et de réactions ? »

L. L.

PAUL BERGMANS. *La typographie musicale en Belgique au XVI^e siècle*; 1 vol. in-4^o de 33 pp. (Bruxelles, Maison du Livre, s.d.).

L'érudit bibliothécaire en chef et professeur de l'Université de Gand résume, dans cette monographie luxueusement imprimée et illustrée, tout ce que l'on sait concernant l'histoire de la typographie musicale en Belgique, à l'époque de la Renaissance. Notre pays occupe, dans ce domaine, principalement à partir de 1540, une place de premier rang à côté de l'Italie, de la France et de l'Allemagne. Il suffit de songer à ce qu'ont réalisé les Susato, les Phalèse, les Bellère, les Plantin, pour se persuader des services insignes qu'ont rendu nos maîtres-imprimeurs à l'art musical, à une époque où nos artistes créateurs tenaient le haut du pavé dans le « concert » européen. Il faut savoir gré à M. Bergmans d'avoir tracé, de cette activité, un tableau aussi exact que séduisant, à l'intérêt duquel contribuent, pour une part notable, une vingtaine de fac-simile choisis avec le discernement le plus parfait.

Ch. V. D. B.

MAX SEIFFERT. — *Niederländische Bild-Motetten vom Ende des 16. Jahrhunderts*; 2 Hefte (22 + 22 pp.). (Kistner und Siegel, Leipzig, 1929).

La question de savoir dans quelle mesure intervenaient les instruments dans l'exécution de la polyphonie vocale des siècles antérieurs au XVII^e, est l'une de celles qui ont donné lieu, depuis environ vingt-cinq ans, aux plus vives controverses. Pour les trois derniers quarts du XVI^e siècle, elle offre beaucoup moins de difficulté que pour la période précédente et elle a été résolue avec certitude dans le sens suivant : en principe, exécution vocale *a cappella* (sans instruments) ; subsidiairement, exécution purement instrumentale selon les moyens dont on dispose ; plus subsidiairement encore, mélange des voix et des instruments, par simple fantaisie ou par suite d'insuffisance du corps vocal.

La fin du XVI^e siècle nous offre, pour certains cas, des précisions fort curieuses, sous les espèces de tableaux (principalement de Martin de Vos) représentant des concerts spirituels idéaux, dans lesquels figurent non seulement les interprètes (chanteurs seuls ou chanteurs et instrumentistes), mais encore la musique elle-même, dans sa notation originale, très clairement reproduite, avec les paroles.

M. Seiffert a eu l'idée heureuse de réunir, en deux cahiers destinés à l'usage pratique (collection : *Organum*), dix motets empruntés à ces représentations plastiques. En regard de chacun d'eux sont reproduites les gravures (le plus souvent de Joannes Sadeler) qui conservent le souvenir des originaux en majorité perdus. Se basant sur les données d'ordre technique que renferment ces dessins, il destine tels motets aux voix seules, tels autres aux voix avec

accompagnement d'un seul instrument (orgue ou harpe), tels autres enfin aux voix avec intervention de plusieurs instruments (luth, trombone, violes, flûtes, cornet à bouquin ou, le cas échéant, leurs substituts modernes). Ce travail d'adaptation, qui ne porte aucune atteinte à la substance même des œuvres, a été réalisé avec tact et d'une façon parfaitement plausible.

A part le pittoresque *Laudant Deum in cithara* de Roland de Lassus, ces motets ont pour auteurs des maîtres qui ne sont peut-être pas de toute première grandeur (Pevernage, C. Verdonck, Raymondi, C. Schuyt et F. Suriani), mais qui n'en représentent pas moins avec éclat — plus particulièrement le grave et pieux Pevernage — la grande polyphonie néerlandaise arrivée au summum de ses possibilités et proche de ce déclin subit qui sera son lot à partir des premières années du XVII^e siècle.

Ch. V. D. B.

ALFRED CORTOT. *La musique française de piano*, 1^{re} série, 1 vol. in-8° de 260 pp. (Collection : *Formes et Ecoles Musicales*, sous la direction de H. Prunières). (Paris, Rieder, 1930).

M. Cortot ne se contente pas d'être l'un des plus grands pianistes de notre temps. Bibliophile, mécène, il est aussi écrivain musical, et, bien qu'il n'ait pas la prétention de se compter parmi les « musiciens » proprement dits, il traite les sujets qui lui sont chers avec une si parfaite compétence, que l'on serait mal venu, à tous égards, de lui reprocher d'être entré dans la lice. Bien au contraire : après la lecture d'un ouvrage comme celui-ci, où sont successivement étudiées les œuvres de piano de Claude Debussy, César Franck, Gabriel Fauré, E. Chabrier et Paul Dukas, on ne peut pas ne pas reconnaître que nul mieux que lui n'était qualifié pour en parler. C'est que M. Cortot est, en même temps qu'une grande sensibilité, une grande intelligence ; et, d'avoir en quelque sorte doublement vécu les productions de ces maîtres, il a pris contact, mieux que quiconque, non seulement avec leur texture matérielle, mais encore avec leur contenu spirituel. C'est donc tout pénétré de leur forme, de leur technique et de leur sens poétique qu'il nous les restitue, en des évocations lumineuses, infiniment vivantes et nuancées. Rien d'ailleurs de ce subjectivisme qui ne tient que vaguement compte du relatif ; mais, à l'opposé, un « sens historique » réel qui rend M. Cortot éminemment capable de mettre chaque chose à sa place dans le plan de l'évolution, d'admirer et de faire comprendre par exemple, des tendances esthétiques aussi contradictoires, à première vue, que celles d'un César Franck et d'un Debussy. C'est grâce à cette largeur de vues que, parti de l'art, dont il est l'un des plus nobles servants, il a, sans effort, rejoint la science dans ce livre pénétrant, dont les « spécialistes » les plus endurcis ne sauraient, sans mauvaise foi, nier le surprenant pouvoir d'initiation.

Ch. V. D. B.

LUIGI RONGA. *Gerolamo Frescobaldi*, 1 vol. in-8° de 307 pp.; (Torino, Bocca, 1930).

Frescobaldi (1583-1643) est, avec son aîné Monteverdi, l'un de ces rares musiciens d'autrefois qui vous donnent le « coup de fou-dre », la première fois que vous les entendez. Mais, tandis que Monteverdi est, par excellence, le génie du grand lyrisme vocal (madrigal, cantate, opéra), Frescobaldi réserve à la seule musique d'orgue le meilleur de son inspiration. Il est surprenant qu'aucun livre d'importance ne lui ait encore été consacré jusqu'à présent. Aussi l'ouvrage de M. Ronga vient-il à son heure. La tâche était périlleuse de s'attaquer à ce « grand sujet ». M. Ronga l'a accomplie, non seulement avec toute la ferveur qui s'imposait, mais encore avec un sens aigu des exigences respectives de l'érudition et de l'esthétique. Trop souvent l'érudition pêche par sécheresse, en perdant contact avec l'élément « sensibilité ». Trop souvent aussi, le facteur esthétique pur l'emporte sur la science, au point de négliger complètement celle-ci et de se perdre, par suite, en des divagations sans base. Conscient de ces imperfections, M. Ronga est arrivé à réaliser une synthèse parfaitement réussie et, à certains égards, très personnelle, de ces deux éléments. Sa documentation est irréprochable. Il est au courant de tout ce qui a été écrit de meilleur et de plus *up to date*, non seulement sur son sujet, mais aussi sur l'histoire de la musique en général, plus particulièrement l'instrumentale (1).

Ainsi armé pour situer Frescobaldi dans le grand courant de son siècle, il analyse son œuvre avec une rare perspicacité et une divination peu commune de tout ce qu'elle contient d'original et de profond. A cet égard, il convient de noter avec quelle justesse il s'élève contre cette école de musicologues qui, attachant une importance excessive à la structure formelle des pièces musicales, ne voient pas assez qu'il y a là un élément beaucoup moins essentiel qu'ils ne le croient. Frescobaldi est, sous ce rapport, un exemple frappant d'artiste purement instinctif, chez qui la forme, relativement peu apparente (surtout dans les toccates), se déduit en quelque sorte du fond, écartant par là-même tout aspect scolastique,

(1) Il faut louer sans réserve l'exactitude de ses références et la façon correcte dont sont reproduites ses citations en langue étrangère. — Quant au fond, même souci de l'exactitude et de la précision. Je ne vois vraiment, dans ce gros ouvrage, qu'une seule erreur de fait à signaler, à savoir, p. 6, l'attribution à Léonin (XII^e siècle) d'un « livre d'orgue » qui ne serait pas parvenu jusqu'à nous. Il ne peut s'agir ici, en effet, que du *Magnus liber organi* de ce maître, qui nous est parfaitement connu, notamment par le codex 628 de Wolfenbüttel et qui contient, non point des œuvres d'orgue, mais un répertoire important de pièces vocales (partiellement et hypothétiquement instrumentales), composées dans cette forme primitive de polyphonie qui porte le nom d'*organum*.

sans nul détriment, d'ailleurs, pour la solidité interne de l'architecture (1).

Cela, et bien d'autres choses — car le livre de M. Ronga est d'une inépuisable richesse — l'auteur l'exprime dans une langue vivante et imagée, tout au long des cent quatre-vingt pages qu'il consacre à l'étude détaillée des *Fantasie*, des *Ricercari*, des *Toccate*, des *Partite*, des *Capricci*, etc., publiés par le grand « organista vaticano » de 1608 à 1635. Peut-être certains passages eussent-ils gagné à s'écarter du style oral, pour s'orienter vers une condensation mieux en rapport avec le sens de la synthèse dont l'ouvrage entier porte témoignage. Mais, tel qu'il est, le « Frescobaldi » de M. Ronga n'en est pas moins le digne hommage que l'on attendait, la préface rêvée pour l'édition des œuvres complètes du maître, qui, après un tel plaidoyer, s'impose plus que jamais, comme suite à celle des œuvres de Monteverdi, si vaillamment entreprise par M. G.-F. Malipiero et, à l'heure qu'il est, en si bonne voie d'achèvement.

Imprimé avec le plus grand soin, l'ouvrage de M. Ronga se complète par 124 citations musicales parfois très développées, qui contribuent pour beaucoup à son intérêt pratique.

Ch. V. D. B.

CHARLES SANFORD TERRY. *John Christian Bach*; 1 vol. in-8° de VIII + 373 pp. + 32 pp. d'illustrations. (London, Oxford University Press, 1929).

M. Ch. S. Terry est l'auteur de toute une série d'ouvrages de valeur sur Jean-Sébastien Bach, entre autres d'une biographie dont nous avons parlé naguère ici-même, et à laquelle sa parfaite réussite a valu, depuis, les honneurs d'une traduction allemande. Il lui appartenait donc plus qu'à nul autre, de retracer la vie de ce « Bach de Londres » (1735-1782), sorte d'*outsider* qui, rompant avec les traditions familiales, alla chercher fortune hors d'Allemagne et fit successivement carrière en Italie (d'où le nom de « Bach de Milan » qu'on lui donne parfois), puis en Angleterre, où il mourut en 1782, entouré d'une gloire européenne — éphémère d'ailleurs — que n'avait point connue son père, Jean-Sébastien.

Des quatre fils musiciens de ce dernier, Johann-Christian est le plus jeune. Il est aussi le plus « progressiste ». Dans cette période

(1) On pourrait, à ce point de vue, lui comparer Debussy, dont l'« amorphisme » ne signifie nullement absence de forme, mais bien « forme non conventionnelle », dissimulée sous l'enveloppement suprêmement artiste de l'atmosphère poétique. Il y a cependant cette différence notable que Debussy était très cultivé, tandis que Frescobaldi passait, aux yeux des intellectuels de son temps, pour un paysan à demi-inculte.

de transition (1750-1780) où l'on passe très rapidement du grand style polyphonique de l'auteur de la *Passion selon St-Mathieu* à l'écriture plus spécifiquement mélodique d'Haydn et de Mozart, il apparaît comme l'un des précurseurs les plus typiques de ce classicisme viennois dont Beethoven sera le miraculeux point d'aboutissement. Sa formation italienne, à l'école du Père Martini, mais plus encore peut-être, de l'opéra napolitain, le libère entièrement de ce style paternel plein de sévérité, dont ses frères aînés Wilhelm-Friedemann et Carl-Philipp-Emmanuel ne s'étaient jamais complètement détachés. Ses opéras, ses symphonies, sa musique de chambre, ses sonates de clavecin ou de piano-forte, portent toutes les marques de cet italianisme du XVIII^e siècle, plein de grâce et de séduction, dont on comprend sans peine qu'il ait conquis l'élite du temps.

De l'homme et de sa vie, peu de choses sont connues. Peu de pièces d'archives, peu de documents personnels, en dehors des œuvres elles-mêmes et de cette curieuse correspondance, respectueusement conventionnelle, avec le Padre Martini, que M. Terry a eu l'excellente idée de reproduire tout entière, en traduction anglaise. Cependant la nature mondaine de J. Chr. Bach, parée de cette élégance brillante qui contraste si vivement avec la rusticité bourgeoise de son père et de ses frères, transparait avec évidence dans sa physionomie, si magistralement retracée par Gainsborough, et se déduit surabondamment, pour le surplus, de sa manière de vivre dans ce Londres de la seconde moitié du XVIII^e siècle, où il remplit les fonctions très en vue de « music master » de la reine. A cet égard, le livre si parfaitement objectif de M. Terry supplée de la façon la plus avisée aux lacunes de la documentation directe, en nous montrant le maître évoluant avec aisance dans ce milieu anglais épris de théâtre italien, et satisfaisant le dilettantisme des gens du monde en organisant, avec son ami, le gambiste Abel, des concerts de musique de chambre ultra-select, qui leur valurent, à tous deux, les plus enviabiles succès matériels. Les nombreuses et magnifiques illustrations qui ornent l'ouvrage contribuent, pour une part notable, à évoquer ce monde disparu, aux goûts duquel le descendant de l'illustre dynastie thuringienne avait su s'adapter avec tant de souplesse.

Après un chapitre assez bref, mais très substantiel, consacré aux compositions instrumentales de J. Chr. Bach, M. Terry termine son livre par un catalogue thématique des œuvres du maître, lequel ne comprend pas moins de 163 pages : modèle de classement et de bonne méthode, rendu plus précieux encore par l'indication détaillée des différents dépôts où sont conservés ces très nombreux ouvrages. Il est intéressant de noter que la bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles y est représenté par 60 numéros (partitions et airs détachés d'opéras, musique instrumentale, etc.).

Ch. V. d. B.

CARL ALLAN MOBERG. *Ueber die schwedischen Sequenzen*. (1 vol. in-8° de XIX + 276 pp. et 1 vol. obl. contenant 69 pièces musicales avec leurs variantes. Ed. Almqvist et Wiksells, Uppsala, 1927).

La musicologie scandinave compte, à l'heure actuelle, quelques représentants très distingués, parmi lesquels le Danois Knud Jepsen et le Suédois Carl Allan Moberg se sont élevés au tout premier rang par une série d'apports exceptionnellement originaux. Ce qui les distingue tous deux, en dehors d'une clarté et d'une méthode scientifique sans reproche, c'est un esprit de synthèse qui, les faisant planer au-dessus de leur sujet, donne à ce dernier, si spécial soit-il, une amplitude de portée qui contraste singulièrement avec les analyses trop unilatérales des myopes de la science. A cet égard, l'ouvrage de M. Jeppesen, *Der Palestrinastil und die Dissonanz* est apparu, il y a quelques années, comme une vraie révélation : parti d'une notion fort limitée, à première vue, à savoir la dissonance chez Palestrina, l'auteur nous trace, en réalité, un tableau des plus impressionnants de la technique polyphonique du XVI^e siècle. On peut en dire autant de son introduction à la publication du chansonnier français de Copenhague, où sont posés et partiellement résolus, avec, une rare clairvoyance, toute une série de problèmes relatifs à l'écriture — encore mystérieuse sous plus d'un rapport — de la polyphonie du XV^e siècle.

Le livre de M. Moberg sur les séquences suédoises — dissertation universitaire présentée à l'Académie grégorienne de Fribourg (Suisse), que dirige M. Peter Wagner — participe de qualités tout à fait analogues. Au premier abord, le sujet en question semble bien mince et fort limité dans l'espace. Mais M. Moberg procède de telle sorte que ce « rien » devient quelque chose de très vaste, tout simplement parce que, solidarissant la séquence suédoise avec la séquence européenne, il aboutit, en fait, à évoquer l'histoire entière de ce genre d'une importance capitale dans l'évolution de la liturgie musicale au moyen âge.

Née sous l'empire de nécessités pratiques, vers les confins du VIII^e et du IX^e siècle, et procédant, à ses débuts, par voie d'emprunt musical à un autre genre, la séquence ne tarde pas à conquérir son indépendance et à se développer avec une telle originalité, qu'elle constitue, à proprement parler, pendant les derniers siècles du moyen âge, le point central de la création musicale liturgique. Très différente du chant grégorien traditionnel saturé d'influences orientales, elle représente à merveille l'apport d'un Occident épris de clarté et non insensible à l'action du chant populaire. Mais cette belle floraison tombe en décadence au XV^e siècle et, des milliers de séquences qu'a produit le moyen âge, le Concile de Trente n'en a retenu que cinq — non des moindres d'ailleurs — pour la liturgie officielle : le *Dies irae*, le *Victimae paschali*, le *Lauda Sion*, le *Veni Sancte Spiritus* et le *Stabat Mater*.

Nous ne pouvons entrer ici dans l'étude détaillée du livre de

M. Moberg. Synthétique par ses tendances finales, il est aussi analytique, au meilleur sens du terme. Si l'on veut se convaincre de l'efficacité d'un bon classement chronologique ou rationnel et de la force démonstrative de tableaux comparatifs ou statistiques dressés avec soin, l'on sera largement satisfait en lisant cette dissertation. On le sera d'autant plus que le jugement pondéré de l'auteur ne tend jamais à forcer les choses au profit d'idées préconçues ou d'hypothèses personnelles plus ou moins aventureuses. Tel quel, cet ouvrage fait un honneur insigne à l'enseignement du grand grégorianiste qu'est M. Peter Wagner.

Ch. V. D. B.

GERHARD PIETZSCH. *Die Klassifikation der Musik von Boetius bis Ugolino von Orvieto*. (1 vol. in-8° de 125 pp. Ed. Niemeyer, Halle s/Saale, 1929).

Les écrivains musicaux du moyen âge ont plutôt une mauvaise presse depuis quelques années. Lorsqu'ils traitent de « musica practica », on leur reproche, en général non sans raison, d'être en retard sur leur temps et de ne donner, de celui-ci, qu'une idée trop souvent démentie par les audaces inventives de leurs contemporains. Sur le terrain de la théorie, on leur impute de répéter, à satiété et d'une façon quasi mécanique, ce qu'ont écrit à ce sujet leurs prédécesseurs.

Dans sa dissertation, présentée à la Faculté de Philosophie de l'Université de Fribourg en Brisgau, M. Pietzsch tente de réagir contre cette dernière imputation. Adeptes de M. Cl. Baeumker (*Der Platonismus im Mittelalter*), il estime, avec cet auteur, que considérer uniquement la pensée active du moyen âge comme l'interprétation (*Bearbeitung*) de dogmes donnés à la lueur de la philosophie aristotélicienne (interprétation à laquelle on oppose volontiers le platonisme essentiellement vivant de la Renaissance), est un point de départ trop étroit pour comprendre, dans toute leur richesse et leur plénitude, les conceptions intellectuelles du moyen âge. Sa thèse consiste dans une application de ces vues à la manière dont les théoriciens ont classé la musique depuis Boetius (VI^e siècle) jusqu'à Ugolino d'Orvieto (XV^e siècle). Il résulte des investigations de M. Pietzsch que, loin d'être restés prisonniers d'une « auctoritas » qui les eût contraints à des interprétations purement statiques, ces écrivains (1) ont, tout en usant de termes identiques (*musica mundana*, *musica humana*, *musica instrumentalis*, etc), successivement modifié leur signification en la pliant aux contingences

(1) Signalons, parmi eux, deux Liégeois, Jacob de Liège (XIV^e siècle) auquel a été restitué récemment l'un des traités les plus importants du moyen âge, le *Speculum musicae* (antérieurement attribué à Jean de Muris), et Johannes Ciconia qui est, en même temps, l'un des compositeurs les plus originaux des confins du XIV^e et du XV^e siècle.

religieuses, intellectuelles et d'ordre pratique de leur temps. A côté de l'élément « auctoritas », l'élément « ratio » se fait donc jour et exerce une action véritablement vitale sur les conceptions des auteurs relatives à la classification de la musique. Purement spéculative à l'origine, cette classification tend de plus en plus à se compliquer d'éléments nouveaux, sans toutefois jamais perdre contact avec le point de vue spéculatif. M. Pietzsch met tout son zèle à nous informer au sujet de ces adjonctions successives et toute son ingéniosité à nous expliquer ces « Umdeutungen » incessantes, qui constituent, en somme, la justification de sa thèse. Il faut voir, dans celle-ci, une heureuse manifestation de cette tendance de la jeune musicologie allemande (1) qui consiste à réagir contre la spécialisation à outrance ou, tout au moins, à traiter des sujets limités en les rattachant, autant que faire se peut, à un ensemble de connaissances générales approfondies qui les enrichissent en les vivifiant.

Ch. V. D. B.

L'Annuaire des Bibliothèques, 1930; publié sous la direction de M. Ch. Depasse, inspecteur des bibliothèques publiques au Ministère des Sciences et des Arts.

M. Depasse est tout dévoué à la cause des bibliothèques publiques. Depuis quelque temps déjà il cherchait un moyen de toucher les bibliothécaires, de donner une forme durable aux conseils, dont, au cours de ses tournées d'inspection, il a sans doute pu apprécier l'urgente nécessité.

L'annuaire des bibliothèques est assurément le résultat de ces préoccupations. « Annuaire », dit le titre, oui, puisque par ailleurs nous voyons affirmer l'intention de publier annuellement un ouvrage à tendance semblable. « Annuaire des bibliothèques » : lorsqu'après avoir lu le titre on parcourt l'ouvrage il faut se rendre compte que, pour l'annuaire de cette année tout au moins le titre fait prévoir un champ d'investigation plus vaste que celui qui a été parcouru.

« L'Annuaire des bibliothèques publiques » m'eût semblé répondre mieux au véritable but des auteurs, car il est manifeste que c'est avant tout aux bibliothécaires de bibliothèques publiques que s'adressent les remarques, suggestions, conseils que distribue largement l'Annuaire. En effet, après une partie introductive où nous soulignons volontiers les pages consacrées par M. Blume au rôle du bibliothécaire, la première partie donne un aperçu historique un peu trop sommaire peut-être de l'histoire des bibliothèques publiques en Belgique.

(1) Tendance principalement représentée par des individualités comme M. W. Gurlitt (Université de Fribourg en Brisgau) et M. H. Bessler (Université d'Heidelberg).

Ayant ainsi rattaché les bibliothèques publiques actuelles au passé, les éditeurs rappellent successivement aux bibliothécaires tout ce qui concerne les dispositions légales concernant les bibliothèques publiques, les subsides provinciaux qui peuvent leur être alloués, les secours qu'elles peuvent attendre des bibliothèques itinérantes nationales. Après l'exposé des considérations qui conditionneront la création, la vie éventuelle des bibliothèques publiques la troisième partie donne une analyse rapide des conditions d'organisation et d'administration de ces mêmes bibliothèques. La forme épistolaire sous laquelle cette analyse est faite prouve suffisamment que les auteurs n'ont pas cru épuiser le sujet traité avec l'ampleur qui lui convient dans un grand nombre de manuels de bibliothéconomie.

Cent et quarante pages de l'Annuaire sont ensuite consacrées à la bibliographie. Listes sélectionnées de livres, choix de collections, publications de et sur la Société des Nations recommandables pour bibliothèques publiques, romans à bon marché, bibliographie d'ouvrages belges de langue française; initiative heureuse que l'on souhaite voir reprendre et compléter dans l'annuaire suivant. Une soixantaine de pages sont enfin consacrées à la bibliographie critique ou liste de livres choisis parmi les nouveautés intéressantes de 1929, faite par M. Depasse en collaboration avec M. Blume. Pour chacune des connaissances humaines susceptibles de constituer un centre d'intérêt dans une bibliothèque publique les meilleurs ouvrages ont été signalés. Bibliothèque publique supposant des besoins généraux, des lecteurs de culture moyenne, ceci justifie le choix, dans tels domaines spéciaux, de manuels, d'ouvrages de vulgarisation.

La bibliographie est critique en ce sens que pour chaque ouvrage un rapide aperçu est donné tant de son contenu, que de ses tendances.

Les auteurs se sont efforcés de rester neutres, le bénéfice moral que pourrait retirer le lecteur des ouvrages analysés semble avoir été leur préoccupation maîtresse. « Pour adultes », « pour tous », « lecteurs avertis », telles sont les formules au moyen desquelles ils établissent de véritables catégories morales de livres. Pour nous, familiarisés avec les comptes rendus et bibliographies critiques des revues spéciales que peuvent offrir les bibliothèques de la capitale, le travail réalisé par les auteurs peut paraître de moindre intérêt.

Cependant si nous nous plaçons au point de vue du bibliothécaire des multiples petites bibliothèques publiques créées par des moyens de fortune, disposant de ressources précaires, éloignées de toute grande ville, de tout centre intellectuel, chez qui, il faut bien l'avouer, la bonne volonté supplée souvent à l'étendue des connaissances, nous devons rendre hommage à MM. Depasse et Blume. Leur travail ne sera pas perdu, il aura l'avantage de centraliser au grand profit des bibliothécaires dont il était question plus haut

tous les éléments disséminés dans les nombreuses revues et bibliographies dont nous parlions.

La bibliothèque publique est le corollaire indispensable de l'enseignement obligatoire : C'est ce qu'ont compris du reste nos législateurs lorsqu'après avoir réglé la question de l'enseignement obligatoire en 1913, la loi de 1921 régla la situation des bibliothèques publiques. Il y a lieu de tenir compte à M. Depasse et à ses collaborateurs du généreux effort fait en vue d'aider à leur développement.

H. K.

Sciences

R. MASSART, Professeur de mathématiques à l'Athénée Royal d'Ixelles et à l'Ecole Industrielle de Bruxelles. *Notions d'Algèbre et de Géométrie analytique accompagnées de l'étude des Applications usuelles*. 2 vol., 127 et 307 pp. (Librairie Vanderlinden, Bruxelles).

M. Massart s'est imposé la lourde tâche de mettre la Géométrie analytique à la portée des élèves des Ecoles industrielles et on peut dire qu'il a parfaitement réussi. Cette idée pouvait, à première vue, paraître téméraire, la Géométrie analytique étant souvent considérée par le profane comme un domaine dans lequel ne pénètrent que ceux qui possèdent « la bosse des mathématiques ». Cependant, tout le monde connaît les graphiques et leurs propriétés intuitives, et des graphiques à la Géométrie analytique il n'y a qu'un pas à franchir.

S'adressant à des élèves non familiarisés avec la logique mathématique, l'auteur s'est proposé de donner à son cours un caractère essentiellement pratique ; il a fait une part très large aux résolutions graphiques de problèmes et a donné sur les coniques et autres courbes usuelles des applications pratiques empruntées à la physique, à la mécanique, aux arts industriels.

On peut savoir gré à l'auteur de n'être pas tombé dans les défauts d'une grossière vulgarisation et d'avoir conservé, malgré le caractère concret de son cours, un juste souci de la rigueur, indispensable à toute théorie mathématique si élémentaire et si pratique qu'elle soit.

Ce livre sera consulté avec profit par les professeurs des Athénées ; ils y puiseront de nombreux exemples pratiques qui pourront illustrer les exposés théoriques de la Géométrie analytique qui doit évidemment être conçue dans les Athénées sous un autre angle que dans les Ecoles industrielles.

R. G.

MAURICE JANET, professeur à l'Université de Caen. *Leçons sur les systèmes d'équations aux dérivées partielles.* (Cahiers Scientifiques, fasc. IV. In-8 de VIII-124 pp., Paris, Gauthier-Villars et C^o, 1929).

L'auteur s'est placé au point de vue analytique et local pour traiter la théorie des systèmes d'équations aux dérivées partielles. « On sait que, pour étudier une équation aux dérivées partielles, et, d'une manière plus précise, pour découvrir le mode de détermination de ses intégrales, on peut se placer soit au point de vue analytique, soit au point de vue de la physique mathématique. Dans le premier cas, les variables peuvent prendre des valeurs complexes, la solution est définie dans le domaine d'un point donné, par une série entière, l'existence de cette solution est démontrée par la méthode des fonctions majorantes. Dans le second cas, les variables sont essentiellement supposées réelles, on se donne à l'avance un champ où doit être définie la solution, l'instrument du calcul est l'intégrale définie, soit qu'on utilise une méthode d'approximations successives analogue à celle de M. Picard, soit qu'on utilise une méthode de décomposition avec passage à la limite analogue à celle de Fredholm.

Lorsqu'on se place à ce deuxième point de vue, les problèmes se posent de manière bien différentes suivant la nature, réelle, ou imaginaire des caractéristiques. Or, la notion de caractéristique résulte de la discussion du problème fondamental que pose l'étude faite au premier point de vue (problème de Cauchy). La théorie générale des systèmes d'équations aux dérivées partielles doit donc être abordée avant tout localement ».

L'auteur s'est proposé d'étudier l'intégrale générale analytique d'un système d'équations aux dérivées partielles analytiques donné et tout particulièrement de perfectionner la manière dont on peut caractériser son indétermination et comme introduction à cette étude il traite dans les deux premiers chapitres du « Calcul inverse de la dérivation » et du théorème d'existence des solutions d'une seule équation aux dérivées partielles.

Il aborde la théorie des systèmes d'équations aux dérivées partielles par les systèmes du premier ordre à une seule fonction inconnue pour passer ensuite aux systèmes d'ordre quelconque qui peuvent, par dérivations, éliminations, résolutions d'équations en nombre fini, se ramener à des systèmes canoniques s'ils sont intégrables. La considération des modules de formes permet à M. Janet de perfectionner les théorèmes relatifs aux systèmes d'équations aux dérivées partielles en introduisant une autre forme canonique, dite en involution, qui a l'avantage d'être indépendante des variables choisies.

Sous le titre « Exercices », sont rassemblées quelques intéressantes applications des théories précédentes. Deux notes servent de complément à certains chapitres du volume qui se termine par une bibliographie sommaire.

R. G.

T. BONNESEN, professeur à l'Ecole Polytechnique de Copenhague. *Les problèmes des isopérimètres et des isépiphanes*. Collection de monographies sur la théorie des fonctions. (In-8 de 175 pp., Paris, Gauthier-Villars et C°, 1929).

L'auteur reprend, dans ce livre, le problème bien connu des isopérimètres : trouver parmi toutes les figures planes à périmètre donné celle qui a la plus grande aire, et son extension à l'espace : parmi les corps isépiphaniques (c'est-à-dire de surface donnée) trouver celui qui a le plus grand volume. Il est bien connu que le cercle et la sphère fournissent les solutions de ces problèmes. Mais si ces résultats paraissent intuitivement évidents, la démonstration rigoureuse de ces propriétés présente des difficultés assez grandes qui ont arrêté bon nombre de géomètres qui se sont occupés de la question. Pour surmonter ces difficultés on a fait usage de méthodes assez diverses qui font appel au calcul des variations et aux théorèmes relatifs à la convergence d'une suite infinie de figures. Citons entre autres les méthodes de Weierstrass complétée par Schwarz, de Study, de M. Carathéodory et de M. W. Blaschke.

L'auteur a repris la question et est parvenu à donner de nouvelles démonstrations ayant un caractère beaucoup plus élémentaire que les précédentes.

Le problème des isopérimètres dans le plan peut se traiter en se bornant aux figures convexes; aussi, M. Bonnesen a-t-il étudié dans les premiers chapitres de son livre les fonctions convexes en partant de la définition de Jensen et les figures convexes introduites par Hermann Brunn. L'auteur donne des démonstrations nouvelles et géométriques des inégalités de Minkowsky.

M. Favard a rédigé à la fin du livre une note relative à un problème de couvercle où il montre que le plus petit cercle à l'intérieur duquel on puisse mettre toutes les courbes planes convexes fermées de longueur L et de surface S données est un cercle circonscrit à la lentille symétrique (figure commune à deux cercles sécants de rayons égaux) de longueur L et de surface S . Le livre se termine par une bibliographie mentionnant les principaux ouvrages se rapportant au sujet traité.

R. G.

EMILE PICARD, de l'Académie française, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, professeur à l'Université de Paris. *Leçons sur quelques problèmes aux limites de la théorie des équations différentielles*, rédigées par M. Marcel Brelot, ancien élève de l'Ecole normale supérieure. (In-8 de 271 pp., Paris, Gauthier-Villars et C°, 1930).

Ce recueil est le cinquième fascicule des *Cahiers Scientifiques* publiés sous la direction de M. Gaston Julia. M. Picard ayant renoncé à publier le quatrième tome de son *Traité d'analyse*, a décidé de publier en fascicules séparés la matière des cours qu'il

professe à la Sorbonne. Cette publication a été commencée dans les fascicules I et III des *Cahiers Scientifiques*.

Le présent volume traite de quelques problèmes aux limites dans la théorie des équations différentielles. « La mécanique, l'hydrodynamique, la théorie de la chaleur, la physique mathématique en général, posent des problèmes dont la résolution exige l'intégration d'équations différentielles ou aux dérivées partielles. Pour déterminer complètement la solution du problème physique proposé, il faut encore tenir compte des conditions aux limites : en mécanique, positions et vitesses initiales, forme et mouvement des parois d'un vase contenant un fluide qu'on étudie ; dans un problème de chaleur, répartition des températures, à l'instant initial dans tout le domaine ou sur les frontières maintenues à des températures fixes, et aussi, s'il y a lieu, conditions de rayonnement, etc. ». C'est en se plaçant au point de vue de l'analyse que l'auteur s'est proposé d'étudier le rôle de ces conditions aux limites, quant à l'existence, la détermination, l'unicité ou la multiplicité, des intégrales qui doivent y satisfaire.

Il considère d'abord certaines équations différentielles ordinaires du second ordre où la méthode des approximations successives lui a permis d'arriver à des résultats particulièrement intéressants qu'il applique à certains problèmes de physique mathématique : problème du mur de Fourier, problème des cordes vibrantes, problème de l'anneau.

La seconde partie est consacrée aux équations, aux différentielles partielles. Après avoir exposé le problème de Dirichlet dans le plan, l'auteur en donne une interprétation physique : l'étude de l'équilibre calorifique des plaques conductrices de la chaleur et pouvant rayonner au dehors. Il généralise ensuite et étend ces problèmes à une surface quelconque.

Après avoir rappelé quelques généralités sur l'équation de Fredholm et étudié les fonctions Y_n de Laplace, l'auteur applique ces résultats à divers problèmes d'analyse et de physique mathématique, notamment à la solution de Neumann du problème de Dirichlet et à l'étude de l'équilibre thermique d'un corps rayonnant.

R. G.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.